LIVERPOOL TRAINING COLLEGE
THE
S.T PHILIP
MEMORIAL
LIBRARY.
1906
SINGVLARITER IN SPE.
S. PHILIPPE
ORA
PRO
NOBIS
FOVNDED
BY FORMER STVDENTS
Noël Irving

No.....

WITHDRAWN

LE

SEIZIÈME SIÈCLE

EN FRANCE

E. GREVIN — IMPRIMERIE DE LAGNY

LE

SEIZIÈME SIÈCLE

EN FRANCE

TABLEAU DE LA LITTÉRATURE ET DE LA LANGUE

SUIVI DE

Morceaux en prose et en vers choisis dans les principaux écrivains de cette époque

PAR MM.

A. DARMESTETER
Professeur de littérature française du moyen âge et d'histoire de la langue française à la Faculté des Lettres de Paris.

Adolphe HATZFELD
Professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand, ancien professeur à la Faculté des Lettres de Grenoble.

DOUZIÈME ÉDITION, REVUE ET CORRIGÉE

Ouvrage couronné par l'Académie française

PARIS
LIBRAIRIE DELAGRAVE
15, RUE SOUFFLOT, 15

1919

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation
réservés pour tous pays.

125

PRÉFACE DE LA SECONDE EDITION

Cinq années ont suffi à épuiser la première édition de cet ouvrage. Dans ces cinq années, la science n'est pas restée stationnaire et des travaux variés ont paru sur divers points de l'histoire de la langue et de la littérature française au XVI^e^ siècle. Sans modifier l'économie de notre manuel qui doit toujours garder son caractère de livre classique, nous nous sommes efforcés de le tenir au courant des derniers résultats de la science. Nous avons aussi naturellement tenu le plus grand compte des observations de la critique[1]; et nous espérons que cette deuxième édition, corrigée et remaniée en beaucoup de points, restera digne de la faveur que la première a obtenue en France et à l'étranger.

Paris, juin 1883.

1. Rappelons ici plus particulièrement deux comptes-rendus publiés l'un par M. Tamizey de Larroque dans la *Polybiblion* (1878, I, p. 334), l'autre par M. Ulbrich dans le *Zeitschrift für romanische Philologie* (1879, p. 289). Ils portent principalement, le premier sur l'histoire de la littérature, le second sur l'histoire de la langue. Nous avons mis à profit les savantes et utiles observations qu'ils contiennent.

Cette troisième édition corrige et modifie la seconde en divers points assez nombreux. Elle s'en distingue surtout par l'addition d'un index des auteurs du XVI^e^ siècle cités dans le *Tableau de la Littérature*, que nous devons à l'obligeance de M. G. Vauthier, professeur de rhétorique. Qu'il y reçoive ici nos remercîments.

Septembre 1886.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

TABLEAU DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE AU XVI^e SIÈCLE

Index des auteurs cités..... II

SECTION PREMIÈRE

Prosateurs.

CHAPITRE I. — THÉOLOGIENS, CONTROVERSISTES, PRÉDICATEURS.

I. Théologiens, controversistes. — Jean Calvin. — Guillaume Farel, Viret, Théodore de Bèze. — Henri Estienne, *Apologie pour Hérodote*. — Marnix de Sainte-Aldegonde, *Tableau des différends de la religion*. — Les polémistes catholiques. — Duplessis-Mornay. — Le cardinal du Perron. — François de Sales..... 1-11

II. Les prédicateurs calvinistes au XVI^e siècle. — Calvin, Farel, Froment, Théodore de Bèze. — Les prédicateurs catholiques au XVI^e siècle. — Fenouillet, François de Sales. 11-13

CHAPITRE II. — PHILOSOPHES, MORALISTES, LIBRES-PENSEURS.

Le mouvement philosophique au XVI^e siècle, Ramus. — Vivès. — Vanini. — Bonaventure des Périers, *le Cymbalum mundi*. — Cornélius Agrippa. — Fr. Sanchez. — Michel de Montaigne. — Pierre Charron. — Guillaume du Vair, *Traités philosophiques*..... 13-21

CHAPITRE III. — ÉCRIVAINS POLITIQUES, PAMPHLÉTAIRES.

La science politique au XVI^e siècle. — Jean Bodin. — Les idées politiques au XVI^e siècle. — Érasme. — Estienne de la Boëtie, *le Discours*

de la servitude volontaire. — Les pamphlets politiques. — *Epistre envoyée au Tigre de la France.* — François Hotmann, le *Franco-Gallia.* — Hubert Languet, *Vindiciæ contra tyrannos.* — Buchanan. — Les pamphlétaires de la Ligue. — Michel de l'Hospital. — La Noue, *Discours politiques et militaires.* — Les *Politiques.* — Duplessis-Mornay, Michel Hurault, du Vair, Lemaistre, leurs écrits en faveur de Henri IV. — La Satire Ménippée. — A. d'Aubigné, *la Confession de Sancy*..... 22-33

CHAPITRE IV. — HISTORIENS, AUTEURS DE MÉMOIRES, CHRONIQUES, CORRESPONDANCES, ETC.

I. Jean Molinet. — Claude de Seyssel, *Histoire singulière du Roy Loys XII^e^.* — S. Champier, *la Vie de Bayard.* — *Le loyal serviteur.* — Robert de la Mark. — Guillaume du Bellay. — Marguerite d'Angoulême. — Mémoires du règne de Henri II. — Vincent Carloix, *Mémoires de François de Vieilleville.* — Monluc, *les Commentaires.* — Lanoue, *Mémoires.* — A. d'Aubigné, *Mémoires.* — Brantôme. — Marguerite de Valois. — Palma Cayet. — Pierre de l'Estoile. — Duplessis-Mornay et Madame Duplessis. — Sully, *Les Œconomies royales.* — Le cardinal d'Ossat. — Le président Jeannin. — Henri IV, *Correspondance*..... 34-46

II. Lancelot de la Popelinière, *Histoire de France.* — A. d'Aubigné, *Histoire universelle.* — Jacques-Auguste de Thou, *Historia temporis mei*..... 46-50

III. Nicole Gilles. — Robert Gaguin. — Paul Émile. — Bernard Girard du Haillan. — Papyre Masson. — Jean du Tillet. — Nicolas Viguier. — François de Belleforest. — Jean de Serres. — Jacques Charron. — Scipion Dupleix. — Mézeray. 50-53

CHAPITRE V. — ORATEURS JUDICIAIRES.

Poyet, Fr. de Montholon, Lizet, Séguier, de Thou, Marillac, Jacques Aubry. — Estienne Pasquier. — Versoris ou Le Tourneur. — Antoine Arnauld. — Simon Marion..... 53-55

CHAPITRE VI. — CONTEURS.

Rabelais. — Les imitations immédiates de Rabelais. — Nicolas de Troyes. — Noël du Fail. — Jacques Tahureau. — Les *Contes* de la reine de Navarre. — Des Periers, *Joyeux Devis.* — *Les Facétieuses nuits de Straparole.* — Cholières, *Matinées* et *Après-dînées.* — Guillaume Bouchet, *Serées.* — Tabourot des Accords, *Escraignes Dijonnaises.* — Béroalde de Verville, *Moyen de parvenir.* — *L'Amadis des Gaules*..... 56-66

CHAPITRE VII. — ÉRUDITS ET SAVANTS.

I. Les traducteurs. — Claude de Seyssel. — Lefèvre d'Étaples. — Pierre Saliat. — Étienne Dolet. — Bon. des Periers. — Pierre Duval. — Louis le Roy. — Estienne de la Boëtie. — G. du Vair. — Jacques Amyot. — Jehan Sanxon. — Mousset. Hugues Salel. — Lazare de Baïf. — Bouchetel. — Sibilet. — Charles Estienne. — O. de Saint-Gelais. — Ronsard. — Remi Belleau — Béjard. — Amadis Jamyn. — Salomon Ceston. — J. de Baïf. — Nicolas Pavillon. — Lambert d'Aneau.. 66-71

II. Les érudits. — Jean Lemaire de Belges, *Illustrations des Gaules*. — Les origines troyennes des Francs. — Les études historiques sur les origines de la monarchie. — Claude Fauchet. — Estienne Pasquier, *les Recherches de la France*. — Henri Estienne, *Traité de la conformité, Précellence de la langue françoise, Nouveaux dialogues*.... 71-77

III. Les écrivains scientifiques. — Amboise Paré. — Bernard Palissy. — Olivier de Serres..... 78-80

SECTION II

Poëtes.

La poésie au xvi^e^ siècle..... 81-146

CHAPITRE I. — LES POÈTES DE 1500 A 1550.

Jean Meschinot, Jean Molinet, Guillaume Cretin et leurs disciples. — Jean Lemaire de Belges. — Jean Bouchet. — Octavien de Saint-Gelais. — Jean Desmares ou Marot. — Alione d'Asti. — Pierre Gringore. — Eloy d'Amerval. — Laurent Desmoulins. — Pierre Vachot. — Jehan de Pontalais. — Charles de Bourdigné. — Jean Parmentier. — Clément Marot. — L'école de Marot, Roger de Collerye, Victor Brodeau, Charles Fontaine, Antoine Heroet, la Borderie, Maurice Scève, François Habert, Hugues Salel, Bonaventure des Periers, Marguerite d'Angoulême, Gilles Corrozet, Jacques Gohorry, Gilles d'Aurigny, Étienne Forcadel, Jacques Pelletier du Mans, Louise Labbé, Méllin de Saint-Gelais..... 81-95.

CHAPITRE II. — L'ÉCOLE DE RONSARD.

Ronsard, Joachim du Bellay et la Pléiade. — Le manifeste de la Pléiade L'œuvre poétique de Ronsard. — Joachim du Bellay. — Remi Belleau. — Jean Antoine de Baïf. — Les vers mesurés à l'antique. — Estienne Jodelle. — Pontus de Thyard. — L'œuvre de Ronsard et de la Pléiade..... 96-126

Les *poetæ minores :* Olivier de Magny. — Louise Labbé. — Jacque Tahureau. — Nicolas Denizot. — Louis le Caron. — Est. de la Boëtie. — Louis des Mazures. — Marc Claude de Buttet. — Jean de la Péruse. — Jean Doublet. — Claude de Fouilloux. — Amadis Jamyn. — Jean et Jacques de la Taille..... 127-132

Du Bartas. — A. d'Aubigné, *les Tragiques*. — Lancelot de Carle. — Pierre de Brach. — Guy du Faur de Pibrac..... 132-137

La fin de l'école de Ronsard. — Philippe Desportes. — Bertaut. — Jean-Baptiste Chassignet. — Les poëtes de la Ménippée, Nicolas Rapin, Florent Chrestien, Gilles Durant, Passerat. — Jean Vauquelin de la Fresnaye. — Claude Gauchet. — Jean le Houx. — Mathurin Régnier..... 137-146

SECTION III

Auteurs dramatiques.

CHAPITRE I. — LA FIN DU THÉATRE DU MOYEN AGE.

Les mystères, les farces, moralités, sotties. — Les *Frères de la Passion*, les *Clercs de la Basoche*, les *Enfants Sans-Souci*. — Le théâtre populaire au XVI^e^ siècle. — Gringore. — Nicole de la Chesnaye. — Jehan de Pontalais..... 146-154

CHAPITRE II. — L'ÉCOLE DE RONSARD.

I. La tragédie au XVI^e^ siècle. Les poëtes tragiques italiens. — Les tragédies latines. — Jodelle, *Cléopâtre*, *Eugène*, *Didon se sacrifiant*. — Jean de la Péruse. — Jacques Grévin. — Jacques de la Taille. — Jean de la Taille. — Les mystères dans la province. — Th. Lecoq. — Confusion des genres que présente le nouveau théâtre. — Action des événements politiques sur le théâtre. — Les grands poëtes tragiques du XVI^e^ siècle. — Jean de la Taille. — Robert Garnier. — Montchrestien.. 154-176

II. La comédie au XVI^e^ siècle. — Les farces et la comédie italienne. — Jodelle. — Remi Belleau. — Baïf. — Jean de la Taille. — Le Loyer. — Le Jars. — Pierre Larivey. — Odet de Turnèbe. — François d'Amboise. — François Perrin. — Marc de Papillon..... 176-182

TABLEAU DE LA LANGUE FRANÇAISE AU XVI^{e} SIÈCLE.

INTRODUCTION 183

CHAPITRE I. — VOCABULAIRE.

Mots du XVI^{e} siècle qui n'existent plus dans la langue actuelle ou dont la signification s'est modifiée 183-188
Emprunts au latin 189-191
La Pléiade et la langue française 191-192
Emprunts à l'italien et à l'espagnol 192-194

CHAPITRE II. — ORTHOGRAPHE ET PRONONCIATION.

Les systèmes orthographiques au XVI^{e} siècle 194-200
Voyelles : A, E, I, O, U, Y 200-206
Groupes de voyelles et de diphthongues, AI, EI, AU, EAU, EU, IE, OE, OI 206-213
Voyelles nasales : AN, EN, AIN, IN, ON, UN 213-214
Consonnes : P, B ; F, V, PH ; T, D ; S, Ç, Z, X ; C, Q ; G ; CH, J ; H ; L, M, N ; L mouillée, N mouillée ; R 214-221
Remarques générales 222-223

CHAPITRE III. — FORMES GRAMMATICALES.

I. Du nom ou substantif : genre et nombre 223-225
II. Article 225-226
III. Adjectif 226-227
IV. Degrés de comparaison 227-230
V. Noms de nombre. — VI. Pronoms personnels 230-231
VII. Démonstratifs 231-232
VIII. Relatifs, interrogatifs, indéfinis 232-233
IX. Conjugaison. I. Verbes réguliers 233-240
II. Conjugaison de *avoir* et de *estre* ... 240-241
III. Verbes à formes irrégulières 242-245
X. Mots invariables 245

CHAPITRE IV. — SYNTAXE.

I. Substantif, genre, nombre, cas 245-252
II. Article 252-257
III. Déterminatifs 257-258
IV. Relatifs 258-260
V. Interrogatifs 260
VI. Indéfinis 261-263
VII. Noms de nombre 263

VIII. Pronoms personnels..... 263-264
IX. Pronoms possessifs..... 264-265
X. Verbes. 1. Formes..... 265-268
— 2. Modes et temps..... 268-272
— 3. Nombres..... 273
— 4. Personnes..... 273
XI. Mots invariables..... 274-286
— 1. Prépositions..... 274-277
— 2. Adverbes..... 277-282
— 3. Conjonctions..... 282-286
— 4. Interjections..... 286
XII. Négation..... 287-289
XIII. Ordre des mots. I. Ordre des mots isolés..... 289-293
II. Ordre des éléments de la proposition..... 293-301
1. Place du sujet..... 294-295
2. Place de l'attribut..... 295-296
3. Place du régime..... 297
4. Place du pronom..... 297-300
5. Séparation de termes coordonnés..... 300-301

DEUXIÈME PARTIE

Morceaux choisis des principaux écrivains en prose et en vers du XVI^e^ siècle..... 1-375
Table des morceaux choisis..... 377-384

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

INDEX

DES NOMS DES AUTEURS CITÉS DANS LE TABLEAU DE LA LITTÉRATURE

A

Agrippa (Cornelius), 15.
Alciat, 53.
Alexis (Guillaume), 83.
Alione d'Asti, 86-87.
Allamanni, 155.
Amboise (Fr. d'), 98 n. 1, 182.
Amerval (d'), 87.
Amyot, 44, 45, 61, 65, 68-69.
Aneau (d'), 70.
Anton de l'Angle (d'), 83.
Arnauld, 54, 55.
Aubigné (Agrippa d'), 9, 31 et n. 6, 33, 38, 46, 47, 113, 122 n. 3, 126 n. 1, 134, 135.
Aubry, 54.
Autels (Guillaume des), 61.
Aurigny (d'), 94.

B

Baïf (Antoine de), 70, 97, 109, 111-115, 124, 126 n. 1, 155 n. 4, 178.
Baïf (Lazare de), 69, 109, 124, 155.
Bartas (du), 25, 102, 122, 126 n. 1, 133-134, 135.
Basselin, 144.
Beaulieu, 89.
Bereau (Jacques), 129.
Bégard, 70.
Bélyard, 166.
Bellarmin, 28, 50, n. 1.
Bellay (Guillaume du), 35.
Bellay (Joachim du), 70, 83, 92, 95, 96, 97, 98, 99, 104-109, 115, 124, 125, 126 n. 1, 127 n. 1, 131 et n. 1, 142, 156.
Bellay (Martin du), 35.
Bellay (de Langey du), 73.
Belleau (Remi), 70, 97, 101, 109-111, 124, 126 n. 1, 156, 177, 178, 182.
Belleforest (de), 52.
Bely, 126 n. 1.
Bertaut, 126 n. 1, 137, 138, 139, 144.
Besse (de), 13.
Bèze (Théod. de), 5, 7 et n. 4, 11, 12, 25, 26, 90, 126 n. 1, 165.
Biblieua, 155, 177.
Billard, 126 n. 1, 167.
Binet, 97.
Bodin, 22-23.
Bonnefon, 126 n. 1, 140.
Borromée (Saint Charles), 12.
Boucher, 12, 28.
Bouchet, 64, 73, 85, 98 n. 1, 156.
Bouchetel, 69, 155.
Bounin, 167.
Bourdigné (de), 88.
Bourgeois, 177.
Bourgoing, 88.
Bourlier, 70.
Bouteauville (Michel de), 113.
Boutigni (de), 90.
Brach (de), 126 n. 1, 136.
Brantôme, 39, 61, 136.
Brodeau, 91.
Buchanan, 27, 28, 136 n. 1, 155, 165.
Budé, 14, 67, 155.
Buttet (de), 115 n. 1, 129.
Byard, 126 n. 1.

C

Calvin, 2-4, 6, 7, 8, 11, 12, 25, 61, 65.
Carloix, 36, 38.
Casaubon, 67.
Castelnau, 36.
Cathelan, 7.
Cayet (Palma), 40.
Ceston, 70.
Champier, 35.
Charron (Jacques), 52.
Charron (Pierre), 14 n. 1, 19-21.
Chassignet, 138, 139.
Chantelouve, 165.
Chaumeau de Lassay, 73.
Chesnaye (N. de la), 153.
Cholières, 64.
Chrestien (Florent), 32, 139 et n. 4, 165, 126 n. 1.

Cheverny, 40 n. 1.
Coeffeteau, 13.
Colkerye (R. de), 91.
Comines, 34.
Condé (le prince de), 35.
Copiau, 13.
Coquillart, 91, 121.
Corrozet, 94.
Cotton (le P.), 13.
Cretin, 81, 82, 83, 84, 87, 88, 90, 129.
Cujas, 43 n. 3, 53.

D

Daurat, v. Dorat.
Denizot, 114, 126 n. 1, 128.
Désiré, 7.
Desmoulins (Laurent), 87.
Desportes, 137-138, 144, 145, 178.
Des Roches (les Dames), 132 n. 2.
Dolet, 67, 83.
Dorat, 96, 97, 117 n. 6, 130 n. 4, 155 et n. 4.
Doré, 7.
Doublet, 129.
Duhamel, 178 n. 4.
Dumoulin 53.
Dupleix (Scipion), 52.
Duplessis-Mornay, 7, 8, 19 n. 3, 31, 41.
Duplessis (Madame), 41.
Durant (Gilles), 139, 140, 142.
Duval, 68.

E

Erasme, 12 n. 1, 14, 24.
Espence (Cl. d'), 12.
Essarts (Herberay des), 65, 66.
Estienne (Charles), 69, 177.
Estienne (Henri), 6, 26, 67, 70 75, 77.
Estienne (Robert), 67.
Estoile (P. de l'), 40-41, 43.
Etaples (Lefèvre d'), 67.
Expilly (d'), 126 n. 1.

F

Fabri, 142.
Faïl (Noël du), 61, 62-63.
Farel, 4, 11.
Fauchet (Claude), 74, 75.
Fenoillet, 13.
Feuardent, 12.
Filleul, 126 n. 1, 167, 172.
Folengo, 37 n. 4.
Foncheran, 126 n. 1.
Fontaine, 83, 92, 98, 126 n. 1.
Forcadel, 94.
Fouilloux (Cl. de), 129.
Froment, 11, 12.

G

Gaguin, 51.
Gamon, 126 n. 1.
Garnier (Robert), 167, 168-175, 174 n. 1, 176.
Gauchet, 143.
Génébrard, 12.
Giles, 50, 51.
Gillot, 30, 32.
Godard, 182.
Gohorry, 94.
Gombaud, 126 n. 1.
Goulard, 27.
Gournay (Mlle de), 145.
Grenade (Louis de), 12.
Grévin, 126 n. 1, 156, 163, 176, 177, 182.
Gringore, 87, 91, 156, 163, 176, 177, 182.
Guérente (de), 155.
Gueroult, 165 n. 3.
Grouchy, 126 n. 1.
Guise (François de), 35.

H

Habert, 92, 94, 95, 98 n. 1.
Haillan (du), 51-52, 74, 76, 136.
Hardy, 176.
Henri IV, 46.
Héroet, 89, 92, 99, 106.
Hospital (le chancelier de L'), 28-29, 126 n. 1.
Hotmann, 24 n. 2, 26, 27, 28, 52 et n. 1, 74.
Hurault, 30, 31, 33, 55 n. 1.

J

Jamyn (Am.), 70, 126 n. 1, 130
Jamyn (Benj.), 126 n. 1, 130 n. 2.
Janvariel, v. La Roche Chandieu.
Jeannin, 43, 45.
Jessée (Jean de la), 136, v. La Gessée.
Jodelle, 96, 97, 113, 115-117, 126 n. 1, 146 n. 2, 151, 156, 163, 164, 174, 176, 177, 182.
Junius Brutus, 24 n. 2, v. Languet.
Juste-Lipse, 76 n. 2.

L

Labé (Louise), 94, 127, 132, n. 2.

La Boétie (de), 24, 26, 68, 128, 136.
La Borderie, 92.
La Curée, 40 n. 1.
La Gessée, 126 n. 1, v. Jessée.
La Huetterie, 90.
La Mark (Rob. de), 35.
Lancelot de Carle, 68 n. 5, 136.
Languet, 27, 28.
Lanoue, 15 et n. 2, 29-30, 38, 44, 65, 66 n. 1, 115 n. 1.
Lanzay (G. du), 83.
La Mothe (Ch. de), 116.
Larivey, 64, 178, 179-181, 184.
La Roche Chandieu, 126 n. 1, 139 n. 4.
Lascaris, 66.
Lasphrise (le capitaine), v. Papillon.
Launay (Math. de), 12.
Laval, 126, n. 1.
Leblond, 90, 92, 98 n. 2.
Le Breton, 167.
Le Caron, 128.
Le Chevalier, 126 n. 1.
Lecocq, 151, 164.
Le Duc, 167.
Le Duchat, 167.
Lefebvre, 126 n. 1.
Léger, 166.
Le Houx, 144.
Le Jars, 178.
Le Loyer, 178.
Lemaire de Belges, 71, 82, 82-84, 143.
Le Maistre, 31.
Le Roy, 15, 31, 63, 68.
Le Tourneur, v. Versoris.
Lizet, 5, 54.
Louveau. 64.
Lyngende, 126 n. 1.

M

Machault, 50.
Magny (O. de), 70, 127.
Malherbe, 126 n. 1, 144, 145, 146.
Marguerite d'Angoulême, 35, 63, 93-94, 135.
Marguerite de Valois, 39.
Mariana, 28.
Marillac, 54.
Marion, 55.
Marnix de Sainte-Aldegonde, 6.
Marot (Jean), 85-86.
Marot (Clément), 6, 44, 45, 82, 83, 88-91, 93, 94, 95, 96, 98 et n. 1, 100, 101, 106, 125, 126 n. 1, 137, 142, 143, 145 164, 165 n. 1.
Masson (Papyre), 52, 74.
Mathieu, 137 et n. 3, 165.
Mazures (des), 128, 165.
Merlino Coccaio, v. Folengo.
Meschinot, 81, 82, 84, 88.
Mesme (de), 177.
Mézeray, 53.
Michault, 83.
Molinet, 34, 82, 83, 87, 88 *29.
Monin (de), 126 n. 1.
Montaigne, 17-19, 24, 26 n. 1, 28, 60, 68 n. 5, 128 n. 6, 136, 155 n. 3.
Montchrestien (A. de), 167, 175-176.
Mont-Dieu (B. de), v. Grévin.
Monluc, 37-38, 136.
Montalvo, 65.
Montholon (de), 54.
Montreuse (de), 167.
Motin, 126 n. 1.
Mousset, 69, 113.
Muret, 67, 76 n. 2, 96, 100, 126 n. 1, 130 n. 4, 136 n. 1, 155 et n. 4.

N

Nervèze, 126 n. 1.
Notre-Dame (César de), 73.

O

Ossat (Le cardinal d'), 43, 44, 45, 46.

P

Palissy, 78-79.
Palsgrave, 83.
Pappillon (Marc de), 182.
Paré, 78.
Parmentier, 87.
Pasquier (Estienne), 12, 30, 54, 66, 74, 75, 83, 92, 95, 114, 116 n. 5, 117 n. 1, 132 n. 2.
Passerat, 30, 32, 115 n. 1, 139, 140-142.
Paul-Émile, 51, 76, 77.
Pavillon, 70.
Pelletier du Mans, 89, 94, 99, 106, 126 n. 1.
Périers (Bonaventure des), 15, 61, 63, 68, 70, 87 n. 2, 93.
Périon, 75.
Perrin, 182.
Perron (Le cardinal du), 7 n. 6, 8, 33, 46, 126 n. 1, 144.

Péruse (Jean de la), 156, 162.
Pibrac, 126 n. 1, 136-137.
Pie V, 12.
Pithou, 32.
Pontalais (J. de), 87, 154.
Pontus de Thyard, 96, 117, 126 n. 1.
Popelinière (Lancelot de la), 46, 47.
Poynet, 25.
Puget (A. de), 35.

R

Rabelais, 57-61, 83, 121.
Rabutin (Fr. de), 36.
Ramus, 14, 113.
Rapin, 30, 32, 115 n. 1, 126 n. 1.
Raymond (Fl. de), 136.
Régnier, 144, 146.
Richelet, 100.
Ronsard, 70, 73, 77, 81, 83, 96-104, 105, 108 n. 4, 109, 111 n. 1, 115 n. 1, 117 et n. 6, 118, 125, 126 n. 1, 127, 130 n. 2, 131, 132, 139 n. 4, 142, 144, 145, 146, 155 et n. 4 et 5, 178.
Rose, 12.
Rus (Jean), 94.

S

Sagon, 90, 92, 98 n. 1.
Salel, 69, 70, 92, 126, n. 1.
Sales (Saint-François de), 9, 13.
Saliat, 67.
Salignac de la Mothe-Fénelon (Bertrand de), 36.
Saint-Gelais (Melin), 85, 89, 95 98, 101, 105, 106, 137.
Saint-Gelais (Oct. de), 69, 85, 95, 178 n. 2.
Saint-Julien, 74.
Sainte-Marthe (Scév. de), 96, 126 n. 1, 132 n. 2.
Saintes (Cl. de), 7.
Sanchez, 15.
Sancy, 33 n. 4, 40 n. 1.
Sannazar, 70, 110.
Sanxon, 69.
Saulx-Tavannes (Gaspard de), 35.
Saulx-Tavannes (Guillaume de), 35.
Scaliger (J.-C.), 67, 76 n. 2, 155, 162, 174 n. 1.
Scève, 89, 92, 99, 126 n. 1.
Schelandre (Jean de), 176.
Scioppius, 50.
Séguier, 54.
Seyssel (Cl. de), 34.
Serres (Jean de), 40, 52.
Serres (Ol. de), 78, 80.
Sibilet, 69, 95, 99, 143, 155.
Séguiran (de), 13.
Spenser, 107 n. 1.
Sponde, 126 n. 1.
Stoa (Quinziano), 155.
Sully, 41-43.

T

Tabourot des Accords, 65.
Tahureau, 63, 70, 128.
Taille (Jean de la), 131, 167-168, 176 177, 178-182.
Taille (Jacques de la), 114, 122 n. 4, 130, 132, 142, 163.
Thou (de), 46, 47, 48-50, 99, 126 n. 1.
Tillet (Jean du), 52, 74.
Tory, 81, 83.
Tour d'Auvergne (Henri de la), 36.
Toutain, 163.
Trelon, 126 n. 1.
Trissino, 155, 178 n. 2.
Troyes (Nic. de), 61.
Turnèbe (Adrien), 97.
Turnèbe (Odet de), 181.

U

Urfé (d'), 126 n. 1.

V

Vachot, 87.
Vair (Guill. du), 13, 21, 30, 31, 3, 55, 56 n. 1, 67 n. 14, 68.
Valladier, 13.
Vanini, 15.
Vatel, 126 n. 1.
Vauquelin de la Fresnaye, 103, 108, 129 n. 4, 142, 151, 164.
Versoris, 54.
Verville (Béroalde de), 65.
Victor (Pierre), 40.
Vigne (A. de la), 83.
Viguier, 52.
Villars (de), 35.
Villeroy, 45.
Viret, 4.
Vivès, 14 et n. 1.

Y

Yveteaux (des), 126 n. 1.

TABLEAU

DE LA

LITTÉRATURE FRANÇAISE

AU XVI^e^ SIÈCLE

Deux grands faits dominent l'histoire de notre littérature au seizième siècle : la RÉFORME et la RENAISSANCE DES LETTRES. Cette double influence se fait sentir dans tous les genres. Toutefois la première s'exerce plus directement sur les ouvrages des théologiens, des moralistes, des auteurs politiques qui s'inspirent des intérêts et des passions de leur temps ; la seconde sur les ouvrages des lettrés et des poëtes (tout lettré est alors un poëte), qui vont chercher leurs modèles dans le passé, séduits par la beauté des œuvres antiques.

SECTION PREMIÈRE. — PROSATEURS

CHAPITRE PREMIER

Théologiens, controversistes; prédicateurs.

I

La littérature théologique[1] présente un caractère nouveau. La Réformation vient en modifier le fond et la forme : le fond,

1. Voir spécialement : Em. et Eug. Haag, *la France protestante*, 8 vol. in-8°; P. A. Sayous, *les Écrivains français de la Réformation*, 2 vol. in-12.

en suscitant des controverses ardentes sur l'ensemble du dogme et de la discipline de l'Église; la forme, en substituant au latin la langue vulgaire, pour faire appel à l'opinion du peuple.

Le premier traité de théologie écrit en français est l'*Institution de la religion chrétienne* de Jean Calvin [1]. Ce livre, qui fait époque dans l'histoire de notre littérature, est un des chefs-d'œuvre de la prose française au seizième siècle.

Pour en comprendre la valeur, il est nécessaire de rappeler les circonstances qui l'ont vu naître [2].

François I^er (1515-1547), durant les quinze premières années de son règne, ne s'était pas montré hostile à la Réforme. Il n'aimait guère la Sorbonne et lui avait suscité une rivalité en fondant le Collège de France (1530); il avait, quoique fort ignorant, un goût très-vif pour les lettres et les choses de l'esprit, et comme il voyait autour de lui les personnages les plus éminents dans les sciences et dans la littérature incliner vers les nouvelles idées, il pardonnait volontiers au nom de la science à cette hérésie dont il ne mesurait pas encore la portée. Il subissait en outre l'influence de sa sœur Marguerite, qui protégeait ouvertement les réformés. Au retour de Madrid (1525), le roi ouvrait les portes des prisons aux partisans de la *luthérerie*, que la Sorbonne et le parlement de Paris avaient fait enfermer durant sa captivité. En 1533, Marguerite donnait une salle du Louvre aux prédications évangéliques. Mais l'entrevue de François I^er avec Clément VII à Marseille (automne 1533) modifia la conduite du roi. L'année suivante, une affiche qui dénonçait l'*idolâtrie de la messe* ayant été placardée sur les murs de Paris et jusqu'aux portes du Louvre, François I^er fit emprisonner les suspects; et au mois de janvier 1535, un nombre considérable de luthériens furent condamnés au bûcher.

Craignant toutefois les reproches des princes allemands, ses alliés de la ligue de Smalkalde, il fit déclarer officiellement qu'il n'avait fait que châtier des anabaptistes rebelles qui voulaient renverser la société politique et religieuse.

Calvin, âgé de vingt-six ans, vivait alors inconnu à Bâle. « A la vue, dit-il, de ces artifices de courtisans au moyen desquels on prétendoit non-seulement ensevelir dans l'infamie les saints martyrs et l'effusion du sang innocent, mais aussi justifier d'avance tous les carnages qu'on voudroit en faire sans miséri

1. Voir la biographie dans nos *Morceaux choisis*, p. 1.

2. Cf. la préface qui est en tête de l'édition de l'*Institution*, publiée par Meyrueis,

corde... j'estimai que mon silence deviendroit une trahison... » Il adressa alors à François Ier cette lettre éloquente qui sert de préface à l'*Institution*, où il proteste contre ceux qui tâchent de persuader au roi « que ce nouvel évangile (ainsi l'appellent-ils) ne cherche autre chose qu'occasion de sédition » ; et il publia l'année suivante (1536) son *Institutio religionis christianæ*, l'exposition la plus complète et la plus vigoureuse des doctrines nouvelles.

Ce chef-d'œuvre d'une théologie à la fois savante et populaire, qui plaçait le jeune docteur à la tête de la Réforme, fut adopté immédiatement par l'Église évangélique comme son code et sa loi. En 1540, Calvin, voulant étendre le nombre de ses lecteurs, traduisit son ouvrage en français, et le texte français, comme le texte latin, remanié et développé dans des éditions successives, se répandit en peu de temps par toute la France.

L'ouvrage sous sa forme définitive [1] comprend quatre livres : le premier, de *Dieu* ; le deuxième, de *Jésus médiateur* ; le troisième, des *Effets de cette médiation* ; le quatrième, des *Formes extérieures de l'Église*.

Dans une argumentation pressante et serrée, Calvin établi la décadence de l'homme par le péché originel, l'impuissanc de la volonté à faire le bien et la stérilité des œuvres pour le salut. Accomplir la loi est hors du pouvoir de l'homme. Tout est dans le mérite de Jésus-Christ ; tout dépend de la grâce et de l'élection gratuite de Dieu. En même temps qu'il pousse à ses dernières conséquences la doctrine de la prédestination, Calvin multiplie les attaques et les sarcasmes contre les sacrements de l'Église, le célibat des prêtres, les institutions monacales et l'autorité du Saint-Siége. Malgré le caractère dogmatique du livre et la prétention de l'auteur à être modéré, la polémique de Calvin est âpre, et dans la violence de ses attaques contre les catholiques et les *libertins* (libres penseurs), on retrouve l'intolérance du sectaire qui fit brûler Servet.

L'*Institution chrétienne* de Calvin le place au rang de nos plus grands écrivains ; le style de cet ouvrage, énergique, sobre et précis, son éloquence grave et contenue en font un des premiers monuments durables de la prose française.

Les mêmes qualités se retrouvent dans les sermons et les homélies de Calvin, dans ses avertissements, ses exhortations, et ses lettres.

Outre ces œuvres dogmatiques, ces écrits de propagande, Cal-

1. Edition française et édition latine de Genève, 1559.

vin a composé divers pamphlets. Dans son *Excuse à messieurs les Nicodémistes sur la complainte qu'ils font de sa trop grande rigueur*[1], il raille les mécontents et les tièdes qui cherchent des prétextes pour ne point réformer leur vie selon la discipline de la nouvelle Église. Dans son *Petit traité de la recherche des reliques qu'on croit fort utiles à la chrestienté*, il attaque avec une mordante ironie la superstition de ceux qui vénèrent le corps d'un saint qu'on trouve à la fois dans plusieurs villes différentes : « Tant y a qu'il y a un corps de sainte Suzanne à Rome, en l'église dédiée de ce nom, et un autre à Toulouse[2]. » Dans ses écrits satiriques, la raillerie manque de grâce et de légèreté ; on y trouve à la fois une amertume qui est propre à Calvin et une certaine raideur qui semble appartenir aux écrivains calvinistes, et sera le trait dominant de ce qu'on a appelé le *style réfugié*[3].

La Réforme française avait trouvé son chef ; mais dans son œuvre de lutte et de propagande il fallait à Calvin des aides et des lieutenants : ils ne lui firent pas défaut. Nous ne parlerons pas de Guillaume Farel, le fondateur du protestantisme en Suisse, dont l'action fut surtout orale et qui a laissé peu d'écrits. Mais Viret et Théodore de Bèze méritent notre attention.

L'œuvre dogmatique de Viret[4] comprend : 1° des traités dialogués (le dialogue étant *plus propre à enseigner populairement*[5]) qu'il réunit en 1564 sous le titre de : *Instruction chrestienne en la doctrine de la Loy et de l'Évangile et en la vraye philosophie et théologie tant naturelle que supernaturelle des chrestiens* ; 2° des ouvrages d'instruction morale, tels que la *Métamorphose chrestienne*, où il cherche à la fois à amuser et à instruire son lecteur. Viennent ensuite des écrits satiriques. Dans le *Monde à l'empire*, c'est-à-dire le *Monde allant pire*, il met en présence deux pédants que questionne un ignorant simple et naïf. Les explica-

1. Opuscules, p. 789.
2. Opuscules, p. 751.
3. Le style des écrivains protestants, qui ont écrit en Suisse, en Hollande, dans le Mecklembourg, etc., où ils s'étaient réfugiés pour échapper aux persécutions.
4. Pierre Viret, né à Orbe (Suisse) en 1511, après avoir étudié la théologie à l'université de Paris, retourna dans son pays séduit par les idées nouvelles, et se joignit à Farel pour combattre le catholicisme à Genève (1534). Etabli successivement à Neufchâtel, à Lausanne où sa sévérité mécontenta le peuple, puis à Genève, où il reçut le droit de bourgeoisie en même temps que Calvin (1559), il se vit forcé par le mauvais état de sa santé de gagner le midi de la France (1562). Il y fut accueilli avec enthousiasme par les réformés de Nîmes et de Montpellier. Chassé de Lyon vers 1566, il se rendit à Orange, puis dans le Béarn, où Jeanne d'Albret le chargea d'enseigner la théologie à Orthez ; il mourut dans cette ville en 1571.
5. Préface de l'*Instruction chrétienne*.

tions qu'on lui donne, les traits qu'on lui rapporte de l'histoire sacrée et profane excitent son étonnement, déconcertent son esprit, lui font faire sur son temps mille réflexions piquantes et l'amènent à conclure que tout est conduit si mal par les hommes qu'il ne faut rien attendre que de la grâce de Jésus-Christ. Rappelons encore plusieurs pamphlets comme la *Physique papale*, l'*Alchimie du purgatoire*, la *Cosmographie infernale*, la *Descente aux enfers*, le *Monde démoniacle*, etc., spécialement destinés à divertir le peuple aux dépens de ses adversaires. Le cadre de ces divers écrits est ingénieux, quelquefois bizarre; le style en est clair et facile, mais diffus et un peu vulgaire. C'est un mélange de plaisanteries pédantesques pleines de souvenirs mythologiques, qui s'adressent aux savants, et de facéties triviales pour le bas peuple.

Théodore de Bèze [1] appartient à peine par ses œuvres théologiques à l'histoire de notre littérature; c'est en latin qu'il écrivit cette adresse à Charles-Quint qui le plaça au premier rang parmi les chefs de la Réforme [2], le célèbre traité où il justifie le supplice de Servet et revendique pour les Églises le droit de frapper les hérétiques [3], et plusieurs écrits satiriques dont on admire la verve mordante. Le plus célèbre est celui qu'il écrivit contre Lizet, qui, après avoir persécuté les protestants comme président au parlement, avait écrit contre eux un lourd traité théologique. Th. de Bèze lui répond par une épître en latin macaronique [4], où il suppose que le serviteur de Lizet, *Passavant*, envoyé à Genève pour rendre compte à son maître de l'effet produit par son livre, reçoit les éloges ironiques des chefs du parti réformé, qui se divertissent à ses dépens. Outre une *Vie de Calvin*, apologie de celui qui avait été son maître et ami, Th. de Bèze a composé en français une *Histoire ecclésiastique des Églises réformées au royaume de France* (1521-1563) [5]. Cette œuvre sincère, où il ne dissimule pas les fautes des siens, était destinée dans sa pensée à relever le courage de ses coréligionnaires par le récit de leurs défaites aussi bien que de leurs victoires, les unes et les autres étant envoyées de Dieu, les premières pour réveiller leur foi assoupie, les secondes pour les récompenser de leurs sacrifices. Les poésies de de Bèze elles-mêmes

1. Voir la biographie de Th. de Bèze dans les *Morceaux choisis*, p. 313.

2. *De pace christianarum ecclesiarum constituenda consilium* (1544).

3. *Tractatus de hæreticis a civili magistratu puniendis* (1554).

4. *Epistola Passavanti ad magistrum præsidentem Lizet* (1553).

5. 3 vol. in-8°, 1580; on attribue les deux derniers volumes au ministre Jean des Gallards. Ils sont moins bien écrits que le premier.

dont il sera question plus tard ne sont pas seulement une œuvre littéraire. Sa traduction des Psaumes fut entreprise à la prière de Calvin pour compléter celle de Marot et servir aux chants des fidèles, et il composa sa tragédie d'*Abraham* pour montrer aux chrétiens comment ils doivent sacrifier à Dieu les affections du monde et les biens terrestres [1].

Henri Estienne [2] n'appartient à la polémique protestante que par la seconde partie de son *Apologie pour Hérodote*. Après avoir donné en 1566 une édition de cet auteur, il avait publié la même année un ouvrage intitulé : *Introduction au traité de la conformité des merveilles anciennes avec les modernes, ou Traité préparatoire à l'apologie d'Hérodote*. Le but apparent de l'ouvrage était d'établir la véracité de l'historien grec, en prouvant que les invraisemblances qu'on lui reproche ne sont rien auprès des faits incroyables que présente l'histoire des temps actuels. Sous ce prétexte, H. Estienne fait la guerre à son siècle. Il montre les cruautés, les excès, la perversité des hommes de toutes les classes, mêlant le sérieux au burlesque, accumulant les anecdotes facétieuses, les commentaires satiriques. Dans la dernière partie du livre il s'attaque spécialement aux théologiens et aux gens d'Église, et il conclut en demandant si l'on pourrait trouver dans Hérodote rien de comparable aux abus de l'Eglise romaine et aux persécutions dirigées contre ceux qui la veulent réformer. Le ton de ce livre déplut même à Calvin, qui n'aimait pas à voir tourner la religion *à rabelaiserie*. Les catholiques, s'armant du caractère licencieux de cet ouvrage, avaient accusé H. Estienne de libertinage et d'athéisme. C'en fut assez pour que Calvin et les membres du consistoire s'empressassent de désavouer celui que leurs adversaires avaient appelé le *Pantagruel de Genève* [3].

Le même caractère de plaisanterie se retrouve dans les écrits de Marnix de Sainte-Aldegonde [4], qui appartient à notre littérature par son *Tableau des différends de la religion* (1598). Ce pamphlet, écrit en français, et remarquable par un mélange original d'érudition théologique et de plaisanteries mordantes contre l'Église, fut accueilli, avec faveur, et Bayle nous apprend

1. Voir plus bas, section III, ch. II.

2. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 126.

3. Voir la nouvelle édition, très complète, donnée d'après un des rares exemplaires de l'édition *princeps*, par M. Ristelhuber, Paris, 1879, 2 vol. in-8°. On y trouvera les curieuses pièces relatives au procès intenté par le consistoire de Genève à H. Estienne.

4. Philippe de Marnix, seigneur de Sainte-Aldegonde, né à Bruxelles en 1538, mort en 1598, se réfugia en Allemagne lorsque le protestantisme fut persécuté dans les Pays-Bas ; rentré dans son pays en 1592, il soutint le prince d'Orange autant par ses écrits et sa parole que par son épée. C'était un orateur et un négociateur insinuants.

qu'une foule de gens se divertirent à l'examen de ce Tableau et se confirmèrent par là dans leur créance plus fortement que par la lecture des meilleurs ouvrages de Calvin [1].

Dans cette polémique contre les catholiques, les protestants ont l'avantage. Ils attaquent l'Église où de nombreux abus produits par le relâchement des mœurs, des pratiques dégénérées en superstition offrent une riche matière à leur verve satirique. Ils ne craignent pas de traiter sous une forme plaisante les questions théologiques, et de les soumettre au peuple, en se servant de la langue vulgaire. Les catholiques hésitent à suivre leur exemple. C'est en latin que Pierre Doré [2] écrit son *Anti-Calvin*; que l'évêque Claude de Saintes compose sa *Méthode contre les sectes;* et lorsque ce dernier publie en français sa *Déclaration d'aucuns athéismes de Calvin et de Béze* (1563), il s'excuse dans sa dédicace à Charles IX de proposer ainsi ces matières « au peuple qui pour la plupart n'est capable de telles difficultés [3] ». Quant aux catholiques qui essaient d'opposer des pamphlets en langue vulgaire à ceux des réformés, ils ne sont pas de force à soutenir la lutte. Leur argument favori consiste à calomnier les mœurs de leurs adversaires, qui affichent l'austérité. Anthoine Cathelan [4], Arthus Désiré [5] ne font guère que fournir à Calvin, à Bèze l'occasion de vigoureuses répliques.

A la fin du seizième siècle, la littérature militante prend un nouveau caractère. La Réforme a conquis en partie les droits qu'elle revendiquait : les luttes s'apaisent; les discussions deviennent moins violentes. Tel est le caractère des ouvrages de Duplessis-Mornay [6], le chef des Églises réformées de France.

1. Dictionnaire critique, *Sainte-Aldegonde*, note 6.

2. Théologien né à Orléans, vers 1500, mort en 1559. L'*Anti-Calvin* est de 1551.

3. Lenient, *La satire en France au XVI^e siècle*, p. 215.

4. Auteur du *Passavant parisien*, réponse au *Passavant* de Th. de Bèze.

5. Théologien, né en Normandie vers 1500, mort en 1579, auteur de la *Singerie des Huguenots*, des *Disputes de Guillot porcher et de la bergère de Saint-Denis contre Jehan Calvin, prédicant de Genève*, etc., etc.

6. Philippe de Mornay, seigneur du Plessis-Marly, surnommé le *pape des huguenots* à cause de sa science profonde dans les matières religieuses, naquit à Buhy dans le Vexin français (Seine-et-Oise), le 5 novembre 1549, fut élevé en secret par sa mère dans la religion réformée qu'il embrassa ouvertement après la mort de son père (1560). Après des voyages en Suisse, en Allemagne, en Italie, il alla à Paris trouver Coligny; échappé au massacre de la Saint-Barthélemy, il se refugia en Angleterre d'où il revint pour s'attacher à Henri de Navarre. On le voit dès lors défendre son maître par la plume et par l'épée, combattant à ses côtés à Coutras, à Ivry, soutenant sa cause par toutes sortes d'écrits politiques et de pamphlets, se chargeant enfin de délicates missions diplomatiques en France et à l'étranger. Son *traité de l'Eucharistie* amena une conférence théologique à Fontainebleau où il fut battu par Du Perron. Après cet échec, il se retira à Saumur, d'où il ne cessa, jusqu'à l'époque de sa mort (1623), de diriger les Églises de France.

Ses *Discours sur la vie et la mort* sont un traité de pure morale philosophique. Cet ouvrage qu'il composa à vingt-six ans, a peu d'originalité pour le fond qui est emprunté aux Pères de l'Église, à Sénèque, à Cicéron ; mais il est écrit dans un style vif et souvent éloquent. Le *Traité de l'Église* (Genève, 1579), les *Méditations chrestiennes sur quatre psaumes du prophète David* (1591), bien que d'un mérite secondaire, furent accueillis avec succès. Mais le *Traité de la vérité de la religion chrestienne* (1581) assure à l'auteur une place honorable dans la littérature religieuse. Il y défend le christianisme, sans distinguer entre Rome et Genève, contre les athées et contre les partisans des fausses religions, établissant pour les uns l'authenticité de l'ancienne Loi et de la nouvelle, pour les autres l'existence d'un Dieu créateur et d'une Providence. Au milieu de pages diffuses et traînantes, on trouve des morceaux pleins de force et même d'éloquence, et ce livre d'apparence indigeste, ne mérite pas l'oubli où il est tombé.

Sur le terrain de la controverse dogmatique, les catholiques reprennent l'avantage. Nous ne parlons pas des *Propositions contentieuses* entre le chevalier Villegagnon et J. Calvin concernant la vérité de l'Eucharistie, auxquelles les protestants ne répondirent que par des quolibets, dédaignant le défi théologique qu'il leur avait adressé. Ils allaient trouver dans Du Perron [1] un plus redoutable adversaire.

Du Perron fut le premier parmi les catholiques qui traita en français d'une manière remarquable les matières théologiques.

Du Plessis-Mornay avait publié, en 1598, un traité *De l'institution, usage et doctrine du Sainct-Sacrement de l'Eucharistie en l'Église ancienne, comment, quand et par quels degrez la messe s'est introduite en sa place, en* IV *livres*. Du Perron y répondit aussitôt par un *Traité du sacrement de l'Eucharistie contre du Plessis-Mornay* et une *Réfutation de toutes les observations tirées des passages de saint Augustin, alléguées par les hérétiques contre le saint sacrement de l'Eucharistie*. Ses ouvrages obtinrent un succès mérité. Dans des matières si ardues, Du Perron manie avec aisance la langue vulgaire. Il manque de vigueur dans l'expo-

1. Jacques Davy Du Perron, né à Berne (1556) d'un ministre réformé, abjura le calvinisme, entra dans les ordres, devint lecteur de Henri III, s'attacha à Henri IV, qu'il convertit au catholicisme et qui lui donna l'évêché d'Evreux (1575) et plus tard l'archevêché de Sens. Il reçut en 1604 le chapeau de cardinal pour avoir combattu dans des conférences publiques les doctrines calvinistes. Il mourut à Paris en 1618. C'était un homme fort intelligent, habile diplomate, écrivain élégant, maniant avec facilité le vers français et le vers latin

sition; mais sa phrase est claire et son style facile et même élégant. Comme controversiste, Du Perron, de l'aveu de ses adversaires, est surtout un dialecticien vigoureux; on peut croire qu'il entre un peu de jactance, dans l'assertion de d'Aubigné, qui se vantait de l'avoir réduit au silence. Du Perron disait quelquefois « qu'il n'y avoit point d'hérétiques qu'il ne fût assuré de convaincre, mais que pour les convertir c'étoit un talent que Dieu avoit réservé à monsieur de Genève [1], » et il était reconnu de son temps, « qu'il falloit envoyer les hérétiques au solide et savant Du Perron pour les convaincre, et à monsieur de Genève pour les toucher [2]. » Ce Monsieur de Genève, le plus illustre théologien catholique du seizième siècle, était François de Sales.

François de Sales (1568-1622)[3] avait commencé par étudier le droit. Reçu avocat et docteur, il renonça à la charge de conseiller au Sénat de Chambéry, où on l'appelait, et, poussé par une vocation irrésistible, embrassa l'état ecclésiastique (1593). Un an après son ordination, il publiait l'*Étendard ou la défense de la Croix* (1597), ouvrage de controverse dans lequel il défendait contre les attaques d'un ministre réformé l'honneur rendu à la Croix par l'Église catholique. Dans ce sujet aride, on peut déjà remarquer, outre l'aménité et la politesse de sa polémique, cette grâce et ce sentiment de l'amour divin qui immortalisent ses autres écrits. Le succès d'une mission heureuse qui ramena à la foi catholique une bonne partie du Chablais, des conversions très-nombreuses dont quelques-unes illustres, des directions et des prédications brillantes en Savoie et en France (à Dijon, à Paris) appelèrent l'attention publique sur le saint prêtre; il fut appelé dès 1606 à l'évêché de Genève. Bientôt il allait porter plus haut son nom par son livre de l'*Introduction à la vie dévote* (1608). L'époque était favorable à la publication d'un pareil ouvrage. Sous le gouvernement de Henri IV, la paix et la sécurité commençaient à renaître, mais les luttes religieuses avaient jeté le trouble dans les consciences. Henri IV, récemment converti à la religion catholique, demanda

1. Ce n'est que depuis le règne de Charles X que la coutume italienne de donner aux évêques le titre de *monseigneur* est devenue d'un usage général en France. Je veux bien vous défendre, écrit François de Sales à Mme de Chantal, de m'appeler *monseigneur*; car encore que c'est la coutume de deçà *les Alpes* (en Italie d'appeler ainsi les évêques, ce n'est pas la coutume de delà (en France), et j'aime la simplicité. » (Lettre à Mme de Chantal, LXVI).

2. Cité par Sainte-Beuve dans son étude sur *François de Sales, Causeries du lundi*, VII, p. 271, 3e édition.

3. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 7.

au saint évêque, un livre qui rendît la religion populaire. François de Sales avait adressé à une de ses parentes, Mme de Charmoisy, des lettres de direction que des amis le pressaient de publier. Sur la demande de Henri IV, il se décida alors à reprendre ces lettres, à y mettre quelque liaison et à les faire paraître.

Rien de plus nouveau que ce livre de dévotion qui donne aux plus hautes vérités théologiques une forme simple, familière, accessible à tous. Partout règne une grâce aimable, naïve, qui rend l'onction plus pénétrante; une imagination riante, fleurie, trop fleurie parfois, sous laquelle se cache une énergie virile. De là l'immense succès de cette œuvre, encore vivante aujourd'hui malgré sa forme surannée, et qui a exercé une influence si profonde sur la littérature du XVIIe siècle. L'âme de François de Sales est tendre, affectueuse, *la plus affective du monde, qui même abonde un peu en dilection* [1]; elle est en même temps ardente et vigoureuse. Comme son caractère, sa doctrine offre un admirable tempérament de mansuétude et de rigueur; on y trouve une intelligence parfaite des nécessités de la vie; elle est également éloignée de l'âpreté janséniste qui, selon Bossuet « traîne toujours l'enfer après elle, fait paraître la vertu trop pesante, l'Evangile excessif, le christianisme impossible » et de la « dévotion aisée » reprochée à certains jésuites et que Bossuet nomme éloquemment « cette inhumaine complaisance et cette pitié meurtrière pour le pécheur. »

On avait cru voir quelque chose d'efféminé dans l'*Introduction à la vie dévote*, adressée par François de Sales à une femme, sa *chère Philothée*. La tournure gracieuse, un peu *féminine*, du style avait fait illusion sur le fond, solide et austère. Quoi qu'il en soit, François de Sales crut devoir répondre à cette critique en écrivant le *Traité de l'amour de Dieu*, qu'il adresse à un homme, *Théotime* (1610), et dont le premier livre est remarquable par la fermeté et la précision, mais où l'on retrouve, surtout dans la dernière partie, la subtilité qui est propre à l'auteur. On a reproché quelquefois à François de Sales une tendance au mysticisme. S'il s'agit de sa doctrine, elle est irréprochable, et n'offre aucune trace d'exagération. Mais l'âme affectueuse du saint directeur se laisse aller dans les *Lettres spirituelles*, et en particulier dans celles qui sont adressées à Mme de Chantal, à ces effusions de charité qui re-

1. Lettres à Mme de Chantal, DLXVII.

vêtent la forme mystique, et semblent énerver la piété. Pour le fond comme pour le style, le goût pèche quelquefois, jamais le cœur ou la raison. Sous l'afféterie et la mignardise le sentiment reste sobre et sain, de même que sous les allégories bizarres et les comparaisons fleuries, la pensée reste sévère et forte.

II

Ce n'est point seulement par des traités dogmatiques et des pamphlets que Calvin et les autres chefs du protestantisme cherchent à répandre leurs doctrines ; la prédication est pour eux un instrument de propagande non moins puissant. Ils parlent à la foule pour la convaincre, l'émouvoir. Calvin, Farel, Froment, Th. de Bèze se font entendre dans la chaire, et leur parole a la vigueur d'une argumentation nerveuse avec la sobriété d'un enseignement austère. Mais l'éloquence protestante (c'est là son trait propre) est exclusivement militante : son but est de mettre en discussion le dogme catholique, de combattre la papauté, de démontrer que la rupture avec l'Église est légitime, que la communion nouvelle est supérieure à sa rivale. L'instruction morale est reléguée au second rang : il ne s'agit pas du salut des âmes, mais du triomphe de la communion. D'ailleurs, la doctrine nouvelle, par sa nature même, devait attacher peu d'importance à l'exhortation morale, puisqu'elle enseignait le salut par la foi et non par les œuvres ; c'était se condamner à ne parler guère que des mystères admirables de la prédestination et de « cette adorable inégalité qui fait des uns des vases de colère et de perdition et des autres des vases de miséricorde [1]. » Polémique contre le catholicisme, exposition du dogme, silence à peu près complet sur les devoirs de l'individu : voilà ce qui caractérise la prédication réformée, d'ailleurs vigoureuse et sobre. Telle elle était chez Farel, au

1. Bourdaloue, *Sermon sur la Prédestination*, 1re partie. Lire le développement commençant par ces mots : « L'un ou l'autre de ces fameux hérésiarques n'aurait-il pas eu bonne grâce, en s'attachant aux principes de sa secte, de pousser un point de morale sur les devoirs de la piété chrétienne ? Après avoir fait entendre à ses auditeurs que la prédestination de Dieu impose à l'homme une absolue nécessité d'agir, que toutes nos actions, bonnes ou mauvaises, roulent sur ce décret que Dieu a formé de toute éternité ; que, soumis à ce décret, nous n'avons plus le pouvoir de nous déterminer au bien, ni de nous détourner du mal ; que nous avons perdu notre libre arbitre, et que, par conséquent, les préceptes de la loi à ceux qui ne les observent pas, sont impossibles : l'un ou l'autre, dis-je, après avoir établi ces fondements, n'aurait-il pas été bien reçu à faire le prédicateur, et à nous dire en nous prêchant la pénitence : faites un effort, mes frères, rompez vos liens, etc...»

témoignage des contemporains (car il ne reste rien des sermons de celui qui inaugura la prédication protestante en France et en Suisse), chez Froment, à en juger par l'unique sermon qu'on a conservé de lui, chez Calvin, dont les sermons ne sont le plus souvent que le développement de l'*Institution*, chez de Bèze, qui suit son maître en fidèle disciple.

Des défauts différents détournaient la prédication catholique de son but au commencement du seizième siècle : argumentation subtile et raffinée, mélange bizarre de citations bibliques et profanes, pédanterie, abus de l'interprétation figurée ou symbolique [1], et par-dessus tout, familiarité bouffonne et grotesque.

La Réforme et la Renaissance ne firent qu'augmenter le mal, celle-ci en exagérant le goût et la manie de l'érudition déplacée, celle-là en favorisant des polémiques violentes, grossières, qui déshonoraient la chaire chrétienne. Vainement les conciles de Cologne (1536), de Narbonne (1550), de Trente (1562), de Cambrai (1565), de Bourges (1584) ordonnèrent aux prêtres de s'abstenir de récits apocryphes, de citations mythologiques (*fabuloso dogmate*), et leur interdirent les plaisanteries grotesques, et les attaques personnelles; vainement les docteurs les plus vénérés de l'Église, Pie V dans ses lettres, Cl. d'Espence, dans son *Sermo synodalis de officio pastorum* (1562), Louis de Grenade, dans sa *Rhetorica ecclesiastica* (1578), saint Charles Borromée, dans ses *Instructiones prædicationis verbi Dei* [2] rappelèrent les prédicateurs à la dignité et au respect de leur sacerdoce [3]. Les troubles de la Ligue mirent le comble au mal. Jean Boucher, recteur de l'Université (1580), puis curé de Saint-Benoît, Guillaume Rose, prédicateur ordinaire de Henri III, évêque de Senlis depuis 1583, Matthieu de Launay, le calviniste apostat, *grand remueur des opinions de la populace*, comme l'appelle Et. Pasquier; le bénédictin Génébrard, hébraïsant distingué, mais prédicateur enragé, que Lestoile compare à une *harengère en colère*, François Feuardent, dont la parole brillait comme une torche, *sicut facula ardebat*, firent retentir la chaire, qu'ils transformaient en tribune politique, de déclamations furibondes contre Henri III et Henri IV [2]. Rien ne peut donner une idée de ces excès, faits pour dégrader l'éloquence religieuse.

1. Erasme, dans son *de Arte concionandi*, se moque de ces prédicateurs qui prouvent la charité par les sources du Nil et l'abstinence par les douze signes du zodiaque!

2. Quatrième partie des *Acta ecclesiæ mediolanensis*, Milan, 1599.

3. Voir Jacquinet, *les Prédicateurs du dix-septième siècle avant Bossuet*, introduction; Ch. Labitte, *les Prédicateurs de*

Avec l'avénement de Henri IV et le retour de la paix, la prédication commence à reprendre son vrai caractère d'enseignement moral. La chaire retrouve la décence et la dignité qu'elle avait perdues, mais les prédicateurs de la Ligue avaient fait des citations bibliques un abus si scandaleux, que par un excès contraire leurs successeurs paraissent éviter les textes sacrés ; et les homélies ressemblent trop souvent à des dissertations scolastiques, entremêlées d'exemples, de sentences des auteurs grecs et latins. En 1594, Guillaume du Vair écrivait : « Quant à cette autre éloquence qui habite les chaires publiques, qui devroit estre la plus parfaicte tant par la dignité de son subject que pour le grand loisir et liberté de ceux qui la traittent, elle est demeurée si basse que je n'ay rien à en dire. » Aussi les noms des orateurs les plus admirés de leur temps, Valladier, de Besse, Gaspar de Seguiran, le P. Cotton, Coeffeteau, Cospeau, etc., sont-ils de nos jours à peu près oubliés[1]. Ce n'est qu'au commencement du dix-septième siècle que l'éloquence de la chaire se relève avec Fenoillet, l'évêque de Marseille, et saint François de Sales. Le faux goût, la subtilité n'ont pas entièrement disparu ; mais l'érudition vaine, la déclamation, l'emphase disparaissent pour faire place à la simplicité et à l'onction évangéliques. François de Sales apporte dans sa prédication, comme dans ses traités et dans ses lettres, la grâce persuasive, la douceur, la charité, avec une science théologique admirée par Bossuet même. Mais il faudra encore cinquante ans d'efforts pour dégager la chaire chrétienne des traditions d'une dialectique stérile, d'une érudition pédantesque, et préparer l'éloquence d'un Bossuet ou d'un Bourdaloue.

CHAPITRE II

Philosophes, moralistes, libres-penseurs.

Le quinzième siècle ne s'était pas borné à imiter les poëtes, les orateurs, les historiens de l'antiquité ; il avait essayé d'en reproduire les doctrines philosophiques : imitation plus difficile

la Ligue, introduction et ch. I, § VI.

1. Voir, dans Jacquinet (*op. cit.*, p. 39 et suiv.), l'analyse d'un sermon *sur la Passion*, prêché avec le plus grand succès à Paris en 1602 par Pierre de Besse, qui était réputé le plus grand prédicateur de son temps. C'est un chef-d'œuvre de faux goût et de ridicule.

encore ; car d'une œuvre d'art, on peut n'emprunter que la forme, tandis qu'il faut adopter le fond même d'une doctrine. Or, l'antiquité avait produit une foule de systèmes opposés : platonisme, peripatétisme, épicurisme, stoïcisme, pyrrhonisme, néoplatonisme alexandrin ; et la Renaissance, en les ressuscitant tout à coup, avait accumulé dans une seule époque toutes les théories que la philosophie grecque avait imaginées durant dix siècles. Ce mouvement se continue dans la période qui nous occupe : aussi la spéculation philosophique au seizième siècle, comme au quinzième, a-t-elle pour caractère dominant l'incohérence et la confusion des systèmes.

Mais la multiplicité même de ces systèmes, entre lesquels on se sent libre de choisir, invite à s'écarter de la scolastique, asservie par tradition à l'autorité d'un seul maître. Les uns substituent au péripatétisme de l'école le péripatétisme d'Alexandre d'Aphrodisée, ou celui d'Averroès. Les autres opposent à la philosophie d'Aristote la philosophie de Platon, celle des alexandrins ou des stoïciens. L'originalité des philosophes de la Renaissance n'est donc pas dans leurs doctrines, qui sont empruntées ; elle est dans la passion avec laquelle ils embrassent tel ou tel système et revendiquent le droit de s'y attacher, dans la persévérance avec laquelle ils le défendent, comme s'il était leur œuvre, et affrontent, pour ce qu'ils croient être la vérité, les persécutions et la mort même.

Le mouvement dirigé au nom de Platon contre l'autorité d'Aristote a pour principal représentant en France, au seizième siècle, Pierre de la Ramée, dit Ramus. Louis Vivès (1492-1540), l'ami d'Érasme et de Budé, le professeur de Louvain et d'Oxford, appartient plutôt à la Hollande ou à l'Angleterre, bien qu'il ait étudié la philosophie scolastique à Paris et ait exercé en France une influence réelle, ainsi que l'atteste Gassendi [1]. Ramus [2], sans aborder directement les problèmes métaphysiques, prétend réformer la logique de l'école en s'appuyant sur la méthode dialectique de Platon. Condamné par l'université et le parlement, privé par ordonnance royale (1543) du droit d'enseigner ou de publier ses doctrines, il ne recouvra que sous Henri II (1547) la liberté de parler et d'écrire. Il publia en

1. « J'étais enchaîné par le préjugé général qui faisait approuver Aristote par tous les savants. Mais la lecture de Vives et de mon ami Charron m'a donné le courage d'agir. » (Gassendi, *Exercitationes paradoxicæ adversus Aristoletem.* Préface.)

2. Né en 1515 à Cuth dans le Vermandois, tué dans le massacre de la Saint-Barthélemy.

1555 une dialectique, qui est le premier ouvrage de philosophie écrit en langue vulgaire. Cette logique régna près d'un siècle dans les classes [1].

Le mouvement averroïste, qui se produisit surtout en Espagne et en Italie, eut pourtant un représentant en France vers les dernières années du seizième siècle. Vanini, exagérant l'interprétation du commentateur arabe d'Aristote, fit du péripatétisme une doctrine panthéiste. Condamné comme athée par le parlement de Toulouse, il fut étranglé et brulé, après avoir eu la langue coupée (1619)

Ces tentatives pour faire renaître les systèmes de la philosophie ancienne et les opposer ou les substituer à la tradition scolastique, en bravant même la torture, ne sont pas le seul trait par lequel se manifeste au seizième siècle la hardiesse de l'esprit nouveau. Le choc de tant d'opinions diverses, de tant de doctrines rivales jette la raison dans les témérités du doute. A cette cause vient s'ajouter le trouble produit par les guerres de religion dans les esprits et dans les consciences. La guerre civile, disait la Noue, « fait plus de brèche en six mois au païs, aux mœurs, aux lois et aux hommes qu'on n'en sauroit reparer en dix ans. Entre ses autres fruits, elle a apporté cestui-ci d'avoir engendré un million d'épicuriens et libertins [2]. » Cet état de l'esprit qui, non-seulement sur les objets qui passent sa portée, mais sur les choses mêmes qu'il peut concevoir, s'établit dans une incertitude absolue, devient aux yeux de certains penseurs l'état philosophique par excellence, d'où naissent avec l'indifférence, la modération et la paix de l'âme.

Ce mouvement sceptique, amené par la confusion des systèmes et le spectacle des luttes religieuses, se manifeste chez les esprits les plus divers, lettrés, érudits, théologiens, etc. Les uns triomphent de l'impuissance de la raison au profit de la religion ; les autres, en ébranlant l'autorité de la raison, ébranlent du même coup l'autorité de la foi.

Les écrivains qui affichent ouvertement l'incrédulité sont encore rares à l'époque qui nous occupe. On ne citerait guère au seizième siècle que Bonaventure des Perriers [3], l'auteur du *Cymbalum mundi* (la cymbale du monde [4]), œuvre audacieuse, en

arles Waddington, *Ramus*, Paris, 1855. Sur Ramus grammairien, v. plus bas, p. 199, n. 3.

2. La Noue, *Discours militaires*, I, *sub fine*.

3. Voir *Morceaux choisis*, p. 199.

4. Ce titre est tiré de la préface de l'*Histoire naturelle* de Pline l'Ancien : « Apion quidem grammaticus, hic quem Tiberius Cæsar *cymbalum mundi* vocabat, quum propriæ famæ tympanum potius videri posset, » (Apion le grammai-

quatre dialogues à la manière de Lucien, où l'auteur tourne en dérision l'Evangile sous le nom de livre des destinées, Jésus-Christ sous le nom de Mercure, la vraie religion sous le nom de la pierre philosophale que les hommes cherchent vainement. Ce livre excita une réprobation universelle. Catholiques et protestants le dénoncèrent à l'envi. L'ouvrage fut immédiatement saisi et brûlé par arrêté du parlement (1538); l'imprimeur, Jean Morin, fut enfermé au Châtelet; et repoussé par tous les partis, l'auteur fut réduit à se donner la mort (1544).

Chez Cornelius Agrippa [1], le doute, loin de s'étendre à la foi, ne s'attaque pas même à la raison, mais seulement à la science humaine. Le traité de la *Vanité des sciences* est une satire des connaissances de son temps, de la scolastique, et même des sciences occultes dont il avait été l'adepte.

Longtemps après (1581), Fr. Sanchez [2] fait imprimer à Lyon un traité : « De la très-noble et suprême science universelle : *Que l'on ne sait rien*. » Il y attaque la philosophie d'Aristote, les subtilités de la scolastique, la science vague et incertaine de son temps. Il y indique les conditions de la véritable science, se proposant « de rechercher dans un autre livre si l'on sait quelque chose et comment on le sait, et quelle est la méthode pour savoir quelque chose, autant que le permet la faiblesse humaine. » Il serait téméraire de conclure de ces paroles, comme l'ont fait certains critiques, que le doute de Sanchez n'était qu'un *doute provisoire* analogue à celui de Descartes. L'auteur n'a point écrit cette seconde partie, qui devait exposer le moyen d'arriver à la connaissance certaine. Quant à la première, elle fait ressortir avec tant de force les difficultés de la véritable science, le nombre infini des objets qu'elle doit embrasser et les limites de notre intelligence bornée, qu'on peut dire que le livre de Sanchez a été une école de scepticisme. Aussi en 1661, Ulrich Wild publiait une réfutation de ce livre sous le titre : « Que l'on sait quelque chose. » (*Quod aliquid scitur.*)

Nous arrivons au plus éminent des sceptiques du XVI^e siècle.

rien, celui que Tibère appelait la *cymbale du monde* et qu'on pouvait plutôt appeler la trompette de sa propre renommée).

1. Né à Cologne en 1846, professeur d'hébreu à l'université de Dôle (1509), accusé d'hérésie, se réfugia en Angleterre; revint ensuite exercer la médecine à Lyon, fut nommé par François I^er médecin de Louis de Savoie, puis retomba en disgrâce, partit dans les Pays-Bas, revint en France en 1532 et mourut à Grenoble en 1535. Voir A. Prost, *Corneille Agrippa, sa vie et ses œuvres*, 2 vol. in-8°, Paris, 1881.

2. François Sanchez, né en 1552 à Tuy d'un Juif portugais, fit ses premières études à Bordeaux, puis en Italie; se fit recevoir docteur à Montpellier, et professa la médecine à Toulouse, où il mourut vers 1632.

Michel de Montaigne[1] publie en 1580 les deux premiers livres des *Essais*, et huit ans plus tard le troisième livre. Il suffit de lire les chapitres qui composent chaque livre pour reconnaître que les *Essais* ne forment pas un ouvrage méthodique, composé sur un plan régulier, mais un simple recueil d'observations et de réflexions morales où l'auteur ne suit d'autre ordre que le cours mobile de sa pensée, de son imagination et de son humeur. Même dans chaque chapitre, rien de plus trompeur que le titre, l'auteur se laissant aller à des digressions sans rapport direct avec le sujet proposé. Dans cette revue souvent capricieuse des sujets les plus divers, on trouve une connaissance profonde du cœur humain, une expérience consommée de la vie, avec une franchise aimable et piquante qui donne aux *Essais* de Montaigne un charme toujours nouveau. C'est par là que son œuvre est encore lue de nos jours non-seulement avec intérêt, mais avec profit, et prend place en quelque sorte parm les auteurs classiques. Cette sagesse pratique de Montaigne est rehaussée par les exemples et les préceptes qu'il emprunte aux moralistes anciens dont il s'est nourri, à Platon, à Sénèque, à Cicéron, à Plutarque, de telle sorte qu'on trouve dans son livre, outre les réflexions personnelles d'un observateur judicieux et pénétrant, la fleur de la sagesse antique accommodée aux besoins, aux mœurs et aux idées des modernes. A ce riche fond s'ajoute encore l'attrait d'une forme originale à la fois familière et élevée, libre d'allures, expressive, hardie, pittoresque.

Mais, il faut l'avouer, tant de qualités éminentes sont gâtées par un vice irrémédiable : cette indifférence sceptique dont nous avons parlé plus haut et dont Montaigne est demeuré le représentant le plus populaire. Tantôt, parcourant les temps et le lieux les plus reculés, recueillant les faits les plus étranges, les coutumes les plus bizarres, il triomphe contre la raison humaine de la diversité des mœurs et des coutumes. Tantôt, énumérant les opinions des philosophes, faisant ressortir la diversité, la contradiction de leurs systèmes, il s'arme contre la vérité de l'incertitude et de la mobilité des doctrines, sans s'apercevoir que c'est lui-même qui tourne dans un cercle en supposant ce qui est en question, à savoir que toutes ces coutumes, toutes ces doctrines peuvent être opposées les unes aux autres comme également vraies, également justes.

« Ne voulant pas dire : *Je ne sais*, il dit : *Que sais-je?* dont il

1. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 12.

ait sa devise, en la mettant sur des balances qui, pesant les contradictoires, se trouvent dans un parfait équilibre, c'est-à-dire qu'il est pur pyrrhonien. Sur ce principe roulent tous ses discours et tous ses Essais ; et c'est la seule chose qu'il prétende bien établir, quoiqu'il ne fasse pas toujours remarquer son intention. Il y détruit insensiblement tout ce qui passe pour le plus certain parmi les hommes, non pas pour établir le contraire avec une certitude de laquelle seule il est ennemi, mais pour faire voir seulement que les apparences étant égales de part et d'autres, on ne sait où asseoir sa créance [1]. »

Montaigne va plus loin. La partie essentielle des *Essais* est celle qu'il a consacrée à l'apologie de Raymond Sebond, Toulousain qui avait composé au quinzième siècle une *Théologie naturelle* (Theologia naturalis), traduite en français par Montaigne même (1569), à la prière de son père. Dans ce livre, dit Montaigne, R. Sebond avait entrepris « par raisons humaines et naturelles d'établir et vérifier contre les athéistes tous les articles de la religion chrétienne, » entreprise fort utile, « vu que les nouvelletés de Luther commenceoient d'estre en crédit, » et qu'il était aisé de prévoir « que ce commencement de maladie déclineroit aisément en exécrable athéisme. » On avait reproché à la *Theologia naturalis* de vouloir appuyer par des raisons humaines ce qui est du domaine de la foi, et de mettre la religion en péril en la défendant par des arguments exposés à la contestation. Montaigne part de là pour montrer l'impuissance de la raison humaine à sonder les mystères de la foi, et, comme dit Pascal, prenant les hommes « abandonnés à leur lumière naturelle, toute foi mise à part, il les interroge de quelle autorité ils entreprennent de juger cet être souverain qui est infini par sa propre définition, eux qui ne connaissent véritablement aucune chose de la nature ! Il leur demande sur quels principes ils s'appuient ; il les presse de les montrer. Il examine tous ceux qu'ils peuvent produire et y pénètre si avant, par le talent où il excelle, qu'il montre la vanité de tous ceux qui passent pour les plus naturels et les plus fermes. » Mais peu à peu la foi elle-même chancelle avec la raison. « De ce principe que hors la foi tout est dans l'incertitude, et considérant bien combien il y a que l'on cherche le vrai et le bien sans aucun progrès vers la tranquillité, il conclut qu'on en doit laisser le soin aux autres et demeurer cependant en repos, coulant légèrement sur les sujets

1. Pascal, *Entretiens sur Epictète et Montaigne* (édit. Havet, 2^e éd., I, CXXVI).

de peur d'y enfoncer en appuyant. » Il faut cependant une règle de conduite; Montaigne ne l'empruntera ni aux principes de la raison, ni aux croyances de la foi : il suivra la commodité. « Il n'a rien d'extravagant dans sa conduite ; il agit comme les autres hommes; et tout ce qu'ils font dans la sotte pensée qu'ils suivent le vrai bien, il le fait par un autre principe, qui est que les vraisemblances étant pareillement d'un autre côté, l'exemple et la commodité sont les contrepoids qui l'emportent. » Il rejette bien loin la farouche vertu des stoïciens. « La sienne est naïve, familière, plaisante, enjouée, et pour ainsi dire folâtre : elle suit ce qui la charme et badine négligemment des accidents bons ou mauvais, couchée mollement dans le sein de l'oisiveté tranquille, d'où elle montre aux hommes qui cherchent la félicité avec tant de peines que c'est là seulement où elle repose, et que l'ignorance et l'incuriosité sont deux doux oreillers pour une tête bien faite, comme il dit lui-même [1]. »

Pierre Charron [2] fut l'imitateur et l'ami de Montaigne qui lui légua comme à un fils adoptif le droit de porter ses armoiries. Celui qui devait écrire le *Traité de la Sagesse* fut d'abord un théologien et un prédicateur estimé. En 1589, il adressait à un docteur de la Sorbonne un *Discours chrétien contre la Ligue* : en 1594, il publiait son livre des *Trois Vérités*, où il démontrait contre les athées qu'il y a un Dieu, contre les païens, les juifs et les mahométans que la religion chrétienne est la seule vraie, contre les protestants, et spécialement contre l'auteur du *Traité de l'Église* [3], que l'Église catholique seule possède la vérité. En 1600 il commence l'impression de deux ouvrages; l'un était un recueil de *Discours chrétiens* sur l'eucharistie, la rédemption, etc., l'autre était le *Traité de la Sagesse*.

Le *Traité de la Sagesse* comprend trois livres : le premier traite de la faiblesse de l'homme, de ses misères, de ses passions ; le second, de la manière de s'affranchir des passions ou des erreurs; le troisième des quatre vertus de prudence, justice, force et tempérance [4]. Il suffit de parcourir cet ouvrage pour voir qu'il dépasse le scepticisme de Montaigne ; où Mon-

1. Pascal, *Entretiens sur Epictète et Montaigne* (édit. Havet, 2e édit., I, cxxvi).

2. Voir la biographie de Charron dans les *Morceaux choisis*, p. 28.

3. Du Plessis-Mornay avait publié en 1578 et dédié à Henri de Navarre son *Traité de l'Eglise* qui fit grand bruit. Charron venait un peu tard pour le réfuter; mais la conversion de Henri IV qui avait lieu en ce moment, donnait un caractère d'actualité et d'à-propos à ce livre, fort vanté de son temps, mais en somme lourd et indigeste.

4. Charron a laissé un résumé méthodique de son livre, sous le titre de *Petit traité de la Sagesse*. Il y répond à quelques critiques soulevées par son traité.

taigne disait : *Que sais-je ?* il dit : *je ne sais !* il érige véritablement le doute en système, et l'étend jusqu'aux religions qu'il déclare toutes « tenues par mains et moyens humains. » Car « la plus jeune bastit toujours sur son aisnee, et s'enrichit de ses depouilles, comme la judaïcque fait à la gentile et hegyptienne, la chrestienne à la judaïcque, la mahometane à la judaïcque, et chrestienne ensemble [1]. »

Comment concilier la vie de Charron, ses écrits orthodoxes, son rôle de prêtre et de prédicateur, la résolution qu'il eut un moment de se faire chartreux, avec ce scepticisme ouvertement proclamé ? Probablement par l'action qu'exerça sur lui l'auteur des *Essais*. Une fois dominé par cette influence puissante, l'esprit systématique de Charron dut chercher à accorder sa nouvelle doctrine avec les opinions qu'il avait jusque-là professées et les obligations de son état. Il se dit que le sage pouvait se conduire par ses seules lumières, mais qu'il fallait conserver pour les ignorants et les faibles d'esprit les croyances et les pratiques religieuses. Le conseil qu'il donne d'obéir à l'Église est de prudence, et non de foi. Il y a pour lui une séparation absolue entre le vulgaire qu'il méprise de toute la hauteur de de sa sagesse et le sage qui jouit du calme dans la retraite inaccessible que lui ouvre la raison [2]. Le prédicateur remplira donc consciencieusement son rôle, croyant de son devoir d'éclairer le vulgaire sot et servile des lumières d'une religion qu'il juge inutile pour lui-même.

L'originalité est le moindre souci de Charron. Il prend chez les écrivains favorables à sa doctrine comme chez ceux qui lui sont opposés ce qui peut servir à son œuvre. Il emprunte à Juste-Lipse ; il s'approprie des pages entières de Du Vair ; il traduit les anciens ; mais il ne doit à personne autant qu'à Montaigne dont il reproduit les opinions, bien plus, les expressions et les tournures même, sans en conserver la vivacité et la grâce. Il dispose sous une forme dogmatique [3] les vérités qu'il a recueillies, cherchant avant tout l'ordre et la clarté, pour faire entrer plus profondément sa pensée dans l'esprit du lecteur.

Charron est un écrivain judicieux, solide, pénétrant ; son style,

1. *Sagesse*, II, 5.

2. Voir la page citée dans les *Morceaux choisis*, p. 28.

3. On peut en juger par les tableaux synoptiques dont il entremêle son exposition : tableau des cinq considérations de l'homme et de l'humaine condition (livre I, ch. 1) ; tableau de la différence des naturels des hommes en corps, esprits, religions, mœurs (I, 38) ; tableau de la distinction des *états et charges* fondés sur la puissance et la sujétion soit privée, soit publique (I, 40), etc.

un peu terne, est ferme et clair ; parfois il s'élève et se colore surtout lorsqu'il est soutenu par son modèle.

Aux moralistes sceptiques qui nient la raison tout en prétendant n'agir que par elle, s'oppose Guillaume Du Vair.

Guillaume du Vair[1], magistrat éminent, grand orateur, fut aussi un moraliste distingué. Celui qui, durant les troubles de la Ligue, consacra l'autorité de sa parole à la défense et au salut de la royauté, écrivait durant le siége de Paris son beau traité *De la constance et consolation des calamités publiques*. Ce sont des entretiens avec des amis (qu'il appelle Mirsa, Linus, Orphée) sur les malheurs de la patrie. Aux consolations qu'il puise dans la philosophie antique, dans les doctrines du stoïcisme, la religion vient ajouter ses graves enseignements : la résignation et l'espérance animent ces pages émues, éloquentes. On y admire, avec l'élégance et l'ampleur cicéronienne du style, les vues du philosophe accoutumé à contempler de haut le spectacle des choses humaines ; et le tableau qu'il trace des révolutions des empires, se succédant les uns aux autres pour conduire le genre humain au but marqué par la Providence, est comme une ébauche du *Discours sur l'histoire universelle*.

Du Vair a encore composé deux traités de philosophie morale, la *Sainte Philosophie* et la *Philosophie morale des stoïques*, aussi remarquables par la solidité du fond que par la pureté de la forme, qui suffiraient à placer l'auteur au premier rang parmi les prosateurs de son temps. On y retrouve cette alliance de la philosophie et de la religion qui est le caractère propre des œuvres de Du Vair[2]. Dans le premier, il montre que la raison est l'auxiliaire de la foi ; dans l'autre, il cherche à donner à la morale un fondement humain et prend la raison pour juge de la folie des passions et de la variété des opinions contraires au souverain bien que se propose le sage. Charron savait à quel maître il s'adressait quand il copiait des pages de Du Vair pour les faire entrer dans son traité de la *Sagesse* : « Je n'ai point veu, dit-il, qui les despeigne (les passions) plus naïfvement et plus richement que le sieur du Vair en ses petits livres moraux desquels je me suis fort servy en ceste matière[3]. »

1. Voir la biographie de Du Vair dans nos *Morceaux choisis*, p. 38, et l'étude de M. Sapey sur cet écrivain (*Essai sur la vie et les œuvres de du Vair*, 1847).

2. Du Vair a fait une traduction du *Manuel d'Epictète*.

3. *Sagesse*, I, 19, fin.

CHAPITRE III

Ecrivains politiques, pamphlétaires.

La science politique au XVI^e siècle n'est représentée que par un grand nom, celui de JEAN BODIN [1]. Nous trouverons chez beaucoup d'autres écrivains des théories politiques, mais ce sont des œuvres de polémique, dictées par l'esprit de parti ; Bodin, s'élevant au-dessus des agitations de son temps, demande à l'histoire et à la philosophie les lois qui doivent régir les sociétés.

La *République* [2] de Jean Bodin, qu'on a souvent comparée à la *Politique* d'Aristote et à l'*Esprit des Lois* de Montesquieu, écrite en français dans un style clair et précis, remarquable par la richesse des faits, la variété des connaissances, la justesse des vues, fut publiée en 1578 [3]. Sans entrer dans le détail des questions qu'embrasse une œuvre si considérable, nous essaierons d'en indiquer le caractère général.

Bodin se sépare de Platon qui, faisant de l'État une seule famille, rêvait entre tous les citoyens de sa république une communauté chimérique. Il définit l'État le gouvernement de ce qui est commun aux citoyens ; la famille, le gouvernement de ce qui est propre aux particuliers. Mais au lieu de distinguer, comme Aristote, l'autorité domestique de la souveraineté politique, il cherche dans la puissance du père de famille le type de la puissance du chef de l'État, oubliant que l'État est fondé sur l'égalité des citoyens, tandis que la subordination naturelle est le principe de la famille. De là la tendance de Bodin à attribuer au souverain, comme à l'époux ou au père, une autorité presque sans contrôle. Il reconnaît trois formes de gouvernements : la monarchie, l'état populaire et l'état aristocratique. Quant à cette quatrième forme dont parlent Aristote, Polybe, Cicéron, Machiavel, dont Montesquieu fera le type de la liberté politique, et où les principes des trois autres viendraient se

1. Né à Angers en 1529, avocat, procureur du roi à Laon, mort dans cette ville en 1596.

2. *République* ici veut dire *Gouvernement, État.* « Il n'y a que trois estats ou trois sortes de Républiques, à sçavoir la monarchie, l'aristocratie et la démocratie. » (Bodin, *République*, l. II, ch. II : *De toutes sortes de Républiques en général, et s'il y en a plus de trois.*)

3. Traduite ensuite en latin par l'auteur, avec des additions nombreuses en 1586.

tempérer, Bodin la repousse, comme n'étant qu'une des trois autres plus ou moins déguisée ; car l'un des trois pouvoirs l'emporte toujours sur les deux autres. Ses préférences sont pour l'état monarchique. Tout en flétrissant comme impies les princes qui abusent de leur pouvoir il déclare leur souveraineté absolue. Un pouvoir limité n'est plus souverain. Les parlements, les États peuvent faire connaître leur avis, mais ne sauraient engager le prince. Bodin proscrit l'esclavage et regrette presque la découverte de l'Amérique, qui a été « une occasion de renouer les servitudes par tout le monde. » Il condamne les persécutions religieuses, parce qu'elles ne peuvent engendrer que l'athéisme; mais il n'admet pas qu'il soit permis de raisonner en matière de foi. Enfin il emprunte à Aristote l'analyse des causes qui dans chaque genre de gouvernement amènent des révolutions et développe ce qui n'était qu'en germe chez le philosophe grec, les rapports qui existent entre les institutions de chaque peuple et la nature du pays et du climat[1].

Partisan de la monarchie absolue, Bodin se contente de chercher des tempéraments qui l'empêchent de dégénérer en tyrannie. Dans les écrits polémiques que nous allons maintenant étudier, nous verrons attaquer, mettre en question, le principe même de la royauté.

Partout en Europe, au XVIe siècle, le pouvoir de la royauté s'était affermi : Henri VIII en Angleterre, Maximilien et après lui Charles-Quint en Allemagne, François Ier en France exerçaient une autorité absolue. Mais dans le même temps, la renaissance des lettres anciennes, la connaissance plus approfondie de l'histoire de Rome et d'Athènes, les agitations de la Réforme naissante commençaient à répandre sur les droits de la royauté des idées nouvelles et hardies.

D'un côté, les savants, les lettrés apprenaient dans Polybe, dans Tite-Live, dans Plutarque, à détester la tyrannie et à admirer Timoléon et Brutus. De l'autre, l'étude de la Bible se répandait dans la foule avec les prédications calvinistes : on se familiarisait avec le gouvernement à la fois théocratique et démocratique des Juges, de Saül, de David ; on admirait les prophètes osant reprocher à des rois impies leurs iniquités et leurs crimes. Ainsi se formait dans la première partie du XVIe siècle un courant d'idées révolutionnaires qui se développèrent

1. Cf. Paul Janet, *Histoire de la philosophie morale et politique*, t. II, p. 136

dans la seconde moitié avec une hardiesse dont on n'a vu d'exemples qu'au temps de la Révolution française. Alors, écrit d'Aubigné [1], « croissoit la maladie du royaume eschauffée par les vents de plusieurs esprits irrités qui, avec merveilleuse hardiesse, faisoient imprimer livres portans ce qu'en autre saison on n'eust pas voulu dire à l'oreille. »

Dès le règne de François I^er, un écrivain qui n'appartient pas à notre littérature, mais dont l'influence se fit sentir en France, le hollandais Érasme [2] lançait aux rois des traits d'une mordante ironie. Quoi de plus violent que l'adage de l'*Escarbot* et de l'*Aigle* [3], dans lequel l'auteur compare les souverains à l'aigle, le premier des oiseaux de proie ? « Ces yeux rapaces et méchants (de l'aigle), ce rictus menaçant, ces joues horribles, ce front farouche, n'est-ce pas là l'image d'un roi plein de magnificence et de majesté ?... A ce cri d'aigle, la foule entière tremble, le sénat s'efface, la noblesse rampe, la justice s'assouplit, les théologiens se taisent, les légistes approuvent, les lois cèdent, les constitutions ploient ; droit, religion, justice, humanité sont des mots sans valeur [4]. »

Nous trouvons la première trace de ce mouvement nouveau des idées dans le *Discours de la servitude volontaire* ou le *Contre un* d'Estienne de la Boëtie [5]. Ce hardi pamphlet, qui ne devait paraître que trente ans plus tard, fut composé vers 1546 ou 1548, à une époque où le joug de Henri II se faisait durement sentir [6].

La Boëtie finissait ses études ; il était pénétré de la littérature ancienne ; il aimait ces gouvernements libres qu'elle lui faisait connaître ; versé dans la littérature italienne (il traduisit plus tard un épisode de l'Arioste), il avait pu lire les *Discours* de Machiavel sur Tite-Live, et il admirait jusqu'à la constitution républicaine de Venise malgré son caractère aristocratique. « Il eust mieux aymé estre nay à Venise qu'à Sarlat [7] », disait de lui Montaigne. Avec ces sentiments et ces tendances, on comprend qu'Estienne de la Boëtie ait écrit dans l'ardeur de la jeunesse ce discours véhément, qui resta d'abord in-

1. *Hist. univ.*, tome II, II, 2, (p. 1072). — D'Aubigné cite ici précisément les écrits de la Boëtie, d'Hotman et de Junius Brutus.

2. Né à Rotterdam en 1467, mort en 1536. Voir sur cet écrivain l'Étude de M. Gaston Feugère (Paris, 1874).

3. *Scarabæus aquilam quærit* (Adages, *Chiliade III, centurie* 7 ; col. 709 de l'édition in-folio, de Paris, 1589).

4. Hallam, *Histoire des littératures de l'Europe* (t. I, p. 288 de la trad. franç.) Il serait facile de recueillir plus d'un trait aussi vif dans les *Adages* d'Erasme.

5. Voir la biographie d'Est. de la Boëtie dans les *Morceaux choisis*, p. 34.

6. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 34, n. 1

7. *Essais*, I, 27.

connu au public et n'eut d'effet que plus tard sur les esprits.

C'est vers 1560 que les luttes des partis donnèrent lieu à des publications anti-monarchiques. Calvin en effet avait fortifié plutôt qu'affaibli le principe de l'autorité. S'il préférait une forme de gouvernement tempéré dans laquelle « plusieurs gouvernants ensemble, s'aidants les uns aux aultres, s'avertissent de leur office, de sorte que si quelqu'un s'élève trop haut, les aultres lui soient comme censeurs à maistres [1], » il prescrivait comme règle absolue le devoir d'obéir aveuglément à ceux qui étaient investis du pouvoir. Les magistrats « ont commandement de Dieu, sont autorisés de lui et du tout ils representent sa personne [2]. » C'est en vertu de ces principes qu'il n'hésite pas à envoyer au supplice Michel Servet. Théodore de Bèze dans son *Traité des hérétiques* (*Tractatus de hæreticis a civili magistratu puniendis*) professe la même doctrine que Calvin sur le pouvoir des princes.

Mais c'était en vertu de ces mêmes principes que François Ier et Henri II livraient les protestants au bûcher. Dès lors l'autorité royale cessa d'être légitime aux yeux de ceux qu'elle persécutait. Le protestantisme d'ailleurs contenait des germes d'indépendance vis-à-vis du pouvoir civil. En détruisant la hiérarchie sacerdotale de l'Église romaine pour y substituer une sorte d'organisation républicaine et fédérative des communions réformées, il avait imprimé aux esprits des tendances démocratiques qui de la société religieuse devaient tôt ou tard pénétrer dans la société civile et politique. Ces tendances étaient favorisées par la doctrine même de Calvin. Plus l'homme se sentait sous la dépendance directe de Dieu, plus il se reconnaissait le droit de désobéir aux ordres du prince, lorsqu'ils lui semblaient contraires aux ordres de Dieu. Et si Calvin, pendant vingt ans, sut imposer aux citoyens de Genève son autorité absolue, c'est qu'il était leur chef religieux en même temps que leur chef politique et qu'il avait été pour ainsi dire élu par le peuple. Dans son court traité du *Pouvoir politique* (1558), un évêque anglais réfugié à Strasbourg, Jean Poynet établit que dans certains cas le régicide est permis. En 1573, du Bartas publie son poëme de *Judith*, où les catholiques voient une apologie du régicide [3]. Les luttes religieuses font éclore une série de pamphlets dirigés contre le pouvoir royal. Tel est le *Discours merveilleux de la vie, des actions et déportements de la reine Ca-*

1. *Inst. chr.*, IV, XXII, 8.
2. *Id.*, *ibid.*, 4.

1. Voir aux *Morceaux choisis*; p. 253 n. 3.

therine (1575), attribué sans raison à H. Estienne ou à Th. de Bèze. Un peu plus tard les protestants découvrent le *Contre-Un* de la Boëtie et, se l'appropriant comme une arme de guerre, le publient dans une collection de pamphlets (1578)[1]. Les mêmes attaques s'adressent aux chefs du parti catholique. Quand en 1563 Poltrot de Méré assassine François de Guise, ce crime est célébré à l'envi par tous les calvinistes, et Th. de Bèze promet au meurtrier la couronne céleste. De tous côtés paraissent des libelles remplis d'invectives contre les Guises. Le plus violent et le plus éloquent de tous est l'*Epistre envoyée au Tigre de la France* (le cardinal de Lorraine) et qu'on attribue à François Hotmann. « Tu fais profession de prescher de saincteté, toy qui ne connois Dieu que de parolle, qui ne tiens la religion chrestienne que comme un masque pour te desguiser, qui fais ordinaire trafique, banque et marchandise d'eveschez et de benefices, qui ne vois rien de sainct que tu ne souilles, rien de chaste que tu ne violles, rien de bon que tu ne gastes[2]. »

Cependant les doctrines calvinistes devaient trouver leur expression dans des livres d'une portée plus haute que de simples pamphlets[3]. En 1573, un an après le massacre de la Saint-Barthélemy, le protestant François Hotman, jurisconsulte éminent, publie un traité politique[4] où il présente les institutions qu'il demande le parti huguenot comme étant celles qui ont longtemps gouverné la France et dont le rétablissement seul peut lui rendre la paix et la prospérité. Ces institutions idéales, il croit les retrouver dans l'histoire de la Gaule et des premiers temps de la monarchie franque. Selon lui, les peuples de la Gaule formaient, au temps de César, une fédération d'Etats libres au-dessus de laquelle s'élevait l'assemblée générale des députés élus par toute la Gaule. Après la conquête romaine et la délivrance de la Gaule par les Francs, cette fédération fut remplacée par une monarchie élective qui commence à Childéric fils de Mérovée, élevé sur le pavois par les Gaulois et les

1. *Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX.* — C'est pour protester contre cet emploi que Montaigne en donnait une réimpression et écrivait en 1580 dans ses *Essais* la page où il cherchait à atténuer la portée de l'écrit de son ami. Cf. aux *Morceaux choisis*, p. 34, n. 1.

2. Ce pamphlet, dont on ne connaissait plus qu'un exemplaire a été réédité avec fac-simile et notes par M. Ch. Read, Paris 1875, un vol. in-32.

3. Paul Janet, *Philosophie morale*, t. II, livre III, ch. 2, 3 et 4.

4. *Franco-Gallia, sive tractatus de regimine regum Galliæ et de jure successionis*, Genève, 1573. — Voir sur Fr. Hotman, Augustin Thierry, *Considérations sur l'histoire de France*, ch. I, R. Dareste, *Essai sur Fr. Hotman* (Paris, 1850), et Ed. Cougny, *Étude sur Hotman* (Paris, 1875).

Francs désormais réunis en seul peuple. L'élection portait d'ordinaire au trône le fils du roi défunt, en sorte que l'hérédité du pouvoir s'établit peu à peu, mais par l'usage et non en vertu d'une loi. Le roi pouvait être déposé par les États Généraux ; son autorité était subordonnée à celle de la nation représentée par les trois ordres : 1° les nobles ; 2° les juges et les marchands ; 3° les artisans et les laboureurs. Le clergé ne formait point un ordre, n'exerçait aucun pouvoir politique. La formule mise au bas des décrets par lesquels le roi promulguait les décisions des États Généraux (*quia tale nostrum est placitum*) a été détournée de son sens : elle signifiait : *car tel est l'avis de notre assemblée*, et non, comme on l'a interprété plus tard, *car tel est notre bon plaisir*.

Le *Franco-Gallia*, écrit d'abord en latin, puis traduit en français par Simon Goulard (1574), eut un grand retentissement. Persécuté par le pouvoir, combattu avec violence par les défenseurs de la monarchie absolue, cet ouvrage exerça au XVI^e^ siècle une action comparable à celle du *Contrat social* au XVIII^e^.

Hubert Languet va plus loin dans ses *Revendications contre les tyrans*[1], ouvrage qu'il publia sous un pseudonyme, en signant le *Brutus français* (*Bruto Celta auctore*). Il y établit hardiment que les sujets cessent de devoir obéissance au prince, lorsqu'il commande quelque chose contre la loi de Dieu, parce que la volonté de Dieu est au-dessus de la sienne ; lorsqu'il persécute l'Église de Dieu, parce que son pouvoir ne s'étend pas aux choses spirituelles ; lorsqu'il opprime ses sujets, parce que si le prince est supérieur aux individus, la totalité de la nation est supérieure au prince. Il termine en déclarant que les rois étrangers ont le devoir de secourir leurs coreligionnaires lorsqu'ils sont persécutés par leur souverain. Hotman s'appuyait sur l'histoire, Hubert Languet prétend s'autoriser de la Bible ; mais tandis que le premier oppose à la tyrannie un pouvoir légal, celui des États généraux, qui représente la nation, Hubert Languet ouvre la porte à l'anarchie ; carentre le peuple rebelle et le prince accusé de tyrannie, qui sera juge ? La même année (1579) Buchanan, dans son dialogue *Du droit de la Royauté en Écosse*, poussant à l'extrême les théories de Hotmann et de Languet démontre, dans un latin élégant, la légitimité du régicide. Ces livres eurent alors un grand

1. *Vindiciæ contra tyrannos, sive de principio in populum, populique in principium legitima potestate, Stephano Junio Bruto Celta auctore* (Edimbourg, 1579).

succès; au commencement du dix-huitième siècle, ils passionnaient encore les esprits.

Mais la situation change tout à coup : Henri de Navarre qui était chef du parti protestant devient, par la mort du duc d'Alençon, l'héritier de Henri III dont la succession était convoitée par les Guises. Les rôles changent, la volte-face est complète; les protestants se déclarent pour le droit de succession, et les catholiques s'emparent des théories calvinistes. Ecoutons Montaigne : « Voyez l'horrible impudence de quoy nous pelotons les raisons divines; et combien irreligieusement nous les avons et rejectées et reprinses, selon que la fortune nous a changé de place en ces orages publiques. Cette proposition si solennelle : « S'il est permis au subject de se rebeller et armer contre son prince pour la deffense de la religion » « souvienne vous en quelles bouches, ceste année passée, l'affirmative d'icelle estoit l'arc-boutant d'un party; la negative de quel aultre party c'estoit l'arc-boutant et oyez a present de quel quartier vient la voix et instruction de l'une et de l'aultre [1]. »

La Ligue alla plus loin que les protestants : elle arma le bras de Jacques Clément. Ses théories se résumèrent dans le misérable pamphlet du curé J. Boucher, *De la juste abdication de Henri III* (*De justa abdicatione Henrici III*), où l'on voit les doctrines démocratiques des protestants s'unir aux doctrines théocratiques ultramontaines. Le cardinal italien Bellarmin déclare dans son *Traité du Souverain pontife* (*De summo pontifice*) que le pape a le droit de détrôner les rois (V, 6); Boucher ne dit pas autre chose. Bientôt on verra le jésuite espagnol Mariana dans son *Traité sur la Royauté* [2], soutenir comme Hotman que la nation est au-dessus du roi; comme Hubert Languet, qu'elle a le droit de se révolter contre l'oppresseur; comme Buchanan, que l'assassinat d'un tyran est légitime. Onze ans après, Henri IV était tué par Ravaillac, et le livre de Mariana brûlé par la main du bourreau.

Au milieu de ces violences des partis, de ce déchaînement de colères implacables, on est heureux de voir quelques hommes supérieurs s'élever au-dessus des passions du moment et professer une politique de conciliation et de tolérance. Le chancelier Michel de l'Hospital [3] ne se contenta pas de

1. *Essais*, II, 12, commencement de l'apologie de R. Sebond. Voir toute la page. Cf. Ch. Labitte, *Les prédicateurs de la Ligue*, Introd., § 3.

2. *De rege et regis institutione*. Tolède, 1599.

3. Michel de l'Hospital naquit en 1503 près d'Aigueperse (Puy-de-Dôme)

donner l'exemple de l'impartialité et de la modération ; cherchant à rétablir la concorde entre les protestants et les catholiques, à prévenir les violences des deux partis par de sages ordonnances, par des édits de pacification, il s'efforça de propager les sages doctrines, les principes d'équité et de tolérance qui étaient la règle de sa conduite, en les exposant dans ses *Mercuriales*, *Harangues* et *Remontrances*, dans son *Traité de la réformation de la justice* qu'il a laissé inachevé, et surtout dans son célèbre Mémoire à Charles IX sur le *But de la guerre et de la paix*, le plus remarquable écrit qui soit sorti de sa plume. C'est là qu'il réclame hardiment la liberté des croyances religieuses. *Les esprits et consciences des hommes*, dit-il, *ne peuvent estre ployez par le fer ny par la flamme, mais seulement par la raison qui domine les hommes*. Malheureusement le style de l'Hospital n'est point à la hauteur de ses généreuses pensées ; il est souvent diffus, traînant, embarrassé, et n'atteint que par moment la véritable éloquence.

On retrouve le même esprit de justice et de modération dans les *Discours politiques et militaires* de LA NOUE [2]. Le capitaine protestant qui savait rendre hommage à l'Hospital et l'appelait *notre Caton* [3], royaliste sincère non moins que calviniste convaincu, réclame éloquemment dans ses *Discours* la fin des guerres religieuses. Pourquoi catholiques et protestants ne vivraient-ils pas librement en France, comme ils font en Suisse, comme les païens, les ariens, les Juifs, les chrétiens vivaient sous l'empire romain ? Ces protestations ne sont pas seulement le cri de la conscience indignée ; on y sent aussi la douleur du citoyen ému par les malheurs qui accablent la France. La Noue voit avec terreur les signes menaçants d'une dissolution prochaine, et il pousse le cri d'alarme. « La France s'en va peu à peu versant

et fit ses premières études de droit à Toulouse. Son père, médecin du connétable de Bourbon, ayant partagé la disgrâce de ce prince, il acheva ses études en Italie. De retour à Paris, il fut successivement pourvu d'une charge de conseiller au parlement (1537), envoyé en mission au concile de Trente (1547-48), nommé chancelier du Berry, maître des requêtes (1553), surintendant des finances et premier président de la chambre des Comptes (1554). Dans ce poste, l'Hospital fit admirer son intégrité, sa sévérité et son dévouement aux intérêts publics. A la mort du chancelier de France Olivier, il fut appelé à lui succéder (1560) et publia ses ordonnances d'Orléans (1560), de Moulin (1566), etc., qui réformèrent la législation française. Durant ces temps difficiles il joua le rôle de modérateur entre les partis qui divisaient le royaume. Victime de la haine des Guises, il dut quitter la cour en 1568. Il faillit périr au massacre de la Saint-Barthélemy (1572) et mourut de douleur (1573) de n'avoir pu empêcher ce crime. — Les œuvres de l'Hospital ont été publiés par Dufeye. 1824, 5 vol. in-8°. On y remarque des poésies latines d'une versification élégante.

1. *Le but de la guerre et de la paix*, t. II, p. 200.

2. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 54.

3. *Discours*, I. II.

et est prochaine de faire une lourde cheute. » Qu'on se hâte de recourir aux remèdes. Le trouble et le découragement envahissent les âmes. La foi s'éteint et est remplacée par l'athéisme et la superstition. Le pays est en proie à l'anarchie ; on ne voit qu'injustices, que violences envers les faibles; les gens du palais vendent leur conscience ; les gouverneurs de province et de ville vivent d'exactions ; les seigneurs tyrannisent le peuple ; les gens de guerre traitent leur patrie en pays conquis. La dissolution des mœurs vient achever la ruine de la France. Partout règne le relâchement, la corruption, la licence la plus effrénée, entretenue par une littérature pernicieuse. Pour guérir tant de maux, il n'existe qu'un remède : l'amour du pays, seul capable de triompher de l'égoïsme, de ramener le règne de la justice, la concorde des citoyens, le respect de la loi et de la religion. Tel est le vœu qui termine l'œuvre de la Noue : « Dieu veuille donner une si bonne paix à la France tant déchirée de ruines et destituée de bonnes mœurs, qu'elle puisse se renouveler en beauté, afin qu'elle ne soit plus la fable des nations, ains un exemplaire de vertu. » On voit que la Noue, suivant l'expression de Bentivoglio, maniait la plume aussi bien que l'épée. Son style est net, ferme, plein de vie ; on y retrouve la vigueur et l'élévation de son caractère.

Le temps n'était pas loin où les principes de l'Hospital et de la Noue devaient triompher. Les excès de la Ligue et les dangers qu'elle faisait courir au pays allaient donner une force nouvelle au groupe des *Politiques*, longtemps impuissants entre les fureurs des partis. Les Guises n'avaient point hésité à appeler l'Espagne à leur secours, Philippe II s'était empressé de répondre à leur appel, comptant bien ajouter la France à son empire. Devant ce péril imminent, tout ce que la bourgeoisie renfermait d'hommes éclairés et de bons citoyens, catholiques et protestants, sans distinction de partis, les Pasquier, les Gillot, les Rapin, les Hurault, les Passerat, les du Vair, etc., viennent se serrer autour de Henri de Navarre en qui ils voient le défenseur de la monarchie et de la nation. Aux attaques furieuses des pamphlétaires et des prédicateurs de la Ligue répondent des écrivains dont le talent est inspiré par le patriotisme et l'amour de la justice. « Ceux-là firent des merveilles, dit d'Aubigné, et estoient lus par délice, mesmes de leurs ennemis[1]. »

1. *Hist. univ.*, III. III, 21.

Duplessis-Mornay[1] compose ses *Remontrances à la France sur la protestation* (manifeste) *de ceux de la Ligue;* son écrit sur les *Dangers et inconvénients que la paix faite avec ceux de la Ligue apporte au Roy et à son Estat.* Il écrit au nom de Henri de Bourbon des lettres à Henri III, sur les avantages d'une conciliation, ou des manifestes contre les calomnies de la Ligue. Le petit-fils de l'Hospital, Michel Hurault, sieur du Fay, calviniste, publie, après la sortie de Henri III de Paris, son *Libre discours sur l'Estat present de la France* (1588) où il demande avec éloquence l'union de Henri III et de Henri de Navarre. En 1591, il donne le second de ses *Libres Discours*; il y montre que la religion sert de masque à la politique et que la Ligue livrera la France à l'Espagne. C'est des écrits de Hurault et de Mornay que parle d'Aubigné quand il dit que « ces pièces délicatement et doctement traitées ont dessillé les yeux à plusieurs François et les ont amenés au service du roi[2]. »

A ces écrits s'ajoutent les discours politiques de du Vair[3] et de Lemaistre[4]. Le discours le plus célèbre de du Vair est celui qu'il prononça pour le *maintien de la loi salique.* Les États généraux de la Ligue venaient de voter l'élection d'un roi qui devait épouser l'infante d'Espagne : c'était la violation de la Loi salique qui appelait Henri de Navarre au trône; et cette violation livrait la France à Philippe II. Du Vair conseiller au Parlement de Paris, et député aux États Généraux de la Ligue, résolut de faire casser par le Parlement la décision des États ; et sa parole entraînante, son argumentation serrée et vigoureuse triomphèrent des hésitations du Parlement qui le 28 juin 1593 décrétait le maintien de la Loi salique[5]. Le lendemain, Lemaistre, suivi de vingt conseillers, alla signifier à Mayenne, dans des *Remontrances* restées célèbres, l'arrêt du parlement. La cause de Mayenne et de Philippe II était perdue. Le dernier coup leur fut porté par la *Satire Ménippée.*

Ce célèbre pamphlet, « la plus excellente satyre qui ait paru de notre temps[6] », comprend deux parties dont la première, composée par le prêtre Pierre Leroy, forme comme le prologue de l'ouvrage. On y voit deux charlatans débiter leurs drogues. L'un, Espagnol, le cardinal de Plaisance, vante son *ca-*

1. Cf. plus haut, p. 7 et n. 4.
2. *Hist. univ., id., ibid.*
3. Voir plus haut, p. 21.
4. Jean Lemaistre, avocat général, puis premier président du parlement de Paris, mort en 1596.
5. Voir le début de ce discours dans nos *Morceaux choisis*, p. 21.
6. D'Aubigné, *Hist. univ.* III, III, 12.

tholicon[1] composé, électuaire souverain, « duquel les preuves estoient desduites par cinquante articles ; » il va de soi que ces articles ne sont que les promesses faites par Philippe II aux ligueurs. Le second charlatan, un Lorrain, le cardinal de Pelevé, cherche à vendre sans grand succès un « fin galimatias, *alias* catholicon, composé pour guarir les escrouelles. » On voit défiler ensuite la procession de la Ligue ; puis on nous décrit les pièces de tapisserie dont est tendue la salle des États avec les inscriptions grotesques qui l'ornent. Nous connaissons le théâtre où va se jouer la comédie des États Généraux. Nous allons assister maintenant aux délibérations ; c'est l'objet de la seconde partie qui est due à Pierre Pithou, à Gillot, à Rapin, à Florent Chrestien et à Passerat.

C'est d'abord M. le lieutenant général, le duc de Mayenne qui démontre comment, pour le salut de l'Église, il doit usurper le pouvoir et sacrifier à cette entreprise la fortune et l'honneur de la France. C'est M. le légat et M. de Pelevé qui demandent le premier en italien baragouiné, le second en latin macaronique, la continuation de la guerre et de l'anarchie. On entend ensuite le recteur de l'Université, Roze, s'élever avec indignation contre la négligence qu'on met à payer les pensions aux docteurs de Sorbonne ; dans sa colère, il dit quelques dures vérités à M. de Mayenne. De Rieux, gouverneur de Pierre-Fons, député de la noblesse de l'Union, n'est pas mécontent de la Ligue qui lui permet de piller et voler à souhait ; au demeurant, si l'on est embarrassé pour le choix d'un roi, qu'on veuille bien songer à lui.

Jusqu'ici les auteurs de la *Satire* nous ont fait assister à une comédie, prodiguant le sarcasme dans les harangues bouffonnes et grotesques, et pourtant presque véridiques, qu'ils prêtent à Mayenne et à ses dignes amis. Le ton va changer. Le député du tiers état, M. d'Aubray, dans un discours admirable d'énergie, d'indignation et de bon sens, dépeint les misères du pays déchiré par la guerre civile, dénonce les machinations des Espagnols et des ligueurs, et appelle le peuple à reconnaître Henri de Bourbon. Telle est l'analyse sommaire de ce pamphlet immortel[2], œuvre de quelques citoyens de cœur et de talent et qui fit encore plus pour Henri IV que ses armées. « La plus

1. *Catholicon* (de καθολικον *universel*) panacée, remède propre à toute maladie. Le *catholicon* du cardinal de Plaisance a des vertus plus sûres que tous les autres, parce qu'il y entre plus d'ingrédients.

2. Ajoutons deux épîtres en vers et des épigrammes en latin et en fran-

grande plaie qu'ayent reçeu les Ligues par les escrits des hommes doctes a esté par le catholicon d'Espagne[1]. »

Henri IV triomphe. Sa conversion et son avénement au trône amènent, au milieu de conversions sincères, d'impudentes palinodies. On voit des ligueurs fanatiques protester de leur dévouement au nouveau prince, des huguenots courtisans embrasser la foi catholique[2]. Un tel spectacle devait exciter l'indignation de ces vieux serviteurs du roi qui l'avaient aidé dans la lutte et étaient restés à l'écart, au moment du triomphe. L'un d'eux, écrivain puissant autant que hardi capitaine, AGRIPPA D'AUBIGNÉ[3], une des plus grandes figures du XVI^e siècle, attaque, dans un écrit violent, passionné jusqu'à l'injustice, tous les personnages marquants qui avaient préparé ou imité l'abjuration du roi et en avaient tiré profit. Il flétrit tour à tour les apostats Palma Cayet, Sponde; les politiques conciliants, coupables d'avoir chancelé dans leur foi, Hurault, Morlas, Rotan, de Serres; les anciens favoris de Henri III devenus dévots catholiques; le cardinal Duperron, coupable d'avoir travaillé à la conversion de Henri IV, et à qui il dédie ironiquement son livre; et pardessus tous Harlay de Sancy[4] qui en était à sa troisième ou à sa quatrième abjuration et qui eut l'honneur de donner son nom à cette sanglante satire[5]. D'Aubigné termine en attaquant avec violence l'Église catholique elle-même et les mœurs d'un siècle où se commettaient de pareils scandales. Cette œuvre est écrite avec une mordante ironie, un style énergique, ardent et coloré, que nous retrouverons dans ses *Tragiques*[6].

çais. — Voir la biographie des auteurs de la Ménippée et divers extraits de ce pamphlet dans les *Morceaux choisis*, p. 43-54.

1. D'Aubigné, *Hist. univ.*, III, III, 21.

2. « Les prescheurs plus violents (*les plus violents*) ne se contenterent pas de mettre bas leurs langues quand ils virent bas les armes qui les soutenoient, mais tel qui venoit de dire : « Il nous faut un Aod », ou de prescher le meurtre des rois en titre de coup du Ciel, ceux-là mesmes se mirent sur les louanges; et au lieu de dire le Béarnois et le bastard, ils le nommoient restaurateur et noble présent du ciel; cela mesmes en plusieurs lieu arrivé par corruption d'argent; comme à Poictiers où Protaise, en mesme semaine et en mesme chaire, estonna ses auditeurs d'un infame changement; etc. (D'Aubigné, *Hist. univ.*, III, III, 21).

3. Voir la biographie d'Aubigné aux *Morceaux choisis*, p. 78.

4. Nicolas Harlay de Sancy, né en 1546, mort en 1629, politique éminent, d'abord conseiller au parlement, puis maître des requêtes, ambassadeur, surintendant des finances.

5. Confession de Sancy.

6. Nous n'avons point à parler ici d'une autre satire de d'Aubigné, les *Aventures du baron de Fœneste*, composée sous la régence de Marie de Médicis et dirigée contre les courtisans de la reine et de Concini.

CHAPITRE IV

HISTORIENS, AUTEURS DE MÉMOIRES, CHRONIQUES, CORRESPONDANCES, ETC.

I

Le seizième siècle est fécond en récits historiques, mémoires, chroniques, correspondances. Mais si la plupart de ces documents sont d'un grand intérêt pour l'histoire, il n'en est qu'un petit nombre que puisse revendiquer la littérature.

Le premier historien qui s'offre à nous est Jean Molinet; car Comines, bien que mort en 1509, appartient par ses œuvres au siècle précédent. Successeur de Chastellain dans la charge d'historiographe de la maison de Bourgogne, Molinet a laissé, outre des poésies que nous retrouverons plus tard, une chronique de l'histoire de Bourgogne qui s'étend de 1474 à 1506. Rien de plus curieux que le style de cet écrivain avec son affectation de bel esprit, sa recherche pédantesque d'expressions nobles empruntées au latin [1]; on saisit là sur le fait cette tendance à reformer la phrase française sur le modèle de la période cicéronienne, tendance qui est un des caractères du seizième siècle. Cette imitation donne au style de Molinet une allure gauche et maladroite; mais lorsque l'auteur s'en affranchit, entraîné par son sujet, il ne manque ni de couleur ni de vivacité.

En 1508, Claude de Seyssel [2] publie son « Histoire singulière du Roy Loys, XII^e de ce nom, pere du peuple, faicte au parangon des regnes et gestes des autres roys de France ses predecesseurs,

1. Qu'on en juge par ces premières lignes du prologue : « La très-illustre et refulgente maison du seigneur et duc de Bourgogne est magnifiquement fondée sur les sommets des montagnes. Les gens terriens qui sont entendus les victorieux princes et regens et conducteurs du bien publicque sont comme montaignes excelses ou est assis le hault trosne d'honneur vers qui les nobles preux du siècle tournent la face et tendent bras et mains. En l'altitude de ces grosses montagnes sous qui tombent et se humilient rudes rochers, très-rudes perrons et très-fortes murailles comme sont cruels tyrans, fiers satellites et orgueilleux rebelles, est authentiquement située la très noble, resplendissante et opulente maison de Bourgogne dont aujourd'hui renommée court parmi les sept climats; sa clarté illumine les ténèbres du monde et sa beauté décore le quartier d'occident. Tout ce provient par l'admirable vertu et stréuuité singulière de quatre gros et forts puissants pilliers sur lesquels elle est somptueusement comparée. » (T. I, p. 9, dans Buchon, *Chroniques nationales.*)

2. Né en 1450, à Aix en Savoie, mort en 1520, conseiller du roi Louis XII, évêque de Marseille (1510), archevêque de Turin (1517).

particularisez selon leurs felicitez ou infelicitez.» Ce titre bizarre donne une idée assez exacte de l'ouvrage qui est plutôt une apologie qu'une histoire de Louis XII. Passant rapidement en revue l'histoire de France qu'il divise en quatre âges; « ainsi que Lucius Florus a divisé l'empire romain, » il *paragonne* (compare) chacun de ces âges à la période de grandeur et de prospérité dont la France jouit sous Louis XII et établit que le royaume « a eu plus de profit et plus grand prospérité de son regne que nul autre.» Le style de cet ouvrage singulièrement composé est supérieur à celui de Molinet. L'effort vers la période latine est plus heureux ; les mots pédantesques y sont moins nombreux, et si la construction est encore embarrassée, l'expression est le plus souvent juste et nette. La vie de Bayard racontée par S. Champier (1525) offre un faible intérêt, mais dans celle qui est due au secrétaire anonyme qui signe *Le loyal serviteur* on doit signaler la naïve simplicité du style [1].

Robert de la Mark, seigneur de Feurlange et de Sedan, maréchal de France, a écrit durant sa captivité dans la citadelle de l'Ecluse des récits, sincères, animés, colorés sur les *choses mémorables advenues du regne de Louis XII et François Ier en France, Italie, Allemagne, et en Pays-bas, depuis l'an 1499 jusqu'à l'an 1521.*

Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, un des grands généraux de François Ier, a écrit en latin, puis, sur l'ordre du roi, traduit en français ses mémoires, malheureusement perdus en très-grande partie. Des sept séries de huit livres (ou *ogdoades*) qui les composaient, on ne possède que trois livres de la cinquième ogdoade (année 1536). Martin du Bellay compléta les mémoires de son père en racontant les événements advenus depuis 1513 jusqu'à la mort de François Ier.

Marguerite d'Angoulême, sœur aînée du roi, a laissé une *correspondance* [2] qui montre en elle une personne pleine d'esprit et de sens, enjouée, tendre et dévouée et aussi quelque peu mystique.

A partir du règne de Henri II, les Mémoires abondent : Mémoires de Villars sur les guerres d'Italie (1550-1559), de Gaspard de Saulx-Tavannes (écrits par son troisième fils, Jean) et de Guillaume de Saulx-Tavannes, son second fils, de François de Guise (1547-1561), du prince de Condé (1559-1564), d'Antoine de Puget (1561-1597),

1. *Très-joyeuse, plaisante, récréative histoire composée par le loyal serviteur des faits, gestes, triomphes et prouesses du bon chevalier sans paour et sans reproche, gentil seigneur de Bayart* (1527)

2. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 115 et p. 118, n. 7.

de François de Rabutins (guerres d'Henri II avec Charles-Quint et Philippe II), d'Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne (1567-1586) ; Relation du siége de Metz par Bertrand de Salignac de la Mothe-Fénelon, l'oncle de l'auteur du *Télémaque;* Mémoires de Michel Castelnau, maréchal de France, sur la longue période de sa vie politique et militaire, etc., etc[1]. Dans cette quantité considérable d'écrits, un petit nombre appartiennent à la littérature ; mais ceux-là sont de véritables monuments littéraires : nous voulons parler des mémoires de Carloix, de Lanoue, de Monluc, de d'Aubigné, de Brantôme.

Vincent Carloix fut pendant trente-cinq ans le secrétaire intime de François de Scépeaux, maréchal de Vieilleville (1509-1571), habile capitaine et grand diplomate du seizième siècle, un des chefs les plus éminents du parti des *politiques*. Mêlé à la vie politique et militaire de son maître, mis par lui au courant de ce qui se passait dans les conseils des princes, initié intimement aux intrigues de la cour, Carloix fut chargé de mettre par écrit tout ce qu'il avait observé, et son style simple, naïf, élégant et animé, le place au rang de nos bons prosateurs. Les Mémoires de Carloix, dit un de ses premiers éditeurs, « quoique remplis de phrases et d'expresions gauloises et surannées, sont écrits avec une naïveté qui ne cède en rien à celle qu'on admire encore dans les mémoires de Brantôme, du maréchal de Montluc, dans l'Histoire du chevalier Bayard ou dans le Plutarque d'Amyot; tous les objets y sont peints avec des couleurs si vives et si naturelles que l'on croit pour ainsi dire les avoir sous les yeux. L'auteur rapporte souvent les propres paroles des principaux personnages de la cour de François I^er, de Henri II, de François II et de Charles IX, et l'on reconnaît le goût et le génie de leur siècle. Il découvre quelquefois les ressorts les plus secrets de leur conduite : il entre presque toujours dans des détails curieux et intéressants... [2] ». Ce jugement est exact : abondance et précision des détails, vérité des récits, atténuée quelquefois pourtant par la partialité involontaire de Carloix pour son maître et ami, et par suite contre les Guises et leurs partisans; simplicité élégante et pittoresque du style : voilà des qualités qui assignent à Carloix une place honorable dans notre littérature du seizième siècle.

1. Nous renvoyons pour tous ces écrivains aux grandes *Collections* de *Petitot* et de *Michaud et Poujoulat.*

2. Avertissement en tête de l'édition de 1757 (5 vol. in-16); pages vij, viij.

Nous devons les *Commentaires* de Monluc[1] à la blessure qu'il reçut à Rabastens. « M'estant retiré chez moy, en l'aage de soixante et quinze ans, pour trouver quelque repos, après tant et tant de peines par moy souffertes,... ayant passé par degrés et par tous les ordres de soldat, enseigne, lieutenent, cappitaine en chef, mestre de camp, gouverneur des places, lieutenent du Roy ès provinces de Toscane et de la Guienne, et mareschal de France ; me voyant stropiat presque de tous mes membres, d'arquebuzades, coups de picque et d'espée, et à demy inutile, sans force et sans espérance pour recouvrer guérison de ceste grande arquebuzade que j'ay au vizage ; après avoir remis la charge du gouvernement de Guienne entre les mains de Sa Majesté, j'ay voulu employer le temps qui me reste à descripre les combatz ausquelz je me suis trouvé pendant cinquante et deux ans que j'ay commandé, m'aseurant que les cappitaines qui liront ma vie, y verront des chozes desquelles ilz se pourront ayder, se trouvans en semblables occasions, et desquelles ilz pourront aussi faire profict et acquérir honneur et réputation[2]. » Ce sont moins en effet des mémoires que des enseignements et des leçons à l'usage des jeunes soldats que dicte le vieux guerrier. Ses *Commentaires* sont bien nommés ; chaque fait d'armes, chaque *faction* (exploit) emporte avec soi sa leçon et sa moralité. Que le mot attribué à Henri IV soit authentique ou non, c'est bien là *la bible du soldat*.

Les *Commentaires* se distinguent par la véracité et la franchise du récit. Monluc ne cherche pas à imposer au lecteur, et quand il ignore ou connaît mal un fait, il le reconnaît naïvement. Il ne cache rien parce qu'il ne croit avoir rien à taire ; ses actions les moins louables sont inspirées par le respect à l'autorité royale qu'il pousse jusqu'au fanatisme. Un profond sentiment de l'honneur et du devoir respire dans ces pages, souvent incorrectes, mais animées d'un souffle héroïque. Monluc, illettré, n'ayant qu'une connaissance superficielle de ces anciens dont il se faisait lire des traductions, arrive à se placer au premier rang des écrivains du XVI^e^ siècle, parce que chez lui le style, sans art et sans étude, est l'expression d'une âme forte et d'un cœur vaillant.

Toutefois, quand on parle des *Commentaires*, il faut rappeler surtout la première partie, celle qui rapporte les exploits de Monluc sous Henri II. A partir du règne de Charles IX, le ca-

1. Voir *Morceaux choisis*, p. 58. Cf. l'introduction que de M. de Ruble a placée en tête de son édition de Monluc, et l'étude de Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, X.

2. *Commentaires*, I, début.

ractère de Monluc se transforme et le ton du récit change avec l'auteur. Jusque-là on n'avait qu'à admirer en Monluc le héros enflammé de l'amour de la gloire ; les guerres civiles vont faire de ce soldat, dur pour lui et les autres, un bourreau implacable digne rival du baron des Adrets. Le gouverneur de la Guyenne, chargé par Charles IX de rétablir l'ordre dans cette province, le fit régner par le fer et le feu. Il faut du courage pour surmonter l'horreur qu'inspire le récit de ces actes barbares où Monluc et les siens rivalisaient de cruauté avec les plus farouches protestants. Et cependant jusque dans ces pages sanglantes, il faut admirer le style net et vigoureux de l'écrivain, la hardiesse de ses images, la vivacité de ses traits.

Dans le camp opposé, nous rencontrons les Mémoires de Lanoue et de d'Aubigné, Lanoue modéré comme Carloix, d'Aubigné passionné comme Monluc, mais avec moins d'emportement et de violence. Ces deux écrivains retracent le rôle des protestants et les luttes auxquelles ils ont eux-mêmes pris part dans la seconde moitié du seizième siècle.

Nous avons parlé plus haut des *Discours politiques et militaires* de Lanoue. On a généralement distrait de cet ouvrage et publié à part, sous le titre de *Mémoires*, le vingt-sixième et dernier discours, où l'auteur raconte avec l'impartialité qu'on devait attendre de son caractère, la partie des guerres de religion qui s'étend de 1562 à 1570, rappelle sans hésiter les fautes de son parti, rend justice à ses adversaires les plus acharnés, entremêle son récit de hautes réflexions morales ou politiques et justifie ici comme dans ses autres discours le jugement porté sur lui par Henri IV : « C'était un grand homme de guerre, encore plus un grand homme de bien. »

Les Mémoires d'Agrippa d'Aubigné[1] embrassent la période qui s'étend de 1557 à 1618. Il les écrivait à l'âge de soixante-seize ans ; c'était alors un vieillard morose et sombre, mécontent de tout, *laudator temporis acti*. Aussi la première partie est-elle bien différente de la seconde ; dans l'une il décrit avec enthousiasme les débuts de la Réforme, ses premiers exploits, cette vie d'aventures, ces expéditions audacieuses qu'organisent les chefs protestants, ses entretiens, ses démêlés avec Henri de Navarre, tout ce qui rappelle sa jeunesse héroïque et insouciante ; dans l'autre, irrité de l'abjuration du roi, aigri, découragé, blâmant toute chose, il devient injuste, n'épargne aucun de ses anciens com-

1. *Sa vie*, à ses enfants. Cf. plus haut, p. 23, et *Morceaux choisis*, p. 75.

pagnons d'armes, dénigre Henri IV comme Sully, et ne voit plus à louer que lui-même. C'est là surtout qu'on retrouve la plume du pamphlétaire mordant et sarcastique qui a écrit la *Confession de Sancy*, le *Baron de Fœneste* et les *Tragiques*.

Brantome [1] est aussi un soldat et un écrivain, mais sans passion politique ni religieuse. Pierre de Bourdeilles, abbé de Brantôme, alla promener son humeur aventureuse en Italie, en Espagne, en Portugal, en Angleterre, en Écosse, visitant en curieux les diverses cours de l'Europe chrétienne. Vers 1584, une chute de cheval le condamna à une réclusion à peu près complète. C'est pendant ces loisirs forcés que ce soldat courtisan se mit à raconter ce qu'il avait vu. Il écrivit ainsi les *Vies des hommes illustres et des grands capitaines étrangers*, les *Vies des hommes illustres et des grands capitaines français*, les *Vies des dames illustres*, *des dames galantes*, les *Anecdotes touchant les duels*, les *Rodomontades et jurements des Espagnols*, et d'autres fragments et opuscules. Cet homme, que le hasard seul avait fait écrivain, se trouva être un écrivain de talent. Il en eut conscience, et jusque dans son testament on lui voit prendre les précautions les plus minutieuses pour assurer sa réputation littéraire. Son style, malgré ses incorrections, a une saveur piquante ; franc, alerte, coloré, il fait revivre tous les personnages du temps.

Il ne faut pas demander à Brantôme un récit scrupuleusement exact des faits ni un jugement sérieux et approfondi sur les personnes et les choses. Moins soucieux de rechercher la vérité historique que d'exposer ce qui l'intéresse et le charme, observateur curieux, mais frivole, presque insouciant sur la vertu et sur le vice, peintre fidèle et expressif de tout ce qui a frappé ou séduit son imagination, il reflète tour à tour le bien et le mal d'une manière d'autant plus vive, qu'aucune pensée de blâme ou d'éloge n'altère la sincérité de ses impressions. Le même narrateur qui décrit avec insouciance les aventures les plus scandaleuses, lorsqu'il rencontre quelque noble figure parmi les capitaines ou les dames illustres de son temps, nous en fait sentir toute la grandeur par la justesse et la naïveté de ses peintures.

Les *Mémoires* de Marguerite de Valois [2], sur la jeunesse de Henri IV, sont dédiés à Brantôme, à qui elle semble les soumettre comme à un maître : « Je tracerai mes Mémoires, lui écrit-elle, à qui je ne donnerai un plus glorieux nom, bien qu'ils méri-

1. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 67. Lire l'étude de M. Pingaud, *Brantôme historien*, dans la *Revue des questions historiques*, janvier 1876.

2. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 91.

tassent celui d'histoire pour la vérité qui y est contenue. Cette œuvre donc d'une après-dînée ira vers vous comme les petits ours en masse lourde et difforme pour y recevoir sa formation ; c'est un chaos duquel vous avez déjà tiré la lumière ; il reste l'œuvre de cinq ou six autres journées. » L'ouvrage ne justifie pas ce que l'auteur nous promet. L'exactitude, et, l'on pourrait dire, la sincérité y font trop souvent défaut. Ce ne sont point des révélations curieuses sur la cour des Valois, des confidences naïves sur elle-même, ou des observations piquantes sur les personnages qu'elle a connus. Marguerite raconte des faits extérieurs d'une importance secondaire, voyages, fêtes, cérémonies, etc., ou elle ne parle d'elle-même que pour se montrer au lecteur sous le jour le plus favorable. Quant au style, il a de la grâce et de l'élégance, avec une nuance de recherche où l'on sent l'influence de la Pléiade.

Quittons la biographie et l'anecdote pour revenir à l'histoire[1].

La *Chronologie novenaire* (1589-1598) et la *Chronologie septenaire* (1598-1603) de Pierre Victor Palma Cayet[2], sont riches en documents sur la fin du seizième siècle. La Chronologie novenaire spécialement est un chef-d'œuvre de science, et l'abondance des faits instructifs que l'auteur y a rassemblés avec une patience infatigable en fait une œuvre capitale pour l'historien. Mais le style en est diffus et traînant.

Jean de Serres, le frère du célèbre agronome Olivier de Serres, né à Villeneuve-de-Berg vers 1540, mort à Genève le 31 mai 1598, historiographe de Henri IV en 1597, publia des Mémoires sur la troisième guerre civile (1568-69) et une Histoire détaillée des guerres de religion de 1557 à 1576, dont l'historien de Thou faisait le plus grand cas[3]. Il faut également louer son *Recueil des choses mémorables advenues en France sous le règne de Henri II, François II, Charles IX et Henri III*[4]. Nous parlerons plus loin de sa grande histoire, connue sous le nom d'*Inventaire général* de l'histoire de France.

Les *Mémoires-journaux* de Pierre de l'Estoile[5], sont une mine

1. Nous laissons de côté des Mémoires importants, mais pour l'histoire seulement, tels que ceux de Sancy, de La Curée, de Cheverny, etc. Ici encore nous renvoyons aux *Collections* de Petitot et de Michaud et Poujoulat.

2. Chronologue attitré de Henri IV, catholique converti au protestantisme et revenu à l'Eglise (1595) après l'abjuration du roi au milieu du mépris et des protestants et des catholiques.

3. Ajoutons encore des *Commentarii de statu Religionis et Reipublicæ in regno Galliæ*. Genève, 1571-72-73-77. Leyde, 1580, 5 vol. in-8.

4. Genève, 1595. Réimprimé en 1598 et 1603 sous le titre de *Histoire des cinq rois*, in-8 ; le règne de Henri IV est ajouté. Toutefois, comme l'ouvrage est anonyme, on en conteste l'attribution à Jean de Serre.

5. Né à Paris en 1546, mort en 1611.

inépuisable de renseignements historiques sur les règnes de Henri III et de Henri IV. Grand audiencier de la chancellerie de France, Pierre de l'Estoile profita des nombreuses relations que cette situation lui procurait pour se mettre au courant de toutes les particularités curieuses de son temps. Il se défit de sa charge afin de se livrer en toute liberté à son goût pour les curiosités historiques. Il enregistra, depuis 1574 jusqu'à sa mort, tout ce qui parvenait à sa connaissance. Dans ces notes écrites au jour le jour, on voit se succéder sans aucun plan suivi les faits relatifs à la vie privée de l'Estoile et ceux qui intéressent l'Etat, les nouvelles du jour, procès, accidents, événements politiques, événements littéraires, pamphlets, pièces de vers, chansons, détails sur les mœurs et usages de l'époque, curiosités, monstres, spectacles, anecdotes, scandales, le tout écrit dans un style animé et facile, entremêlé de réflexions vives, piquantes, où la finesse et la malice se cachent sous la bonhomie [1]. Ces registres-journaux sont l'œuvre d'un homme consciencieux, équitable, dévoué au bien public, d'une candeur et d'une probité rares et d'un esprit indépendant.

La correspondance diplomatique et politique de Duplessis-Mornay [2] est d'une haute importance pour l'histoire du temps. On y admire le talent et l'activité de ce serviteur dévoué qui, le lendemain du jour où il a combattu à côté de Henri IV, prend la plume pour s'occuper de l'administration du royaume de Navarre, pour dénoncer à l'Europe les intrigues des Guises et de Philippe II, pour nouer de tous côtés des alliances, amener la jonction de Henri de Bourbon avec Henri III, agir sur les esprits par la persuasion et reconquérir au roi l'opinion publique, s'effaçant toujours devant son maître et lui faisant signer plus d'une fois les lettres admirables qu'il écrit. Rien de plus aimable que sa correspondance familière où il se montre tel que nous le représentent les mémoires de *Madame Duplessis* (de 1549 à 1606), dévoué, affectueux, simple et grand.

Duplessis Mornay nous conduit à Sully, le grand ministre de Henri IV; ses Mémoires ont paru sous le titre suivant :

Des sages et royales œconomies domestiques, politiques et militaires de Henri le Grand, le prince des vertus, des armes et des lois, et le père en effet [3] *de ses peuples françois;*

Et des servitudes utiles, obéissantes, convenables, et administra-

1. Première édition complète, conforme aux manuscrits originaux, publiée avec des documents inédits et un commentaire, par MM. Brunet, Champollion, etc. Paris, Jouaust, 1875-1881, 11 vol. in-8°.

2. V. plus haut, p. 7. — 3. En réalité,

tions loyales de Maximilien de Béthune, l'un des plus confidents, familiers et utiles soldats et serviteurs du grand Mars des François. Dédiés à la France, à tous les bons soldats et tous peuples François [1].

Ils contiennent le récit des faits militaires, politiques, administratifs de Henri IV et de son ministre. La forme de ce récit en rend la lecture monotone et pénible. Sully fait intervenir ses quatre secrétaires qui lui racontent longuement tout ce qu'il a fait, tout ce qu'il a dit, c'est-à-dire ce que lui-même leur a raconté. Et comme Sully aime la louange, les faits sont invariablement présentés sous le jour le plus favorable à ses prétentions. Ses moindres actions sont enregistrées minutieusement et commentées avec un soin jaloux. Le fond du récit repose sur des pièces authentiques, le plus souvent intercalées dans le texte. Sully n'a pas de vues originales comme un Richelieu, ou un Mazarin ; ses idées sont celles de Henri IV ; mais par la fermeté avec laquelle il a embrassé et s'est approprié la pensée politique de son maître, par l'énergie de son dévouement au roi et à l'État, Sully a sa grandeur ; et quand les fortes qualités de son caractère et de son esprit viennent se réfléchir dans ses mémoires, son langage trop souvent terne et languissant se colore et s'anime.

Soit que les secrétaires de Sully embarrassent de leurs longueurs la rédaction de ces *Mémoires*, ou que Sully lui-même soit plutôt homme d'action qu'écrivain, son langage est bien plus précis et plus ferme quand les Mémoires rapportent les paroles ou discours qu'il a prononcés, que lorsqu'ils racontent ou jugent les événements. Lors de la fameuse discussion au Conseil sur le rappel des jésuites, M. de Sillery, jaloux de Sully, s'efforce de le rendre suspect au roi, en insinuant qu'il dépend du parti réformé, et attend pour se prononcer « qu'il ait fait un voyage à quatre lieues d'icy » [2]. Sully se lève : « Monsieur, vostre énigme est fort facile à deviner, et pour y satisfaire, je vous

1. Tel est le titre des Mémoires dans l'édition princeps dont les deux premiers volumes ont été publiés au château même de Sully en 1638. L'ouvrage est censé avoir été imprimé à *Amestelredam* (Amsterdam) à l'enseigne des Trois Vertus couronnées d'amaranthe (les trois vertus immortelles, Foi, Espérance, Charité, chez *Alethinosgraphe de Clearétimélée et Graphexechon de Pistaristz* (c'est-à-dire chez *Ecrivain-véridique* de la ville *Gloire-Vertu-Soin*, et *Secrétaire Emérite* de la ville de *Haute-Probité*).

Les deux derniers volumes ont été publiés plus tard, en 1662.

En 1745 l'abbé de l'Écluse a donné une édition rajeunie et tronquée des Mémoires, où la physionomie de Sully est complétement dénaturée.

2. A Ablon, où se tenait le prêche des protestants.

diray qu'en matière de religion nuls hommes ne sont mes oracles, mais la seule parole de Dieu, non plus qu'en affaires politiques et d'Estat, je n'en ay point d'autres que la voix et la volonté du roy [1] ». On connaît ses belles paroles à Henri IV qui exposait imprudemment sa vie en face de l'ennemi. Sully le supplie d'être prudent. « Voilà un discours de gens qui ont peur, répond Henri IV, je ne l'eusse pas attendu de vous autres. » « Il est vrai, Sire, réplique Sully, mais seulement pour vostre personne qui nous est si chere. Que s'il vous plaît vous retirer avec le gros qui a passé le vallon et nous commander d'aller pour vostre service ou vostre contentement mourir dans ceste forest de piques, vous recognoistrez que nous n'avons point de peur pour nos vies, mais seulement pour la vostre [2]. »

On retrouve tout entier dans les *Œconomies Royales* cet homme énergique, âpre, orgueilleux, travaillant avec ardeur à la grandeur et à la fortune de la France, sans perdre de vue la sienne propre. Dans la première partie de ces Mémoires, lorsque Sully n'est pas encore sûr de sa fortune et qu'il a plus d'un rival redoutable à supplanter, le vrai caractère des événements et des personnages est quelquefois dénaturé à son profit. Dans la dernière, lorsqu'il est disgracié après la mort de Henri IV, ses jugements deviennent amers et injustes. Dès qu'il a perdu celui en qui il aimait la France, sa personnalité exigeante et morose reparaît; le dépit et la rancune laissent voir qu'il y avait de la sécheresse et de l'égoïsme au fond de ce cœur si loyalement dévoué au Béarnais. De là les jugements sévères des contemporains de Sully. Il n'en est guère que sa dureté n'ait froissés. « Pour mon regard, écrit l'Estoile en 1609, j'honorerai toujours la grandeur en lui et en autrui ; mais je ferai plus de cas d'un grain de bonté que d'un monde entier de grandeur. »

Les *Lettres* du cardinal d'Ossat[3] et les *Négociations* du président Jeannin sont les monuments les plus importants de la diplomatie française sous le règne de Henri IV. Au quinzième siècle et dans la première moitié du seizième, on semble croire que l'ha-

1. *Œconomies royales*. II, chap. xxx p. 240 de l'éd princ.).
2. *Id. ibid.* I, p. 151.
3. Arnaud d'Ossat naquit le 20 juillet 1537 à Larroque, canton de Castelnau-Magnoac), d'une famille obscure. Orphelin à neuf ans, il fut élevé par un seigneur du diocèse d'Auch, qui lui fit donner une solide instruction. Après avoir étudié le droit à Bourges sous Cujas, il se fit recevoir avocat au parlement de Paris, et obtint une charge de conseiller au présidial de Melun. Paul de Foix, archevêque de Toulouse, ambassadeur de Henri III à Rome, se l'attacha en qualité de secrétaire. Chargé de réconcilier Henri IV avec le Saint-Siége, il s'acquitta avec succès de cette délicate mission. Le prince pour le récompenser le nomma à l'évêché de Rennes (1596), lui donna le titre de conseiller d'État (1597) et lui fit obtenir le chapeau d cardinal (1599). Il mourut en 1604.

bileté politique est inséparable de la ruse et de la fourberie : formée à l'école italienne, la diplomatie porte en quelque sorte l'empreinte de Machiavel, dont Lanoue dans ses *Discours* a dénoncé l'influence pernicieuse[1]. Les grands diplomates de Henri IV vont porter au contraire dans les négociations qui leur sont confiées un caractère remarquable d'honnêteté et de droiture qui, joint à la connaissance des hommes et des choses, donne à leur langage une élévation sérieuse et une dignité soutenue. La politique nouvelle dont ils sont les représentants, claire, nette et précise, peut avouer son but et proclamer les principes sur lesquels elle se fonde ; elle n'a plus besoin de se faire artificieuse et déloyale pour être habile.

Les *Lettres* du cardinal d'Ossat eurent longtemps la réputation d'un livre classique en diplomatie. En 1747, lord Chesterfield écrivait encore à son fils : « La simplicité et la clarté des *Lettres* du Cardinal d'Ossat montrent comment doivent s'écrire les lettres d'affaires. Nul détour affecté, nulle recherche d'esprit n'obscurcit, ou n'embarrasse sa matière, toujours exposée simplement et clairement, comme le demandent en général les affaires[2]. »

Il y a quelque chose de plus dans les Lettres de d'Ossat que cette précision et cette simplicité que Chesterfield admire avec raison : un sentiment profond de la dignité de la nation et du souverain qu'il représente, avec une vigilance continuelle à ne point compromettre les graves intérêts qui lui sont confiés. Nous ne pouvons nous défendre d'en citer au moins un exemple. Le roi d'Espagne intriguait près du pape voulant qu'avant d'accorder l'absolution à Henri IV, on obtînt de lui « des sûretés. » « J'ai répondu, écrit fièrement d'Ossat au secrétaire d'Etat Villeroy, que Sa Majesté se faisant catholique a bien renoncé à ses erreurs passées, et en cela s'est séparée de la reine d'Angleterre, du comte Maurice et de tous ceux qui errent comme eux, mais il n'a pas renoncé à la loyauté !.... Outre que notre roy ne manque jamais de parole à personne, les roys de France n'ont accoutumé de donner autre seureté que leur parole, leur seing et leur sceau[3]. »

On lit dans Fénelon : « Le vieux langage se fait regretter quand nous le retrouvons dans Marot, dans Amyot, dans le cardinal d'Ossat, dans les ouvrages les plus enjoués et les plus sé-

1. *Discours politiques*, VI, début.
2. 20 juillet 1747. Cf. également la lettre du 19 décembre 1751 et celle du 31 mai 1752.
3. Cf. la page de Brantôme citée dans les *Morceaux choisis*, p. 69

rieux ; il avait je ne sais quoi de court, de naïf, de hardi, de vif et de passionné [1]. » Ce jugement est plus exact pour Marot et Amyot que pour le cardinal d'Ossat. Son style est périodique ; sa phrase est longue et souvent chargée d'incises. La naïveté, la modestie, la loyauté qui respirent dans ces *Lettres* appartiennent plutôt à l'homme qu'à l'écrivain ; mais son style est assez ferme et assez précis pour que l'Académie française, lorsqu'elle entreprit son *Dictionnaire*, ait placé le cardinal d'Ossat parmi les auteurs qui devaient faire autorité pour la langue.

Les *Mémoires d'État* de Villeroy sont un simple recueil de pièces diplomatiques. Nous arrivons au président JEANNIN.

Pierre Jeannin [2] avait un caractère noble et ferme. Au moment de la Saint-Barthélemy, le comte de Charny, gouverneur de la Bourgogne, lui demandait conseil : « Il faut obéir lentement au souverain quand il commande en colère, » répondit-il. Ami de Mayenne, il lui donna vainement de sages et patriotiques avis et mérita que Henri IV lui adressât ces paroles flatteuses : « Monsieur le Président, j'ai toujours couru après les gens de bien et je m'en suis bien trouvé. »

Les *Négociations* de Jeannin commencent à la date de 1607 et se terminent à l'année de sa mort 1622. On y trouve toutes les pièces officielles de sa mission dans les Provinces-Unies. Celles qui sont relatives au traité de 1609, son œuvre la plus importante, remplissent les trois quarts du recueil. Les négociations de Jeannin préparant cette trêve d'où devait sortir l'indépendance politique de la Hollande, offrent par leur objet un intérêt encore plus grand que celui des Lettres du cardinal d'Ossat. De ces négociations en effet dépendaient, selon le mot de Henri IV, « la direction des affaires publiques et privées, tant de mon royaume que de la république chrétienne. » On pourrait presque dire que c'est de Jeannin que vient l'initiative, tant sa correspondance est lumineuse, tant il entre dans la pensée de Henri IV, tant il sait même le contenir, modérer ses impatiences, calmer ses soupçons. Ses lettres sont

1. *Lettre à l'Académie*, III.

2. Pierre Jeannin naquit à Autun en 1540. Reçu avocat à Dijon en 1579, il fut appelé par les élus de Bourgogne aux fonctions de Conseil de la province. Gouverneur de la chancellerie de Bourgogne (1575), député aux états de Blois (1576), conseiller au parlement de Dijon (1579), il s'attacha à Mayenne, gouverneur de la province de Bourgogne, et suivit son parti durant les troubles de la Ligue. Rallié à Henri IV, il entra au Conseil d'État, et fut chargé par ce prince de diverses négociations, spécialement en Hollande. Sous Louis XIII, il devint contrôleur général des finances ; on place sa mort en 1622. Voir sur Jeannin, Poirson, *Hist. de Henri IV*, t. III, p. 267 (3e édit.) et Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. IV.

remplies de faits précis, de vues profondes sur l'état des partis dans les Pays-Bas, sur le caractère des hommes qui dirigent les affaires de la Hollande. Ce n'est pas un serviteur intelligent qui traduit la pensée du maître ; c'est un homme qui pense et agit par lui-même, qui porte dans la conception des affaires un sens droit, et sait profiter de l'occasion pour agir, qui exprime enfin ses jugements avec une précision et une clarté parfaites. Son style est naturel et vigoureux, plus grave et plus simple que celui de Du Perron, plus rapide et moins suranné que celui de d'Ossat.

Dans des mémoires du dix-septième siècle, on trouve ces lignes sur Jeannin : « On ne sauroit assez dire de ses louanges... Jamais il n'embrassa plus d'affaires qu'il n'en pouvoit expédier... Jamais il ne flatta son maître ; s'est toujours plus étudié à servir qu'à plaire ; ne mêla jamais ses intérêts parmi les affaires publiques... Ce grand homme estoit digne d'un siècle moins corrompu que le nostre où sa vertu n'a pas esté estimée selon son prix. » Ce magnifique éloge de Jeannin est de Richelieu [1].

Après avoir passé en revue les serviteurs de Henri, nous devons dire un mot du maître ; Henri IV n'est pas seulement un grand capitaine et un grand politique, c'est un écrivain. Quel mélange de grâce et de force, d'enjouement et de gravité, de familiarité et de grandeur, dans cette volumineuse correspondance écrite ou dictée de verve, au milieu des fortunes les plus diverses, et où se déploient toutes les ressources de son caractère énergique ou de son intelligence pénétrante ! On y voit revivre l'homme, le soldat et le politique se peignant au naturel par la parole au milieu même de l'action [2].

II

L'histoire du seizième siècle, du moins dans sa seconde partie, a été entreprise par La Popelinière, d'Aubigné et de Thou. Lancelot de La Popelinière publia, en 1581, une *Histoire de France enrichie des plus notables occurrences survenues en provinces de l'Europe et pays voisins, soit en paix, soit en guerre, ant pour le fait séculier que pour l'ecclésiastique, depuis l'an 1550 jusqu'à ces temps* (1577). On voit par ce titre que La Popelinière est le premier qui ait voulu composer une histoire gé-

1. *Mémoires*, II, p. 358. Richelieu disait encore qu'il trouvait toujours quelque chose à apprendre dans les lettres de Jeannin.

2. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 88.

nérale de l'Europe dans la seconde moitié du seizième siècle; il y consacra sa vie et sa fortune. « La Popelinière, dit d'Aubigné, a porté le faix et les frais des recherches de tous costés, sans avoir devant les yeux un corps d'histoire qui le relevast aux deffauts, ce que M. de Thou ni moi ne pouvons soutenir. A cet exercice il a despendu (*depensé*), non-seulement les bienfaits de la reine mère, mais encore son patrimoine entier qui n'estoit mesprisable... Son labeur est sans pareil, son langage bien françois qui sent son ensemble l'homme de lettres et l'homme de guerre, comme il s'est signalé et montré tel en trois actions dignes de lumière[1]. »

Nous devons souscrire au jugement de d'Aubigné en ce qui concerne le fond de l'œuvre. La Popelinière, écrivain calviniste, est un historien consciencieux et vraiment impartial. Il cherche la précision et l'exactitude jusque dans les détails, et les quarante-cinq livres qui composent son histoire sont une mine de faits et de documents précieux où ont largement puisé les écrivains qui l'ont suivi. Il s'était fait une haute idée des devoirs de l'historien, et comparait ceux qui flattent leurs lecteurs au détriment de la vérité, « aux cuisiniers qui ont plus d'esgard à l'appetit qu'à la santé de leurs maistres[2]. » Aussi Bossuet, dans ses discussions avec les protestants, n'hésite-t-il pas à invoquer son autorité au même titre que celle de de Thou : « J'en donne pour garant M. de Thou et La Popelinière, deux historiens non suspects[3]. » Mais le style de La Popelinière ne mérite pas les mêmes éloges ; s'il a quelque naïveté dans l'expression, il est souvent lourd et vulgaire, et la phrase est traînante et embarrassée.

D'Aubigné[4], en écrivant l'histoire universelle[5] de son temps, a senti toute l'importance d'une pareille œuvre ; c'est à la *postérité* qu'il dédie son livre. Il ne s'est mis au travail qu'après avoir appréhendé longtemps la pesanteur de l'histoire, et redouté ce labeur pour les rigoureuses lois qui lui sont imposées. Il admire qu'on puisse « mettre sans honte le nom d'histoire sur le frontispice d'ouvrages dans lesquels la porte passee, vous ne trouvez que des enfileures de memoires recents de tous venants, dictez par leurs interests ; la recherche des actions particulieres, indignes de lumiere publique ; et y voir traitter

1. Préface de l'*Histoire universelle*.
2. Préface du t. II.
3. *Defense de l'Histoire des variations*, 1er disc.
4. Voir plus haut, p. 33 et 38.
5. Elle fut publiée en 3 vol. in-folio, 1616, 1618, 1620.

avec nonchalance ou du tout oublier les loix generalles des quelles l'histoire doit prendre ses mouvements et mutations. » L'exposition du sujet, imitée de Tacite, n'est pas sans grandeur. « Acceptez la peinture d'un temps calamiteux, plein d'ambitieux desseins, de fidelitez et d'infidelitez remarquables, de prudences et temeritez, de succez heureux ou malheureux, de vertus relevees et d'infames laschetez, de mutations tant inesperees qu'aisement vous tirerez de ces narrations le vrai fruict de toute l'histoire, qui est de connoistre en la folie et faiblesse des hommes, le jugement et la force de Dieu [1]. »

L'historien cependant est loin d'avoir atteint la perfection. Les épisodes, les digressions personnelles interrompent sans cesse la suite du récit. La proportion manque, parce que in volontairement l'auteur développe avec plus de complaisance les événements où il fut acteur, malgré les efforts qu'il fait pour s'effacer. L'impartialité qu'il se fait une loi d'observer a peine à résister à l'esprit de secte qui l'anime; aussi se refuse-t-il souvent à juger les personnes et les choses, par crainte de louer ou de blâmer avec excès et d'obéir à sa passion. Ce qu'il admire dans Henri IV, c'est moins, quoi qu'il en dise, le roi qui a gouverné la France avec grandeur que l'ancien chef du parti réformé qui a surmonté la mauvaise fortune pour conquérir la couronne. Le style est inégal, souvent rude et même trivial; mais il est animé par un souffle puissant, et s'élève parfois jusqu'à l'éloquence.

L'histoire de Jacques Auguste de Thou quoiqu'elle soit écrite en latin, mérite une attention particulière, et par l'importance de l'œuvre et par le rare mérite de l'écrivain.

L'ouvrage de J. de Thou, intitulé *Historia mei temporis*, désigné souvent sous le titre de *Thuana historia* ou simplement *Thuana*, comprend l'histoire universelle de son temps depuis 1544 jusqu'à 1607 [2]. C'est le tableau des révolutions politiques et religieuses de tous les peuples de l'Europe, de leurs découvertes, de leurs établissements dans le Nouveau-Monde et dans les Indes, de leur commerce, de leur littérature, etc. Lorsque

1. Voir Tacite, *Histoires*, I, 2. « Opus aggredior opimum casibus, etc. »

2. Il se divise en cent trente-huit livres. Les dix-huit premiers livres parurent en 1604. Les quatre-vingts livres suivants parurent successivement. L'auteur avait poussé son œuvre jusqu'en 1607 quand la mort l'arrêta (1617). Des amis se chargèrent de l'impression et la *Thuana* parut complète en 1620 (5 vol. in-fol.). En 1733, il a paru à Londres une édition en 7 vol. in-folio, qui efface toutes les éditions précédentes par la beauté de l'impression, la correction du texte, l'abondance des notes explicatives et l'addition de documents de toutes sortes. La *Thuana* a été traduite en français en 1734 (16 vol. in-4).

l'auteur mourut en 1627, son histoire devait être continuée jusqu'à la fin du règne de Henri IV ; dans la pensée de l'auteur, elle devait comprendre la période qui s'étend depuis la ligue de Smalkalde (1546), jusqu'à la trêve conclue entre l'Espagne et la Hollande en 1609 ; embrassant ainsi les luttes soutenues par les réformés chez les différents peuples de l'Europe pour conquérir la liberté de leur culte, et les guerres entreprises par la France, l'Angleterre et la Hollande, etc., pour déjouer les projets de monarchie universelle de la maison d'Autriche. « Telle était dans la pensée de de Thou l'unité de son livre où se déroulait la première partie du drame terrible dont la guerre de trente Ans devait être la seconde [1]. »

Bien que de Thou ait pris Tite-Live pour modèle, bien qu'il donne souvent aux personnes et aux choses le costume de l'antiquité [2], il sait conserver aux événements de son temps leur véritable caractère ; il les apprécie avec justesse, en démêle les causes, en saisit l'enchaînement et les conséquences ; mais l'exposition est un peu confuse ; comme il ne veut négliger aucun détail de ce vaste ensemble qui embrasse toutes les nations de l'Europe et même le Nouveau-Monde, il se perd quelquefois dans la multiplicité des faits, sans toutefois mériter le reproche qu'on lui a adressé d'avoir fait une collection d'histoires particulières plutôt qu'une véritable histoire universelle. Le style a de l'ampleur et de la gravité ; mais il est difficile de marquer la part qui appartient à l'auteur et celle qui revient aux modèles latins dont il emprunte la langue.

Il a composé, dit Perrault, « le plus grand corps d'histoire que nous ayons, contenant dans 138 livres tout ce qui s'est passé non-seulement dans toute la France, mais dans toute l'Europe, depuis l'année 1543 jusqu'en l'année 1608, avec une exactitude et une fidélité qui n'a guère d'exemples. Il n'a jamais déguisé ni supprimé la vérité : noble et généreuse hardiesse dont il a esté loué de tous les grands hommes de son temps... Cet ouvrage est digne des anciens, et peut-estre surpasseroit-il une grande partie de ce que les anciens Romains nous ont laissé en fait d'histoire, s'il n'avoit pas trop affecté de leur ressembler [3]. »

1. Poirson, *Histoire de Henri IV*, t. IV, p. 329 (3e édit.).

2. On a généralement blâmé de Thou d'avoir défiguré les noms propres en les traduisant en latin, ce qui rend le texte souvent obscur ; pour prendre un exemple, *Entragues* devient *Interamnes*, *Chartier* devient *Quadrigarius*.

3. *Les hommes illustres qui ont paru en France pendant le dix-septième siècle* 1696, in-folio (t. I, p. 41).

De Thou porta dans cette histoire le caractère austère et impartial qu'il avait montré dans sa vie. « Ce que doit faire un juge intègre, dit-il, quand il va prononcer sur la vie ou sur la fortune des citoyens, je l'ai fait avant de mettre la main à cette histoire. J'ai interrogé ma conscience et je me suis demandé à plusieurs reprises si je n'étais point ému de quelque ressentiment trop vif qui pût m'emporter hors des voies de la justice et de la vérité [1]. » Jacques I^er, roi d'Angleterre, essaya vainement d'obtenir de lui par l'entremise de Cambden et Casaubon qu'il effaçât un passage défavorable à Marie Stuart, sa mère.

De Thou appartenait au parti des *politiques* qui triompha avec Henri III. Sa modération même le rendit suspect. Son histoire fut mise à l'index par le Saint-Siége [2], et elle fut violemment attaquée par des pamphlétaires de la ligue, Jean Machault et Gaspar Scioppius. Mais l'estime et l'admiration que méritait une telle œuvre furent plus fortes que la violence des partis. Il en recueillit les témoignages de son vivant ; après sa mort, sa réputation et son influence ne firent que s'accroître non-seulement en France, mais par toute l'Europe, et la grande édition qui parut en Angleterre au dix-huitième siècle fut un véritable hommage rendu à sa mémoire [3].

III

Il nous reste à parler des tentatives qui ont été faites au seizième siècle pour écrire non plus l'histoire contemporaine, mais l'histoire générale de la France [4].

Le trait dominant de ces essais est, dans la première partie du seizième siècle, la sèche imitation des vieilles chroniques ; dans la seconde, la maladroite imitation de l'antiquité.

Comme les auteurs des vieilles chroniques de Saint-Denis, Nicole Giles, le dernier des historiens du quinzième siècle, s'était borné dans ses *Annales et chroniques de France* à observer

1. *Historia*, préface.

2. De Thou avait préparé l'édit de Nantes, défendu les libertés de l'église gallicane, et contribué à faire repousser certains articles du concile de Trente relatifs aux rapports du Saint-Siége avec le pouvoir temporel. Les partisans des doctrines ultramontaines, et en particulier le cardinal Bellarmin, dénoncèrent la *Thuana*, qui fut lacérée publiquement sur les marches du Vatican, le 14 novembre 1609.

3. V. p. 48, n.3. Le tome septième et dernier de cette édition est presque tout entier formé avec les jugements portés sur la *Thuana*, les éloges et les critiques auxquelles elle a donné lieu, et les documents de toute nature qui composent pour ainsi dire l'histoire de cette histoire.

4. Voir spécialement Augustin Thierry, *Dix ans d'études historiques*. (*Notes sur les historiens antérieurs à Mézeray.*)

l'ordre chronologique, rapportant les faits à leurs dates réelles ou imaginaires, sans se soucier d'apporter dans son exposition le moindre esprit critique ou la moindre vue philosophique. De là les bévues les plus étranges et une crédulité qui lui fait accepter pour de l'histoire les contes populaires les plus grossiers et les plus ridicules. Les *Annales rerum Gallicarum* de Robert Gaguin (1499), traduites en français sous le titre de *Mer des croniques et miroir historial de France* sont également composées d'extraits des diverses chroniques de Saint-Denis. Mais l'auteur fait preuve de plus de sens que Nicole Giles, et son ouvrage n'est pas déparé par les fables du cycle carlovingien auxquelles Giles accordait une si large place.

Cependant le Véronais Paul-Émile, établi en France sous Louis XII, donnait le modèle d'un genre nouveau. Dans son ouvrage *De rebus gestis Francorum*, il s'inspira de la méthode historique de Machiavel et de Guichardin, et essaya l'histoire politique où les faits ne sont plus classés dans l'ordre chronologique, mais suivant l'enchaînement des causes et des effets. L'imitation de Polybe et de Thucydide était manifeste ; à l'un on empruntait son exposition logique des faits, à l'autre ces discours dont il se sert si heureusement pour exposer ses vues générales sur l'histoire. Le résumé de Paul-Émile, dégagé de toutes les légendes populaires, est remarquable de bon sens et de clarté ; il faut également louer l'élégance d'un style cicéronien. Mais l'imitation de l'antiquité est si parfaite que l'histoire du moyen âge prend la couleur antique.

Paul-Émile ne trouva d'imitateur en France que vers la fin du seizième siècle. En 1576 Bernard Girard, seigneur du Haillan [1], historiographe de Charles IX et de Henri III, publia le premier volume de son *Histoire de France*, où il expose « les causes et les conseils des entreprises et des succez des affaires. » Il a la prétention de traiter uniquement des *affaires* d'État et d'étudier spécialement les causes et les suites des événements historiques. Il suit pas à pas Paul-Émile, dont il n'a ni les vues originales, ni le talent d'écrivain. La méthode de l'historien véronais, artificielle mais raisonnable, devient entre les mains de du Haillan tout bonnement absurde. Quoi de plus grotesque, par exemple, que de supposer, à propos de l'élection de Pharamond, « une assemblée d'états dans laquelle deux orateurs imaginaires, Charamond et Quadreck, disputent en neuf pages

1. Né à Bordeaux en 1537, mort en 1610.

in-folio, l'un sur les avantages de la monarchie, l'autre sur ceux de l'aristocratie [1] ? » Et cependant, malgré cette bizarre manière de comprendre l'histoire, du Haillan a le mérite d'avoir le premier dans notre langue substitué l'histoire à la chronique. « C'est lui qui a produit Mézerai, Daniel, l'abbé Velly et Anquetil [2]. »

L'année qui suivait la publication de l'Histoire de du Haillan, paraissaient les *Annales latines* de Papyre Masson, de Clodion à François Ier, et le *Recueil des roys de France*, de Jean du Tillet, greffier au parlement. Ces deux ouvrages se distinguent par de fortes qualités de critique. Masson interroge avec bonheur les chartes, les diplômes, les chroniques restées manuscrites et enrichit l'histoire de faits nouveaux. Du Tillet porte un esprit perspicace et juste dans la question des origines et explique par l'allemand les noms des rois des premières races.

Le *Sommaire de l'Histoire des Français* de Nicolas Viguier (1579) est écrit généralement avec bon sens et critique ; mais dans un style pénible qui le rend illisible. François de Belleforest, l'auteur des *Grandes Annales et Histoire générale de France* (1579), consacre sa volumineuse histoire à établir contre Hotman que la monarchie française avait toujours été héréditaire. Jean de Serres, le frère de l'agronome, compose un *Inventaire de l'histoire de France* (1597) qui fut en grande faveur auprès des calvinistes [3]. Ce résumé est fait avec méthode et bien écrit, mais il est rempli d'erreurs, et l'auteur se complaît aux légendes populaires dont plusieurs historiens avaient déjà fait justice. La critique lui fait absolument défaut.

Cette énumération nous a conduit jusqu'au dix-septième siècle, où nous ne trouvons avant Mézerai que deux historiens.

Jacques Charron réédite, dans son indigeste et ridicule *Histoire universelle de toutes les nations et spécialement des Gaulois et des François* (1621), les fables d'Annius de Viterbe [4] et les légendes des chansons de gestes sur Charlemagne.

Scipion Dupleix, l'auteur de l'*Histoire générale de France* (1621-1663), fait preuve d'un certain talent. S'il accueille également les généalogies fantastiques d'Annius de Viterbe, il montre de la science et de la critique, quand il arrive à l'histoire des deux pre-

1. Aug. Thierry, *ibid.*, *Girard du Haillan* — Nous ne parlons pas du système erroné de du Haillan qui faisait des Francs les descendants des Gaulois, et non une population germanique. Ici du Haillan combattait Hotman.
2. Aug. Thierry, *ibid.*
3. Cf. plus haut, p. 4
4. Voir plus bas, p. 71 et suiv.

mières races, et l'érudition chez lui est réelle et de bon aloi. Il a surtout le mérite d'avoir étudié spécialement l'histoire de la Gaule méridionale, à laquelle il appartenait par sa naissance. Le zèle catholique qui respire dans son ouvrage lui donna une certaine vogue sous le règne de Louis XIII. C'était la contre-partie de l'histoire de Jean de Serre.

Dupleix nous amène à Mézerai, dont l'*Histoire de France*, tout en se rattachant par l'esprit de la composition à l'école de Paul-Émile et de du Haillan, offre des qualités personnelles d'exposition assez fortes pour avoir à son tour servi de modèle jusqu'aux historiens de nos jours.

CHAPITRE V

ORATEURS JUDICIAIRES [1].

Le seizième siècle n'est pas le siècle de l'éloquence. Nous avons constaté plus haut la faiblesse de la prédication religieuse; l'éloquence politique, qui d'ailleurs ne peut se développer que chez les peuples libres et dans les assemblées délibérantes, ne présente guère qu'un grand nom, Guillaume du Vair [2].

L'éloquence judiciaire semblait favorisée par les circonstances. Les travaux des grands jurisconsultes Alciat, Cujas et Dumoulin, ces illustres maîtres de la science du droit en France, les ordonnances de Louis XII (1510), de François Ier (1528) sur la réformation de la justice ou l'*abréviation* des procès, la fameuse ordonnance de Villers-Cotterets (1539) qui ordonnait que toutes les procédures fussent *prononcées, enregistrées, délivrées aux parties en langage maternel françois et non autrement,* devaient avoir une influence marquée sur l'éloquence judiciaire. Toutefois on était encore loin de cette unité de législation qui fait prévaloir sur les traditions contradictoires du droit romain, du droit canon, du droit féodal, du droit coutumier, certains principes généraux consacrés dans toute l'étendue de la France, et qui,

1. Voir Th. Froment, *Essai sur l'éloquence judiciaire en France, avant le* XVIIe *siècle.* Paris 1874. — *L'éloquence et le barreau dans la première moitié du* XVIe *siècle,* Paris, 1875. Une étude approfondie de l'histoire de l'éloquence au XVIe siècle est encore à faire.

2. Voir plus haut, p. 21 et 71.

fondée non-seulement sur l'usage, mais sur la raison elle-même, fait de toute cause particulière une cause générale capable d'intéresser tous les citoyens, et donne carrière au talent de l'orateur appelé à faire triompher quelque chose de plus que des intérêts : des droits et des principes. A cette cause d'impuissance qu'on ajoute le caractère subtil de l'argumentation, héritage de la scolastique, la recherche pédantesque de l'érudition, la manie de surcharger les discours de citations des auteurs anciens que l'on apportait comme autorités dans les matières les plus graves, et l'on s'expliquera que l'éloquence judiciaire au seizième siècle nous ait laissé peu de grands monuments.

Les érudits rappelleront les noms de Poyet, de François de Montholon, de Lizet, qui plaidèrent dans le procès de Louise de Savoie contre le connétable de Bourbon [1] ; de Séguier, de Thou, Marillac. On pourra encore consacrer un souvenir à Jacques Aubry, qui poursuivit avec indignation l'organisateur des horribles massacres de Mérindol et de la Cabrière, le féroce baron d'Oppède. Ce n'est que dans la dernière partie du seizième siècle que l'on rencontre quelques orateurs qui méritent d'être cités.

Il ne reste des discours d'Estienne Pasquier [2] que celui qu'il prononça dans le fameux procès de l'Université contre les jésuites. L'Université refusait d'admettre dans son sein la compagnie des jésuites et lui contestait le droit d'enseigner publiquement. Les jésuites firent requête au Parlement pour être incorporés à l'Université ; cette requête fut soutenue avec habileté par Pierre Versoris ou Le Tourneur et combattue avec une grande véhémence de parole et une éloquence mordante par Pasquier. Le retentissement de son discours [3] fut immense ; « cette harangue, prononcée à la vue de dix mille, » *fut réputée à l'étranger pour un chef-d'œuvre.* Le Parlement ajourna sa sentence ; c'était un triomphe pour les jésuites ; la cause dormit pendant trente ans.

Après les troubles de la ligue, au retour de la paix, l'Université, trouvant l'occasion favorable, reprit le procès qui était resté pendant, et, par l'entremise de son recteur Jacques d'Amboise, fit requête au Parlement pour chasser les jésuites de son sein et même pour les expulser de France (1594). Antoine Arnauld, le père d'Arnauld d'Andilly et du grand Arnauld, prit la place de Pasquier. Déjà fameux par un pamphlet dirigé contre les jésuites

1. Voir Pasquier, *Recherches de la France*, I, 6.

2. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 133.

3. Publié dans ses *Recherches*, III, 44.

et les Espagnols, l'*Anti-Espagnol*[1], il prononça contre la compagnie un discours d'une telle violence qu'il dépassa le but. Ce discours d'A. Arnauld, dit un contemporain, fut appelé *le péché originel de sa famille*[2]. L'issue du procès restait douteuse quand le crime de Jean Châtel [3] décida de leur expulsion (1595) [4].

A. Arnauld se distingua encore dans une affaire privée qui eut quelque retentissement. Un certain Jean Prost qui logeait chez un boulanger avait été trouvé assassiné ; le boulanger, accusé par la mère de la victime, fut mis à la torture, puis déclaré innocent ; il intenta alors à celle qui l'avait poursuivi un procès en dommages-intérêts. Anne Robert plaidait pour le boulanger, A. Arnaud contre lui. De la question de fait on s'éleva à une question plus haute, celle de la légitimité de la torture. Le plaidoyer d'Arnauld nous a été conservé ; on y retrouve, avec quelques-uns des défauts que nous avons signalés plus haut, une véhémence qui lui est propre et qui l'entraîne parfois au delà des bornes. C'est plutôt la recherche et l'abus de l'élégance qui domine dans les discours de l'avocat général Simon Marion, beau-père d'Arnauld. Son style toujours fleuri fatigue par sa monotonie. Ainsi, même chez les orateurs les mieux doués, l'art oratoire ne s'élève pas au-dessus d'un certain niveau. L'éloquence du seizième siècle n'a pas laissé de monument durable, et l'on ne s'étonne plus que Du Vair, composant un traité sur l'éloquence, lui ait donné ce titre significatif: *De l'éloquence française et des raisons pourquoi elle est demeurée si basse* ; l'on ne peut que s'associer au jugement qu'il porte sur les principaux orateurs de son siècle, lorsqu'il les compare aux orateurs de l'antiquité : « Cette grande et divine éloquence à laquelle est deu le premier lieu d'honneur, et qu'Eschines et Démosthènes entre les Grecs, Cicéron et Hortensius entre les Latins, ont trouvée ; qui se forme tel stile qu'elle veut, et tel que le subject requiert ; qui est pleine d'ornements, pleine de mouvements ; qui ne meine pas l'auditeur, mais l'entraîne, qui règne parmy les peuples et s'établit un violent empire sur l'es-

1. Attribué à tort à Ph. Hurault, voir plus haut, p. 31.

2. Lanquet, *Histoire impartiale des Jésuites*, II, x, 22. Dans Froment, *op. c.*, 159.

3. Il était élève au collège de Clermont, dirigé par des jésuites.

4. Cette affaire avait donné un regain de succès au discours de Pasquier ; il fut violemment attaqué dans des écrits publiés par les jésuites. Pasquier, qui n'avait pas la main *engourdie*, répondit aux attaques par son *Catéchisme des Jésuites* ou *Examen de leurs doctrines* (1602), acte d'accusation en trois livres contre la compagnie, ses doctrines, ses tendances.

prit des hommes, est quelque chose de plus que tout ce que ceux dont nous avons parlé ont peu acquérir [1]. »

CHAPITRE VI

CONTEURS.

Vers la fin du moyen âge, les épopées et les romans de la Table Ronde du douzième et du treizième siècle mis en prose avaient donné naissance au roman de chevalerie, récit des exploits et des prouesses qu'accomplissait pour sa dame quelque héros, tantôt aidé, tantôt combattu par des êtres surnaturels : enchanteurs tels queMerlin, fées, géants, magiciens. Ce genre délaissé peu à peu, discrédité en France à l'époque qui nous occupe, ne reprendra un moment de faveur que sous l'influence espagnole, avec l'*Amadis des Gaules*.

Toutefois le côté héroïque et merveilleux de ces récits avait laissé des traces profondes dans l'imagination populaire ; et des œuvres continuant cette tradition, racontant les exploits de quelque héros, géant, enchanteur, circulaient dans la bourgeoisie et dans le peuple. Telles étaient les *Chroniques gargantuines*, histoire du géant Gargantua et de son ami et maître l'enchanteur Merlin. Ce sont ces chroniques que le génie de Rabelais va bientôt transformer sous une autre influence, celle qui a donné naissance aux conteurs du seizième siècle.

A côté de cet esprit héroïque qui répond aux sentiments généreux de l'âme humaine et qui avait inspiré la littérature épique, régnait ce qu'on est convenu d'appeler l'*esprit gaulois* avec sa verve hardie, sa bonhomie railleuse, sa gaieté franche et libre : c'est cet esprit gaulois plaisant, satirique, licencieux, qui inspira aux douzième et treizième siècles le genre des fabliaux ; au quatorzième et au quinzième, lorsque les fabliaux sont portés sur la scène, la farce dramatique d'où est sortie la comédie ; au seizième siècle enfin, la littérature des conteurs, quand les fabliaux, transportés en Italie et devenus des récits en prose, des *nouvelles*, repassent les monts, après les guerres d'Italie, et s'acclimatent comme un genre nouveau dans notre pays qui ne se souvenait plus de leur origine.

la morale, satire mordante et incisive par le fond, souvent lourde et embarrassée dans la forme. Ce violent réquisitoire fut un arsenal où les adversaires des Jésuites et peut-être l'auteur des *Provinciales* trouvèrent plus d'une arme redoutable.

1. *Œuvres complètes de du Vair*, éd. in-fol. de 1625 p. 425

Le premier en date et le plus illustre des conteurs du seizième siècle est Rabelais [1]. En 1532, il fit paraître une édition sans doute remaniée d'un roman populaire : *Les grandes et inestimables Chronicques du grant et enorme geant Gargantua* [2]. Cette chronique fit le tour de la France, et, dit Rabelais lui-même, « il en a esté plus vendu par les imprimeurs en deux mois, qu'il ne sera achepté de Bibles en neuf ans [3]. » Voulant donner une suite à cette chronique, il publia en 1533 le premier livre de *Pantagruel, roi des Dipsodes, restitué en son naturel, avec ses faicts et prouesses espovantables.* C'est dans ce livre que paraît le fameux personnage de Panurge, l'ami inséparable de Pantagruel, dont Rabelais semble avoir pris l'idée au Cingar de l'histoire macaronique de Merlin Coccaie [4]. Mais comme la *Chronique gargantuine* devenait une maigre introduction pour les développements considérables du premier livre de *Pantagruel*, Rabelais la refit, et son génie la transforma si complétement, qu'on a peine à la reconnaître dans la *Vie très-horrifique du grand Gargantua pere de Pantagruel* (1535), qui devint le premier livre du

1. Voir la biographie de Rabelais aux *Morceaux choisis*, p. 93.

2. Cette chronique, informe embryon d'où est sorti le *Gargantua*, raconte comment Merlin par ses enchantements créa les deux géants Grandgousier et Galemelle, ainsi qu'une jument monstrueuse pour les porter; ces géants eurent un fils, Gargantua, qui un beau jour emporta les cloches de Notre-Dame pour les pendre au col de sa jument, et les rendit aux Parisiens moyennant « troys cens beufs et deux cens moutons pour son disner. » Conduit par Merlin à la cour du roi Artus, Gargantua s'y signala par de nombreux exploits, contre les rois d'Irlande et de Hollande. Il y resta l'espace de deux cens ans troys moys et quatre jours justement, puis fut porté en faierie (*au pays des fées*), par Gain la fée et Mélusine avec plusieurs aultres lesquels y sont à present. » — On ne possède le texte de la *Chronique* que dans les exemplaires publiés et sans doute remaniés par Rabelais, de sorte qu'il est difficile de déterminer la part d'originalité qui revient à l'éditeur. Toutefois, çà et là, au milieu de récits plats et monotones, on rencontre des traits vifs et qui sont bien dans l'esprit de Rabelais. Gargantua est présenté pour la première fois comme le héros d'un roman populaire dans la préface de la *Légende de Pierre Faifeu*, due à Charles de Bourdigné, dont on a un exemplaire daté de 1526.

Un savant a émis l'hypothèse invraisemblable que Gargantua était un ancien dieu gaulois qui aurait survécu à la religion druidique dans les croyances populaires. Quelle qu'en soit l'origine, le personnage de Gargantua devint populaire grâce aux nombreuses éditions qui, au seizième siècle et plus tard encore, reproduisirent avec plus ou moins de fidélité l'édition de la *Chronique* donnée en 1532 par Rabelais, et de nos jours le souvenir de ce géant est encore vivant dans les campagnes ; des accidents géographiques qui représentent grossièrement des tables, des chaises, des chaussures gigantesques, portent le nom de tables, de chaises, de chaussures de Gargantua.

Voir sur les diverses questions que soulevèrent les *Chroniques Gargantuines* et la composition du roman de Rabelais le tome IV de l'éd. de Rabelais de M. M.-Laveaux.

3. *Pantagruel*, II, prologue.

4. L'Italien Théophile Folengo, né à Cipada près de Mantoue, publia en 1517, sous le pseudonyme de Merlino Coccaio, un poëme héroi-comique écrit en latin macaronique. Les héros en sont Baldus, descendant de Renaud de Montauban et son ami le subtil Cingar, homme sans scrupules, toujours content de lui. L'histoire macaronique de Merlin Coccaio a été traduite en français en 1606.

roman, tandis que le premier livre de *Pantagruel* devenait le second. Rabelais, qui s'était caché sous l'anagramme de maistre Alcofribas Nasier, signa franchement de son nom le troisième et le quatrième livre qu'il donna, comme suite à son *Pantagruel*, en 1546 et en 1552. On sait que le cinquième et dernier livre ne parut que longtemps après la mort de Rabelais, et qu'on en a contesté l'authenticité[1].

Ce qui frappe tout d'abord dans le roman de Rabelais, c'est une gaieté intarissable, une verve joyeuse, franche et communicative; mais cette gaieté dégénère souvent en bouffonnerie; cette verve devient une sorte d'ivresse qui le conduit jusqu'à l'extravagance et au dévergondage. Alors sa fantaisie et sa licence ne connaissent plus de bornes; il déroute le lecteur par la bizarrerie de ses inventions burlesques; il le rebute par la crudité de ses peintures et de son langage. Dans le prologue du *Gargantua*, Rabelais déclare qu'il faut chercher sous cette enveloppe grossière les vérités qu'elle recouvre et *briser l'os pour sucer la moelle*. On se tromperait si l'on entendait par là que le cynisme affecté par Rabelais n'est qu'un masque pour déguiser prudemment la hardiesse de sa pensée : Rabelais s'arrête complaisamment sur les choses indécentes, malpropres; en ces matières son imagination est inépuisable. Mais ce serait une erreur non moins grave de ne voir en lui qu'un bouffon et l'on ne saurait admettre ce jugement de Voltaire : « Notre curé de Meudon, dans son extravagant et inintelligible livre a repandu une extrême gaieté et une plus grande impertinence; il a prodigué l'érudition, les ordures et l'ennui[2]. » A premier abord on ne voit dans le *Gargantua* et dans le *Pantagruel* qu'une épopée burlesque où, au milieu d'une action décousue extravagante, des personnages fantastiques accomplissent les actes les plus bizarres, en dehors de toutes les lois de la vraisemblance; où le jeune Gargantua tette dix mille vaches, et devenu grand, prend les cloches de Notre-Dame pour les attacher à sa mule; où il mange des pèlerins en salade, fait descendre dans son estomac des ouvriers pour l'examiner et le nettoyer; où il visite les régions les plus fantastiques, le pays de dames Lanternes, le royaume des Andouilles, l'île des Papefigues et de

1. Cf. nos *Morceaux choisis*, p. 94.

2. *Lettres philosophiques*, XXII : *sur M. Pope et quelques autres poëtes fameux*. Ce jugement est de 1734. En 1759, Voltaire écrivait à madame du Deffand. « J'avais alors un souverain mépris pour Rabelais. Je l'ai repris depuis, et, comme j'ai plus approfondi toutes les choses dont il se moque, j'avoue qu'aux bassesses près, dont il est trop rempli, une bonne partie de son livre m'a fait un plaisir extrême. » (13 octobre.)

Papimanes, l'oracle de la Bouteille. Mais lorsqu'on regarde plus attentivement, on se sent en présence d'un génie supérieur qui a observé l'homme et la société. D'un côté Rabelais, grâce à une profonde connaissance du cœur humain, a tracé avec autant de naturel que de vigueur des types, des caractères si vrais, si vivants qu'ils sont restés pour ainsi dire immortels : on ne peut plus oublier Gargantua, Picrochole, Pantagruel, Panurge, Brid'oie, etc. D'un autre côté il y a chez lui, sur les grandes questions qui agitaient alors les esprits, un ensemble de vues générales et philosophiques qui lui permet de juger de haut les choses de son temps, et de tracer sans exagération, sans violence, une satire plaisante de son siècle, des princes, des grands, des magistrats, des gens d'église, des docteurs, des étudiants, des bourgeois.

Cette satire n'est pas une satire personnelle, comme l'ont cru certains commentateurs, tels que ce ministre protestant qui voyait dans Grandgousier le roi de Navarre Jean d'Albret, dans Gargantua son fils Henri d'Albret, dans Pantagruel Antoine de Vendôme, dans frère Jean des Entommeures, le cardinal Odet de Châtillon, dans Panurge l'évêque de Valence Jean de Monluc, et dans la guerre de Picrochole contre Grandgousier à propos des fouaces, la querelle des protestants et des catholiques au sujet de la transsubstantiation [1]. D'autres ont reconnu Louis XII sous les traits de Grandgousier, François Ier sous ceux de Gargantua, Henri II sous ceux de Pantagruel [2], le cardinal de Lorraine sous ceux de Panurge, etc. Rabelais semble avoir protesté d'avance contre cette étrange manie de « gallefreter des allegories qu'onques ne furent songees par l'auteur. » Ce qui est vrai, c'est que dans Grandgousier, Rabelais peint les bons rois qui ne cherchent que le bonheur de leurs sujets ; dans Picrochole il représente l'ambition insatiable de ceux qui « courent la bague des conquêtes » et font souffrir les peuples des maux de la guerre. Panurge, mangeant son blé en herbe, ayant soixante manières de gagner de l'argent, dont le travail seul est excepté, plein d'admiration pour ceux qui prêtent, mais ne s'embarrassant pas de rendre ce qu'il doit, car qui sait si le monde durera encore trois ans? fuyant le péril, ne se battant jamais à la guerre, mais égorgettant les ennemis renversés non sans prêcher les gens qu'il tue, déconcertant ceux qui veulent le moraliser à force d'impu-

1. Voir l'édition *Variorum* de Rabelais, publiée par Ermangart et Éloi Johanneau, 1823, t. II, p. 3.

2. Henri II ne régnait pas encore quand parut le *Pantagruel* (1546).

dence et de gaieté, jugeant librement de tout, mais ne soutenant jamais ses opinions que jusqu'au feu *exclusivement*; Panurge n'est pas le cardinal de Lorraine, c'est l'égoïste naïf, insouciant, effronté, bon vivant, bavard, diseur de bons mots ; dans Shakespeare il s'appellera John Falstaff. Dans Brid'Oie, Rabelais raille l'ignorance des juges, dans Grippeminaud et les Chats-fourrés leur rapacité ; dans Janotus de Bragmardo le pédantisme des docteurs, dans maître Tubal Holopherne la sottise des mauvais maîtres, auxquels il oppose le sage Ponocrate et son plan supérieur d'éducation. Il critique dans les Papimanes les abus de la Cour romaine; dans l'abbaye de Thélème, il oppose plaisamment à la rigueur étroite des règles monastiques la discipline de fantaisie d'un ordre qui a pour unique règle : « Fais ce que voudras. » Il n'épargne pas davantage les réformés qui avaient espéré trouver en lui un auxiliaire. Après les Papimanes, les Papefigues[1] ont leur tour, et Pantagruel oppose à Physis, à la Nature qui enfanta Beauté et Harmonie, Antiphysis qui engendra d'une part les « cagots et papelards, » de l'autre « les démoniacles Calvins, imposteurs de Genève[2]. »

Mais Rabelais n'a rien d'un sectaire. Sous cette exubérance de verve comique qui est le caractère propre de son génie, se cache un grand bon sens, une rare modération et le sentiment profond de la misère et de la faiblesse de l'homme ; il raille tous les excès, sans amertume, sans colère, et la mesure dont s'affranchit son imagination déréglée ne fait pas défaut à son jugement, droit et sain.

De même que, pour apprécier le génie de Rabelais, il faut dégager sa véritable pensée de ce qui l'obscurcit ou la défigure, de même, pour apprécier son style, il faut en écarter l'entassement burlesque d'épithètes, de synonymes, de termes savants dont il se plaît souvent à surcharger sa langue. Alors apparaît le véritable style de Rabelais, et c'est celui d'un maître. Il n'a pas le caractère personnel, imprévu, pittoresque de celui de Montaigne; il n'est pas pour cela moins expressif; il peint les choses d'une manière plus simple, plus large, plus générale; il a du naturel, de la souplesse, de l'ampleur. Chez Rabelais plus que chez les autres grands prosateurs du seizième siècle, on retrouve cet enchaînement clair et lumineux des pensées, cette propriété de termes, cette netteté de l'expression qui constituent la méthode supérieure des écrivains de l'antiquité ; la

1. IV, 45. — Les *Papimanes* sont les partisans fanatiques du pape ; les *Papefigues* sont les réformés qui font la figue au pape. 2. IV, 32.

langue est pure, puisée à la bonne source française [1]. Contemporain de Calvin, antérieur à Amyot, à Montaigne, à Brantôme, il a moins vieilli qu'eux ; certaines pages de son livre font déjà penser à Molière, à La Fontaine ; comme eux il est profondément *humain* et vrai, dans son langage aussi bien que dans sa pensée ; il sait s'élever sans effort du ton le plus familier à l'éloquence la plus haute.

Telle est l'œuvre de Rabelais avec ses étranges défauts et ses qualités admirables, et on peut dire en terminant avec La Bruyère : « C'est un monstrueux assemblage d'une morale fine et ingénieuse et d'une sale corruption. Où il est mauvais, il passe bien loin au delà du pire : c'est le charme de la canaille ; où il est bon, il va jusqu'à l'exquis et à l'excellent. C'est le mets des plus délicats [2]. »

Une pareille œuvre ne pouvait rester sans action sur la littérature romanesque du seizième siècle. Tous les conteurs du temps en ont subi l'influence, plus ou moins directe. Nous ne parlons pas des imitations immédiates, telles que le *Voyage et navigation que fit Panurge, disciple de Pantagruel, aux isles incongneues* (1538) ou la *Navigation du compagnon à la Bouteille* (1545) dont le héros est Bringuenarille [3], cousin germain de Fesse-pinte, ou encore la *Mithistoire barragouine de Fanfreluche et Gaudichon*, due à Guillaume des Autels, plates facéties ou grossières parodies de l'épopée rabelaisienne. Nous parlons des œuvres plus originales, comme celles de Noël Du Fail, de Desperiers, de Marguerite, etc., où l'on reconnaît çà et là, à des traits divers, les souvenirs de *Gargantua* ou de *Pantagruel*. Seul Nicolas de Troyes, qui écrivait à l'époque même où Rabelais publiait son roman, échappe par la force des choses à cette influence.

En 1535, un ouvrier sellier, Nicolas, né et habitant à Troyes en Champagne, continue la tradition italienne dont au siècle précédent s'est inspiré Antoine de la Salle, l'auteur des *Cent Nouvelles nouvelles* [4], et compose son *Grand Parangon des Nouvelles nouvelles* [5], où il mettait par écrit des contes empruntés à Boccace, au *Violier des histoires romaines* [6], ou les anecdotes qu'il avait entendu raconter dans ses voyages. Nicolas de Troyes

1. Il raille dans son écolier limousin cette affectation pédante de mots latins, et veut que l'on parle « selon le langage usité » et en évitant « les mots espaves en pareille diligence que les patrons de navire évitent les rochers » (II, 6).

1. *Des ouvrages de l'Esprit.* — Voir l'étude de J. Fleury, *Rabelais et ses œuvres*, Paris, 1877, 2 vol. in-8°.

3. Cf. Rabelais, IV, 17.

4. Attribuées à tort à Louis XI.

5. Publiées en partie par M. Mabille dans la *Bibliothèque elzévirienne*, 1 vol.

6. Traduction française faite au quinzième siècle d'un recueil de contes populaires au moyen âge, les *Gesta Romanorum*.

écrit avec justesse et clarté, dans la langue simple, naïve du peuple, que l'influence des savants, l'imitation des auteurs de la Pléiade, n'ont point encore altérée.

Noel du Fail[1], juge au présidial de Rennes, débuta jeune encore par ses *Propos rustiques et facétieux* (1547) et ses *Baliverneries* ou *Contes nouveaux d'Eutrapel, autrement dit Léon Ladulfi*[2] (1548). Ces deux ouvrages sont des tableaux de la vie rustique ; l'auteur y met en scène les paysans qui habitent ses domaines, et les montre causant de leurs affaires, des travaux des champs, des mœurs du temps, du passé. L'exactitude de ses tableaux est telle, qu'aujourd'hui encore on peut suivre de village à village la géographie de l'auteur ; la plupart des personnages qu'il représente avec relief et précision ont été bien vivants. La vivacité, le *réalisme*, ne nuisent point à l'art de l'écrivain. Le trait principal de son style est à côté de la naïveté qu'il sait donner à ses personnages, une certaine bonhomie railleuse.

Dans les *Propos rustiques*, l'auteur se contente de rapporter les entretiens de ses paysans, pour les communiquer aux lecteurs. On y voit des caractères se dessiner vigoureusement : Robin Chevet le conteur ; Guillot le Bridé le franc archer, Perrot Claquedent, le légiste de campagne ; Gobemouche, le paysan ambitieux ; Thenot du Coin, le philosophe rustique ; son fils Tailleboudin, un mauvais garnement.

Dans les *Baliverneries*, qui forment comme un supplément aux *Propos rustiques*, l'auteur se met en scène sous le nom d'Eutrapel. Il décrit des scènes de la vie champêtre, l'intérieur d'une ferme bretonne, la justice rendue par le seigneur du village, une lutte entre les paysans de deux villages rivaux, les excès d'une bande de soudards devant lesquels fuirent les paysans éperdus.

Les *Contes et nouveaux discours d'Eutrapel* n'ont été terminés qu'en 1585. Cet ouvrage est la reproduction d'entretiens entre trois personnages, Eutrapel, Polygame et Lupolde[3]. Aux tableaux de mœurs se mêlent les réflexions piquantes, les discussions sérieuses ou plaisantes. Chaque personnage a son caractère : Eutrapel, enjoué, gai, plein de vives saillies, d'une franchise un peu crue, vivant et parlant sans contrainte ; Lupolde, procureur, rompu à la chicane, habile à dissimuler ses senti-

1. Cf. aux *Morceaux choisis* ; p. 124. Voir sur Noël du Fail l'étude remarquable de M. de la Borderie, parue d'abord dans la Bibl. de l'École des Chartes, 1875.

2. Anagramme de Noël du Fail.

3. Ces noms cachent des personnages réels. Eutrapel est Noël du Fail, Polygame son frère aîné François, Lupolde son ancien précepteur et son intendant. Noël du Fail donne à son frère le nom de Polygame, parce qu'il était marié en secondes noces.

ments et à sauver les apparences, honnête assurément, mais préférant les voies détournées; Polygame, sage et réfléchi, droit et simple, blâmant à la fois les subtilités artificieuses de Lupolde et les emportements et la franchise brutale d'Eutrapel. Dans ces écrits, Noël du Fail porte une critique railleuse et souvent mordante. Il s'attaque aux abus du temps; toutefois le magistrat au parlement de Rennes n'est pas un révolutionnaire, et si son humeur sarcastique ne ménage ni l'Église ni la justice, il sait aussi, contre les attaques des réformés, défendre les vieilles traditions et les croyances de sa race. L'*Epistre de Polygame à un gentilhomme contre les athées* [1] est une véritable apologie, critique et historique, de la religion chrétienne.

Jacques Tahureau, le jeune poëte mort à vingt-huit ans (1555), a laissé deux dialogues satiriques *non moins profitables que facétieux où les vices de chacun sont repris fort âprement pour nous animer davantage à les fuir et à suivre la vertu* [2]. Deux personnages, *Democritic* et *Cosmophile*, discutent sur les mœurs du temps, ou, pour parler plus exactement, Démocritic, qui tient le dé de la conversation, donne un libre cours à ses invectives contre les femmes, les amoureux, les gens de cour et leur affectation d'italianisme, les avocats, les médecins, les alchimistes, les philosophes, et conclut par ces sages paroles : « Heureux celui duquel l'espérance est au nom du Seigneur Dieu, et qui ne s'est point arrêté aux vanités des fausses rêveries du monde. » La critique de Tahureau est amère ; on y sent le caractère tranchant de la jeunesse ; le vague et la généralité des accusations donnent au ton du dialogue un caractère marqué de déclamation. La langue de l'écrivain est franche, correcte, ennemie de ces termes nouveaux « du tout esloingnés du vulgaire. »

Les Comptes du monde adventureux sont un recueil de contes imités en partie des nouvelles italiennes, en partie de nos vieux conteurs ; le style en est facile, coulant, d'une saveur naïve et délicate ; ils méritent la réimpression qu'en a faite M. Félix Franck (1877), d'après l'édition introuvable de 1555. L'éditeur les attribue, avec beaucoup de vraisemblance, à un familier de Marguerite, le prêtre Antoine de Saint-Denis.

En 1558 paraissent les *Contes de la reine de Navarre* et les *Joyeux Devis* de Desperiers. Le recueil des *Contes* a été publié sous le titre de *Heptaméron* [3]. Le cadre en est fort simple : des

1. Eutrapel, xxxiv.

2. Publiés après la mort de l'auteur en 1565 ; réédités de nos jours par H. Conscience, chez Lemerre (1874). V. H. Chardon, *La vie de Tahureau*. Paris, 1885.

3. Cf. *Morc. ch.*, p. 115, et *supra*, p. 35.

voyageurs retenus dans les Pyrénées par le débordement des eaux cherchent à charmer par des récits les ennuis de l'attente. Les contes, plus ou moins libres, qui rappellent les mœurs faciles du temps, ne forment qu'une partie de l'ouvrage, ils amènent toujours des entretiens où sont traitées et débattues subtilement diverses questions de morale et de galanterie. Le style des contes est vif et enjoué; celui des entretiens est plus raffiné; la forme est plus recherchée, comme la pensée.

Bien que Marguerite ait un caractère propre et original qui la distingue de Boccace, toutefois, par le cadre des récits et par la forme du dialogue, elle se rattache à l'influence italienne. Desperiers semble relever plus directement de la tradition gauloise des farces et des fabliaux. Le caractère de ses nouvelles est plus populaire, par le choix du sujet, par la nature des personnages, et par la simplicité des récits. C'est l'histoire du savetier Blondeau, de Gillet le menuisier, du régent « qui combattit une harangère du Petit-Pont à belles injures », de la bonne femme « qui portait une potée de lait au marché », de « maistre Berthaud à qui on fit accroire qu'il estoit mort », etc., etc. L'auteur ne moralise point; il fait de simples contes destinés à amuser le lecteur. Le style a une allure dégagée, et on y rencontre à chaque pas des saillies heureuses et des traits piquants[1].

Nous ne mentionnons qu'en passant les *Facétieuses nuits de Straparole*, traduites de l'italien en 1560 par Jean Louveau d'Orléans qui en donna le premier livre, et en 1573 par Larivey[2] qui donna le livre suivant et revit la traduction du premier. Elles n'ont pas été sans influence sur notre littérature; des auteurs de contes comme La Fontaine[3], Perrault[4], et Madame d'Aulnoy[5], y ont fait divers emprunts[6].

Rappelons encore les *Matinées* et les *Après-dînées* de Cholières, (1585 et 1587)[7], conversations entre amis sur divers sujets : *s'il vaut mieux prendre à femme une laide qu'une belle, s'il faut dormir l'après-dînée, si le mary peut battre sa femme, avantages et inconvénients de la barbe*, etc. Les *Serées* (Soirées) de Guillaume Bouchet[8] (1608), entretiens de la veillée entre des bonnes

1. Cf. plus haut, p. 15 et *Morceaux choisis*, p. 119. — On avait attribué un moment les contes de Despériers à Pelletier du Mans et à Denizot, Pour Pelletier le témoignage de Pasquier est formel. Pour Denizot, rien dans son style ne permet cette attribution.

2. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 364, et plus bas, IV, II, 2. V. l'édit. de la *Bibl. elzév.*

3. Dans les *Rémois*, *Belphégor*, etc.

4. Le *Chat botté* de Perrault.

5. Le *Prince Marcassin*.

6. Elles ont été publiées dans la *Bibl. elzévir.* de P. Jannet, 2 vol.

7. Voir l'édition de MM. Tricotel, Jouaust et Lacroix, Paris, 1879, 2 vol. in-8°.

8. Juge et consul des marchands à Poitiers. V. l'édition Roybet, Paris, Lemerre, 6 vol. 1873 — 1882.

gens de la ville de Poitiers, où l'on cause sur le vin, sur l'eau, sur les aliments ; sur les juges, les procès et les plaideurs ; sur les médecins ; sur les voleurs ; sur les boiteux aveugles ; sur les femmes et les filles, etc., abondent en détails sur les mœurs et les usages de la province à la fin du seizième siècle ; c'est cette qualité qui les fait encore lire par les lettrés

Dans les *Escraignes Dijonnaises* de Tabourot des Accords (1608), de petits bourgeois de la ville de Dijon racontent à tour de rôle des historiettes de médiocre intérêt. Enfin, le *Moyen de parvenir* (1612, de Béroalde de Verville est une œuvre étrange où l'auteur, pour piquer la curiosité, réunit les personnages les plus disparates. Il suppose une sorte d'énorme banquet où les anciens viennent s'asseoir à côté des modernes, où Aristote coudoie Amyot, Alexandre le Grand Duns Scot, Horace Calvin, Charlemagne Assuérus, Archimède l'Arétin, etc. Chacun d'eux cause de toutes choses avec une liberté qui va jusqu'à la licence; les réflexions piquantes, les mots plaisants, les histoires cyniques se succèdent au hasard sans autre lien que le caprice de la conversation. Chez la plupart de ces écrivains, et notamment chez le dernier, l'imitation de Rabelais est évidente. Mais si on retrouve par moments la gaîté facétieuse ou cynique du maître, rien ne rappelle son grand sens, sa philosophie, sa haute raison.

L'*Amadis des Gaules* est un roman de chevalerie espagnol dont l'origine est assez obscure, mais qui remonte vraisemblablement à un roman français, aujourd'hui perdu, du moyen âge, du cycle de la Table Ronde. Vers la fin du quinzième siècle, un écrivain espagnol, Garcia Ordonez Montalvo publia une édition remaniée et développée des anciens livres de l'*Amadis* et cette édition devint rapidement populaire au delà des Pyrénées. Aux quatre livres écrits par Montalvo, on ajouta successivement des suites qui en triplèrent le nombre. En 1540, le seigneur Herberay des Essarts entreprit la traduction de l'*Amadis* de Montalvo et de ses continuateurs, et publia jusqu'en 1548 huit livres correspondant à peu près aux huit premiers livres du roman espagnol. On accueillit avec faveur ce roman d'aventures héroïques et galantes qui célébrait les amours mystiques et platoniques, ou les hauts faits d'armes des vieux chevaliers. L'esprit des romans de la Table Ronde sembla revivre un moment avec les traditions de la chevalerie. Le charme de l'original se retrouvait dans l'œuvre plus élégante que fidèle du traducteur, écrite d'un style facile et naturel. Durant toute une génération on s'enthousiasma pour l'Amadis. « Les livres d'*Amadis*, dit La Noue

sont venus en évidence parmi nous en ce dernier siècle ; mais, pour en parler au vray, l'Espagne les a engendrez et la France seulement les a revestuz de plus beaux habillements; sous le règne de Henri II, ils ont eu leur principale vogue ; et croy que si quelqu'un les eust voulu alors blasmer, on luy eust craché au visage, d'autant qu'ils servoient de pédagogues, de joute et d'entretien à beaucoup de personnes[1]. » C'est dans l'Amadis des Gaules, dit Pasquier, que « vous pouvez cueillir toutes les belles fleurs de nostre langue françoyse. Jamais livre ne fut embrassé avec tant de faveur que cestuy l'espace de vingt ans ou environ[2]. »

Des Essarts eut des imitateurs et des continuateurs, et de même que les quatre livres de l'espagnol s'étaient multipliés jusqu'à douze, les huit livres de Des Essarts s'étendirent jusqu'à vingt-quatre (1550-1613). Mais le succès s'attacha spécialement aux premiers livres qui devinrent un moment classiques, et à l'étranger on le mit entre les mains des enfants comme l'on met encore aujourd'hui le *Télémaque*[3] ; on le traduisit en allemand, en hollandais, en anglais. Cette vogue ne s'épuisa que vers la fin du seizième siècle, comme l'affirme Pasquier[4]. Toutefois, l'influence de l'*Amadis*, se transforma plutôt qu'elle ne s'éteignit. On la retrouve encore au commencement du dix-septième siècle, sous une forme nouvelle, dans l'*Astrée*, la *Clélie*, le *Cyrus*.

CHAPITRE VII

ÉRUDITS ET SAVANTS.

I

Sous l'impulsion de Poggio, de Pétrarque et de Boccace, l'Italie dès le quinzième siècle recherchait avec ardeur les œuvres anciennes. La chute de l'Empire grec amena en Occident quelques savants hellènes, entre autres le célèbre Lascaris, qui ap-

1. La Noue, *Discours politiques et militaires*, VI.
2. *Recherches*, VIII, 5.
3. Voir la curieuse préface de l'édition d'Anvers, 1551.
4. « Néanmoins la mémoire en semble aujourd'huy esvanouie. » (*Id., ibid.*)

portèrent de nombreux manuscrits bientôt popularisés par l'imprimerie naissante. Des érudits, Guillaume Budé, les Estienne, les Scaliger, les Casaubon, Muret, etc., entreprirent ces grandes éditions des écrivains grecs et latins qui font encore l'admiration d'une critique plus méthodique peut-être, mais ni plus ingénieuse, ni plus savante ; ou ils composèrent ces travaux de haute érudition qui firent époque dans la science de l'antiquité; Budé écrivit ses *Commentarii linguæ latinæ;* Robert Estienne son *Thesaurus linguæ latinæ* et son *Dictionarium latino-gallicum;* Henri Estienne son admirable *Thesaurus græcæ linguæ,* Joseph Scaliger son *Opus de emendatione temporum*, son *Thesaurus temporum*, etc.

Quelqu'influence que ces travaux aient exercée sur le progrès des esprits en France, comme ils ont eu surtout pour objet les lettres anciennes et qu'ils n'ont point été écrits dans notre langue, nous ne devons point nous y arrêter.

Nous ne pouvons non plus nous arrêter longtemps sur les écrivains qui ont eu pour but de faire connaître les œuvres anciennes par des traductions en français; les traductions abondent au seizième siècle, mais elles sont pour la plupart médiocres, et sans intérêt. Un très-petit nombre de ces traducteurs font preuve de talent, et un seul se montre écrivain éminent.

Claude de Seyssel[1], d'après les traductions latines que les savants d'Italie publiaient à la fin du quinzième siècle, ou, à défaut de ces traductions, en s'aidant du concours de Lascaris, traduit Diodore, Xénophon, Justin, Appien dans une langue traînante qui ne manque pourtant ni de netteté ni d'élégance. La traduction de Thucydide est manquée : la langue de Seyssel ne pouvait convenir au style concis et serré de l'historien grec.

Lefèvre d'Etaples[2] donne, dans son français naïf et un peu rude, mais qui n'est pas sans charme, d'abord les Évangiles (1523), puis la Bible entière (1528-1530).

Pierre Saliat, bien servi par la langue et par l'auteur qu'il choisit, rend avec assez de bonheur l'abondance naïve et gracieuse d'Hérodote[3].

Etienne Dolet[4] s'exerce dans notre langue en traduisant l'*Axiochus* et l'*Hipparque* de Platon, les *Lettres* et les *Tusculanes*

1. Voir plus haut, p. 34.

2. Lefèvre, né à Étaples (Pas-de-Calais) vers 1455, mort en 1537, précepteur du troisième fils de François Ier. Il a laissé des commentaires sur Aristote, et des éditions savantes de *Denis l'Aréopagite*, de *Boëce*, etc. — Cf. Egger, *L'Hellénisme en France*, I, 271 et suiv.

3. Voir Egger, *op. cit.*, I, 265. — Une nouvelle édition avec commentaires et notes en a été donnée par M. Talbot, Paris 1864, in-8°.

4. Né à Orléans en 1509, accusé d'athéisme ou de *luthérerie*, il fut deux fois

de Cicéron. Bon. des Periers[1] reproduit le *Lysis* (1547), Pierre Duval[2] le *Criton* (1547), Louis Le Roy[3] le *Timée* (1551), le *Phédon* (1553), le *Banquet* (1559), la *République* (1553 et 1555) de Platon; ce même Le Roy donne encore la *Politique* d'Aristote, des discours de Démosthène et d'Isocrate, des opuscules de Xénophon. Est. de la Boëtie, le célèbre auteur de la *Servitude volontaire*, plus connu dans son temps comme helléniste, traduit avec talent *les Economiques* (*Mesnagerie*) de Xénophon, les *Règles de mariage* et la *consolation* de Plutarque[4]. G. du Vair donne les discours sur la *couronne* d'Eschyle et de Démosthène, la *Milonienne* de Cicéron et le *Manuel* d'Epictète[5].

Aucun de ces traducteurs n'est comparable à Jacques Amyot Il débuta par la version du roman d'Héliodore, les *Amours de Théagène et Chariclée* (1546). Huit ans après il donnait sept livres de Diodore de Sicile qui passèrent à peu près inaperçus. En 1559 paraissait une seconde édition de *Théagène et Chariclée* accompagnée de la pastorale de *Daphnis et Chloé*, et la première partie du grand travail qui devait l'immortaliser. Les *Vies* de Plutarque parurent en 1559, les œuvres morales en 1574.

On a pu relever dans l'œuvre d'Amyot des inexactitudes, des erreurs, des fautes de sens ; et sans aller aussi loin que M. de Meziriac dans le discours sur la traduction qu'il lut en 1635 à l'Académie française, on peut reconnaître que son érudition est quelquefois en défaut. Mais on ne saurait trop louer l'intelligence avec laquelle il a saisi dans leur ensemble les idées de Plutarque, et l'art avec lequel il les a fait passer dans notre langue. Il a si bien pénétré dans la pensée de l'auteur grec qu'il la fait sienne et nous la rend revêtue d'un charme nouveau que son imagination y ajoute. Bien des traits qu'on admire ne se retrouvent pas ou sont à peine indiqués dans le grec. Mais Amyot les a si heureusement adaptés qu'ils semblent être naturellement à leur place; soit qu'il ajoute, soit qu'il supprime

mis en prison (1542 et 44). Exilé ensuite dans le Piémont, il écrit contre les gens de justice sa satire de l'*Enfer*. Rentré en France, il est de nouveau incarcéré, condamné par la Sorbonne et le Parlement, pendu et brûlé sur la place Maubert en 1546. Il a laissé des poésies latines et françaises médiocres, des études sur la langue latine dont la plus importante est les *Commentarii linguæ latinæ* (Lyon, 1536-38, 2 vol. in fol.), et des traductions que Du Vair apprécie assez sévèrement.

1. Voir plus haut, p. 15 et 63.

2. Évêque de Séez, mort en 1564, auteur de quelques poésies religieuses et d'œuvres morales.

3. Le Roy ou *Regius*, successeur de Lambin dans la chaire de grec au Collége de France, a laissé, outre des traductions, divers écrits d'histoire et de politique. Il mourut dans un âge avancé en 1577.

4. *Opuscules* publiés par Montaigne en 1572. Cf. Egger, l. 268, et *Morc. ch.* p. 34.

5. Lancelot de Carle a traduit le premier livre du roman d'Héliodore. V. Paul Bonnefon, *Ann. de l'Assoc. des études grecques*, 1883, p. 327-364.

6. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 146,

en traduisant, les modifications qu'il apporte au texte de Plutarque, de Longus, d'Héliodore sont si bien dans l'esprit de l'œuvre qu'elle gagne pour ainsi dire en clarté, ou en justesse. La langue d'Amyot est abondante, claire, éminemment française. Il est nourri de l'antiquité, mais il ne charge point son style d'expressions ou de tournures latines ou grecques. Son vocabulaire, comme sa syntaxe, est tiré de la tradition même de notre langue; sa phrase se déroule avec ampleur et aisance, au milieu d'expressions vives, pittoresques, pleines de grâce et de fraîcheur. Il est en même temps familier, naïf, si bien que là même où Plutarque est subtil et raffiné, ces défauts disparaissent; et l'on fait honneur au savant écrivain de Chéronée, de la simplicité et du naturel d'Amyot. L'œuvre du traducteur fait illusion, et en lisant ses traductions on croit lire une œuvre originale.

Le succès de cet ouvrage fut rapide et durable. Amyot vit pour ainsi dire jusqu'à sa mort chaque année marquée par une nouvelle édition. « Nous autres ignorants, étions perdus, dit Montaigne, si ce livre ne nous eût retirés du bourbier : sa mercy (*grâce à lui*), nous osons à cette heure et parler et escrire [1]. » Au dix-septième siècle, l'Académie française le compta parmi les modèles de notre langue, et sa place est restée à côté de Montaigne et de Rabelais parmi nos grands prosateurs.

Citons encore ici, bien qu'ils aient écrit pour la plupart en vers, les traducteurs des poëtes latins ou grecs. En 1519, un certain Jehan Sanxon, prenant Homère pour un historiographe qu'il plaçait à côté de Darès le Phygien et de Dictys de Crète [2], translata en langage vulgaire les Iliades d'après la version latine de Valla. D'Aubigné prétend avoir vu une traduction en vers mesurés de l'Iliade due à un certain Mousset [3]. En 1545, Hugues Salel [4] écrit en vers de dix pieds une traduction exacte, mais faible, des six premiers chants de l'Iliade ; la mort l'empêcha d'achever son œuvre qui fut reprise un moment par Antoine de Cotel. En 1537, Lazare de Baïf publie la traduction de l'*Electre* de Sophocle, et celle de l'*Hécube* que Bouchetel traduisit également plus tard : la même année Sibilet donna l'*Iphigénie et Aulide* d'Euripide. En 1540, Charles Estienne traduisit en prose l'*Andrienne* de Térence, dont Octavien de Saint-Gelais [5] et

lire sur Amyot l'étude de M. de Blignières, *Amyot et les traducteurs français au seizième siècle*, Paris, 1851.

1. *Essais*, II, 4.

2. Voir plus loin p. 72, n. 5.

3. Voir plus loin, sect. II, II.

4. Voir plus loin, sect. II, II.

5. « C'est à lui du moins que Du Verdier attribue cette première traduction anonyme. » (Sainte-Beuve.)

plus tard Bourlier (1566) firent passer le théâtre complet en notre langue. En 1565, paraît la remarquable traduction en vers de l'*Andrienne*, attribuée sans raison probante à B. des Périers.

Rappelons encore Fr. Habert, le médiocre et fécond traducteur des *Métamorphoses d'Ovide*, des *Distiques de Caton*, des *Satires d'Horace*.

Les traducteurs de l'Ecole de Ronsard ont plutôt des visées littéraires. Ronsard inaugurait le nouveau théâtre avec sa traduction aujourd'hui perdue du *Plutus* d'Aristophane. Les *Odes anacréontiques* que Henri Estienne avait publiées en 1554, d'après un manuscrit qu'il venait de découvrir, furent traduites par Remi Belleau (1556) dans des vers un peu secs, mais dont la concision n'est pas sans grâce; et par Bégard (1559) dont les rudes vers prosaïques n'ont pas fait oublier ceux de Belleau. Plusieurs odes d'Anacréon d'ailleurs furent imitées par Ronsard, Baïf, O. de Magny, J. Tahureau, Vauquelin de la Fresnaye, qui y prirent des inspirations diversement heureuses [1].

En 1574, Amadis Jamyn, reprenant l'œuvre de Salel, publie la traduction en alexandrins des œuvres homériques, et cette traduction est saluée avec enthousiasme par la Pléiade ; *l'âme d'Homère a passé dans celle de Jamyn pour interpréter les vers que dictait Jupiter au poète grec* [2]. Toutefois cette traduction est bien inférieure à celle que Salomon Certon a donnée de toutes les œuvres homériques (1604-1615). Cette dernière est exacte et parfois poétique ; et il y a tels morceaux du poëte grec qui sont rendus avec un réel talent. La prière de Priam à Achille par exemple est supérieure à la traduction qu'en a essayée Voltaire [3].

En 1567, A. de Baïf fait jouer à l'hôtel des Guises son *Brave* ou *Taillebras*, remarquable traduction du *Miles gloriosus* de Plaute ; il avait donné en 1565 l'*Eunuque* de Térence et l'*Antigone* de Sophocle. La dernière de ces deux pièces surtout est remarquable par la facilité et l'exactitude de la traduction, dont la langue tour à tour simple et élevée, familière et noble, reproduit souvent avec bonheur le mouvement de l'original. Le même Baïf s'inspire dans ses *Mimes* des sentences de Théognis que traduit Nicolas Pavillon en 1578, et des *Œuvres et Jours* d'Hésiode, dont Lambert d'Aneau en 1571 avait donné une version incorrecte et servile.

En 1550, J. du Bellay, dans sa *Défense de la langue françoise*, se plaignait que les poëtes s'exerçaient trop aux traductions et les

1. Sainte-Beuve, *Anacréon au XVI^e siècle*.
2. Ronsard (éd. Blanchemain, t. II, p. 478).
3. Egger, *Mémoires de littérature ancienne*, VII.

engageaient à s'inspirer du moins des anciens dans des imitations qui restassent originales. Si la pléiade suivit en partie ce conseil, on voit par notre énumération incomplète que le goût des traductions se maintint vif encore durant la seconde moitié du seizième siècle.

II

A côté de ces érudits qui s'efforçent d'enrichir la France des dépouilles de l'antiquité, il en est d'autres dont les travaux ont pour but de mettre en lumière les origines de nos institutions, de nos mœurs, de notre littérature, de notre langue.

De 1509 à 1513 JEAN LE MAIRE DE BELGES [1] publia les trois livres de ses *Illustrations des Gaules et singularitez de Troie.* Cet ouvrage eut un immense succès, dû à la science et au mérite de l'auteur. Mais sa vaste érudition, son talent d'écrivain étaient mis au service des théories les plus étranges : dans ce livre étaient résumées pour ainsi dire les erreurs accumulées depuis plusieurs siècles sur nos origines [2].

Dès le septième siècle, les Francs avaient accueilli des traditions fabuleuses qui rattachaient leur origine à celle des Romains [3]. Peu à peu s'était accréditée la légende [4] d'après laquelle des Troyens *conduits par Francio*, petit-fils de Priam, étaient venus s'établir entre le Rhin et le Danube, et avaient pris le nom de Francs [5].

1. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 171.

2. Voir sur cette question, Joly, *Benoît de Sainte-More et l'épopée troyenne au moyen âge* (2 vol. in-4o, 1871-72) dont nous résumons ici les recherches ; Zarncke, *Ueber die Trojaner Sage der Franken*, 1866.

3. La plupart des peuples barbares conquis par Rome mettaient leur gloire à se rattacher à la ville éternelle. Cicéron (*Epist. ad. div.*, VII, 10) raille agréablement la prétention des Eduens à une parenté avec Rome. Diodore de Sicile (XXV, 1) parle de l'antique parenté (συγγένειαν παλαίαν) qui unissait une tribu gauloise aux Romains. Tacite y fait allusion également (*Annales*, XI, 25). Les Bataves s'intitulent *Fratres populi romani* (Gruer, *Corp. inscrip.*, C CCCXIX, 13). Les Arvernes déclarent descendre du sang troyen.

Arvernique ausi Latio se fingere fratres
Sanguine ab Iliaco (*Lucain*, I, 427).

De même les Lyonnais, à en juger par le Lyonnais Sidoine Apollinaire qui réclame ce titre d'honneur pour sa patrie (*Epist.* VII, 7):

Est mihi quæ Latio se sanguine tollit alumnam
Tellus clara viris.

Ammien Marcellin dit explicitement que d'après certaines traductions, Marseille fut fondée par des Troyens fugitifs (*Hist.* XV).

4. Cette légende est intercalée dans la chronique anonyme attribuée à Frédégaire le Scolastique au milieu d'extraits de la chronique Eusébienne de saint Jérôme. — Eusèbe, patriarche de Césarée, avait composé, vers 300, une chronique grecque que saint Jérôme a traduite en latin.

5. D'après cette tradition, deux autres tribus étaient venus s'établir, l'une dans la Macédoine où elle avait donné naissance aux *Macédoniens;* l'autre sur les bords du Danube entre l'Océan et la Thrace où elle avait donné naissance à un peuple qui, du nom d'un de ses rois *Turquatus*, était appelé *Torci* ou *Turci.*

Dagobert avait donné une consécration officielle à cette fable dans une charte où il déclare que les Francs sont sortis *du sang illustre et antique des Troyens*, « ex nobilissimo et antiquo « Trojanorum relliquiarum sanguine nati[1]. »

Admise sans discussion par l'abréviateur de Grégoire de Tours, par l'auteur des *Gesta regum Francorum breviter digesta*, elle avait passé de là chez tous nos vieux chroniqueurs [2]. Sous la seconde race, elle se continua, et Charles le Chauve dans une charte répète les paroles de Dagobert: *Ex præclaro et antiquo Trojanorum sanguine nati* [3].

Sous la troisième race, cette légende avait passé dans la littérature épique. Dans la première moitié du douzième siècle, Benoît de Sainte-More, retrouvant des traditions analogues dans les *Romans de la Table ronde* [4], s'appuyant sur les histoires apocryphes de Darès le Phrygien et de Dictys de Crète [5], et sur l'*Énéide* de Virgile, le poëte populaire du moyen âge [6], composait son grand poëme: *le Roman de Troie*, qui donna aux origines troyennes des Francs une nouvelle popularité.

Le succès de ce poëme fut éclatant ; en France quatre siècles ne suffirent pas à l'épuiser. Multiplié par des copies nombreuses, rajeuni, imité, mis en prose, porté sur la scène, transformé en mystères, il jouit chez nous d'une popularité inouïe [7]. En même

1. Voir Joly, *op. cit.*, I, 122.

2. L'auteur de la chronique de Moissac, celui des *Chronica rerum Francorum breviter digesta*, Aimoin, Roricon, Adon de Vienne, l'auteur du *Draco Normanicus*, Sigebert de Gembloux, Hugues de Saint-Victor, Jean de Marmoutiers.

3. Joly, *ibid.*, 125.

4. Les Bretons (comme aussi les Normands, les Allemands, les Scandinaves) connaissaient ces traditions et aimaient à se rattacher à la race troyenne. Les légendes bretonnes avaient pénétré dans notre littérature par les *Romans de la Table Ronde*.

5. Les auteurs de ces deux récits vivaient vers la fin de l'empire romain. Ils y résumèrent les légendes troyennes qui avaient cours dans l'antiquité classique et dont on ne retrouve pas toujours la trace dans les poëmes d'Homère. L'opuscule qui porte le nom de Dictys de Crète est donné comme le récit d'un certain Crétois, du nom de Dictys, qui aurait accompagné les Grecs à Troie et noté jour pour jour l'histoire du siége. Darès, prêtre phrygien, aurait fait dans le camp troyen le même travail que Dictys dans le camp grec; de la sorte ces deux relations paraissaient se compléter et se contrôler mutuellement. Ces misérables compositions écrites dans une langue barbare arrivèrent à détrôner l'Iliade et à faire reléguer Homère au second rang comme historien peu véridique, qui n'était pas témoin des faits qu'il racontait. La singulière renommée dont elles jouirent n'était pas encore éteinte au dix-septième siècle, et Bossuet les faisait entrer parmi les livres classiques à l'usage du Dauphin.

6. On connaît la réputation mystérieuse qui s'attachait au nom de Virgile, durant le moyen âge. Voir le beau livre de M. Comparetti, *Virgile au moyen âge* (2 vol. in-8, 1872, en italien).

7. A l'étranger, l'Allemagne, la Hollande, l'Angleterre, l'Italie, les pays scandinaves, le traduisirent et l'adoptèrent, et l'on vit les Grecs, oubliant leur Homère, chanter les exploits de leurs aïeux dans la traduction du trouvère français. Il est à remarquer que le nom de Benoît de Sainte-More resta dans l'oubli, tandis que les remanieurs et les traducteurs s'appropriaient sa gloire. L'Italien Guido Colonna de Messine mettait en latin le poëme de Benoît, en déclarant qu'il reproduisait le texte de Darès, et cette

temps la légende troyenne poursuivait son chemin dans l'histoire. Rigord, dans sa vie de Philippe-Auguste (1700-1708), débute par la généalogie de Pharamond, fils de Marcomir, petit-fils de Priam, descendant de Francion le fils d'Hector, et cousin de Turcus le père des Turcs. Ces généalogies deviennent le préambule indispensable de toute histoire de France au treizième, au quatorzième, et au quinzième siècle. C'est ainsi que Nicole Giles [1] raconte les « Annales et chroniques de France depuis la triste desolation de la tres-inclyte et tres-fameuse cité de Troye jusqu'au temps du tres-prudent et victorieux roi Loys onziesme. »

Cependant de nouveaux éléments venaient s'ajouter à la vieille légende et la modifier. En 1490, paraissait à Rome une collection de documents apocryphes attribués au Chaldéen Bérose et à l'Égyptien Manéthon ; elle était accompagnée d'un commentaire historique dû au théologien Jean Nanni de Viterbe (*Joannes Annius Viterbensis*). Ce livre, tout en admettant l'origine troyenne des Francs, faisait descendre les Gaulois en droite ligne de Japhet, fils de Noé, et donnait les généalogies très-précises des diverses tribus de la Gaule ancienne. D'un autre côté, aux autorités babyloniennes inventées par Annius de Viterbe un Allemand, l'abbé Jean Tritheim ou Trithème, savant du commencement du seizième siècle, ajoutait les autorités scythiques. L'abbé Trithème avait retrouvé une histoire des Francs depuis la guerre de Troie jusqu'à Clovis, écrite par le Franc Hunibald, lequel citait les historiens scythes Dorac et Wasthald.

Ce sont ces traditions populaires et ces inventions d'Annius de Viterbe et de Trithème que Jean Lemaire de Belges résuma dans ses *Illustrations des Gaules*. Les origines troyennes, babyloniennes et scythiques vinrent se fondre et se coordonner dans cet ouvrage qui fut classique durant le seizième siècle.

Poëtes et historiens s'en inspirent. Nous retrouverons les théories de Lemaire chez les poëtes du temps, spécialement chez Ronsard dont la Franciade est une imitation des *Illustrations*. Quant aux historiens, Jean Bouchet dans ses *Annales d'Aquitaine* (1531) et dans son livre des anciennes et modernes *Généalogies des rois de France* (1527) reprend les assertions de l'écrivain belge. A la même école se rattachent la *Fleur des anti-*

traduction rentrait en France avec la traduction de Raoul le Fèvre, chapelain de Philippe le Bon (*Recueil des Histoyres de Troye*), si bien que Guido Colonna passa pour l'auteur de cette composition.

1. Voir plus haut, p. 51 et 52.

quitez et singularitez et excellences de la ville de Paris (1552) et l'histoire de Ferrand de Bez sur les faits et gestes des rois de Franconie et de France, de Pharamond à François Ier (1577). Du Bellay de Langey dans son *Épitome de l'antiquité des Gaules de France* (1556), Chaumeau de Lassay dans son *Histoire du Berry* (1566), César de Notre-Dame dans son *Histoire de Provence* (1614), Pierre Saint-Julien dans son *Origine des Bourguignons* (1580), se montrent fidèles observateurs de la tradition.

Cependant ces fictions commençaient à éveiller le doute et la critique allait renverser cet échafaudage d'erreurs. François Hotman dans son *Franco-Gallia* (1572)[1] laissait de côté les prétendues origines troyennes, revenait à l'histoire et faisait sortir les Francs de la Germanie. Du Haillan rompait avec les vieilles traditions comme avec les vieux systèmes des chroniques[2]. Jean du Tillet et Papyre Masson remontaient aux sources primitives et aux monuments authentiques de notre histoire[3]. Enfin deux érudits de premier ordre, Claude Fauchet et Estienne Pasquier faisaient définitivement justice de ces légendes et fondaient la critique historique dans notre pays.

Claude Fauchet[4], premier président de la chambre des monnaies, historiographe de France sous Henri IV, a pour ainsi dire créé la critique de l'histoire politique et littéraire de la France. Ses *Antiquitez gauloises et françoises* (1579-1601) et son traité de *l'Origine de la langue et de la poésie françoise* (1581) se distinguent par des vues vraiment neuves et saines, une érudition aussi solide que variée et une méthode sévère. Le premier de ces importants ouvrages comprend deux livres : l'un est consacré à l'histoire des Gaulois, à celle des Francs qu'il se refuse à faire descendre des Troyens, et à l'histoire de leur établissement dans notre pays jusqu'en 751. L'autre contient l'histoire de Pépin et de ses successeurs depuis l'an 751 jusqu'à l'an 840. Ces deux livres débrouillent les origines obscures de notre pays.

Le *Recueil de l'origine de la langue et poésie françoise*[5] n'est pas moins important. L'auteur y étudie les sources de notre idiome, montre bien qu'il n'est ni gaulois, ni grec ni germanique, et « qu'on le doit appeler Romand plustost que François; puisque la plupart des paroles sont tirées du latin. La longue sei-

1. Voir plus haut, p. 26.
2. Voir plus haut, p. 52.
3. Voir plus haut, p. 52.
4. Né à Paris en 1530 mort en 1601.
5. En voici le titre exact: *Recueil de l'origine de la langue et poésie françoise, ryme et romans, plus les noms et sommaires des œuvres de CXXVII Poëtes françois vivans avant l'an MCCC.*»

gneurie que les Romains eurent en ce païs, y planta leur langue [1].» Il a le tort toutefois de croire que cette langue *romande* est formée d'un mélange de gaulois et de latin ; on sait aujourd'hui que la langue française, comme les langues italienne, espagnole, portugaise, comme les langues provençale et roumaine, est sortie, par un développement naturel, du latin populaire [2]. Mais pour apprécier la valeur de ces recherches, il faut comparer la science de Fauchet, non à la science de nos jours, mais à celle de son temps. Sur ces questions d'origine de la langue, Fauchet est sinon dans la vérité, du moins dans la voie qui mène à la vérité, et il fait preuve d'un sens critique bien supérieur à celui de Henri Estienne [3], pour ne pas parler du bénédictin Joachim Perion qui faisait venir en droite ligne le français du grec [4]. La seconde partie du *Recueil de l'origine* est consacrée à des notices littéraires sur *cent vingt-sept* trouvères français, dont divers fragments sont cités d'après les manuscrits. Ici Fauchet est réellement novateur, et s'il eût fait école, il y a trois siècles que notre histoire littéraire serait fondée [5].

Les savantes et originales recherches de Claude Fauchet passèrent cependant inaperçues. Faut-il attribuer l'obscurité où elles restèrent à la faiblesse du style de l'écrivain, à l'embarras de sa prose lourde, pénible, sans art? C'est plutôt que les esprits n'étaient pas faits pour goûter alors les études d'histoire et d'érudition. Car le même oubli devait atteindre un ouvrage composé à la même époque, les *Recherches de la France* d'Estienne Pasquier [6], œuvre d'une importance scientifique presque aussi grande, et d'une valeur littéraire supérieure.

Les *Recherches de la France*, c'est-à-dire les *Recherches sur la France*, du célèbre avocat, touchent à divers points de l'histoire politique, littéraire et administrative du pays. L'auteur ne suit aucun ordre dans cet ouvrage, qui n'est qu'une série de *mélanges*. Lui-même le reconnaît : « Il n'est pas, dit-il, qu'une prairie diversifiée d'une infinité de fleurs que la nature produit sans ordre ne soit aussi agreable à l'œil que ces parterres artis-

1. Livre I, ch. III.

2. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 139-142.

3. Voir plus bas, p. 77.

4. Perion a publié en 1555 un traité en latin contenant « quatre livres de dialogues sur l'origine de la langue française et sa parenté avec le grec. » Il démontre gravement à son neveu Pierre que le gaulois d'où dérive le français est identique au grec.

5. Rappelons encore les curieux mémoires de Fauchet sur les *Origines des dignitez et magistrats* (magistratures) *de France* et son *Histoire des Privilèges et libertés de l'Église gallicane*.

6. Voir plus haut, p. 54 : et aux *Morceaux choisis*, p. 133. Lire la substantielle étude dont M. Feugère a fait précéder les *Recherches* et les *Lettres* Pasquier (2 vol. in-12, 1849).

tement elaborés par les jardiniers [1]. » Toutefois, en embrassant l'ensemble de l'ouvrage et en faisant la part des digressions, on trouve un certain ordre général qui a guidé l'auteur. Chacun des dix livres dont se composent les Recherches semble spécialement consacré à quelque grande question.

Le premier livre traite des origines de la France ; Pasquier y dépeint les Gaulois, *nos bons vieux pères*, et les Francs dont il repousse la descendance troyenne. Notre ancienne organisation sociale est étudiée dans le second, où l'on remarque ce que l'auteur dit des Parlements. Dans le troisième le gallican Pasquier examine les rapports de la cour de Rome avec l'État. Le quatrième traite de diverses questions ayant rapport à notre ancienne législation. Le cinquième et le sixième exposent certains points de nos annales : l'avénement de la seconde race, le procès de Jeanne d'Arc, la révolte du connétable de Bourbon, la mort de Marie Stuart, etc. Puis viennent au septième et au huitième des recherches sur l'origine de la langue, sur l'histoire littéraire du seizième siècle, sur la versification, etc. Le neuvième étudie nos vieilles universités et spécialement celle de Paris. Le dixième et dernier, la rivalité de Frédégonde et de Brunehaut.

Il est facile à la science contemporaine de convaincre Pasquier d'erreur sur bien des points. Mais si l'on se reporte au temps où il écrivait, alors que la critique historique commençait de naître, on admirera, comme dans Fauchet, la science profonde, le sens droit et juste de l'auteur. Les *Recherches de la France* offrent surtout pour l'histoire littéraire et politique du seizième siècle de nombreux matériaux que la science met encore à profit. Cet ouvrage, auquel Pasquier travailla toute sa vie, est un des plus importants monuments de la littérature et de la science historique du seizième siècle.

Ce n'est pas l'histoire à la manière de du Haillan qu'écrit Pasquier, ce n'est pas non plus l'histoire dans le genre de Paul-Émile. Si Paul-Émile avait eu le mérite de faire revivre le style de Tite-Live et de Cicéron, et de rompre avec la latinité barbare du moyen âge, il s'était exposé au défaut d'habiller à l'antique les personnages modernes. Pasquier trouve mauvais que l'on

1. *Recherches*, VI, 43.

2. Les *Recherches* trouvent souvent leur complément dans les *Lettres* de Pasquier. Les *lettres* formaient alors un genre qui était en vogue. On voyait les Scaliger, les Juste-Lipse, les Muret, etc., s'adresser en latin des *lettres familières* composées à loisir et longuement travaillées. Pasquier écrivit aussi des lettres, mais en français. Sa vaste correspondance qui comprend vingt-deux livres, touchent en général aux questions qui sont traitées dans les *Recherches*. Quelques-unes toutefois, plus réellement familières, nous entretiennent de la vie intime de l'auteur.

travestisse l'antiquité, en l'accommodant « à notre pratique française ; » il blâme ceux qui comme Paul-Émile « dépaysent les lecteurs français, faute de se proportionner à leur ignorance. » mais il lui arrive aussi de tomber dans le défaut contraire et d'habiller les personnages barbares de la première race en seigneurs de la cour de Henri III.

Malgré tout il a l'incontestable mérite d'avoir porté la lumière au milieu de ces origines obscures, et il fait preuve d'une critique pénétrante, même sur les points où la vérité lui échappe. Comme écrivain, il a des qualités incontestables : l'énergie et la franchise de l'expression, une vigueur qui s'allie avec une certaine grâce, une bonhomie enjouée et aimable ; l'archaïsme même auquel il se complaît n'est pas toujours sans charme.

Les œuvres de Pasquier et de Fauchet traitent de l'histoire aussi bien que de la langue française. Henri Estienne[1] s'occupe seulement de la langue dans son *Traité de la conformité du françois avec le grec*, dans sa *Précellence de la langue françoise* et dans ses *Nouveaux dialogues du langage françois italianisé*. Ces trois petits livres, où Estienne se montre un écrivain de la bonne école, sont inspirés par une même pensée : l'amour de la langue maternelle.

L'influence italienne était alors prépondérante. Les Médicis avaient mis l'italien à la mode et de nombreux mots italiens prenaient la place de mots français dans la bouche des courtisans. Cette mode ridicule irritait le patriotisme de H. Estienne qui la dénonce dans ses *Dialogues du français italianisé*[2], veut prouver dans sa *Précelience* la supériorité du français sur l'italien, et dans sa *Conformité*, montre certains rapports curieux entre le français et le grec ; de là cette conséquence que, puisque le grec est la plus parfaite des langues, et que parmi les idiomes modernes, c'est le français qui s'en rapproche le plus, le français est la plus parfaite des langues modernes.

Ces trois ouvrages, écrits avec verve et entrain, sont agréables à lire. On y admire une fécondité inépuisable d'arguments toujours spécieux, sinon convaincants. On retrouve dans H. Estienne le disciple éclairé de Ronsard, qui aime ce *vulgaire maternel*, veut en maintenir l'intégrité pleine et entière, et en défend les droits avec éloquence et avec conviction, même quand il se trompe[3].

1. Voir plus haut, p. 6, et aux *Morceaux choisis*, p. 126

2. Voir plus bas, p. 198.

3. Un des arguments dont H. Estienne se sert volontiers pour prouver l'infériorité de l'italien, c'est le nombre

Dans un ordre de sciences tout différent, l'histoire littéraire revendique encore trois noms : ceux d'Ambroise Paré, de Bernard Palissy et d'Olivier de Serres.

La France salue dans Ambroise Paré [1] le père de la chirurgie moderne : telles de ses descriptions d'opération chirurgicale sont encore aujourd'hui considérées par les hommes spéciaux comme des chefs-d'œuvre. Nous n'avons point à parler ici du savant, mais de l'écrivain. A. Paré s'était formé seul. Aussi constate-t-on dans ses premières œuvres, dans son *Traité des playes d'Hacquebutes*, dans sa *Briefve collection*, dans l'*Anatomie universelle*, etc., une singulière inexpérience de l'art d'écrire; mais, avec l'âge et les progrès, grâce à l'influence de cette cour lettrée et élégante des Valois, au milieu de laquelle il était appelé à vivre, son style se perfectionne. Ses derniers ouvrages sont des modèles du style scientifique, sobre, net, précis. Rappelons spécialement l'autobiographie qu'il a publiée sous le titre d'*Apologie et voyages*.

Bernard Palissy [2] est un des esprits les plus originaux du XVI^e siècle. On connaît la vie de l'héroïque potier qui après quinze ans d'efforts surhumains arriva à retrouver le secret des émaux italiens; on sait aussi les droits que ses découvertes scientifiques lui donnent à l'admiration des savants. Ce qu'on sait moins, c'est que cet artiste, ce savant de génie sans prétention littéraire, fut un écrivain éminent, chez qui le style net et en même temps naïf, pittoresque, est l'expression pure d'une pensée vigoureuse, élevée, et d'une imagination gracieuse et charmante. Il a consigné l'histoire de sa vie, de son esprit, de ses découvertes scientifiques dans deux ouvrages. Le premier en date est la *Recepte veritable par laquelle tous les hommes de la France pourront apprendre à multiplier et à augmenter leurs tresors* (1563). Cet ouvrage sans plan régulier est une sorte de *causerie* libre où l'auteur s'abandonne à son imagination. Il trace le plan d'un jardin idéal qu'il orne de rochers, de fontaines, et de constructions rustiques. Il entre en passant dans les détails techniques, expose des théories neuves sur les engrais, sur la coupe des bois, sur les causes de la configuration du sel, de la formation des sels, sur l'origine des fontaines, des métaux, etc. Les maximes bibliques

considérable d'emprunts que cette langue, d'après lui, fait au français. H. Estienne ignorait que les termes identiques qu'il constatait entre les deux langues viennent, non d'un emprunt de l'une à l'autre, mais d'une commune origine. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 147 et notes.

1. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 164.
2. *Ibid.*, p. 159.

qu'il inscrit sur les frontons des constructions placées dans son jardin, l'amènent à des digressions morales, à des satires piquantes sur les vices du temps. Il oppose à la vie agitée des villes le bonheur de la vie des champs qu'il décrit avec amour. Il revient ensuite à son jardin, et, après avoir énuméré les instruments de géométrie dont il a besoin pour en tracer le plan, il commence une charmante *fantaisie*. Il imagine qu'une discussion s'est élevée entre ces instruments pour savoir à qui appartient la prééminence [1]. Palissy veut leur démontrer qu'ils sont les serviteurs de l'homme. Comment, s'écrient-ils tous ensemble, nous servirions l'homme, cet être plein de méchanceté et de folie ? Qu'on mesure la tête des hommes les plus respectables, les mesures varieront toujours avec les folies qui la remplissent. Palissy se livre alors à ces mesures qui sont toujours en défaut ; il recourt à la chimie pour analyser les têtes des hommes et ne trouve au fond de son creuset que mauvaises passions, colère, ambition, orgueil. La dernière tête étudiée est celle d'un conseiller de Parlement, qui avait persécuté les protestants Ce qui amène Palissy à raconter l'histoire des persécutions subies par les réformés dans l'Angoumois. De là il revient à son premier objet : fondation d'une forteresse qui servirait de lieu de refuge en cas de troubles publics.

Telle est l'analyse sommaire de ce livre composé par « de- « mande et responce » où l'auteur sème en passant plus d'une vue neuve, où il se montre tour à tour agronome, chimiste, géologue, ingénieur, et en même temps moraliste et écrivain plein de charme et de fine bonhomie.

En 1580, il donna ses *Discours admirables* [2], série de traités dialogués sur divers points de science, où l'auteur met aux prises la *théorique*, c'est-à-dire la science des anciens avec la *Pratique*, c'est-à-dire l'observation de la nature et l'expérience. On devine que la *Théorique* ne triomphe pas souvent dans ces discussions. Cet ouvrage est remarquable par le nombre et l'importance des idées nouvelles que Palissy expose sur la physique, la chimie, la géologie. C'est là qu'on lit le saisissant récit des efforts qu'il fit pour retrouver les émaux italiens [3].

1. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 160.

2. Voici le titre complet de l'ouvrage : *Discours admirables de la nature des eaux et fontaines tant naturelles qu'artificielles, des métaux, des sels et salines, des pierres, des terres, du feu et des émaux ; avec plusieurs autres excellents secrets des choses naturelles ; plus un traité de la marne, fort utile et nécessaire pour ceux qui se mellent d'agriculture ; le tout dressé par dialogues, esquels sont introduits la théorique et la practique.*

3. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 162.

Olivier de Serres [1], seigneur de Pradel, frère de l'historien Jean de Serres [2], a laissé un curieux traité d'agronomie, sous le titre de *Théâtre d'agriculture*, où il embrasse tout ce qui concerne la culture des champs, des vergers, l'élevage des animaux, etc. Voici le sommaire de cet ouvrage divisé en huit *lieux* ou *livres : Devoir du mesnage ; Labourage des terres à grains; Vigne; Bestail à quatre pieds; Conduite du poulaillier, du colombier, des garennes, porcs, estangs, ruches, des vers à soie; Jardinages; Eau et bois; Usage des aliments, honneste comportement en la solitude de la campagne.* C'est une œuvre essentiellement pratique, une sorte de manuel de gentilhomme campagnard. Le sujet est traité avec ordre et méthode ; l'exposition en est ample et magistrale ; le style a une précision, une netteté qui n'exclut ni le charme ni l'agrément. Les descriptions techniques les plus arides sont relevées par des images poétiques, des traits gracieux et pittoresques. Partout respire un sentiment profond de la vie des champs, de la simplicité rustique, et l'amour de cette terre qui porte l'homme et le nourrit.

1. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 163. | 2. Voir plus haut, p. 40 et 25.

SECTION II. — POËTES

LA POÉSIE AU XVI[e] SIÈCLE [1].

Au nom de RONSARD se rattache le souvenir de la plus fameuse révolution qu'ait vue notre histoire littéraire. Cette révolution, dont le signal fut donné en 1550, divise le seizième siècle en deux moitiés : avec la première finit la poésie du moyen âge, avec la seconde commence la poésie moderne. Toutefois la Pléiade, malgré ses allures révolutionnaires, se relie par plus d'un point aux écoles qui précèdent. La poésie de la première moitié du seizième siècle, que nous allons étudier, offre donc un double intérêt, et pour les écrivains qu'elle a suscités et parce qu'elle a préparé le mouvement dont Ronsard est l'auteur.

CHAPITRE PREMIER

Les poëtes de 1500 à 1550.

Le grammairien et imprimeur Geoffroy Tory, dans le premier livre de son *Champ-Fleury* [2], signale, parmi les écrivains *classiques* dont il donne les œuvres comme modèles de beau langage, deux auteurs de la fin du quinzième siècle : Jean Meschinot et Guillaume Cretin. « *Les Lunettes des princes* de Meschinot, dit-il, sont bonnes pour le doulx langage qui y est contenu. On pourroit semblablement bien user des belles chroniques de France que mon seigneur Cretin, nagueres chroniqueur du roy, a si bien faictes que Homere ne Virgile ne Dante n'eurent oncques plus d'excellence en leur style [3]. » A ces deux noms il faut

1. Voir Ste-Beuve, *Tableau de la poésie française au* XVI[e] *siècle*, 1824 (3[e] éd. 1846); c'est celle que nous citons; dernière édit. (posthume, 1876); *Les poëtes français du* XII[e] *siècle jusqu'à Malherbe*, 5 vol. in-8°. Paris, Crapelet, 1824; *Les poëtes français* publiés par Crepet, t. I et II, Paris, 1866; Godefroy, la *Littérature française au* XVI[e] *et au* XVII[e] *siècle*, 1878; P. Blanchemain, *Poëtes et amoureuses, Portraits littéraires du* XVI[e] *siècle*. Paris, 1877; de nombreuses monographies sur divers poëtes, publiées pour la plupart en tête des éditions critiques de leurs œuvres (elles sont signalées dans le cours de cette étude, aux *Morc. chois.*) etc. Ajoutons le *Catalogue*, si riche en renseignements nouveaux, *de la bibliothèque du baron J. de Rothschild* (par M. Picot), t. I, 1884.

2. Traité sur l'orthographe et les lettres de l'alphabet. 1529. — 3. Fol. IV, V°.

ajouter celui de Jean Molinet, et l'on aura les trois maîtres de cette époque.

Jean Meschinot [1], que Jean le Maire comparait à Pétrarque, écrit les *Lunettes des princes*, la *Commémoration de N.-S. Jésus-Christ* et d'autres poëmes moraux et religieux ; Jean Molinet [2], le *Temple de Mars*, la *Vigile des morts*, la *Complainte de Constantinople*, etc. ; il met en prose le *Roman de la Rose* ; Guillaume Cretin, dit *du Bois* [3], compose douze livres de chroniques en vers, où il raconte les origines de la France depuis la guerre de Troie jusqu'à la fin de la seconde race. Ces poëtes se font également admirer de leurs contemporains par leurs chants royaux, leurs ballades, leurs complaintes, etc., et surtout par des pièces bizarrement versifiées.

Pour vivre en paix, dit quelque part « le bon Cretin, au vers équivoqué, » comme l'appelle Marot [4],

> Pour vivre en paix et *concorde, qu'on corde* [5]
> Guerre, et le chant qu'*accord d'elle cordelle :*
> Qui pour chanter à *sa corde s'accorde,*
> Mal prend son chant; *amour telle est mortelle.*
> Guerre a toujours, Dieu *scait quelle sequelle ;*
> Livres en sont de plainctz *et crys escripts ;*
> De guerre sourt beaucoup *plus pleurs* que *ris* [6].

Et ailleurs :

> *Quel signe avrai* de veoir cueurs *contritz tant,*
> *Qu'es si navré,* et te vas *constristant*
> *Comme s'avant* l'effroy ne *sceusse pas*
> *Qu'home scavant* deust souffrir *sur ce pas ?*
> *Souffrir, hélas !* quant feu ou *soufre iroit*
> *S'offrir ez lacs,* l'eau claire en *souffriroit.*
> *Soubz franc coraige* en souffrette *souffrons*
> *Souffrans qu'oraige* au nez nous *blesse ou frontz* [7].

Rimer lourdement des chroniques plus ou moins historiques ; écrire de froides allégories rappelant de très-loin le *Roman de la*

1. Né à Nantes, successivement maître d'hôtel des ducs de Bretagne Jean VI le Bon, François I^er, Pierre II, Artus III, et François II ; mort en 1509.

2. Bibliothécaire de Marguerite d'Autriche, chanoine de Valenciennes, historiographe de Maximilien I^er ; mort en 1507.

3. Parce qu'il était trésorier de la chapelle du bois de Vincennes ; plus tard il fut chantre à la Sainte-Chapelle de Paris ; mort en 1525.

4. Voici ce passage de Cl. Marot, intéressant parce qu'on y voit réunis les noms des écrivains célèbres du temps :

> Or donque esprits pleins de bonté naive,
> Souffrez qu'icy avecques vous je vive,
> Puisque vescu avez au cabinet
> De ma mémoire ; adonques *Molinet*
> Aux vers fleuris, le grave *Chastelain,*
> Le bien disant en rhythme et prose *Alain*
> Les deux *Grebans* au bien resonnant style,
> *Octavien* à la veine gentile,
> Le bon *Cretin* au vers équivoqué,
> Ton *Jean Le Maire,* entre eux hault colloqué.

Clément Marot a encore dédié son recueil d'épigrammes à *M. Cretin souverain poëte françois.*

5. Qu'on enchaîne.

6. Les poésies de G. Cretin (1723, in-16, p. 219).

7. *Ibid.*, 225.

Rose, le modèle du genre ; composer pour la cour fleuretons, ballades, rondeaux, quatrains, huitains, dizains, cartels, mascarades, complaintes, etc., ou s'amuser à des tours de force de versification — alors l'idéal de l'art, — aux rimes équivoquées, doublement équivoquées, brisées, couronnées, enchaînées, batelées, etc., aux vers à double face, aux pièces qui peuvent « se lire et retourner en trente-huit manières, » tel est l'art de ces maîtres révérés à l'égal des plus grands. « Dans les poésies de Cretin, dit Pasquier, j'ai trouvé prou [1] de rime et équivoques, les lisant, mais peu de raison; car pendant qu'il s'amusoit de captiver son esprit en ces entrelacs de paroles, il perdoit toute la grâce, et la liberté d'une belle composition... Il fit l'histoire de France en vers françois ; mais ce fut un avorton, tout ainsi que le demeurant de ses œuvres. Et c'est pourquoy Rabelais (III, 21), qui avoit plus de jugement et doctrine que tous ceulx qui escrivirent en nostre langue de son temps, se mocquant de luy, le voulut representer soubs le nom de Raninagrobis, vieux poëte françois [2]. »

Au-dessous d'eux se formait une école de ridicules versificateurs, Guillaume Alexis, Pierre Michault, André de la Vigne, Jean d'Anton de l'Angle, Maître Guillaume du Lanzay, etc., tous pédants *rhétoriqueurs*, pleins de l'esprit de la scolastique, grands *escumeurs de latin*, dont se moquaient Ch. Fontaine, Dolet, G. Tory [3].

Toutefois, parmi les écrivains du commencement du seizième siècle, il en est un, disciple de Molinet, son parent, et de Cretin, qui mérite un souvenir. Jean le Maire de Belges [4] a exercé une réelle influence sur son époque.

Historien et poëte d'une érudition remarquable, il fut salué par ses contemporains comme le père de la littérature française. Ce fut le vrai maître de Ronsard ; Marot et la Pléiade le vénérent également; J. du Bellay déclare qu'il a le premier « illustré les Gaules et la langue françoyse, luy donnant beaucoup de motz et manières de parler poétiques, qui ont bien servi mesmes aux plus excellens de nostre tens [5]. » Pasquier n'est pas plus ménager d'éloges [6]. Le grammairien anglais Palsgrave invoque son autorité dans son *Esclaircissement de la langue françoyse* (1530), et les maisons de France et d'Autriche se disputent la gloire de le posséder.

1. Beaucoup.
2. *Recherches*, VII, 12.
3. Voir plus loin, *Tableau de la langue*, I, p. 188.
4. Voir plus haut, p. 71, 73 et au *Morceaux choisis*, p. 171.
5. *Defense et illustration*, II, 2.
6. *Recherches*, VII, 1.

Le Maire de Belges a laissé le *Temple d'honneur et des vertus*, la *Plainte du Désiré*, des *Regrets*, les *Epitres de l'Amant vert*, et une grande composition en prose, moitié chronique, moitié épopée, les *Illustrations des Gaules et singularitez de Troie*.

Les trois premiers poëmes sont des poésies officielles qui célèbrent les vertus des princes de la maison de Bourgogne. Ce sont de savantes et froides compositions où les allégories abstraites du moyen âge se mêlent aux souvenirs classiques de la Grèce et de Rome; la poésie y est toujours la *Dame rhétorique*, cultivée par les Cretin et les Meschinot. Dans les *Epitres de l'Amant vert*, il y a plus d'originalité de pensée[1]. Si le fond de ces poésies n'offre rien de bien intéressant, il faut reconnaître qu'elles se recommandent par la forme. Le Maire des Belges sait couper ses vers avec art, et s'il manque de goût, si sa langue est dure et raboteuse, il a le sentiment du rhythme et de la phrase poétique, et il sait trouver des images pittoresques. Sa versification est aussi plus correcte et plus châtiée que celle de ses devanciers.

Jean Le Maire se montre poëte jusque dans ses ouvrages en prose; quelquefois même sa prose poétique est supérieure à sa poésie. Ses contemporains admirèrent, à l'égal des plus beaux poëmes, les *Illustrations des Gaules et singularitez de Troie*. Là, fondant le *Roman de Troie* avec les traditions des vieilles chroniques de France et les fantaisies d'Annius de Viterbe, il donna l'histoire des origines troyennes des Francs et des Allemands et des origines bibliques des Gaulois. Et ces inventions puériles trouvèrent un appui dans l'orgueil des familles et des villes qui prétendaient se rattacher à cette antiquité merveilleuse.

Rien de plus bizarre que cette œuvre sans plan régulier, mélange de chronique et d'épopée; où la fiction est mêlée à l'histoire, où les fantaisies de l'imagination forment une étrange alliance avec l'abus de l'érudition; où l'on trouve à la fois les souvenirs de la mythologie classique et les moralités chères au moyen âge. Ici c'est un chroniqueur sec et aride; là un commentateur lourd et indigeste; ailleurs un déclamateur emphatique; plus loin, un poëte plein de grâce et de charme. La langue de Le Maire a de l'ampleur, du mouvement, de la grâce; mais l'érudition en altère la naïveté. On y trouve une séve surabondante, un entassement de mots savants et d'expressions populaires qui offrent le plus étrange contraste, et l'abus de ces énumé-

1. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 172.

rations qui deviendront entre les mains de Rabelais une source de bouffonnerie. C'est par ce mélange de qualités et de défauts qu'il excita l'admiration de ses contemporains [1]. Il répondait à l'état des esprits; placé entre le moyen âge et la Renaissance, il essayait de concilier les éléments les plus divers, les traditions de nos chansons de geste, les allégories, les moralités, les souvenirs de l'antiquité classique qu'il exprimait dans une langue à la fois naïve et savante. En continuant l'école des *rhétoriqueurs*, Jean Lemaire préparait la Pléiade.

A cet écrivain se rattachent des versificateurs plus ou moins connus. Le Poitevin Jean Bouchet (1475-1535) écrivit dans les loisirs que lui laissait sa charge de procureur, plus de cent mille mauvais vers d'épîtres, d'élégies, d'allégories froides et pédantesques et des pièces en rimes équivoquées, batelées, couronnées, etc. Cependant ce mauvais poëte faisait autorité et s'imposait à l'admiration générale.

Octavien de Saint-Gelais, le père de Melin, plus tard évêque d'Angoulême [2], a laissé de lourdes traductions en vers, l'*Enéide* de Virgile présentée à Louis XII en 1500, vingt et une épîtres d'Ovide, peut-être l'*Andrienne* de Térence, et deux poëmes importants, la *Chasse ou le Départ d'amour* et le *Séjour d'honneur* [3]. Le premier de ces deux poëmes est un recueil de ballades, rondeaux, complaintes, etc., dans le goût du temps, où l'originalité consiste à avoir épuisé tous les genres de rhythmes et de rimes alors usités. Le *Séjour d'honneur*, poëme mélangé de prose, vaut mieux. Saint-Gelais y a exprimé des sentiments vrais. C'est l'histoire de sa vie et de son temps racontée sous forme allégorique; les tableaux et les descriptions intéressantes ne manquent pas; la figure de Louis XI est représentée avec force et profondeur; on y trouve surtout des souvenirs personnels, des retours et des regrets sur sa vie perdue dans les plaisirs, pleins d'une mélancolique poésie [4].

Jehan des Mares, dit Marot, se rendit célèbre par ses épigrammes que Colletet, au dix-septième siècle, comparait à celles de Martial, par des rondeaux, des églogues, des pastorales, des épîtres. Le *Doctrinal des Princesses et nobles Dames* est un recueil de dix-huit rondeaux sur les devoirs des dames de la cour. Les

1. Cf. Joly, *Benoît de Saint-More*, I, 564.

2. Né à Angoulême en 1466, mort en 1502; appelé à l'évêché d'Angoulême en 1494 par Charles VIII.

3. Octavien de Saint-Gelais a composé également une complainte qui a été publiée dans le *Vergier d'honneur* de son ami André de la Vigne.

4. Saint-Gelais mourait à 38 ans, épuisé par la maladie et les excès.

Voyages de Gênes et Venise, sont des relations des deux expéditions de Louis XII en Italie. Les fantaisies d'une imagination poétique ne nuisent pas à l'exactitude de ces deux récits en vers qui ont la rigueur de documents historiques. Ils sont écrits en vers d'un rhythme varié, vers de dix syllabes, de douze, strophes, rondeaux; quelquefois même le récit est en prose. Ces deux ouvrages sont en bien des endroits remarquables et on peut les considérer comme le chef-d'œuvre de Jean Marot. Il s'y montre avec ses qualités et aussi ses défauts; facilité d'invention, grand talent de description, simplicité d'un style souvent gracieux, quelquefois énergique; mais négligence dans l'expression et dans la versification. Aujourd'hui on a oublié, peut-être injustement, les poésies de Jean Marot [1], et on ne le connaît guère que comme le père de Clément.

L'Italien Alione d'Asti [2] a laissé dans notre langue des poésies intéressantes. Les unes sont politiques; tels sont *Le voyage et conqueste de Charles, huitiesme roy de France, sur le royaulme de Neaples et sa victoire de Fornoue* [3], en quarante-quatre octaves. *La conqueste de Loys, douziesme roy de France, sur la Duchié de Milan avec la prise de seigneur Ludovique*, en soixante-sept octaves; un dit en l'honneur de François I^er, vainqueur à Marignan; une piquante chanson sur les Suisses défaits dans cette bataille. Les autres sont religieuses; ce sont des *Louanges à Notre-Dame, à sainte Catherine*. D'autres sont des chansons légères, telles que la *Chanson d'une bergère*, la *Chanson et complainte d'une jeune fille mariée à un vieillard jaloux*. Remarquons enfin le *Chapitre* [4] *de Liberté* en tercets, où l'auteur chante l'indépendance: il avait appris dans les cachots du saint-siége à en connaître le prix. Le style d'Alione dans certaines pièces (le poëme en l'honneur de Charles VIII et les louanges à la Vierge) est bizarre et contourné; la hardiesse des inversions, la fréquence des idiotismes

1. Elles ont été imprimées en 1723, in-18.

2. La vie de Jean George Alione est peu connue. Il naquit dans la seconde moitié du quinzième siècle, à Asti (Piémont), ville qui était alors demi-française et était gouvernée par Louis d'Orléans, celui qui devait régner en France sous le nom de Louis XII. Alione appartenait à la bourgeoisie d'Asti où il soutenait le parti français. Son esprit, sa verve railleuse, ses saillies le firent rechercher de toutes parts, mais sa verve satirique lui fut fatale. Les *Opera jocunda* (1521), recueil de comédies, de farces et de poésies fort libres, écrites en dialecte astésan et milanais, furent saisis par l'inquisition et Alione fut condamné à la prison perpétuelle. Toutefois Alione fut délivré grâce au dévouement de quelques amis. On ignore la date de sa mort. Les œuvres françaises d'Alione ont été publiées par M. J.-C. Brunet en 1836, et rééditées par Daelli à Milan en 1864 (in-18): les œuvres italiennes ont été publiées par Daelli à Milan en 1835 (un vol. in-18).

3. La bataille de Fornoue était restée indécise, et Français et Napolitains s'attribuaient la victoire.

4. *Chapitre*, traduction de l'italien *capitolo*, qui désigne un poëme en tercets.

italiens, l'abus des mots rares, les difficultés d'une versification inspirée par les Molinet et les Cretin, indiquent que ces poésies sont l'œuvre de la jeunesse d'Alione, alors qu'il commence à s'exercer en notre langue et qu'il imite les maîtres du temps. Celles qui appartiennent à l'âge mûr sont plus élégantes et d'un tour facile. Alione excelle surtout dans le petit vers, et ses chansons légères sont remarquables de délicatesse et d'esprit.

Pierre Gringoire [1] est surtout connu comme poëte dramatique; nous parlerons plus loin de son mystère de Saint-Louis, et de ses sotties, moralités et farces. Il a laissé aussi deux poëmes allégoriques dans le goût du temps : le *Chasteau d'Amour* et le *Chasteau de Labour*. Les idées dans ses poëmes sont moins raffinées que dans les œuvres analogues du temps.

Eloy d'Amerval, prêtre de Béthune, a laissé un poëme satirique, le *Livre de la Diablerie* (1508), où l'on voit Satan instruire le jeune Lucifer des malices du monde.

Laurent Desmoulins, de Chartres, fait imprimer en 1512 le *Catholicon des maladvisés, autrement dit le Cymetière des malheureux*. L'auteur suppose que, s'étant égaré une nuit dans une lande, il aperçoit une église sous le porche de laquelle il va s'endormir. Cette église est la chapelle des douleurs, et le cimetière qui l'avoisine, le cimetière des *malheureux*. Il les voit sortir de leur tombe, envahir l'église où ils viennent faire à l'auteur le récit de leurs misères, de leurs vices, de leurs folies, de leurs crimes. L'idée de ce poëme seule est originale, l'exécution en est plate et prosaïque.

Pierre Vachot a écrit une *Déploration des États de France* (1513), où l'on trouve une ballade patriotique qui a suffi pour conserver le souvenir de son nom : *Le cymetière des Anglais*.

Les poëtes qui écrivirent dans les vingt premières années du règne de François Ier continuent la tradition des poëtes antérieurs. On attribue à Jehan de Pontalais, le célèbre bateleur des halles [2], un ouvrage en vers et en prose, les *Contredicts de Songe-*

1. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 306.

2. Maître Jean de l'Epine du Pont-Alais, dit Songe-Creux, « chef et maître joueur de moralitez et farces à Paris, a composé plusieurs jeux, mystères et moralitez, satires et farces qu'il a fait réciter publiquement sur échafaut en ladite ville. » (Du Verdier, Bibl. franç., IV, 503.) Il y a bien peu de gens de nostre temps qui n'ayent ouï parler de maistre Jean du Pontalais duquel la mémoire n'est pas encore vieillie, ny des rencontres, brocards, sornettes qu'il faisoit et disoit, ny des beaux jeux qu'il jouoit... (Bonav. des Periers, *Nouvelles*, XXX). Il devait son nom au petit pont des Allès (Pont-Allais) jeté sur l'égout près de la pointe Saint-Eustache, à deux pas duquel il

Creux (1531), œuvre remarquable, où l'auteur avec une verve mordante et une vivacité entraînante passe en revue toutes les conditions de la vie et de la société ; les peintures satiriques, les réflexions malignes sur les hommes et les choses du temps se succèdent sans lasser jamais la patience du lecteur. La langue des *Contredicts* est vive, nette et imagée.

La *Légende de Pierre Faifeu*[1], d'Angers due à Charles de Bourdigné (1526) est bien inférieure. C'est la chronique, platement prosaïque, des tours cyniques et scandaleux joués par le plus mauvais garnement qui se fût rencontré depuis Villon. Pierre Faifeu est le digne descendant des héros des *Repues franches*.

Jean Parmentier, le fameux voyageur Dieppois[2], a laissé un poëme écrit en strophes de douze vers, la *Description nouvelle des merveilles de ce monde et de la dignité de l'homme*. Il composa ce poëme durant sa navigation vers Sumatra, d'où il ne devait pas revenir[3]. On y trouve de grandes pensées et des sentiments élevés, exprimés parfois avec force et dans une langue pure ; on a plusieurs fois signalé sa peinture des *merveilles de la mer*[4]. La même inspiration religieuse et héroïque a dicté à Parmentier des chants royaux et une moralité en l'honneur de la Vierge.

Clément Marot[5] est le poëte en titre de François I^er, comme Jean le Maire avait été celui de Louis XII. Durant le premier tiers de sa carrière poétique, il continua la tradition des Meschinot, des Cretin, des Molinet, des Bourgoing. Les poésies de sa jeunesse sont des pastiches plus ou moins heureux des œuvres de ces versificateurs. L'allégorie, la mythologie, l'obscurité d'une construction savamment contournée, la redondance du langage, tous les défauts des auteurs à la mode caractérisent ses premières œuvres. Ce n'est encore qu'un poëte de cour, qui compose des petits vers sur les événements du jour, qui écrit des œuvres de commande, compliments, complaintes, déclarations, épitaphes, etc. L'*Adolescence Clémentine*[6] laisse à peine entrevoir le poëte qui écrira l'*Épître au roi pour avoir esté dérobé*.

dressait ses tréteaux. Il est encore cité par Marot, Rabelais, Régnier, Bèze.

1. Publiée chez Jouaust, par Lacroix

2. Né en 1494, mort à Sumatra en 1530. Il fut le premier Français qui aborda au Brésil, et qui atteignit « l'isle Taprobane, aultrement dicte Samatra (*sic*). » Jusqu'au dix-septième siècle on identifiait la *Taprobane* des anciens avec Sumatra ; on a reconnu depuis que c'est l'île de Ceylan.

3. Ses poésies ont été publiées, au retour de l'expédition, par son compagnon de voyage Pierre Grignon. 1531.

4. Voir par exemple dans les *Poëtes français* publiés par Crepet, t. I, p. 562.

5. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 177.

6. Tel est le titre sous lequel ont été

Les circonstances qui modifièrent la situation de Marot devaient éveiller son génie poétique.

La réforme se propageait en France [1]. Pendant la captivité du roi à Madrid, la Sorbonne commençait à poursuivre les partisans des idées nouvelles vers lesquelles inclinait Marot, plus par légèreté de caractère et par esprit de fronde que par conviction arrêtée. Dès 1526, il est en butte aux persécutions qui ne lui donnent guère de relâche pendant une dizaine d'années. C'est dans la prison et dans l'exil que se développe et mûrit son talent. A cette période de sa vie appartiennent ses pièces les plus remarquables, l'épître sur l'*Enfer*, c'est-à-dire le Châtelet, satire virulente contre les gens de justice qui ne la lui pardonnèrent pas ; ses *Épîtres au roi pour sa délivrance, pour avoir esté dérobé, sur son exil de Ferare*, son *Eglogue sur la mort de madame Louise de Savoie* qui fut considérée comme le chef-d'œuvre du genre, et toutes ces petites pièces, épigrammes, ballades, dizains, etc., où Marot est resté sans rival. Il faut lire ces poésies, chefs-d'œuvre de grâce et d'esprit, dont aucune analyse ne pourrait donner une idée. Rappelons du moins ici deux sortes de pièces qui eurent au seizième siècle une grande réputation, les *Blasons* et les *Coq à l'âne*. Les blasons étaient des descriptions élogieuses ou satiriques de diverses parties d'un objet ; dans la littérature galante du temps, ils furent spécialement appliqués à la description du front, des sourcils, des yeux, etc., de la femme. Les deux *Blasons* [2], envoyés par Marot de la cour de Ferrare en France, inspirèrent toute une série d'œuvres de même genre aux poëtes contemporains : Melin de Saint-Gelais, Héroet, Scève, Beaulieu, Brodeau, Pelletier, etc. ; le *Blason du Sourcil* de Scève fut jugé par la cour de Ferrare comme le plus voisin du modèle donné par maître Clément. Les *Coq à l'âne*, désignés au moyen âge sous le nom de *fratrasies* (fatras) ou *resveries*, étaient des pièces incohérentes formant une sorte de jeux d'esprit. Marot leur donna un caractère nouveau en se servant habilement de cette incohérence apparente pour voiler la hardiesse de certaines satires et s'attaquer sans péril à des adversaires redoutables.

réunies en 1532 les œuvres de jeunesse de Cl. Marot. Elles se composent de petits poëmes : *le Temple de Cupidon, la Queste de fausse amour, le Jugement de Minos*, de quelques épîtres, complaintes, ballades, rondeaux, dizains, blasons, chansons, etc., et de quelques pièces traduites du latin.

1. Voir plus haut, p. 2.

2. Ces *Blasons* ont été réunis et publiés en 1550, sous le titre suivant : *Les Blasons du corps féminin, ensemble les contre-blasons avec les figures, le tout mis par ordre ; composés par plusieurs auteurs contemporains.*

En 1536, Marot rentra en France et revint à la cour. Il exprima la joie de son retour dans une pièce touchante et élevée : le *Dieu gard'*. Mais il ne retrouvait plus les dispositions bienveillantes qu'on avait jadis pour lui ; des inimitiés, qui avaient grandi pendant son exil, éclatèrent bientôt ; le signal de l'attaque fut donné par François Sagon, curé de Beauvais, mauvais poëte, disciple de Cretin, que blessaient comme beaucoup d'autres catholiques les opinions suspectes du poëte, le libertinage de sa conduite et le caractère licencieux de ses poésies. Le *Coup d'essai* de Sagon ne fut pas heureux. C'était une diatribe en vers, lourde et grossière, à laquelle Marot répliqua sur le même ton, mais avec une verve étincelante, une mordante ironie qui mit les rieurs de son côté. La *réponse* qu'il place dans la bouche de son valet *Frippelipe* est un chef-d'œuvre de désinvolture hardie, et de raillerie piquante. La Huetterie, Mathieu de Boutigni, Jean le Blond et autres obscurs personnages qui vinrent au secours de Sagon, ne furent pas plus heureux que l'auteur du *Coup d'essai*.

Quelques années plus tard, encouragé par François I^er^, Marot commença une traduction en vers des Psaumes, où il se montrait élégant écrivain et habile versificateur. Cette traduction fut d'abord accueillie avec faveur, mais bientôt le livre fut dénoncé à la Sorbonne comme suspect de luthéranisme, et condamné en 1543. Le roi et sa sœur se virent obligés d'abandonner le poëte qui s'enfuit à Genève ; là il continua, sans l'achever, la traduction des Psaumes qu'adoptèrent les protestants[1] et que dut compléter avec moins de talent un homme d'une foi plus éprouvée, Théodore de Bèze. Condamné en France comme hérétique, poursuivi à Genève pour son libertinage d'esprit et le déréglement de ses mœurs, Marot alla mourir à Turin en 1544.

Ainsi finit dans les persécutions cet homme qui par la frivolité, l'insouciance, la gaieté de son caractère semblait fait pour une tout autre destinée. Ce n'était pas un esprit ferme, un caractère énergique, embrassant une doctrine et s'y attachant avec passion ; c'était un esprit mobile, un caractère léger, ami des nouveautés, frondeur, badin, fait pour traiter les petits sujets. Il y porta du moins des qualités supérieures, la finesse, la grâce,

1. Roland de Lassus, Jambe-de-fer, et Goudimel, les plus renommés musiciens du temps, approprièrent à ces Psaumes une musique grave et religieuse qui en facilita l'introduction dans les églises réformées.

l'enjouement, la franche gaieté, la sensibilité discrète, avec un style net, facile, une élégance de ton, une force et une naïveté d'expression presque inimitables. Il est passé maître dans l'épigramme ; ses épîtres sont le modèle du genre et la forme en est pour ainsi dire consacrée sous le nom de *style marotique*. Il résume cet esprit gaulois qui a inspiré les fabliaux, le *Roman de Renard*, Villon, et qui par lui se transmettra jusqu'à La Fontaine ; et il y joint une grâce délicate et une élégance qu'il n'a pas puisées seulement dans le commerce de la cour, mais dans l'étude des anciens. La culture latine se fait sentir dans son style, sans faire violence au génie propre de notre langue. Mais les qualités de Marot étaient trop personnelles et les sujets qu'il traitait trop légers pour qu'il pût exercer une influence durable sur les écrivains de son temps. La renaissance des lettres avait fait naître des besoins nouveaux auxquels sa muse badine ne pouvait satisfaire. Toutefois, il resta le maître incontesté de la poésie pendant tout le règne de François Ier, et à lui se rattache toute une génération de versificateurs plus ou moins remarquables.

En première ligne, vient Roger de Collerye, qui a popularisé le type de Roger Bontemps. Portant gaiement sa misère, il lutte contre *Faulte d'argent* et *Plate bourse;* dans ses vers, d'un style leste et vif, on retrouve l'inspiration et souvent l'imitation directe de Gringoire, de Coquillart et de Marot. Il rappelle la verve satirique et cynique des deux premiers et l'enjouement du dernier [1].

Victor Brodeau [2], valet de chambre et secrétaire de François Ier et de Marguerite, outre ses *Louanges de Jésus-Christ Nostre-Seigneur* (Lyon, 1540), a laissé quelques pièces en vers d'un style coulant et naïf; ses épigrammes ne sont pas mal tournées; une d'elles même a eu la gloire d'être attribuée à Marot [3]. Brodeau, le disciple le plus cher de maître Clément, vit ainsi son nom associé à celui de son maître ; un siècle après, Voiture ne l'avait pas encore oublié.

1. Les œuvres de Roger de Collerye ont été publiées dans la Bibliothèque Elzévirienne (1855) par M. Ch. d'Héricault, qui a fait précéder son édition d'une étude sur la vie et les œuvres de ce poëte. — Roger de Collerye n'est pas toujours le joyeux compagnon des enfants sans souci ; quelquefois sa misère lui arrache des cris éloquents, comme sa *Complainte de l'infortuné*, une de ses plus belles poésies.

2. Né à Tours, mort en 1540.

3. Voici cette épigramme qui courut la cour:

A deux frères mineurs.

Mes beaux frères religieux,
Vous disnez pour un grant merci.
O gens heureux! ô demi-dieux!
Pleust à Dieu que je pense ainsi!
Comme vous vivrois sans souci :
Car le vœu qui l'argent vous oste,
Il est clair qu'il defend aussi
Que ne payez jamais vostre hoste.

Charles Fontaine, auteur d'épîtres, élégies, épigrammes, etc., réunies sous le titre bizarre de *Ruisseaux de Fontaine*, ne mérite guère de souvenir que pour le zèle avec lequel il défendit Marot contre Sagon et Jean le Blond, et plus tard contre la Pléiade. Son *Quintil Horatian* est une réponse à l'*Illustration* de Du Bellay, d'une valeur littéraire médiocre, mais d'un intérêt historique incontestable [1].

Le Parisien Antoine Héroet (1492-1568), mort évêque de Digne, se distingue par une noblesse et une élévation qu'il doit au commerce de Platon dont il avait traduit, non sans talent, l'*Androgyne*. Il représente l'amour comme agrandissant et purifiant l'âme dans son *Accroissement d'amour* et dans sa *Parfaite amie*, « petit œuvre, mais qui en sa petitesse surmonte les gros ouvrages de plusieurs [2], » et qui donna lieu à un vrai tournoi littéraire.

La Borderie [3], trouvant cette *parfaite amie* trop platonique, y répondit par son *Amye de cour*, description prolixe d'une Célimène à la cour de François I^er^. Charles Fontaine répliqua par sa *Contr'amye de cour* qui blâme

> L'amye
> Trop enchantée et endormie
> Aux honneurs et biens de ce monde.

Le Lyonnais Maurice Scève, dans sa *Délie, object de plus haute vertu* (1566), continue cette veine de poésie froide et raffinée, qui rappelle le *Roman de la Rose;* ce recueil de quatre cent quarante-neuf dizains est écrit, disait le bon Pasquier, « avec un sens si ténébreux et obscur que, le lisant, je disois estre très-content de ne l'entendre, puisqu'il ne vouloit estre entendu. » Par ses *Blasons* du front, du sourcil, des larmes, du soupir, de la gorge, composés dans sa jeunesse, il se rattache à la seconde manière de Marot.

François Habert (1520-1574?) est un fécond auteur d'épîtres rondeaux, ballades, églogues, poëmes allégoriques justement oubliés. On lui a souvent attribué, mais à tort, un recueil de fables. Il vécut pauvre, de là le surnom de *Banni de liesse* qu'il se donnait [4].

Hugues Salel écrit les blasons de l'épingle et de l'anneau, compose toute sorte de dizains et de huitains, chante *Cu-*

1. Voir plus bas, p. 98, et p. 189, n. 2.
2. Pasquier, *Recherches*, VII, 5.
3. La Borderie, le *Mignon* de Marot, est né en 1508. Il mourut après 1547. On a encore de lui le *Voyage à Constantinople*.
4. Il a laissé des traductions; v. p. 70.

pido tourmenté par Vénus en même temps que la Vierge Mère ; il se rend surtout célèbre par sa traduction entreprise sur l'ordre de François Ier des douze premiers chants de l'*Iliade*, paraphrase plate et prosaïque d'une version française faite sur la version latine de Laurent Valla (1515) [1].

Bonaventure des Periers [2], prosateur de talent, est un faible poëte. Il a de son maître Marot la facilité, la correction, la richesse de la rime, il n'en a ni la vivacité ni le trait piquant.

Marguerite d'Angoulême ou de Valois [3], la sœur de François Ier, la protectrice de Marot, est un écrivain distingué. Outre son *Heptaméron*, dont nous avons parlé plus haut [4], elle a laissé des poésies et des œuvres dramatiques dont une partie a paru en 1547 sous le titre de *Marguerites de la Marguerite des Princesses*. Ce recueil renferme quatre poëmes mystiques, quatre *mystères*, deux *farces*, des chansons spirituelles, épîtres, complaintes, et des pièces de fantaisie en vers, l'*Histoire des Satyres et Nymphes de Diane*, la *Coche*, l'*Umbre*. On voit que ces ouvrages sont de nature bien diverse. On a prétendu que Marguerite s'était fait aider par ses nombreux secrétaires ; jusqu'à quel point cette assertion est-elle fondée ? on ne saurait le dire. Mais il faut remarquer que les divers écrits de Marguerite présentent un ensemble de qualités et de défauts qui semblent bien indiquer un seul et même auteur. Le plus considérable des poëmes mystiques est le *Miroir de l'âme pécheresse*, amas de discussions théologiques, qui fit grand bruit lorsqu'il parut, parce que c'était une nouveauté hardie d'exposer en vers des théories religieuses, mais qui laisse aujourd'hui le lecteur tout à fait froid. Le plus important et le plus original est le *Triomphe de l'Agneau*. Le sujet de ce poëme est l'affranchissement du monde moral par le Rédempteur, qui délivre les hommes du mal, des ténèbres, de la terreur sacerdotale, du joug de l'ancienne loi complice du péché, et qui au ciel intercède en faveur des malheureux ; l'inspiration est haute : le souffle, l'énergie qui anime le poëme fait souvent oublier les subtilités, les longueurs ou les trivialités qui s'y rencontrent.

Les *Chansons spirituelles, complaintes*, etc., sont aussi remarquables ; elles sont pour la plupart vraiment lyriques ; elles respirent des sentiments profonds et sont dictées par une émotion sincère. Nous signalerons les *Pensées de la reine de Navarre es-*

1. Voir plus haut, p. 60.
2. *Ibid.*, p. 64.
3. *Ibid.*, p. 35 et 63, et aux *Morceaux choisis*, p. 115 et 193.
4. P. 63.

tant en sa litière durant la maladie du Roy, la chanson *sur la mort du Roy*, les *Épistres au roy François*, l'*Epistre au roy de Navarre malade*. Parmi les pièces de fantaisies, citons l'*Histoire des Satyres et Nymphes de Diane*, ingénieuse fantaisie mythologique, contée avec esprit et grâce. Dans ces diverses œuvres de Marguerite, on trouve une élégance parfois un peu maniérée, une finesse qui va jusqu'à la subtilité, mais aussi une force de sentiment et une élévation de pensée qui témoignent de la noblesse de son caractère.

Parmi les nombreux versificateurs du règne de François I^er^, qui se rattachent à l'école de Marot, rappelons Gilles Corrozet, imprimeur, libraire, poëte, auteur de beaucoup d'ouvrages oubliés pour la plupart, et qui a laissé un conte, le *Rossignol* (1566), joli petit poëme remarquable par l'élégance du style et l'élévation des idées; Jacques Gohorry, poëte, mathématicien, chimiste, un des continuateurs de la traduction de l'Amadis d'Herberay[1], auteur de quelques jolies chansons[2]; Jean Bus. de Bordeaux, rival parfois heureux de Saint-Gelais[3]; Gilles d'Aurigny, surnommé le *Pamphile*[4], qui avait, dit François Habert

Heureux commencement,
Avec espoir de futur avantage
Lorsque la mort le ravit avant age[5];

et qui, à côté de ses épîtres, élégies, épitaphes, étrennes, chants royaux, ballades, épigrammes, etc., a laissé un poëme en quatre chants, le *Tuteur d'Amour* (1566), poëme allégorique où la mythologie du *Roman de la Rose* fait place à la mythologie grecque[6]; Estienne Forcadel, jurisconsulte fécond et mauvais poëte, qui versifia la mythologie grecque, traduisit Virgile, Ovide, Lucien, Pétrarque, écrivit des élégies, complaintes, épitaphes et les blasons de la *Nuit* des *Dames;* Jacques Pelletier du Mans, mathématicien, médecin, philosophe, grammairien, critique, poëte, qui ne cessa jusqu'à la fin de sa vie de rimer lourdement des vers compassés et savammment ingénieux, et qui fait la transition entre l'école de Marot et celle de Ronsard à laquelle il se rallia; Louise Labbé, de Lyon, dite la *belle Cordière*, courtisée et chantée par tant de poëtes contemporains; elle écrivait sous Henri II,

1. Voir plus haut, p. 65.

2. Voir dans le recueil des *Poëtes français jusqu'à Malherbe* (Crapelet, 1824; t. III, p. 256 et suiv.) le *Chant rustique*, la chanson qui commence par ce vers : *La jeune vierge est semblable à la rose* (elle est traduite de l'Amadis), la *chanson d'Arlang*, etc.

3. Découvert, publié et commenté, en 1875, par M. T. de Larroque.

4. Né à Beauvais, avocat au Parlement de Paris.

5. *De l'immortalité des poëtes françois.*

6. En voici l'argument, rédigé par

mais par son ingénieux *Débat de la Folie et de l'Amour*, elle se rattache à Marot

Il est un disciple de Marot, le plus célèbre, qui mieux que tout autre montre le caractère de cette école poétique et explique pourquoi elle est si vite tombée ; nous parlons de MELLIN DE SAINT-GÉLAIS[2].

Mellin, fils naturel d'Octavien, avait subi en Italie l'influence de Pétrarque. Ses liaisons avec le comte d'Angoulême, plus tard François Ier, lui donnèrent accès à la cour, où il fut comblé de toutes les faveurs. Cet épicurien spirituel, mordant, prompt à la répartie, devint, comme dit Du Bellay, le *poete courtisan*, composant pour chacun des rondeaux, quatrains, huitains, cartels, etc., toutes sortes de gentils riens agréablement tournés et qui ravissaient d'aise cette cour aimable et galante. Il était de toutes les fêtes, il en réglait les mascarades, et en écrivait les vers. En 1554, la jeune reine Catherine de Médicis assista à Blois à la représentation de la *Sofonisba* de son compatriote le Trissino, traduite en français avec chœur en vers par Mellin de Saint-Gelais.

Tel était ce poëte de cour, à l'esprit scintillant, gracieux, mais sans force ni vigueur : aucune de ses productions ne devait lui survivre. C'étaient, dit Pasquier, « de petites fleurs et non fruits d'aucune durée; c'étaient des mignardises qui couraient de fois à autres par les mains des courtisans et dames de cour ; qui lui était une grande prudence, parce qu'après sa mort on fit imprimer un recueil de ses œuvres qui mourut presque aussitôt qu'il vit le jour[3]. »

Saint-Gelais fut le dernier disciple de Clément Marot. L'influence du maître ne s'étendit pas au delà du règne de François Ier. Il semblait, au début du règne de Henri II, qu'il dût jouir longtemps encore d'une gloire incontestée. Saint-Gelais et François Habert étaient en faveur auprès du nouveau prince. Thomas Sibilet en 1548 publia un *Art poétique* qui repose presque tout entier sur les œuvres de Marot. Mais l'année suivante une révolution éclata et la poésie française entra dans des voies nouvelles.

Henri Simon, un ami de G. d'Aurigny.

L'enfant Amour, tant inhumain fust-il,
N'avoit onc eu du tuteur cognoissance,
Et le tuteur, plus jeune que subtil,
A en vouloir de régir son enfance.
Ce qu'il a fait est de telle prudence,
Qu'il tint Amour longuement souffreteux,
Mesme son dard flambant et dangereux,
Sans estre veu fut longtemps inutile.
Mais à la fin, il fut si furieux,
Que du tuteur il en fit un pupille.

1. Voir plus bas, chap. II.
2. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 196.
3. Pasquier, *Recherches*, VII, 5. — Mettons du moins a l'avoir de Mellin l'introduction en France du sonnet italien, à qui la Pléiade allait ouvrir un si brillant avenir.

WITHDRAWN

CHAPITRE II

L'école de Ronsard.

Vers 1549, se trouvait réuni au collége Coqueret à Paris un groupe de jeunes gens qui, sous la direction du savant humaniste Dorat, étudiaient avec ardeur les littératures anciennes. Ils admiraient avec leur maître les œuvres de Sophocle, d'Eschyle, de Pindare, d'Homère ; et, comparant la poésie de Marot et de son école aux œuvres sublimes de la muse grecque, ils dédaignèrent ces poëtes gracieux, élégants, sans élévation et sans force. Prenant leur enthousiasme pour du génie, ils conçurent, sous l'inspiration de Ronsard, l'audacieux projet de doter notre littérature de tous les genres qui lui faisaient défaut, la tragédie, la comédie, l'épopée et l'ode ; de créer une langue poétique nouvelle, distincte de la prose, digne de ces grands sujets, et d'enrichir la versification de rhythmes plus éclatants et plus sonores. En 1549[1], le manifeste fut lancé : c'était un opuscule de Du Bellay, intitulé : *La Deffence et illustration de la langue françoyse*. La même année et la suivante paraissaient des poésies de Du Bellay et de Ronsard. L'émoi fut grand dans le camp de Marot ; mais la lutte ne fut pas de longue durée. Dès 1550, Ronsard était reconnu comme le prince des poëtes français. Par allusion aux sept étoiles de la Pléiade et faisant revivre le souvenir des poëtes grecs de la cour des Ptolémées, il réunissait avec lui, en un groupe qu'il appelait la Pléiade, son maître Dorat, ses trois condisciples et deux autres amis, Étienne Jodelle et Ponthus de Thyard (ou, selon une variante moins autorisée, Scévole de Sainte-Marthe et Muret) ; lui-même était l'astre le plus brillant de la constellation. Durant quarante ans il rayonna sur la France et l'Europe, pour s'éteindre ensuite brusquement.

C'est l'histoire de ce mouvement littéraire et des poëtes qui en furent les promoteurs que nous allons rapidement raconter.

Pierre de Ronsard [2] avait passé sa première jeunesse au ser

1. Ancien style ; exactement, février 1550.

2. Voir la biographie de Ronsard, dans les *Morceaux choisis*, p. 218. Ronsard a été l'objet de nombreuses études et recherches. Nous citerons spécialement celles que Sainte-Beuve lui a consacrées dans son *Tableau de la poésie*, dans son *Anthologie de Ronsard*, dans ses *Causeries du lundi ;* le livre de M. Gandar : *Ronsard considéré comme imitateur d'Homère et de Pindare*. Metz, 1854, et le tome VIII de l'édition des œuvres du poëte publiées par M. P. Blanchemain.

vice des princes, à la cour ou dans des voyages. Après une longue maladie causée par les fatigues de ce genre d'existence, il fut frappé de surdité. La carrière des honneurs lui étant fermée, il se tourna vers les lettres. Il s'enferma à Paris, au collége Coqueret, où il trouva Jean de Baïf, le fils de l'ambassadeur auquel il avait été quelque temps attaché, et là il se livra à l'étude avec une ardeur infatigable. « Il se fit, dit Claude Binet, compagnon de Jean-Antoine de Baïf et commença par son émulation à étudier, vray est qu'il y avoit grande différence; car Baïf estoit beaucoup plus avancé en l'une et l'autre langue, encore que Ronsard surpassast beaucoup Baïf d'âge. Néanmoins la diligence du maistre, l'infatigable travail de Ronsard et la conférence amyable de Baïf, qui à toutes heures lui desnouoit les fascheux commencements de la langue grecque, comme Ronsard en contre-eschange lui apprenoit les moyens qu'il sçavoit pour s'acheminer à la poésie françoyse, furent cause qu'en peu de temps il récompensa le temps perdu... Nous ne pouvons oublier de quel désir et envie, ces deux futurs ornements de la France s'adonnoient à l'estude; car Ronsard qui avoit esté nourri jeune à la cour, accoutumé à veiller tard, continuoit à l'estude jusqu'à deux ou trois heures après minuict, et se couchant réveilloit Baïf quï se levoit et prenoit la chandelle et ne laissoit refroidir la place [1]. » Ce fut là qu'il connut également Turnèbe, Belleau, Jodelle. Vers 1548, il se lia avec Joachim Du Bellay. En retournant de l'université de Poitiers, raconte Colletet, Joachim Du Bellay « se rencontra dans une mesme hostellerie avec Pierre de Ronsard qui, revenant du Poitou, s'en retournoit à Paris aussi bien que lui. De sorte que, comme d'ordinaire les bons esprits ne se peuvent cacher, ils se firent connoître l'un à l'autre pour estre non-seulement alliez de parentage, mais encore pour avoir une mesme passion pour les muses, ce qui fut cause qu'ils achevèrent le voyage ensemble, et depuis Ronsard fit tant qu'il l'obligea de demeurer avec lui et Jean-Antoine de Baïf au collége de Coqueret, sous la discipline de Jean Dorat, le père de tous nos plus excellents poëtes [2]. » Ainsi se formait cette association à laquelle

1. *Vie de Ronsard.*

2. Colletet, le père de l'écrivain dont Boileau raille la misère, avait composé une histoire des poëtes français du treizième au dix-septième siècle, dont le manuscrit, en cinq volumes in-4°, était conservé à la bibliothèque du Louvre. Cette œuvre, remarquable d'érudition, a été détruite dans l'incendie de la bibliothèque du Louvre (21-22 mai 1871). On ne possède plus de ce grand travail que les fragments qui ont été pris par divers savants, dont l'ensemble forme un peu plus du tiers de l'œuvre totale. Le fragment que nous citons se trouve dans le *Tableau de la poésie au seizième et au dix septième siècle*, de M. Godefroy, à l'article *Du Bellay*.

Ronsard faisait partager son enthousiasme. En février 1549, Joachim Du Bellay publie sa *Deffense et illustration de la langue françoise*, qui est la profession de foi de l'école nouvelle. — La langue française, toute pauvre qu'elle est actuellement, ne doit pas être dédaignée; que de grands écrivains se montrent et elle pourra devenir l'égale de la latine et de la grecque. Mais pour arriver à *illustrer* ainsi la langue, ne croyez pas que le génie naturel suffise ; le travail pénible et les longues veilles sont nécessaires; il faut imiter les Latins qui se sont enrichis des dépouilles des Grecs, et, laissant de côté ces rondeaux, ballades, virelais et autres *épiceries*, remplacer les chansons par les odes, les coqs-à-l'âne par les satires, les mystères par les comédies et les tragédies, les dizains par les sonnets « de savante et agréable invention italienne.» « O combien, s'écrie Du Bellay, je désire voir sécher ces *Printems*, châtier ces *Petites jeunesses*, rabbattre ces *Coups d'essai*, tarir ces *Fontaynes!*... Que ces *Despourveuz*, ces *humbles Esperanz*, ces *Banniz* de *lyesse*, ces *Esclaves*, ces *Traverseurs* soient renvoyés à la Table Ronde : et ces belles petites devises aux gentilshommes et demoiselles d'où on les a empruntées[1] ! » Nous avons besoin d'une plus haute poésie, puisée aux sources antiques. Sus donc ! sus aux anciens[2] !

On comprend sans peine l'émotion que cet opuscule hardi, écrit avec une verve éloquente et poétique, produisit dans le monde des lettres. De tous les poëtes attaqués par Du Bellay, seul Charles Fontaine répondit : mais son *Quintil Horatian*, plein de critiques futiles et de peu de valeur, passa inaperçu[3]. Quand Ronsard en 1550 fit paraître son premier livre des odes, Mélin de Saint-Gelais, le brillant poëte de cour, parodia une pièce en la débitant d'un ton ridicule. Mais la sœur de Henri II, Madame Marguerite, qui se déclarait pour Ronsard, comme sa tante s'était déclarée pour Marot, arracha le volume des mains de Mélin et relut les vers avec un tel accent que l'admiration succéda à la risée. Saint-Gelais eut à subir le triomphe et le pardon généreux de Ronsard; et le dernier disciple de Marot, déchu aux yeux de la cour, dut se réfugier dans le vers latin.

1. **Ceci s'adresse aux poëtes disciples de Marot.** Les *Printems* font allusion aux *Printems de l'humble Espérant*, de Jean Le Blond, les *Coups d'essai* au *Coup d'essai* de Sagon; les *Fontaynes* aux *ruisseaux de Fontaine*, de Charles Fontaine; le *Banni de lyesse*, l'*Esclave fortuné* sont F. Habert et Michel d'Amboise; le *Traverseur* est J. Bouchet, le *Traverseur des voies périlleuses*.

2. Cf. aux *Morceaux choisis*, p. 20[1].

3. Le *Quintil Horatian*, allusion à *Quintilius* le censeur sévère dont parle *Horace*. Le *Quintil* parut anonyme, et fut attribué unanimement par les contemporains à Fontaine, qui cependant se défend vivement d'en être l'auteur dans une lettre à J. le Morel, protestation demeurée sans effet. Voir P. de Nolhac, *Lettres de J. du Bellay* (1883), p. 86. Le *Quintil* a été publié par M. Person, à la suite de son édition de la *Défense* 1878.

L'opposition était vaincue. Les autres poëtes de la vieille école se ralliaient à Ronsard, qui s'empressait de se les concilier : ainsi Pelletier du Mans, Héroet, Thomas Sibilet et surtout Maurice Scève qui, par ses vers obscurs et savants, « s'était, dit Du Bellay,

Le premier retiré
Loin du chemin tracé par l'ignorance,

« qu'il avait bannie de notre poésie [1]. » Tous les nouveaux poëtes s'empressèrent de s'enrôler sous Ronsard, et celui-ci vit commencer ce règne de quarante années pendant lesquelles il demeura le souverain incontesté de la poésie française. Rien ne peut donner une idée de cette admiration unanime. Partout où se lisaient les œuvres françaises, les poésies de Ronsard furent traduites ou expliquées : en Flandre, en Angleterre, en Pologne et jusqu'à Dantzig. Les Italiens le mettaient au-dessus de Pétrarque, et le Tasse, de séjour à Paris en 1571, venait lui demander son approbation pour quelques chants de la *Jérusalem délivrée*. Pierre Lescot sculptait en bas-relief sur un fronton du Louvre la *Muse* du poëte à côté de la *Gloire* du roi. Marie Stuart envoyait à Ronsard, du fond de sa prison, un Parnasse d'argent avec cette inscription : « A Ronsard, l'Apollo de la source des Muses, » et sa rivale Élisabeth lui faisait parvenir un diamant d'un grand prix. De Thou, qui le fait naître par erreur en 1525, l'année de la bataille de Pavie, voyait dans sa naissance une compensation suffisante au désastre de nos armes. La surdité dont il était affligé le faisait comparer à Homère aveugle. Sa mort fut un deuil public. On ferait un volume non pas seulement des éloges qu'il reçut de son vivant, mais des oraisons funèbres et épitaphes qu'on lui consacra à sa mort. Jamais homme ne fut porté si haut par l'admiration de ses contemporains, pour tomber ensuite si bas. Du jour où Malherbe biffa un exemplaire de ses œuvres, Ronsard fut condamné à l'oubli, et il s'attacha à son nom le souvenir d'une grande entreprise misérablement avortée. Quelques vers injustes de Boileau [2], voilà tout ce que la postérité jusqu'à nos jours garda de la mémoire de cet homme qui au seizième siècle avait été notre plus grande gloire littéraire. La critique, aujourd'hui plus impar-

1. Voir Pasquier, *Recherches*, VII, 6.

2. Ronsard qui le suivit (*Marot*) par une autre méthode,
Réglant tout, brouilla tout, fit un art à sa mode,
Et toutefois longtemps eut un heureux destin.
Mais sa muse, en français, parlant grec et latin,
Vit dans l'âge suivant, par un retour grotesque,
Tomber de ses grands mots le faste pédantesque.
Ce poëte orgueilleux, trébuche de si haut
Rendit plus retenus Desportes et Bertaut.
(*Art poetique*, I.)

tiale, sans rendre à Ronsard le rang suprême que lui donnaient ses contemporains, l'a replacé du moins à un rang qui n'est pas méprisable.

Ronsard n'aspirait à rien de moins qu'à être le Pindare et l'Homère de la France. Il débuta en 1550 (il avait alors vingt-six ans) par des odes [1] qui s'imposèrent tout de suite à l'admiration générale. Après les futilités de l'école de Marot, c'était en effet une nouveauté que cette poésie d'allure si fière où prétendait revivre la muse de Pindare. La noblesse et la grandeur des images, la science de l'antiquité qui débordait de toutes parts, et jusqu'à cette division des odes en strophes, antitrophes, épodes, tout était fait pour charmer un public de lettrés, fier d'avoir enfin une poésie qui semblât faite exclusivement pour lui.

C'est déjà faire la critique des odes pindariques que de rappeler qu'elles doivent être accompagnées du commentaire perpétuel du savant Richelet. La plupart des odes sont remplies d'allusions mythologiques qui les rendent monotones, fatigantes et souvent inintelligibles. L'ode sur les *Muses*, que les contemporains ont célébrée comme le chef-d'œuvre de Ronsard, ne supporte pas la lecture jusqu'au bout. Ces poésies sont pauvres d'idées ; le poëte n'a pas su donner un tour original aux pensées qu'il prenait aux anciens, et elles n'ont en définitive pour elles que les qualités d'un rhythme hardi et nouveau et d'un style parfois brillant, surtout dans les parties descriptives [2].

Les *Amours de Cassandre* [3] et les *Hymnes* [4], malgré la différence des sujets, présentent les mêmes caractères que les *Odes*. Le poëte tend vers les plus hautes cimes de la poésie ; mais la richesse et la grandeur des idées ne répondent pas à ces généreuses aspirations ; et trop souvent il retombe dans les procédés uniformes que nous venons de signaler. Dans les *Amours de Cassandre*, les souvenirs mythologiques se mêlent à l'imitation de Pétrarque ; dans les *Hymnes*, c'est Callimaque que Ronsard prend pour modèle. Comme les *Odes*, les *Amours de Cassandre* eurent besoin d'un docte commentaire, et c'est le grave et savant Muret qui s'en chargea [5].

1. *Les quatre premiers livres des Odes de P. de Ronsard, Vandomois, ensemble* (avec) *son Bocage.* Paris, 1550.

2. Il faut reconnaître toutefois que sur les quatre livres d'*Odes* publiés en 1550, le premier seul renferme des odes pindariques, au nombre de quinze.

3. *Les amours de P. de Ronsard Vandomois ensemble* (avec) *le cinquiesme de ses Odes.* Paris, 1552.

4. *Les Hymnes de P. de Ronsard.* 1555.

5. Dans la seconde édition de 1553.

Cependant Ronsard ne plana pas longtemps dans les régions supérieures où dès l'abord il avait pris son vol. Dès 1553, il quitte l'ode pindarique et l'imitation exagérée des anciens, et cherche une inspiration plus vivante, plus populaire. En descendant de ces hauteurs, Ronsard trouve vraiment sa voie. Aspirant à être premier dans tous les genres, il cultive avec succès l'ode horatienne, l'élégie [1], l'épigramme, et fait preuve de grandes qualités de poëte. A l'harmonie du vers, à l'élégance, a l'originalité du rhythme, il joint la délicatesse du sentiment, le charme de l'expression ; ses descriptions sont souvent d'un coloris riche et nouveau ; il a tour à tour la grâce, la force et l'enthousiasme sincère. Ces diverses qualités font le mérite des odes publiées dès 1553 [2], des sonnets des *Amours de Marie* (1557) commentés non plus par le savant Muret, mais par le « gentil Belleau », et de diverses pièces publiées soit dans le *Bocage royal* (1552), soit dans les *Hymnes* et dans les *Mélanges* (1555 et 1559).

On souhaitait de voir réunies dans une édition complète ces poésies de tout genre que Ronsard livrait d'année en année à l'admiration de la France. Sur la prière de Marie Stuart, Ronsard donna, en 1560, la première édition de ses œuvres qui contenait un premier volume d'*Amours*, un second volume d'*Odes*, un troisième de *Poèmes* et un quatrième d'*Hymnes* [3] ; mais Ronsard, loin de s'arrêter, allait continuer avec le même éclat sa carrière poétique.

L'avénement de Charles IX au trône (1561) lui créait une situation nouvelle. Appelé dans l'intimité du jeune prince dont il était l'auteur favori, il devient « poëte courtisan » et se voit forcé de mettre sa muse au service du roi et des seigneurs. Dans les poésies publiées de 1561 à 1574, il faut faire deux parts : d'un côté les poésies de commande, celles qui sont composées pour les fêtes, les tournois, les morts, les naissances, celles où le poëte chante le roi, ses frères, ses maîtresses ; là Ronsard ne fait que continuer les traditions de Marot et de Saint-Gelais ; d'un autre côté, les poésies où Ronsard suit son inspiration. Dans celles-ci, on retrouve en général les qualités qui lui sont propres et qui font de lui un grand poëte dans les genres secondaires.

1. Ronsard élargit singulièrement le cadre de l'élégie, où il fait entrer des allégories, des moralités, des chansons amoureuses ou bachiques, des satires et jusqu'à des dialogues.

2. La célèbre ode *Mignonne, allons voir si la rose...* (livre I, ode XVII) parut avec quelques autres odes à la suite de la seconde édition des *Amours*, en 1553. La même année parut une nouvelle édition des *Odes* et le cinquième livre.

3. Paris, Buon, 4 volumes in-16.

Dans l'*Institution pour l'adolescence du Roi* (1562)[1], dans les *Discours des misères du temps* (1562) et dans la *Remontrance au peuple de France* (1563), soutenu par des événements réels, par le sentiment vrai qu'ils font naître en lui, dégagé de l'appareil classique, il trouve une inspiration franche et forte, et arrive à l'art véritable. Bien des pièces gracieuses et charmantes seraient à prendre dans les *Recueils des nouvelles poesies* (1566-1569), mais bien moins dans les *Élégies, Mascarades et Bergeries* (1565) qui comprennent la plupart de ses pièces officielles. Rien de plus artificiel et de plus faible que les *Bergeries*, où l'on voit les seigneurs de la cour, habillés en bergers et en bergères, chanter leurs amours, ou des filles des champs célébrer à l'envi, dans des dialogues, la gloire de Catherine de Médicis et de Charles IX.

A la veille de la Saint-Barthélemy (1572), Ronsard publie les quatre premiers chants de la *Franciade*. Il avait conçu ce poëme au temps où il se flattait de devenir un autre Homère. Avait-il abandonné ce projet ? On serait tenté de le croire, s'il est vrai qu'il n'ait écrit la *Franciade* que sur les instances de Charles IX. Encore ne put-il l'achever. Il n'alla pas au delà du quatrième chant. Les calvinistes, qu'avaient irrités ses *Discours des misères du temps*, triomphèrent de cet avortement, et opposèrent avec malignité à cette épopée manquée la *Semaine* de Du Bartas. Ronsard avait conscience de son impuissance. Les quatre livres de la *Franciade* sont vides et languissants ; on y retrouve les défauts qui gâtent ses odes pindariques, l'abus des souvenirs de l'antiquité, l'obscurité, l'affectation ; l'action est nulle, le poëme ne se compose que d'épisodes mal enchaînés ; le style est traînant et incolore, excepté dans quelques tableaux où l'on retrouve le talent de description du poëte.

On lui a reproché d'avoir pris pour héros de son épopée un personnage inconnu, Francus, fils de Priam et aïeul imaginaire de Clovis. On peut répondre que la légende des origines troyennes des Francs, qui avait inspiré au moyen âge des poëmes comme le *Roman de Troie* et à laquelle Jean le Maire venait de consacrer ses *Illustrations*, jouissait alors d'une grande popularité[2]. L'erreur de Ronsard est ailleurs. Il n'a pas vu qu'il ne suffit pas que le nom d'un personnage soit connu pour qu'il devienne le héros d'une épopée nationale : il faut qu'à ce nom, comme à celui d'Achille ou de Roland, s'attache le sou-

1. Charles IX avait alors une douzaine d'années.

2. Voir plus haut, p. 71.

venir de quelque action mémorable. On a aussi blâmé Ronsard d'avoir employé le vers de dix syllables au lieu du vers alexandrin. Il ne faut pas oublier que le vers de dix syllabes avait été durant le moyen âge le vers épique, et que c'est seulement à partir de la fin du seizième siècle qu'il fut réservé aux contes et aux épîtres badines et remplacé par le vers alexandrin dans la poésie héroïque et dramatique.

Si Ronsard est resté au-dessous de lui-même dans la *Franciade*, il retrouve ses qualités poétiques dans des poésies de courte haleine qui parurent vers la même époque. Dans quelques pièces qui font partie du *Bocage royal*, l'élégie d'Orphée, l'hymne de l'Hiver, et même l'étrange *Discours sur l'équité des vieux Gaulois*, malgré des faiblesses et des longueurs, Ronsard atteint sans effort le ton épique. Il reprend l'alexandrin, le « vers héroïque, » comme il l'appelle et comme on l'a appelé depuis lui, et il le manie avec aisance.

La mort de Charles IX rendait au poëte sa liberté; Henri III préférait à la poésie des plaisirs moins dignes. Ronsard se retira dans son abbaye de Croix-Val, en Vendômois, sous l'ombrage de la forêt de Gastine, au bord de la fontaine de Bellerie qui lui inspirèrent de nouvelles poésies pleines d'émotions. Il sut chanter d'une manière simple et touchante son pays natal, les champs, les bois, la nature qu'il aimait avec l'admiration sympathique d'un Virgile ou d'un Lucrèce. Mais, épuisé par les infirmités, affligé par la mort de ses protecteurs et de ses amis, la tristesse l'envahit. On trouve dans les derniers *Amours*, dans les dernières pièces du *Bocage royal* du naturel et une émotion vraie. Les *Sonnets à Hélène* respirent une mélancolie pleine de charme. Toutefois l'épuisement et la fatigue se font sentir dans ses dernières compositions. Ronsard d'ailleurs avait fini par se défier de lui-même. En 1584, poussé par d'étranges scrupules, il donnait une édition complète de ses œuvres qu'il défigurait par des retranchements et des changements considérables: « Estant affoibli d'un long aage, dit Pasquier, affligé des goutes, et agité d'un chagrin et maladie continuelles, cette vertu poetique qui luy avoit auparavant fait bonne compagnie l'ayant presque abandonné, il fit reimprimer toutes ses poesies en un grand et gros volume, dont il reforma l'economie generale, chastra son livre de plusieurs belles et gaillardes inventions qu'il condamna à une perpetuelle prison, changea des vers tous entiers, dans quelques-uns y mit d'autres paroles, qui n'estoient de telle pointe que les premieres, ayant par ce moyen osté le

garbe [1] qui s'y trouvoit en plusieurs endroits. Ne considérant que, combien qu'il fust le pere et par consequent estimast avoir toute authorité sur ses compositions, si est ce qu'il devoit penser qu'il n'appartient à une fascheuse vieillesse de juger des coups d'une gaillarde jeunesse [2].» C'était le signe d'une fin prochaine; l'année suivante Ronsard mourait (27 décembre 1585).

Ronsard, que nous jugerons plus loin comme chef de la Pléiade, est un poëte supérieur dans les genres secondaires : il y déploie de la grâce, de l'imagination, une certaine vigueur de pensée et de style, une grande flexibilité de tons. Mais il aspirait en même temps à la haute poésie et n'a pas su y réussir. Il a bien le sentiment de ce qui est grand, l'enthousiasme sincère; son allure a de la fierté; il rencontre de beaux mouvements; mais l'inspiration ne se soutient pas; le fond manque; la période commencée avec éclat tombe brusquement. En un mot, on peut dire avec Balzac, en prenant le mot *poëte* dans sa pleine et entière signification, que *Ronsard n'est pas un poëte, mais le commencement d'un poëte.*

Nous avons déjà rencontré le nom de J. Du Bellay [3]. L'auteur de la *Deffence et illustration de la langue françoyse* n'est pas un médiocre poëte et il a sa place marquée à côté de Ronsard. Il débuta en 1549, un an avant lui, par sa *Défense* qui fut le manifeste de l'école, et par un recueil de poésies qui contenait l'*Olive*, la *Musagnæomachie* et des *Vers lyriques* ou *Odes*. On prétend que Ronsard vit avec déplaisir la publication des *Odes* et qu'il aurait accusé Du Bellay de l'avoir dérobé. « Comme le bruit s'épandoit déjà partout, dit Colletet, de quatre livres d'odes que Ronsard promettoit à la façon de Pindare et d'Horace,... Du Bellay, mu d'émulation jalouse, voulut s'essayer à en composer quelques-unes sur le modèle de celles-là, et trouvant moyen de les tirer du cabinet de l'auteur à son insu et de les voir, il en composa de pareilles et les fit courir pour prévenir la réputation de Ronsard, et y ajoutant quelques sonnets, il les mit en lumière l'an 1549, sous le titre de *Recueil de poésies*; ce qui fit naître dans l'esprit de notre Ronsard, sinon une envie noire, à tout le moins une jalousie raisonnable contre Du Bellay jusques à intenter une action pour le recouvrement de ses papiers; et les ayant retirés par la voie de la justice, comme il estoit géné-

1. Galbe.
2. *Recherches*, VII, 6.
3. V. *Morc. chois.*, p. 200, Cf. Ste-Beuve, *op. cit.*, p. 333; Marty-Laveaux, biographie de Du Bellay, en tête de son édition des œuvres de ce poëte; T. de Larroque, dans *Rev. critique*, 1880, II, p. 14; P. de Nolhac, *Lettres de J. du Bellay*, Paris, Charavay, 1883, etc.

reux au possible et comme il avoit de tendres sentiments d'amitié pour Du Bellay... il oublia toutes les choses passées, et ils vécurent toujours depuis en parfaite intelligence : Ronsard fut le premier à exhorter Du Bellay à continuer dans l'ode. »

Ce procès est peu vraisemblable. Au fond de toute cette affaire il n'y a sans doute qu'un mouvement de dépit de Ronsard fâché de se voir devancé par son ami [1]. Quoi qu'il en soit, la publication du recueil de Du Bellay que suivit en 1550 celle des *Amours de Cassandre* de Ronsard, ne nuisit pas au succès des deux poëtes qui furent tous deux bien accueillis par le public.

L'*Olive* est un recueil de cinquante sonnets [2] en l'honneur de mademoiselle de Viole, maîtresse platonique de Du Bellay. Le sonnet était alors un genre nouveau. Mélin de Saint-Gelais l'avait rapporté quelques années auparavant d'Italie en France ; mais, ainsi que Marot, il n'en avait composé qu'un petit nombre. Du Bellay l'acclimata, et, comme il le dit lui-même,

> Par moi les graces divines
> Ont faict sonner assez bien
> Sur les rives angevines
> Le sonnet italien,

Vauquelin lui rendit plus tard la même justice et, dans un sonnet adressé à notre poëte, il lui disait :

> Ce fut toi, Du Bellay, qui des premiers en France
> D'Italie attira les sonnets amoureux.

C'est là le sonnet à la Pétrarque, tel qu'il va s'imposer à la nouvelle école pendant tout le seizième siècle, genre monotone et fade dont Du Bellay fut le premier à sentir le vide et à se moquer : car trois ans à peine après la publication de son *Olive*, il adressait à une dame une charmante pièce où il raillait avec esprit et verve ces *Pétrarquistes* et se vantait d'avoir *oublié l'art de pétrarquiser* [3]. Du Bellay avait raison de condamner ce genre de poésie : son *Olive* est ennuyeuse et sur les cent quinze sonnets que renferme l'édition de 1550, a peine en trouve-t-on quatre ou cinq d'intéressants.

Les pièces qui accompagnent l'*Olive* valent déjà mieux. La *Musagnæomachie* ou *Combat des Muses contre l'ignorance* est une

1. C'est l'avis de Sainte-Beuve ; voir *op. cit.*, p. 338.
2. Portés au nombre de 115 dans l'édition de 1550. *Olive* est l'anagramme de *Viole*.
3. Tome II, p. 333, éd. M. Laveaux.

allégorie mythologique dans la tradition de l'ancienne école, tradition continuée d'ailleurs par la Pléiade. Du Bellay y célèbre Ronsard, mais n'oublie pas non plus Saint-Gelais, Héroet, Pelletier, etc. C'est ainsi que vers la même époque il adresse une ode flatteuse au vieux Saint-Gelais, qu'il compose une brillante épitaphe pour Marot. Il semble qu'il se relâche de la vivacité qu'il avait montrée dans sa *Défense*, et qu'après avoir vu assurer le triomphe de la nouvelle école, il cherche à faire de la conciliation avec l'ancienne.

Dans les *Vers lyriques*, quelques pièces se font remarquer par la grâce et la délicatesse du style et le charme du rhythme, entre autres l'*Ode à Salmon Macrin sur la mort de sa Gelonis*. De même l'*Ode à Ronsard sur l'inconstance des choses*, si l'on en retranche deux ou trois strophes obscures, se distingue par la précision et l'élégance finie de l'expression.

La même année qu'il donnait la seconde édition *revue et augmentée* de l'*Olive* et de quelques autres poëmes, il publiait un recueil de poésies dédié à *très-illustre princesse madame Marguerite*, sa protectrice, qui l'avait engagé à le faire imprimer ; les pièces faciles, agréablement tournées, ne manquent pas. Les pièces vraiment belles sont rares ; on en peut signaler deux, l'une adressée au seigneur Bouju sur les *conditions du vray poëte* [1], l'autre à madame Marguerite sur la *nécessité d'écrire en sa propre langue* [2].

Dans les poésies qui composent ces deux recueils, Du Bellay fait surtout preuve d'une merveilleuse facilité qu'admiraient ses contemporains : si Ronsard avait vu avec déplaisir son ami prendre les devants et publier des odes avant lui, il avait pu reconnaître qu'il n'était pas de force à pindariser, et il lui abandonnait volontiers l'ode à l'Horace. Et là même Du Bellay s'élève peu ; son style est correct, pur, simple, mais prosaïque [3]. Il n'a pas encore trouvé son originalité. Il fallut un voyage en Italie pour le mettre en pleine possession de son talent.

Du Bellay, qui était dans une situation de fortune assez précaire,

1. Ode IX.

2. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 207.

3. Le même jugement doit être porté sur sa traduction du troisième et du quatrième livre de l'*Énéide*, remarquable d'exactitude et d'aisance, mais trop souvent plate. Elle a paru en 1551 ; il est possible qu'elle date des premiers temps de son séjour en Italie ; en tout cas, on ne voit pas encore de différence sensible entre le style de cette traduction et celui des poésies précédentes de Du Bellay. Elle est accompagnée de divers fragments des poëtes grecs et latins que du Bellay avait traduits pour son ami Louis Le Roy, auteur d'une traduction en français et d'un commentaire du *Banquet*, de Platon. Voir plus haut, p. 68.

venait d'être attaché comme intendant ou homme d'affaires auprès de son cousin le cardinal Du Bellay, ambassadeur de France à Rome. Il partit vers 1551 plein d'enthousiasme et d'espérances ; ces premiers sentiments et les premières impressions du poëte, à la vue des ruines de la vieille Rome, ont été rendus souvent avec bonheur dans son *Premier livre des antiquitez de Rome* [1]. Il a retrouvé la Rome antique à travers la Rome moderne : il a senti la poésie des ruines, il a compris la grandeur de cette puissance tant de fois abattue, et dont les restes ne laissent pas que de frapper d'étonnement. Ces *Antiquitez de Rome* forment une œuvre unique dans la littérature française du seizième siècle. Du Bellay peut se vanter

> D'avoir chanté, le premier des François,
> L'antique honneur du peuple à longue robbe [2].

Il faut arriver à Byron ou à Chateaubriand pour retrouver la même inspiration.

Bientôt cet enthousiasme tomba devant les ennuis journaliers que lui apportait l'administration d'affaires qui n'étaient rien moins que poétiques. D'autre part, Du Bellay était venu à l'époque agitée qui vit la fin du pontificat de Jules III, celui de Marcel II et le commencement de celui de Paul IV. Le cynisme des intrigues qui se déroulaient sous ses yeux à la cour pontificale, et dont sa position subalterne le rendait le témoin journalier ; le spectacle de la corruption romaine que ne cachait pas alors, comme quelques années auparavant, l'éclat d'une cour aimant les arts et la poésie ; de plus les tourments d'un amour longtemps malheureux et les ennuis d'une santé chancelante, le regret de la France et de sa *douce* province de l'Anjou : toutes ces causes agirent sur Du Bellay et donnèrent un nouvel éveil à son talent. Il nota au jour le jour pour lui-même ses diverses impressions dans une série de sonnets dont la plupart, par la vivacité des peintures, l'énergie de l'expression, la franchise du style, sont de vrais chefs-d'œuvre ; et ces *papiers journaux*, comme il les appelle, ces *commentaires* qu'il désigne du nom de *Regrets* [3], forment un recueil qui a triomphé du temps. Soit qu'il regrette ses amis de France,

1. Paru en 1558. — Ce recueil de sonnets fut traduit en anglais à la fin du seizième siècle (1591), par Edmond Spenser, l'auteur de la *Reine des Fées*, sous le titre de *The Ruins of Rome*. Edmond Spenser a encore traduit d'autres sonnets détachés de Du Bellay (sur les *Songes*) sous le titre de *The visions of Bellay*.

2. *Gens togata.*

3. Parus en 1559.

soit qu'il rêve tristement à l'Anjou, à son petit Lyré, soit qu'il décrive les mœurs de la ville éternelle, les fêtes, les jeux, le carnaval, les intrigues de conclave, soit qu'il oppose la grandeur du passé à la corruption présente, tour à tour mélancolique et railleur, il est partout franc, vrai et original. Les contemporains admiraient surtout ces sonnets satiriques : le sarcasme dans le sonnet était une nouveauté. Richelet, dans son commentaire sur Ronsard vante la force avec laquelle Du Bellay *taxe les mœurs de son temps*; Ronsard, rappelant le souvenir d'un grand satirique grec, donne à son ami le nom de *grand Alcée angevin*[1] et Vauquelin dans son *Art poétique* n'oublia pas Du Bellay qui,

> ... Quittant cette amoureuse flamme,
> Premier fit le sonnet *sentir son épigramme*[2].

Si Du Bellay notait pour lui seul dans les *Regrets* ses impressions personnelles, il n'en avait pas moins la réputation de poëte à la mode, et cette réputation, il devait la soutenir à la cour de Rome. Comme il n'était pas assez versé dans la langue italienne, qu'il ne jugeait pas la cour pontificale capable de goûter toutes les finesses de notre poésie, il se tourna vers le vers latin, et celui qui avait écrit à madame Marguerite cette belle ode sur le devoir imposé aux poëtes d'écrire dans leur langue maternelle[3], se mit à rivaliser avec les poëtes latins de l'Italie[4]. Il chanta surtout ses amours en distiques élégants ; plus tard même, de retour en France, il n'abandonna pas ce genre et l'on a de lui quelques épîtres latines où il raconte avec éloquence et poésie sa propre histoire.

Cette littérature latine de la fin du quinzième siècle et du commencement du seizième, où excellaient tant de poëtes ingénieux, ne fut pas d'ailleurs inutile à Du Bellay. C'est au Vénitien Navagero ou Naugerius qu'il doit ses *Jeux rustiques*, un des plus jolis fleurons de sa couronne poétique. La chanson du *Vanneur de blé*[5], la chanson à *Vénus* et d'autres pièces d'un rhythme si gracieux, d'une allure si charmante et si poétique, ont été vraisemblablement composées en Italie à l'époque des

1. *Odes* V, 8.
2. *Art poétique*, I.
3. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 207.
4. Il s'en excuse dans un joli sonnet à Ronsard (tome II, p. 172, X).

... Si au bord estranger
Ovide osa sa langue en barbare changer
Afin d'estre entendu, qui me pourra rependre
D'un change plus heureux? Nul, puisque le [françois
Quoy qu'au Grec et Romain égalé tu te sois,
Au rivage latin ne se peult faire entendre.

5. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 216.

Regrets qui parurent en même temps que les *Jeux rustiques*, vers 1558.

Du Bellay rentra en France vers 1555, et son retour à Paris fut salué avec transport par ses amis; mais il ne devait pas y trouver le repos. Il reprit dans la maison du cardinal cette existence d'affaires et de tracas qui l'épuisait; usé par les ennuis et la maladie, il quitta vers 1557 le service de son parent, et trouva, avec l'indépendance, la pauvreté. Il vécut obscurément, trop fier pour intriguer, et se consacra à la poésie. C'est de cette époque que date son *Poëte courtisan*, véritable satire, bien que cette pièce n'en porte pas le nom, sur les poëtes de cour, chef-d'œuvre d'ironie et de vérité. En même temps parurent les *Regrets* dont la publication excita de nouvelles colères.

Poursuivi par d'ardentes calomnies, du Bellay fut desservi auprès du cardinal dont il ne put recouvrer l'amitié. La maladie, la pauvreté, les chagrins causés par l'injustice de ses parents et de ses amis eurent vite raison d'une constitution qui avait toujours été débile; à trente-cinq ans c'était un vieillard épuisé : il mourut le 3 janvier 1560.

Son *Illustration*, ses *Antiquités de Rome*, ses *Regrets*, ses *Jeux rustiques*, son *Poëte courtisan* lui assurent une place honorable dans notre histoire littéraire à côté de Ronsard.

Le mérite de Remi Belleau[1] est d'avoir tenté d'ouvrir de nouvelles voies. Incapable de suivre Ronsard dans les hauteurs où il plane, il dut renoncer à l'ode pindarique : l'ode horatienne était prise par Du Bellay, le sonnet par ces deux poëtes et par Baïf. En quête de sujets, porté d'ailleurs par son goût vers l'observation et le genre descriptif, il se tourna vers la nature. Il publia en 1557 un recueil intitulé : *Petites Inventions :* ce sont des descriptions de divers objets : *la cerise*, *le corail*, *l'escargot*, *le papillon*, *l'ombre*, etc., accompagnées d'allégories morales ou de récits mythologiques dans le goût antique. La peinture est exacte, remarquable par la justesse, la netteté, la grâce des détails; l'allégorie ou la fiction est ingénieuse; ce sont de jolies bagatelles.

En même temps que les *Inventions* paraissait sa traduction des poésies d'Anacréon; elle se distingue des paraphrases de Ronsard et de Baïf par la fidélité; le style en est net, élégant, et d'une sobriété qui touche parfois à la sécheresse. S'il n'a pas la verve

1. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 233. Cf. *Vie de Belleau* par Colletet, en tête de l'édition de Gouverneur; les *Poëtes français*, II, 101; G. Paris, dans la *Revue critique*, 1867, II, 140, etc., E. Crepet.

nécessaire pour reproduire les élans passionnés de certaines odes anacréontiques, la grâce et la délicatesse de l'original ont du moins passé dans sa traduction.

En 1565, R. Belleau fait paraître la première partie de sa *Bergerie*, à laquelle il devait donner une suite, en 1572, sous le titre de *Deuxième Journée de la Bergerie*. C'est un ensemble de pièces de toute nature, odes, sonnets, hymnes, poëmes sacrés et profanes, réunis dans un cadre artificiel. S'inspirant de la *Bergerie* du Napolitain Sannazar[1], l'auteur imagine un dialogue en prose où il introduit des seigneurs et des princes sous le costume de bergers; et il amène par des transitions généralement gauches et maladroites les poésies qui forment le corps du recueil. La prose offre çà et là des tentatives de description assez heureuses : mais c'est dans les poésies qu'on rencontre des pièces vraiment remarquables par la peinture et le sentiment de la nature[2]. Il la décrit avec amour, en homme qui a vécu près d'elle, qui l'a observée, qui en a ressenti le charme. Il ne faut pas toutefois lui demander la grande inspiration d'un Lucrèce ou d'un Virgile ; il ne chante pas la poésie des champs, des bois. Ses tableaux ne sont que de jolies miniatures pleines de grâce, d'élégance et de fraîcheur : c'est là le trait propre du talent de celui qu'on appelait « le *gentil* Belleau ».

Son œuvre la plus originale est les *Amours et nouveaux Eschanges des pierres precieuses, vertus et proprietés d'icelles*, parus un an après la première Journée de la Bergerie (1566). C'est une imitation des petits poëmes de la décadence grecque qui ont été mis sous le nom d'Orphée et d'un traité des pierres précieuses ou *Lapidaire* composé à la fin du onzième siècle par Marbode, évêque de Rennes. Belleau donne une description de trente-et une pierres ; il rapporte les propriétés merveilleuses et magiques qu'on leur attribue, les superstitions ridicules dont elles sont l'objet et termine par des fictions de son invention, où, comme l'auteur des *Métamorphoses*, il raconte l'aventure qui a donné naissance à la pierre et qui en explique la vertu. Dans cette série de tableaux, Belleau, suivant servilement ses modèles, Marbode ou le faux Orphée, expose en vers assez gauches les propriétés des pierres, et les bizarres croyances qu'elles inspirent ; mais il faut reconnaître le talent remarquable qu'il porte dans la description ; les objets sont représentés avec des

1. Voir plus haut, p. 70.
2. C'est là que se trouvent les deux célèbres chansons d'*Avril* et de *Mai*. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 234.

traits justes, fins, délicats ; on est frappé par la richesse et la précision des détails en même temps que par la souplesse du style et de la versification. Quant aux fables qui expliquent les métamorphoses, ou, comme dit Belleau, les *Eschanges*, elles sont toujours ingénieuses et poétiques : l'auteur en sait habilement varier la forme et le ton. C'est tantôt un tableau aux couleurs éclatantes, comme dans l'*Améthyste*, tantôt un récit plein de grâce naïve, comme dans la *Pierre aqueuse :* ici c'est une ode lyrique (le *Diamant*, la *Perle*) ; là une élégie mélancolique : *les Amours* d'*Iris* et d'*Opalle*. Les *Pierres précieuses*, aujourd'hui presque oubliées, furent appréciées par les contemporains : pour Ronsard, c'était cette collection de petits poëmes qui dans l'œuvre de Belleau devait lui assurer l'immortalité. « Ne taillez, dit-il dans l'épitaphe qu'il composa pour son ami,

> Ne taillez, mains industrieuses,
> Des pierres pour couvrir Belleau.
> Lui mesme a basti son tombeau
> Dedans ses *Pierres précieuses*.

On parlera plus loin de l'essai de R. Belleau dans l'art dramatique. Quant à la traduction des *Phénomènes et Pronostics d'Aratus*, et aux discours poétiques de la *Vanité* (1566), traduction partielle de l'*Ecclésiaste*, l'intérêt en est très-secondaire : ce sont là des sujets trop didactiques pour fournir à Belleau d'heureuses inspirations. Nous n'en dirons pas autant de ses *Églogues sacrées prises du Cantique des cantiques*, où il reproduit parfois avec bonheur la poésie brillante et passionnée de l'original. On pourrait en détacher quelques pages d'une vivacité, d'une ampleur, d'un éclat qui n'ont pas été égalés depuis dans les traductions en vers du poëme biblique [1].

Baïf [2] était un esprit original; il fit preuve d'invention dans ses tentatives de réforme de l'orthographe et de la versification; mais ses poésies sont écrites avec une déplorable facilité. Aussi se font-elles toutes remarquer par l'incorrection du langage et la faiblesse du style. Dans son théâtre, il est soutenu par l'imitation; ce n'est guère que dans les traductions de Sophocle et de Plaute qu'il s'est montré poëte.

1. Nous n'avons pas à parler ici de son *Commentaire du second livre des Amours* de Ronsard, son premier ouvrage, ni de son poëme macaronique sur la guerre des Huguenots (*Dictamen metrificum de bello hugonetico et reistrorum pigliamine ad sodales)*, chef-d'œuvre de verve comique.

2. Voir *Morceaux choisis*, p. 242. Consulter l'*Archiv* de Herrig, 1870, pp. 53, 437 et suiv.

Les *Amours de Méline* (1552) sont un recueil de sonnets, chansons, stances, récits en vers, où Baïf pétrarquise pour une maîtresse de pure imagination. Dans les *Amours de Francine* (1555), dictés par une passion réelle, il y a plus de vérité et de poésie. Toutefois les faiblesses et les longueurs abondent parmi les plus jolies pièces, et il est difficile d'en trouver une qui ne gagne pas à être abrégée.

Dans le premier livre des *Météores* (1567), poème resté inachevé, Baïf s'inspire assez heureusement des *Géorgiques* de Virgile. Aidé par son modèle, il trouve des expressions justes et pittoresques pour décrire les astres, la marche du soleil, les saisons et les divers travaux des champs qu'elles amènent.

L'année où paraissaient les *Météores*, le 28 janvier 1567, Baïf faisait jouer avec grand succès devant la cour, à l'hôtel de Guise, une comédie traduite librement de Plaute, le *Brave*. C'est une de ses meilleures œuvres ; tout en suivant de près le texte, il habille ses personnages à la française, avec tant d'art que la traduction a tout l'air d'une œuvre originale [1].

Sa traduction de l'*Eunuque* de Térence et surtout celle de l'*Antigone* de Sophocle se recommandent aussi par un mérite particulier : la convenance du style. L'*Antigone* est remarquable à cet égard. Tour à tour l'expression s'élève sans affectation à la grandeur, ou descend jusqu'à la conversation simple et populaire, suivant les personnages qu'il fait parler. Baïf ne craint point de reproduire à l'occasion la familiarité naïve de l'original, et par là sa traduction est plus fidèle que telle version moderne, d'un style uniformément noble et solennel [2].

Les *Passe-Temps* (1573) se distinguent surtout par la variété des sujets traités : imitations d'Anacréon ou de l'Anthologie, chansons amoureuses, sonnets, épîtres adressées à des amis. Ils sont supérieurs aux *Amours de Méline* et *de Françine* ; c'est là que se trouve la jolie chanson sur le *Printemps*, où revit heureusement l'inspiration de Méléagre [3]. Plusieurs pièces se font remarquer par un ton de bonhomie naïve ou enjouée qui ne déplaît pas.

Les *Mimes, Enseignements et Proverbes*, dont deux livres seulement parurent en 1581, sont l'œuvre la plus originale de Baïf. Ces pièces, composées de dizains en vers de huit pieds, rappellent par le titre de l'ouvrage et par leur objet les mimes antiques,

1. Voir plus haut, p. 70.
2. Cf. Egger, *l'Hellénisme en France*, I, 281. Voir un extrait aux *Morceaux choisis*, p. 246.
3. Poëte de l'Anthologie ; voir Anthol., IX, 363.

ces petits poëmes où sous une fable, une allégorie, une satire, se cache un enseignement moral. Imitées en partie de l'antiquité et souvent de Théognis, dont elles rappellent les sentences, avec moins d'amertume satirique, ces poésies résument la vie de Baïf, les leçons qu'il a tirées de l'expérience, et ses jugements sur les hommes et les choses. La morale des *Mimes* est pure et élevée, la forme en est variée : élégies, épîtres, odes, allégories, fables s'y succèdent tour à tour; mais le style est négligé, bien qu'on y rencontre, comme dans les *Passe-Temps*, quelques traits gracieux, une bonhomie aimable et naïve; et, si dans quelques fables l'influence des modèles grecs donne à Baïf une sobriété et une concision heureuses, l'ensemble est faible dans la forme.

Baïf, de nos jours, est surtout connu pour les innovations qu'il a voulu apporter dans notre versification. Il avait conçu l'idée d'unir étroitement la musique avec la poésie : dans cette pensée il avait ramené l'orthographe à une notation plus simple reproduisant les seuls sons prononcés, notation inspirée d'ailleurs par les réformes de Ramus; et il avait cherché à remettre en honneur la métrique ancienne qui repose sur la quantité, c'est-à-dire sur un élément de prosodie musicale [1].

Il n'était pas entré le premier dans cette voie; l'idée de reproduire la versification des Grecs et des Latins dut venir à plus d'un poëte à cette époque de la Renaissance où l'imitation de l'antiquité était un culte. Le premier dont on puisse citer le nom est un certain Michel de Bouteauville, curé de Guitrancourt (près de Mantes) qui composait en 1497 un *Art de métrifier françois*, et, en 1500, achevait un poème *métrifié* en *distiques* sur la guerre anglaise. Ses élucubrations ne virent pas le jour [2]. Pour d'Aubigné, l'honneur de l'invention appartient à un certain Mousset qui aurait traduit en hexamètres l'*Iliade* et l'*Odyssée*. « Encore puis-je dire un commencement qui estoit en ces termes : *Chante, déesse, le cœur furieux et l'ire d'Achille, Pernicieuse, qui fut*, etc. [3]. »

En 1553, Jodelle écrivait le distique suivant sur les œuvres poétiques de Magny :

1. A ces tentatives de réforme se rattache l'établissement d'une Académie de poésie et de musique autorisée par lettres patentes de Charles IX (1570) et qui vécut une vingtaine d'années. Nous renvoyons à M. Becq de Fouquières pour l'histoire, assez curieuse, de cette Académie. (Introd. aux œuvres de Baïf, p. XVI).

2. V. Thomas, *Ann. de la Faculté des lettres de Bordeaux*, 1883, p. 325.

3. Selon d'Aubigné, Mousset, parfaitement inconnu, du reste, écrivait plus « d'un siècle auparavant » lui. On ignore à quelle date furent écrites les lignes citées et qui sont empruntées à la préface d'un opuscule intitulé : *Petites œuvres meslées*, et publié en 1630. Voir l'édition de d'Aubigné de MM. Réaume et F. de Caussade, III, 272 (Cf. I, 453).

Phœbus, Amour, Cypris, veut sauver, nourrir et orner
Ton vers, cœur et chef d'ombre, de flamme, de fleurs [1].

En 1553, Nicolas Denizot, « le comte d'Alsinois », suivait cet exemple et composait des hendécasyllabes. Pasquier, sur la prière de Ramus, écrivait une élégie en distiques (1556).

Vers 1562, Jacques de la Taille composa un traité publié onze ans après sa mort, et intitulé : *La manière de faire des vers en françois comme en grec et en latin* [2], où l'auteur se déclare si « dégousté de nostre ryme pour la voir aussi commune aux indoctes qu'aux doctes, et ceux-la autant authorisez en icelle que ceux-cy, que je me suis proposé une nouvelle voye pour aller en Parnasse, non encore frayée que des Grecs et des Latins, et qui pour son industrie et trop plus grande difficulté que celle de la ryme, sera, comme j'espère, inaccessible à nos rymasseurs d'aujourd'huy ; ou s'ils s'en veullent mesler, ils seront contrains de se ronger les ongles et de mettre plus de peine à se limer qu'ils n'ont fait jusques icy [3]. »

L'essai de Jacques de la Taille, publié seulement en 1573, resta inconnu à Baïf. C'est vers 1565 qu'il se décida à composer des vers *mesurés* à l'antique, non point comme le prétend Pasquier [4], par dépit de voir l'insuccès de ses *Amours*, mais par système, et d'après des principes arrêtés sur les rapports de la poésie et de la musique. Baïf, conduit par une vue théorique, suivit son système avec tant de rigueur et de logique qu'il attacha son nom à cette tentative de restauration de la métrique ancienne [5]. Les poésies de ce genre qu'il a laissées sont très-nombreuses, trois livres de chansonnettes, des traductions des Psaumes et un re-

1. C'est-à-dire *Phébus veut sauver ton vers de l'ombre, Amour nourrir ton cœur de flamme, Cypris orner ton chef de fleurs.*

2. Paris, 1573

3. Folio 2, recto. — Jacques de la Taille prévoit une objection : « Nostre parler vulgaire n'est pas propre ny capable à recevoir des nombres et des piedz. » Il y répond avec une facilité qui montre bien comme tous ces poëtes de la Renaissance aspiraient moins à la poésie qu'à la science. « C'est sottie de croire, dit-il, que telles choses procèdent de la nature des langues plus tost que de la diligence et du labeur de ceux qui s'y veullent employer en quelque langue que ce soit. » (*Id.*, verso.) Et après cette réponse triomphante, le jeune écrivain expose les règles de la quantité française, n'hésitant pas un instant à appliquer au vocalisme de notre langue les lois du vocalisme latin, comme si nous parlions latin en français et que la prononciation de Virgile et d'Horace se fût maintenue à travers les transformations de la langue jusqu'en nos temps.

4. *Recherches*, VII, 11.

5. Il ne faut pas confondre, comme on le fait souvent, avec les vers *mesurés* les vers *baïfins*, sorte de vers composés de quinze syllabes, avec césure après la septième. Baïf a composé une longue pièce de plus de 300 vers en ce metre peu harmonieux. En voici les deux premiers :

Franc de tout vice ne suis ; mais j'ay mis touſ-[jours mon estude
De sauver mon cher honneur du reproche [d'ingratitude.

(*Œuvres en rime de Jean-Antoine de Baïf.* Paris, 1573 ; fol. 35, verso.)

cueil de pièces intitulé : *Etrennes de poésie françoise*, imprimé d'après son système orthographique. « Baïf, dit d'Aubigné, en a fait grande quantité (de vers mesurés), lesquels à la saulse de la musique que leur donna Claudin le jeune furent agréables, mais prononcez sans cette ayde, furent trouvez fades et faschеus, surtout par ce qu'il donnoit au françois moderne une construction latine [1]. »

L'esprit d'innovation dont Baïf avait fait preuve lui fit du tort. On lui imputa des nouveautés plus hardies ; il est généralement accusé d'avoir voulu introduire en français les comparatifs et les superlatifs latins en *ieur* et en *ime* [2]. Nous verrons plus tard que cette accusation n'est pas fondée. C'est assez pour lui, après avoir fait de mauvais vers rimés, de s'être essayé sans plus de succès aux vers mesurés à l'antique.

Estienne Jodelle [3] est plus connu par ses œuvres dramatiques que par ses poésies lyriques. Dans les unes comme dans les autres on retrouve les mêmes qualités et les mêmes défauts. Les contemporains admiraient sa fougueuse inspiration et sa verve inépuisable. De Bellay s'écriait :

> ...Je ne sais comment ce démon de Jodelle
> (Démon il est vrayment, car d'une voix mortelle
> Ne sortent point ses vers), tout soudain que je l'oy [4],
> M'aiguillonne, m'espoing, m'espouvante et m'appelle,
> Et, comme Apollon fait de sa prestresse folle,
> A moy mesme m'ostant, me ravit tout à soy [5].

Jodelle avait le tempérament d'un poëte : la fécondité de l'invention, la vivacité de l'imagination, la hardiesse de la forme. Mais cette déplorable facilité qui annula les dons heureux de la

1. Tome I, p. 453 de l'édition Réaume et de Caussade. — Cette sorte de versification est si contraire au génie de notre langue, que, pour donner aux vers *mesurés* quelque harmonie, on dut y ajouter la rime. Ce fut Claude Butet qui en donna l'exemple, mais, dit Pasquier, « avec un assez mauvais succès. » L'exemple de Butet fut suivi par Passerat, Rapin, Lanoue, d'Aubigné. Voici une strophe d'une élégie de Rapin sur la mort de Ronsard; elle n'est pas sans harmonie.

Vous qui les ruisseaux d'Hélicon fréquentez
Vous qui les jardins solitaires hantez
Et le fond des bois, curieux de choisir
L'ombre et le loisir.

En somme, malgré les essais des poëtes du seizième siècle, essais renouvelés au siècle dernier par Turgot, il est aisé de voir que cette versification est contraire à l'esprit du français qui distingue à peine la quantité dans les mots. Notre métrique repose sur l'accent tonique et le nombre des syllabes; la métrique ancienne ne tient compte ni de l'accent ni du nombre des syllabes. — Voir encore sur cette question, Pasquier, *Recherches* VII, 14, et d'Aubigné, édit. Réaume F. de Caussade, I, 453, et III, 272,

2. Voir plus bas, p. 229.

3. Voir sa biographie aux *Morceaux choisis*, p. 327.

4. *Je l'oy*, je l'entends.

plupart des poëtes de la Renaissance, le perdit également. Toutes ses œuvres sentent l'improvisation. Nous avons sur ce point le témoignage formel de son éditeur et ami, Charles de La Mothe. « Nous pouvons, dit-il, citer aux lecteurs une chose quasi incroyable, c'est que tout ce que l'on voit et que l'on verra composé par Jodelle, n'a jamais été faict que promptement, sans estude et sans labeur ; et pouvons avecque plusieurs personnages de ce temps, tesmoigner que la plus longue et difficile tragedie ou comedie ne l'a jamais occupé à la composer ou escrire plus de dix matinees : mesme la comedie d'Eugene fut faicte en quatre traittes... Tous ses sonnets, mesmes ceux qui sont par rencontres, il les a tous faicts en se promenant et s'amusant parfois à autres choses si soudainement que, quand il nous les disoit, nous pensions qu'il ne les eut encore commencez. Bref, nous ne croirons jamais qu'aucune autre nation, de tout le temps passé, ait eu un esprit naturellement si prompt et adextre en ceste science[1]. » De ces poésies que prodiguait le fécond génie de Jodelle, bien peu ont survécu ; jamais auteur ne se montra plus insouciant de ses œuvres, et il refusa toujours de les publier. Le recueil que l'on possède, dû aux pieux soins de Ch. de la Mothe, ne contient que les œuvres de jeunesse du poëte. Et, malgré les nombreux défauts qui les déparent, elles montrent encore ce qu'eût pu faire Jodelle, si, plus soucieux de son talent, il avait travaillé à le régler.

Les œuvres que l'on a conservées de Jodelle comprennent, en dehors des deux tragédies et de la comédie qui seront examinées plus loin, de nombreux sonnets, des odes, des élégies, des chapitres en tercets[2], des épîtres, des épithalames, des figures, des devises, des mascarades. Ces dernières pièces sont des œuvres de circonstances, commandées par le prince, pour les fêtes dont Jodelle était l'organisateur [3]. Les autres poésies sont pour la plupart des poésies amoureuses ou des poésies politiques. Parmi les premières on distingue les *Contr'Amours* qui, au témoignage de Charles de La Mothe [4], devaient comprendre trois cents sonnets et qui n'en contiennent plus que sept, écrits « en haine d'une dame qu'il avoit autrefois affectionnée[5]. » Rappelons encore

1. Les OEuvres de Jodelle, édit. M.-Laveaux, I, p. 7.

2. Dans le genre des *capitoli* italiens.

3. C'était lui qui était chargé de la mise en scène. « Jodelle, dit La Mothe, n'excelloit pas seulement en l'art de la poésie, mais quasi en tous les autres; il estoit grand architecte, tres-docte en la peincture et sculpture. » Cf. aux *Morceaux choisis*, p. 318 et n. 3.

4. *Œuvres de Jodelle*, édit. M.-Laveaux, t. I, p. 6.

5. Voir Pasquier, *Recherches*, VII, 7.

des chansons qu'il opposait fièrement à celles de son ami Ronsard[1]. Les poésies politiques sont de beaucoup les plus intéressantes ; le spectacle des luttes civiles inspire sa verve, et il a des traits éloquents contre ces réformés qui, après avoir déclaré la guerre à leur prince et appelé l'étranger en France, vaincus, punis par le ciel de « leurs fautes criminelles, » mais

> ... Martyrs obstinés en leur rebellion,
> Se couvrant du manteau de persécution,
> Dieu, disent-ils, ainsi esprouva le fidelle [2]...

Pontus de Thyard[3] appartenait à ce groupe qui avec Maurice Scève, Pelletier du Mans, formait comme l'avant-garde de la Pléiade. Son premier livre des *Erreurs amoureuses* parut en 1549[4] avant la *Défense de la langue françoise*. Mais il s'enrôla dans la Pléiade de Ronsard et c'est sous les auspices du maître qu'il fit paraître en 1554 et en 1555 le second et le troisième livre[5]. Dans ses *Erreurs amoureuses*, Pontus se lamente sur les rigueurs de la vertueuse *Pasithée* ; il décrit son martyre dans des vers alambiqués, guindés, froids et ennuyeux. Du moins son inspiration est toujours noble et élevée, et sa muse reste chaste et pure. Après ces débuts qui avaient associé son nom à celui de Ronsard et de ses amis, Pontus renonça à la poésie, pour se livrer à la théologie, à l'étude des langues, et aux sciences mathématiques[6].

1. Voir dans Pasquier (*ibid.*), le récit d'un *tournoi poétique*, entre Ronsard et Jodelle.

2. T. II, p. 340. — Le même trait se retrouve à la fin de ce beau et patriotique sonnet.

O moy pourtant heureux de l'heur qu'auroit [ma France
Si ces gens qui se sont contre elle mutinez,
Si les nostres aussi, qu'en fin ces obstinez
Forceront de venir jusqu'à l'extreme outrance,
Avoyent, ceux là par crainte et ceux cy par [clemence,
D'un sainct et juste accord leurs cœurs des- [acharnez,
Fuyant le cruel choc où les a destinez
La contrainte derniere et l'ardeur de vengeance:
Je sentirois fort grand un tel heur, pour ne voir
Ce beau regne [1] noyé dans son sang, et sçavoir [2]
Que ces pipeurs diroyent s'ils avoyent la victoire:
« Dieu venge ainsi les siens, en tout temps, en [tout lieu, »
Et vaincus, ils diroyent : « Sont [3] des verges [de Dieu,
De nostre Eglise vraye et la marque et la [gloire [4]. »

1. Royaume.
2. Et pour ne pas sçavoir.
3. Ce sont.
4. *Contre les ministres de la nouvelle option*, sonnet 28, t. II, p. 147.

3. Pontus de Thyard, seigneur de Bussy, né au manoir de ce nom en 1511. Il fut successivement protonotaire apostolique, diacre et évêque, comte de Châlon-sur-Saône. Il mourut en 1603.

4. Chez le célèbre imprimeur de Lyon Jean de Tournes.

5. Suivi d'un recueil de *Vers lyriques*. — En 1573 il parut un recueil des œuvres poétiques de Pontus, contenant toutes les *Erreurs amoureuses* et les *Vers lyriques*, avec série de chansons, stances, élégies, épitres sous le titre de *Nouvelles œuvres poétiques*. Ajoutons encore *Douze fables des Fleuves et fontaines*, 1585. Toutes ces poésies sont d'une rare faiblesse.

6. Pour achever l'examen des membres de la Pléiade, il nous resterait à parler de *Daurat*, à qui Ronsard donna une place dans sa brigade par reconnaissance. *Jean Daurat Dinemandy*, en latin *Auratus*, est né vers 1508 à Limoges. Il enseigna les lettres anciennes à Paris avec tant de succès, que François Ier le nomma précepteur de ses pages, et Henri II de ses enfants. Appelé à diriger le collége Coqueret, il y eut pour élèves Ronsard et ses

Nous avons vu les principaux poëtes de la Pléiade. Essayons d'apprécier l'ensemble de leur œuvre et de juger la révolution qu'ils ont tentée.

Suivant l'opinion la plus accréditée, Ronsard et ses amis, séduits par la beauté des œuvres antiques, tentèrent d'introduire brusquement dans notre littérature et dans notre langue les formes poétiques, les tournures et les expressions de la langue latine et de la langue grecque. Cette tentative avorta misérablement et les auteurs de cette folle entreprise tombèrent dans le discrédit et dans l'oubli. Ce jugement sur Ronsard a été pour ainsi dire consacré par les vers bien connus de Boileau [1].

Ces assertions vagues ou inexactes ont besoin d'être rectifiées ou complétées.

Ronsard a essayé 1° de former une langue poétique distincte de la prose, 2° de créer des rhythmes nouveaux, 3° d'introduire la mythologie ancienne dans la poésie, 4° d'introduire dans la littérature des genres nouveaux. Chacun de ces quatre points veut être examiné.

1° Frappé de ce fait que la langue poétique des Grecs a son vocabulaire, ses formes et ses tournures spéciales, Ronsard tenta de créer une langue propre à la poésie, plus riche, plus expressive, plus relevée que la prose. Pour atteindre ce but, il n'emprunta pas, comme on l'en accuse à tort, des mots au grec et au latin. Qu'on lise ses œuvres, même celles des premières années, les hymnes et les odes pindariques, on sera étonné de voir combien peu sa muse parle grec et latin [2]; on n'y

amis; il sut leur communiquer son admiration pour la littérature ancienne; et par son caractère et par sa science prépara le mouvement de la Pléiade. Il mourut en 1588, entouré de la faveur royale et du respect de tous les savants de l'Europe. Il a laissé un grand nombre de poésies grecques, latines et françaises; celles-ci sont au-dessous du médiocre.

1. Voir plus haut, page 99, n. 2.

2. A M. Egger revient le mérite d'avoir sur ce point combattu le premier chez nous le préjugé général (*l'Hellénisme en France*). L'erreur vient de deux ou trois dithyrambes écrits en effet dans une langue barbare, mais que Ronsard n'a jamais considérés que comme un jeu, ou qui même ne sont pas de Ronsard; elle vient encore de quelques passages de ses poésies qu'on n'a pas compris et surtout des allusions mythologiques. Nous citerons plus loin l'un de ces dithyrambes. Quand il regrette que la *muse françoise ne puisse s'exprimer comme fait la grégeoise : Ocymore Dyspotme, Oligochronien*, il reconnaît précisément l'impossibilité de parler le grec en français. Quand il s'écrie :

> Les François qui mes vers liront,
> S'ils ne sont Grecs et Romains,
> Au lieu de ce livre ils n'auront
> Qu'un pesant faix entre les mains.

il fait allusion, non à la langue de sa poésie, mais aux idées qui y sont développées. Il déclare qu'on ne pourra comprendre ses vers que si l'on connaît à fond les littératures anciennes. La muse de Ronsard dans ses *Odes pindariques*, ses *Hymnes*, sa *Franciade*, parle en français, mais pense en grec et en latin.

trouve pas plus de mots empruntés aux langues anciennes que dans les écrivains les plus français de son temps, Amyot, Pasquier, Estienne, etc., mais il recourt à des procédés de construction inspirés par l'étude de la poésie antique.

Au premier rang se place l'inversion. L'inversion dans les langues anciennes est féconde en effets poétiques; Ronsard crut d'autant plus facile de lui demander les mêmes effets qu'elle avait été usitée dans le vieux français qui, grâce à la déclinaison à deux cas, se rapprochait de la construction latine. L'inversion avait commencé, il est vrai, à disparaître avec cette déclinaison elle-même, dès le quatorzième siècle. Au quinzième siècle, si l'usage n'en était pas entièrement aboli, il avait perdu beaucoup de sa force et de son étendue. Ronsard essaya de lutter contre les tendances nouvelles de la langue, et de ramener, dans une certaine mesure, la construction française à la construction latine.

De là des tournures comme les suivantes :

Tous les ans à sa feste en Libye honorée,
Ne luy tombe un taureau à la corne dorée,
Mais souvent un agneau. (*Ode à Henri II.*)
Cependant je prirai ta puissance divine,
Ainsi que Jupiter Callimaque en son hymne. (Id., *ibid.*)
Mais si ce harpeur fameux (Orphée),
Oyoit le luth des Serenes,....
Son luth payen il fendroit,
Et disciple se rendroit
Dessous leur chanson... (*Odes*, V, 3.)
Plus dur que fer j'ay fini mon ouvrage. (Id., V.)

D'autre part Ronsard donna à l'adjectif français un emploi aussi peu ordinaire dans notre langue qu'usité chez les poëtes latins. Le qualificatif exprime en français la qualité et la manière d'être d'une personne ou d'une chose; Ronsard, à la façon des anciens, l'emploie pour qualifier l'action exprimée par le verbe, et lui donne le rôle que remplit habituellement l'adverbe. Au lieu de dire : « Pour n'avoir satisfait *dévotement* à ses honneurs (de Cérès) », il dit :

Pour n'avoir satisfait *dévot* à ses honneurs (*Odes*, I, 1.)

Il dit encore :

Je sens Hécate *horrible* me tenir. (*Franciade*, IV.)
Las ! ce qu'on void de mondain
Jamais *ferme* ne se fonde. (*Odes*, V, 3.)

Arme-toy donc de la philosophie
Contre tant d'accidents,
Et *courageux* d'elle te fortifie. (*Odes*, I, 19.)

Cette construction qui transforme l'épithète en qualificatif du verbe et en fait par suite un adverbe [1], n'est pas inconnue à notre langue ; mais comme elle s'accorde rarement avec le caractère analytique du français, elle doit être employée avec mesure et réserve. Ronsard en abuse dans ses odes, dans ses hymnes et dans la *Franciade*.

En même temps il reprend au grec et au latin les épithètes redondantes des noms de personnes ou de lieux ; ainsi il dira au début des *Odes* :

Je sonnay suivant les vieilles modes
D'Horace *Calabrais* et Pindare *Thébain*.

(Hercule) ne refusa d'entrer au toit *Moloschien*.

et ailleurs :

Phebus *Cynthien*...
Cyteréan, Pataréan
Par qui le trépied *Thymbréan*
Les choses futures devine (*Odes*, I, 20) [2]

Ce sont là les mots grecs ou latins qu'il a introduits dans ses poésies et encore sont-ils fort peu nombreux [3].

Une autre tentative de Ronsard a été de créer des épithètes françaises à l'imitation des épithètes homériques, en ayant re-

1. Ou un attribut. Dans le vers de Virgile *Conticuere omnes intentique ora tenebant*, on peut considérer *intenti* comme un adverbe. « ils fixaient leur visage *avec attention* » ou comme un attribut : « et, *restant attentifs*, ils fixaient leur visage. »

2. On cite souvent le dithyrambe récité « à la pompe du bouc de E. Jodelle, » qui a pour refrain ces cris bizarres :

Iach, Iach, Evoé
Evoe, Iach, Iach,

et où on lit des vers tels que les suivants :

O Cuisse-né, Archete, Hyménien,
Bassare Roy, Rustique, Eubolien,
Nyctelien, Trigone, Solitère,
Vengeur, Manie, Germe des Dieux et Pere,
Nomien, Double, Hospitalier,
Besucou,-forme, Premier, Dernier,
Lenean, Porte-sceptre, Grandime,
Lysien, Baleur, Bonime,
Nourri-vigne, Aime-pampre, Enfant ;
Gange te vit triomphant. (éd. Blanchemain, [VI, 377.)

Mais cette pièce, qui n'est d'ailleurs qu'un jeu d'esprit, est l'œuvre non de Ronsard, mais de Bertrand Bergier, poëte « bedonnique-bouffonnique », comme l'appelle Du Bellay.

3. Les noms communs sont si peu nombreux qu'on peut les compter, et qu'on les a comptés ; encore ces mots ont reçu droit de cité dans la langue. Cf. Günther, dans *Herrig's Archiv*, 1846 : *Ronsard und sein Verhæltniss zur Entwickelung der fr. Sprache*. Quant à l'emploi de l'adjectif français et de l'épithète latine ou grecque dont nous avons parlé, Ronsard ne fait que continuer les traditions de Le Maire de Belges.

cours à des mots composés. « Tu composeras hardiment, dit-il, ces mots à l'imitation des Grecs et Latins, pourvu qu'ils soient gracieux et plaisans à l'oreille. » De là des composés comme les suivants :

Or, le sacré bonheur de nostre race humaine,
Qu'à bon droit on t'appelle en tous lieux *chasse-peine*,
Donne-vie, *oste-soin*...
(*Hymnes*, II, 7 ; éd. Blanchemain, t. V, p. 222.)

Sommeil... l'on t'appelle alme, *déli-soucy*.
(*Élégies*, XI ; t. IV, p. 252.)

Castor, fils d'œuf, *dompte-poullain*, vaillant (*ibid.*, p. 189).

Je te salue, Esté, le prince de l'année,
Fils du soleil fauteur de toute chose née,
Père alme, nourricier, *donne-blé*, *donne vin*. (*Hymnes*, II, 4.)
(Neptune) O *pousse-terre*, *embrasse-terre*, o père ! (*Boc. Royal*, t. III,
Le bon Bacchus *porte-lance* (*Gaytez*, IV). [p. 378.)
Fumée ou poussière menue
Que le vent *rase-terre* emporte dans la nue. (*A quelque ministre*[1],)

Cette forme de composition est éminemment française. La vieille langue à laquelle Ronsard l'avait empruntée s'en servait très-heureusement pour créer des noms propres de personnes et des noms communs : on peut en suivre la trace de siècle en siècle depuis le huitième, dans les chartes et les diplômes aussi bien que dans les monuments littéraires, les chansons de geste, les fabliaux, le Roman du Renard, les œuvres de Villon, Coquillart, Rabelais, etc. [2]. La nouveauté de l'emploi qu'en fit Ronsard fut de changer ces noms en épithètes. La vieille langue par exemple avait créé le substantif « un *couvre-chef* » ; Ronsard créa l'épithète *couvre-cerveau* dans l'expression : « la toge *couvre-cerveau* » (*Franciade*).

Le poëte a tiré un heureux parti de ces épithètes homériques dont il ne fit d'ailleurs qu'un emploi discret et judicieux [3]. Il a fallu toute l'intempérance de ses disciples et en particulier

1. La liste de ces composés a été dressée par M. Fr. Meunier dans son Étude sur les *Composés qui contiennent un verbe à un mode personnel en latin, en français, en italien et en espagnol*, Paris, 1875, p. 121 et suivantes. Cf. A. Darmesteter, *Traité de la formation des mots composés dans la langue française*, p. 189.

2. Cf. Meunier, *op. cit.*, p. 12-133 et A. Darmesteter, *op. cit.*, p. 178-191.

3. Ajoutons encore d'autres sortes de composés français fort peu nombreux, tels que *chèvre-pied*, (Castor) *fils d'œuf*, (Bacchus) *cuisse-né*, etc. ; ce sont des imitations plus ou moins heureuses des composés possessifs grecs ou latins.

de Du Bartas pour discréditer la formation d'épithètes poétiques qui ne sont pas déplacées dans la haute poésie [1].

Enfin Ronsard chercha à enrichir la langue de mots nouveaux, non pas en faisant des emprunts au latin et au grec ; il condamne sévèrement au contraire les *latiniseurs* et les *grécaniseurs* [2], mais en développant les ressources qu'elle possédait. Il recommande de s'adresser aux dialectes, sans se restreindre à l'idiome de Paris et de la cour, et d'accepter « les mots Gascons, Poitevins, Normans, Lyonnais et d'autres païs, pourveu qu'ils soient bons et que proprement ils signifient ce que tu veux dire. » Il engage à étudier la langue technique des arts et métiers pour en tirer maints termes expressifs et « maintes belles et vives comparaisons, pour enrichir ton œuvre et le rendre plus agréable et parfait. » Il voudrait voir « remettre en usage les antiques vocables de toutes les provinces de France, » rajeunir les mots les plus expressifs du vieux français littéraire, en particulier ceux qui avaient laissé quelque trace dans la langue actuelle, et d'opérer la dérivation, ce qu'il appelle d'un terme expressif le *provignement*. Enfin, si l'on crée de nouveaux dérivés, il faut qu'ils soient « moulés et façonnés *sur un patron déjà reçu du peuple* [3]. »

On voit que Ronsard, loin d'introduire par force dans la langue les éléments anciens, la défendait contre les latiniseurs [4]. Toutefois ses tentatives, même bien conçues et bien dirigées,

1. Cf. *Morceaux choisis*, p. 127 : et A. Darmesteter, *op. cit.*, p. 191 et 245.

2. « C'est un crime de leze-majesté d'abandonner le langage de son pays, vivant et fleurissant, pour vouloir déterrer je ne sçay quelle cendre des anciens. » Voir la seconde préface de la *Franciade* et l'*Abrégé de l'art poetique*.

3. D'Aubigné raconte que Ronsard lui disait quelquefois à lui et à d'autres disciples : « Mes enfants, deffendez vostre mere de ceux qui veulent faire servante une damoyselle de bonne maison. Il y a des vocables qui sont françois naturels, qui sentent le vieux, mais le libre françois, comme *douge*, *tenve*, *empour*, *darne*, *bauger*, *bouger*, et autres de telle sorte. Je vous recommande par testament que vous ne laissiez point perdre ces vieux termes, que vous les employiez et deffendiez hardiment contre des maraux qui ne tiennent pas elegant ce qui n'est point escorché du latin et de l'italien et qui aiment mieux dire *collauder*, *contemner*, *blasonner* que *louer*, *mespriser*, *blasmer* : tout cela est pour l'escholier limousin. Voilà les propres termes de Ronsard. » (*Tragiques*, avertissement.)

4. Le vrai caractère de la doctrine de Ronsard parait encore plus nettement par les exagérations qu'elle subissait entre les mains des disciples. Jacques de la Taille engage à « remettre en usage et quasi comme resusciter ceux (*les mots*) que nous avons laissé perdre, de manière que nous prendrons dans nos vieux autheurs françois comme dans le Rommant de la Rose ce que Virgile cherchoit dans les vers d'Ennie, et comme il dit *olli* et *fuat* pour *illi* et *sit*, nous dirons en un grand poesme *veez* pour *voyez*, *voult* et *puist* pour *voulut* et *puisse* ; *venist* pour *vint*, *tenisse* pour *tinsse*, *au* pour *avecques*. Mesmes faisant parler un vieillard du bon temps, je ne craindray pas de dire *ly bons hons* pour *les bons hommes* ; etc. » (*Des vieux mots françois*, à la fin du traité de *La manière de faire des vers en françois comme en grec et en latin*, 1573.) Voilà

ne devaient pas réussir, parce qu'une langue ne se crée pas ou ne s'impose pas en un jour, mais est l'œuvre du temps et de la nation. Cette langue littéraire, distincte de la langue commune ou parlée, langue savante, quoique éminemment française, il eût fallu une œuvre de génie durable, pour l'imposer à la France. Ainsi avait fait Dante, avec sa *Divine Comédie*, qui avait créé et fixé le *vulgaire illustre*, cette langue littéraire composée des principaux dialectes italiens. Ronsard, malgré tout son talent, n'était pas à la hauteur de la tâche; et avec Malherbe triompha le principe contraire, que le poëte doit parler comme les crocheteurs de la place Saint Jean [1], c'est-à-dire n'employer que des mots connus et compris de tous.

La tentative de Ronsard a-t-elle été cependant inutile? Certainement la langue a beaucoup gagné à cet immense effort; on n'a qu'à comparer la langue poétique de l'école de Marot à celle de Ronsard, pour reconnaître le progrès par elle accompli. L'œuvre du poëte a d'ailleurs été ici plus grande qu'elle ne peut nous paraître. Car les expressions et les tournures qu'il a mises en circulation nous sont par cela même devenues familières, et échappent ainsi à l'attention du lecteur. Les fautes de goût, au contraire, ou même les expressions qui, au seizième siècle, appartenaient à la langue noble et qui, par suite des vicissitudes du langage, sont devenues grossières ou basses [2], nous frappent plus vivement. De la sorte les créations personnelles passent à peu près inaperçues, les fautes, dont l'auteur n'est pas toujours coupable, deviennent très visibles; situation défavorable pour apprécier équitablement le poëte. Le mérite de Ronsard éclatera plus vivement à mesure que nous connaîtrons mieux la langue de la première moitié du XVI^e^ siècle.

2° Ronsard a été incontestablement heureux dans ses efforts pour rendre le rhythme des vers plus riche, plus sonore, pour varier les formes de la strophe. C'est à lui qu'il faut appliquer les éloges qu'adresse Boileau au poëte qui

> le premier en France,
> Fit sentir dans ses vers une juste cadence,

à l'écrivain par qui *Les stances avec grâce apprirent à tomber*

la nouvelle école parlant maintenant vieux français. Les absurdités où tombe le trop ardent disciple de Ronsard prouvent combien on avait tort d'accuser la muse du poëte vendômois de parler grec et latin.

1. Cf. aux *Morceaux choisis*, p. 293 note 9.

2 Voir des observations très-justes de Sainte-Beuve dans son *Tableau*, p. 69 et 70.

Malherbe ne fit que reprendre en partie les mètres, les rhythmes créés par Ronsard; et l'on doit regretter qu'il se soit montré si timide dans son choix, qu'il ait négligé plus d'une forme de strophes aussi hardie qu'élégante. Aussi la science du rhythme lyrique s'est-elle en quelque sorte perdue durant le dix-septième et le dix-huitième siècle; et lorsqu'elle a reparu de nos jours, c'est dans Ronsard que l'école romantique l'a retrouvée.

3° Ronsard ne fut pas moins heureux lorsqu'il chercha à naturaliser dans notre poésie la mythologie ancienne. Il ne fit, il est vrai, que continuer l'œuvre de Le Maire de Belges et de l'école savante du commencement du seizième siècle, mais avec plus d'ardeur, plus de suite et surtout avec un art supérieur. C'est ainsi que les fictions du paganisme devinrent un ornement de convention pour le poète, comme pour le sculpteur et le peintre; et l'usage de désigner, par les divinités de la Fable, les éléments qui leur étaient consacrés, les qualités qui étaient leurs attributs, devint pour ainsi dire classique dans la poésie du XVII^e et du XVIII^e siècle. C'est une des règles de l'art poétique[1], pour Boileau. On l'eût étonné si on lui eût dit qu'en décrétant cette règle, il n'était que le disciple de Ronsard.

4° Ronsard a encore la gloire d'avoir introduit ou fait introduire par ses disciples presque tous les genres poétiques de la Grece et de Rome, l'épopee, l'ode, l'hymne, la satire, la tragédie, la comédie, en un mot d'avoir créé notre littérature classique. Il y eut là une révolution complète, mais elle atteint plus encore la forme que le fond. Nous parlerons plus tard du théâtre. Pour l'épopée, nous avons vu la *Franciade* avorter, non parce que le genre de l'épopée n'est pas propre aux temps modernes, mais parce que Ronsard n'avait pas le génie que demandent ces grandes compositions. Quant à l'ode, Ronsard réussit dans l'ode horatienne, mais non dans l'ode pindarique. Dans le sonnet, l'élégie. Ronsard et du Bellay laissent des pièces remarquables. De même Baïf, Belleau déploient du talent dans les sujets secondaires. En somme, malgré des aspirations généreuses et le sentiment du sublime, la haute poésie leur resta à peu près fermée. A quoi tient ce fait ? A l'absence d'idées. La véritable originalité leur manquait. Ils empruntaient aux poètes anciens des cadres qu'ils étaient impuissants à remplir. De Virgile et d'Homère, de Pindare, d'Anacréon, ils ne comprirent guère que la

[1] Voir l'*Art Poétique*, ch. III, v. 158-173 : D'un air plus grand encor la poésie épique, etc.

forme extérieure ; en étudiant le passé, ils oublièrent d'étudier le cœur humain et d'observer les passions. Leur inspiration de savants, de lettrés, tout artificielle, ne fut pas nourrie des fortes pensées qui font les œuvres durables. Aussi furent-ils condamnés à l'imitation. Après avoir demandé à Rome et à la Grèce des modèles qui passaient leur portée, ils suivirent les traces des poëtes italiens. Ils s'essayèrent dans le genre de Pétrarque. Chacun chanta sa Laure en sonnets raffinés sous le nom de Cassandre, Olive, Francine, l'Admirée, etc. De là chez les maîtres eux-mêmes, et plus encore chez les disciples, une littérature pleine de subtilité et d'affectation. Ainsi l'on voit cette école qui avait eu de si hautes prétentions descendre insensiblement aux petits sujets et aboutir à des œuvres frivoles et mesquines, comme l'école de Marot qu'elle avait détrônée.

A ne considérer que ce résultat de tant de promesses ambitieuses, on peut se demander si les épigrammes et les quatrains gaulois de la vieille école ne valent pas mieux que les sonnets langoureux et lascifs des nouveaux pétrarquistes. Mais ce serait être injuste envers la Pléiade que de borner là son action. Il faut la juger de plus haut ; elle est plus grande par le mouvement qu'elle a suscité que par les œuvres mêmes qu'elle a produites. Ronsard commence une ère nouvelle dans notre histoire littéraire : il brise avec la tradition du moyen-âge, et à la littérature nationale et populaire de l'ancienne France, en substitue une autre, savante, artistique, classique. Avec lui commence la poésie moderne. Si la Pléiade n'a pas laissé d'œuvres vraiment supérieures, elle ouvre la voie où vont marcher Malherbe, Boileau, le XVII^e^ et le XVIII^e^ siècle. Elle fait triompher une forme nouvelle de poésie ; elle crée le style poétique, en lui donnant une force et une ampleur inconnues jusqu'alors. Avec l'instinct de la grandeur elle a le culte des lettres, et elle le communique à ses successeurs. Malherbe, qui croit opposer école à école, en rejetant une partie de l'héritage de Ronsard, en conserve la plus considérable et après lui le XVII^e^ siècle reprendra l'œuvre ébauchée par la Pléiade et, en la resserrant dans des limites plus étroites, avec un art et un génie supérieurs, la portera à la perfection.

Nous avons examiné et apprécié les poëtes de la Pléiade. Au-dessous d'eux se formait toute une école de poëtes ou plutôt de versificateurs. Pour prendre l'expression de Pasquier, « on eût dit que ce temps-là estoit entièrement consacré aux Muses [1]. » « Jamais on n'avait vu en France *telle foison de poëtes* [2]. A l'appel de Du Bellay, sous le coup de main de Ronsard, la

France tout entière semblait s'être levée, et chaque province chaque ville envoyait ses poëtes s'enrôler sous l'étendard du chef. » Nous allons passer en revue les principaux [1]

1. Cf. Sainte-Beuve, *Tableau*, p. 99. Voir la page de Pasquier, *Morceaux choisis*, 135-139. C'est ici le lieu de citer une page peu connue de d'Aubigné qui servira de complément naturel au fragment cité de Pasquier, quoiqu'elle présente d'importantes lacunes.

« C'est lui (*Ronsard*) qui a coupé le filet que la France avoit soubs la langue, peut estre d'un stile moins délicat que celuy d'aujourd'huy, mais avec des avantages ausquels je voy ceder tout ce qui escrit de ce temps où je trouve plus de fluidité, mais je n'y voy point la fureur poëtique, sans laquelle nous ne lisons que des prozes bien rimees... Voicy la suitte de ce chef : Du Belay, Salel, Le Chevalier, Lopital [1], Jodelle, Belleau, Pontus de Thyar, Filieul [2], Peletier du Mans, Bayf, Seve Lyonnois, Marot [3], Beze, Florant Chrestien, Denizot, Saincte Marthe, Aurat [4], La Roche Chandieu [5], Marc Antoine de Muret. Guy [6], Le Faivre [7].

« Voila cette premiere volee en laquelle je n'ay point refusé quelques uns de qui on n'a rien veu qu'en Latin, comme Lopital et Aurat. Bayf se doit ranger à eux, pour avoir esté plus heureus en Latin qu'en François. La plus part des aultres ont bien faict aux deux langues.

« Voicy la seconde bande qui a trouvé le chemin battu par les premiers. Je feray mener la danse par le cardinal du Perron suivy par Desportes, Laval, Byard, Billard, Amadis Jamin, Benjamin Jamin son frere, Dubartas, Trelon, Bonnefon, President de Thou, du Brach, Raspin, Bely, Vatel, la Gessee et du Monin. La primauté que je donne au cardinal du Perron n'est point tant fondee sur l'ordre de ses escrits que sur leur excellence. Desportes escrivit heureusement sur les inventions d'autruy, et la faveur de Henry III passa de la personne aux escrits... Les trois qui viennent aprez ont esté d'estime mediocre, et les deux freres Jamin ont eu cela d'estrange que Amadis trez savant et notamment à la langue grecque comme ayant traduit Homere n'a rien fait heureusement en François ; son frère Benjamin ne sachant que sa langue maternelle a emporté le prix des stances de son siecle. J'ai eu cognoissance privee du baron Dubartas .... Trelon et Bonnefon ont heureusement rencontré l'un en Épigrammes, l'autre en Elegies. Je mets le président de Thou pour une merveille que cet esprit portant le faix soit de sa charge, soit de ses œuvres, aye peu *sfogarsi* à descrire les choux, les violettes, et les petites fleurs. Raspin plus heureux en Latin qu'en François, esgalement aux lettres et aux armes, a mis aux champs une troupe de jeunesse de Fontenay qui continuent la possession de cette ville de produire d'excellents esprits, tesmoin Bely : aussy apellent ils Fontenay *Fontem Nayadum*. Vatel fut bon satyrique ; et les deux derniers ont obtenu place plus pour la facilité d'escrire que pour la fœlicité.

« Je mets Bertaud à la teste de la bande délicate qui suit, à savoir Malerbe, Désiveteaus [8], Lynjande, Motin, Sponde, le marquis d'Urfé, Nerveze, Foncheran, Gombault, Expilly. Gamon [9] et la demoiselle [10] qui s'est opposee à la gloire que ce jeune homme vouloit picourer sur le tombeau de Dubartas....

« La premiere de ces volees qui dura jusques au commencement de Henri III guerit le François de toute barbarie, luy apprit à piller la Grece et changea la liberté des discours en vers communs et Alexandrins, en cet article qu'il faloit disposer les couples des vers en rimes masculines et fœminines alternativement. La seconde qui a duré de la fin de Henry III jusqu'à celle de Henry IIII ; cette-là a profité abondamment dans les Poëtes Italiens et accoursy la liberté de la Poësie, en ne souffrant plus les rimes foibles et celles des simples aux composez. Et la dernière, qui est du règne presant, observe plus exprez que les autres que la construction françoise n'ait rien de différent au langage commun... Je demande .. à ces législateurs [11] que pour avoir l'autorité sur le siècle que les

1. Michel de l'Hospital.
2. Nicolas Filleul, de Rouen, poëte dramatique.
3. D'Aubigné place à tort Salel et Marot dans l'école de Ronsard.
4. Daurat.
5. La Roche-Chandieu, théologien et écrivain protestant.
6. Guy Dufaur de Pibrac.
7. Jean Lefebvre, historien et poëte.
8. Tous les poëtes qui suivent appartiennent à l'école de Malherbe, et au dix-septième siècle. D'Aubigné se trompe en faisant de Bertaud le chef de la nouvelle école. Bertaud se rattache à Desportes, et par Desportes, à Ronsard.
9. Auteur de la *Semaine ou Création du Monde*, contre celle de Du Bartas, 1609.
10. Le nom est en blanc dans le manuscrit autographe de d'Aubigné.
11. A la nouvelle école de Malherbe.

Olivier de Magny [1] débuta en 1553 par des sonnets amoureux où il célèbre, en vers froids et insipides, une maîtresse qu'il désigne sous le nom de *Castianire*. Il se montre plus original dans ses *Gaytez* (1554) où sa muse épicurienne lui dicte plus d'une pièce vive, gaie, gracieuse. On y reconnaît un esprit alerte, spontané, une imagination vive et heureuse. La même inspiration se retrouve dans le recueil publié à son retour d'Italie qu'il intitule *Soupirs* (1557). Les sonnets amoureux des *Soupirs* ne sont pas exempts de recherche et de subtilité [2]. Mais tous ne sont pas dictés par l'amour : il en est de purement descriptifs et ce ne sont pas les moins bien réussis. Les *Odes* (1559), dédiées aux personnages les plus illustres du temps, écrites d'un style à la fois simple et élevé, roulent sur des sujets divers. Les hymnes païens, les descriptions, les épithalames, les épitaphes s'entremêlent. Ces *odes*, que Colletet estimait le meilleur ouvrage de Magny, sont remarquables par l'art de la forme et du rhythme : Magny s'y montre disciple habile et ingénieux de Ronsard : mais la vigueur et le souffle lyrique lui font défaut.

Nous avons déja rencontré le nom de Louise Labé, *la belle Cordière* [3], qui fut aimée par O. de Magny et répondit à son amour. Ses *Sonnets* et ses *Élégies* (1556) respirent une passion profonde; sa poésie, incorrecte et rude, est pleine d'ardeur et de

grand Maestres de ce temps-là ont prise, et qu'ils puissent estre alleguez comme ceux-là *exemplo*, que nous voyons de leurs mains des Poëmes epiques, héroïques ou quelque chose qui se puisse appeler œuvre. » (T. I de l'édition Réaume et F. de Caussade, p. 457 et suiv.)

1. Né à Cahors, ami de Hugues Salel, qui le présenta à Jean d'Avanson, conseiller du roi ; il accompagna ce magistrat à Rome où il rencontra Du Bellay. Il mourut vers 1560, secrétaire de Henri II. Voir sur O. de Magny l'édition de ses œuvres complètes due à M. Courbet (6 vol. Lemerre), et la thèse de M. Jules Favre, *Olivier de Magny, étude biographique et littéraire*, Paris, 1885.

2. Témoin le fameux sonnet (*Hola, Caron, nautonnier infernal*) qui excita une si profonde admiration à la cour de Henri II que tous les musiciens du temps s'essayèrent à l'envi à le mettre en musique.

3. Voir plus haut, p. 94. — Née à Lyon vers 1523, Louise Charly (ou *Charlin*, ou *Chartier*), dite Labé, appartenait à la riche bourgeoisie de Lyon. Elle était versée dans les langues anciennes et parlait l'italien et l'espagnol. Elle avait reçu une éducation virile, et, à l'âge de seize ans, avait pris part au siège de Perpignan (1542) sous le nom du capitaine Loys. Elle fut chantée par la plupart des poëtes du temps. Quand elle eut épousé le Lyonnais Ennemond Perrin, riche cordier, sa maison devint le rendez-vous de toute la société choisie de Lyon. Ses œuvres imprimées à Lyon en 1556 se composent d'un *Débat de Folie et d'Amour*, comédie en prose en cinq discours, qui rappelle pour le fond l'*Encomium Moriæ* d'Erasme, et qui par son caractère allégorique se rattache à l'école de Marot ; de vingt quatre sonnets, et de trois élégies. Le recueil se termine par vingt-quatre pièces composées par divers poëtes en son honneur ; quatre sont en italien, une est en latin.

flamme. C'est un cri sorti du cœur, que cette invocation à l'amour:

> Fais que celui que j'estime mon tout,
> Qui seul m'a peu faire pleurer ou rire,
> Et pour lequel si souvent je soupire,
> Sente en ses os, en son cœur, en son ame,
> Ou plus ardente ou bien egale flamme [1] !

Jacques Tahureau du Mans [2] chante, lui aussi, un amour sincère. Il célèbre celle qu'il cache discrètement sous le nom de l'*Admirée*, avec un accent si profond, une passion si vraie, que tous deux, à leur tour, furent chantés par les poëtes du temps [3]. Ses vers sont tour à tour animés par la passion, sensuels jusqu'à la licence, et gracieux jusqu'à la mignardise. C'est le Parny du seizième siècle; ses contemporains l'égalaient à Catulle.

Nicolas Denizot, *le comte d'Alsinois* [4], célèbre de son temps comme peintre, graveur, mathématicien, ingénieur et poëte, publia, en 1553, treize *Cantiques du premier advenement de J.-C.*; c'est un poëte médiocre.

Louis le Caron [5], qui se donnait à lui-même le nom de *Charondas*, débuta en 1554 par des *sonnets*, *odes*, et un poëme, le *Démon de l'amour*. Il abandonna de bonne heure la poésie pour se livrer à l'étude du droit.

Est. de la Boetie [6], le célèbre auteur du *Contre un*, chanta sa maîtresse dans une série de sonnets ingénieux et froids où l'amitié seule de Montaigne a pu trouver de la poésie.

L'inspiration calviniste dicte à Louis des Mazures [7] des Psau-

1. *Elegies*, III.

2. Né en 1527 de Jacques Tahureau, juge du Maine, et de Marie Tiercelin; il descendait, par son père, de la famille de Dugueselin, et, par sa mère, des seigneurs de la Roche du Maine en Poitou. Il débuta en 1544 par un *Recueil de ses premières poésies* dédié au cardinal de Guise, où il célèbre les exploits des capitaines du temps. La même année parurent ses *Sonnets, Odes, et Mignardises amoureuses de l'Admirée*. Cette *admirée* était une jeune fille de Tours qu'il épousa vers 1553 : il mourut en 1555. Sur ses *Dialogues* voir plus haut, p. 63.

3. Il y a surtout un sonnet de Baïf (*A l'Admirée et à son poëte*) qui eut tant de succès qu'il fut traduit à son tour en vers latins et en vers grecs.

4. Né en 1515, mort en 1559. Cf. aux *Morceaux choisis*, p. 136 et note 5.

5. Né à Paris en 1536, mort en 1617. Il fut avocat et lieutenant au bailliage de Clermont en Beauvaisis.

6. Voir plus haut, p. 24. Les sonnets de La Boétie ont été publiés par Montaigne dans ses *Essais* (I, 27) et dans le *Recueil* qu'il a donné des œuvres diverses de son ami. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 35.

7. *Œuvres poétiques*, Lyon, 1557; contiennent, outre les *Psaumes*, le *Jeu des échecs* traduit du latin de Vida; *Chant pastoral* et *Eglogues spirituelles* sur le duc Charles de Lorraine (Lyon, 1559; Genève, 1566); *Hymnes* sur Metz, St-Quentin et Calais, 1559.

mes « traduits selon la vérité hébraïque » (1557), une *bergerie spirituelle* (1566), et des tragédies sacrées que nous retrouverons plus tard.

Marc Claude de Buttet [1] fut le poëte officiel de Philibert de Savoie et de Marguerite de France. Ses *Odes et sonnets*, *Épithalames* (1561) sont tombés dans un juste oubli, et le nom de Buttet n'est resté dans l'histoire littéraire que parce que, le premier, dans ses *odes saphiques*, il a joint la rime au mètre ancien [2].

Jean de la Péruse, né vers 1530 à Angoulême, mourut prématurément en 1555, laissant manuscrites une tragédie (*Médée*) et des poésies diverses qui furent publiées vers 1556 [3]. Ce sont des sonnets, des élégies, des chansons amoureuses (*mignardises*, *amourettes*, etc.), des odes dont quelques-unes sont divisées en strophes, antistrophes, épodes. Ces poésies originales, d'un style pur et correct, promettaient un véritable poëte.

Jacques Béreau [4], outre des odes, chansons et poèmes, a laissé des églogues qui méritent un souvenir. Inspirées de Virgile, elles sont pleines de grâce et de fraîcheur.

Jean Doublet [5], de Dieppe, commença par des ballades et des rondeaux dans le genre qu'avaient illustré les Cretin et les Molinet. Puis sous l'influence de la Pléiade, il changea de style. Ses *Élégies* (1559), ainsi que les *épigrammes et diverses rimes* qui les accompagnent, abondent en mots normands comme le fait remarquer Colletet, et en inversions bizarres et rudes ; mais son vers est net, gracieux, énergique ; et le poëte s'inspire avec bonheur des lyriques grecs et latins.

Claude de Fouilloux [6] est un écrivain de talent. Il dédia à Charles IX un traité de *Vénerie*, ouvrage en prose et en vers, qui

1. Né à Chambéry, sous le règne de François Ier, mort après 1584.

2. « La douceur de la rime s'est tellement insinuée en nos esprits que quelques-uns estimerent que, pour (rendre) telle manière de vers (*les vers mesurés à l'antique*) agréables, il y fallait encore ajouter par supplement la rime au bout des mots. Le premier qui nous en montra le chemin fut Claude Butet, dans ses œuvres poetiques, mais avec un assez malheureux succès. » (Pasquier, *Recherches*, VII, 11.)

3. 1re édition, Poitiers, sans date; 2e éd. contenant seulement la *Médée*, Poitiers, 1556. Cl. Binet a publié ses œuvres complètes en 1573.

4. Il était poitevin; sa vie est à peu près inconnue. Ses œuvres ont été éditées par MM. Hovyn et Guyet, Paris, 1883.

5. Jean Doublet naquit vers 1528 à Dieppe où il paraît avoir occupé quelque office dans la magistrature. Il mourut vers la fin du seizième siècle. Outre ses *Élégies* publiées à Paris en 1559, on a de lui une traduction des *Mémoires de Xénophon* (1582). Son compatriote Vauquelin de la Fresnaye, dans son art poétique, fait allusion à des poésies satiriques et morales que Doublet aurait écrites et qui sont aujourd'hui perdues. Les poésies de 1559 ont été publiées de nos jours par M. P. Blanchemain (1869, *Société des Bibliophiles normands*), et par un anonyme (1872, le *Cabinet du Bibliophile*, Jouaust).

6. Né au domaine de Fouilloux, en Poitou, mort sous Charles IX. Sa *Vénerie* est de 1562; seconde édition revue et augmentée, 1678.

présente un intérêt à la fois scientifique et littéraire. Buffon le cite souvent comme autorité dans son *Histoire naturelle*. Parmi les pièces de vers que contient ce livre se trouve l'*Adolescence de Jacques de Fouilloux*, petit poëme où l'auteur raconte en vers pittoresques, faciles, agréables, une de ses premières aventures de chasse et d'amour [1].

Amadis Jamyn [2] dédia également à Charles IX, le roi chasseur, un *Poëme de la chasse*, remarquable par le mouvement et l'aisance. Il lui adressa aussi un poëme sur la *Libéralité*, où il donne noblement au jeune souverain des conseils de générosité. Ses sonnets, ses élégies, ses odes amoureuses, sont trop libres, et ont moins d'éclat que de naturel. Ces mêmes qualités se retrouvent dans la traduction des douze derniers chants de l'*Iliade* et des trois premiers de l'*Odyssée* dont il a été parlé plus haut [3].

Les frères Jean et Jacques de la Taille [4], surtout connus comme auteurs dramatiques, méritent un souvenir pour les autres poésies qu'ils ont laissées.

Les pièces fugitives de *Jean de la Taille* se recommandent

1. En voici quelques fragments:

Quand j'eus vingt ans, il me prit une envie
M'emanciper, vivre à ma fantaisie...
De bon matin m'en allay de ce lieu,
N'oubliant rien, sinon à dire adieu !
Prens mon limier, m'en vois à l'adventure
Et ma bouteille attachée à ceinture.
Tant cheminay par forest et bocages
Que rencontray du cerf dans les gaignages...
Le frappe à route et me mets sur les vois (*voies*),
Du chien, de moy, eussiez ouy la voix ;
« Sus ! voilecy ! allez ! vay en avant ;
Par la fumée il s'en va de bon temps.
Voilecy par les portées,
Voilecy par les foulées,
Voilecy aller le cerf
Voilecy aller le cerf
Aroute à lui, valet !
Sus apres lui, valet.
Par les forests maint escot resonnoit
Par la fureur d'Escho qui répondoit...

Au retour de la chasse, le cerf tué, il aperçoit une bergère assise sur un rocher.)

Elle n'estoit point chèrement enfermee,
Ains aux fureurs du vent abandonnee.
Point el' n'avoit ambre musc ni odeurs,
Sa douce haleine lui servoit de senteurs...
Ne portoit point de calçons (*chaussons*) ni patins.
L'esgail lavoit ses pieds tous les matins.
Point ne trompoient le monde ses cheveux,
Mais les siens vrais lui tomboient sur les yeux...

2. Né à Chaource en Champagne vers 1540, mort en 1593; c'était un des disciples préférés de Ronsard. S'il faut l'en croire, il voyagea jusque en Asie (*Elégies*, V, 1): il visita du moins le midi de la France. Ronsard le fit entrer à la cour de Charles IX en qualité de secrétaire. Il fit paraître en 1575 un premier recueil d'OEuvres poétiques en cinq livres; le premier contient les poèmes de *la Chasse*, de *la Libéralité*, d'autres pièces de circonstance adressées au roi et à des seigneurs de la cour ; le second livre intitulé *l'Oriane* et le quatrième intitulé *Artémis* renferment des pieces galantes ; le troisième renferme les *amours d'Eurymédon et de Callirhée ;* le cinquième est rempli de *mestanges*. En 1584 parut le second recueil qui contient surtout des poésies religieuses et morales. La traduction d'Homère est de 1574. — Amadis avait un frère, Benjamin, poëte à peu près inconnu ; voir plus haut, p. 126, n. 1, col. 2.

3. Page 70.

4. Jean naquit vers 1540, Jacques en 1542 à Bondaroy, dans la Beauce. Ils vinrent à Paris étudier sous Muret et Daurat et se livrèrent à la poésie. Jacques mourut de la peste à vingt ans (1562), en soignant un gentilhomme de ses parents atteint du fléau. Jean revint dans son manoir mener la vie de gentilhomme campagnard ; il mourut en 1611, suivant son dernier éditeur, M. de Maulde. Jean publia les œuvres de son frère avec les siennes. Paris, Morel, 1572 et 1574. Cf. plus bas, p. 163 et p. 167, et aux *Morceaux choisis*, p. 335.

par la grâce et le charme; on a plus d'une fois cité cette stance d'une chanson d'amour :

Elle est comme la rose franche
Qu'un jeune pasteur par oubly
Laisse flestrir dessus la branche,
Sans se parer d'elle au dimanche,
Sans jouir du bouton cueilly.

Rappelons encore ses jolis blasons de la *Marguerite* et de la *Rose*, sa délicieuse *Rustique amie*, sa gracieuse chanson de la *Religieuse contre son gré*. Ces pièces donnent une idée du talent délicat de Jean de la Taille; toutefois la mesure et le goût lui font défaut; et au milieu des plus gracieux morceaux il se rencontre quelque discordance, qui en rompt désagréablement le charme.

Jean de la Taille a composé également des morceaux de longue haleine : sa *Mort d'Alexandre Paris et d'Œnone*, en vers de dix syllabes, est une imitation de la *Franciade*, écrite aussi facilement, mais offrant aussi peu d'intérêt que le modèle. Son *Combat de Fortune et de Pauvreté*, est une allégorie ingénieuse ou il veut prouver qu'on est soi-même l'auteur de son bonheur ou de son malheur. Le *Courtisan retiré*, inspiré par le *Poëte courtisan* de Du Bellay [1], est l'œuvre la plus originale de Jean de la Taille. Rassassié des fêtes de la Cour, « qui lors du beau Gaillon honorait le séjour » l'auteur, qui se met en scène, s'échappe du château et va rêver solitaire dans les bois d'alentour. Il rencontre un vieillard qui lui déroule avec amertume les tableaux de la vie de la Cour et les déceptions du courtisan trahi dans ses espérances et ses ambitions. Voyla, dit-il,

Voylà comme mon age en vain j'ay despendu,
Voylà comme mes ans ont esté un mensonge
Ma vie une mort longue et ma jeunesse un songe,
Mes plaisirs scorpions : bref la cour a esté
Un jeu où j'ay perdu et temps et liberté.

Quelle existence que celle du courtisan qui doit sans cesse

1. La satire de Du Bellay a inspiré une autre imitation anonyme qui rappelle l'original par l'allure franche et la facilité des vers : *Le Médecin courtisan* (1559), publié de nos jours dans le tome X de la collection des *anciennes Poésies françaises* (1875). L'éditeur M. de Montaiglon, l'attribue sans raison suffisante à Du Bellay lui-même.

Forcer sa nature,
Jeuner s'il faut manger ; s'il faut s'asseoir aller ;
S'il faut parler, se taire et si dormir, veiller...
O combien plus heureux celuy qui, solitaire,
Ne va point mendiant de ce sot populaire
L'appui ni la faveur ; qui paisible, s'estant
Retiré de la cour et du monde inconstant,
Ne s'entremeslant point des affaires publiques,
Ne s'assujettissant aux plaisirs tyraniques
D'un seigneur ignorant, et ne vivant qu'à soy,
Est luy-même sa cour, son seigneur, et son roy.

On trouve des vers énergiques dans ce poëme que déparent toutefois bien des longueurs.

Jacques de la Taille, outre les œuvres dramatiques, dont nous parlerons plus loin, a laissé quelques épigrammes, et un traité sur l'art de faire des vers mesurés à l'antique [1], qui eut grande réputation. « Le peu de ses écrits abortifs, dit son frère, faisait juger qu'il avait desjà la gravité de Ronsard, la facilité de Du Bellay et la promptitude de Jodelle. » En faisant la part de l'exagération inspirée par l'amitié fraternelle, il faut reconnaître que les œuvres de Jacques de la Taille, malgré des fautes contre le goût et des faiblesses, annonçaient un véritable talent.

En dehors de la Pléiade, et de ces nombreux poëtes [2] qui venaient de tous côtés se presser autour de Ronsard, gran-

1. *La manière de faire des vers en françois comme en grec et en latin.* Cf. plus haut, p. 114.

2. Consacrons un souvenir aux *Dames des Roches* qui eurent dans le Poitou la célébrité que Louise Labé avait eue auparavant à Lyon. Madeleine des Roches et sa fille Catherine cultivèrent avec succès la poésie. Durant les *grands jours*, tenus en 1579 par Achille de Harlay, Estienne Pasquier vint rendre ses hommages aux deux muses de Poitiers. Une puce étant venue se poser sur la gorge de la belle Catherine, le grave magistrat fit de cette puce l'héroïne d'une pièce badine qui obtint grand succès, et excita l'émulation de divers poëtes. Cette puce fut célébrée en français, en latin et jusqu'en grec. (Voir *la Puce de madame des Roches qui est un travail de divers poëmes grecs latins et françois, composés par plusieurs doctes personnages*, Paris, l'Angelier, 1583, réédité de nos jours par M. Jouaust, *Cabinet du Bibliophile.*) Cet événement fit grandir leur réputation. Elles publièrent leurs poésies sous le titre des *Œuvres de mesdames des Roches de Poitiers, mère et fille.* On y remarque une traduction en vers du *Ravissement de Proserpine* de Claudien. Elles furent enlevées par la peste, le même jour, en 1587.

Rappelons encore le nom bien connu de Scévole de Sainte-Marthe. Gaucher ou Scévole de Sainte-Marthe, petit fils de Gaucher de Sainte-Marthe le médecin de François I^er^, neveu de Louis de Sainte-Marthe, qui publia à Lyon trois livres de poésie françoise (1540), fut un jurisconsulte éminent. Il a laissé des poésies latines remarquables, entre autres un traité sur l'éducation (*Pædatrophia*), traduit en français par son fils Abel, des *Eloges* des grands hommes de France (*Gallorum doctrina illustrium qui nostra patrumque memoria floruerunt, elogia*

dissait au fond de la Gascogne un écrivain dont la réputation un moment sembla rivaliser avec celle du maître de la poésie française. Le protestant Guillaume Saluste, seigneur du Bartas[1], se consacra dès sa jeunesse à la poésie. Son originalité, en face de Ronsard, fut de se poser comme poëte religieux : il demanda son inspiration, non à l'antiquité païenne, mais à la Bible, et sa muse fut la céleste *Uranie*. Sur le conseil de Jeanne d'Albret, il composa le poëme de Judith dont le succès fut douteux[2]; puis il publia, en 1579, son épopée de la création, la *Sepmaine*, où il décrit les merveilles de la nature sortant des mains du Créateur. Ce poëme d'un caractère si nouveau eut un succès prodigieux; en six ans il s'en vendit plus de trente éditions; il fut traduit en latin, en italien, en espagnol, en anglais, en allemand, et plus tard en danois et en suédois. Le ministre protestant Simon Goulard l'enrichit d'un vaste commentaire perpétuel. Catholiques comme protestants s'unirent dans un concert unanime d'éloges enthousiastes, et la faculté de théologie donna à la *Sepmaine* sa haute approbation. Ronsard qui, au premier moment, avait salué dignement le nouveau poëte et lui avait envoyé une plume d'or, fut troublé au plus fort de sa gloire par cet éclatant triomphe[3].

La réputation de Du Bartas fut plus durable à l'étranger qu'en France. En Angleterre, Taylor, Milton, et plus tard Thomas Moore et Byron l'imitent ou s'inspirent de lui[4]; en Italie, le Tasse lui emprunte le plan et jusqu'au titre de ses *sept journées de la Création*; en Allemagne il conserve jusqu'à nos jours son antique renommée, et Gœthe, frappé de la grandeur, de la variété et de la force de ses descriptions, écrit une apologie enthousiaste de l'auteur de la *Sepmaine*[5].

Assurément la conception de ce poëme a de la grandeur. Il y avait de l'originalité à essayer de chanter l'œuvre complète de la nature, et de la décrire en poëte avec les connaissances que fournissait la science du temps. Cette entreprise toutefois demandait

1602). Ses *Œuvres poétiques* (Paris, 1579) sont très-faibles. Deux de ses fils Gaucher (ou Scévole) et Louis et ses petits-fils Pierre Gaucher, Nicolas-Charles et Abel-Louis sont les auteurs de la célèbre collection connue sous le nom de *Gallia christiana*.

1. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 249. Voir les *Poëtes français* de Crepet, II, p. 229-234; Sainte-Beuve, *Tableau*, etc., et surtout Pellissier, *Du Bartas, sa vie et ses œuvres*, 1882.

2. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 253 et note 3. Cf. plus haut, p. 25.

3. Cf. plus haut, p. 102 et *Morceaux choisis*, p. 228 et 229.

4. Cf. la notice publiée par M. Ph. Boyer sur Du Bartas dans les *Poëtes français*, II, p. 231 et 234; on y signale l'étude de Ch. Dunster *Considerations on Milton's early reading and the prima stamina of his Paradise lost* (London, 1800); les *Attic Miscellany*, n° 1, décembre 1824; le *Frasin Magazine*, septembre 1843 (*Neglected French Poets*).

5. Voir Sainte-Beuve, *Tableau*, p. 320.

plus de souplesse que n'en avait le talent de Du Bartas pour s'accommoder à l'immense variété des sujets qui se présentaient tour à tour sous sa plume. Du Bartas est tendu et toujours guindé. Il manque d'ailleurs de goût; sa langue est souvent provinciale et gasconne, comme ses rimes. Chez lui la trivialité, qu'il prend pour de la simplicité, côtoie l'expression noble et ambitieuse. Il use et abuse en disciple maladroit des mots composés dont Ronsard a donné le modèle. Que dire, par exemple, de ces vers :

> Le feu *donne-clarté, porte-chaud, jette-flamme,*
> Source de mouvement, *chasse-ordure, donne-âme.* (*Sem.* II.)
> ... Herme *guide-navire*
> Mercure *eschelle*[1]*-ciel, invente-art, aime-lyre.* (*Id.*, III.)

On trouve plus de trois cents composés de ce genre dans ses poésies[2]. Malgré ces graves défauts, on lit avec intérêt plus d'une page de la Semaine. Tel est le début du quatrième chant, admiré par Gœthe, où l'auteur compare Dieu, après la création, à un peintre qui contemple complaisamment les diverses parties d'un tableau champêtre qu'il vient d'achever; l'aspect de la terre au moment où les eaux du déluge rentrent dans leur lit[3] : la menace de la fin du monde; l'image de Josué arrêtant le soleil, la conquête du cheval, la peinture de la vie des champs, etc. Mais aucun de ces fragments n'est vraiment supérieur, et des taches nombreuses viennent gâter les plus beaux passages.

La *Judith*[4], moins connue que la *Semaine*, nous paraît supérieure : l'auteur était plus jeune, et n'avait pas encore pris ce ton solennel et grave qu'il ne quitte pas dans la *Semaine*; le style y est plus vif et plus animé[5].

D'Aubigné[6] est un poëte calviniste comme Du Bartas, mais d'un talent plus ferme et plus vigoureux. Dans ses poésies de jeunesse, telles que le *Printemps*, il se montre disciple original de Ronsard, pour qui il professe la plus vive admiration. Les cent sonnets en l'honneur de Diane (M^lle de Lezay), qu'il inti-

1. Escalade.
2. Voir F. Meunier (*op. cit.*, p. 93 et suiv.) qui en donne la liste alphabétique complète : elle occupe *vingt-trois* pages. Cf. Darmesteter, *op. cit.*, p. 189, 190.
3. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 249.
4. *Ibid.*, p. 251.
5. Nous ne parlons pas ici de la *Seconde semaine* (1584) qui resta inachevée et qui exagère encore les défauts de la *Première semaine*. Ce poëme a pour objet l'histoire politique et religieuse du monde. Du Bartas a encore laissé deux poëmes, le *Triomphe de la foi* et *Uranie*, d'une faiblesse remarquable.
6. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 78 et suiv., 253 et suiv.

tule *Hécatombe à Diane*, ne sont pas exempts de mauvais goût et de subtilité ; mais, au milieu de ces défauts, se fait jour un talent vigoureux. Les *Stances* et les *Odes*, qui forment la seconde et la troisième partie du *Printemps*, sont inférieures à l'*Hécatombe*. Dans ses poésies diverses, on peut signaler plus d'une pièce pleine de verve et d'éclat, par exemple, les *Stances* sur la mort de Jodelle. Dans le poëme de la *Création*, il s'inspire de Du Bartas ; c'est une froide, plate et ennuyeuse imitation d'un modèle déjà imparfait.

Le chef-d'œuvre de d'Aubigné, ce sont les *Tragiques*, poëme commencé en 1577, après le combat de Castel-Jaloux, où une blessure grave le condamna au repos, et continué à diverses reprises jusqu'en 1594. L'ouvrage publié d'abord en deux fragments, l'un vers la fin du règne de Henri III, l'autre vers 1594, parut en entier pour la première fois en 1616. Ce poëme est un tableau des maux qui affligèrent le pays durant la moitié du seizième siècle : il est composé de sept chants. Dans les trois premiers (*Misères, Princes, la Chambre dorée*), l'auteur décrit les guerres civiles qui mettent aux prises catholiques et protestants, ligueurs et royalistes, la corruption infâme de la cour, la lâcheté des Parlements qui vendent la justice. Les quatre derniers (*Feux, Fers, Vengeance, Jugement*) montrent les martyrs de la foi nouvelle, périssant dans les cachots, sur les bûchers, massacrés à la Saint-Barthélemy ; et, malgré ces persécutions, la Réforme grandissant et assurée du triomphe, les bourreaux frappés sur cette terre par un Dieu vengeur, ou condamnés, par le tribunal céleste, à des supplices éternels. Cette œuvre respire un sentiment profond de la justice et l'amour de la patrie, altéré toutefois par un esprit de colère et de vengeance. Tout n'est pas égal dans ce poëme ; la phrase est confuse, embarrassée de détails qui l'obscurcissent ; les répétitions abondent ; la théologie biblique se mêle à la mythologie grecque, les allégories subtiles aux descriptions cyniques ; mais de ce mélange confus et obscur se dégage une inspiration puissante. A travers les brouillards qui enveloppent l'expression, soudain la pensée éclate en vers d'une vigueur et d'un éclat sans pareil.

Le Saintongeois d'Aubigné et le Gascon Du Bartas avaient été les poëtes de cette petite cour de Nérac où Jeanne d'Albret, continuant les traditions de sa mère Marguerite d'Angoulême, s'entourait de savants et de lettrés. Durant la seconde partie du seizième siècle, ce coin de la France était le centre d'un

grand mouvement littéraire [1]. C'est la Guyenne et la Gascogne qui fournissent alors Montaigne, la Boétie, Monluc, Brantôme, G. du Haillan, Florimond de Raymond [2]. Nous y trouvons également des écrivains qui cultivent la poésie avec des succès divers, Lancelot de Carle, Jean de la Jessée, Pierre de Brach, Guy du Faur de Pibrac.

Lancelot de Carle a été célébré par Ronsard et par du Bellay [3]; mais ses paraphrases de l'*Ecclésiaste*, du *Cantique des cantiques*, sont des plus médiocres. Il en faut dire autant du fécond Jean de la Jessée [4] qui chante sa jeunesse, les *Amours* de *Marguerite*, de *Sévère* et de *Grassinde*, dans des vers faciles, gracieux, mais faibles : il a composé des épigrammes assez agréablement tournées.

Pierre de Brach [5], l'ami de Du Bartas, célèbre, sous le nom d'*Aimée* [6], celle qui devait être sa femme. C'est un imitateur peu original de Ronsard, sans verve, sans éclat, mais correct et habile versificateur.

Guy du Faur de Pibrac [7] fut un des magistrats les plus éminents du seizième siècle. Dès son début au barreau il se plaça, dit du Vair, « au premier rang d'honneur. » Avocat général au Parlement de Paris, « il fit bien paraître par sa sagesse et par son bien dire que jamais homme n'avoit auparavant luy plus dignement remply une si grande charge. » (Colletet.) Après une vie consacrée tout entière au devoir, il mourut à cinquante-cinq ans, le 27 mai 1584, la même année que Pierre de Foix, ce qui faisait écrire à Montaigne cette ligne : « Je ne sçais s'il reste à la France de quoy substituer une aultre coupple à ces deux Gascons, en sincérité et en suffisance, pour le conseil de nos roys. C'estoient ames diversement belles, et certes, selon le siècle, rares et belles, chascune en sa forme. Mais qui les avoit logées

1. L'Université de Bordeaux était une des plus florissantes de la France ; Grouchy, Buchanan, Muret, etc., la dirigeaient ou y enseignaient.

2. Voir sur Florimond de Raymond la savante étude de M. Tamizey de Laroque (*Essai sur la vie et les ouvrages de Florimond de Raymond*. Paris, 1867).

3. Voir aux *Morc. chois.* p. 208, et plus haut n. 11, p. 68, n. 5. Il mourut en juillet 1568.

4. Né à Mauvesin dans l'Armagnac (1551), mort après 1595. Ses œuvres ont paru en quatre volumes in-4°. Anvers, 1583.

5. Voir les études de M. Reinhold Dezeimeris : *Notice sur Pierre de Brach*, Paris, 1858 ; *Œuvres complètes de Pierre de Brach*, Paris, 1862. 2 vol. in-4°. Les œuvres poétiques de Pierre de Brach comprennent des *Poëmes* (*Amour d'Aimée, Hymne en l'honneur de Bordeaux*), le *Combat de David et de Goliath. Ode à la Paix ; Meslanges, Imitations* (traduction de l'*Aminta* du Tasse, épisode de l'Arioste) ; *Traduction de quatre chants de la Jérusalem* du Tasse (le II^e, le IV^e, le XII^e, le XVI^e).

6. Ce surnom, trouvé par Pierre de Brach, eut assez de succès pour devenir un nom propre populaire, surtout dans la province de Bordeaux.

7. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 295.

en cet aage, si disconvenables et si disproportionnees à nostre corruption et à nos tempestes[1]? »

Pibrac a laissé quelques poésies: un poëme sur la *Vie Rustique*, élégamment versifié, où il s'inspire heureusement des *Géorgiques*; des sonnets, des stances, des vers latins. Son œuvre capitale consiste en *cent vingt-six quatrains moraux*[2] qui ont plus fait pour sa réputation que toute sa carrière éminente de magistrat. Pendant plus d'un siècle, ces quatrains servirent à l'éducation de la jeunesse, et furent appris par cœur dans les écoles[3]. La langue en est archaique et un peu rude; mais les vers sont concis, pleins et éloquents. Ce sont des sentences graves, fortes, d'une morale élevée et pratique.

Revenons aux continuateurs de Ronsard. Dans le dernier quart du seizième siècle, la première place appartient à Desportes et à Bertaut. Tous deux représentent la fin de l'école; ils sont au maître ce que Saint-Gelais fut à Marot. En eux les qualités et les défauts de Ronsard sont amoindris et atténués; de là le caractère de *retenue*[4] que Boileau prétend retrouver en eux et qu'ils doivent non à la chute de Ronsard, puisqu'ils ont écrit sous son influence toujours vivante, mais à la faiblesse de leur talent, moins original et moins vigoureux.

Philippe Desportes[5] fut un type parfait du poëte courtisan. Souple, insinuant, complaisant, il sut faire de sa muse l'instrument de sa fortune, et c'est à lui que fait allusion d'Aubigné, quand dans ses *Tragiques* il écrit ce vers sanglant :

> Des ordures des grands un poëte se rend sale
> Quand il peint en Cœsar un vil Sardanapale.
> (*Les Princes.*)

Mais si l'homme n'est pas digne de grande estime, le poëte a de la valeur. Non qu'il n'ait des défauts; la vigueur lui manque : quand il imite les Italiens, Pétrarque, Bembo, Molza, il est maniéré, subtil. Quand il écrit des poésies de commande en l'honneur du prince, de ses mignons, de ses

1. *Essais*, III, 9. — Cependant on doit reprocher à Pibrac d'avoir essayé une justification de la Saint-Barthélemy.

2. Cf. Molière, *Sganarelle*, I, 1 :

> Lisez-moi comme il faut, au lieu de ces sornettes,
> Les *quatrains* de Pibrac et les doctes *Tablettes*
> Du conseiller Matthieu; l'ouvrage est de valeur
> Et plein de beaux dictons à réciter par cœur.

3. Sur le modèle de Pibrac, Faure a écrit ses *Quatrains* et le conseiller Matthieu ses *Quatrains de la vanité du monde* et ses *Tablettes de la mort*. Ces trois ouvrages étaient généralement réunis dans les éditions classiques du temps. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 297.

4. Voir plus haut p. 99.

5. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 238.

maîtresses, des seigneurs et des dames de la cour, l'élégance des vers ne rachète pas le défaut d'élévation des sentiments : mais quand il décrit ses propres émotions, il a de la délicatesse et de la grâce : ses sonnets, ses chansons, ses odes expriment avec charme la passion, la volupté, le plaisir. Son vers est harmonieux et sa langue pure et correcte, si bien que Henri Estienne le cite, à bon droit, comme un modèle de bon langage [1].

Desportes n'a pas laissé seulement des poésies légères ; outre ses recueils des amours de *Diane*, d'*Hippolyte* et de *Cléonice*, on a des *Poésies chrétiennes* dont quelques-unes sont remarquables par une éloquence et un sentiment sincères. Elles furent sans doute écrites après une grave maladie vers 1592, sous l'inspiration de la douleur, ou la menace de la mort [2]. La traduction des *Psaumes de David*, commencée de bonne heure à la demande de deux dames, continuée à diverses reprises, achevée sur la fin de ses jours dans les loisirs de la retraite à l'abbaye de Bonport, est d'un habile versificateur ; son plus grand mérite est l'exactitude.

Continuateur de Desportes, Bertaut [3] a dans ses poésies légères les qualités de son maître et de son ami, la grâce légère, le charme ingénieux à un degré moindre. Mais ses *Psaumes* sont supérieurs à ceux de Desportes ; quoique l'antithèse y domine à l'excès, on y trouve un accent d'émotion sincère que ne pouvait rencontrer l'épicurien de Bonport.

Jean-Baptiste Chassignet [4] est encore supérieur à Bertaut, dans ses austères et vigoureuses paraphrases des *Psaumes*. Ce poëte débuta vers l'âge de seize ans par un recueil de poésies sur le *Mépris de la vie et la consolation de la mort* (1594). C'était un sujet bien sévère pour un jeune homme, mais Chassignet s'était entretenu de bonne heure « des imaginations de la mort, voire en la saison plus licencieuse de son âge, » et s'était complu « en la contemplation des maux et inconvénients qui nous choquent de tout côté. » En 1611 il donnait ses paraphrases

1. N'est-il pas étrange que ce soit à Desportes que la langue soit redevable de ce beau mot de *pudeur* ?

2. Ajoutons encore quelques prières en prose qui sont d'une grande beauté.

3. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 265.

4. La vie de Chassignet est peu connue. Il vécut obscurément à Besançon. On place sa naissance vers 1568, sa mort vers 1620 ou 1625. Voir les *Poëtes français* de Crapelet, V, 51 ; les *Poëtes français* de Crepet, II, 389. En 1594 il donna son *Recueil sur le mépris de la vie*, etc. ; en 1601, des *Paraphrases sur les Douze petits Prophètes ;* en 1613, *Paraphrases sur les Psaumes*. La mort le surprit travaillant à une traduction de *Job*. On voit que c'est un poëte religieux ; son unique inspiration est la Bible.

des *cent cinquante Psaumes de David*. La langue en est correcte, la versification harmonieuse, le style sévère et simple, remarquable par la sobriété et la gravité [1].

Bertaut et Chassignet touchent au commencement du dix-septième siècle; revenons un peu en arrière; nous rencontrerons un nouveau groupe de poëtes que nous avons déjà vus réunis dans la *Satire Ménippée*, Nicolas Rapin, Florent Chrestien, Gilles Durant et Passerat [2].

Rapin a laissé des paraphrases et des imitations d'Horace, d'Ovide et d'autres poëtes latins qu'on lit encore avec intérêt; ses poésies originales, intitulées *Œuvres de l'invention du sieur Rapin*, roulent principalement sur l'amour; elles sont faibles et souvent licencieuses. Ses poésies politiques sont supérieures; le patriotisme qui lui a inspiré la *Satire Ménippée* lui dicte des sonnets vigoureux où l'expression est à la hauteur de la pensée [3].

F. Chrestien, érudit distingué, traducteur passable, versificateur médiocre, a laissé une traduction en vers de la *Vénerie* d'Oppien (1575), et de la tragédie sacrée de *Jephthé* de Buchanan (1567), des paraphrases en *stances* de Jérémie (1567), et d'autres poésies détachées. Il est surtout connu par la lutte qu'il soutint contre Ronsard, et par la rédaction de la harangue en latin macaronique que la *Satire Ménippée* prête à M. de Peulevé [4].

1. Voici quelques exemples :

Ils se resjouissaient (*les méchants*) de nous
[voir en tristesse;
Nos pleurs estoient leurs ris, nos pertes leur
[richesse,
Nos peines leur repos, nos hyvers leurs prin-
[temps,
Tous nos jours de tempeste estoient leurs jours
[de calme,
Nos plaisirs leur douleurs, nos desfaites leurs
[palmes,
Et nos jours pluvieux, le plus beau de leur temps.
Mais en moins d'un moment confondus en
[leurs trames,
Ils frémiront d'horreur, reprochant à leurs âmes
Tant d'injustes dessins contre moi projettés;
Et la Honte bientôt, à l'eschine courbée,
A l'œil cave, au teint rouge, à la bouche plombée,
Sera le plus doux fruit de leurs impiétés (*Ps.* VI).

J'ai mis la paix et la guerre en vos mains (*des rois*),
Dessous vos loix j'ai la terre asservie,
Vous octroyant sur tous humains,
Puissance de mort et de vie.
Mais le tranchant d'une vengeante mort
Terrassera l'orgueil de vostre ardeur,
Enfermant sous une même mort
Le prince avec la populace (*Ps.* LXXXI).

Parmi tant de détours il faut prendre carrière
Jusqu'au fort de la mort; et, fuyant en arrière,
Nous ne fuyons pourtant le trépas qui nous suit.
Allons-y à regret? l'Éternel nous y traisne;
Allons-y de bon gré? son vouloir nous y mène.
Plutot qu'estre traîné, mieux vaut estre con-
[duit. (*Le Mépris*, etc.)

2. Voir plus haut, p. 31, et aux *Morceaux choisis*, p. 43.

3. Ses œuvres latines et françaises ont paru vers 1610. Les contemporains mettaient les pièces latines et spécialement les épigrammes au-dessus des poésies françaises. Nous avons parlé plus haut, p. 115, n. 1, de ses essais de vers mesurés à l'antique.

4. Il était protestant, et avait été blessé comme ses coréligionnaires des discours des « Misères du temps. » Il répliqua avec J. Grévin et la Roche-Chandieu, par des pamphlets en prose et en vers. En 1563 parurent à Orléans trois réponses « aux calomnies contenues au discours et suyte du discours sur les misères des temps, fait par messire Pierre Ronsard, jadis poete et maintenant presbtre, la première par A. Janvariel (*Anth. de la Roche-Chandieu*); les deux autres par B. de Mont-Dieu (on suppose que c'est J. Grévin), où est aussi contenue la « métamorphose dudict

G. Durant[1], avocat distingué, fut, comme tant d'autres magistrats ou savants du seizième siècle, poëte à ses heures et non sans talent : il a paraphrasé en vers français les poésies latines de son ami Pierre Bonnefon, et composé des odes, sonnets, chansons, élégies amoureuses adressés pour la plupart à une maîtresse imaginaire nommée Charlotte.

Les *Premières amours* sont gracieuses, mais l'auteur n'y respecte pas toujours la décence ; ses *Secondes Amours* sont moins libres : il y règne un ton de mélancolie, de rêverie douce et poétique. La langue est naïve et simple, un peu mignarde, par suite de l'abus que Durant fait des diminutifs ; la versification est correcte.

De toute cette famille de lettrés qui cultivaient la poésie comme passe-temps, Jean Passerat[2] est à peu près le seul qui ait gardé sa réputation jusqu'à nos jours. Il est de la race gauloise des Villon, des Rabelais, des Marot. Il manie avec aisance la plaisanterie et la raillerie. Son vers est vif, alerte, plein de trait. Sa muse moqueuse s'attaque aux femmes, aux jaloux, aux procureurs, etc. Il compare la femme aux procès :

Tous deux sans rien donner prennent à toutes mains.
Tous deux en peu de temps ruinent les humains ;
L'une attise le feu, l'autre allume les flammes ;
L'une aime les débats et l'autre les discords.
Si Dieu doncques vouloit faire de beaux accords,
Il faudroit qu'aux procès il mariast les femmes.

Il chante avec un enjouement exquis les mésaventures de ce pauvre vieillard qui fit la sottise d'épouser une femme jeune

Qu'il aima trop, si l'on peut trop aimer.

Ronsard en presbtre.» En même temps paraissait la « seconde réponse de F. de la Baronie (*Florent Chrestien*) à messire Pierre Ronsard, presbtre gentilhomme vandosmois, évesque futur, plus le Temple de Ronsard, où la légende de sa vie est brièvement décrite. » L'année suivante Fl. Chrestien publiait encore une apologie d'un homme chrestien « pour imposer silence aux sotes réprehensions de M. Pierre Ronsard, soy-disant non-seulement poëte, mais aussi maistre des protestants, etc. » (Cf. Brunet, *Manuel du libraire*, t. IV, (1863), col. 1482 ; article *Ronsard*.) On sait que Ronsard se réconcilia plus tard avec Chrestien comme avec Grévin. — Le calviniste Antoine de la Roche-Chandieu (1534-1591) a laissé des poésies religieuses et politiques (Lyon, 1501) qui témoignent d'un certain talent.

1. Gilles Durant, sieur de la Bergerie, né à Clermont (Auvergne) vers 1550, mort en 1615. M. Brunet (*Manuel du libraire*, article *La Bergerie*) dit qu'il fut rompu vif en 1618. Il le confond avec un autre Durant qui périt en place de Grève pour avoir publié un pamphlet contre le roi. — Ses poésies ont paru complètes en un volume sous le titre : *Les Œuvres poétiques du sieur de la Bergerie, avec les imitations du latin de J. Bonnefon.* 1594. — Voir aux *Morceaux choisis*, p. 53, la charmante pièce de Durant sur *le Trépas de l'âne ligueur.*

2. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 271.

Les dieux, par pitié pour son infortune, le métamorphosent en coucou. La verve et la gaieté de Passerat sont inaltérables. Pauvre, voyant sa pension mal payée ou supprimée, il adresse au roi ou au trésorier de l'époque des suppliques dont le style original vaut celui de Marot :

Mes vers, Monsieur, sont peu de chose,
Et, Dieu merci, je le sais bien ;
Mais vous ferez beaucoup de rien,
Si les changez en votre prose.

Il apprend que Thulènes, le fou du roi, vient de mourir ; il demande sa place.

Le poëte et le fou sont de même nature.

Frappé de cécité, il se trouve supérieur à Homère qui n'était qu'aveugle et poëte, tandis que lui est aveugle, poëte et professeur ; et parodiant le mot de Léonidas : « Tant mieux, dit-il, je combattrai à l'ombre. »

Ce poëte de la vieille roche est un bon citoyen. Les malheurs de la France désolée par la guerre civile, et envahie par les reîtres, alliés des protestants, lui inspirent des pièces remarquables, où une émotion profonde se cache sous l'ironie. Telle est cette *Sauvegarde de la maison de Bagnolet* tant de fois citée, où, s'adressant à ces « diables du Rhin »

Empistolés à visage noirci,

il leur souhaite de ne plus « entrer en cette terre » et d'aller combattre ailleurs.

Ainsi jamais ne vous faille la guerre,
Ainsi jamais ne laissiez en repos
Le porc salé, les verres et les pots...
Ainsi toujours couchiez-vous sous l'étable,
Vainqueurs de soif et vaincus de sommeil,
Ensevelis en vin blanc et vermeil.
Sales et nus, vautrés dedans quelqu'auge
Comme un sanglier qui se souille en sa bauje !
Bref tous souhaits vous puissent advenir
Fors seulement en France revenir,
Qui n'a besoin, ô étourneaux étranges,
De votre main à faire ses vendanges !

Rappelons aussi les quatrains qui accompagnent la *Ménippée*[1]

1. Voir quelques-uns de ces quatrains aux *Morceaux choisis*, p. 53, n. 1.

la chanson sur la journée de Senlis où le duc d'Aumale prit honteusement la fuite, et dont le refrain est :

Il n'est bon que de bien courir.

Rien n'égale en fraîcheur certaines chansons : le *Premier jour de mai*, *J'ai perdu ma tourterelle*, certaines parties de l'églogue intitulée *Catin*. Ce poëte, qui avait horreur des mauvais vers[1], méritait assurément les honneurs de l'édition nouvelle que P. Blanchemain a donnée de ses poésies. (Paris, Lemerre, 1881.)

Jean Vauquelin de la Fresnaye [2] débuta à dix-neuf ans par deux livres de *Foresteries*, qui semblaient promettre un talent original. Il y décrit les bois, les champs de la Normandie qu'il peuple de faunes et de bergers élégants et raffinés. Plus tard, il rougit de cette production de sa jeunesse et, trop sévère peut-être, ne les fit pas entrer dans l'édition de ses œuvres en 1605.

Les *Idylles* ou, comme les appelle Vauquelin, les *Idyllies*, sont supérieures aux bergeries des maîtres de la Pléiade. Plus voisines des églogues antiques, ce sont, comme il le dit lui-même, des *imagetes* et *petites tabletes de fantaisies d'amour* où paraissent non plus des Toinon et des Catin, mais des Philanon, des Philis, des Galatée. Dans ce cadre antique, Vauquelin a introduit des sentiments modernes. Ce ne sont plus des seigneurs et des princes auxquels le poëte prête la parole ; c'est lui-même qui parle, et qui exprime ses sentiments intimes.

Ces poésies champêtres, où respire un vif sentiment de la nature, furent suivies d'œuvres d'un genre nouveau, de *satires*. Vauquelin, marié, magistrat, a laissé les agréables passe-temps de sa jeunesse ; s'il cultive encore la poésie, c'est en philosophe et en moraliste. A lui revient l'honneur d'avoir introduit chez nous un nouveau genre littéraire. Non qu'avant lui, on n'eût écrit déjà des satires ; sans remonter plus haut que le seizième siècle, les coq-à-l'âne de Marot, le *Poëte courtisan* de Du Bellay, le *Médecin courtisan*, le *Courtisan retiré* de Jacques de la Taille, la *Dryade violée* de Ronsard, ses *Discours des misères du temps*, son *Appel au peuple françois*, les pièces de vers dont Passerat, Rapin, Durant accompagnent le *Catholicon*, sont des pièces satiriques. Ronsard, dans une pièce à La Péruse (*Poëmes*, I, 8) écrite vers 1544 invite la nouvelle école à traiter la satire.

1. Amis, dit-il dans son épitaphe,
Afin que rien ne poèse (*pèse*) à ma cendre [et mes os,
Amis, de mauvais vers ne chargez pas ma tombe.

2. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 275.

Vauquelin s'inspire d'Horace. Il en a l'enjouement, le bon sens poétique, la philosophie indulgente, mais, plus qu'Horace, il a le sentiment du devoir et de la morale. Ses vers sont d'un honnête homme, à l'âme élevée, au cœur fier. Quand le spectacle des vices du temps excite son indignation, son style se colore, et il trouve des traits vigoureux.

Ses *sonnets* ne sont pas seulement des sonnets amoureux, comme ceux de ses amis de la Pléiade ; il y fait entrer des pensées graves, des développements sérieux pour lesquels cette forme ne semble pas faite. L'amour de la patrie et le spectacle des maux qui désolent la France lui inspirent des plaintes éloquentes. Le poëte, chez Vauquelin, est uni à l'honnête homme, au bon citoyen.

Après les *Satires*, l'œuvre la plus importante de Vauquelin est son *Art poétique* en trois livres, composé, vers 1575, à la prière de Henri III. Cet ouvrage est la poétique de la nouvelle école, comme les arts poétiques de Sibilet et de Fabri étaient la poétique des écoles de Marot ou de Le Maire. L'auteur s'y inspire d'Horace et d'Aristote, mais il ajoute à leurs préceptes son expérience personnelle et sa connaissance de notre littérature. Il fait preuve de goût et de sens ; il préfère à l'imitation des anciens la culture des genres nationaux ; il croit qu'au lieu de jouer sur la scène Persée et les fables grecques, il vaudrait mieux représenter les drames de l'histoire sainte. On a accusé Boileau d'avoir imité Vauquelin qu'il ne cite pas une seule fois ; cette accusation ne nous paraît pas fondée et les ressemblances qu'on peut trouver entre les deux auteurs doivent remonter à la source commune où ils puisaient. Si Boileau avait connu Vauquelin, il n'aurait pas commis les erreurs qu'on trouve dans les vers où il prétend retracer l'histoire de notre littérature.

Vauquelin a donc quelque valeur. D'où vient l'oubli dans lequel il est si vite tombé ? De son inexpérience dans l'art de composer et d'écrire. Son style est incorrect et diffus. L'*Art poétique*, malgré sa division en trois livres, présente un désordre complet, l'auteur se répète et revient sur ses pas. Malgré des qualités solides et estimables, malgré de beaux vers qu'on peut détacher de ses œuvres, Vauquelin n'est pas un véritable poëte.

Claude Gauchet, aumônier de Charles IX, fit paraître en 1583 un poëme intitulé les *Plaisirs des champs, divisés en quatre livres, selon les quatre saisons de l'année*, qu'il refondit en partie dans une seconde édition donnée vingt et un ans plus tard. Le

titre de cet ouvrage en indique le sujet. Gauchet décrit les travaux, les fêtes, les jeux des paysans ou plutôt des gentilshommes campagnards ; la chasse, dont les exercices variant avec les saisons forme l'objet principal de ses peintures. Ce poëme est écrit avec verve, les descriptions sont pittoresques et précises ; Gauchet ne fait pas d'idylle, et décrit naïvement, familièrement, sans redouter la vulgarité, les diverses scènes champêtres qu'il déroule sous nos yeux. Mais son style est incorrect et négligé.

Jean le Houx [1], avocat de Vire, continua ou reprit les traditions du foulon virois, Olivier Basselin. Il fit l'éloge du vin dans des chansons ou *Vaux de Vire*, qui pendant longtemps ont été attribués à Basselin ; il passait seulement pour les avoir remaniés. La critique contemporaine a rendu à Le Houx son œuvre, et reconnu en lui un poëte original. On ne saurait assez admirer la fécondité avec laquelle il varie l'éloge de la précieuse liqueur. Sa verve inépuisable crée sans cesse de nouveaux motifs et des rhythmes nouveaux. Son vers est net et franc, sa langue correcte.

Nous voici arrivés à la fin du seizième siècle. L'école de Ronsard, après cinquante ans, s'affaiblit et languit. Après Desportes est venu Bertaut, après Bertaut, Duperron, qui a laissé de faibles imitations de Virgile et d'Ovide, des sonnets amoureux, des stances, des complaintes raffinées et froides et quelques belles paraphrases de psaumes et d'hymnes de l'Église. Duperron marque la fin de l'école.

A ce moment un gentilhomme normand, François de Malherbe, préparait au fond de sa province une révolution littéraire ; il déclarait détestables les poésies de Desportes et même celles de Ronsard, et enseignait à quelques amis l'art de faire difficilement des vers faciles. Duperron, qui présenta Malherbe à Henri IV, disait qu'il avait renoncé à la poésie depuis qu'il avait vu les vers du poëte normand.

Et cependant, c'est à l'heure où une école nouvelle va se lever sur les ruines de l'ancienne, que celle-ci jette soudainement un dernier et splendide éclat. En 1608, paraît un recueil de satires qui placent leur auteur au premier rang des poëtes français ; nous parlons de Mathurin Régnier.

Régnier, dit Boileau, est le poëte français « qui, du consentement de tout le monde, a le mieux connu avant Molière les mœurs et les caractères des hommes. » Les satires, en effet,

1. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 303.

offrent une riche et curieuse galerie de portraits : le courtisan, le poëte ridicule, le poëte fanfaron, le noble insolent, l'hypocrite. La satire, chez lui, n'est pas une dissertation ou une déclamation, mais un discours familier où les observations morales se mêlent aux descriptions. Celles-ci sont vivantes. Deux ou trois traits suffisent au poëte pour tracer de ses originaux des portraits qui ne s'effacent plus. L'observateur s'unit au peintre. Il s'inspire d'Horace, de Pline, de Juvénal ; il imite les satiriques italiens, Berni, Mauro, le Caporale, Della Casa ; mais ce qu'il imite se transforme sous sa main et prend un tour nouveau; imiter ainsi, c'est créer.

Poëte d'inspiration, Régnier obéit à sa verve sans chercher à la contenir, à la régler. De là, des négligences, des incorrections, des phrases embarrassées, des expressions impropres, étranges, obscures. Mais aussi que de pages éclatantes, que d'expressions pittoresques, ingénieuses, profondes! que de vers frappés de manière à devenir proverbes ! que de tableaux impérissables ! Entre tant de beaux morceaux, nous ne rappellerons que la satire adressée à Malherbe et celle de *Macette*. La première est une réponse éloquente à l'étroite et dédaigneuse critique de Malherbe qui n'était encore qu'à ses débuts et dont les poésies devaient plus tard répondre pour lui. Au fond, le capricieux et indocile Régnier poursuit à son insu le même but que Malherbe : ne prend-il pas la nature pour modèle? Ne parle-t-il pas la langue du peuple? Son style n'est-il pas exempt d'affectation et de pédantisme? N'est-il pas héritier de Villon et de Marot, plutôt que de Ronsard et de son oncle Desportes qu'il se croit tenu de défendre, en compagnie de mademoiselle de Gournay? Le chef-d'œuvre de Régnier est la satire de *Macette*. Ce portrait de la dévote hypocrite qui, dans un discours artificieux, cherche à pousser une jeune fille au vice, nous montre Régnier dans la plénitude de son talent. Écrite par Régnier vers l'âge de quarante ans, quelque temps avant que la débauche l'emportât, elle atteste « tout ce qu'avec du travail et une conduite meilleure de son talent, il aurait pu être, et le rang qu'il pouvait tenir entre les plus mâles génies. » *Macette*, qui descend des entremetteuses d'Ovide et de Properce, est l'aïeule de Tartuffe.

Parmi les poésies diverses qu'a laissées Régnier, on trouve des épîtres, des élégies amoureuses, pleines de délicatesse et de grâce, des stances religieuses écrites dans les derniers temps

de sa vie, et où le remords d'une existence insouciante et libertine lui dicte des vers éloquents [1].

Avec Régnier, le dernier champion de Ronsard, finit l'école de la Pléiade : le règne de Malherbe va commencer, et la poésie française entre dans de nouvelles voies. Sans laisser de grandes œuvres, la Pléiade avait donné à la langue poétique de la gravité et de l'ampleur : elle avait mis en circulation une foule d'idées et de sujets imités des anciens ; l'heure était venue d'un art plus parfait. Ronsard avait préparé Malherbe; Malherbe va préparer l'œuvre immortelle du dix-septième siècle.

SECTION III. — AUTEURS DRAMATIQUES

CHAPITRE PREMIER

La fin du théâtre du moyen âge [2].

Le seizième siècle voit finir le théâtre du moyen âge et commencer le théâtre moderne. Les *mystères*, les *moralités*, les *sotties* et les *farces* disparaissent pour faire place à la *tragédie* et à la *comédie*. Nous assistons à la chute d'un art dramatique qui vécut plus de quatre siècles, et à la naissance d'un art nouveau que Corneille, Racine et Molière porteront à sa perfection.

Les mystères représentaient sur la scène les événements les plus remarquables de l'histoire sacrée. On jouait, pour l'édification du public, la vie et la mort de Jésus-Christ, l'histoire de la Vierge, des saints, d'Adam, des patriarches, etc. Nous n'avons pas à raconter la formation de ce théâtre religieux sorti, par un développement naturel, des cérémonies catholiques, de la même manière que le théâtre était né, chez les Athéniens, du culte de Bacchus. Ce théâtre, qui existait déjà au onzième siècle, resta deux siècles aux mains du clergé. Au treizième, les poëtes laïques commencent à composer des œuvres dramatiques du même genre : Jean Bodel, le *Miracle* de saint Nicholas ; Rutebœuf, celui de saint Théophile, etc., et le clergé en

1. Boileau reproche à Régnier « ses rimes cyniques ». Régnier pourtant ne passa jamais au XVI^e siècle pour un poëte licencieux. Sa hardiesse d'expression vient plus du siècle que de l'homme. Ce n'est qu'à partir du XVII^e siècle que la langue française a cessé de *braver l'honnêteté*.

2. Sur le théâtre au moyen âge, voir

abandonne la représentation à des laïques. Quand une ville voulait se donner la représentation d'un de ces spectacles, les bourgeois notables se réunissaient, et avec le concours des échevins, du chapitre, des autorités civiles et ecclésiastiques, élevaient un théâtre en planches sur la place publique, faisaient fabriquer des décors, des costumes, engageaient et formaient des acteurs; la représentation était précédée d'une *monstre* ou procession de tous les personnages du drame en grand costume, et d'un *cry* public (*proclamation*) en vers, invitant la foule à assister au *mystère*.

A côté de ces représentations édifiantes, il y avait des spectacles, des *jeux* plus profanes. Dans certaines fêtes populaires, on représentait des *farces*, petites comédies grossièrement intriguées. C'étaient des *contes* ou *fabliaux* mis en action.

Dans certaines circonstances solennelles, telles que l'avénement d'un roi, le mariage d'un prince, etc., on donnait aussi des représentations *mimiques* dites *entremets*, sortes d'intermèdes où l'on faisait passer sous les yeux du public les tableaux les plus divers : masques, décors, merveilles de mécanique, oiseaux, animaux rares, hommes sauvages, saltimbanques, etc. Ces tableaux se continuèrent jusqu'au règne de Henri II.

Les spectacles que donnaient souvent dans le nord de la France les sociétés littéraires et musicales connues sous le nom de *Puys*[1], étaient d'un caractère plus élevé ; telle est la *pastorale de Robin et Marion*, due au poëte Adam de la Halle à la fin du treizième siècle. Les pièces jouées par les Puys avaient souvent un caractère allégorique, comme on peut le voir par le titre de l'une d'elles, *Pierre de la Broche qui dispute à Fortune contre Réson*. De là sont sorties peut-être les *moralités*.

Le commencement du quinzième siècle fait époque dans l'histoire théâtrale du moyen âge. En 1402, une société de bourgeois de Paris reçoit de Charles VI le privilége « de faire jouer quelque mystère que ce soit, soit de la Passion et Résurrection ou autre quelconque tant de saincts comme de sainctes qu'ils voudront

Petit de Julleville, *Histoire du théâtre français, les Mystères*, 2 vol. in-8°, 1880; *Les comédiens en France au Moyen-âge*, 1885. Sur le théâtre au XVI^e siècle, voir Ste-Beuve, *tableau*, etc., p. 173 et suiv. et surtout Ebert (*Histoire du développement de la tragédie française principalement au seizième siècle* (Entwickelunggeschichte der französischen Tragœdie, vornehmlich in XVI Jahrhundert, Gotha, 1856, in-8). Nous avons mis à contribution ce dernier travail qui étudie les caractères de notre théâtre tragique depuis la *Cléopâtre* de Jodelle jusqu'à l'*Horace* de Corneille et dont l'introduction présente un intéressant résumé de l'histoire du théâtre du Moyen-âge.

1. Cf. Morceaux choisis, p. 204, n. 7.

eslire et mettre sus (*sur la scène*), toutes et quantes fois qu'il leur plaira.» Avec la *confrérie de la Passion*, Paris a son premier théâtre ; il s'établit dans l'hôpital de la Trinité, près de la porte Saint-Denis.

Peu après se fondent deux nouveaux théâtres, celui des *Clercs de la Basoche* et celui des *Enfants sans souci*.

Les *clercs de la Basoche* ou *clercs du Parlement* formaient une corporation depuis le règne de Philippe le Bel, qui leur avait donné des priviléges, des statuts et une juridiction spéciale. Dans les vingt premières années du quinzième siècle, ils obtinrent le droit de représenter, soit chez des particuliers, soit à des jours déterminés sur leur théâtre du Châtelet, à côté des farces, des pièces spéciales d'un caractère allégorique qui reçurent le nom de *moralités*.

Vers la même époque, à une date qu'on ne peut déterminer exactement, des fils de famille, voulant prendre leur part des divertissements que donnaient les clercs de la Basoche, obtinrent également, sous le titre de *Société des Enfants sans souci*, le privilége de représenter, à côté des farces, des pièces qui reçurent le nom de *soties*. Les *Enfants sans souci* jouaient aux Halles [1].

Les deux sociétés étaient rivales ; par un accord à l'amiable, chacune d'elles concéda à l'autre ses droits et les unes et les autres jouèrent à la fois des *moralités*, des *soties*, et des *farces*. D'un autre côté, les confrères de la Passion firent avec les Enfants sans souci un traité, en vertu duquel ceux-ci purent jouer leurs *soties* sur le théâtre de la Trinité, et fournirent plus tard des acteurs pour les rôles comiques qui s'introduisirent dans les mystères.

Telle était à Paris l'organisation régulière du théâtre au moyen âge. La province suivait l'exemple de la capitale ; et dans les grandes villes se formaient des corporations, spécialement pour la représentation des mystères. Angers, Bourges, Metz, Orléans, Poitiers, Rouen, Saumur, Tours et Troyes se distinguèrent par l'éclat de leurs représentations dramatiques.

Le quinzième siècle est la grande époque de notre théâtre ; les mystères, les moralités et les farces élargissent leurs cadres ; les soties prennent un caractère déterminé.

Les mystères dans la variété des sujets qu'ils ont embrassés

1. Sur l'origine des clercs de la Basoche et des Enfants sans souci et sur les rapports qui unissaient ces deux sociétés, voir le livre de M. A. Fabre, *Les clercs du Palais*. Lyon, 1875, 2^e édition. La première édition a pour sous-titre *des Clercs de la Basoche*.

peu à peu, peuvent se ramener à trois classes : mystères proprement dits qui traduisent *par personnaiges* les récits du Nouveau et de l'Ancien Testament[1]; miracles, qui représentent quelque aventure merveilleuse d'un saint[2] ; mystères profanes, qui mettent sur la scène des événements historiques ou légendaires, et qui n'offrent plus rien de religieux : tel est par exemple le mystère de *Griselidis* (1395), celui de la *destruction de Troie la grant* (vers 1450), celui du *siége d'Orléans* (deuxième partie du quinzième siècle). Avec cette dernière sorte de mystères, le théâtre religieux fait place au théâtre profane.

Les *moralités* sont d'abord de simples allégories morales, mises en action. On peut en juger par le titre de la moralité suivante : « Moralité nouvelle des enfants de Maintenant, qui sont escoliers à Jabien, qui leur monstre à jouer aux cartes et aux dez et entretenir Luxure, dont l'ung vient à Honte et de Honte à Désespoir et de Désespoir au gibet de Perdition, et l'aultre se convertit à bien faire. Et à treize personnaiges, c'est assavoir : Le Fol, Maintenant, Mignotte, Bon avis, Instruction, Finet, premier enfant, Mauduit, second enfant, Discipline, Jabien, Luxure, Honte, Désespoir et Perdition[3]. »

A ces moralités purement allégoriques s'ajoutent les paraboles, où l'action est plus réelle, et dont l'Évangile fournit les sujets les plus populaires. Telles sont celles de l'*Enfant prodigue*, du *Mauvais riche*. Viennent enfin des moralités qui se réduisent à la représentation de quelque trait propre à mettre en lumière une qualité morale, une vertu. Telle est la « Moralité ou histoire rommaine d'une femme qui avoit voulu trahir la cité de Romme, et comme sa fille la nourrit six sepmaines de son lait en prison; à cinq personnaiges, c'est assavoir : Oracius, Valérius, le sergent, la mère et la fille[4]. » La moralité allégorique, la première en date, perce déjà dans les *jeux* que donnaient les Puys au nord de la France, durant le treizième siècle. Entièrement constituée dans la première moitié du quatorzième siècle, elle s'est sans doute développée sous l'influence du système d'allégories qu'on voit s'épanouir dans le *Roman de la Rose*, et qui rappelle les subtiles abstractions de la scolastique.

La *sotie*, qui paraît la forme la plus récente du drame du

1. Voir le *Mistère du viel Testament*, publié par J. de Rothschild, Paris, Didot, 3 vol. in-8° (la suite sera publiée par M. Picot,) et le *Mystère de la Passion*, d'Arnoult Gréban, publié par G. Paris et J. Raynaud, Paris, Vieweg, 1878.

2. Spécialement des saints locaux, dans les villes de province.

3. Viollet le Duc, *Ancien théâtre français*, t. III, *initio*.

4. Id., *ibid.*, t. III (pièce 54).

moyen âge, offre quelque chose de satirique : c'était une sorte de mascarade où les *sotz* et les *sottes*, commandés par la *mère sotte* et le *prince des sotz*, dans des rôles déterminés à l'avance, livraient à la risée publique les abus et les ridicules, avec une liberté de langage illimitée, et flagellaient audacieusement toutes les sottises des hommes depuis le peuple jusqu'au roi. C'est l'ébauche de la comédie de caractère, et un essai de comédie politique, qui parfois fait songer à Aristophane.

Nous avons parlé de la *farce*, conte ou fabliau mis en action. La plupart des farces, même celles qui brillent par l'esprit et la gaieté, sont grossières et licencieuses ; un petit nombre seulement présentent de véritables sujets comiques développés avec finesse. Telle est la farce de Pathelin, le chef-d'œuvre du genre[2].

Dès la seconde moitié du quinzième siècle moralités, sotties et farces deviennent l'objet de l'attention soupçonneuse du gouvernement. Sous Charles VII, les mesures préventives se multiplient pour arrêter l'audace croissante des clercs de la Basoche et des Enfants sans souci ; sous le dur gouvernement de Louis XI, il fallut se taire ou à peu près ; mais avec Louis XII, la liberté reparut ; ce prince « permit les théâtres libres et voulut que sur iceux on jouât librement les abus qui se commettoient tant en sa cour comme en tout son royaume ; pensant par là apprendre et savoir beaucoup de choses, lesquelles autrement il lui estoit impossible d'entendre » (Bouchet, *Sérées*, XIII). Il se fit même du théâtre une arme, dans la lutte qu'il eut à soutenir contre la papauté. Sous François I^er recommencent les persécutions, et des arrêtés, des décrets viennent restreindre la liberté des théâtres [1]. Entravé par ces mesures, le théâtre populaire languit durant le seizième siècle. Au commencement du dix-septième siècle, clercs de la Basoche et Enfants sans souci ont cessé leurs représentations. Toutefois l'association des clercs du Parlement se maintient avec son organisation judiciaire, sinon avec toutes ses cérémonies et ses fêtes, jusqu'à la Révolution, qui la supprima avec les autres corporations.

Quant aux mystères, leur caractère sacré faisait passer la licence de certaines scènes impudentes et parfois ordurières. Néanmoins le Parlement et la chaire firent entendre sous François I^er de nombreuses prostestations. La représentation du mystère des *Actes des Apôtres*, qui dura sept mois (1540-1541) et

1. La sottie était à l'origine une simple parade, sorte de *boniment* joué par des pitres, avec accompagnement de sauts et culbutes, pour attirer le public à la représentation du mystère ou de la moralité. Voir Picot, *la Sottie en France*, dans la *Romania*, 1878, p. 236-326.

2. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 142

celle du *Vieil Testament* soulevèrent les colères du Parlement. En 1548 les confrères qui venaient de s'établir à l'hôtel de Bourgogne ayant demandé la confirmation de leurs privilèges, le Parlement leur permit de représenter les sujets *profanes, honnestes et licites*, et leur interdit expressément les mystères tirés de l'Écriture sainte. C'en était fait de notre vieux théâtre religieux; quatre ans après, Jodelle créait le théâtre moderne.

Ce théâtre toutefois ne triompha pas du premier coup. Les mystères profanes perpétuèrent la tradition du moyen âge. Le privilège exclusif dont jouissaient les Frères de la Passion empêchait la formation d'acteurs capables d'interpréter l'art nouveau, et l'école de Jodelle en était réduite à faire jouer ses tragédies et ses comédies par des écoliers ou des gens du monde, dans les colléges ou à la cour. Ainsi la perpétuité de cette confrérie, assurant à son répertoire populaire[1] une longévité désastreuse pour le théâtre, faisait obstacle au progrès d'un art plus savant. Enfin la force des choses amena les Frères de la Passion à transiger avec la nouvelle école, et vers 1588 ils louèrent leur privilége et leur salle à une troupe de comédiens qui put, grace au règne de Henri IV et au retour de la paix (1593), jouer régulièrement la comédie et la tragédie. Ce fait, qui paraît insignifiant, eut son importance. Avec ce théâtre sans tradition, maître de choisir son répertoire, allaient se former des auteurs et un public nouveaux, capables de s'élever peu à peu jusqu'à l'art véritable.

Cependant les mystères religieux, interdits à Paris seulement, se continuaient en province. En 1580 le curé Lecoq donne sa tragédie de Caïn[2]; et le Normand Vauquelin de la Fresnaye prend dans son *Art poétique* la défense des mystères sacrés qu'il recommande aux auteurs dramatiques[3]. Mais éclipsés par les splendeurs du nouveau théâtre du dix-septième siècle, ils se retirent dans les campagnes où ils ne sont pas encore tout à fait éteints. On peut en voir les derniers restes dans les représentations de la crèche de Bethléem que quelques églises font à Noël ou dans le spectacle de la Passion que des comédiens ambulants donnent dans les foires; les acteurs sont devenus des marionnettes.

Après ce coup d'œil jeté sur l'histoire de notre ancien théâtre, il nous faudrait examiner les œuvres qu'il a produites au sei-

1. On y voit des pièces tirées des romans de chevalerie. *Huon de Bordeaux* par exemple fut joué pendant *plusieurs journées*.

2. Cf. p. 164.

3. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 277.

zième siècle. Mais il nous est impossible d'analyser ces mystères de l'*Assomption*[1], de *saint Christophle*[2], de *saint Andry* « à quatre-vingt-six personnaiges[3], » de l'*Apocalypse*[4], etc., etc. ; ces moralités de *Mundus, caro et dæmonia*[5], de l'*Homme juste* et l'*homme mondain*[6], de l'*Assomption*[7], de l'*Enfant prodigue*[8], de l'*Enfant ingrat*[9], etc. ; ces sotties et farces des *Savetiers*[10], du *Testament de Pathelin*[11], de la *Cornette*[12], des *Deux filles et des deux maries*[13], du *Nouveau-Monde*[14], etc., etc. Dans cette quantité d'auteurs plus ou moins inconnus, on ne peut rappeler que deux ou trois noms, Gringore, Nicole de la Chesnaye et Pontalais; le premier surtout mérite l'attention.

Entré après une jeunesse aventureuse dans la compagnie des Enfants sans souci, Gringore[15] y joua le rôle de Mère sotte et composa divers drames qui furent remarqués. Louis XII employa son talent satirique dans sa lutte contre Jules II : ce sont de véritables pamphlets politiques que les œuvres, d'ailleurs médiocres, qu'il a intitulées « l'*Entreprise de Venise avecque les citez, chasteaux, forteresses et places que usurpent les Véniciens des roys, princes et seigneurs chrestiens*, la *Chasse du cerf des cerfs* (Jules II), l'*Espoir de Paix*, la *Coqueluche*. Outre ces drames politiques, on a de lui les *Folles entreprises*, vaste composition où l'auteur passe en revue, dans le désordre d'un rêve fantastique, les folies de toutes sortes, grandes et petites, que lui montrent l'histoire, la légende, les nouvelles du jour, l'observation de ses contemporains. Le *Jeu du prince des sotz*, joué devant Louis XII le mardi gras de l'an 1511, est une remarquable trilogie composée d'une sottie, d'une moralité et d'une farce. Le *Cry* qui la précède est le chef-d'œuvre du genre. La sottie nous montre aux prises le *Prince des sotz* (Louis XII), la *Mère sotte* (l'Église) avec ses deux acolytes

1. En 1515.
2. D'Antoine Chevallet : joué à Grenoble en 1527.
3. Joué à Paris vers 1530.
4. De Louis Choquet; joué à Paris en 1541.
5. En 1505.
6. Moralité de près de 36000 vers, imprimée en 1508.
7. « Moralité composée par Jean Parmentier, bourgeois de la ville de Dieppe, et jouée au dict lieu le jour du Puy de la dicte assumption, l'an de grâce mil cinq cens vingt et sept. » Cf. plus haut, p. 88.
8. Date incertaine.
9. Vers 1540. Un fils refuse de reconnaître ses parents qui se sont ruinés pour assurer sa fortune. Pendant qu'il était à table, un crapaud s'élance d'un pâté qu'il découpait et se met à lui manger le visage, usqu'au jour où le fils ingrat demande pardon à Dieu de sa faute.
10. Représentée en 1505 à la suite de la moralité *Mundus, caro et dæmonia*.
11. Vers 1520 (?)
12. Date incertaine.
13. De Marguerite de Valois ; voir p. 93.
14. Sottie attribuée sans fondement à Gringore et qui vise la Pragmatique Sanction.
15. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 306. — Vers la fin de sa vie, il changea son nom de Gringore en celui de Gringoire, qu'il trouvait plus harmonieux.

Sotte crédulité et *Sotte occassion*, *Sotte commune* (le Peuple). La moralité rappelle avec hardiesse et souvent avec éloquence la conduite du pape Jules II à l'égard de l'Italie et de la France. Le *Mystère de saint Louis*, trace avec naïveté et force le portrait de ce héros chrétien, soit qu'il nous peigne sa jeunesse, soit que, nous transportant en Orient, il nous montre le capitaine vaincu, prisonnier, plus grand dans la défaite que dans la victoire, soit qu'il nous montre saint Louis de retour en France et rendant la justice à son peuple. Ici l'auteur oppose dans un épisode dramatique la justice royale et la justice seigneuriale. Trois enfants reçoivent de l'abbé leur maître, en récompense de leur travail, l'autorisation d'aller dans la forêt voisine; ils s'abandonnent au plaisir d'une promenade qui les ravit, et, en poursuivant un lapin, pénètrent, sans s'en apercevoir, dans le domaine du sire de Couci; celui-ci les surprend en flagrant délit de braconnage, et, malgré leurs pleurs et leurs prières, les livre au bourreau. Saint Louis, apprenant de l'abbé cette atrocité, éclate et demande la mort du terrible seigneur. Mais sur l'intercession de Bon-Conseil qui lui montre le péril d'une pareille sentence, il condamne le meurtrier à une amende énorme et à un pèlerinage en terre sainte. C'est en Orient que nous ramène la dernière partie de l'ouvrage; on y voit l'échec des troupes croisées, et la mort édifiante du roi sous les murs de Tunis.

Le Mystère de saint Louis est supérieur aux autres mystères de la fin du quinzième et du commencement du seizième siècle. La langue en est ferme, sobre, tantôt noble, tantôt familière, presque toujours simple et pure.

Nicole de la Chesnaye est l'auteur de la *Condamnation du banquet*. Quelques honnêtes bourgeois *Bonne compagnie*, *Je-bois-à-vous*, *Je-pleige-d'autant*, *Accoustumance*, *Souper*, *Passe-temps*, *Gourmandise et Friandise*, ont eu l'imprudence d'accepter une invitation chez trois coquins *Diner*, *Souper*, *Banquet* qui, au milieu du repas, font attaquer soudainement leurs hôtes par divers scélérats, *Esquinancie*, *Gravelle*, *Apoplexie*, *Goutte*, etc. *Bonne-compagnie*, *Accoustumance*, *Passe-temps* qui ont pu tant bien que mal échapper aux meurtriers, demandent justice à dame *Expérience*. Celle-ci fait arrêter les trois coquins par ses domestiques *Remède*, *Secours*, *Sobresse*, *Diette* et *Pilulle* et les fait condamner par ses conseillers *Avicennes*, *Averroys*, *Galius*, *Hypocras*. *Banquet* est pendu par *Diette*; *Souper* devra porter « poignetz de plomb pesans bien largement » pour l'empêcher de servir « de trop de metz sur table, » et il lui est interdit d'approcher de six lieues de *Diner*.

Nous avons parlé plus haut de Pontalais[1], le célèbre bateleur des Halles, à qui on attribue les *Contreditz du songe-creux*.

Ce sont là les dernières œuvres du moyen âge. Il va naître au milieu du seizième siècle un nouvel art dramatique qui, rompant avec la tradition du moyen âge, se rattache on prétend se rattacher à l'antiquité classique. Il ne faut pas s'y tromper toutefois. Le théâtre de la seconde partie du seizième siècle tient encore par des liens étroits à notre ancien théâtre. La comédie, comme nous le verrons, dérive en grande partie de la farce. Pour la tragédie, si la plupart des auteurs s'inspirent de l'antiquité et mettent sur la scène Rome et la Grèce, ils demandent aussi des sujets à l'histoire sacrée, aux légendes du moyen âge, à l'histoire nationale et même contemporaine. Les changements sont surtout extérieurs : la métrique des mystères, si savante et variée, fait place à une autre métrique, plus simple, plus monotone. On voit paraître des chœurs à la manière antique ; les pièces divisées par actes sont d'une longueur régulière : en fait, la révolution atteint plutôt la forme que le fond.

CHAPITRE II

L'école de Ronsard[2].

I. — La tragédie au XVI^e siècle.

Dès le quatorzième siècle, le théâtre classique avait pénétré en Italie, et des écrivains avaient tenté d'imiter les tragédies antiques. L'historien paduan Albertino Mussato écrivit en latin deux tragédies, *Eccérinis* et *Achilléis*, sur le modèle des tragédies de Sénèque. Toutefois, chose à remarquer, le sujet d'*Eccérinis* est pris à l'histoire nationale, et le héros de la tragédie est Ezzelin, tyran de Padoue[3].

Au quinzième siècle, Grégorio Corraro, en s'inspirant de Sénèque, écrit sa tragédie de *Procné*, qui eut un grand retentissement. A la fin du même siècle, Rome voyait représenter en latin des pièces antiques, l'*Hippolyte* de Sénèque, et même des tragédies modernes. Ce mouvement continue à Ferrare, à la cour d'Hercule I^er. Au commencement du seizième siècle, vers

1. Voir plus haut, p. 87.
2. Cf. la note 2 de la p. 146.
3. Chassang, *Des essais dramatiques imités de l'antiquité au quinzième et au quinzième siècles*. Paris, 1852, p. 22 et 195. Cf. Ebert, *op. c.*, 85.

1514, le Trissino par sa *Sofonisba* ouvre la série des œuvres dramatiques écrites en langue vulgaire [1].

En France, le nouveau théâtre naît et se développe sous la double influence de l'antiquité dont on commence à étudier et à admirer les monuments, et de la littérature italienne sortie elle-même de cette étude des classiques grecs et latins. A la cour de François I^er, Quinziano Stoa écrivait en latin, non-seulement des tragédies religieuses dont la forme antique revêtait des sujets chrétiens, mais des tragédies profanes tirées de l'histoire romaine. J. C. Scaliger apportait en France sa traduction latine de l'*Œdipe roi ;* Alamanni, poëte italien de la cour de François I^er et de Henri II, composait en France une *Antigone* italienne; de jeunes seigneurs italiens, appelés à la cour de Marie de Médicis, y apportaient les traductions italiennes des tragiques anciens qu'ils avaient joués à Ferrare, à Mantoue, etc. En 1548, la ville de Lyon fête l'arrivée de la jeune reine, non plus par la représentation de mystères et de moralités, mais par la représentation de la *Calandria* du cardinal Bibbiena jouée en italien par une troupe d'acteurs appelés à cet effet de Florence. On traduit aussi en français des œuvres grecques et latines. Lazare de Baïf rend vers pour vers l'*Électre* (1537) de Sophocle et l'*Hécube* d'Euripide (1544) que G. Bouchetel redonne l'année suivante (1545). Sibilet en 1549 publie l'*Iphigénie* [2].

Vers 1540, Buchanan fait représenter au collége de Bordeaux deux tragédies sacrées, composées sur le modèle classique: *Jean-Baptiste* et *Jephthé*, et les tragédies grecques d'*Alceste* et de *Médée*. Muret, en 1544, prend pour sujet *Jules César*. Guérente, le collègue de Buchanan, fait également jouer des tragédies latines [3]. Budé, Daurat à Paris s'efforcent également de substituer aux allégories, aux mystères, des pièces plus nobles faites à l'imitation des anciens. Ronsard, au collége Coqueret, traduit le *Plutus* d'Aristophane qu'il joue avec ses camarades sous les yeux de Daurat. Ainsi dans les universités, dans les collèges, de savants humanistes forment des disciples auxquels ils inspirent l'admiration et la reproduction des chefs-d'œuvre de Rome et d'Athènes. Par la double action de l'antiquité et de

1. Tiraboschi, *Storia della litteratura italiana*, III, 35. Cf. Ebert, *op. c.*, 88.

2. Cf. plus haut, p. 69.

3. « Avant l'âge, » dit Montaigne, Aller ab undecimo vix tum me ce perat annus. « J'ay soutenu les premiers personnages en tragédies latines de Buchanan, de Guerento et de Muret, qui se représentoient en notre collége de Guyenne avec quelque dignité. » (*Essais* I, 25, fin.)

l'Italie, le nouveau théâtre tend donc à se substituer au théâtre populaire [1].

En 1549, Du Bellay lance le manifeste de la Pléiade. Trois ans après, Jodelle avec sa tragédie de *Cléopâtre* et sa comédie d'*Eugène*, inaugure le théâtre moderne. A peine âgé de vingt ans, l'ami de Ronsard

> ... le premier d'une plainte hardie
> Françoisement sonna la grecque tragédie,
> Puys, en changeant de ton, chanta devant nos rois
> La jeune comédie en langage françois [2].

La *Cléopâtre* et l'*Eugène* furent représentés le même jour, en présence de la cour, au collége de Boncourt. Comme le privilége des Frères de la Passion laissait en leurs mains les troupes d'acteurs publics, les rôles durent être joués par des amateurs ; les acteurs furent Jodelle et ses amis, R. Belleau, La Péruse, Grevin, etc. Henri II fut si content de cette représentation qu'il donna à l'auteur cinq cents écus et « lui fit tout plein d'autres grâces, d'autant plus que c'estoit chose nouvelle et très-belle et rare [3]. » Le triomphe était complet; Jodelle fut salué comme le père de la tragédie moderne. Après la représentation, l'auteur et ses amis partent pour Arcueil ; chemin faisant, l'un d'eux avise un troupeau de moutons, s'empare du bouc qu'il orne de fleurs et de lierre, et dans la salle du festin, au milieu de la docte et joyeuse compagnie [4], l'animal consacré à Bacchus est présenté solennellement au jeune vainqueur. Baïf dans des vers plus grecs que français entonne à cette occasion le *Pæan* triomphal [5].

La *Cléopâtre* est la première des tragédies françaises. A ce titre et malgré son peu de valeur, elle mérite que nous l'examinions [6].

1. Chassang, *op. cit.*, p. 190; Ébert, *op. cit.*, p. 90.

2. Ronsard.

3. Brantôme, *Grands capitaines français* (le grand roy Henri II). édit. Lalanne, t. III, p. 289.

4. Ronsard, Muret, Daurat, Baïf, Du Bellay, en faisaient aussi partie.

5. Le bouc fut ensuite renvoyé à son troupeau. Cette plaisanterie d'étudiants, défigurée par le bruit public, fit grand scandale. On vit une fête payenne où un bouc était *sacrifié* au dieu Bacchus. Ronsard était le grand prêtre présidant au sacrifice Les confrères de la Passion et les huguenots s'unirent pour crier au sacrilege. Jodelle fut accusé d'athéisme; Ronsard et Baïf qui avaient composé des dithyrambes durent se justifier. Voir *la Réponse* de Ronsard *aux injures et calomnies de je ne sçay quels Predicans et ministres de Genève*. Cf. Goujet, *Bibliothèque française*, XII, 27, 189 ; les *Journaux de l'Estoile*, dans l'édition de Michaud et Poujoulat, série I, t. I, partie I, p. 29.

6. Voici le passage de Plutarque qui a

Au premier acte, l'ombre d'Antoine se lamente en un long monologue sur sa triste destinée : Cléopâtre a été la cause de

fourni à Jodelle le sujet de sa *Cléopâtre*. Nous citons la traduction d'Amiot, t. II (p. 721-726), de l'édition de Paris 1622 :

« Cela fait, il (César) y envoya Proculeius, luy commandant qu'il fist tout devoir et toute diligence de saisir Cléopâtre vive, s'il pouvoit, pour autant qu'il craignoit que son trésor ne fût perdu, et davantage qu'il estimoit que ce seroit un grand ornement et embellissement de son triomphe, s'il la pouvoit prendre et mener vive à Rome.

« Peu de jours après, César luy-mesme en personne l'alla visiter pour parler à elle et la reconforter ; elle estoit couchee sur un petit lit bas en bien pauvre estat ; mais si tôt qu'elle le vid entrer en sa chambre, elle se leva soudain, et s'alla jetter toute nue en chemise à ses pieds, estant merveilleusement défigurée tant pour ses cheveux qu'elle avoit arrachez que pour sa face qu'elle avoit deschirée avec ses ongles, et si avoit la voix faible et tremblante, les yeux batus et fondus à force de larmoyer continuellement : et si pouvait-on voir la plus grande partie de son estomac deschiré et meurtri. Bref le corps ne se portoit gueres mieux que l'esprit : neanmoins sa bonne grace et la vigueur et force de sa beauté n'estoient pas du tout esteintes ; elle apparoissoit au dedans et se demontroit aux mouvements de son visage. Apres que César l'eut faict recoucher, et qu'il se fut assis auprès d'elle, elle commença à vouloir deduire ses deffences et alleguer ses justifications, s'excusant de ce qu'elle avoit fait, et s'en deschargeant sur la peur et la crainte d'Antonius. César au contraire la convainquoit de chaque point et article : par quoy elle tourna tout soudain sa parole à luy requerir pardon et implorer sa mercy, comme si elle eust eu grande peur de mourir et bonne envie de vivre. A la fin elle luy bailla un bordereau de bagues et finances quelle pouvoit avoir. Mais il se trouva là d'aventure l'un de ses trésoriers nommé Seleucus, qui la vint devant César convaincre, pour faire du bon valet, qu'elle n'y avait pas tout mis, et qu'elle en recelloit sciamment et retenoit quelques choses, dont elle fut si fort pressée d'impatience et de colère qu'elle l'alla prendre aux cheveux et luy donna plusieurs coups de poing sur le visage. César s'en prit à rire et la fit cesser. Hélas ! dit-elle, adonc, César, n'est-ce pas une grande indignité que tu ayes bien daigné prendre la peine de venir vers moy, et m'ayes fait cest honneur de parler avec moy chetive, réduite en un si piteux et si miserable estat, et puisque mes serviteurs me viennent accuser, si j'ay peut-estre mis à part et reservé quelques bagues et joyaux propres aux femmes, non point ! hélas, pour en parer moy malheureuse, mais en intention d'en faire quelques petits presents à Octavia et à Livia, à celle fin pour que par leur intercession et moyen tu me fusses plus doux et plus gracieux. César fut tres-joyeux de ce propos, se persuadant de là qu'elle désiroit fort asseurer sa vie ; si luy fit respondre qu'il luy donnoit non-seulement ce qu'elle avoit retenu pour en faire de tout à son plaisir, mais qu'outre cela il la traiteroit plus libéralement et plus magnifiquement qu'elle ne sçauroit esperer ; et ainsi prit congé d'elle, et s'en alla pensant bien l'avoir trompée, mais estant bien trompé luy-mesme. »

(Cornelius Dolabella ayant ensuite appris à Cléopâtre que César devait dans trois jours l'envoyer en Syrie avec ses enfants, elle obtient de César d'aller sur la tombe d'Antoine.)

« Là à genoux, embrassant le tombeau avec ses femmes, se prit à dire les larmes aux yeux : O cher seigneur Antonius, je t'inhumai naguere estant encore libre et franche, et maintenant je presente ces ofertes et effusions funèbres estant prisoniere et captive, et me desfend on de deschirer et meurtrir de coups ce mien esclave corps, dont on fait soigneuse garde seulement pour triompher de toy ; n'attend donc plus autres honneurs, offrandes ni sacrifices de moy ; celles ci sont les dernieres que Cleopatra te peut faire, puisqu'on l'emmène. Tant que nous avons vescu, rien ne nous a peu séparer d'ensemble ; mais maintenant à notre mort je fais doute qu'on ne nous face eschanger les lieux de notre naissance, et comme toy Romain reste icy inhumé en Égypte, aussi moy malheureuse Egyptienne ne sois ensépulturée en Italie, qui sera le seul bien que j'auray reçu de ton pays. Si donc les dieux delà ou tu es à présent ont quelque autorité et puissance, puisque ceux de par deça nous ont abandonnez, ne souffre pas qu'on emmene vive ton amie, n'endure qu'en moy on triomphe de toy ; ainsi me reçoy avec toy et m'ensevelis en un mesme tombeau. Car combien que mes maux soient infinis, il n'y en a pas un qui m'ait esté si grief à

ses malheurs, de sa mort tragique, mais elle-même avant la fin du jour doit venir le rejoindre : il le lui a ordonné dans un songe ; après avoir été si longtemps sa *compagne en sa liesse*, il faut qu'elle soit maintenant *compagne en sa peine et tristesse*. L'ombre s'évanouit et Cléopâtre paraît suivie de ses deux confidentes *Éras* et *Charmion*. Elles continuent un dialogue commencé derrière la scène, dont les répliques vives rappellent Sénèque. Les confidentes dissuadent Cléopâtre de se tuer. « Antoine m'appelle, Antoine il me faut suivre, » répond Cléopâtre ; et elle fait le récit de la mort de son amant, et du songe qu'elle a eu la nuit précédente. Elle résiste aux sollicitations de ses confidentes ; elle mourra libre plutôt que de vivre captive. Un chœur de femmes alexandrines vient longuement développer le thème de l'instabilité du bonheur humain : le plaisir conduit aux fautes, les fautes conduisent au malheur !

Le second acte ne renferme qu'une scène. Octavien rappelle fièrement la grandeur que les dieux lui accordent ; mais sa félicité est altérée par le regret que lui fait éprouver la mort d'Antoine. Proculée, un de ses officiers, lui dit qu'il a tort de plaindre un homme dont les dieux ont puni l'orgueil. Agrippa, autre officier, développe la même pensée, en rappelant divers traits de la vie d'Antoine : qu'Octavien, sans égard pour le nom d'Antoine, poursuive sa victoire, frappe les enfants de son ancien rival et Cléopâtre leur mère. Proculée craint que Cléopâtre n'échappe au vainqueur par la mort, et Agrippa conseille de lui montrer des égards qui la détourneront du suicide. Octavien se range à cet avis. Le chœur, dans une série de strophes et d'antistrophes, développe cette pensée que l'orgueil excite la colère des dieux, et cite comme exemples les Titans, Prométhée, Icare et enfin Cléopâtre.

Le troisième acte s'ouvre par un dialogue entre Octavien et Cléopâtre. Octavien ne veut pas entendre la justification de Cléopâtre. Celle-ci implore sa pitié. C'est son amour pour An-

supporter comme le peu de temps que j'ay esté contrainte de vivre sans toy. »

(Suit le récit de la mort de Cléopâtre : un paysan, trompant les gardes, apporte un panier de figues à la reine, qui envoie demander à César de la faire inhumer avec Antonius. César, craignant que sa victime ne lui échappe, envoie des hommes vers elle ; il était trop tard.) « Quand ils eurent ouvert les portes, ils trouvèrent Cléopatre roide morte couchée sur un lict d'or accoustree de ses habits royaux, et l'une de ses femmes, celle qui avoit nom Iras, morte aussi à ses pieds : et l'autre Charmion à demy morte et tremblante, qui luy racostroit le diadème qu'elle portoit à l'entour de la teste : il y eut quelqu'un qui luy dit en courroux : Cela est-il beau, Charmion ? Très-beau, respondit-elle, et convenable à une dame extraicte de la race de tant rois. Elle ne dit jamais autre chose, ains cheut en la place toute morte près du lit. » (Plutarque raconte ensuite les diveres versions qui avaient cours sur l'*aspic* de Cléopâtre.)

toine qui l'a forcée à combattre Octavien. Sacrifier son amour à la paix, c'était se séparer d'Antoine. « Séparer, las ! ce mot me fait faillir ! » Octavien croit que son évanouissement est feint. Le chœur partage ses soupçons. Cléopâtre revient à elle, éclate en regrets sur son cher Antoine, et supplie à genoux Octavien de l'épargner, elle et ses deux enfants. Octavien lui répond en lui montrant les conséquences fatales qu'a eues sa conduite : toutefois il lui accorde la vie. Cléopâtre reconnaissante veut lui livrer ses trésors : Octavien se montre satisfait ; mais Séleuque, serviteur de Cléopâtre, avertit Octavien que la reine cache la meilleure partie de ses richesses. Cléopâtre furieuse se jette sur Séleuque et lui arrache les cheveux, regrettant de n'avoir pas la force de l'écraser sous ses pieds. Elle reconnaît toutefois avoir retenu quelques joyaux, mais c'était pour en faire don à Livie et à Octavie. Octavien la remercie, lui dit de garder ces joyaux, et de reprendre goût à la vie : « Vivez captive, lui dit-il, comme vous viviez dans votre prospérité. » Suit une scène entre le chœur et Séleuque. Celui-ci regrette amèrement la parole imprudente qui a excité la colère de la reine. Le chœur termine par des réflexions sur la conduite de Séleuque, et remarque que le courage dont a fait preuve la reine, semble montrer qu'elle ne subira pas facilement l'outrage du triomphe.

Au début du quatrième acte, Cléopâtre déclare que les prières qu'elle adressait à Octavien n'avaient pour but que d'obtenir la vie de ses enfants ; elle ne se laissera pas traîner au char du vainqueur. Les deux confidentes Éras et Charmion veulent mourir avec leur reine. Toutes trois se dirigent vers la tombe d'Antoine. Le chœur compatit à la douleur de la reine, mais en entendant les plaintes de Cléopâtre sur sa tombe, il s'arrête. Ici la scène représente d'un côté le chœur exprimant ses réflexions, de l'autre, Cléopâtre et ses confidentes pleurant leur destinée. Puisse un même cercueil la réunir avec Antoine ! L'acte finit par un chant où le chœur décrit, dans une série de strophes, d'antistrophes et d'épodes, le sacrifice que Cléopâtre fait sur la tombe d'Antoine.

Au cinquième acte, Proculée fait aux citoyens d'Alexandrie le récit de la mort tragique de Cléopâtre et de ses deux confidentes. Le chœur célèbre l'héroïsme de la reine et déclare sa gloire immortelle ; il conclut toutefois en disant qu'Alexandrie apprendra par ces événements tragiques à ne plus rien oser contre César.

Telle est cette pièce où l'auteur a voulu représenter « les dé-

sirs et les flammes de ces deux amants » en même temps que « l'orgueil, l'audace d'Octavien et le journel souci de son trophée [1]. » On voit les défauts graves de la pièce : quoiqu'il y ait une intention dramatique, l'action est à peu près nulle, et la pièce n'est guère qu'une longue suite de déclamations. Le vide de l'action est loin d'être compensé par le style, qui, en général, est lâche, emphatique, d'une pompe déplacée : pour simuler l'émotion, la passion, l'auteur abuse de la répétition [2]; les traits pathétiques sont en petit nombre. Toutefois, comparée aux mystères qu'elle veut remplacer, cette pièce a quelque intérêt. Ce n'est pas une traduction ou une imitation d'un drame grec, mais une œuvre nouvelle construite sur le modèle de la tragédie antique, et dont Plutarque n'a fourni que les éléments [3]. Pour la première fois paraît l'unité de temps, et, malgré la faiblesse du drame, l'unité d'action. Par suite de cette unité, il y a plus d'effets dramatiques dans la *Cléopâtre* que dans les mystères encombrés d'incidents et d'épisodes, sans nœud ni dénoûment. La tragédie ne s'annonce plus par de longs préambules ou prologues, mais entre dès l'abord dans le sujet. La seconde scène du premier acte est un dialogue commencé derrière la scène, qui se continue devant les spectateurs : il en est de même du début du troisième acte. Des coups de théâtre, comme l'évanouissement de Cléopâtre, sont employés par l'auteur. Le chœur fait corps avec la pièce et a son rôle comme interlocuteur. Quoique le style ait une allure lyrique plutôt que dramatique, et que la fausse rhétorique domine, toutefois le dialogue vif, coupé, aux répliques heurtées, paraît déjà dans la *Cléopâtre*; on en suivra la trace durant tout le seizième siècle et au commencement du dix-septième jus-

1. *Prologue* de la Cléopâtre.

2. Qu'on en juge par les citations suivantes prises à une seule scène (IV,2).

Penseroit doncq César estre du tout vain-
[queur ?]
Penseroit doncq César abastardir ce cœur
Veu que des tiges vieux ceste vigueur j'hérite
De ne pouvoir céder qu'à la Parque dépite ?
La Parque et non César aura sur moy le pris,
La Parque et non César soulage mes esprits.
La Parque et non César triomphera de moy
La Parque et non César finira mon esmoy...
César, César, César, il te seroit facile
De subjuguer ce cœur...
Courage, donc, courage, ô compagnes fatales.
Encore que les maux par ma Roine endurez
Encore que les cieux contre nous conjurez,
Encore que la terre envers nous courroucée,
Encore que fortune envers nous insensee,
Encore que d'Antoine une mort misérable,
Encore que la pompe à César désirable,
Encore que l'arrest que nous fismes ensemble,
Qu'il faut qu'un mesme jour aux enfers nous
[assemble],
Aiguillonast asses mon esprit courageux, etc...
Ha, mort, ô douce mort, mort, seule guérison
Des esprits oppressez d'une étrange prison,
T'avons-nous fait offense, *ô douce et douce*
Haste donc, haste toy... [*mort...*]
Mais *où va, dites moy, dites moy*, damoiselles,
Où va ma Roine ainsi?

3. La comparaison de l'analyse de la Cléopâtre avec la citation de Plutarque montre que si Jodelle doit beaucoup à l'historien grec, il a fait cependant preuve d'invention soit dans la disposition des parties, soit dans l'addition de nouveaux traits.

que dans Corneille. Jodelle rompt avec la versification ingénieuse et savante des mystères ; il n'emploie plus que le vers héroïque du moyen âge, le décasyllabe, ou le nouveau vers héroïque, l'alexandrin [1].

On ne sait quand fut composée la seconde tragédie de Jodelle, *Didon se sacrifiant*, et on ignore si elle fut représentée. Les frères Parfait supposent qu'elle fut jouée en même temps que la *Cléopâtre*, mais n'appuient leur assertion d'aucune preuve. Cette tragédie est prise au quatrième livre de l'*Énéide* que l'auteur suit fidèlement, se bornant à mettre en dialogue le récit du poëte latin. Comme œuvre dramatique, la *Didon* est bien au-dessous de la Cléopâtre, l'intérêt tragique y est nul. Déjà dans Virgile il est difficile de s'intéresser à Énée dont le rôle équivoque est loin d'être dramatique ; ce défaut devient plus sensible à la scène, et le pieux amant de Didon semble ridicule ou odieux [2].

La pièce commence avec les préparatifs du départ d'Énée, ce qui donne l'unité de temps ; mais, par suite, l'action est nulle, et le mouvement dramatique est remplacé par d'interminables dialogues. Au second acte, par exemple, Didon débite un premier discours de cent quatre-vingt-douze vers interrompus seulement une fois par cinq vers d'Anne sa sœur. Énée réplique par cent soixante-dix-huit vers, avec un léger repos qui permet à Anne d'intercaler dix vers. Didon réplique à son tour par une autre tirade de cent vers. De même le chœur, qui n'est pas aussi intimement lié au sujet que dans la *Cléopâtre*, débite de longues strophes sans intérêt. On comprend difficilement qu'une pièce comme la *Didon* ait jamais pu être jouée avec succès.

La *Didon* n'est supérieure à la *Cléopâtre* que par les qualités du style et de la versification, soit que le talent de Jodelle fût en progrès, soit que le poëte fût soutenu par son incomparable modèle. Il y emploie partout l'alexandrin : les rimes sont al-

1. Le vers dominant dans les mystères est le vers de huit syllabes. Cf. aux *Morceaux choisis* le mystère de *saint Louis*. Jodelle se sert du vers de dix syllabes aux actes II, III et V, de l'alexandrin aux actes I et IV; ceux-ci sont beaucoup plus dramatiques que les trois autres, et l'auteur sent que l'alexandrin est plus propre à exprimer les grands sentiments. Le premier acte est tout entier en rimes féminines, les autres présentent au hasard des rimes masculines et féminines. Les chœurs, divisés en strophes et faits pour être chantés, presentent, suivant les règles de notre ancienne poésie lyrique, l'alternance régulière des rimes masculines et féminines, alternance imposée par des nécessités mélodiques.

Voir sur la Cléopâtre les pages excellentes d'Ébert que nous résumons ici en partie, *op. cit.*, p. 91-117.

2. Vingt ans après Jodelle, Marlow reprenait en collaboration avec Th. Nasch le même sujet qui ne devait pas plus lui réussir qu'au poëte français.

ternativement et régulièrement masculines et féminines.

Avec les deux tragédies de Jodelle, commence le théâtre moderne. On a vu que son caractère est l'imitation du drame antique. Mais, parmi les anciens, il en est un dont l'action, considérable sur notre théâtre, comme sur le théâtre italien et espagnol, doit appeler l'attention. Arrêtons-nous donc sur l'influence que Sénèque le tragique a exercée sur le théâtre de ce temps.

Lorsque les auteurs dramatiques songèrent à s'inspirer de l'antiquité, vers le commencement du quinzième siècle, ils s'attachèrent de préférence à Sénèque le tragique [1], parce que le latin était plus facile à lire pour eux que le grec, et parce que de la littérature dramatique romaine il ne restait que les tragédies de Sénèque ; ensuite parce que la perfection, l'admirable simplicité des modèles grecs était d'une imitation bien plus difficile pour des commençants à peine initiés aux plus simples principes d'un art nouveau, que les œuvres déclamatoires du tragique latin. Il était plus aisé de versifier les grandes *catastrophes* tragiques, incestes, parricides, qu'affectionne Sénèque, que de s'attacher à l'observation des caractères et à l'étude des passions. Il était plus facile de prêter aux personnages de belles sentences morales, que des discours en harmonie avec leurs caractères et leurs actions. Dès le quinzième siècle, Sénèque sert donc de modèle aux auteurs dramatiques. Au seizième, son influence ne fait que grandir, et la *poétique* de J. C. Scaliger [2] qui est fondée tout entière sur les œuvres du poëte romain, adoptée par les universités, érige en loi son système dramatique. On y apprend à négliger l'*invention*, Sénèque ayant emprunté ses sujets, à ne s'occuper que de la diction, à choisir un argument court et simple, qui peut être varié par divers incidents accessoires, à étaler de longs discours sentencieux et de belles maximes morales qui instruisent le spectateur. La poétique de Scaliger et avec elle les tragédies de Sénèque devaient influer sur Corneille même et sur Racine à ses débuts.

Jodelle trouva des imitateurs. Un an après la représentation de la *Cléopâtre* et de l'*Eugène*, Jean de la Péruse [3], qui avait joué un rôle dans ces deux pièces, écrivit à son tour une *Médée* imitée de la *Médée* de Sénèque. Cette pièce, fort médiocre, fit considérer l'auteur comme « l'un des premiers tra-

1. Que les tragédies mises sous le nom de Sénèque soient l'œuvre d'un seul auteur ou de plusieurs.

2. Publiée à Lyon en 1561.

3. Voir plus haut, p. 129.

giques de son temps ; » si l'on en croit le bon Pasquier, ce juge bien indulgent de la Pléiade, elle ne fut « accompagnée de la défaveur qu'elle méritoit [1]. » La Péruse ne survécut pas à son triomphe : il mourut en 1554 à l'âge de vingt-cinq ans.

Charles Toutain ou Toustain [2] publia en 1556 une plate imitation de l'*Agamemnon* de Sénèque.

La *Mort de César* de Jacques Grévin [3], inspirée d'une tragédie analogue de Marc-Antoine Muret, marque un progrès sur les œuvres précédentes. L'auteur expose d'abord les pressentiments de César qu'Antoine cherche à dissiper (acte I), puis le monologue de Brutus s'encourageant au meurtre (acte II), les inquiétudes de Calpurnie que sa nourrice cherche à calmer, et qui arrache à César la promesse de ne pas aller au sénat, les conseils par lesquels Brutus triomphe facilement de cette promesse (acte III) ; le récit du messager racontant à Calpurnie la mort de son mari (acte IV), le triomphe de Marc-Antoine qui retourne contre les conspirateurs les colères populaires (acte V). Telle est la pièce dans sa simplicité d'action. On y saisit un commencement d'intérêt dramatique, quoique les discours, les monologues et les chœurs occupent encore trop de place. Au troisième acte surtout, on suit avec intérêt les revirements de César cédant tour à tour aux prières de Calpurnie et à celles de Brutus ; et au cinquième, il y a un contraste frappant entre les cris de triomphe de Brutus et de Cassius, et les menaces de Marc-Antoine qui les livre aux fureurs du peuple soulevé [4]. Le style de Grévin est moins obscur et moins lourd que celui de Jodelle, il est souvent facile, « doux-coulant », et ne manque pas de couleur oratoire.

Jacques de la Taille [5] avait écrit vers 1560 une *Didon*, qui est perdue. On a de lui deux tragédies, *Daire* (Darius) qu'il composa dans sa dix-neuvième année, et *Alexandre*. Dans la première, il représente les malheurs de Darius, la trahison de Bessus et de Nabarzanes et la mort du prince qui en est la conséquence. Cette pièce est très-faible ; c'est là qu'on trouve le malheureux vers qui a suffi à attacher un souvenir ridicule au nom de

1. *Recherches*, VII. 6.

2. Charles Toustain, sieur de la Mazurie, lieutenant général de la Basse-Normandie, né à Falaise.

3. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 333.

4. CASSIUS.
Allons au Capitole, allons en diligence
Et, premiers, en prenons l'entière jouissance.

ANTOINE.
... J'atteste icy le ciel,
Qu'ainsi ne demourra cette faulte impunie...
Et vous, braves soldats, voyez, voyez quel ter
On vous a faict ; voyez cette robe sanglante,
C'est celle de César...

LES SOLDATS.
Armes ! armes ! soldats, mourons pour nostre [maistre, etc.

5. Voir plus haut, p. 132.

Jacques de la Taille. Darius s'adresse à Alexandre et lui dit

Mes enfants et ma femme aye en recommanda... (*tion*)
Il ne put achever, car la mort l'engarda (*l'empêcha*).

Le mètre varie avec les actes ; tantôt le poëte emploie l'alexandrin, tantôt le décasyllabe.

La tragédie d'*Alexandre* est moins médiocre ; elle a pour sujet la conjuration tramée pour emprisonner le roi, et sa mort à Babylone. On trouve dans cette pièce quelques vers énergiques, de la vérité dans le détail et un commencement de peinture de caractère. Les deux tragédies contiennent des chœurs.

Pendant que le nouveau théâtre suivait la voie ouverte par Jodelle, que devenait la confrérie de la Passion ? A Paris, elle donnait des mystères profanes, des moralités, et luttait contre les troupes d'acteurs qui cherchaient à s'établir dans la capitale, spécialement les troupes italiennes qui, munies des patentes royales, parcouraient la France. Nous avons vu que, lasse de plaider et de combattre contre les obstacles qui lui étaient soulevés de tous côtés, elle céda son privilége à une troupe française qui put dès 1588 jouer le théâtre nouveau à l'hôtel de Bourgogne.

En province les mystères continuaient. On a peu de détails sur la littérature dramatique que le théâtre populaire fit naître durant la seconde moitié du seizième siècle. On sait toutefois que la Normandie était un centre important de représentations religieuses. Le Normand Vauquelin de la Fresnaye engage vivement ses concitoyens à jouer la Bible et les légendes des saints au lieu des légendes payennes [1]. Et l'on a conservé de l'année 1580 une pièce qui, malgré son titre de *tragédie*, est un véritable mystère, comme on le voit par le prologue adressé aux fidèles, la forme même de la pièce, la coupe des scènes, et la versification : cette tragédie de *Caïn*, due à Thomas Lecocq [2], est un remaniement d'une des divisions du *Mistère du viel Testament* (*De la mort d'Abel et de la malédiction Cayn*), remaniement conforme du reste aux traditions de la littérature populaire. Des morceaux entiers reproduisent presque sans changement le texte original. Dans les parties où Lecoq se sépare de son modèle, il fait preuve de beaucoup de talent ; sa langue est franche, nette et élégante ; le vers tour à tour noble et familier, est vigoureux et expressif, c'est l'œuvre d'un habile *facteur*.

Cependant le nouveau théâtre prend un rapide développement. D'une part la forme classique se modifie, et à côté de la *tragédie* prennent place la *tragi-comédie*, la *bergerie*, la *pasto-*

1. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 277. | 2. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 320.

rale, etc. D'autre part, les circonstances politiques exercent leur action sur le fond même des œuvres. Les auteurs cherchent à faire pénétrer dans l'esprit des spectateurs les sentiments ou les pensées que leur inspire l'état du pays, et le théâtre devient bientôt un instrument de combat. Sous l'influence des passions du temps, le théâtre revient aux sujets religieux et tente les sujets politiques.

En 1551, avant la réforme de Jodelle, Th. de Bèze[1] avait fait jouer à l'université de Lausanne une pièce intitulée *Abraham sacrifiant*, sorte de mystère[2], écrit d'un style sobre, sévère, ardent. Ce poëme qu'anime une puissante inspiration est l'œuvre d'un sectaire qui veut inspirer à ses coréligionnaires le mépris du monde, des affections les plus légitimes, et l'obéissance aveugle aux ordres de Dieu[3]. L'exemple de Th. de Bèze devait être suivi par des disciples de la nouvelle école, mais avec un talent très-inférieur. En 1566, Des Masures[4] donne son *David combattant, fugitif, triomphant*, série de trois pièces qui rappellent les trilogies antiques; en 1567, Florent Chrestien[5] traduit le *Jephté* de Buchanan. Ces pièces ne méritent d'être rappelées ici qu'à cause de leur tendance religieuse. Il est intéressant de voir le drame nouveau, entre les mains des réformés, devenir un moyen d'édification, comme l'avaient été pour les catholiques les anciens mystères.

En même temps nous voyons paraître des pièces tirées de l'histoire sacrée ou profane, ancienne ou moderne, dont les unes, les plus modérées, sont de véritables *moralités politiques*, les autres des pamphlets passionnés.

Chantelouve, à côté de sa grotesque tragédie de *Pharaon* (1582), donne l'odieuse tragédie de *Coligny* (1575) où il célèbre l'assassinat de l'illustre amiral.

Pierre Mathieu, l'auteur des *Quatrains*[6], zélé ligueur, parti

1. Voir plus haut, p. 5, et aux *Morceaux choisis*, p. 313.

2. Le vers est tantôt de huit, tantôt de six syllabes, il n'y a pas de division d'actes ni de scènes. Cette pièce n'est guère qu'un long dialogue entre Abraham et Isaac.

3. De Bèze a encore laissé une traduction de cent psaumes entrepris sur le conseil de Calvin pour faire suite aux psaumes de Marot. Cette traduction est très-faible; elle a inspiré à un contemporain (Guillaume Gueroult) l'épigramme suivante :

Qui de Marot et de Bèze les vers
Voudra choisir pour les meilleurs eslire,
Tout bien choisi de long et de travers,
Dire il pourra, en les escoutant lire :
Ceux de Marot, c'est d'Amphion la lyre
Ou du dieu Pan le flageol gracieux ;
Mais ceux de Bèze un françois vicieux,
Rude et contraint, et fascheux à merveilles.
Donne à Marot le laurier gracieux,
A Bèze, quoi ? de Midas les oreilles.

Ajoutons aux œuvres poétiques françaises de Th. de Bèze de *Saints cantiques recueillis tant de l'Ancien que du Nouveau Testament* (Genève, 1579).

4. Voir plus haut, p. 139.

5. *Ibid.*

6. Cf. p. 137, n. 3, et *Morceaux choisis*, p. 297.

san dévoué des Guises, plus occupé de politique que d'art, compose quatre pièces qui sont la censure indirecte des scandales de la cour, de la corruption du roi et de ses mignons. Dans *Esther* (1585) « est représentée la condition des rois et princes sur le théâtre de fortune, la prudence de leur conseil, les désastres qui surviennent par l'orgueil, l'ambition, l'envie et la trahison, combien est odieuse la désobéissance des femmes et finalement combien les reines doivent amollir la couronne des rois endurcis sur l'oppression de leurs sujets. » Dans *Vasthi* (1589), « outre les tristes effets de l'orgueil et désobéissance est démontrée la louange d'une monarchie bien ordonnée, l'office d'un bon prince pour heureusement commander sa puissance, son ornement, son exercice éloigné du luxe et dissolution. » Dans *Aman* (1589), on voit « la perfidie et trahison, les pernicieux effets de l'ambition et envie, la grâce et bienveillance des rois dangereuse à ceux qui en abusent, leur libéralité et récompense mesurée au mérite et non à l'affection. » La *Clytemnestre* (1589) représente « les malheureuses fins de la volupté. » Enfin dans la *Guisiade* (1589), l'auteur exalte hautement les vertus du duc de Guise et oppose à « l'innocence de la maison de Lorraine » la perfidie du roi et la lâcheté de ses conseillers.

Simon Belyard compose le *Guysien* (1592) ou *Perfidie tyrannique commise par Henry de Valois es personnes des illustrissimes et très généreux princes de Lorraine, Cardinal et Archevesque de Rheims, et Henry de Lorraine, Duc de Guyse, grand-maistre de France*; *Charlot* (1592), *Églogue pastorelle à onze personnages sur les misères de la France et la très heureuse et très miraculeuse délivrance de très magnanime et très illustre prince Mgr le duc de Guise*. La première partie est une sorte d'élégie dramatique des nymphes et des bergers sur la mort des bergers de Lorraine (*les Guises*); la seconde peint leur allégresse à la nouvelle de l'évasion de Charles de Lorraine qui délivrera la France de ses tyrans, et fera renaître l'abondance dans les campagnes.

Louis Léger, régent des Capettes, fait de sa tragédie de Chilpéric, second de nom, une satire amère contre ce roi fainéant du temps de la Ligue, justement mis en tutelle par le Guise, ce nouveau maire du Palais.

D'autres écrivains, tout en imitant tantôt la pastorale italienne, tantôt la tragédie antique, tantôt la tragédie sacrée, s'efforcent de créer un théâtre national et choisissent leurs sujets dans notre histoire, au lieu de les emprunter aux événements

contemporains, qu'on ne peut exposer sans passion et sans partialité. C'est ainsi que Cl. Billard compose non-seulement des tragédies antiques, *Polyxène* et *Panthée*, des tragédies imitées de l'italien, *Alboin* et *Genèvre* (celle-ci tirée de l'Arioste), une tragédie sacrée, *Saül*, mais encore des pièces empruntées à l'histoire de France, *Mérovée*, *Gaston de Foix* [1].

Ainsi, à l'époque qui nous occupe, tous les genres se mêlent. On voit fourmiller des tragédies payennes, des drames sacrés, des pièces politiques, des tragi-comédies, des pastorales, des bergeries, pour la plupart justement oubliées. Gabriel Bounin donne une *Sultane* (1560) où il fait jurer les Turcs par Jupiter; cette pièce, qui met sur la scène un événement récent de l'histoire de Turquie, semble avoir fourni à Racine l'idée de *Bajazet*. Fr. Le Duchat donne une misérable traduction de l'*Agamemnon* (1561); Nicolas Filleul, deux ridicules tragédies *Achille* (1563) et *Lucrèce* (1566) et une pastorale, les *Ombres* (1566). Guillaume Le Breton compose en 1574 un *Adonis* qui fait les délices du roi Charles IX, au témoignage de l'éditeur. Fronton Le Duc célèbre la *Pucelle d'Orléans* (1580) avec plus de bonne volonté que de succès. Nicolas de Montreux compose trois pastorales fades et langoureuses *Athlète*, la *Diane*, *Arimène*, une tragédie « merveilleuse » tirée de l'Arioste, *Isabelle*, deux tragédies classiques *Cléopâtre* et *Sophonisbe*, et une pièce sacrée *Joseph le Chaste* (1601) qui par sa grossière naïveté tient plus du mystère que de la tragédie.

Toutefois la forme classique tend à prévaloir. C'est par elle que l'art arrive à reprendre sa place dans les compositions dramatiques, et c'est là le trait dominant qui caractérise les écrivains les plus remarquables de cette époque. Parmi tant de noms oubliés, il en est trois qui méritent d'être cités et retenus : ce sont les noms de Jean de la Taille, de Robert Garnier et d'Antoine de Montchrestien.

Jean de la Taille [2], le frère de Jacques, a écrit deux *tragédies sacrées*, *Saül furieux* (avant 1572) et les *Gabéonites* (1571), que les frères Parfait apprécient comme il suit : « S'il étoit possible de faire un plus mauvais poëme que la tragédie de *Saül le furieux*, celui des Gabéonites le surpasseroit [3]. » Jugement aussi sommaire qu'injuste. Jean de la Taille est un écrivain de talent ; nous avons vu qu'il a laissé des chansons et des odelettes gracieuses :

1. Et plus tard *Henri le Grand*, pièce sur l'assassinat de ce prince, représenté l'année même de sa mort (1610).

2. Voir plus haut, p. 130, et n. 4.

3. *Histoire du théâtre français*, III, 361.

ses tragédies suffiraient à prouver qu'il était poète. On peut reprocher au *Saül* d'avoir peu d'action et d'être concentré dans une situation unique, la mort du roi et de Jonathan; le vice est capital, mais pallié avec art, et la pièce contient beaucoup de passages pathétiques et purement écrits. Les *Gabaonites*, qui parurent un an après *Saül*, sont pris également au livre des Rois. Cette pièce, où diverses imitations de Virgile, d'Horace et d'Euripide sont habilement fondues, renferme de belles scènes. Rezèfe pleurant sur le sort de ses enfants que réclame le supplice; Joab interrogeant la mère éperdue et la forçant à avouer où elle cache ses fils; les enfants s'encourageant à la mort et consolant leur mère. Le récit du supplice est vraiment tragique. Les caractères sont habilement tracés, et Joab, malgré son rôle odieux, montre une dignité et une émotion dont ne fait pas toujours preuve Oreste dans Racine quand il vient arracher Astyanax aux bras d'Andromaque. Garnier a su profiter des *Gabaonites* [1].

Nous arrivons à ROBERT GARNIER [2], le plus grand poète dramatique du seizième siècle. Il représente le développement le plus complet du nouveau théâtre, tel qu'on pouvait l'attendre d'une époque où la situation troublée du pays, l'absence d'une scène nationale, et l'influence toujours prépondérante des théories étroites de Scaliger étaient autant d'obstacles au progrès de l'art dramatique. Le mérite de Garnier fut d'apporter dans la diction plus de noblesse et de grandeur, dans le vers plus de correction et d'élégance; mais il pèche toujours par la composition et le développement de l'action.

Garnier débuta en 1568 par la *Porcie, tragédie françoise avec des chœurs représentant les guerres civiles de Rome, propre pour y voir despeintes les calamités de ce temps.* La furie Mégère ouvre la pièce par un monologue où elle appelle sur Rome les horreurs de la guerre civile; un chœur de femmes déplore l'instabilité des choses humaines et les dissensions qui inondent Rome de sang (acte I). Porcia, sa nourrice et le chœur se lamentent sur le sort de leur patrie et attendent avec anxiété des nouvelles de Brutus (acte II). Un philosophe, Arée, invoque la clémence d'Octave: celui-ci répond qu'il doit venger César. Marc-Antoine, Octave, Lépide délibèrent sur la conduite à tenir à l'égard des Pompéiens; vient ensuite un chœur de soldats (acte III). Un messager annonce

1. Spécialement dans la *Troade*.

2. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 341. — Cf. Ebert, *op. cit.*, p. 142-178.

le résultat de la bataille de Philippe, et la mort de Brutus. Porcie déclare qu'elle va suivre son mari (acte IV). La nourrice rapporte la mort de Porcie et se tue sur la scène (acte V).

Dans cette analyse on reconnaît le plan habituel des tragédies de Sénèque. Garnier emprunte même au tragique romain son philosophe qui n'est qu'une copie de celui qui, dans la tragédie d'*Octavie*, invoque la clémence de Néron. L'unité d'action fait défaut; on ne saurait dire si le sujet est la défaite et la mort de Brutus ou la mort de Porcie qui ne veut pas survivre à son mari. Ajoutons que l'action est tout entière en récits.

La *Cornélie* (1574), qui s'inspire de Lucain et de Plutarque, contient de beaux vers.

Marc Antoine (1578) traite le même sujet que la *Cléopâtre* de Jodelle. La composition est aussi faible que chez ce dernier; mais Garnier garde sa supériorité par les qualités du style.

L'*Hippolyte* (1573), la *Troade* (1579), l'*Antigone* (1580), ne sont que des traductions libres de l'antiquité. A la fin de l'argument de la *Troade*, Garnier dit qu'il a combiné dans cette pièce l'*Hécube* et la *Troade* d'Euripide. Il est facile de déterminer la part qui revient au poëte grec et au latin dans chacun des cinq actes qui composent la pièce française. Il en est de même de l'*Hippolyte* et de l'*Antigone*. Dans les trois pièces c'est Sénèque qui fournit le plus à Garnier.

Les six pièces dont on vient de parler sont celles où Garnier s'est inspiré directement des sujets antiques. Le progrès n'est pas très-visible dans la composition de ces drames, qui sont tous plus ou moins calqués sur la *Porcie*, c'est-à-dire sur le modèle des tragédies de Sénèque. Mais, nous l'avons dit, ce qui fait le mérite de Garnier, ce sont les qualités du détail. Il est plus châtié, plus élégant que ses prédécesseurs, malgré bien des faiblesses et des longueurs[1]. Il a de l'énergie et de l'ampleur; il trouve de belles sentences, graves et fortes; il possède le style tragique. Il use heureusement, quoique avec excès, du dialogue coupé. Il excelle surtout dans les chœurs et il y déploie une richesse de rhythmes qui rappelle Ronsard. Jusque dans les plus faibles de ses pièces, on trouve des morceaux pathétiques; en un mot, ses pièces sont des collections de belles pensées, de beaux chants lyriques,

1. Un exemple : le « récit de Théramène » dans la tragédie d'Hyppolyte a 172 vers, 98 de plus que celui de Racine, passablement long déjà. De telles tirades pouvaient-elles jamais être récités? et les pièces qui les contenaient étaient-elles faites pour la représentation? Cf. Ebert, *op. cit.*, *ad loc.*

de tirades éloquentes plutôt que des œuvres dramatiques.

Après ses tragédies latines ou grecques, Garnier composa une *tragédie sacrée*, *Sédécie* ou les *Juives* (1583), son chef-d'œuvre. Cette pièce qui, comme celles des anciens, prend son nom du chœur, formé de jeunes Juives, a pour objet le châtiment de la famille royale de Juda, frappée par Nabuchodonosor après la prise de Jérusalem; voici l'analyse de la pièce :

Acte I. Le prophète, dans un monologue dramatique, supplie Dieu de pardonner à son peuple ; quelle autre nation lui rendrait le culte qui lui est dû? Il s'adresse ensuite aux Juifs et leur reproche l'abandon de la Loi, abandon dont ils portent la peine. Un chœur de Juives demande pourquoi Dieu s'irrite contre le pécheur, puisque la nature de l'homme est imparfaite, et qu'il subit les conséquences de la faute d'Adam. Il rappelle la félicité de l'Éden, et songe avec effroi aux malheurs qui le menacent encore.

Acte II. Nabuchodonosor, accompagné de son officier Nébuzardan, paraît sur la scène. Il vante sa naissance, sa force, et se proclame l'égal de Dieu sur la terre. Cependant il voit se révolter contre lui le misérable peuple juif! Il livrera au supplice son roi Sédécie. Nébuzardan, par des observations subtiles, cherche à détourner son maître de ce projet. Le chœur parle de l'alliance fatale des Juifs avec les Égyptiens. Vient ensuite un entretien d'Amital, la mère de Sédécie, avec le chœur sur les malheurs qui frappent sa famille, dialogue pathétique, qui est peut-être la plus belle page de Garnier [1]. La femme de

1. En voici quelques fragments :

AMITAL.

Dieu du ciel, Dieu d'Aron, mets fins à ma mi-
[sère ;
Arrache-moi, mon Dieu, de cette vie amère !

LE CHŒUR.

Royne mere des Rois de l'antique Sion,
Ores nostre compagne en dure affliction,
Souspirez, larmoyez nos cruels infortunes ;
Comme ils nous sont communs, soient nos
[larmes communes.

AMITAL.

Mes yeux n'ont point seché depuis le jour maudit
Que le roy mon espoux la bataille perdit
Au champ de Magadon.....
(*Suit le récit de sa mort tragique.*)
Depuis, je n'eu que mal, et les adversités
Sans relasche ont toujours mes vieux ans agitez.

LE CHŒUR.

Las ! sa mort fut la nostre, et depuis les misères
Renaissant coup sur coup nous furent ordi-
[naires.]

LE CHŒUR.

Le chœur raconte alors les divers malheurs
[*qui ont frappé Israël.*
Qui a Jerusalem surpassée en misères ?
Qui a tant esprouvé du grand Dieu les coleres ?

AMITAL.

Celuy pourroit nombrer les celestes flambeaux,
Les feuilles des forests et les vagues des eaux,
Les sables qui legers dans l'Arabie ondoyent,
Qui pourroit raconter les maux qui nous guer-
[royent].

LE CHŒUR.

Il nous les faut plorer.....
Pleurons donques, pleurons, et de tristes can-
[tiques,
Lamentons sur ce bord nos malheurs hébraïques.
Nous le pleurons, lamentable cité
Qui eut jadis tant de posterité
Et maintenant pleine d'adversité
Gis abatuë !
Las ! au besoin, tu aurois eu toujours
La main de Dieu levée à ton secours,
Qui maintenant de rampars et de tours
T'a devestuë !

AMITAL.

O Seigneur nostre Dieu, qui nous sauvas jadis
Par le milieu des flots qu'en deux parts tu fendis,
Qui sur le mont Oreb apparus à nos pères...
. . . . . .
Aye, Seigneur, pitié de la pauvre Sion,
Ne l'extermine point ; nous sommes la semence
D'Isac ton serviteur, ses enfants d'alliance.

Nabuchodonosor paraît. Amital cherche à l'émouvoir en faveur d'Israël, et la reine écoute ses plaintes avec une bonté touchante. Amital lui explique longuement — trop longuement — les causes et les effets de la rébellion. La reine promet, sans grand espoir de succès, d'intercéder en faveur des Hébreux. Le chœur adresse de poétiques adieux à la terre de la patrie.

Acte III. Nabuchodonosor laisse éclater sa joie : il a dompté le rebelle Sédécie. *Je la tiens ! je la tiens ! je tiens la beste prise...! Que chacun ait sa part de cette venaison ! Qu'on en fasse curée !* La jeune reine demande le pardon. — *Pardonner !* s'écrie Nabuchodonosor : *Plus tost sera le ciel sans flammes, La terre sans verdure, et les ondes sans rames !* La reine renouvelle ses supplications. Le roi paraît céder : il accordera la vie à Sédécie, mais à quel prix? sous ses yeux seront égorgés tous les siens ! — Dans la scène suivante, Amital et les reines ses brus viennent renouveler leurs prières au roi d'Assyrie et celui-ci répond par des paroles à double entente [1], qui laissent l'espérance au cœur d'Amital et des princesses juives. Le chœur développe en vers harmonieux l'idée que renferment les premiers versets du *Super flumina Babylonis*.

Acte IV. Sédécie et Sanée le grand Pontife, enfermés dans un cachot, s'encouragent à la mort. Survient Nabuchodonosor : ils ont avec lui une longue discussion, et cherchent vainement à se justifier. — Le chœur des Juives se résigne à son malheureux destin. Le prévôt de l'Hôtel [2], qui a reçu l'ordre d'égorger les enfants de Sédécie, se plaint de son cruel ministère. N'osant dire la vérité à leurs mères, il annonce qu'il est chargé de les conduire comme otages au palais du roi. Amital et ses brus inquiètes, ne sachant que croire, leur adressent des adieux touchants. Le chœur, rappelant l'instabilité des choses humaines, croit que Babylone ne pourra toujours déployer sa brutale fureur, et que Dieu « ne laissera sans vengeance ses meurtres inhumains. »

Acte V. Le prophète maudit le tyran et appelle sur lui les foudres du ciel. Pourquoi ces imprécations? demandent Amital

Ne nous reprouve point, Pere, fay nous merci,
Délivre Sédécie, et ses enfants aussi.
Ainsi puissions toujours rechanter tes louanges
Et bannir loin de nous tous autres dieux estranges.

AMITAL.

1. Que les fers' il (*Sedécie*) ne porte, affran- [chi désormais !]

NABUCHODONOSOR.

Devant qu'il soit une heure, il n'en *verra* jamais.

AMITAL.

Prenez de ces enfants quelques sollicitude.

NABUCHODONOSOR.

Je les *affranchiray* du joug de servitude.

2. Pour l'explication de ce mot, voir aux *Morceaux choisis*, p. 82, n. 5.

et les reines? Le prophète, après quelque hésitation, fait le tragique récit des horreurs auxquelles il a assisté : Sanée, le grand pontife, décapité, les enfants de Sédécie égorgés sous les yeux de leur père, et lui-même appelant à grands cris la mort, tandis que les bourreaux lui crevaient les yeux avec un fer rouge. Les femmes s'abandonnent aux lamentations. Le prophète explique à Sédécie comment Dieu se sert d'un impie comme Nabuchodonosor pour frapper son peuple, et il prophétise la ruine future de Babylone, le retour de la captivité, la reconstruction du temple et la venue du Christ.

Cette analyse met en relief les défauts de la pièce plus que ses mérites, parce que les défauts tiennent à la composition et les mérites au style. Cependant le combat entre la crainte et l'espérance à la fin du troisième acte et du quatrième, présente quelque chose de réellement dramatique. Les récits sont émouvants ; un souffle tragique anime toute la pièce. Deux caractères sont développés avec force, Nabuchodonosor et Amital. Jusqu'à Corneille on ne trouve guère dans notre théâtre de personnages aussi vigoureusement tracés. Le style, plus simple et plus naturel que dans les autres pièces, a souvent de la vigueur, de la majesté, de la grâce ; la versification est correcte, élégante ; enfin, les chœurs témoignent d'une rare science du rhythme.

La *Bradamante* (1582) nous présente un troisième genre de pièces ; c'est une *tragi-comédie*, c'est-à-dire une tragédie à dénoûment heureux. Le sujet en est pris au *Roland furieux* de l'Arioste [1].

L'acte I s'ouvre par un monologue de Charlemagne qui, fier de son armée invincible, de ses douze pairs, veut porter la guerre chez les ennemis qu'il a chassés de France. Le duc Nayme de Bavière, le sage conseiller, détourne Charlemagne de cette entreprise. Charlemagne se range à cet avis, et songe qu'il faut relever le pays des ruines qui y a causées la guerre. Il va récompenser chacun selon ses services, et donner Bradamante, la fille d'Aymon, à Roger, Sarrasin converti à la foi et devenu le défenseur de la France. Les jeunes gens s'aiment. Mais Aymon préfère à Roger Léon, fils de l'empereur de Byzance. — Eh bien, dit Charlemagne, Bradamante aura pour époux celui qui la vaincra dans un tournoi.

Au début de l'acte II, Aymon et sa femme Béatrix causent bourgeoisement du mariage de leur fille. Le prince Léon est

1. Voir spécialement les chants XLIV-XLVI.

un bon parti, et d'ailleurs « il n'y a pas un sol à bailler pour elle en mariage; » ce siècle maudit est un siècle d'or, on fait tout pour l'or. Ils sont rares ceux qui, comme Léon, représentent le bon vieux temps; il recherche Bradamante par amour. — Béatrix demande si Bradamante aime Léon? Le père craint qu'elle ne préfère Roger. Après une discussion sur ce point, Béatrix va consulter Bradamante. Dans la scène suivante Renaud reproche à son père de vouloir forcer la volonté de sa fille. Aymon refuse, de par l'autorité paternelle, de recevoir des conseils de son fils. Renaud plaint amèrement le sort de sa sœur chérie. Que n'est-elle une fille de la campagne? elle serait libre et heureuse. Mais qu'importe la volonté du père? L'hermite qui a recueilli Roger, qui a suivi Olivier et Sobrin, a décidé, comme Renaud, que Roger épouserait Bradamante. Le père n'y veut pas consentir et la scène finit par des menaces d'Aymon: il luttera jusqu'à la mort pour empêcher le mariage de Roger et de sa fille. Suit une scène entre la mère et la fille. Béatrix cherche vainement à séduire Bradamante par le spectacle des grandeurs qu'elle fait briller à ses yeux.

Acte III. Léon se félicite de son bonheur : il va obtenir la main de Bradamante, puisque son ami (il ignore que cet ami est Roger), revêtu de ses armes, ira la combattre sous son nom : il remercie Roger de son dévouement [1]. Suit un monologue de Bradamante qui pleure sa destinée. Dans la troisième scène, Léon et Charlemagne s'entretiennent des conditions du tournoi et l'acte finit par un monologue de Roger qui a revêtu les armes de Léon, et par un autre de Bradamante. Elle se promet d'envoyer ce beau fils de la Grèce chercher une femme aux enfers.

Acte IV. Aymon apprend la victoire du faux Léon; il s'en félicite avec Béatrix et les deux époux voient déjà leur fille mariée selon leur gré. Roger désespéré invoque le ciel, les enfers. Bradamante se désespère; elle est décidée à suivre Roger. Marphise, sœur de Roger, la console, et sur le conseil d'Hippalque leur serviteur, elles vont prier Charlemagne d'annu-

1. Roger était arrivé en Grèce au moment où l'empereur de Constantinople était en guerre avec les Bulgares. Roger prend le parti des Bulgares et dans une bataille fait de tels prodiges de valeur qu'il met en déroute les Grecs et que les Bulgares veulent lui donner la couronne. Il refuse, s'en va, arrive à Nowgrade où, reconnu par le gouverneur, il est jeté dans un cachot pour être ensuite exécuté. Mais le fils de l'empereur, qui avait admiré sa valeur, lui sauve la vie et Roger qui ne s'est pas fait connaître sous son vrai nom, lui porte une reconnaissance éternelle.

ler le tournoi. Charlemagne décide que le mariage projeté aura lieu. Mais Marphise vient annoncer que Roger et Bradamante sont fiancés ; Léon a recours à son ami (dont il ignore toujours le vrai nom), cet ami qui a conquis la main de Bradamante, et qui sous les armes de Léon doit punir Roger de sa témérité.

Acte V. Léon apprend que son ami n'est autre que Roger ; il lui reproche son silence ; il y a lutte de générosité entre les deux amis pour renoncer à Bradamante. Des ambassadeurs de Hongrie viennent à la cour de Charlemagne offrir la couronne à Roger qui les a sauvés dans une guerre précédente. Charlemagne informe de cette nouvelle Aymon et Béatrix. Le mariage de Roger et de leur fille est décidé, puisqu'ils ont un roi pour gendre. Mais comment contenter Léon ? Charlemagne, qui a appris de sa bouche la conduite de Roger en Grèce et l'origine de l'amitié qui lient les deux jeunes gens, donne sa propre fille à l'empereur de Byzance [1].

De toutes les pièces de Garnier, la *Bradamante* est la mieux composée : l'auteur s'est en partie dégagé de l'influence de Sénèque. Le dialogue n'est plus embarrassé de sentences et marche droit à l'action. En général l'expression est juste, en accord avec la situation et le caractère des personnages. Parfois le mélange du style comique et du style tragique produit des effets heurtés. Dans la *Bradamante* paraît pour la première fois le *confident* qui va jouer un si grand rôle dans notre théâtre.

Pour résumer notre appréciation sur Garnier, il se distingue des poëtes dramatiques ses contemporains par le mérite du style, par les qualités du détail. Il n'a pas fait faire de progrès réel à la composition qui, sauf dans la *Bradamante*, ne sort pas du modèle donné par Sénèque. La pièce consiste dans une situation tragique, presque sans nœud et sans dénoûment, plutôt que dans une action dramatique. De cette forme de tragédie, inaugurée par Jodelle, l'application la plus parfaite est la pièce des *Juives*, le chef-d'œuvre du seizième siècle.

1. Cette pièce est sans chœur ; aussi Garnier fait-il observer, à la fin de l'argument, que les chœurs seuls servant à la distinction des actes, « celuy qui voudroit faire représenter cette Bradamante sera, s'il luy plaît, adverti d'user d'entremets, et les interpoler entre les actes pour ne les confondre et ne mettre en continuation de propos ce qui requiert quelque distance de temps. » De cette note on peut conclure que Garnier adopte la théorie de Scaliger que le chœur est une simple séparation entre deux actes, « *inter actum et actum.* » et que la *Bradamante* (comme sans doute la plupart des pièces de Garnier) n'avait pas été écrite en vue de la représentation. La *Bradamante* est la seule pièce où les divisions des scènes soient indiquées par des numéros. V. Vaguet, trag. au XVI^e siècle.

A la fin du seizième siècle, et au début du dix-septième, il se rencontre un écrivain qui mérite d'être étudié après Garnier, Antoine de Monchrestien.

Antoine de Monchrestien [1] a laissé six tragédies dont les sujets sont pris indifféremment à l'histoire sacrée, à l'antiquité, à l'histoire moderne, à l'Italie. Ces tragédies ne semblent pas avoir été représentées. Le recueil qui parut en 1601 contient une *Sophonisbe*, imitation de la *Sofonisba* de Trissino, déjà traduite par Mellin de Saint-Gelais et Claude Mermet ; les *Lacènes* ou la *Constance*, où est représentée d'après Plutarque la mort volontaire de Cléomène de Sparte et de ses belles-filles, après la prise de la ville par Ptolémée ; *David* ou l'*Adultère*, récit des amours du roi David et de Bethsabée ; *Aman* ou la *Vanité*, sujet que reprendra Racine ; *Hector* ; et enfin l'*Écossaise* ou *Marie Stuart*. L'œuvre de Monchrestien est inégale. Dans certaines pièces comme le *David*, il n'a pas su se dégager de ces expressions malsonnantes et grossières qui choquent si fort dans les œuvres dramatiques du temps. Toutefois, ses tragédies, même les plus faibles, présentent plus de suite dans le plan et de développement dans l'action, et quelques-unes se font remarquer par de réelles qualités de style. On sent qu'il a étudié Garnier, auquel, d'ailleurs, il fait plus d'un emprunt [2].

La tragédie d'*Aman* a été imitée par Racine, qui lui a emprunté quelques traits [3]. L'*Esther* de Racine garde sur l'*Aman* de Monchrestien une supériorité qui n'admet pas la comparaison, supériorité de composition et de style : les trois actes d'*Esther* sont plus riches que les cinq actes d'*Aman* [4] ; toutefois pour la conception des caractères et le développement de certaines pensées, Monchrestien peut être rapproché de Racine sans être écrasé par le voisinage.

L'*Écossaise* est le chef-d'œuvre de Monchrestien. Au début de la pièce, Elisabeth d'Angleterre repasse dans sa pensée tous les griefs qu'elle a contre Marie Stuart, et toutefois elle ne peut se résoudre à la faire mourir comme le demande son conseil. Le peuple irrité contre la reine d'Écosse réclame sa mort. Les États d'Angleterre viennent demander à Élisabeth le supplice de celle qu'ils considèrent comme un ennemi public. Élisabeth

1. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 352.
2. Cf. aux *Morceaux choisis*, p. 344, note 9.
3. Cf. *ibid.*, p. 356, n. 2 et 4 ; 357, n. 3 ; 358, n. 1 ; 359, n. 1.
4. Monchrestien n'a pas utilisé la première disgrâce d'Aman forcé de rendre à Mardochée les honneurs royaux dans les rues de Suze.

hésite encore, répond vaguement et déclare qu'elle fera connaître plus tard sa volonté. Le troisième acte montre Marie Stuart en prison, au moment où on lui apprend la décision de la reine d'Angleterre. Elle reçoit avec une résignation héroïque la nouvelle de sa sentence, rappelle les malheurs qui ont attristé sa vie, et salue avec joie la mort qui lui apporte la délivrance. Nous assistons ensuite à son testament, nous entendons ses adieux touchants à la vie, au pays adoré de France, à ses fidèles serviteurs. Enfin l'un d'eux, le plus dévoué, vient faire le récit de son supplice, récit interrompu par les gémissements des femmes.

L'art ne manque pas dans la composition de cette pièce ; les caractères sont tracés avec finesse ; Marie Stuart est poétique, touchante, et Élisabeth n'est pas odieuse. A cette intelligente conception du drame s'ajoute un style d'une élégante douceur, qui par endroits semble annoncer l'harmonie de Racine. C'est par là que Monchrestien, le dernier poëte tragique du seizième siècle, mérite d'être tiré de l'oubli. L'art dramatique, de Jodelle à Grévin, de Grévin à Garnier, de Garnier à Monchrestien, continue sa marche ascendante. Au dix-septième siècle, après Monchrestien, nous n'avons plus jusqu'à l'auteur du Cid que le théâtre oublié d'Alexandre Hardy. On peut toutefois remarquer chez Jean de Schelandre, l'auteur de la bizarre tragédie de *Tyr et de Sidon*, quelques accents qui font penser à Corneille.

II. — La comédie au XVI^e siècle[1].

La comédie, malgré les imitations ou les traductions d'Aristophane, de Plaute et de Térence, n'est ni grecque ni latine. Elle sort de la farce du moyen âge et de la comédie italienne. Jodelle, Grévin, Jean de la Taille ont beau attaquer la farce dans leurs prologues ; c'est d'elle qu'ils empruntent leurs sujets en donnant à l'action plus de développement et d'ampleur. D'ailleurs la farce renfermait le germe de la comédie, et il n'y avait rien d'étonnant que celle-ci en sortît : trop souvent, jusqu'à la *Mélite* de Corneille, la comédie rappellera son origine par la licence de ses peintures.

1. Voir Émile Chasles, *La comédie en France au XVI^e siècle.*

D'un autre côté la comédie italienne pénètre en France. Les *Suppositi* de l'Arioste sont traduits en vers par Jacques Bourgeois en 1545, le *Sacrifice* des Intronati de l'Académie de Sienne par Charles Estienne, le père de Robert, en 1547[1]. L'année suivante, la colonie florentine de Lyon offre à la nouvelle reine Catherine de Médicis la représentation de la *Calandria* de *Bibbiena*, jouée par des acteurs italiens[2]. En 1552, Jean-Pierre de Mesme reprend les *Supposés* qu'il traduit en prose, et un peu plus tard le *Négromant* de l'Arioste passe également dans notre langue sous la plume de Jean de la Taille[3]. Ces pièces offrent le système de travestissements, d'imbroglios, l'enchevêtrement de l'intrigue, et en même temps la licence des peintures qui caractérisent le théâtre de l'Arioste, de Machiavel et de Bibbiena.

La première comédie classique, la comédie d'*Eugène* fut jouée devant la cour en 1552[4]. Jodelle, dans le prologue de sa pièce, exposa à son royal auditoire les théories de la nouvelle école. Plus de farces, de moralités avec leur *fatras;* il faut une comédie qui, se modelant sans servilité sur celle des anciens, soi moderne : « Rien d'étranger on ne vous fait entendre. »

La comédie d'*Eugène*, ainsi nommée d'un abbé qui y joue un rôle important, rappelle trop nos vieux fabliaux pour pouvoir être analysée ici. Elle fut reçue avec un succès qui encouragea Jacques Grévin[5] à marcher sur les traces de son ami. La *Trésorière* ou *Maubertine* (1558) est une imitation déguisée d'*Eugène*, comme les *Esbahis* du même auteur sont une imitation du *Sacrifice* de Ch. Estienne[6].

La *Reconnue* de Remi Belleau[7] est une œuvre posthume. On ignore la date de sa composition; un ami inconnu la retrouva inachevée dans les papiers de l'auteur, après sa mort (1577), et y mit la dernière main. Moins licencieuse que les comédies précédentes, elle est écrite d'un style faible, traînant, mais gracieux et poétique. Le sujet est l'histoire d'une jeune fille qui, sauvée par un capitaine au sac de Poitiers en 1562, est confiée par lui à un vieil avocat; celui-ci, qui l'aime secrètement, veut, pour la garder près de lui, la marier malgré elle

1. Cf. Chasles, *l. c.*; d'après Beauchamps (*Recherches sur les théâtres de France*, I, 334, in-8°), la pièce parut en 1540, sous le titre des *Abusés*. — L'académie des *Intronati* (c.-à-d. *imbéciles*) de Sienne, était une académie littéraire fondée vers 1450. Elle se donnait le nom d'*Intronati*, par plaisanterie.

2. Voir plus haut, p. 155.

3. *Ibid.*, p. 150.

4. Voir plus haut, p. 156.

5. Voir plus haut, p. 163.

6. Cette imitation parut d'abord sous le titre de *Comédie du sacrifice*, qui est le titre de la pièce italienne, puis sous celui des *Esbahis* qui lui est resté.

7. Cf. p. 192.

à un de ses clercs. Le mariage va se conclure, quand surviennent le capitaine qui la réclame, et le père qui la *reconnaît*. C'est une œuvre discrète, sans grand mouvement, mais où on lit avec plaisir d'agréables peintures de mœurs.

En 1567, Baïf donne à l'hôtel de Guise son *Brave* ou *Taille bras* qui reproduit l'original latin de Plaute [1], mais habillé à la moderne et vraiment naturalisé français. Cette pièce jouée avec soin, accompagnée de chœurs qu'avaient composés Ronsard, Desportes, Filleul, Belleau, eut un grand retentissement. D'ailleurs, dès 1565, Baïf composait une traduction de l'*Eunuque* de Térence, d'une exactitude pleine d'aisance, et qu'admirait encore madame Dacier au dix-septième siècle.

Avec Baïf finit ce qu'on pourrait appeler la première période de la comédie du seizième siècle, celle des contemporains de Jodelle et de la Pléiade. Leurs pièces sont en vers de huit syllabes, comme les farces d'où elles dérivent. Alors commencent les comédies en prose, imitées des comédies italiennes. En Italie, au quinzième et au seizième siècle, les auteurs comiques, même les poëtes les plus distingués, croyaient devoir écrire leurs comédies en prose. L'Arioste avait composé en prose la *cassaria* et les *Suppositi*, qu'il remit plus tard en vers. C'était en prose qu'écrivaient le cardinal Bibbiena, Piccolomini, l'Arétin, Dolce, Lorenzino de Médicis, Grazzini, etc. L'épître que Larivey adresse à M. d'Amboise en tête de ses comédies donne une idée des théories qui régnaient alors ; nous n'avons pas à les discuter ici, mais à constater qu'elles eurent pour effet d'amener la prose italienne à un rare état de perfection [2]. Ce sont les mêmes principes qui prévalurent chez la plupart de nos auteurs comiques à la fin du seizième siècle. Jean de la Taille, qui avait donné une détestable traduction de *Negromante* de l'Arioste, se releva avec les *Corrivaux* (rivaux d'amours) (1576), comédie assez originale, d'une prose vive, alerte, et qui s'inspire des modèles italiens. Le *Muet insensé* de l'Angevin Pierre Le Loyer [3] (1575) et la *Pucelle* de Louis le Jars (1562) [4] sont inférieurs.

1. *Le fanfaron*. Voir plus haut, p. 70.

2. Des tragédies même furent écrites en prose ; ainsi la *Sofonisba* de Trissino, traduite en prose par Saint-Gelais (les chœurs seuls sont en vers).

3. Le Loyer a publié également une plaisante imitation, assez réussie d'ailleurs, des *Oiseaux* d'Aristophane sous le titre de *Néphélococcigie*. On peut en lire un fragment intéressant dans l'ouvrage de M. Egger, *De l'Hellénisme en France*, II, p. 13, 14 et 195.

4. Mise en vers par Jacques du Hamel vers 1603.

Nous arrivons à un écrivain remarquable qui mérite une place à part dans l'histoire de la comédie du seizième siècle. Pierre Larivey [1] était d'origine italienne. Grosley nous apprend, et son nom même *giunto*, « l'arrivé », [2] confirme qu'il était de cette famille des Giunti, imprimeurs florentins venus à Troyes à la suite de banquiers ou d'artistes de la Toscane.

Il s'attache aux œuvres des auteurs italiens contemporains qu'il traduit avec une fidélité qui a de l'originalité. Car, en les faisant passer dans notre langue, il les arrange, les habille à la française, change le lieu de la scène, les noms des personnages, supprime des scènes et des rôles quand ils ne peuvent convenir à notre théâtre [3] ; ajoute çà et là quelques traits pour mieux marquer les caractères, retouche, en un mot, tout ce qui donne à l'œuvre sa physionomie propre, personnages, mœurs, couleur locale, mais avec tant de justesse et de discernement que ses traductions sont presque toujours supérieures au modèle, et ont un caractère d'originalité qui fait illusion [4]. Quant au style, c'est presque l'œuvre d'un maître : ferme, net, d'une allure vive, décidée, d'une sûreté et d'une élégance rares chez ses contemporains, rempli de locutions proverbiales et populaires marquées au vrai coin de la langue, il annonce la prose de Molière.

De douze pièces qu'a écrites Larivey, neuf nous ont été conservées. Six ont paru à Paris en 1579 : le *Laquais*, tirée du *Ragazzo* de Lodovico Dolce, la *Veuve*, tirée de la *Vedova* du Florentin Nicolò Buonaparte ; les *Esprits*, imités de l'*Aridosio* de Lorenzino de Médicis; le *Morfondu*, traduit de la *Gelozia* de Grazzini ; les *Jaloux*, traduits des *Gelosi* de Vincent Gabbiani; les *Escolliers*, traduits de la *Cecca* de Girolamo Razzi.

Les trois dernières, *Constance*, traduite de la *Gostanza* de Razzi, le *Fidèle*, traduit du *Fedele* de Luigi Pasqualigo, et les *Trompe-*

1. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 364.

2. *Larivey* est une traduction un peu déguisée de l'italien Giunto, *arrivé*.

3. On remarque surtout la suppression des rôles de femmes. A cette époque en France, ces rôles étaient encore joués par des hommes, ce qui en rendait la représentation plus difficile. Larivey supprima aussi quelques-uns de ces rôles à cause de leur caractère odieux.

4. Voici deux ou trois exemples : *Ce sont deux testes en un chapeau* (Le Laquais, III, 2), l'original porte simplement : *la fante è del medesimo voler che sono io et la giovane. — Mais il ne me faut laisser échapper le temps, puisque je le tiens par le poil; car cil qui l'a et le perd tard le rencontre;* en italien, *orsù non perdiam tempo* (li Gelosi, I, 2). — *Il en a tout le long de l'aulne, le matou* ; en it., *egli e concio bene* (Le Morfondu, I, 5), cf. *Roman. Studien*, V, 456 et suiv.

ries, traduites des *Inganni* de N. Secchi, parurent beaucoup plus tard en 1611. Elles sont inférieures aux six premières.

Son chef-d'œuvre est la comédie des *Esprits*, imitation de l'*Aridosio* où Lorenzino de Médicis combine l'*Aulularia* et la *Mostellaria* de Plaute avec les *Adelphes* de Térence.

Le sujet principal est cette conception charmante des *Adelphes* de Térence, dont Molière a tiré l'*École des maris* : deux vieillards de caractère opposé. L'un, *Hilaire*, doux, affable, plein de bonté et d'indulgence, élève *Fortuné*, le fils de son frère, d'une façon toute paternelle, se faisant aimer de lui et assurant son bonheur. L'autre, *Séverin*, bourru, grondeur, avare et brutal, haï de ses enfants *Urbain* et *Laurence*, est trompé par eux. Urbain aime une jeune fille, Féliciane ; Fortuné une autre eune fille, Apoline · et leur sœur Laurence est recherchée en mariage par un jeune homme, Désiré. Urbain, durant l'absence de son père, reçoit chez lui Féliciane, quand soudain revient le vieil avare ; mais un effronté valet Frontin empêche Séverin d'entrer de peur des *Esprits* qui hantent le logis, et lui persuade que Ruffin qui veut le désabuser extravague. Séverin se retire effrayé ; mais que faire ? il a avec lui une bourse pleine d'or qu'il n'ose ni rapporter à la maison à cause des diables, ni confier à d'autres ; il se décide à l'enterrer dans un trou. Désiré, qui l'a épié, vide la bourse qu'il remplit de cailloux. Le vieux Séverin est désespéré, quand à son retour il ne trouve plus son or [1]. Enfin la bourse lui est restituée, à condition qu'il consente au mariage de Laurence. D'autres obstacles qui s'opposaient à l'union d'Urbain avec Féliciane, de Fortuné avec Apoline, sont en même temps aplanis et la pièce finit par un triple mariage.

Telle est l'analyse sommaire de cette pièce amusante d'où peut-être Molière a tiré l'*École des maris* et plusieurs scènes de l'*Avare*, et Regnard le *Retour imprévu*, s'ils ne les doivent pas au comique latin. Elle est pleine de gaieté et de verve : malheureusement les détails graveleux y abondent, comme dans les autres comédies de Larivey, dont la plume ne sait pas respecter la décence et les bonnes mœurs.

Larivey s'en excuse d'une façon assez plaisante, et qui donne une étrange idée des mœurs du temps.

« S'il est advis à aucun, dit-il dans un de ses prologues, que quelquefois on sorte des termes de l'honnêteté, je le prie de penser que, pour bien exprimer des fassons et affections du

1. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 367. 369, 372.

jourd'hui, il faudroit que les actes et paroles fussent entièrement la mesme lasciveté. »

Ce passage montre également le but que se proposait Larivey. Il aspirait à devenir populaire, pour suivait un but pratique et ne prétendait à rien moins qu'à réaliser la fameuse devise : *Castigat ridendo mores.*

Les rigoristes du temps censuraient déjà le théâtre, comme une école de licence et de corruption.

« Il s'en trouve aucuns, dit Larivey, qui avec aigres et fâcheuses paroles s'étudient à vouloir rendre la comédie abominable à tout le monde, affirmant que c'est une œuvre diabolique, d'autant, disent-ils, qu'elle ne contient guère autre chose que lasciveté, larcins, et toutes souillures, et qu'elle enseigne mille fois plus de mal que de bien.

« . . . . Où ces braves censeurs ont-ils trouvé qu'elle enseigne plus de mal que de bien? Qu'elle soit défendue? Et qu'elle doive être repoussée de tout homme de bon jugement? Je voudrois bien que pour probation de leur dire ils amenassent quelque passage de l'écriture, sinon je croirai, avec cette noble assistance qui s'est ici assemblée pour nous écouter, qu'ils ne savent ce qu'ils disent. »

Suivant Larivey,

« La comédie estant le miroir de nostre vie, les vieillards apprennent à se garder de ce qui paraît ridicule en un homme d'âge; les jeunes à se gouverner en amour; les dames à conserver leur honnesteté; les pères et mères de famille à soigner aux affaires de leur ménage. Bref, si les autres spectacles sont propres à la jeunesse, celui-ci délecte, enseigne, et est propre aux jeunes, aux vieux, et à un chacun. »

Notre auteur se faisait sans doute quelque illusion. Mais du moins il faut noter l'intention qu'il exprime, comme indiquant le désir et la volonté, sinon la puissance de peindre des caractères. Moyen sûr pour épurer la scène et lui rendre sa dignité. Car d'en faire une école de morale, il n'y a guère apparence, en quelque temps que ce soit : le théâtre ne jouera jamais qu'indirectement le rôle d'un moraliste, ayant pour véritable mission de représenter les passions bien plus que de les réprimer.

En 1581 mourait, à l'âge de vingt-huit ans, Odet de Turnèbe, premier président de la Cour des monnaies, fils du célèbre hélleniste : il laissait manuscrite une comédie en prose, les *Mécontents*, remarquable par la vivacité du style, par l'élévation des idées et par une intrigue franchement comique. Cette pièce,

la dernière du siècle qui ait de la valeur, s'inspire du théâtre italien comme les comédies de Larivey et comme celles de Jean de la Taille. Dans la même classe rentrent encore les *Napolitaines*, de François d'Amboise, l'ami de Larivey (1584), mais non les *Escoliers*, de François Perrin, chanoine d'Autun ; cette dernière pièce est écrite en vers de huit syllabes comme les comédies de Jodelle, de Grévin, de Belleau ; elle rappelle l'*Eugène* par la donnée et la *Reconnue* par un tableau des mœurs domestiques de la bourgeoisie provinciale. La pièce des *Desguisez*, de Godard (1594)[1], quoique écrite comme les *Escoliers* en vers de huit syllabes, appartient à la comédie italienne ; ce n'est qu'une imitation assez plate des *Suppositi* de l'Arioste. Si nous rappelons la *Nouvelle tragi-comique* que donna en 1597 Marc de Pappillon, dit le *capitaine Lasphrise*, amusante bouffonnerie écrite avec une verve gasconne, nous avons épuisé les pièces qui méritent un souvenir. Le théâtre comique vers la fin du seizième siècle se traîne misérablement, et il faut attendre trente années de silence pour le voir revenir à la vie, mais cette fois avec un éclat et une vigueur qui le mettent à tout jamais hors de pair.

1. Les *Desguisez* furent donnés, suivant un usage ordinaire alors, à la suite d'une tragédie, la ridicule pièce de la *Franciade*.

TABLEAU

DE LA LANGUE FRANÇAISE

AU XVI^e^ SIÈCLE.

§ 1. La langue française du seizième siècle, comparée à la langue du dix-septième et à la langue moderne, présente des différences plus ou moins considérables dans le vocabulaire, la prononciation et la grammaire. Elle n'est d'ailleurs pas fixe : elle change de la première moitié à la seconde moitié du siècle [1]; elle varie même parfois de province à province et d'auteur à auteur. D'une part, il n'y a pas d'œuvres littéraires assez remarquables pour s'imposer comme modèles aux écrivains, et fixer la langue dans une certaine mesure ; de l'autre, l'influence du dialecte parisien n'est pas tellement absolue que les écrivains des provinces ne se permettent bien des expressions, des constructions, des formes grammaticales appartenant à leur dialecte.

CHAPITRE PREMIER.

Vocabulaire.

§ 2. Nous allons d'abord essayer de donner une idée générale du lexique du seizième siècle. Pour une grande partie, c'est le lexique moderne, mais il s'y trouve encore nombre de mots du moyen âge que le dix-septième siècle, surtout dans sa seconde partie, laissera tomber en désuétude; beaucoup de mots encore aujourd'hui usités y sont également employés dans des acceptions maintenant disparues.

Le seizième siècle possède un certain nombre de mots nou-

1. « Selon la variation continuelle qui a suivy le nostre (*langage*), jusques à ceste heure, qui peut esperer que sa forme presente soit en usage d'icy à cinquante ans ? Il escoule tous les jours de nos mains et depuis que je vis, s'est alteré de moitié. » (Montaigne, *Essais*, III, 9). De même Vauquelin de la Fresnaye, dans ses *Satires* (I, p. 244, éd. Travers) :

Car depuis quarante ans desjà quatre ou cinq [fois
La façon a changé de parler en françois.

veaux empruntés aux langues anciennes; sous l'action de la Pléiade, il cherche aussi à faire revivre des mots oubliés des âges précédents; enfin l'influence italienne et espagnole apporte à la langue certains termes, dont les uns expriment des idées nouvelles, dont les autres se substituent aux vieux mots indigènes et les font disparaître.

§ 3. Le seizième siècle a reçu en héritage des siècles antérieurs des mots qu'il n'a pas transmis aux siècles suivants, ou qui, cessant peu à peu d'être en usage au dix-septième et au dix-huitième siècle, sont de nos jours tout à fait oubliés[1]. Tels sont par exemple :

Acaser, s'établir dans; *acertener*, assurer; *achoison*, occasion *acoiser*, calmer; *acourer*, frapper, blesser au cœur; *acoler*, embrasser; *aconsuivre*, suivre à la piste, atteindre; *acomparer*, comparer; *acostable*, engageant; *agripper*, *agrippeur*, saisir, qui saisit vivement avec la main; *affronteur*, hardi trompeur; *aguigner*, guigner; *ahan*, effort (physique) pénible; *ahanner*, faire un effort pénible; *aheurté*, obstiné; *aumaire*, armoire; *alenter*, ralentir; *allouvi*, affamé comme un loup; *altère*, ce qui altère l'âme, passion; *animant*, animal; *aorner*, orner; *apercevance*, action d'apercevoir; *archerot*, le petit archer, l'amour; *ardoir*, brûler; *aronde*, *arondelle*, hirondelle; *argoulet*, soldat à cheval; *atenver*, diminuer; *avette*, abeille; *avestir*, revêtir, etc.

Baller, danser; *bavardement*, bavardage; *baie*, duperie; *bers*, berceau; *bienveigner* (*qqn*), lui souhaiter la bienvenue; *bienheurer* (*qqn*), lui souhaiter du bonheur; *blasonner*, critiquer; *bouconner* (de *boucon*), empoisonner; *brehaigne*, stérile; *bruyart*, bruyant, etc.

Caimand, *caimander*, mendiant, mendier; *cavein*, creux, caverne; *chaude-cole*, ardent désir, passion; *à la chaude-cole*, vivement, brusquement; *chère*, accueil; *chevir*, venir à bout; *conchier*, salir; *connil*, lapin; *corbin*, corbeau; *courrail*, verrou; *coyment*, tranquillement; *cuider*, penser, etc.

Da, *dea*, certes (encore dans *oui-da*); *debteur*, débiteur; *desduit*, distraction, jeu; *deschasser*, chasser hors de; *défourrer*, dégarnir de fourrure; *dégosiller*, égorger; *dégout*, ce qui dégoutte; *demener*, conduire; *desbiffé*, mis en pièces; *desconfort*, ce qui déconforte; *desgaster*, ravager; *despendre*, dépenser; *desruer*, déranger; *desseigner*, former un dessein; *dessirer*, déchirer;

1. Quelques-uns existent encore dans divers dialectes de nos provinces.

(*être*) *dehait*, de bonne humeur; *devaler*, descendre; *devis*, récit; *délayeur*, celui qui prend des délais; *dispostement*, allègrement; *duire*, instruire, former, et au sens neutre, convenir, etc.

Embarrassement, embarras; *embesogné*, occupé à la besogne; *embourrures*, ce qui sert à rembourrer; *emmy*, parmi; *bien, mal emparlé*, qui parle bien, mal; *emperière*, impératrice; *empistolé*, armé de pistolets; *emprendre*, entreprendre; *s'énamourer*, s'éprendre d'amour; *enfançon*, petit enfant; *engraver*, graver dans; *engarder* (*qqn*), le garder de faire (qqch.); *enjoncher*, joncher; *ententif*, appliqué; *entrelas*, entrelacement; *entretenement*, le fait d'entretenir quelqu'un; (*à grand*) *erre*, (à grande) marche, (à grand) train; *esbourrer*, dégager de la bourre; *s'esbaudir*, s'égayer; *eschauguette*, poste d'observation; *esjuner*, mettre à jeun, affamer; *especiauté*, spécialité; *espier*, couper l'épi; *espoinçonner*, aiguillonner; *espoindre*, piquer; *espointe*, piqûre; *estape*, étai; *estrangier, -ger*, rendre étranger; *estriver*, lutter; *éverolle*, ampoule; etc.

Feé, déterminé par le destin; *fermesse*, fermeté; *feru*, frappé; *fétard* (ou *faitard*), paresseux; *fétardise* (*fait.*), paresse; *feintise*, feinte; *fiance*, confiance; *fient*, fiente; *finer*, finir; *flageol*, flageolet; *flambe*, flamme; *fleureter*, conter fleurette, d'où *fleuretis*; *fleuronner*, fleurir; *fougon*, foyer; *forclore*, exclure, etc.

Gaber (se), *gabeler* (se), se moquer; *garot*, trait d'arbalète; *gast*, ravage; *gaudir* (se), se réjouir (aux dépens de quelqu'un); *gaudisserie*, plaisanterie; *gent*, gentil; *glacer*, glisser; *glout*, glouton; *glueux*, gluant; *goffe*, grossier; *gosseur*, vantard; *grabeler* éplucher; *grolle*, corbeau; *guerdon*, récompense; *guarrigue*, plaine nue; etc.

Halener, éventer; *hantise*, fréquentation; *hazardement*, par hasard; *hébergement*, habitation; *hober*, bouger; *hontoyer*, avoir honte; *huys*, porte, etc.

Idoine, propre (à); *impatroniser* (s'), se rendre maître; *impiteux*, impitoyable; *ire*, colère, etc.

Jargonner, parler dans son langage; *jeton*, rejeton; *jus*, le long de, etc.

Langard, bavard; *loist*, il est permis; *leschart*, avare; *lourche*, embarrassé, attrapé; (*en son*) *lourdois*, (dans sa manière) grossière; *lourdise*, grossièreté; *los*, louange; *linceul*, drap de lit, etc.

Maheutre, bandit; *maltalent*, mauvaise passion, colère; *marry*, affligé; *manotte*, petite main, vrille (de la vigne); *mangue* (adj.); *mastiner*, abâtardir; *mauvaitié*, méchanceté; *mercier*, remercier; *meshaing, méschef*, malheur; *mescheoir*, arriver mal (à quel-

qu'un) ; *meureté*, maturité ; *minière*, mine ; *morgant*, qui a de la morgue ; *moyenner*, procurer ; *musser*, cacher, etc.

Nice, ignorant ; *nouer*, nager ; *nuisance*, dommage, etc

Orbe (coup *orbe*),(coup) aveugle, qui meurtrit sans faire de plaie ; *ord*, sale ; *orée*, rivage ; *orgueillir*, enorgueillir ; *orne* (ordinem), ligne, voie ; *ost*, armée ; *ouvrer*, façonner ; *oubliance*, oubli, etc.

Palis, palissade ; *pantois*, haletant ; *parentelle*, parenté ; *passeron*, passereau ; *pautonnier*, gueux, terme d'injure ; *peautre*, sel d'étain, fard ; *perdrigon*, sorte de prune ; *pers*, dont la couleur est entre le bleu et le violet ; *pertuiser*, percer ; *pilloter*, butiner ; *pioler*, bariolé ; *piot*, boisson ; *plaint*, plainte ; *planté*, abondance ; *plévir*, garantir ; *pleiger*, donner en caution ; *plonge*, plongeon ; *pourpenser* (se), songer (à quelque chose) ; *pourpris*, enclos ; *privéement*, familièrement ; *précipiteusement*, précipitamment ; *prée*, prairie ; *prou*, beaucoup ; *pueur*, puanteur, etc.

Quaimander (quémander), voir *caimander* ; *quintaine*, poteau contre lequel on s'exerçait à lancer des dards, etc.

Raboulière ou *rabutière*, terrier de lapins ; *ramentevoir*, rappeler dans son souvenir ; *se rebecquer*, se redresser contre (les paroles de qqn) ; *rebours*, fâcheux, peu traitable ; *recreu*, *recru*, qui cède à la fatigue ; *recorder*, rappeler à l'esprit ; *remeugle*, relent ; *rengréger*, aggraver ; *requerre*, requérir ; *retombir*, rebondir ; *rouant*, qui tourbillonne ; *rosoyer*, dégoutter de rosée, etc.

Sacquer, tirer hors ; *sade*, qui a de la saveur, agréable ; *saffranier*, banqueroutier ; *saouler*, rassasier ; *secous*, secoué ; *sobresse*, sobriété ; *soulas*, consolation ; *sommier*, bête de somme ; *souloir*, avoir coutume.

Tabour, tambour ; *taisible*, secret ; *targe*, bouclier ; *tapinaudière*, endroit où on se tapit ; *tavelé*, tacheté ; *tirasser*, traîner en tirant ; *tistre*, tisser ; *tortis*, *-se*, qui s'enroule autour ; *trac*, ligne tracée, suivie ; *tristeur*, tristesse.

Verdelet, *verdureux*, verdoyant ; *vergogneux*, honteux ; *vesprée*, tombée de la nuit ; etc.

§ 4. Un grand nombre de mots ont survécu ; mais leur signification ou leur emploi a changé. En voici quelques exemples :

Ajourner, citer à comparaître à jour fixe ; *s'alambiquer* (*le cerveau*), le fatiguer (de pensées subtiles, raffinées) ; *allouer* (*une chose*), en convenir ; l'*amendement* (des langues, des mœurs), leur amélioration ; *appointer*, mettre à point (qq ch. : *appointer un procès*, le faire aboutir par la conciliation des parties) ; mettre en situation (qqn, en l'investissant d'une charge, etc.) ; *approuver*, démontrer ; l'*artifice*, l'art.

Bélistre, mendiant ; ***brave***, élégant, bien mis ; ***bruit***, renom ; ***brusque***, sauvage.

Cabinet, meuble à tiroirs où l'on enfermait les livres, les papiers[1]. ***Capital*** (*crime*), qui mérite la peine capitale ; ***chandelle***, lumière ; ***chère***, visage, et fig. accueil (*faire bonne chère à qqn.*) ; ***chevalerie***, bravoure, exploit d'un chevalier ; ***coffre***, secrétaire où l'on serre ses papiers ; ***compasser***, mesurer ; ***contraindre***, resserrer, mettre à l'étroit ; ***convenir*** (*en un lieu*), s'y réunir ; (*langue*) ***copieuse***, riche ; ***cornichon***, petite corne ; ***crasse***, poussière dont on est couvert ; ***crouler***, agiter, remuer.

Désappointer, destituer ; ***désister***, abandonner ; ***despartement***, départ ; ***despesche***, rapide expédition (des affaires) ; ***despiter***, mépriser ; ***desservir***, mériter ; (*être*) ***à dire***, être à redire, faire défaut ; ***discours***, dissertation (sur un sujet) ; ***domestique***, apprivoisé, adouci par la culture ; ***doubter***, craindre.

Empescher, embarrasser ; ***envie***, regret ; ***enserrer***, enfermer ; ***eschafaud***, scène du théâtre ; ***eslire***, choisir ; ***estomac*** (au figuré), cœur ; ***estonner***, abattre (le courage, l'esprit).

Fantastique, rêveur ; ***faux***, méchant ; ***feindre à***, hésiter à ; ***fermer***, arrêter ; ***fier***, cruel ; ***fouler***, fatiguer.

Gendarme, homme d'armes, soldat ; ***gibier*** (au fig.), objet que l'on poursuit ; ***gouverner quelqu'un***, s'entretenir avec lui ; ***grammairien***, grammatical.

Haineux (*s. m.*), ennemi ; ***heur***, événement (généralement heureux) ; ***joug***, plier.

Lever, enlever ; ***linceul***, drap ; ***magistrat***, magistrature ; ***majeurs***, ancêtres ; ***marmot***, singe ; ***meurtrir*** ou ***meurdrir***, tuer (sens du simple ***meurtre*** ou ***meurdre*** et conservé dans ***meurtrier*** ou ***meurdrier***) ; ***nourriture***, éducation ; ***outrage***, excès.

Patron, modèle ; ***parement***, parure ; ***perruque***, chevelure ; ***poil***, cheveux ; ***poindre***, piquer ; ***pointure***, piqûre ; ***poutre***, jument ; ***preuve*** épreuve ; ***puy***, académie de poésie et de musique.

Queste, ce qu'on cherche.

Rais, rayons ; ***recueil recueillir***, accueil, accueillir ; ***resve***, ***resverie***, délire ; ***resulter***, rebondir ; ***roman***, livre écrit en français[2] ; ***rompre*** (*la guerre*), la faire éclater.

1. Cf. Régnier, sat. II : « (*Les dames*). Lisant leurs beaux escrits,.. Les ont au *cabinet* sous le chevet du lict. » Montaigne (III, 5), parlant d'un chapitre qui ne doit pas être lu par tout le monde, dit : « Ce chapitre me sera du cabinet ; » c'est le sens qu'il faut donner à ce mot dans le fameux vers du *Misanthrope* : « Franchement ils sont bons à mettre au cabinet. »

Encore aujourd'hui en Gascogne, il signifie meuble à tiroirs où l'on met du linge, des vêtements.

2. « *Roman* est historia gallico sermone conscripta. » (Sylvius.)

Séjourner, s'arrêter, attendre; *séminaire*, pépinière (fig.); *semonce*, avertissement; *semondre*, avertir; *sensitif*, impressionnable : *soudart*, soldat; *succès*, résultat; *symbolisation*, accord.

Torcher (ses yeux), les essuyer; *usage*, expérience : *vaillant*, valeur, fortune; *vertu*, courage, force morale; *vulgaire* (s.m.), langue vulgaire; *volontaire*, qui fait volontiers une chose.

§ 5. Dans les exemples que nous venons de citer, on voit la langue suivre son cours régulier, conservant certains mots intacts, en laissant d'autres tomber en désuétude, se contentant dans d'autres cas d'en modifier la signification. Ces faits divers sont dus aux lois générales qui régissent le cours des langues.

Mais, durant le seizième siècle, d'autres influences plus spéciales ont agi sur l'idiome. L'emprunt de mots faits par les lettrés aux langues classiques, et en particulier au latin, reçoit alors un développement considérable.

§ 6. Dès les origines de la langue, les clercs reprennent déjà des mots au latin; on constate de ces emprunts au dixième siècle, peut-être même au huitième. Mais, durant le moyen âge, les mots de *formation savante* introduits dans la langue sont en petit nombre. Au quatorzième siècle, Bersuire, Oresme, dans leurs traductions de Tite-Live, d'Aristote, font des emprunts directs au latin et au grec. Les écrivains de la cour des ducs de Bourgogne, au quinzième siècle, essaient de donner à leur prose plus d'ampleur et de majesté en copiant la période cicéronienne, avec ses redondantes épithètes[1]. Au commencement du seizième siècle, on voit des versificateurs, tels qu'André de la Vigne, rimer des pièces de vers qui n'ont de français que l'orthographe, et où presque tous les mots sont latins.

En 1529, Geffroy Tory de Bourges, dans son *Champ fleury*, s'indigne contre ces *écumeurs* de latin. « Je trouve qu'il y a trois manières d'hommes qui s'esbatent et s'efforcent à la (*notre langue*) corrompre et diffamer. Ce sont les escumeurs de Latin, plaisantins et jargonneurs. Quant Escumeurs de Latin disent : *Despumons la verbocination latiale et transfretons la Sequane au dilucule et crepuscule; puis deambulons par les Quadrivies et Platees de Lutece; et comme verisimiles amorabundes, captivons la benevolence de l'omnigene et omniforme sexe feminin*, me semble

1. Voir un exemple, plus haut, p. 34, n. 4.

qu'ils ne se mocquent seullement de leurs semblables, mais de leur personne[1]. »

Rabelais partageait l'avis de Tory; on sait que cette phrase du *Champ fleury*, qui sans doute était un écho des plaisanteries des étudiants au quartier Latin, a passé dans le *Pantagruel*, et est devenue, dans la bouche du *Limousin*, une scène de vraie comédie. Rabelais cependant n'est pas tout à fait à l'abri du reproche d'avoir abusé des mots latins. Ce n'est pas toujours dans une intention burlesque qu'il entasse les épithètes et les synonymes de forme latine; il est tellement rempli de la langue latine, il est si profondément pénétré de la culture classique, que les mots anciens arrivent naturellement sous sa plume.

L'action de la Pléiade en ce sens fut beaucoup moindre qu'on ne l'a dit. La phrase de Joachim du Bellay dans son *Illustration* est souvent latine ; il transporte dans notre langue un certain nombre de mots latins, ce que lui reproche aigrement Charles Fontaine dans le *Quintil Horatian*[2]. Baïf, dans ses *Poëmes*, fait également des emprunts au latin. Mais cette formation de mots nouveaux est rare dans l'école de Ronsard, et appartient bien plutôt à l'école antérieure.

§ 7. Il n'en est pas moins constant que le seizième siècle voit pénétrer dans la langue un nombre considérable de mots anciens. L'histoire de ces mots est difficile à faire, lorsqu'ils ne

1. Tory continue en s'adressant aux *plaisantins :* « Quant les plaisanteurs que je puis honnestement appeler déchiqueteurs de langage, disent : *Monsieur du Page, si vous ne me baillez une lesche du jour, je me rue à Dieu, et vous dis du cas, vous aurés nasarde sanguine*, me semblent faire aussi grand dommage à nostre langue qu'ils font à leurs habits, en deschiquetant et consumant à oultrage ce qui vault mieux entier que divisé et mutilé meschantement. » — Quant aux *jargonneurs, forgeurs de mots nouveaulx*, « pensez qu'ils ont une grande grace, quand ils disent après boyre qu'iz ont le cerveau tout encornimatibulé et emburelicoqué d'ung tas de mirilifiques et triquedondaines, d'ung tas de gringuenaudes et guilleroches qui les fatrouillent incessamment. » Si Rabelais avec Tory se moque des *escumeurs* et des *plaisanteurs*, plus souvent encore il suit, pour les exagérer, les excès des *jargonneurs* que dénonçait en 1529 l'auteur du *Champ fleury*.

2. Folio 97 b, de l'édit. de 1555 : Sur la phrase de Du Bellay : « Use de mots purement françoys, » il fait cette remarque : « le commandement est tresbon, mais tresmal observé par toy, Précepteur, qui dis : *vigiles* pour *veilles*, *songer* pour *penser*, *dirige* pour *adresse*, *épithètes non oisifz* pour *superflux*, *pardonner* pour *espargner*, *adopter* pour *recevoir*, *liquide* pour *clair*, *hiulque* pour *maljoinct*, *religion* pour *observance*, *thermes* pour *estuves*, *fertiles en larmes* pour *abondant*, *recuse* pour *refuse*, *le manque flanc* pour *le côté gauche*, *guerriere* pour *combattante*, *rasserener* pour *rendre serein*, *buccinateur* pour *pubiteur*, *fatigue* pour *travail*, *intellect* pour *entendement*, *aliene* pour *estrange*, *trer* pour *peindre* ou *pourtraire*, *molestie* pour *ennuy*,.... *oblivieux* pour *oublieux*, *sinueux* pour *courbe* et *contourné*, et infiniz semblables que trop long seroit à les nombrer. » — Cf. Egger, *l'Hellénisme en France*, I, 235.

sont pas restés dans l'usage général; de ce qu'un écrivain emploie des mots nouveaux, on n'en peut pas toujours conclure qu'ils aient pénétré dans la langue. Voici une liste de mots d'origine savante qui nous semblent avoir été usités au seizième siècle. Quelques-uns se sont maintenus jusqu'à nos jours, les uns en gardant, les autres en modifiant leur signification primitive :

Abhorrent (abhorrens), éloigné de; *abscons* (absconsus), caché; *alme* (almus), nourricier; *aliene* (alienus), étranger à; *anomal* (ἀνώμαλος), irrégulier (Rabelais); *amplification* (amplificatio), développement, extension d'une chose (n'a plus aujourd'hui qu'une signification très-restreinte); *astorge* (ἄστοργος) (d'Aubigné), sans passion; *aurein* (aurinus), doré; *cancionaire* (en latin : *cantionarium*), livre de psaumes; *carme* (carmen), vers; *cautele* (cautela), ruse, ; *circuir* (circuire), entourer; *consister*, (consistere), se maintenir; *conspect* (conspectus), présence; *contemptible* (dérivé de *contemptus*), méprisable; *conversation* (con, versatio), le fait de se trouver avec quelqu'un quelque part; *convertir* (convertere), faire tourner vers un lieu; *créditeur* (creditor), créancier; *dilation* (dilatio), temporisation; *élection* (electio), choix en général; *exeques* (exsequiæ), obsèques; *exile* (exilis), ténu; *expériment* (experimentum), essai; *extoller* (extollere), élever par des louanges; *évent* (eventus), résultat final; *fiction* (fictio), artifice; *fonde* (funda), fronde; *gram* (gramen), gazon; *ignave* (ignavus), lâche; *impetrer* (impetrare), obtenir; *infélicité* (infelicitas), malheur; *infondre* (infundere), verser dans (d'où *infus*, *infuse*); *inlustrer* (inlustrare), éclairer; *insuperable* (insuperabilis), dont on ne peut triompher; *libere* (liber), libre; *liture* (litura), rature; *ludificatoire* (dérivé de *ludificari*), illusoire; *manutention* (manutentio), maintien; *morigeré* (morigeratus), bien élevé; *natal* (natalis [dies]) (s. m.), anniversaire; *perturber* (perturbare), troubler; *pestilent* (pestilentus), qui apporte la peste; *préfation* (præfatio), préface; *police* (πολιτεία), gouvernement; *queruleux* (querulosus), qui se plaint volontiers; *réfection* (refectio), repas; *ratiociner* (ratiocinari), raisonner; *reliques* (relliquiæ), restes (d'un monument, d'une ville, etc.); *rememorer* (rememorari), rappeler à la pensée; *répréhension* (reprehensio), réprimande; *rétributeur* (retributor), qui rétribue, récompense; *reversion* (reversio), retour; *révoquer* (revocare), rappeler (d'un lieu); *sagette* (sagitta), flèche; *sceleré* (sceleratus), scélérat; *serener* (serenare), rendre serein; *sollicitude* (sollicitudo), cause de souci; *spelunque* (spe-

lunca), caverne; *strideur* (stridor), cri strident; *suasion* (suasio), persuasion; *superbe* (superbia), orgueil; *surgir* (surgere), se dresser; *temperie* (temperies), climat; *tremeur* (tremor), crainte; *versation* (versatio), manière d'être; *vigile* (vigilia), veille, etc.

§ 8. Les écrivains du seizième siècle ont souvent hésité sur l'orthographe qu'il fallait donner à la terminaison de ces mots. *Inutilis* doit-il devenir *inutil* ou *inutile*; *pacificus*, *pacific* ou *pacifique*. On trouve l'une et l'autre forme. Les poëtes, suivant le besoin de la métrique, diront : *Neptun* ou *Neptune*. En général Ronsard et ses disciples préfèrent l'*e* muet. Jacques de la Taille, qui exagère les doctrines de l'école, donne à tous les noms propres étrangers une terminaison conforme à la prononciation générale de la langue. Il faut, dit-il, « leur donner la tainture françoise en disant *Ezechée*, *Joabe*, *Sarre*, *Rebecque*, *Jonathe*, *Judicthe*. Mesmes aux noms féminins en *l*, tu adjoindras *le*, disant : *Rachelle*, *Jésabelle*, *Micholle*[1]. »

§ 9. Nous avons vu précédemment[2] comment Ronsard engageait les écrivains à « n'écorcher point le latin, comme nos devanciers qui ont trop sottement tiré des Romains une infinité de vocables estrangers, vue qu'il y en avait d'aussi bons dans nostre propre langage » (*Art poétique*), et comment il les suppliait « de prendre pitié, comme bons enfans, de leur pauvre mère « naturelle. » Non-seulement il chercha à faire entrer dans la langue commune des mots expressifs empruntés aux dialectes de la France, mais il tenta de rajeunir des mots de la vieille langue disparus de son temps. Les commentateurs de Ronsard, Belleau, Muret, signalent entre autres *astelles*, *criailler*, *bers*, *dougé*, comme termes dialectaux; *envis* (invitus), *faitifs*, *ahert* (adhérent), *huche*, *mehaigne*, comme vieux mots français « restaurés » par lui[3].

§ 10. Ronsard ne négligeait pas non plus les ressources que lui offrait la langue pour créer des mots nouveaux. La Pléiade formait des composés, tels que *darde-tonnerre*, *aime-joie*, *chèvre-*

1. La manière de faire des vers en françois comme en grec et en latin, par feu Jacques de la Taille, Paris. Fr. Morel, 1573, fol. 20, b. — Jean de la Taille écrit de même *Rezefe*, *Joabe*, etc. Cf. aux *Morceaux choisis*, p. 337.

2. Page 122.

3. Voir Gandar, *Ronsard considéré comme imitateur d'Homère et de Pindare*, Metz, 1854. Les rares mots grecs et latins empruntés par Ronsard ont passé dans la langue. Muret cite *sympathie* (Am. I, 197), qui est si français aujourd'hui. Richelet (*Odes*, II, 2) cite à tort *pindariser* qui se trouve déjà dans Rabelais (*Pant.*, II.) Voir également la préface des *Tragiques* (édit. 1616) où d'Aubigné rappelle les recommandations de Ronsard. Nous en citons un passage plus haut, p. 122, n. 3.

pied, etc.; en cela elle était jusqu'à un certain point originale [1]. Elle créait aussi des dérivés, selon les conseils du maître qui encourageait le « provignement » des mots. Ici elle ne faisait guère que continuer les traditions de notre langue. Parmi ces dérivés, les diminutifs étaient surtout en faveur. « Notre langue, dit H. Estienne [2], est tellement ployable à toutes sortes de mignardises que nous en faisons tout ce que nous voulons, adjoustans souvent diminution sur diminution, comme *arc*, *archet*, *archelet*; *tendre*, *tendret*, *tendrelet*; quand nous disons aussi *homme*, *hommet*, *hommelet*.... Ce qui fait que nous avons plusieurs diminutifs de ceste sorte, c'est que pouvons nous aider d'une autre sorte de terminaison, asçavoir en *illon*, comme *oiseau*, *oiselet*, *oisillon*; pareillement *carpe*, *carpeau*, *carpillon*. Et quelquefois ceste terminaison en *illon* ne sert qu'à la diminution et venons à une autre pour trouver la superdiminution; comme quand nous disons *cotte*, *cottillon*, *cottillonnet*. Aucuns font le mesme en une autre sorte de terminaison qui est *son* ou *con* (prononçant le *c* comme *s*), comme *enfant*, *enfancon*, *enfanconnet*. » H. Estienne cite ensuite des exemples de R. Belleau qui a usé et abusé de ces diminutifs.

Ha, que je hay ces mangeraux,
Ces chicaneurs procuraceaux!

Le gentil rossignolet
Doucelet
Découpe dessous l'ombrage
Mille fredons babillars,
Fretillars,
Au doux chant de son ramage [3].

§ 11. A côté de ces formations nouvelles ou de ces emprunts faits au latin et au grec, la langue recevait de nouvelles séries de mots des peuples voisins. L'Italie au commencement, l'Espagne à la fin de la seconde moitié du seizième siècle menacèrent la langue d'une véritable invasion.

Sous le règne de François I^er^ et spécialement de Henri II, l'italien devient à la mode auprès des seigneurs de la cour. Cette influence prédominante de la langue italienne excitait la colère des écrivains de la Pléiade qui défendaient énergique-

1. Voir plus haut, p. 120.
2. *Précellence*, p. 97 et suiv. l'éd. Feugère.
3. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 363 et p. 236.

ment les droits de l'idiome national [1]. Le plus ardent de ces champions fut Henri Estienne qui écrivit en l'honneur de notre langue la *Precellence*, la *Conformité du langage françois avec le grec* et les *Dialogues du françois italianisé* [2]. Dans ce dernier ouvrage il met aux prises *Celtophile* et *Philausone;* celui-ci fait en parlant un abus ridicule de mots italiens. « *Celtophile.* Où alliez-vous quand je vous ay rencontré? — *Philausone.* Je m'en *allés* [3] à *space;* car j'ai ceste *usance* de *spaceger* après le *past* : et mesmes quelque *volte* incontinent après, quand j'ay un peu de *fastide* ou de *martel in teste.* — *Celt.* Vous plairoit-il sortir hors de la porte pour prendre l'air des champs ? — *Phil.* J'*aures* plaisir de faire compagnie *à vostre seigneurie*, si je n'*estés* desja un peu *stanque.* — *Celt.* Comment ! avez-vous si mauvaises jambes? — *Phil.* J'ay bonnes jambes (de quoi Dieu soit *ringrazie*), mais j'ai battu la *strade* desja tout ce matin, etc. »

On trouve en effet dans les auteurs du XVI^e^ siècle un très-grand nombre de mots italiens dont une bonne partie s'est conservée dans la langue. Ce sont des termes de cour, introduits par Catherine de Médicis : *courtisan* (cortigiano), *camérier* (cameriere), *escorte* (scorta), *brigue* (briga), *altesse* (altezza), *spadassin* (spadaccino), *la créature* (de qqn) (creatura), etc. ; des termes de plaisir : *bouffon* (buffone), *carnaval* (carnavale), *arlequin* arlechino), *charlatan* (ciarlatano), etc. ; des termes d'art : *balcon* (balcone), *contraste* (contrasta), *costume* (costuma), *cadence* (cadenza), *arcade* (arcata), *balustre* (balustro), *baldaquin* (baldachino), *cartouche* (cartoccio), *artisan* (artigiano), *fresque* (fresca), *garbe* ou *galbe* (garbo), *maquette* (maquetta), etc. ; des termes de guerre introduits par les guerre d'Italie : *alerte* (all'erta), *anspessade* (lance, spessata), *bandière*, (banderia), *barricade* (barricata), *bastonnade* (bastonata), *arquebuse*, (arcubugio, qui remplace le vieux mot *hoquebute*), *citadelle* (citadella), *cavalerie*, en vieux français *chevalerie* (cavaleria), *infanterie* (infanteria), *fantassin* (fantaccino), *squadron* ou *esquadron* (squadrone), *soldat* (soldato) qui a pris la place de *soudart, embuscade* (imboscata), *escrime* (scrima), etc. [4] ; enfin des termes généraux : *antiquaille* (anticaglia), antiquité ; *baster* (bastare) et *bastant* (bastante), suffire, suffisant ; *brave* (bravo) et ses dérivés, *brusque* (brusco), *canaille* (canaglia), *faquin* (facchino) portefaix, *estrapade* et nombre de mots en *ade :*

1. Ronsard, Tahureau (*Dialogues,* p. 3, de l'édition de Conscience, etc.

2. Voir plus haut, p. 177 et *Morceaux choisis*, p. 130.

3. Au lieu de *allois* prononcé *allové.*

Cf. plus bas, p. 212.

4. Sur ces termes de guerre, voir la page de Henri Estienne, dans nos *Morceaux choisis*, p. 132.

virade, *ruade*, *pétarade*, etc. ; *escorne* (scorna), honte ; *intermèze* (intermezzo, d'Aubigné), intermède ; *menestre* (minestra, Régnier), soupe ; *primevère* (primavera, Pasquier), printemps ; *spavente* (spaventa, Pasquier), épouvante ; *réussir*, *réussite* (riuscire, -ita) : *volte* (volta), fois ; *virer* (virare), tourner ; les suffixes *ade*, *esque*, etc.

§ 12. Les guerres de Charles-Quint et les rapports de la ligue avec Philippe II eurent également pour résultat d'introduire un certain nombre de mots espagnols, qui n'ont pas tous survécu au seizième siècle : tels sont, par exemple, *baroque* (baroco), *bizarre* (bizarro), fier, hautain ; *bisongne* (bisoño), goujat, valet d'armée ; *disposte* (dispuesto), bien disposé ; *parangon* (parangon) parallèle, et son dérivé *parangonner* (parangonar), *grandesse* (grandezza), *diane* (diana), *colonel* (coronello), *passacaille* (passacalle), *algarade* (algarada). C'est surtout au commencement du dix-septième siècle que la langue espagnole, alors fort étudiée chez nous, a laissé sur notre langue une forte empreinte [1].

Après ce rapide aperçu sur le vocabulaire du seizième siècle, nous passons à l'examen de l'orthographe et de la prononciation [2].

CHAPITRE II.

Orthographe et prononciation

§ 13. L'orthographe au seizième siècle n'était pas fixée. Il y avait bien une tradition, fondée sur l'usage des siècles antérieurs, qui réglait dans certains cas la manière d'écrire les mots. Par exemple le groupe *oi* qui se prononçait au douzième siècle *ói* (comme dans le grec μοι, σοι), s'était maintenu, bien que le son qu'il représentât fût devenu généralement au seizième siècle *oué*. De même, dans les mots *beste*, *seste*, *feste*

1. Cf. Brachet, *Dictionnaire étymologique*, p. LV.

2. Il faudrait dire un mot également des expressions dialectales que les écrivains des provinces emploient volontiers : Monluc, Montaigne, Marot recourent au gascon : *escarbillat* (voir Pasquier, *Lettres*, II, 12), *hillot* (fillot), *stroviat* etc. ; *asture* (à cette heure), etc. Rabelais emploie des termes tourangeaux ; Ronsard des termes vendômois (cf. plus haut, p. 191), Tabourot des mots dijonnais, Bouchet des mots poitevins (cf. le titre de ses *Serées*, pour *Soirées*) ; etc. Mais cette étude nous entraînerait au delà des limites de ce travail.

et les analogues, l'*s* étymologique qui ne se faisait plus entendre après le douzième siècle, était restée dans l'écriture par la force de l'usage. L'usage encore fondé sur l'étymologie faisait écrire au pluriel *bontez* et non *bontés*, *citez* et non *cités* (quoique le z eût dès le treizième siècle perdu sa valeur de *ts* pour prendre celle de *s*), parce qu'au douzième siècle on prononçait *bontets*, *citets*, formes plus voisines des primitifs *bonitates*, *civitates*. Mais si la tradition maintenait dans certains cas quelques règles générales, ces règles n'avaient pas assez d'autorité pour s'imposer à tous, et les écrivains, souvent aussi les imprimeurs, modifiaient plus ou moins librement et d'après des principes souvent contradictoires l'orthographe reçue. Au seizième siècle, en effet, on se trouve en présence de deux écoles, l'une qui, continuant et développant une théorie déjà admise au quinzième siècle et qu'on voit paraître au quatorzième, tend à rapprocher les mots de leur forme latine primitive; l'autre qui, rompant radicalement avec le passé, propose une orthographe représentant exactement la prononciation. Parlons d'abord de la première de ces deux écoles.

§ 14. Un certain nombre d'écrivains, par respect pour la latinité, essayèrent de rendre aux mots français la forme qu'ils avaient dans la langue originelle, sans tenir compte des transformations que ces mots avaient subies durant un espace de plus de dix siècles. Dans les modifications successives de la prononciation, les syllabes avaient souvent changé de son, s'étaient contractées, avaient disparu de manière à ne laisser au bout d'un certain temps qu'un faible reste des sons primitifs. Par exemple le mot *sacramentum* (que les Latins prononçaient *sacramèn'toum'*) était devenu successivement *sacramentu* (prononcez *sacramèn'tou*), *sacrament*, *sagrament* (prononcez *sacramèn't*, *sagramèn't*), *sairement* (prononcez *sáyremen't'*), *sairement* (prononcez *séreman*), et finalement *sérement*, *serment*. Dans *serment* que reste-t-il du primitif *sacramentum?* Comme d'un autre côté l'orthographe du moyen âge était fondée non sur l'étymologie, mais sur la prononciation, il en résulta que beaucoup de mots furent écrits autrement que les mots d'où ils dérivaient, et perdirent des lettres que ceux-ci possédaient ou en gagnèrent que ceux-ci n'avaient pas. Pour prendre encore un exemple, *scribere* était devenu à la fin de l'empire romain *iscribre* qui donna au commencement de la langue française *escrire*. Le mot s'enrichissait d'un *e* et perdait un *b*. Dès le quatorzième siècle, les écrivains lettrés, frappés de ce fait, voulu-

rent rapprocher l'orthographe de l'étymologie. Les tentatives furent modérées au quatorzième et au quinzième siècle, mais à la Renaissance ce fut un renouvellement étrange de l'orthographe. Les mots se chargèrent de lettres inutiles ; et comme souvent on se trompait sur l'étymologie, ils reçurent des lettres qu'ils n'avaient eues à aucun moment de leur existence. De là cet aspect hérissé que nous offre le texte de certains écrivains, notamment Rabelais et Montaigne, dans certaines éditions du moins, et qui en rend la lecture d'abord si pénible. On comprend toutefois que, suivant leurs habitudes et leurs tendances, les écrivains usèrent plus ou moins de cette liberté qui transformait capricieusement l'orthographe ; Ronsard par exemple est beaucoup plus voisin de l'orthographe actuelle que Robert Estienne. Que l'on compare dans notre recueil une page de Rabelais à une page de Bonaventure Despériers, et l'on verra comment une même langue, avec les mêmes archaïsmes, peut présenter une orthographe obscure et pédantesque à côté d'une autre plus simple et presque moderne. Il y a plus ; souvent un même texte présente des variations considérables. A la fin du prologue de *Gargantua*, dans certaines éditions, le mot *huile*, qui se trouve répété quatre fois en six lignes, est écrit de trois manières différentes.

§ 15. Voici quelques exemples de ces transformations qu'on faisait subir aux mots.

§ 16. Tantôt on substitue les lettres latines aux lettres françaises qui en dérivent. On écrit *cerimonie*, *litré*, au lieu de *cerémonie*, *letré* à cause de *cerimonia*, *litteratus*. Le grammairien Dubois écrit *ligons* à cause de *legimus*, tout en avertissant qu'il faut prononcer *lisons*. Quoique la diphthongue latine *au* soit devenue régulièrement *o* en français, comme le prouvent les mots du vieux français *chose* de CAUSA, *or* de AURUM, *or-age* dérivé de AURA, etc., on écrit AUREILLE, TAUREAU, LAURIER, PAUVRE, au lieu de *oreille*, *toreau*, *lorier*, *povre*, seules formes que connaisse la vieille langue. Et quelques-unes de ces formes illogiques se maintiennent dans l'écriture et vivent jusqu'à nous : TAUREAU, LAURIER, PAUVRE.

§ 17. Tantôt on fait un compromis entre l'orthographe française et la latine. On prononçait *povre* ; le latin ayant un *au* : PAUPER ; on écrivit PAOVRE et de même PAOVRETÉ. C'est la même raison qui fit écrire AELE, ÆLE, pour ÉLE, de ALA, mot dans lequel l'*a* était devenu *é* comme il l'est devenu dans DONARE *donner*, DONATUM *donné*, CLAVEM *clef*, TALEM *tel*, etc. Si l'on trouve

que la notation *æ* s'éloigne trop des habitudes françaises, on écrit *aile*, le groupe *ai* ayant la valeur d'un *e*; et c'est ainsi que *per* de *parem*, *ele* de *ala*, *cler* de *clarum*, tous mots de la vieille langue, redeviennent dès le seizième siècle *pair*, *aile*, *clair*.

§ 18. Ailleurs on fait reparaître des lettres qui ont disparu dans la prononciation. On n'écrit plus comme en vieux français *cru*, *nu*, *ni*, *pié*, etc. ; mais *crud*, *nud*, *nid*, *pied*, etc. ; *avenir*, *aviser*, *avocat*, *avouer*, mais *advenir*, *adviser*, *advocat*, *advoué* ; *abattre*, *acabler*, *afaiblir*, *alonger*, *apauvrir*, etc., mais *accabler*, *affaiblir*, *allonger*, *appauvrir*, etc. *Sousmettre*, *sousrire*, réduits de nos jours à *soumettre*, *sourire*, etc., deviennent *soubsmettre*, *soubsrire*. *Conoistre* voit reparaître le *g* de *cognoscere* dans *cognoistre*. Les vieux mots *estan*, *sein*, etc., redeviennent *estang*, *seing*, etc., à cause de *stagnum*, *signum*, etc., et ce *g* final a assez de vie pour paraître le signe d'un son nasal (*ng*) et amener l'orthographe *soing*, *besoing*, *ung*, etc. *Colère*, *corde*, *escole*, *avoir*, etc., reprennent l'*h* du latin *cholera*, *chorda*, *eschola*, *habere*. *Acheter* redevient *achepter* et même *achapter* (de *ad-captare*); *escrit* est remplacé par *escript* (*scriptus*), et de même *escrire* par *escripre* (avec un *p* au lieu d'un *b* à cause de *escript*); *douter* est remplacé par *doubter* (*dubitare*, *dub'tar*), *dete* (aujourd'hui *dette*) par *debte* (*debita*, *deb'ta*), *soudain* par *soubdain* (dérivé de *subito*, *sub'to*), *conter* par *compter* (de *computare*, *comp'tare*), etc., etc. Et de ces formes nouvelles un certain nombre a survécu : *nid*, *pied*, *advenir* (où le *d* a reparu même dans la prononciation), *accabler*, *affaiblir*, *allonger*, *appauvrir*, *seing*, *compter*, etc.

Ce n'était pas assez de remonter au latin classique, on recourait parfois au latin barbare du moyen âge. Le moyen âge écrivait *michi*, *nichil*, pour *mihi*, *nihil*. Le verbe *annihiler* devient *annichiler*, mot que donne le *Dictionnaire* de Nicot.

§ 19. Il n'y avait que demi-mal à faire reparaître des lettres disparues du mot ; le mal était plus grand quand les lettres qu'on faisait reparaître se trouvaient déjà représentées dans le corps du mot par d'autres lettres. C'est la labiale *p* ou *b* du latin qu'il faut reconnaître dans le *v* de *recevoir* (*recipere*), *neveu* (*nepotem*), *devoir* (*debere*), etc. ; c'est le *c* et le *g* du latin qu'il faut encore reconnaître dans l'*i* de *fait* (*factum*), *nuit* (*noctem*), *huit* (*octo*), *froid* (*frigidum frig'dum*), *doit*[1] (*digitum*, *dig'tum*); *saint* (*sanctum*), *point* (*punctum*), *joindre* (*jungere*),

1. Écrit aujourd'hui *doigt*.

dans les infinitifs en ...*indre* (latin ...*ngere*). On ignorait au seizième siècle la valeur étymologique de ce *v*, de cet *i*, et l'on écrivit *recepvoir*, *debvoir*, *nepveu*, etc.; *faict*, *nuict*, *huict*, *froigd*, *doigt*, *sainct*, *poinct*, etc. On ne savait pas davantage que dès le douzième siècle l'*l* latine s'était changée en *u* dans des cas déterminés, *albe*, *altre*, *palme*, *chevals*, etc., devenus dès le douzième siècle *aube*, *autre*, *paume*, *chevaus* (écrit plus tard *chevaux*); en *r* dans d'autres cas dès le onzième siècle : *title*, *epistle*, *apostle*, *chapitle*, devenus, *titre*, *épistre*, *apostre*, *chapitre*, Dans l'ignorance de ces changements on crut bien faire en rétablissant l'*l* latine et l'on écrivit hardiment *aultre*, *paulme*, *chevaulx*, *tiltre*, *chapiltre*, etc. On écrivit de même *veult*, au lieu de *veut*, du latin populaire *volit* (latin classique *vult*), et par fausse analogie *peult*, pour *peut*.

§ 20. Que dire quand on se trompait d'étymologie et qu'on imposait au mot français une orthographe qu'il n'avait connue à aucun moment de son existence ? Joachim Périon[1], qui voit partout des mots grecs dans notre langue, écrit *moiçon* pour *maison*, qu'il fait venir de οἶκον[2], *hostruche* pour *austruche* (ὁ στρουθιός[3]), *onnyon* pour *oignon* (χρομμυών[4]), *mokker* (μωκκάσθαι), *dipner* pour *diner* (δειπνεῖν[5]), etc. Henri Estienne préfère aux mots *caresser*, *cédule*, *cerfeuil*, *esquinancie*, *fiole*, etc., les mots *charesser*, *schedule*, *cherfueil*, *squinancie*, *phiole*, etc., parce qu'il rapporte les mots français, non aux mots latins dont ils dérivent immédiatement, mais aux mots grecs qui ont formé les mots latins : χαρίζειν, σχέδη, χαριόφυλλον, συνάγχη, φιάλη, etc. On dérive *savoir*, non de *sapere*, mais de *scire*, et on écrit *sçavoir*. *Poids* est en vieux français *pois*, mot venu de *pensum*, participe passé de *pendere* (*peser*), et par suite étroitement lié à *peser* (de *pensare*), qui d'ailleurs en vieux français se conjuguait (il) poise, (nous) pesons[6]. On rattache à tort *pois* à *pondus* qui aurait donné *ponds* (cf. *fundus*, fonds), et l'on écrit *poids*, orthographe barbare, encore en vigueur.

§ 21. On voit par ces exemples combien était exagérée cette tendance étymologique. Elle amena une réaction non moins

1. *De linguæ gallicæ origine, ejusque cum græca cognatione*. Paris, 1555, in-8.

2. *Maison* est le latin populaire *masione*, latin classique *mansionem* dérivé de *mansum*, de *manere*, demeurer.

3. L'étymologie de *autruche* est *avisstrutio* devenu *avistrutio*, *avstrutio*, *austruce*, *austruche*, *autruche*.

4. J. Périon dit que χρομμυών a perdu le μ et a changé les μμ en νν; de là *onnyon*. *Oignon* vient du lat. *unionem*, qui a le même sens.

5. *Diner* en v. fr. *disner*, du latin populaire *disjunare*, cesser de jeûner: (*junare* est une contraction de *jejunare*); de li *dis junar*, *disnar*, *disner*.

6. Sur le rapport de *pois* à *pensum*, cf. *mois* de *mensem*, *toise* de *tensa*, *mouse* de *mensa*, etc.

excessive. La Renaissance eut ses grammairiens révolutionnaires qui voulurent que l'orthographe fût un calque fidèle de la prononciation. Louis Meigret [1], Jacques Pelletier [2], Pierre Ramus ou de la Ramée [3] proposèrent de supprimer radicalement les lettres inutiles, et allèrent jusqu'à créer des signes nouveaux pour suppléer à l'insuffisance de l'alphabet. Ramus écrivait *çapeœ* pour *chapeau*, *liev* pour *lieu*, *viẹlart* pour *vieillard*, *gerre* pour *guerre*, *dõlet* pour *douillet*, *coṇer* pour *cogner*. Ces réformes étaient trop radicales et trop peu pratiques pour réussir. Elles eurent fort peu d'influence sur l'orthographe générale. Toutefois on en retrouve quelques traces dans certains auteurs du seizième siècle, notamment dans Baïf.

Quelques-unes de ces modifications réussirent. On doit à Geoffroy Tory la *cédille*, d'origine espagnole, dont Jacques Dubois fit un usage régulier ; à ce dernier grammairien, la distinction du *j* et de l'*i*, du *v* et de l'*u*, distinction réclamée énergiquement par Ramus (de là le nom de *lettres ramistes* qui leur fut donné). Les accents furent employés par les Estienne à la fin des mots seulement. C'est grâce aux imprimeurs français de la Hollande que ces réformes orthographiques s'établirent définitivement au dix-septième et au dix-huitième siècle dans la langue.

§ 22. De l'école *conservatrice* et de l'école *révolutionnaire*, la première triompha; au dix-septième siècle, malgré l'avis de Bossuet et de Pelisson, l'Académie française, suivant les théories des grammairiens qui faisaient partie de la compagnie, fit prévaloir dans son *Dictionnaire* le principe étymologique [4]. De là une orthographe souvent illogique et capricieuse, que l'Académie chercha à simplifier dès la seconde édition de son Dictionnaire (1715). Malgré les innovations apportées par les éditions ultérieures, notre orthographe rappelle encore trop les théories des *latineurs* du commencement du seizième siècle.

Ce rapide aperçu de l'histoire de l'orthographe au seizième

1. Traité touchant le commun usage de l'escriture françoyse ; faict par Loys Meigret, Lyonnois : auquel est debattu des faultes et abus en la vraye et ancienne puissance des lettres. Paris, 1545. — Le tretté de la grammere françeze, fet par Louis Meigret, Lionoes. Paris, 1550.

2. Dialogue de l'orthografe, prononciacion françoise, departi en deus livres, par Jacques Peletier du Mans. Lyon, 1545.

3. Grammaire de P. de la Ramée, lecteur du Roy en l'Université de Paris. Paris, 1572. — Son disciple, Baïf appliqua son alphabet légèrement modifié dans ses *Etrennes de poésies françoises*.

4. Voir les *Cahiers de remarques sur l'orthographe françoise pour estre examinez par chacun des messieurs de l'Académie*, publiés par Ch. M. Laveaux. Paris. Gay, 1863, in-18, p. 14-23. Voir également A. F. Didot, *Observations sur l'orthographe française*, 2e édit., 1868.

siècle était nécessaire, pour se rendre compte de l'orthographe réelle et de la prononciation à cette époque [1].

VOYELLES.

A

§ 23. AGE. La terminaison *age* se rencontre souvent sous la forme *aige*. Le grammairien Palsgrave en 1530 donne la prononciation *aige* comme obligatoire. « Les mots français qui dans l'écriture se terminent en *age* doivent faire entendre un *i* entre l'*a* et le *g*, comme s'il y avait la diphthongue *ai* » (p. 8). Cette prononciation, qui paraît en vieux français dès le douzième siècle, spécialement dans l'est et le nord, n'est cependant pas aussi générale que pourrait le faire croire la règle de Palsgrave. Son contemporain Jacques Dubois n'en parle pas.

On a quelques exemples de la finale *aiche* pour *ache*.

AGNE et AN, voir §§ 42 et 71. — AR, AS, voir à E, § 25

E

§ 24. Les trois sortes d'*e* distingués par nos grammairiens contemporains sont reconnus par les grammairiens du seizième siècle qui leur donnent les noms d'*e* ouvert, d'*e* clos (c'est-à-dire fermé) et d'*e* féminin ou imparfait (ce que nous appelons l'*e* muet). Les signes ou accents employés aujourd'hui pour les désigner dans certains cas datent du seizième siècle. Louis Meigret note l'*é* par *é* et n'avait pas de signe spécial pour l'*é* et l'*e* muet. Pelletier représente l'*e* muet par *é*. Ramus note l'*e* ouvert *é* et l'*e* muet *ę*, et il laisse l'*é* fermé sans signe. Abel Mathieu indique l'emploi de signes pour distinguer les diverses valeurs de cette voyelle. Dans le dictionnaire de H. Estienne [2], les accents ne sont pas encore placés régulièrement ; ce n'est qu'à la fin du XVI^e siècle que l'emploi en devient méthodique. Au XVII^e siècle encore, Corneille ne mettait l'accent aigu qu'à la fin des mots.

1. Sources principales : Palsgrave, *Eclaircissement de la langue françoise* (1530), en anglais ; Du Guez, *An introductorie for to lerne to rede, to pronounce an to spek french trewly* (vers 1552). Ces deux ouvrages ont été publiés par M. Génin dans la collection des documents inédits de l'Histoire de France, 1852, 1 vol. XLVI-1636 pages. Geoffroy Tory, *Champfleury*, 1529 ; les grammairiens étudiés par M. Livet dans son livre sur la *Grammaire française et les Grammairiens au XVI^e siècle*, Paris, 1859, in-8 ; les transcriptions de Baïf ; les dictionnaires de rimes de Lefèvre et de Lanoue. Voir l'important ouvrage de M. Ch. Thurot, *La prononciation française depuis le commencement du XVI^e siècle, d'après les témoignages des grammairiens*, Paris, 2 vol. in-8°, 1881-83.

2. H. Estienne, *Hypomneses*, 11-23.

L'*e* imparfait ou féminin (c'est-à-dire faible), appelé aujourd'hui *e* muet, se prononçait encore au seizième siècle, comme l'*e* de *je*, *le*, *se*, etc., ou de *genest*, *venir*, *retenir*, *receuoir*.

A l'*e* fermé et l'*e* ouvert, ajoutons les signes *ai*, *ei*, qui sont d'ordinaire les équivalents, *ai* de *é* et quelquefois de *é*, *ei* de *é* et quelquefois de *é*. C'est ce que dit Palsgrave et il ajoute qu'au futur *ai* sonne *é*. Th. de Bèze en 1583 dit que *ai* a le son de l'*é* ouvert; au dix-septième siècle le grammairien Chifflet produit un témoignage analogue.

On doit donc trouver souvent *ai* pour *é*, et **réciproquement**, et de même *ai* et *ei* pour *é* et réciproquement:

Mon pere entre les mains du bon Toscan me lesse (pour *laisse*), dans Baïf, p. 4 (éd. Becq de Fouquières).

Les mots du vieux français *espesse*, *fres*, *fresche*, *feste*, écrits quelquefois ainsi au seizième siècle, sont le plus souvent écrits *espaisse*, *frais*, *fraische*, *faiste*, orthographe qui s'est maintenue, quoique incorrecte, et où l'*ai* cache un *é* ouvert primitif. Nous avons cité plus haut (§ 17) *clair*, *aile*, *pair*; ajoutons *nai* ou *nay* de *naistre*, pour *né* [1]; dans *nay* on a voulu mettre d'accord la forme du participe avec celle des autres temps, *je* NAIS, NAISTRE, etc.; ici *ai* cache un *é* primitif.

Le vieux français écrivait correctement *il meine*, *promeine*, *ameine*, etc. H. Estienne blâme cette orthographe remplacée par *mène*, etc. Selon Bèze (p. 50), le fém. de *plein* est *plene*. Inversement *reigle* est une orthographe usuelle pour *regle* (Dict. de Cotgrave, etc.). Enfin *ai* et *ei* se confondent parfois, et H. Estienne blâme ceux qui écrivent indifféremment *plaine* ou *pleine*, soit pour *plana*, soit pour *plena* [2]. Meigret écrit *eimer* pour *aimer*.

§ 25. L'*é* suivi d'un *r*, et dans quelques mots d'un *s*, se change volontiers au quinzième et au seizième siècle en *a* et réciproquement.

Le peuple, dit H. Estienne, met souvent un *a* pour un *e*, disant *Piarre* pour *Pierre*, *guarre* pour *guerre*; au contraire, les courtisans et les femmes de la cour en prononçant l'*a* le remplacent par l'*e* et disent *catherre* et *cataplesme* pour *catharre* et *cataplasme* [3]. Des traces nombreuses de cette confusion se rencontrent dans les textes du seizième siècle. Baïf dans ses *Estrènes de poésie fran-*

1. *Aveugles naiz*, Montaigne. Orthographe presque usuelle au seizième siècle.

2. *Hypomneses*, 103.

3. *Apologie d'Hérodote*, 1; *Hypomneses*, 3-11. — « Les dames de Paris au lieu de *a* prononcent *e* bien souvent quand elles disent: mon *méry* est parti à la poste de *Péris* ou il se faict *péier*, au lieu de dire: mon mary est à la poste de Paris ou il se faict païer. » (G. Tory, *Champ fleury*, 1529, folio XXXIV.)

çoise, et dans le manuscrit des psaumes et des chansonnettes où il s'est servi d'un système d'écriture figurée, donne la prononciation *bizerre*, *chernel*, *remerka*, etc. C'est à cette modification dans la prononciation que nous devons par exemple les mots *épervier* au lieu de *éparvier*, *asperge* au lieu de *asparge* (que donnent encore les dictionnaires du seizième siècle), mots dans lesquels l'*a* est primitif. *Larme* a remplacé *lerme* qui était au treizième siècle *lairme*, de *lacrima*. *Serment*, d'abord *serement*, *sairement*, de *sacramentum* (cf. § 14), après avoir été au seizième et dix-septième siècle *sœrment*, est redevenu *serment*. Ce changement de *e* en *a* explique la forme *arsoir* qu'on trouve souvent au seizième siècle pour *hier soir*. *Hier soir* devient *hiarsoir*, et par réduction *arsoir*.

EN, voir § 42.

I

§ 26. Le son *é* (*ai*, *ei*), devant *n* ou *n* mouillée (*gn*) ou *l* mouillée (*ill*), prend souvent le son de l'*i* :

> Prendray-je ceste *medecine ?*
> Ouy, ouy, ne prenons pas la *peine* (Jean le Houx, p. 157) [1].

Baïf indique la prononciation *milleur* et *meilleur*, *signeur* et *seigneur*.

§ 27. L'*i* également se rencontre dans des mots où nous mettons actuellement *ei*, *ai* ou *oi*. *Balier* s'est dit jusqu'au dix-huitième siècle à côté de *balayer*. « *Balier* est plus en usage que *baleyer* parce qu'il est plus doux à l'oreille » (Richelet, *Dictionnaire*). Cette prononciation tient à un fait de conjugaison. Un certain nombre de verbes dans la vieille langue faisaient leur infinitif en *ier* (latin *icare*) : aux trois personnes du singulier et à la 3^e^ personne du pluriel du présent de l'indicatif et du subjonctif et à la 2^e^ personne du singulier de l'impératif, l'*i* de cette terminaison devenait régulièrement *ei* ou *ai* dans les dialectes de l'ouest, *oi* dans les dialectes de l'est. Ainsi *plier* se conjuguait en français *je ploie*, *tu ploies*, *il ploie*, *nous plions*, *vous pliez*, *ils ploient*, etc. Au quatorzième siècle, on voulut simplifier cette conjugaison et on en tira deux sortes de verbes. *Je ploie*, *tu ploies*, etc.,

1. Il semble toutefois que la prononciation fût intermédiaire entre l'*i* et l'*é* : car on trouve écrit aussi bien par *i* les mots en *e* que par *e* les mots en *i*. Voir Talbert, *Du dialecte blaisois*. Paris 1874, in-8, p. 244, 245. — Au seizième siècle on disait *seillon* et *sillon* : *Sur les aspres* seillons *d'une infertile arène* (Dubartas, Sem. II, vers 5). Voir les dictionnaires de H. Estienne, Nicot, Cotgrave.

donna naissance au verbe *ployer*, et *nous plions*, etc. au verbe *plier*. Quelquefois ces deux formes vécurent l'une à côté de l'autre et prirent chacune une signification propre, ainsi *plier* et *ployer*; quelquefois l'une d'elles vécut seule, ainsi *prier*, *scier*, *nier*, de *precari*, *secare*, *negare*; *noyer* de *necare*. *Balier*, longtemps en usage, s'est vu remplacer, non pas par la forme française *baloyer*, mais par la forme normande *balayer*.

§ 28. Dans *cerimonie*, *littré*, etc., l'*i* est une notation savante qui tend à rappeler l'étymologie (cf. § 16). Le vieux français *apotecaire*, de *apothicarius*, est revenu à sa forme primitive *apothicaire* dans l'orthographe d'abord et ensuite dans la prononciation. Le seizième siècle dit généralement *apothecaire*.

O

§ 29. La prononciation de l'*o* présente quelques particularités. Bèze (1584) reproche aux Berrichons, aux Lyonnais et aux habitants d'autres provinces (*aliisque non paucis populis*) de dire *noustre*, *voustre*, *le dous* pour *nostre*, *vostre*, *le dos*. En revanche, les habitants du Dauphiné et de la Provence disent à tort *cop* (*coup*), *beaucop*, *doleur*, *torment*.

Henri Estienne constate dans la langue commune cette indécision de la prononciation. « Nous disons *volonté* et *voulonté*, *tourment* et *torment*, *pourceau* et *porceau* [1]. De là des formes telles que *trope* et *troupe*, *crope* et *croupe*, *corone* et *courone*, etc., qu'on rencontre dans des auteurs du seizième siècle, spécialement chez les poëtes qui en usent suivant les besoins de la rime. Pour Meigret, *ou* n'est qu'une notation de l'*o clos*, c'est-à-dire de l'*o* fermé.

C'était devant ou après le *z* et spécialement devant l's que se produisait ce changement de *o* en *ou*. Venu des régions méridionales, sans doute du Lyonnais, il s'était accrédité à la cour d'Henri II, de Charles IX et d'Henri III, et Henri Estienne ne peut se défendre de quelque mauvaise humeur contre les courtisans qui ont la *folie*

> De dire *chouse* au lieu de *chose*,
> De dire *j'ouse* au lieu de *j'ose*.

Cette prononciation [2], reproduite plus d'une fois par l'orthographe dans l'édition lyonnaise de Rabelais, est rare chez Ron-

1. *Hypomneses*, 16.
2. Les partisans de cette prononciation avaient reçu le nom de *Ouistes*; voir le Dictionnaire des rimes de Le Fevre et Tabourot des Accords.

sard : elle ne paraît plus dans Desportes. Quelques traces en restent au dix-septième siècle, dans La Fontaine, qui fait rimer *épouse* et *arrouse* (*Contes*, IV, 14). Le P. Chiffet disait dans sa grammaire en 1659 : « J'ay veu le temps que presque toute la France estoit pleine de *chouses* ; tous ceux qui se piquoient d'estre diserts *chousaient* à chaque période. Et je me souviens qu'en une belle assemblée un certain lisant hautement ces vers :

> Jetez lui des lys et des roses
> Ayant fait de si belles *choses*,

quand il fut arrivé à *choses*, il s'arresta craignant de faire une rime ridicule ; puis n'osant dementir sa nouvelle prononciation, il dit bravement *chouses*. Mais il n'y eut personne de ceux qui l'entendoient qui ne baissast la teste, pour rire à son aise, sans lui donner trop de confusion. Enfin la pauvre *chouse* vint à tel mépris que quelques railleurs disoient que ce n'estoit plus que la femelle d'un *chou* [1]. »

Comme exemples de changement de *o* en *ou*, on peut citer *froument*, *pourtraict*, *proufit*, *proumener*, etc., qu'on trouve à côté de *froment*, etc. Les transcriptions si précieuses de Baïf donnent *aprouche*, *borrasque* et *bourrasque*, *agousiller*, *flouron*, *flourettes*, *flouretant* à côté de *florit*, *florira*, *florissant*, *froument*, *s'ôfre* et *s'oufriront*, *rôsée* et *rousée*, *arrouse*. — De même *coulombeau*, *souleil*, *voulonté*, *Poulogne*, *pougnée*, etc.

§ 30. De l'alternance de *ou* et de *eu*.

Si l'on compare les mots *neuf* et *nouveau*, *bœuf* et *bouvier*, *meurs* et *mourons*, *douleur*, et *douloureux*, on constate ce fait que la voyelle latine *o* est représentée en français par *eu* quand elle doit porter l'accent tonique (qui repose toujours en français sur la dernière syllabe sonore) et par *ou* quand elle ne porte pas cet accent. C'est une loi générale dont la cause ne peut être expliquée ici : l'alternance des syllabes *eu* et *ou* suivant la place qu'elles occupent dans l'intérieur du mot est encore visible dans la conjugaison : *je peux*, *nous pouvons* ; *que je meure*, *que nous mourions*. La langue actuelle n'en a conservé que des traces peu nombreuses ; le seizième siècle dit encore : *je treuve*, *je preuve*, *nous trouvons*, *nous prouvons*, comme on verra plus bas à la conjugaison (§ 130).

1. Cf. Talbert, *op. cit.*, p. 43 et 152.

U.

§ 31. Au seizième siècle, on voit l'*u* sortir de l'*e*, de l'*è* ou de l'*é* devant *m*.

Le grammairien Dubois indique la prononciation populaire, *tume, apostume* [1], que les raffinés prononcent *theme, aposteme; fumelle* pour *femelle, prumier* pour *premier*, etc. Sous l'influence de la labiale *m* qui suit, l'*e* passe facilement d'abord au son *eu*, puis au son *u* qui peut même dégénérer en *i* : on trouve aussi au seizième siècle *primier* sorti de *prumier*. La labiale *v* exerce une influence analogue : voilà pourquoi *bevant, beveur* peuvent devenir *beuvant, beuveur; buvant, buveur*; toutefois ils n'ont pas été jusqu'à *bivant, biveur*. C'est une prononciation de même nature et due à une même cause que celle qu'indique la rime pour le mot *lèvre* dans ces vers :

> Lieu où les serpens et *couleuvres*,
> Rongeront ta langue et tes *levres*. (Lecoq, *Caïn*, fin.)

Y.

§ 32. « Y se prononce comme *i*. Les anciens ne se sont point seulement servi de ceste lettre en nostre langue françoise es (*dans les*) mots qui descendoyent du grec ; comme aussi font les latins : *hydropique, hypocrisie*. Mais aussi s'en sont aidé quand ung *i* venoit au commencement du mot faisant seul une syllabe, comme *yver* (hiver), *yure* (ivre), a cause que *y* ha forme telle qu'il ne se peult joindre avec la lettre suyvante. Pareillement quand il y avoit ung *i* entre des voyelles, comme *envoyer, je voyoye*, afin qu'on n'assemblast l'*i* de la syllabe précédente avec la syllabe subséquente et qu'on ne dist *envo-ier, je voio-ie*. Aussi en la fin des mots finissant en diphthongue, ont mys ung *y*, comme *moy, iray, ennuy* [2]. »

Ainsi l'*y* servait non-seulement comme aujourd'hui à représenter deux *i* : mais on l'employait à la place de l'*i* assez régulièrement à la fin des mots, dans les groupes de voyelles, et au commencement et au milieu des mots pour rendre l'écriture plus lisible.

Cependant, avec l'incertitude qui caractérise l'orthographe au seizième siècle, on voit ces règles assez souvent violées ; et

1. Encore dans La Fontaine.

2. R. Estienne, *Grammaire*, p. 9.

il n'est pas difficile de trouver des formes comme *hiver*, *moi*, *toi*, *irai*, *envoie*, *voici*, etc. Brantôme, Henri IV emploient presque toujours l'*y* à la place de l'*i*.

GROUPES DE VOYELLES ET DIPHTHONGUES.

§32 *bis*. Dans nombre de groupes de voyelles, dus le plus souvent à la chute d'une consonne médiale, la première voyelle est muette, et la seconde est d'ordinaire longue : *auge*, *eage*, *aorner*, *saouler*, *peeur*, *veoir*, etc., prononcez *âge*, *orner*, *soûler*, *peur*, *voir*, etc.

AU, EAU.

§ 33. Aujourd'hui *au* et *eau* se prononcent *ô* ; au seizième siècle, *au* (venu de *al*, § 19) hésitait entre *ao* et *o* ; et *eau* (sorti de *el* par l'intermédiaire de *eal*) hésitait également entre *eao* et *eo*, c'est-à-dire que *eau* présentait le son de *au* précédé de celui de l'*e* féminin (§ 24). Le grammairien Meigret (1545) demande qu'on écrive *ao* et non *au*, puisqu'on prononce *ao* : *aotant*, *chevaos*. Pierre Ramus (1572) n'y reconnaît qu'un son simple qu'il représente par *ω* et qui pour lui est intermédiaire entre l'*o* et l'*ou* ; c'est l'*o* long, son que nous attribuons précisément à *au*. Robert Estienne voit dans *au* la diphthongue latine, c'est-à-dire *aou* et blâme les rimes *maus*, *mots*. Th. de Bèze voit à peine une différence entre la prononciation de *au* et celle de *o* : « Vel parum vel nihil admodum differt ab *o* vocali. » Toutefois, dit-il, les Normands prononcent *ao*. Dès le dix-septième siècle, le français avait ramené *au* à *o*.

Eau avait, au témoignage de tous les grammairiens, le son de *e* féminin suivi de *au*. Aujourd'hui, l'*e* féminin a disparu ; on sait que dans le Nord il s'est changé en *i*, et tandis que les Français réduisent *beau* à *bau*, c'est-à-dire *bô*, les Picards l'ont ramené à *biau*, c'est-à-dire à *biô*[1].

1. Il est à remarquer que *eau*, quoique faisant entendre au moins deux sons, ne comptait que pour une syllabe dans la mesure. Dans quelques mots, la langue moderne a rendu ce son dissyllabique, ainsi *fleau* qu'au seizième siècle on prononçait *fleau* : « Ainsi, mon gentil Belleau, De l'ignorance le *fleau* (vers de sept syllabes), Est. Pasquier, II, 217). Il nous est impossible dans ces notes élémentaires de remonter à l'explication de ce fait. — Dans *paon*, *taon*, prononcé et écrit dès le XVI^e siècle *pan*, *tan*, on a un fait analogue à celui de la reduction de *eau* à *au* ; seulement c'est la première syllabe qui absorbe la seconde ; de même pour *taon*, qui a donné le verbe populaire *taonner*, écrit le plus souvent et prononcé *tanner*.

EU.

§ 34. L'histoire de ce son présente de nombreuses complications : nous nous tiendrons aux faits généraux. Les sons du latin classique *ō*, *ŭ* devenus dans le latin populaire *ó* fermé, ont conservé en vieux français cette prononciation dans la dernière syllabe des mots, jusqu'à l'époque encore mal précisée où cet *ó* fermé s'est scindé en deux sons différents *ou* et *eu*. Latin classique *nōs*, *vōs*, *lŭpum* ; latin populaire *nós*, *vós*, *lópo* ; vieux français *nós*, *vós*, *lóp* ; français moderne *nous*, *vous*, *loup* ; latin classique *dolōrem*, *vōtum*, *jŭvenem* ; latin populaire *dolóre*, *vóto* (*vódo*), *jóvene* ; vieux français *dolor*, *vo*, *jone* ; français moderne *douleur*, *vœu*, *jeune*.

L'*ŏ* bref est devenu successivement *uo* (x^e^ siècle), *ue* (xi^e^-xii^e^ siècles), *oe* (xii^e^-xiii^e^ siècles), *eu* (xiv^e^-xix^e^ siècles) : latin classique *nŏvem*, *bŏvem* ; latin populaire *nóve*, *bóve* ; vieux français *nuof*, *buof* ; *nuef*, *buef* ; *noef*, *boef* ; français moderne *neuf*, *bœuf*.

Ainsi *ō*, *ŭ* en partie, et *ŏ* régulièrement ont, par des chemins différents, abouti à *eu*. Ils y sont restés, sauf dans quelques mots où, sous l'action de consonnes voisines, généralement *m*, *n*, *b*, *f*, l'*eu* s'est affaibli en *u* : ainsi *móra*, au xvi^e^ siècle encore *meure*, puis *mure* ; *mota*, *meute*, *mute* ; *sŭper*, *sor*, *sur* ; *fŏrum*, *feur*, *fur* ; *tŏphus*, *teuf*, *tuf*. C'est ainsi encore que *heurter* devient *hurter* au xvi^e^ siècle et qu'à côté de *murte* (ou *myrthe*) on trouve *meurte*.

D'un autre côté, le vieux français avait un nombre considérable de mots présentant le dissyllabe *eü*, dû à la chute d'une consonne médiale entre l'*e* et l'*u* :

maturum	*medur*	*me-ur*
securum	*segur*	*se-ur*
augurium	*agur*	*a-ur*, *e-ur*
Les participes en *edut*, *ebut*	*e-ut*	*e-u*

tels que *vedut*, *pedut*, *debut*, *abut*, *recebut*, etc., au seizième siècle : *veü*, *peü*, *deü*, *eü*, *receü*, etc. (Comparez l'italien *veduto*, *potuto*, *debuto*, *havuto*, *ricevuto*, etc.).

Les parfaits de l'indicatif et les imparfaits du subjonctif en *eüs*, *eüsse*, et les substantifs verbaux en *edure*, *eüre* (latin *atura*).

Le groupe *eü* dès le quinzième siècle, dans la langue commune du dialecte parisien s'est réduit à *u* : *mûr*, *sur*, *-u*, *-usse*, *-ure*, etc. Toutefois cette réduction n'a pas été sans quelques anomalies ; *eur*, écrit *heur*, a hésité entre *hur* et *heur*[1], et *heur* a fini par triompher au seizième siècle dans (*bon*)*heur*, (*mal*) *heur*. De même *jeuner* a pris la place de *juner* (de *jeüner*, *je*[*j*]*unare*). Au

seizième siècle on hésite aussi entre *meur* et *mûr*, *seur* et *sur*, etc.

Voilà pour le français proprement dit. Quant aux autres dialectes, le normand prononçait *eu* le groupe *eu* ; cette prononciation régnait aussi à Chartres.

Le Midi présente une particularité : comme le provençal ramène l'*ō* et l'*ŭ*, non à l'*eu* ainsi que le français, mais à l'*ou*, et qu'il conserve à l'*o* le son *ȯ* ouvert qui lui est propre ou qu'il le change en *ue*, il était difficile aux écrivains du Midi de reproduire des mots français tels que *heur*, *douleur*, *fameuse*, etc. Alors ils assimilèrent le son *eu* à celui qui en était plus voisin, à l'*u*, et ils identifièrent *eu* et *u*.

Ces variétés des sons *eu*, *eü* dans le français proprement dit et dans les dialectes expliquent les rimes d'apparence bizarre, qu'on rencontre chez les poëtes du temps.

Quand Ronsard dit :

....Si *l'issue*
De la fable n'est pas du peuple bien *receue*,
(*Discours des Misères du temps.*)

ou quand Gringoire écrit :

(Les plaies que) jens d'armes *endurent*
En camp et ont où jamais ne *s'asseurent*,
(*La Paix et la Guerre.*

ils prononcent *reçue*, *assûrent*.

Comme la prononciation hésite entre *seur* et *sur*, *meur* et *mûr* Ronsard dans une même page écrira :

Alors on n'attachoit pour les rendre plus *seures*
De portes aux maisons, aux portes de *serrures*...
Le fils tua le père et le frère la *sœur*,
Et l'hoste ne fut plus de son hoste bien *seur*.
(*Poëmes*, I, *les Armes.*)

Marot fera rimer *meurs* (morior) et *meurs* (maturos).

Et en danger, si en yver je meurs,
De ne voir pas les premiers raisins *meurs*.
(*Ep.* I, 14.)

Les vers suivants présentent des rimes *dialectales* :

...Tempere un *peu*
Les biens dont je suis *repeu*.
(Ronsard, *Odes*, II, 7.)

Les ages n'ont *peu*
Effacer la clarté qui luist de notre *feu*.
(*Id.*, *Am.* II, Egléie à Marie.)

Malherbe qui reproche à Desportes quelques rimes provençales u gasconnes se permet ces rimes *normandes* :

Non, Malherbe n'est point de *ceux*
Que l'esprit d'enfer a *déceus*.
(*A M. de la Garde*, II, 28[1].)

Voici enfin des rimes gasconnes :

Semblable au corcelet qui plus en sa *froideur*
Est battu des marteaux, d'autant plus se fait *dur*.
(Du Bartas, p. 282, b ; de l'édit. de 1583.)

Comme au mesme soleil de ses rais en mesme *heure*,
Devant le mol bourbier se fond la cire dure. (Id., *ib id.*, verso.)

C'est ainsi que Du Bartas fait rimer *murs* et *rumeurs*, *murs* et *mœurs*, *demeure* et *morsure*, *bossus* et *paresseux*, *touffu* et *feu*, *heure* et *nourriture*, *muse* et *fameuse*, etc., que Montaigne écrit *asture* pour *asteure*, c'est-à-dire *à cette heure* ; que Monluc écrit *cue*, c'est-à-dire *quue* pour *queue*[2].

§ 35. Les notations du son *eu* varient : *eu* (feu), *oeu* (sœur), *ue* (cueillir). Toutes trois se rencontrent au seizième siècle ; *uœ* spécialement dans les monosyllabes où il représente un *o* latin : *sœur*, *bœuf*, *nœud*, *œuvre*, *vœu*, etc. ; *ue*, qui est un souvenir de la prononciation ancienne du moyen âge, devant une *l* mouillée : *fueille*, *vueille*, *cueillir*. Dans ce dernier mot la notation *ue* doit sa conservation au *c* qui la précède. On ne pouvait écrire *ceuillir* ; quant à écrire *cueuillir* ou *cœuillir*, *cœillir* (formes qui se rencontrent), cette orthographe défigurait trop le mot pour se maintenir.

IE.

§ 36. La diphthongue *ie* est à examiner dans la terminaison *ier* et dans quelques groupes comme *chié*, *gié*.

La terminaison *ier*, dans les noms et adjectifs, vient presque toujours d'un latin *arius* : *sextarius*, *setier* ; *primarius*, *premier*.

1. Prononcez *deceus* et non *déçus*.

2. Cf. F. Talbert, *De la prononciation de la voyelle* u *au seizième siècle*, lettre à M. A. Darmesteter/Paris, Thorin, 1876), et A. Darmesteter, *De la prononciation de la lettre* u *au seizième siècle*, réponse à M. Talbert, dans la *Romania*, V, p. 394 et suiv. Voir Thurot, *op. cit.*, I, p. 442-470.

A côté du suffixe *arius* il y a un suffixe *aris* qui a donné en vieux français la terminaison *er : singularis*, *sangler* ; *pilaris*, *piler* ; *buccularis*, *boucler* [1] ; *scholaris*, *escoler*, etc. Ce suffixe *er* a subi deux changements contraires : ou on l'a assimilé au suffixe *ier*, et *sangler*, *piler*, *boucler*, *escoler*, etc., sont devenus *sanglier*, *pilier*, *bouclier*, *escolier*, etc., ou on l'a conservé avec sa prononciation *er*, mais on a voulu rappeler l'*a* de *aris* et on a écrit la terminaison par *air*. De là *bouclair* qu'on trouve par exemple dans ces vers :

..... Faisans de leurs *bouclairs*
Comme d'un ciel sortir un nuage d'éclairs.
(R. Garnier, *Juives*, V, fin.)

§ 37. Le suffixe *ier* ne compte que pour un dissyllabe, *sanglier*, *bouc-lier*, etc. De nos jours on fait ces mots de trois syllabes, parce qu'on les prononce *san-gli-ier*, *bou-cli-ier*. Il en est de même de *meurtrier*, de *hier*, de *février*, des formes verbales *craindriez*, *prendriez*, *joindriez*, etc., tous mots dans lesquels *ié* formait jadis une diphthongue et s'est allongé aujourd'hui en *i-ié*. Toutefois *lierre*, qui au moyen âge et dans les temps modernes se scande *lie-re*, au seizième siècle se prononce en vers *li-er-re* :

De moi puisse la terre
Engendrer un *lierre*.
(Ronsard, *Odes*, V, 14, et *passim*.)

§ 38. L'*a* latin était devenu *é* dès les premiers temps de la langue (§ 17) ; mais après certaines consonnes, telles que *ch*, *g*, etc., il était devenu *ié* suivant des règles qu'il nous est impossible d'exposer ici. Le vieux français disait *chief*, *cerchier*, *dangier*, *changier*, *laissier*, *aidier*, *amistié*, *mauvaistié*, etc. A partir du quatorzième siècle on voit s'opérer une réduction de *ié* à *é* après *ch*, *g*, et, dans les verbes, après *t*, *d*, *s* (*ss*, *ç*), et l'on dit *cercher*, *changer*, *laisser*, *aider*, etc. Au seizième siècle la réduction n'est pas achevée, on prononce encore *chier* (carum) (Meigret), *orangiers* (Baif, 1), *dangier* (Montaigne, I, 47), *legiéreté* (Montaigne, I, 49), etc.

1. C'est-à-dire *bouclier*. En vieux français *boucler* est un adjectif : *escu boucler*, *scutum bucculare*, c'est-à dire *écu à bosse centrale*. L'adjectif se prend absolument et hérite du sens du substantif *écu* qui disparaît : de là *un boucler* et plus tard *un bouclier*, c'est-à-dire un écu à bosse centrale, et par extension, toute sorte d'écus, de boucliers.

Dans *brief*, devenu *bref*, on a un autre fait ; le mot a été ramené à la forme étymologique (*brevis*) ; toutefois *bréveté* n'a pas pu détrôner *briéveté*.

OE.

§ 39. *Oe* est d'abord une diphthongue latine qu'au seizième siècle on prononçait *e*. Le titre de l'ouvrage de Sully, *Les Œconomiques royales*, se prononçait *les économiques royales*. De là vient qu'on rencontre *œ* parfois à la place de *e*, de *ai* et de *ei* ; *œle* pour *ele*, *aile*.

C'est ensuite une notation employée par les grammairiens de la Renaissance pour représenter le son de *oi* (voir § 40). Cette notation s'est conservée dans *poete*, qui au seizième siècle était dissyllabique et non comme aujourd'hui trissyllabique :

> Nul *poete* ne s'est vu tant osé d'entreprendre.
> (Baïf, *Ibid.*, 5.)

L'*oe* de *poëte*, quoique d'une origine autre que la diphthongue *oi*, avait donc le son de cette diphthongue : de nos jours encore des personnes prononcent *poete* comme s'il était écrit *poite* en deux syllabes (*poua-te*).

OI.

§ 40. Cette diphthongue que nous prononçons maintenant *oua* par un *ou* très-bref suivi d'un *a* long, a une histoire compliquée. On la prononçait au douzième siècle *ói*, comme nous prononçons le grec οι dans οἶκος. Ce son *ói* s'est changé à la fin du moyen âge en *oé*, à la fin du quinzième siècle en *oué*. De là les notations par *oué* ou par *oé* qu'on rencontre quelquefois dès cette époque : *terrouer*, *territouer*, *mirouer* ; *terroer miroer*. Cette deuxième notation est la seule qu'emploient les grammairiens Meigret, Ramus et le poëte Baïf dans leurs transcriptions. Ils commettent la même erreur que les grammairiens de nos jours qui notent par *oa* le son actuel *oua*.

Ce son se faisait entendre dans les mots comme *roi*, *moi*, *toi*; *François*, etc., dans les imparfaits et les conditionnels *aimoit*, *finissoit*, *rendoit*, *recevoit* ; *aimeroit*, *finiroit*, *rendroit*, *recevroit*, etc.

Toutefois dès le seizième siècle cette diphthongue *oué* notée par *oi* subit deux sortes de changements. Palsgrave, H. Estienne et Th. de Bèze signalent une prononciation parisienne dont on voit d'ailleurs déjà des traces au siècle précédent, laquelle

consiste à changer *ouè* en *oua*. C'est cette prononciation qui, se maintenant dans la bouche du peuple parisien, arrive à triompher à la fin du XVIII^e siècle et à se substituer à *oué* dans tous les mots où *oué* n'avait pas subi le second changement.

Ce second changement, qui date du seizième siècle, consiste à remplacer *oué* par *é* : 1) dans les terminaisons de l'imparfait et du conditionnel; 2) dans quelques mots : *connoistre*, *croie*, *étroit*, *foible*, *harnois*, *monnoie*, *paroistre*, *roide*, spécialement dans des noms des peuples : *François*, *Anglois*, *Piémontois*, *Polonois*, *Hollandois*, *Japonois*, etc.

Le changement qui a affecté la conjugaison est dû à un besoin de simplification : il devenait impossible de prononcer *prioit*, *noyoit* ; au lieu de dire *il prioué*t, *il nouéyoué*t, on dit : *il priét*, *il noyét*, et l'analogie amena la prononciation *il lisét*, *il fesét* [1]. Au dix-septième siècle le palais et la chaire conservaient encore l'ancienne prononciation *oué*.

Pour les mots que nous avons cités, *connoistre*, etc., *François*, etc., le changement qui les a atteints a été attribué à la mode italienne qui exerça une action marquée sur la langue du seizième siècle. Les Italiens amenés par la famille des Médicis à la cour de France introduisirent la prononciation *è* pour *oué* dans beaucoup de mots qui étaient communs au français et à l'italien et qui avaient l'*è* dans la première de ces langues et l'*ouè* dans la seconde. « Pourquoi quelque dame voulant bien contrefaire la courtisane (*Dame de la cour*) à l'entrée de cest hyver, dira elle qu'il fait *fred ?* » (Guillaume des Autels.) — « On n'oseroit dire *François* ni *Françoises* sur peine d'estre appelé pedent; mais il faut dire *Frances* et *Franceses* comme *Angles* et *Angleses*.... Il y a longtemps que ceux qui font perfection de prononcer delicatement et à la courtisanesque ont quitté ceste prononciation (de *royne*) et ont mieux aimé dire la *reine* (H. Estienne, *Langage françois italianisé*, p. 22, 256). » — « Les imitateurs des Italiens (*Italo-Franci*) au lieu d'*Anglois*, *François*, *Escossois*, prononcent *Angles*, *Frances*, *Escoses* par *e* ouvert, des noms italiens *Inglese*, *Francese*, *Scosese* » (Bèze, p. 54). Il n'est pas évident que ce changement soit dû à une influence italienne; peut-être vient-il du même besoin de simplification de la diphthongue *ouè*, que nous avons constaté dans la conjugaison. En tout cas, ce changement n'a laissé de trace que dans les mots que nous avons cités, quoiqu'elle en eût atteint un bien plus grand nombre. Parmi ces mots, *etret* est revenu

à *étroit*, et *roide* a vécu presque jusqu'à nos jours à côté de *raide*, qui décidément le remplace maintenant[1].

OU, UE, voir §§ 29, 35.

§ 41. UI. La prononciation est hésitante pour *vuide*, *vuider*, que Ramus rapproche de *puits*, *puiser*, et que Dubois représente par *vide*, *vider*. La prononciation antérieure était *vuide*, *vuider* (*vuidier*), plus anciennement *voide*, *voidier*.

VOYELLES NASALES.

§ 42. AN, EN, à en croire les grammairiens du temps, devaient offrir dans la prononciation de légères différences. Au dix-septième siècle encore, le grammairien Chifflet dit que la prononciation fait une distinction entre *parent* et *parant* (participe de *parer*) ou *par an*, les *gens* et les *jeans*, *le vent* et *levant*, *contant* (comptant) *son argent* et *content de son argent*. Toutefois ces distinctions devaient être assez faibles puisque l'écriture confond généralement *an* et *en*. De là des mots qui doivent avoir *an* et qui sont parfois écrits avec *en*, ou qui doivent avoir *en* et qui sont parfois écrits avec *an*. Exemple : *diferante sorte* (Baïf, p. 2), *tans* (Baïf, Du Bellay, etc.), etc.

Encore à la fin du dix-septième siècle, Fénelon écrit : les *Avantures de Télémaque*.

Le son nasal de *an* se retrouve dans *femme* prononcé au seizième siècle *fan-me*; dans l'*en* de *mien*, *tien*, *sien*, *chien*, *rien*, *mienne*, *tienne*, *sienne*, *chienne*; *vient*, *tient*, *vienne*, *tienne* et les composés; *hennir*, *ennemi* (Palsgrave, 3, 4, 781, 782), *lien* qui est écrit parfois *lian* (R. Belleau, II, 196), et dans l'*am* des adverbes en *amment* que nous prononçons à Paris *amant*, que l'on prononce au midi de la Loire et qu'on prononçait au seizième siècle *an-mant*.

En 1584, Bèze, comme les autres grammairiens, indique une très-légère différence entre *en* et *an* (*en* de *content* se prononce, dit-il, *presque* absolument comme *an* de *constant*); mais, contrairement au témoignage de Palsgrave, il déclare que la prononciation usuelle de la diphthonge *ien* est *iin*, que *bien* se prononce *biin*, et qu'au féminin, le son nasal disparaît : *chiene*, *chretiene*, *miene*, etc. Ce n'est que dans l'Ouest, dit Bèze, que l'on donne à *ien* le son de l'*a*.

§ 43. AIN est assimilé par Bèze à EIN, et la prononciation de EIN donne un son « voisin d'*i* simple. » Cette indication vague

1. Voir l'étude si complète de Thurot, *op. cit.*, I, p. 332 414.

semble indiquer une prononciation différente de la nôtre. Quelle est-elle? Il est difficile de le dire. Claude de Saint-Lien identifie complétement *ain* et *ein* à *in*.

L'équivalence de *ain* et de *ein* fait qu'on emploie indifféremment ces syllabes l'une pour l'autre. On écrit *vaincu* ou *veincu*; *veinqueur* (Ronsard, *Odes*, I, 7), *frain* (id., *ibid.*).

§ 44. IN, comme son nasal, ne date que du milieu du seizième siècle. Il est inconnu au grammairien Palsgrave (1531). La syllabe *in* se prononçait *i-n'* dans la première moitié du seizième siècle. Dans la seconde moitié elle prend un son nasal intermédiaire entre *i-n'* et le son nasal *ein* ; ce n'est que peu à peu et graduellement qu'elle finit au dix-huitième siècle par se fondre avec *ein* et par prendre le son que nous lui donnons dans *vin*, *fin*.

§ 45. ON date du moyen âge et n'a pas changé jusqu'à nos jours. La prononciation nasale *on* a existé, ce semble, dans *bonne*, *congnoistre*, *donner*, *honneur*, et les analogues, et même dans *homme* qu'on prononçait *hon-me*; cf. § 76.

§ 46. UN est inconnu à Palsgrave (1531). Dubois (1531) déclare explicitement que *un* se prononce *u-n'* en conservant à l'*u* le son de voyelle. Ce n'est que dans la seconde partie du seizième siècle que se forme le son nasal qui lui est propre.

Comme le groupe latin *un* était généralement prononcé *on* (*voluntas*, prononcez *volontas*), il est arrivé fréquemment aux écrivains du seizième siècle de remettre le *un* latin dans des mots qui devraient avoir *on* : on écrivit donc *volunté*, *unze*, etc., au lieu de *volonté*, *onze*, etc., qui représentent l'orthographe du moyen âge. *Tumber*, que l'on rapprochait du mot grec τυμβος, est usuel pour *tomber*. Au dix-septième siècle, Charles Sorel dans son *Discours sur l'Académie françoise* (1652) met encore en question le maintien de cette orthographe [1].

CONSONNES.

P, B.

§ 47. P, B sont rétablis, par préoccupation étymologique, dans *achepter* ou *achapter*, *compte*, *compter*, *escript*, *escripre* (pour *escribre*) : *recepvoir*, *nepveu*, *sept* (vieux français *set*), etc., dans *nappe* (de *mappa*; vieux français *nape*), *pouppe* (de *puppem*, vieux

1. Pour plus de détails, et pour l'histoire de diphthongues nasales, nous renvoyons à Thurot. Voir tout le livre IV, t. II, p. 421-559. Cf. également I, 329, 370.

français *poupe*), etc., et par analogie dans *trouppe*, *crouppe*, *chappeau*, etc., — dans *subject*, *soubmis*, *obmis*, *soubs*, *dessoubs*, *soubrire*, *soubdain*, *doubter*, *coubde*, *presbtre* (presbyter); *debte*, *debvoir*, *febvrier*, etc.; dans *abbé* (de *abbatem*, vieux français *abé*) et ses dérivés, *dipner*. Cf. §§ 18-20.

Dans *compte*, *compter*, anciennement *conte*, *conter*, la différence d'orthographe a été heureusement utilisée pour marquer une différence de sens.

Dans *appercevoir*, *appeler*, *appauvrir*, *abbreuvoir*, *abbréger*, *abbattre*, etc., et les autres composés de *ad* et d'un mot commençant par *p* ou *b*, le moyen âge qui de *ad* avait tiré *a*, ne redoublait pas la consonne. La langue moderne a suivi l'exemple de la Renaissance et a conservé la double consonne, excepté dans *apercevoir*, *abréger*, *abattre*, *abreuver*, etc.

Le *p* final est muet dans *champ*, *loup*; aussi le *p* tombe-t-il quelquefois au pluriel devant *s* : les *chams*; de même l'on trouve le *tems* pour le *temps*, le *cors* pour le *corps* (Baïf, p. 2, 6); ce qui est d'ailleurs un reste de la vieille orthographe. Dans *coup* et *cep*, le *p* se prononce au singulier (Th. de Bèze, 79), mais non au pluriel.

F, V, PH.

§ 48. Les adjectifs terminés en *f* comme *neuf*, *vif*, ne remplacent plus comme en vieux français *f* par *ve* au féminin, mais pour rappeler le souvenir du masculin, ajoutent *ve* à l'*f* : *vifve*, *juifve*, *neufve*, *veufve*, etc.; de même dans les dérivés : *veufvage*, etc. Dans les terminaisons du pluriel *fs*, l'*f* est généralement muet : *massifs* se prononce *massis*, de là les rimes *pensifz*, *excessifz*, *endurcis* de Gringoire (t. I, p. 251), de *retifs* et *gentils* (Ronsard), et l'orthographe *poussis*, *lascis* pour *poussifs*, *lascifs*, (id.), etc.

La langue actuelle est revenue à l'orthographe du moyen âge.

§ 49. Le *v* se confond dans l'écriture et l'impression du seizième siècle avec l'*u*; c'est-à-dire que les deux lettres *u* et *v* s'emploient toutes deux indifféremment, soit pour le son voyelle *u*, soit pour le son consonne *v*. L'*i* s'emploie aussi avec la valeur de *i* voyelle et de *j* consonne. Le grammairien Ramus proposa d'employer le *v* pour la consonne *v*, le *u* pour la voyelle *u*; le *i* pour la voyelle *i*, le *j* pour la consonne *j*. Les lettres *ramistes* ne pénétrèrent décidément en France qu'au dix-sep-

tième siècle, après avoir été adoptées par les imprimeurs français de la Hollande.

§ 50. La notation *ph* prise au latin qui reproduisait par *ph* le φ grec se confond souvent avec la notation *f* : *Orfelin* ou *orphelin* (dictionnaire de Cotgrave), *tuf* ou *tuph* (dictionnaire de R. Estienne). On trouve écrit *phantaisie* ou *fantaisie*, *phantosme* ou *fantosme*, *phiole* ou *fiole*, etc.

T, D.

§ 51. Le *t* ne présente de particularité que dans la terminaison *tion*, prononcée *cion*, écrite *cion* au quatorzième siècle, d'après la prononciation et redevenue généralement au seizième siècle *tion*, d'après l'orthographe latine en *tio*.

§ 52. Le *d* a été replacé dans les mots où entre la préposition *ad*, en vieux français *a*, mais il est muet. Ainsi, *adjuger*, *adjurer*, *adjouster*, *adjourner*, *admonester*, *adviser*, etc., se sont prononcés *ajuger*, etc., mais on faisait entendre le *d* dans *admirer* et ses dérivés, parce que c'étaient des mots empruntés directement au latin.

§ 53. D et T à la fin des mots sont muets, excepté quand le mot suivant commence par une voyelle. Ils se remplacent l'un l'autre : ainsi on écrit *grand* et *grant*, *rend* et *rent*. Devant une *s* le *d* et le *t* tombent ou donnent naissance à *z* : *les combas* (Ronsard, *Odes*, I, 5), *mes chans* (id., I, 3), *dois* (doigts) (id., I, 7), *vos bors* (id., I, 19) ; voir § 78. Au singulier même il tombe quelquefois : *les lois de mon doi* (*doit*, c'est-à-dire *doigt*) (Ronsard, *Odes*, I, 7).

S, Ç, Z, X.

§ 54. L'*s* suivie d'une consonne est devenue muette en français dès le XIII^e siècle. Les mots du vieux français : *asne*, *baston*, *coste*, *desja*, *espine*, *feste*, *gaster*, *hoste*, *isle*, *lasche*, *mast*, *naistre*, *oster*, *paste*, *rascler*, *teste*, *viste*, etc., se prononçaient *âne*, *bâton*, etc.

En voyant que dans un nombre considérable de mots l'*s* était muette et que la voyelle précédente était allongée, on se prit à la regarder comme le signe de l'allongement de la voyelle, ce qui était un abus, dit Bèze, « car les lettres n'ont pas été inventées pour marquer la quantité » (p. 71) ; et après toute voyelle longue, on mit cette lettre, qu'elle fût fondée ou non sur l'éty-

mologie. De là, l'orthographe suivante : *aisle* (de *ala*, pour *ele*, § 17), *chaisne* (de *catena* devenu *chadeine*, *chaeine*, *chaine*), il *deust* (c'est-à-dire *dut*, de *debuit*, devenu *deuit*, *deût*), *fresle* (de *fragilis* devenu *frag'les*, *frayle*, *fraile*, *frêle*), *throsne* (du latin *thronus*, grec θρόνος), *voist* (du latin *videt*, devenu *veid't*, *veit*, *voit*), etc. Dans les mots que les lettrés empruntaient au latin et qui n'avaient pas passé par les transformations populaires, l'*s* se faisait entendre. Les grammairiens (*Palsgrave*, *Bèze*) donnent des listes de mots où *s* est muette et de mots où *s* est prononcée. Depuis le seizième siècle, ces listes n'ont pas eu à subir de grandes modifications dans l'usage.

§ 55. *S* forte ou *ss* est parfois remplacée par *ç*, comme *s* douce par *z*, et réciproquement : *façon* ou *fasson* ; *commencer* ou *commenser* ; *hasard* ou *hazard*, *maison* ou *maizon*, *chose* ou *choze* ; le *ç* devant *a*, *o*, *u*, porte tantôt la cédille, *commença*, tantôt se fait suivre d'un *e* : *commencea*.

§ 56. *S* finale est muette excepté devant une voyelle ou à la fin des phrases : *les bons hommes*, prononcez *lé bon zomme-s* (T. de Bèze) ; *les femmes sont bonnes*, prononcez *lé femme son bonne-s* (Dubois, *Isagoge*).

§ 57. *S* finale peut être remplacée dans l'écriture par *x*, *z* et réciproquement ; *chevaus* devient *chevaux*, *nés* (nasum) devient *nez*, *vois* (vocem) devient *voix* ; cf. §§ 77, 80

C, Q ; G ; CH, J.

§ 58. Le *c* est muet dans les mots où il est rétabli en vue de l'étymologie : *faict*, *naict*, etc. (cf. § 19) ; il se prononce dans les mots empruntés par les savants au latin : *acte*, *action*, *contracter*, etc.

§ 59. Quand, suivant une habitude du temps, on veut doubler le *c* médial, on l'écrit *cqu* : *picquer*, *mocquer*, *placquer*, etc. Dans les adjectifs en *c* dont le féminin est régulièrement en *que*, au lieu de remplacer comme aujourd'hui le *c* par *qu*, on ajoute la terminaison féminine *que* à l'adjectif masculin : *turc*, *turcque*. La trace de cette orthographe s'est conservée dans *grecque*.

§ 60. On trouve quelquefois *q* écrit pour *qu* dans l'intérieur des mots. Cette orthographe tient à la réforme orthographique tentée par Meigret et ses disciples et qui consiste à supprimer les lettres inutiles. De là *qoy* pour *quoy* (d'Aubigné).

§ 61. De même *g* pour *gu* devant *e*, *i*. On trouve dans certai-

nes éditions de Rabelais *prologe*, *naviger* ; il faut prononcer *prologue*, *naviguer*, etc.

§ 62. Nous avons parlé plus haut de la notation de *ng* à la fin de certains mots : *soing*, etc. Voir § 18.

§ 63. Par suite de l'identité dans la prononciation de *cu* devant *e*, *i*, de *c* devant *a*, *o*, *u*, de *qu* devant les diverses voyelles, on voit ces notations employées l'une pour l'autre : *vaincquons*, *vaincons*, *vaincueur*.

Le mot *chercher* est en vieux français *cercher* du latin populaire *circare*, aller çà et là aux alentours (*circa*) ; comparez CIRCULUM devenant CERCLE et *claudi*CARE, *clo*CHER. En picard ce mot était devenu régulièrement *cherkier*. Soit confusion entre la forme française et la forme picarde, soit influence de la seconde syllabe de *cercher* sur la première, le fait est que vers la fin du seizième siècle *cercher* est devenu *chercher*. Mais on trouve encore souvent *cercher*, écrit aussi *sercher*[1].

§ 64. Devant *e*, *i*, le *g* a la valeur de *j*. De là l'emploi indifférent de *ge* ou de *j* dans des mots que nous écrivons aujourd'hui régulièrement les uns par *ge*, les autres par *j*. Le dictionnaire de Robert Estienne écrit *gect* ou *ject* ; celui de Nicot *surgeon* ou *surjon*.

H.

§ 65. Le vieux français avait supprimé l'*h* muette et écrivait *avoir*, *eü*, *ostel*, *istoire*, *irondelle*, etc. On la fit reparaître au seizième siècle : *homme*, *havoir*, *heü*, *hostel*, *hirondelle*, etc., et même on l'étendit abusivement à des mots qui n'y avaient pas droit : *habondance* (*abundantia*) ; *heur* (*augurium*), *hostage* (dérivé de *obsidem*), *huis* (*ostium*), *hauteur* (auctorem), etc. L'orthographe moderne, avec son inconséquence habituelle, a dans certains cas maintenu ou rejeté sans raison cette *h* initiale qu'on avait sans plus de raison fait reparaître ou ajoutée : d'un côté *homme*, *histoire* *hôtel*, etc., latin : *hominem*, *historia*, *hospitale*, etc ; de l'autre *avoir*, *eu*, *on* : latin : *habere*, *habutum* (pour *habitum*, cf. § 35), *homo* ; d'un côté *huit*, *huis*, *huître*, *heur* ; latin : *octo*, *ostium*, *osteum*, *augurium*, etc., de l'autre : *un* de *unus* écrit quelquefois au seizième siècle *hun* ; *ostage*, *abondance*, etc.

Au seizième siècle, l'incertitude de l'orthographe est bien

1. Les dialectes du Centre ont conservé le *c* de *cercher* ; ils prononcent *sercher*, cf § 25.

marquée par ces diverses notations : *Dictionnaire de Robert Estienne* : « *oustarde, tahon, heberger ou esberger, huitre ou mieulx ouystre, rume, ostage.* » *Dictionnaire de Nicot* : « *houstarde, tahon* ou *taon, hesberger* ou *esberger, huistre* ou mieulx *ouystre, rhume* ou mieux *rheume* ou *reume, hostaye* ou *ostage*. »

§ 66. Palsgrave (*Esclaircissement de la langue françoise*, p. 18) donne la liste des mots commençant par *h* aspirée [1]. Parmi les mots de cette liste qui existent encore de nos jours, il faut remarquer *hamasson* (hameçon) et *hardillon*, qui n'ont plus aujourd'hui d'*h* aspirée. On constate dans cette liste l'absence de *héros*.

Il ne semble pas que les écrivains du seizième siècle se soient soumis aux décisions des grammairiens; car un certain nombre de mots qui doivent avoir l'*h* aspirée d'après les grammairiens du seizième siècle et qui l'ont de nos jours dans la langue commune, supportent chez ces écrivains l'élision de l'article *le, la* : *hangar, hai, hallebarde, hannissement, hardiesse, haricot, hasard, hasarder, haut, hausser, hautbois, hers, heurter, hideux, hobereau, honte, honteux, huguenot, hucher, humer*. Ce sont des prononciations dialectales ou populaires [2].

§ 67. On retrouve au seizième siècle l'*h* aspirée latine après le *c* dans certains mots où on ne la fait pas entendre. « La lettre *h*, dit le grammairien J. Pillot, forme avec le *c* tantôt le son représenté en allemand par *sch*, tantôt le son *k* : *chorde, cholère*. » Ce groupe *ch* est la représentation du grec χ. On le retrouve au seizième siècle dans *eschole, charactere, méchanique, chrestien*, etc. « Il y a, dit à propos de ces sortes de mots Pillot, « telles dictions où seroit insérée cette aspiration *h* avec le *c* ; il seroit indifférent de l'obmettre ou l'y laisser. »

L'orthographe moderne, aussi peu logique que possible, écrit *école, caractère, mécanique*, mais *chrétien, technique*, etc.

De même après le *t*, on trouve écrit *autheur* à côté de *auteur, thuer* à côté de *tuer* (Monluc). Le plus souvent dans ce dernier cas l'addition de l'*h* vient d'un pur caprice de l'écrivain.

L, M, N.

§ 68. Le changement de *l* en *u* devant une consonne et la réapparition de cette lettre après l'*u* sont expliqués §§ 19 et 20.

§ 69. *M* donne à la voyelle qui la précède un son nasal,

1. Voir également Théod. de Bèze, p. 77.

2. V. pour plus de détails, Thurot, *op. cit.*, t. II, p. 391-419.

soit à la fin des mots (comme dans *faim*), soit à la fin des syllabes suivies de *b*,*p* (comme dans *combattre*). L'usage d'écrire *m* à la place de *n* devant *b*, *p*, existe déjà au moyen âge. A la fin des mots, on écrit également la voyelle nasale par *m* quand l'étymologie latine indique une *m* : *nom*, *faime*, etc., de *nomen*, *fames*, etc. La règle cependant est loin d'être absolue. Le moyen âge écrit *rien* de *rem*, *mon*, *ton*, *son*, de *meum*, *tuum*, *suum*, et l'on trouve encore quelquefois au seizième siècle : *fain*, *fin* pour *faim*, *thyn*, *thin* pour *thym*, etc. *Comte* de *comitem*, écrit en vieux français plus souvent *conte* que *comte*, se retrouve sous sa vieille forme encore quelquefois au seizième siècle. A une page de distance, Ronsard (*Odes*, I, 7) écrit *donter* d'après la prononciation et *domtant* d'après l'étymologie (domitare).

L *mouillée*, N *mouillée*.

§ 70. L'*l* mouillée, que Ramus et Baïf représentent par *ł*, est écrite comme aujourd'hui par *ill* entre deux voyelles : *vie-ill-ard*, par *il* à la fin des mots : *sole-il*, par *ll* entre deux voyelles, surtout quand la première est un *i*, *fi-ll-e*, (qu'il) *alle* (Larivey) ; par *l* à la fin des mots quand la voyelle précédente est *i* : *péri-l*. Dans cette dernière position, elle se réduit à *l* simple ou tombe quelquefois dans la prononciation et dans l'orthographe, surtout si elle est suivie d'une autre consonne (notamment l's ou pluriel) : *péri*, *persi* : *mille péris* (Ronsard, *Odes*, I, 1).

§ 71. L'*n* mouillée est représentée par *gn* : *gagner*. De même que l'*l* mouillée, l'*n* mouillée se réduit aussi à *n* : *vigne*, *digne*, *cygne*, *signe* et ses dérivés, *règne*, *régner*, etc., se prononcent souvent au seizième siècle *vine*, *dine*, *cine*, *sine*, *rène*, *réner*, etc. Un reste de cette prononciation nous est conservé dans *signet* prononcé *sinet*. La Fontaine écrit encore *maline*. On connaît les armes *parlantes* de *Racine* : un rat et un *cygne* (le poëte supprima le rat comme trop peu noble et ne conserva que le cygne).

L'*n* mouillée exerce généralement une action spéciale sur la voyelle qui la précède ; ou elle la rend nasale, ou elle la change en diphthongue par l'addition d'un *i*, ou elle exerce ces deux actions à la fois.

Ainsi on trouve au seizième siècle d'un côté : *eslo*i*gnée* (Ronsard, *Odes*, I, 15), *besogne* (*Sat. Ménippée*, p. 53), *gangne* (c'est-à-dire *gagne*) (Baïf, p. 6), etc. etc., de l'autre : *coi*g*ner*, *besoi*g*neux*, *accompaigne* (Ronsard, *Odes*, I, 18) (victoires) *gaignées* (Id., *ibid.*), *Bretaigne* rimant avec *desdaigne* (Id. *ibid.*, 7). Dans ces vers :

La mer quitte ce jour *montaigne* après *montaigne*,
Costeau après costeau, campagne après campagne.
(Du Bartas, *Sem.* III.)

lisez *montagne* ou *campaigne*. On trouve enfin *gaingner*, *montaingne*, formes propres aux dialectes de l'Est.

Cette prononciation plus allongée de *ngn* et de *ign* ou de *ingn* pour *gn* n'a pas vécu : les seules traces qu'elle ait laissées sont le nom propre (Michel de) *Montaigne*, et les mots *besogneux* et *cogner* qu'on écrit encore quelquefois *besoigneux* et *coigner*.

R.

§ 72. L'*r* entre deux voyelles se change en *s* douce et de même *s* douce devient *r* : cette prononciation propre à l'Ile-de-France et aux régions avoisinantes s'est maintenue jusqu'à nos jours dans le patois du Berry. Palsgrave en 1530, Dubois en 1531 la signalent comme une corruption parisienne. De même Bèze écrit en 1574 : « Les Parisiens et surtout les habitants d'Auxerre (Altissiodorum) et de ma ville Vezelis (mei Vezelii) changent *r* en *s* : ils disent *cousin*, *Masie*, *pese*, *mese*, *Théodose*, pour *courin*, *Marie*, *pere*, *mere*, *Theodore* » (p. 37) ; et Dubois dit : « Nos femmellettes de Paris et à leur exemple quelques hommes affectent de mettre des *r* pour des *s* et des *s* pour des *r*. Ils diront *Jeru Masia*, *ma mese*, *mon pese*, *mon frese* et mille autres mots semblables pour *Jesu Maria*, *mere*, *pere*, *frere*, etc. » — Il ajoute ailleurs : « *cousin*, *cousine* que nos Parisiennes prononcent *courin*, *courine*. » Clément Marot s'en moque dans son *Épistre du beau Fy de Pary*[1]. Il est resté de cette prononciation *chaise*, autre forme de *chaire*, qui s'est maintenue à côté de *chaire*, en partageant avec lui la signification première du mot[2].

§ 73. A la fin des mots *r* est sonore même dans les terminaisons de l'infinitif en *er* : *aimer* se prononce comme *amer*. Cette lettre, dit Th. de Bèze, soit au commencement, *soit à la fin des syllabes* conserve toujours sa prononciation naturelle (p. 47) ; *elle n'est jamais muette* (p. 79). De là les rimes telles que *marcher* et *chair*, *estouffer* et *fer*, etc., qui se rencontrent à chaque pas chez les poëtes du seizième siècle.

1. Madame, je *vour* aime tant,
Mais ne le dicte pas pourtant;
Les *musailles* ont *der oseilles*, etc.

2. Cf. *Romania*, IV, 184 ; V, 488 ; VI, 161.

Remarques générales.

§ 74. On voit par les pages précédentes que l'orthograph de la Renaissance présente une complication qui est loin d s'accorder avec la prononciation du temps. Un des résultats de cette orthographe a été de faire revivre dans la prononciation un certain nombre de lettres d'abord muettes ; en effet, si dans les temps où la langue est beaucoup plus parlée qu'écrite, l'écriture tend à reproduire plus ou moins fidèlement la prononciation, dans les temps modernes où la langue écrite prend une extension de plus en plus considérable, on voit la prononciation de certains mots se modifier d'après l'orthographe qu'ils ont dans les livres. Ce fait peut s'observer sur les mots suivants.

Au seizième siècle, on écrivait *pseaume* et on prononçait comme au moyen âge *seaume*. Nous prononçons *psaume*.

somptueux prononcé jadis	sontueux se prononce	somptueux
obscur	oscur	obscur
obstiné,-ation	ostiné,-ation	obstiné,-nation
abstenir,-inence	astenir,-inence	abstenir,-inence
obvier	ovier	obvier [1]
object	ojet	objet
adjuger	ajuger	adjuger
advenir	avenir	advenir
admonester	amonêter	admonester.
hymne	hynne	hymne
pastoureau	pâtoureau	pastoureau
dicton	diton	dicton [2]
destre ou dextre	dètre [3] etc.	dextre etc.

Tandis que *seaume*, par suite de l'orthographe *psaume*, devenait *psaume* ; *tisane* restait *tisane* malgré *ptisane* ; *prompt*, *promptitude* restaient *pront*, *prontitude*, et de même *dompter* restait *donter* malgré la présence du *p* ; *condamner*, prononcé *condanner*, ne suivait pas l'exemple de *hymne* prononcé et souvent écrit *hynne*, aujourd'hui devenu *hymne*. La plupart des mots contenant la

1. Th. de Bèze dit que la phrase latine *omnia malo vix* se prononce exactement comme la phrase française *on y a mal obvié* : *omnia* se prononçait ainsi *on ni a*.

2. Tous ces exemples sont pris à Th. de Bèze.

3. Baïf, *Etrennes de poesie*, écrit *detre*.

proposition *ad* perdaient le *d* dans l'écriture : *avoué*, *avocat*, etc.

Cette tendance de l'orthographe est en contradiction avec la tendance de la prononciation populaire, qui de deux consonnes consécutives fait tomber la première quand ce n'est pas une liquide. De là les rimes *arcs* : *ars* (Cl. Marot, IV, 29) ; *grecs* : *prés* (Rons. Boc. roy.) ; *boucs* : *nous* (id. Hym. II, 12) ; etc.

§ 75. Rappelons une tendance générale à redoubler les consonnes médiales, qu'elles soient doubles ou simples en latin ; *crouppe*, *trouppe*, *chappeau*, *abbé*, *debbattre* ; *affaire affin*, *neufvaine* ; *toutte*, *goutte* ; *picquer*, *mocquer* ; *palle*, *salle*, *belle*, *mille*, *parolle nulle*, *veullent*, *estoille*, *chevallerie* : *homme*, *homme*, *couronne*, *honneur*, *donner*, etc. Le vieux français n'écrivait ces mots et les analogues qu'avec une consonne. Remarquons spécialement les nasales *mm*, *nn* qui sans doute indiquaient une prononciation nasale *don-ner*, *hom-me*, *couron-ne*, *hon-neur* ; cf. § 45. On trouve cependant ces mots écrits avec consonnes simples :

Qu'on me *done*
De loriers et de fleurs une fresche *courone*. (Baïf, p. 4.)

§ 75 *bis*. « Au XVI^e^ siècle, l'usage sur lequel sont fondées les règles de notre versification subsistait dans toute sa force : une suite de mots qui n'étaient séparés par aucune pause se prononçait comme un seul mot. Par conséquent, le groupe de consonnes qui était formé par la consonne finale d'un mot et la consonne initiale du mot suivant était traité comme un groupe de consonnes médiales : la première consonne, ici la consonne finale du premier mot, était syncopée, excepté l'*r*. Lorsque le second mot commençait par une voyelle, la consonne finale du mot précédent s'en détachait en quelque sorte, se liait avec la voyelle initiale du mot suivant et formait avec elle une syllabe nouvelle. La consonne finale du dernier mot de la série se prononçait faiblement, et en général la consonne finale n'était pas muette devant une pause. » (Thurot, II, p. 3.)

CHAPITRE III.

Formes grammaticales.

I. Du nom ou substantif.

§ 76. Le pluriel des substantifs se forme en ajoutant *s* au singulier. Quand le mot est terminé par un *é* fermé, on peut remplacer cette *s* par un *z* : *homme*, *hommes* : *bonté*, *bontez*.

« A tous ceulx (*à tous les noms*) desquels l'*e* final se prononce à bouche ouverte au singulier, de tout temps on adjouste un *z* au lieu de *s* pour faire le plurier (*plurie*), comme : *lettré lettrez*; *aimé aimez* » (Rob. Estienne, *Traité de la grammaire françoise*)[1].

Sur l'origine de ce *z* qui représente un *ts* ou un *ds* primitif, voir § 13. Par analogie avec *aimez* (*amatis* ou *amatos*) où le *z* suivait un *é*, on écrivit *nez* (nasum), *rez* (rasum), *chez* (casis) malgré le vieux français *nés*, *rés*, *chés*, et cela parce que l'*e* était fermé.

Remarquons ici la bizarrerie de la langue qui ayant supprimé plus tard le *z* dans les mots qui étymologiquement y avaient droit, pour le remplacer par l'*s*, l'ont laissé précisément dans les seuls mots qui n'y avaient aucun droit : *nez*, *rez*, *chez*. L'explication de ce fait nous entraînerait trop loin.

§ 77. Les mots terminés par une dentale forment leur pluriel par l'addition soit de *s* : *dents*, soit de *z* : *dentz* (Du Bellay, I, 169), soit par la chute de la dentale devant *s* : *gens*, *tous*, ou sa fusion avec *s* en *z* : *ecriz* (Du Bellay, I, 168).

§ 78. En vieux français les mots terminés par une nasale ou une *l* mouillée formaient également le pluriel en ajoutant un *z* : *filz*, *anz*. Le seizième siècle est encore souvent fidèle à cette tradition en écrivant : *filz*, *anz*, *poingz* (Du Guez, 901) ; il l'étend même, puisqu'il emploie quelquefois le *z* après *l* simple : *ilz* pour *ils*.

§ 79. Les substantifs terminés en *al* forment généralement leur pluriel en changeant *l* en *ulx* : « Ceulx qui finissent en *al* au singulier, muent *al* en *aulx* au pluriel, comme *cheval chevaulx*; *loyal loyaulx*. » (Rob. Est., *Gram. fr.*)

La raison de cette règle peut se résumer comme il suit : Du douzième au treizième siècle, la prononciation de *l* après une voyelle et devant une consonne passa à l'*u* : *albe*, *palme*, *chevals* devinrent successivement *aoulbe*, *paoulme*, *chevaouls*; *aoube*, *paoume*, *chevaous* (écrits *aube*, *paume*, *chevaus*). Au moyen âge on était dans l'usage de remplacer le groupe latin ou français *us* par un signe abréviatif spécial, qui finit bientôt par se confondre avec la lettre *x*.

Les mots latins *laboribus*, *dominus*, les mots français *dieus*, *chevaus* furent donc écrits *laboribx*, *dominx*, *diex*, *chevax*. Au quatorzième siècle, on vit dans l'*x* de *chevax*, de *diex*, une notation

1. Bon. Des Periers (édit. L. Lacour, I, p. 160) exprime la même règle en vers :

Vous avez toujours *s* à mettre
A la fin de chaque plurier,
Selon qu'il y ait une lettre
Crestee au bout du singulier
(Un *e* fermé ou ouvert.)
Et quant e y ha son ent'er
Bonté vous guide à ses *bontez*;
Si vous suivez autre sentier
Vos bonnes notes mal notes.

spéciale remplaçant, non plus *us*, mais *s*. Or comme on entendait un *u* (*ou*) dans la prononciation du mot, on fit reparaître l'*u* : *chevaux*, et à la Renaissance, quand on voulut faire reparaître l'*l* du singulier, parce qu'on ne savait pas que cette *l* était déjà représentée par l'*u*, on écrivit *chevaulx*. Au fond, *chevaulx* représente *chevauuus*.

Au dix-septième siècle, on fit disparaître l'*l* de l'écriture ; de là notre orthographe actuelle, qui, pour être logique, devrait remplacer l'*x* par l'*s* : *chevaus* serait plus simple et plus exact.

§ 80. L'*l* mouillée suit des règles analogues : *travail travaux*, *aieul aieux* (pour *aieuux*), *œil œux* et par addition d'un *i* *ieux* ou *yeux*, *écureuil écureux* (pour *écureuux*), etc.

§ 81. Les mots terminés au singulier par *s*, *x*, *z* ne changent pas au pluriel.

§ 82. Les substantifs en *eur* dérivés des verbes ont de nos jours un féminin en *euse* : *trompeur*, *trompeuse*. Au moyen âge ces substantifs avaient au singulier une double forme masculine, en *ere* pour le sujet (de *ator*), en *eeur* ou *eur* pour le régime (de *atorem*) ; au féminin ils avaient pour les deux cas une forme unique *eris* ou *eresse* (de *atricem* ou de *issam*).

Au seizième siècle la distinction des deux cas a disparu ; toutefois on trouve quelques traces de la forme en *ere* employée au hasard même pour le régime singulier : *Ne l'abandonnera a l'avare usurier ny au plaideur* tricherre, c'est-à-dire *tricheur* (J. du Bellay, VIII, 49, recto, édition Morel).

Quant au féminin, dès le quatorzième siècle, la terminaison *eresse* commence à faire place à la terminaison *euse* prise aux adjectifs en *eux*, *euse* (de *osus*, *osa*). On trouve néanmoins des traces nombreuses de *eresse* :

Art piperesse *et mensongère* (Montaigne, I, 41), à côté de *Une* pipeuse *espérance* ; voix *flateresse* (Du Bartas, *Sem.*, I, v. 2) ; (*la renommée*) *de sa bouche* parleresse (Ronsard, p. 449) ; *cette Grèce* menteresse (J. Du Bellay, I, 62) ; c'est cette terminaison qui vit encore dans *chasseresse*, *pécheresse*, *défenderesse*, *demanderesse*, etc.

II. *Article.*

§ 83. Les diverses formes de l'article simple, élidé ou contracte, sont déjà à l'époque qui nous occupe ce qu'elles sont aujourd'hui. Dans la première partie du seizième siècle toutefois

on ignore l'apostrophe. Alors, quand l'article doit être élidé, on le réunit au substantif ou à l'adjectif qui le suit : *lhomme*, *lenfant*. On l'écrit aussi, mais rarement, sous sa forme entière, non élidée : *le homme*, *le enfant*. Dans quelques éditions de Rabelais on trouve des exemples de cette dernière orthographe qui rappelle dans une certaine mesure notre orthographe moderne dans les phrases suivantes : c'est *une affaire avantageuse*, *quoique il vienne*, etc.

§ 84. L'article possède au seizième siècle une forme contractée pour le masculin singulier *ou*, pour le masculin et le féminin pluriel *es*, qui vient de *en* et *le* ou *les*. *Es* seul s'est maintenu jusqu'à nos jours dans les expressions consacrées *bachelier es lettres* et les analogues, qu'on écrit *bachelier ès-lettres* à tort puisque *es* est à *en les* ce que *des* est à *de les*. Une forme nasalisée du singulier *ou* est *on* qu'on trouve dès le début du *Gargantua*.

§ 85. L'article indéterminé *un* a un pluriel *uns*, *unes* d'un emploi spécial qui sera examiné à la syntaxe.

III. *Adjectif*.

§ 86. Les règles de la formation du pluriel des adjectifs sont les mêmes que celles du substantif. Voir §§ 71 et suiv.

§ 87. Le féminin des adjectifs se forme généralement par l'addition d'un *e* muet : *pur*, *pure*, *aigu aiguë*, sauf dans les mots terminés au masculin par un *e* muet : *honneste*.

§ 88. Les adjectifs terminés par *l*, *n*, *s*, *t* doublent généralement la consonne finale : *cruelle*, *bonne*, *lasse*, *nette*. Cette règle est devenue de nos jours absolue. Les adjectifs terminés par *l* mouillée conservent ce son : *vieil*, *vieille* ; par *n* mouillée, conservent *n* mouillée ou la ramènent à *n* simple : *maling*, *maligne* ou *maline* (cf. § 72). Au masculin l'*n* mouillée peut tomber ; on écrit aussi *malin*.

§ 89. Les masculins *bel*, *nouvel*, *fol*, *vieil*, etc., dont les féminins sont *belle*, etc., sont remplacés devant une consonne par les formes secondaires *beau*, etc. (cf. § 80). Toutefois on emploie encore souvent *fol*, *vieil*, même quand le mot n'est pas suivi d'une voyelle : *Est-il fol ? Le fol garçon*. *Le vieil poete*. *Le vieil soudart* (Des Per., *Les mal contens*).

§ 90. Les adjectifs terminés par *c* et *f* ajoutent au féminin *que* et *ve* : *grecque*, *publicque* ; *naifve*, *vifve*, etc. Le *c* et l'*f* peuvent tomber : *greque*, *publique*, *naive*, *vive*.

§ 91. Les adjectifs terminés par *g* changent régulièrement *g* en *gu* : *long, longue* ; le féminin *longe* qu'on rencontre quelquefois est dialectal ou il faut y voir une notation spéciale du *g* qui y conserve sa valeur de *gu*.

§ 92. Les adjectifs terminés en *eux* font *euse* parce que le masculin *eux* est pour *eus* (du lat. *osus*).

Sur les substantifs terminés en *eur* dont le féminin est *euse* ou *eresse*, voir § 82.

Doux, faux, tiers font *dousse* ou *douce, fausse, tierce*, parce que ces mots sont à l'origine *dolce, false, tierse*, mots dans lesquels l's étant précédée d'une consonne a le son fort.

§ 93. Quelques adjectifs, dérivant d'adjectifs latins en *is*, appliquent encore la règle du moyen-âge d'après laquelle ils n'ont qu'une forme pour le masculin et le féminin : *grand*, fém. *grand* (latin *grandis*). Toutefois on trouve aussi le féminin *grande* : *Les plus grandes affronteries* (*Parangon*, 4).

La règle du vieux français n'a plus laissé de trace que dans quelques expressions consacrées : *grand'mère*, (à) *grand'peine*, (*la*) *grand'route*, (*c'est*) *grand'pitié*, etc., tous mots où l'apostrophe, qui est censée marquer l'élision d'un *e*, est un contre-sens [1]. Citons encore *cette femme se fait fort de* (pour *elle se fait forte de*), *fonts baptismaux* [2], *lettres royaux*.

IV. *Degrés de comparaison.*

§ 94. Comme dans la vieille langue et dans la langue moderne, le comparatif au seizième siècle est marqué par *plus* : *plus fort* ; le superlatif relatif par le comparatif précédé de l'article *le* : *le plus fort* ; le superlatif absolu par *très* suivi de l'adjectif : *très fort*, écrit soit en deux mots : *très fort*, comme aujourd'hui ; soit plutôt en un mot : *trèsfort* ; soit en deux mots réunis par un trait d'union : *très-fort* (orthographe habituelle à Ronsard).

§ 95. Des comparatifs et superlatifs du vieux français qui repo-

1. On retrouve encore de nos jours l'application de cette règle dans un grand nombre de noms propres de lieux : *Grandville* (Manche), *Grandcouronne* (Seine-Inférieure), *Rochefort* (Charente-Inférieure), *Villefort* (Lozère), *Villeréal* (Lot-et-Garonne), et non *Grandeville, Grandecouronne, Rocheforte, Villeforte, Villeréale* (ou *royale*). De même, *Vauvert* (Gard), c'est-à-dire *Valvert* ; pour *Valverte*. *Val* conserve dans les noms propres le genre féminin du latin *vallis* ; cf. *Laval* (Mayenne), *Bonneval* (Eure-et-Loir), *Valcluse* ou *Vaucluse* (vallis clusa, clausa).

2. *Fonts*, de *fons, fontis*, est féminin en vieux français, et de nos jours encore dans les noms propres de lieux : *Chaudefont*, écrit aujourd'hui *Chaux-de-font* (Suisse), etc.

sent sur les formes latines, le seizième siècle n'a retenu que les mots suivants conservés par la langue moderne : *meilleur* (de *meliorem*), *pire* (de *pejorem*), *moindre* (de *minorem*), *mieux* (de *melius*), *pis* (de *pejus*), *moins* (de *minus*).

Le vieux français employait quelquefois *plus* devant ces comparatifs d'origine latine : *plus hauçor* (poëme de saint Alexis) proprement *plus altior*. C'est ainsi qu'on dit au seizième siècle et jusqu'à nos jours dans la langue populaire *plus meilleur*, *plus pire*. Henri Estienne compare *plus meilleur*, au grec βελτιων μᾶλλον. On peut en rapprocher le *magis major* de Plaute (prologue des *Ménechmes*) et le comparatif de superlatif assez usité *proximior*.

§ 96. Au seizième siècle, l'influence de la cour des Médicis mit à la mode les superlatifs italiens en *issime* qui dérivent du superlatif latin en *issimus*. « Quelques-uns, dit le grammairien Pillot, voulant enrichir notre langue lui donnent un superlatif à l'imitation des Latins : ils disent pour *très-sçavant*, *sçavantissime* ; pour *tres-bon*, *bonissime* ; *reverendissime* ; ces formes sont à la cour. » Les autres grammairiens du temps, Ramus, Estienne, Périon, Oudin, etc., sont unanimes sur ce point ; ils s'accordent également à condamner l'emploi de ces *superlatifs titulaires que l'usage de la langue française ne peut goûter et encore moins digérer*. Ces superlatifs italiens ont disparu sans laisser de trace, excepté dans une ou deux expressions : (*altesse*) *sérénissime*. Ils ne doivent pas être confondus avec des superlatifs en *isme* que possédait, en petit nombre, il est vrai, le vieux français et qui dérivaient par tradition populaire des superlatifs latins : *hautisme*, de *altissimus* ; *grandisme*, de *grandissimus* [1], *saintisme*, de *sanctissimus*.

Pelletier dans son *Art poétique* (1555) réclame le droit de faire revivre les comparatifs latins en *ior* et des superlatifs en *isme*. On a accusé également Baïf d'avoir essayé cette tentative et cela sur la foi d'un sonnet de Du Bellay. Le plus ancien souvenir de cette accusation se retrouve dans la correspondance d'Estienne Pasquier (XXII, 2) : « Quelques-uns de nos poëtes pendant le règne de Henri II se donnèrent puissance par forme d'Académie, de vouloir innover quelques mots : et entre autres Baïf et Nicolas Denizot.... Ces deux honnêtes hommes et spécialement Baïf voulurent mettre en usage ces mots de *docte*,

1. Le vieux français disait au comparatif *areigneur* que regrette Est. Pasquier *Recherches*, VIII, 3).

doctieur et *doctime*; *savant*, *savantieur*, *savantime*; *hardi*, *hadieur*, *hardime*, au lieu de ceux que porte notre commun usage ; ce qui donna occasion à Du Bellay, sur la fin de ses *Jeux rustiques*, de s'en moquer par ce sonnet qu'il envoya à Baïf, l'un de ses principaux amis :

Bravime esprit, sur tous excellentime,
Qui mesprisant ces vanimes abois,
As entonné d'une hautime voix
Des sçavantimes la trompe bruyantime ;
De tes doux vers le style coulantime,
Tant estimé par les doctieurs françois
Justimement ordonne que tu sois
Par ton sçavoir a tous reverandime.
Nul mieux de toy [1], gentillime poëte,
Los que chascun grandimement souhaite,
Façonne un vers doulcimement naïf;
Et nul de toy [2] hardieurement en France
Va déchassant l'indoctime ignorance
Docte, doctieur et doctime Baïf [2].

« Vous voyez comme ce bel esprit se moquait à propos de cette sotte nouveauté, tellement que ces deux innovateurs reconnaissant leur faute supprimèrent les vers par eux tissus sur cette trame. »

C'est une erreur, du moins pour Baïf. Jamais Baïf n'a créé de comparatifs et de superlatifs de ce genre. Quant au sonnet de Du Bellay, c'était le résultat d'un badinage, qui fut fatal pour la mémoire de Baïf. « Joachim Du Bellay et lui, au temps de leur jeunesse, eurent un jour la fantaisie d'échanger un sonnet bourré de comparatifs en *ieur* et de superlatifs en *ime*. Baïf même avait sans façon intitulé le sien *Gosserie contre le sonnet de Du Bellay* [3]. » Peut-être voulaient-ils se moquer des prétentions de Pelletier.

1. Pour *que toi*, affectation d'hellénisme, ou peut-être archaïsme, V. § 226.

2. Voir Du Bellay, édit. M. Laveaux, II, 419, d'après qui nous corrigeons le texte de Pasquier.

3. *Poésies de Baïf*, édit. B. de Fouquières, introduction, p. XXIX. Voici la réponse de Baïf; son sonnet est bien inférieur à celui de Du Bellay.

Gosserie contre le sonet de Jeach. du Bellay, des comparatifs.

Beau belier [1] bien beslant, bellieur, voir bellime
Des beliers les belieurs qui beslent en la France
Qui d'un haut beslement effroies l'ignorance,
Fortieur d'elle [2] qui fut des fortieurs la for-[time;]
Belier qui vas broutant de l'Olive [3] la cime,
Qui a ton doux besler de doucime accordance
Des neuf doctimes sœurs l'excellentime dance
Attirois du troupeau d'Hélicon le hautime
Beau belier, vaillantime à hurter de la teste
Qui est hardieur de toy [4], o gentillime beste?
Quand à hurte belier tu éguises ta corne
Tout le troupeau frizé de tes femmes s'arrête,
Ton berger ententif ta couronne t'appreste
Et d'un chaleron vert pour récompense t'orne.
(Les Passetemps, 1573 ; fol. 6, verso.)

1. Jeu de mots sur le nom de Du Bellay.

2. Plus qu'elle, affectation d'hellénisme.

3. Allusion à l'Olive, recueil de sonnets de Du Bellay.

4. Plus que toi

V. *Noms de nombre.*

§ 97. ***Un*** est le plus souvent *ung*. — *Vingt* s'écrit aussi, suivant l'orthographe du moyen âge, *vint*. — *Mille* s'écrit indifféremment *mil* ou *mille*. Le vieux français distinguait le singulier *mil* (du latin *mille*) du pluriel *mille* (de *millia*) et disait *mil homes* et *deus mille homes*. Dès le quinzième siècle, la distinction n'est plus comprise; on continue d'employer *mil* pour désigner le millésime de l'année vulgaire : *l'an mil et cinq cents;* mais dans les autres cas on emploie indifféremment *mil* et *mille :*

> Mille doux mots doucement exprimés,
> Mil doux baisers doucement imprimés.
>
> (Du Bellay.)

Dix mille escuz (Des Periers, *Cymbalum*, I); *cent mil âmes* (*Sat. Ménipp.*, 49).

Au dix-septième siècle, *mil* disparaît décidément au profit de *mille*.

Nous retrouverons à la syntaxe les règles relatives à *un*, *vingt* et *cent*.

§ 98. Les cinq premiers noms de nombres ordinaux sont :

1, *prim* ou *prime*, fém. *prime ; premier* ou ***prumier; primerain.***

2, *second, deuxiesme.*

3, *tiers*, fém. *tierse* ou *tierce ; troisième.*

4, *quart, quatriesme.*

5, *quint, cinquiesme.*

Les noms des autres nombres concordent avec ceux d'aujourd'hui, sauf les variations orthographiques du temps. Rappelons toutefois que *septante*, *octante* et *nonante*, encore usités au dix-septième siècle, **et même de nos jours dans le nord**, l'est et le sud de la France, sont plus fréquents que ***soixante-dix,*** *quatre-vingts* et *quatre-vingt-dix.*

VI. *Pronoms personnels.*

§ 99. Les pronoms personnels, au seizième siècle, sont ceux d'aujourd'hui. Nous n'avons à signaler que l'orthographe *moy*, *toy*, *soy*, *luy*, *eulx*, *ilz*.

Il au témoignage de Bèze se prononçait *il* seulement devant

une voyelle; devant une consonne on disait *i*. Au pluriel *ils on* se prononçaient *iz ont*, et *ils font*, *i font*. C'est, comme on le voit, la prononciation populaire de nos jours. La conversation soignée a fait reparaître l'*l* au singulier comme au pluriel devant les consonnes : *il a*, *il fait*, *ils ont*, *ils font* se prononcent *ila ilfait*, *ilzont*, *ilfont*.

L'emploi des pronoms personnels présente des particularités importantes qui seront étudiées dans la syntaxe.

VII. *Démonstratifs.*

§ 100. Les démonstratifs au seizième siècle sont :
1) Masculin singul. *cest* ou *cet*, *ce*, *cestuy* ou *cettuy* (*cestui*, *cettui*)
Féminin sing. *ceste* ou *cette*.
Masculin plur. *cez* ou *ces*.
Féminin plur. *cez* ou *ces*, *cestes* ou *cettes*.
2) Masculin sing. *cil* ou *cel*, *celuy* (*celui*).
Féminin sing. *celle*.
Masculin plur. *ceux* ou *ceulx*.
Féminin plur. *celles*.

Ces diverses sortes de pronoms étaient à l'origine précédées de *i* : *icest*, *icel*, *iceux*, etc. ; les formes avec *i* se rencontrent encore au seizième siècle.

Les démonstratifs s'emploient comme adjectifs : 1) ; *cest age* (Rabelais, I, 8), *ce mal* (id., 13), *cestuy monde* (Marot, I, 383); *ceste terre* (Du Bellay, II, 272), *ces braves palais* (id., *ibid.*), *ces vieilles ruines* (id., 273).

Cest peut devenir attribut : *que ceste soit la premiere regle* (Calvin, *Inst.*, 1008) ; *ceste est ta seule cause* (*Sat. Mén.*, 41).

2) *Cil livre*, *celui temps* (Rabelais, II, 1), *icelui bonhomme* (*Grand Paragon*, 37), *celle fin* (Montaigne, III, 13, etc.), *d'icelle pierre philosophale* (Des Periers, *Cymbalum*, II), *iceux bœufs* (Rabelais).

Ces démonstratifs peuvent être suivis, *cest*, *cet*, etc., de *icy*, *ci*, et *cil*, *celle*, etc., de *là* : *ces vieilles icy* (Rabelais), *ces gens icy* (Regnier), *cestuy livre-ci* ; *celle femme-là*. Ils s'emploient comme pronoms (à l'exception de *cest*, *ce*, *ces*), en se faisant suivre soit de *icy*, *cy* ou de *là*, soit d'une proposition relative dont ils sont les antécédents, soit d'un génitif, comme dans la langue actuelle du reste : *celui-ci* (*-là*), *celui qui*, *cil qui* (Marot, II, 370). *Le livre de Pierre et celui de Paul* ; *ceux de France*. Toutefois *icelui*, *icelle*,

iceux, *icelles*, s'emploient absolument : *Par icelles voulut son père que* (Rabelais, I, 9). *A l'encontre d'icelle* (Calvin, *Inst. Préf.*). *Iceluy estant entremeslé* (Palissy, éd. Cap., 194.)

§ 101. La famille de *cest* (*ecce iste*) désigne les objets rapprochés et se fait accompagner de *ici;* la famille de *cel* (*ecce illc*) désigne les objets éloignés, et se fait suivre de *là*. C'est un souvenir du vieux français fidèle à la tradition latine : *ille* en effet désigne les objets éloignés ; *iste*. ceux qu'on a en face de soi : *Cestes-cy* et *celles-là* (Du Bell., *Ill.*, I, 10). *Plus je m'esloignerai de celle-là et approcherai de cette-cy* (Montaigne, I, 19). Toutefois cet emploi n'est pas plus absolu que la distinction que nous faisons de nos jours entre *celui-ci* et *celui-là*. Montaigne emploie *cette-ci* ou *cette-là* (I, 9). Dès la seconde partie du seizième siècle, la famille de *cest* se restreint au rôle d'adjectifs, celle de *celui* au rôle de pronoms ; et, les significations propres de *cest* et de *celui* s'effaçant, il ne reste plus que *ci* et *là* pour les indiquer : *cette chose-ci*, *cette chose-là ; celle-ci*, *celle-là*.

§ 102. Le pronom neutre *ce* (qui vient de *ecce hoc* et doit être séparé de *ce* masculin, affaiblissement de *cet*) s'emploie tantôt absolument : *c'est bien*, *ce qui*, tantôt accompagné de *là : ceci*, *celà*. Enfin on trouve souvent *cela que*, *ceci que : Considérer tout ceci que je vous ay mis devant les yeux* (Monluc).

VIII. *Relatifs, interrogatifs, indéfinis.*

§ 103. Ce sont les mêmes qu'aujourd'hui, sauf les variations orthographiques : *quoy*, *quoi*, *qoy ; quy ; lesquelz*, etc. ; *toutte*, *touts*, *touz ; mesme ; chascun*, etc. L'emploi syntactique offre des particularités qui seront étudiées plus loin. Notons les formes *esquels*, *lesquelles* (cf. § 85) et la forme *que* pour *qui : ce qu'avient* (qui avient) *à tous ceulx* (Du Bellay, *Illustr.*, II, 5). *Que* a également la valeur de *qui* dans Monluc (II, 14, etc.), et ailleurs.

IX. *Conjugaison.*

I. — VERBES RÉGULIERS.

§ 104. ***Présent de l'indicatif.***

I.	II *a.*	II *b.*	III.	IV.
je chante	finis	part	doi	rend,ren
tu chantes	finis	pars	dois	rends,rens
il, elle chante	finit	part	doit	rend,rent
nous chantons	finissons	partons	devons	rendons
ou -ton	*ou* -sson	*ou* -ton	*ou* -von	*ou* -don
vous chantez	finissez	partez	devez	rendez
ils chantent	finissent	partent	doivent	rendent.

REMARQUES. — § 105. Les poëtes suppriment volontiers l'***e*** **finale** de la première personne, quand il est précédé d'une voyelle, pour éviter des sons désagréables :

> Ainsi, suivant les dieux, je te suppli' de prendre (Rons., *Odes*, *Pref.* à Henri II).

§ 106. A la seconde personne de la première conjugaison, l'*s* finale est parfois supprimée : *Séleucyde, tu te trompe* (Rab., I, 31). La *Grammaire des Poëtes,* qui se trouve à la fin du Dictionnaire de Nicot, donne généralement dans ses paradigmes la seconde personne sans *s* : *(que) tu craigne.*

§ 107. A la forme interrogative, la troisième personne du singulier est généralement écrite ***chante-il, chante-l'on***, *chante-on*, et *chante-t-il*, *chante-t-on*. L'insertion de ce *t* devant *il*, *on*, est due à l'analogie des autres formes de la première conjugaison, *chantent-ils*, *chantait-il*, *chantaient-ils*, *chanteront-ils*, *chanterait-il*, *chanteraient-ils*, *chantent-ils*, *chantât-il*, *chantassent-ils*, et de même à l'analogie des formes *est-il*, *boit-il*, *dort-il*, etc. De là également ***a-t-il***, les futurs ***chantera-t-il***, ***finira-t-il***, etc., et le subjonctif *chante-t-il*, *puisse-t-il*, etc., qui se rencontrent à côté de *a-il*, *chantera-il*, *puisse-il*, etc.[1] : ***Que vous en semble-t-il, ma femme?*** (R. Belleau, *la Reconnue*, III, 4.) — ***Puisse-il par tout l'univers Devant ses ennemis croistre.*** (Rons., *Odes*, I, 2). — ***Jamais ne verra-t-on que Ronsard amoureux? Retistra-l'on tousjours, d'un tour laborieux, Cette toile?*** (J. du Bellay, *Regrets.*) Cf. § 174.

Dans les formes *aime-je*, *puisse-je*, etc., où les deux *e* se pro-

[1] Cf. *Romania*. 1877, p. 438.

nonçaient primitivement comme dans *le*, *me*, etc., le XVI^e siècle a déjà changé l'*e* atone du verbe en *ẽ* accentué, comme le prouve l'orthographe *puissay-je*, *dussay-je* de Ronsard (*Franc.*, III, *Am.*, I). Mais l'*e* de *je* n'est pas encore muet.

§ 108. Pour les autres conjugaisons, on remarque l'absence d'*s* à la première personne du singulier, dans : *je part*, *je doi*, *je rend*.

Je te voy garder un troupeau (Rons., *Odes* I, 1).

Je voy tout ce que j'ai (Baïf, p. 1).

Ce lourd, dy-je, cahos (Du Bartas, *Sem.*, II, fol. 41, a).

Je dy ton sein d'ivoire blanc (Rons., *Odes*, II, 8).

Je vien pour chanter la tienne (Id., *ibid.*, I, 2).

Ces formes s'expliquent si l'on remonte au latin. Dans (*je*) *finis* l'*s* est étymologique parce qu'elle représente la finale *sco* de *finisco*. Mais (*je*) *part* vient de *partio* (pour *partior*), qui n'a pas d'*s*; (*je*) *doi* et (*je*) *rend* viennent de *debeo* et de *reddo*, où l'*s* n'existe pas non plus. Par conséquent ces premières personnes n'ont pas droit, de par l'étymologie, à l'*s* qui les caractérise aujourd'hui.

Toutefois on voit paraître au seizième siècle, bien plus tôt même, dès le treizième siècle, cette *s* qui serait due à l'analogie de la seconde personne : *tu pars*, *tu dois*, *tu rends* (latin : partis, debes, reddis). L'analogie a en tout temps exercé une grande influence sur la conjugaison. Le vieux français disait, au onzième siècle : *j'aim*, *tu aimes*, *il aimet*, *nous amons*, *vous amez*, *il aiment*. L'analogie a ramené *j'aim* à *j'aime*, et *nous amons*, *vous amez* à *nous aimons*, *vous aimez*. Le peuple, qui en prononçant « tu pars, tu vends, tu dois » faisait entendre l'*s*, aurait transporté cette *s* à la première personne. Au seizième siècle, on voit des formes avec *s*.

Desja j'entens la vois (Rons., *Odes*, I, 2). *Je tiens* (*Sat.*, *Mén.*, 50). *Je suis* (Du Bartas, *Sem.*, II, p. 40, *a*). (Je) *suis* (Baïf, V, 5). Cf. plus bas, *Impératif*, § 119.

Remarquons que le *d* de *prend* peut tomber à la première et à la deuxième personne du singulier : *je rend* ou *ren*, *tu rends* ou *rens*; et de même *j'appren*, *je ven*, etc.

§ 109. La première personne du pluriel du présent de l'indicatif, à toutes les conjugaisons, peut perdre l'*s* finale : *nous chanton*,

nous finisson, nous devon, nous vendon. Il en est de même pour les autres temps.

§ 110. — *Imparfait.* — Comme la terminaison est la même dans les quatre conjugaisons, il suffit de donner le tableau de l'une d'elles seulement.

je chant-oie (-oye) *ou* chant-oi (-oy) *ou* chant-ois (-oys)
tu chant-ois (-oys)
il chant-oit (-oyt)
nous chant-ions *ou* chant-ion.
vous chant-iez
ils chant-oient (-oyent) *ou* chant-oint.

La première personne a trois formes qui ont vécu à une même époque, mais qui logiquement se suivent. *Chantoie* est la forme archaïque, celle du moyen âge; l'*e* final repose sur l'*a* final de *-bam.* Cet *e*, conservé au seizième siècle dans certains dialectes, spécialement dans le picard, était tombé dans la prononciation parisienne (*chantoi*) qui, par suite de l'action analogique exercée par la seconde personne, ramena ensuite *chantoi* à *chantois*. De là, dans la langue littéraire, ces trois formes de la première personne de l'imparfait que les auteurs choisissaient, suivant qu'ils faisaient prédominer la prononciation de leur pays, ou étaient guidés par les besoins de la versification. « Tu pourras, avecques licence, user de la seconde personne pour la première, pourveu que le mot se finisse par une voyelle ou diphthongue et que le mot suivant s'y commence, afin d'éviter un mauvais son qui te pourroit offenser, comme *j'allois à Tours* pour dire *j'alloy à Tours*; *je parlois à ma dame* pour *je parloy à ma dame*, et mille autres semblables qui te viendront à la plume en composant.... Tu ne rejetteras point les vieux verbes picards, comme *voudroye* pour *voudroy, aimeroye, diroye, feroye.....* » (Ronsard, *Art poétique*, VII, p. 333). — Ces dernières remarques portent sur le conditionnel; mais comme la flexion du conditionnel est identique à celle de l'imparfait, elles peuvent également s'appliquer à ce temps.

Les grammairiens du seizième siècle donnent pour la première personne tantôt l'une, tantôt l'autre des formes que nous signalons. Rob. Estienne (1540) donne *j'aimoye*. Meigret (1548) donne *j'aimois*. Abel Mathieu (1559) constate l'existence des trois formes : « Aucuns veulent dire *j'avoy* pour mettre différence avec la seconde variation (*la seconde personne*); toutefois je ne voys point le peuple y avoir esgard; aussi n'y ferai-je point

arrest icy ny ailleurs; j'advertiray bien d'une faulte qui s'y commect ordinairement pour l'éviter, accoustumant à dire *j'avoy* pour *j'avoys*[1]. »

La troisième personne du pluriel est *chantoient*; on trouve souvent aussi *chantoint*, forme blâmée par A. Mathieu. C'est la seule employée par Monluc, Nicolas de Troyes, etc. Cette orthographe prouve que l'*e* de *oient* ne se faisait plus entendre. Monluc, par analogie avec les parfaits, tels que *dict*, *faict*, écrit bizarement *chantoict*, *chantoinct*.

Nous avons parlé plus haut de la prononciation de *oi* à l'imparfait et de sa réduction à *è* (*ai*) (voir § 40); il est inutile de revenir sur ce point.

§ 111. — *Passé défini.*

j'aimay	fini	deu	rendi
tu aimas	finis	deus	rendis
il aima	finit	deut	rendit
nous aimasmes	finismes	deusmes	rendismes
vous aimastes	finistes	deustes	rendistes
ils aimerent *ou* aimarent	finirent	deurent	rendirent.

Les observations que nous avons faites sur l'*s* de la première personne du présent de l'indicatif dans la deuxième, troisième et quatrième conjugaison, retrouvent place ici. A côté des formes qui, d'après l'analogie, ont l'*s* de la deuxième personne, on en rencontre d'autres qui n'ont pas encore cette *s* : *je finis*, *je deus*, *je rendis*, *je conus* (Baïf, p. 6). — *Je fu les visiter* (Mén., p. 45). *En peu de jours je me vy façonné* (Rons., *Poëmes*, I, à J. de la Pérouse). On trouve même, par analogie, *je my*, *je promy* (Sat. Mén., p. 45), quoique la vieille langue dît *je mis*, *je promis*, d'après le latin *misi*, *promisi*.

La première conjugaison, où la seconde personne est trop différente de la première pour que l'analogie s'y exerce, n'a pas reçu d'*s*.

§ 112. A côté de *aimerent* quelques auteurs présentent et les grammairiens donnent *aimarent*, qui est une forme dialectale de l'est et du midi de la France. Rabelais, dont le texte repro

1. Cf. Henri Estienne, *Hypomneses*, p. 196-197 : « Scribitur *j'aimois* sicut *tu aimois*; et *je faisois*, *j'osois*, *j'allois* sicut *tu faisois*, *tu disois*, *tu allois*, presertimque *j'estois*, *j'avois* valde sunt usitata. Hoc autem inde contigit, quod antea diceretur *j'amoye*, *je faisoye*, etc. (Qua terminatione Marotum nostrum suis usum esse in rhythmis, necnon quosdam hodieque non in rhythmis solum, sed in soluta etiam oratione uti vide mus.) Quum autem usus brevitatis studiosus vocalem *e* ex fine illarum vocum paulatim extrivisset, et remansisset *j'aimoy*, *je faisoy*, placuit ad molliendum sonum litteram *s* addere... Multi scribunt et pronuntiant quoque *j'alloys à la ville*, qui tamen non solum pronuntiant, sed et scribunt *j'alloy dehors*, non *j'allois dehors*. »

duit beaucoup de traits du dialecte lyonnais; Monluc, qui a subi une forte influence du provençal, offrent régulièrement cette forme. Louis Meigret, le grammairien lyonnais, place *aimarent* avant *aimerent*. A la fin du seizième siècle encore, Pierre Delaudun d'Aygaliers, auteur d'un *Art poetique françois* (Paris, 1597), s'exprime ainsi : « Je diray que les infinitifs en *er* forment leur preterit parfaict en *a*, laquelle lettre *a* ils gardent en toutes leurs personnes, comme *j'aimay, tu aimas, il aimast, nous aimasmes, vous aimastes, ils* AIMARENT (p. 32) [1]. » Au dix-septième siècle, on en retrouve encore des traces dans les *Voyages du sieur Demarez* [2].

§ 113. — Une autre particularité du passé défini, c'est la confusion qu'ont présentée entre elles les diverses conjugaisons à certaines personnes. Au seizième siècle, on assimila parfois la première conjugaison à la seconde, et l'on dit : *j'aimis, tu aimis, il aimit*, etc. Robert Estienne, dans sa grammaire française, le déclare explicitement. Au parfait, dit H. Estienne dans ses *Hypomneses* (194, 195), plusieurs disent : *j'alli, tu allis, il allit, je bailli*, etc., *je l'aimi, tu lui parlys*, etc., et au contraire, *je cueillay, j'escrivay, je renday, je venday;* c'est surtout à la première personne que cette faute se commet, et tel qui dit *j'escrivay je venday*, ne dira pas *il escriva, il venaa*. Sylvius, dans son *Isagoge in linguam Gallicam*, autorise *j'aimi, tu aimis*. Cependant ces formes n'étaient pas généralement acceptées, et Marot dans sa *Deuxième Épistre du coq à l'âne* blâme les formes *il renda*, et *je frappi*. La même confusion se retrouve à l'imparfait du subjonctif [3].

§ 114. — *Futur.*

je chanteray (-rai)	je finiray (-rai)
tu chanteras	finiras
il chantera	finira
nous chanterons, *ou* -ron	finirons, *ou* -ron
vous chanterez	finirez
ils chanteront	finiront

1. Sibilet en 1555 disait la même chose : « Donne toy garde que le verbe qui a *er* en son infinitif prenne *a* en son prétérit parfait de l'indicatif, comme *aymer :* l'infinitif fait que je die au prétérit parfait : *j'aymay, tu aymas, il ayma*. Mais encore n'est-ce pas assez que tu gardes cest *a* aux trois personnes singulieres, ains le faut continuer aux trois personnes du plurier, comme : nous aymames, vous aymastes, ils aymaren (*Art poétique*, fol. 35,a). » Sibilet admet l'imparfait du subjonctif les terminai sons *asse, asses, ast, assions, assiéz, os sent* et non *isse*, etc.

2. Cité par Livet, p. 96.

3. Cf. G. Tory, *Champ fleury*, fol. III J. Pelletier, *Dial. de l'orth.*, II, etc., et Livet, *op. cit.*, p. 150, 341, 436.

devray (-ai) *ou* deveray (-ai)		rendray (-rai) *ou* renderay (-ai)	
devras	deveras	rendras	renderas
devra	devera	rendra	rendera
devrons,-on	deverons,-on	rendrons,-ron	renderons,-ron
devrez	deverez	rendrez	renderez
devront	deveront	rendront	renderont

§ 115. Les formes telles que *renderai*, etc., sont des licences poétiques que blâme Ronsard : « Lesquels au contraire (il s'agit des verbes terminés à l'infinitif par *e*), tu n'allongeras pas, et ne diras *prendera* pour *prendra*, *mordera* pour *mordra* (*Art poétique*, VII, 328). »

Quant à *deverai*, c'est la seule forme donnée par R. Estienne.

On trouve souvent en vieux français de ces futurs en *era* pour *ra* : *mettera*, *battera*, etc., même dans les textes en prose, dans Joinville, dans les chartes. Ils sont dus à une confusion avec les verbes de la première conjugaison : *il chantera*.

§ 116. Lorsque la terminaison *erai* de la première conjugaison est précédée d'une voyelle, les poëtes élident volontiers l'*e* : *Je nirai l'honneur plus loing* (Rons., *Odes*, I, 6).

§ 117. — *Conditionnel.*

Les observations que nous venons de faire sur le futur sont à répéter pour le conditionnel; il faut y ajouter de plus celles que nous avons faites sur l'imparfait.

§ 118. — *Impératif.*

Chante	finis	part	doi	rend
Chantons,-on	finissons,-on	partons,-on	devons,-on	rendons,-on
Chantez	finissez	partez	devez	rendez

La deuxième personne du singulier seule présente une particularité, l'absence de l's dans *doi* (lat. *debe*) et dans *rend* (lat. *redde*) : *Respon sur ce volume* (Du Bart., *Sem.*, II, p. 40, a). *Repren l'aviron* (Rons., *Odes*, I, 1). *Vien* (Id., *ibid.*, I, 10). *Fay rafraischir* (id., *ibid.*, II, 10). *Voy voler* (id., *ibid.*, I, 6).

> Fay lui enfler la voile et lui romp le repos.
>
> (Id., *Odes*, préf. à Henri II.)

L'exemple de *repren l'aviron* montre que, dans *rendre* et les analogues, la dentale peut tomber. Cf. § 53.

Comme à la première personne du présent, du parfait, du futur et du conditionnel de l'indicatif, on trouve aussi l'*s* :

Entens, o prince, mon souci (Rons., *Odes*, I, 20).

Au pluriel, première personne, la terminaison est quelquefois *on* pour *ons : avanson plus avant* (Baïf, p. 5).

§ 119. — ***Présent du subjonctif.***

que je chante	finisse
que tu chantes	finisses
qu'il chante	finisse
que nous chantons, chantions (-on,-ion)	finissons (-on), -ssions (-ssion)
que vous chantez, chantiez	finissez, -ssiez
qu'ils chantent	finissent

parte	doive	rende
partes	doives	rendes
parte	doive	rende
partions (-ion)	devions (-ion)	rendions (-ion)
partiez	deviez	rendiez
partent	doivent	renden

§ 120. Le vieux français conjuguait : ***que*** *je plor, que tu plors, qu'il plort ; que* ***je*** *chant, que tu chanz* (pour *chants*), *qu'il chant* (pour *chantt*). Un souvenir de cette conjugaison archaïque est resté dans *gard* pour *garde* (troisième personne du singulier) : *Dieu vous gard'*.

§ 121. La première et la seconde personne du pluriel du subjonctif dans la conjugaison d'*aimer* et de *finir* était au moyen âge en *ons, ez*, d'après le latin *emus, etis ; amus, atis*. Les autres conjugaisons avaient *ions, iez*, d'après le latin *eamus, eatis ; iamus, iatis*. Vers le quinzième siècle, la première conjugaison commence à s'assimiler aux autres ; l'assimilation est achevée à la fin du siècle suivant. Voici des exemples du subjonctif en *ons, ez* : « *Jésus-Crist a enduré pour nous, en vous délaissant l'exemple affin que imitez et ensuyviez ses vestiges* » (sermon de Jehan Lansperge, Ms. de la Bibl. nat. 2451, fol. 1, texte de la fin du quinzième siècle). *Posé le cas que... vous trouvez* (Rab. I, *Prol.*). *Priront Dieu que* (vous) *vivez* (id., III, 3). *Affin que par eulx vous faciez versure et de terre d'aultruy remplissez son fossé* (Rab. III, 3).

L'analogie a étendu parfois ces formes à des verbes des autres conjugaisons : *Afin que l'entendez* (Marot, I, 344). *Qu'importe que nous tordons nos bras, pourvu que nous ne tordons point nos pensées* (Mont., l. III, p. 200). *Craindront que mourez* (Rab., III, 3).

§ 122. — *Imparfait du subjonctif.*

que je	chantasse	finisse	partisse
	chantasses	finisses	partisses
	chantast	finist	partist
	chantassons (-ions)	finissons (-ions)	partissons (-ions)
	chantassez (-iez)	finissez (-iez)	partissez (-iez)
	chantassent	finissent	partissent

deusse	rendisse
deusses	rendisses
deust	rendist
deussons (-ions)	rendissons (-ions)
deussez (-iez)	rendissez (-iez)
deussent	rendissent

§ 123. Le vieux français, trouvant la terminaison *asse*, *asses*, etc., trop lourde, l'avait affaiblie, en *isse*, *isses*, etc.: *que j'allisse*, *que nous allissions*, etc. Au seizième siècle on a encore des exemples nombreux de la terminaison en *isse*, à la première et à la deuxième personne du pluriel : *Que vous ne m'importunissiez plus* (Des Per., *Cymb.*, III). *Si je sçavoye que ne vous moquissiez poinst de moi* (Grand Parang., 90). *Alissions nous à tous les dyables* (Rab., II, 9). Robert Estienne ne connaît pas *aimassions*, *aimassiez* qu'il remplace par *aimissions*, *aimissiez*. Les exemples du singulier et de la troisième personne du pluriel sont rares. En voici un qui appartient à la fin du quinzième siècle : *je ne le demandisse pas* (Louis XI, *Nouvelles*, XLI).

§ 124. — *Infinitif.* Voir § 74.

II. — CONJUGAISON DE *AVOIR* TE DE *ESTRE*.

§ 125. — AVOIR. Le verbe *avoir* est écrit quelquefois avec *h*, le plus souvent sans *h*. L'*h* d'ailleurs n'est qu'une notation des savants, désireux de rappeler l'étymologie latine *habere*.

J'ai, *tu as*, *il a* (*at*), *nous avons* (*-on*), *vous avez*, *ils ont*.

J'avoye, ou *avoy* ou *avoys* (*-oie*, *-oi*, *-ois*), etc.

J'eus, *tu eus*, *il eut*, *nous eumes*, *vous eustes*, *ils eurent* (prononcés comme aujourd'hui *j'us*, *tu us*, etc.). Baïf écrit volontiers : *j'us*, etc.

J'arai, *tu aras*, *il ara*, *nous arons* (*-on*), *vous arez*, *ils aront* ou *j'aurai*, etc.

J'aroye, etc. (pour la terminaison, comme à l'imparfait), etc., ou *j'auroye*, etc.

Aye, ayons (*-on*), *ayez*. La prononciation est hésitante entre *a-ye, a-yons, a-yez* et *é-ye, é-yons, é-yez*.

Que j'aie, aies, aie ou *ait, ayons* (*-on*), *ayez, aient* (prononcé *a-ye* ou *é-ye*, etc.).

Remarquons, à la troisième personne, la double forme *aie* et *ait*. *On aye* (Mont., III, 3). Au pluriel, Baïf, qui modèle son orthographe sur la prononciation, écrit *aint* (p. 5, éd. B. de Fouquières).

Que j'eusse, eusses, eust, eussons ou *eussions* (*-on*), *eussez* ou *eussiez, eussent* (*eu* prononcé *u*). Baïf écrit volontiers *usse*, etc.

Avoir — eu (prononcé *u*).

La conjugaison de *avoir* présente une particularité. *Avez-vous* se contracte généralement en *a-vous*. « Comme les Latins disent *sis* pour *sivis*, ainsi les Français *a-vous* pour *avez-vous*. » (Muret, *Comment.* sur le vers de Ronsard : *A-vous point veu ? Amours*, I, sonn. XXXI). *A-vous peur qu'un blasonneur Coquette de votre honneur?* (Ronsard, *Gayetez*, III.) *A-vous?* (Baïf, 149.) *N'a-vous pris le patron de vos meilleurs outils ?* (Du Bart., *Sem.*, V, p. 217).

§ 126. — ESTRE.

Je sui, suy, suis, suys, — tu es, — il est, — nous sommes, somes, — vous estes — ils sont.

J'estoie, j'estoye : j'estoi, j'estoy ; j'estois, j'estoys, etc.

Je fu, fus, — tu fus, fuz, — il fut, fust — nous fusmes, fumes, fummes, — vous fustes, — ils furent ; et aussi *je feus, tu feus*, etc. — On prononçait *fus*.

Je serai, seray, — tu seras, etc.

Je seroie, seroye ; seroi, seroy ; serois, seroies, etc.

Que je soie, soye, — que tu soies, soyes ; sois, soys — qu'il soit, soyt — que nous soyons, soions (*-on*), *— que vous soyez, soiez, — qu'ils soient, soyent.*

Que je fusse, — que tu fusses, — qu'il fust — que nous fussons, fussions (*-on*), *— que vous fussez, fussiez, — qu'ils fussent*, et aussi *que je feusse*, etc. — On prononçait *fusse*.

§ 127. Le passé du verbe *estre* se forme à l'aide de l'auxiliaire *avoir : j'ai esté* et non, comme on devrait s'y attendre et comme dit l'italien, *je suis esté, io sono stato*. Nous n'avons pas à rechercher l'origine de ces deux formes à côté desquelles certains dialectes offrent une troisième, *je suis eu ;* constatons qu'au seizième siècle, certains écrivains, par suite d'une imitation italienne, emploient quelquefois *je suis esté* pour *j'ai esté*.

III. — VERBES A FORMES IRRÉGULIÈRES.

§ 128. — Les irrégularités portent : 1° sur le présent de l'indicatif, de l'impératif et du subjonctif; 2° sur le futur et le conditionnel; 3° sur le parfait de l'indicatif et l'imparfait du subjonctif; 4° sur le participe passé.

§ 129. — 1° Le latin dit : *plóro, plóras, plórat, plórant; plorámus, plorátis*, déplaçant l'accent tonique à la première et à la seconde personne du pluriel. De même *vénio, vénis, vénit, véniunt*, mais *venímus venítis*. Le même déplacement d'accent se produit au subjonctif : *plórem*, etc., *plorémus*, etc. ; *véniam*, etc., *veniátis*, etc. La conjugaison du vieux français étant issue de la conjugaison latine, on a eu en vertu de cette loi du balancement de l'accent tonique sur la voyelle du radical et sur la voyelle de la terminaison :

je plore, plus tard *pleure* ;	*nous plourons*
je demeure	*nous demourons*
je viens ;	*nous venons* ;
etc.	etc.

Il en est resté dans la langue actuelle, *je viens, je tiens, je quiers*, etc., *je peux, je meus, je meurs*, etc., mais *nous venons*, etc., *nous pouvons*, etc. Au seizième siècle les traces sont naturellement plus nombreuses : *je treuve* et *nous trouvons : plus on te treuve esloigné du vice d'ambition* (Amyot, Préf. XXII, 49). *Il se treuve* (Mont., I, 48). Encore dans La Fontaine (*Le Gland et la Citrouille*) : *Dans la citrouille je la treuve. Ceux dont on descœuvre, Avant la mort mourir les vers, l'amour et l'œuvre* (Jodelle, t. II, p. 101). *Les vieux médecins je n'appreuve* (Rons., *Odes*, II, 10, p. 132). *Ils se liévent* (Des Per., *Cymb.*, IV). *(Il) plore dans une creiche* (Bertaut, p. 2). De même *il chet* (cadit) à côté de *cheoir. En cendre chet sa terre* (Du Bart., *Sem.* II, fol. 44). *Entrons, je ché, je ché* (Jodelle, *Didon*, II, t. II, p. 182).

La langue, comme on voit, a assimilé les unes aux autres les personnes du verbe, en prenant pour type l'infinitif. C'est ce qui explique comment *il chet* (cadit) devient aujourd'hui *il choit* d'après *cheoir*.

Les verbes terminés en *-lir, -illir, -loir*, offrent, au présent de l'indicatif, des particularités analogues par suite de la rencon-

tre de l'*l* (simple ou mouillée) avec les consonnes des terminaisons. Ainsi :

Saillir fait *je sail, sails, saux, saulx* (et aussi *je saillis*) ; *tu saux, saulx ; il saut, sault* et *nous saillons*, etc.

Faillir fait *je fail, fails, faux, faulx* (on ne trouve pas *je faille*), *tu faux, faulx ; il faut, fault* et *nous faillons*, etc.

Vouloir fait *je veuil* (*veuls*), *veux, veulx ; tu veux, veulx ; il veut, veult ; nous voulons*, etc., *que je veuille*, etc.

Douloir fait *je deuil* (*deuls*), *deux, deulx ; tu deux, deulx ; il deut, deult ; nous doulons*, etc., *que je deuille*, etc.

Valoir fait *je vaux, vaulx ; tu vaux, vaulx*, etc., *valons ; vaille*, etc.

Chaloir fait *chaut, chault, chaille*, etc. ; *Bouillir : bout, bouille*

Le subjonctif de certains verbes latins en *eat, iat* a produit, en vieux français, des formes très-complexes dont quelques-unes se sont maintenues au seizième siècle : *souvenir*, à côté de *souvienne*, fait *souviegne, souviengne* (Parangon, 3) ; *prendre*, à côté de *prenne*, fait *pregne, preigne, preingne* (*afin que l'homme... toutes sciences appreigne*, Ronsard, *Odes* I, 18).

§ 130. — 2° *Futur et Conditionnel.* — Ces deux temps sortent des formes correspondantes du latin populaire : *videre-habet, vederávet, vedrat, verra*. Mais la langue peut reformer plus tard le futur sur la forme que le verbe a prise ensuite à l'infinitif : *voir, voira : Voirons la vérité* (Rabel., II, 30) ; *voira le monde* (Rons., *Odes*, I, 7). *Choir* et *oïr* hésitent entre *cherrai* et *orrai*, formes primitives, et *choirai* et *oïrai*, formes étymologiques.

Envoier fait régulièrement *envoierai* : *Je t'envoieray tes vertus vives* (Rons., *Odes*, I, 6).

Les verbes en *-lir, -illir*, et *-loir*, doivent faire régulièrement leur futur et conditionnel en *ldrai, udrai, uldrai : valoir, vaudrai, vauldrai ; vouloir, voudrai, vouldrai*, etc. Quelques verbes en *-lir, -illir* font *-lirai, -illirai* : d'autres hésitent entre les deux formes : H. Estienne dans sa *Précellence* (p. 319), dit que la langue hésite entre *assaillira* et *assaudra, faillira* et *faudra*. L'on trouve en effet des exemples pour ces deux formes qui d'ailleurs se sont maintenues jusqu'à l'époque moderne. Toutefois aujourd'hui la forme en *-irai* paraît devoir chasser l'autre.

Douloir fait (*deulrai*) *deurrai* (*Diction. des rimes*, Genève, 1858).

Notons encore quelques particularités : à côté de *acquierra* on trouve *acquierera* (S. Mèn., 53) avec la diphthongue *ié* d'après *j'acquiers* ; quant à la terminaison *rera* pour *rra*, voir § 116.

§ 131. — 3° Le passé défini présente les irrégularités de la

langue actuelle avec les variations orthographiques en plus. *Faire* : *il fit* écrit *feit*, *feist*, *fist*; *voir* : *veit*, *veid*, *vist*, *vit* ; *lire* : *lut*, *leut*, etc. ; *venir* : *vint*, *veint*, etc.

Vouloir hésite entre la forme nouvelle *voulut* et l'ancienne *vousit* ou *voulsit* ; à l'imparfait du subjonctif : *qu'il voulsist*.

§ 132. — 4° Il en est de même du participe. *Nay* pour *né*, orthographe due à l'analogie de *je nais*, *je naissais*, etc. (cf. § 24); *peu*, *deu*, *cheu*, etc., sont pour *pu*, *dû*, *chu*, etc. (cf. § 34). Notons l'archaïque *tint* pour *tenu* : *Avez vous tint promesse* (Parangon, 91). Certains participes qui aujourd'hui sont en *i* se terminent en *u* au seizième siècle, et encore de nos jours dans certains dialectes : *sentu*, *bouillu*, *repentu*. Par contre *mordu* est encore quelquefois *mors* (Rabelais, IV, 17).

§ 133. Citons enfin quelques particularités :

Aller fait *je vois*, *vais* ; *tu vais*, *vas* ; *il va* ; *que je voise* ou *que j'aille*, etc.

Gésir fait *je gis*, *gi* ; *je gizi* ou *gi* ; *je girai* ; *que je gise* ; *gisant*.

Haïr fait *je hai* (ou *hais*) et *je hai* (d'après *nous haïssons*) : Est. Pasquier fait rimer *je hay* avec *esbahy* : *Une que j'aime et hay* (vers de sept syllabes).

Puir se transforme déjà en *puer*. Si l'infinitif est encore *puir*, et le présent *je pu*, *tu pus*, *il put*, *puit*, le futur est *je puerai* à côté de *je purai*, ou *je puirai*.

Pouvoir fait *je peux* ou *je puis*, *tu peux* ou *tu puis* (Ronsard, *Odes*, I, 1) ; *il peut* ou *peult* (cf. § 19), etc.

Seoir se conjugue *je sié*, *sied*, *seoid* ; *je sis* ; *je sierai*, *serrai*, *sirai*, *seoirai* ; *que je sie*, *siée* ; *seant*, *soyant* ; *sis*.

Boire fait au participe présent et aux temps ayant le même radical *be-vant*, *beu-vant*, *bu-vant* (cf. § 31).

En somme, la conjugaison des verbes irréguliers ne diffère pas beaucoup, sauf l'incertitude de l'orthographe, de la conjugaison actuelle. On constate seulement quelques restes de la conjugaison du moyen âge, dont la langue depuis s'est en partie débarrassée.

X. *Mots invariables.*

§ 134. L'étude des mots invariables rentre dans la syntaxe, nous renvoyons le lecteur à cette partie.

CHAPITRE IV.

Syntaxe.

§ 135. La syntaxe du seizième siècle offre des complications particulières. La langue en effet est une langue de transition entre le vieux français et le français moderne.

La syntaxe du vieux français, quoique peu connue encore, présente des règles de construction assez fixes et stables. Par suite de la déclinaison à deux cas, la phrase conservait encore avec la phrase latine des rapports de parenté assez étroits. Au quatorzième siècle la langue se débarrasse de la déclinaison, et la construction des phrases se trouve par ce fait entièrement bouleversée[1]. Du quatorzième siècle à la fin du seizième siècle, on assiste aux efforts de la langue qui cherche à réorganiser sa construction et à lui donner le caractère analytique qu'elle possède actuellement. Dans la période qui nous occupe la langue hésite entre les anciennes règles et les nouvelles qu'elle fera pourtant prévaloir[2].

I. — *Substantif.*

§ 136. Un certain nombre de mots ont au seizième siècle un

1. En voici un exemple pris à l'étude de M. Le Coultre citée dans la note suivante. Le texte original de Joinville (éd. N. de Vailly, 1874, p. 530) porte : *Lors envoya querre li roys le légat : Li roys* est le sujet singulier d'après les règles de la déclinaison du vieux français. Un copiste du quatorzième siècle transcrit : *Lors envoya querre le roy le légat*, en ramenant *li roys* à la forme nouvelle. Un copiste postérieur modifie à son tour l'ordre des mots : *Lors le roy envoya querre le légat*.

2. Voyez, entre autres travaux, Diez, *Grammaire comparée des langues romanes*, t. III.

Maetzner, *Grammaire française* (en allem.), Berlin, 1856, in-8° et *Französiche Syntax*, Berlin, 1843, 2 vol. in-8.

W. Ed. Lidforss, *Observations sur l'usage syntaxique de Ronsard et de ses contemporains*. Lund (Suède), 1865.

F. Glauning, *Essai sur les archaïsmes syntactiques de Montaigne*, dans les Archives de Herrig, t. 49. 1872.

Dr E. Gesner, *Théorie du pronom français* (en allemand). Berlin, 1873-74

Jules Le Coultre, *De l'ordre des mots dans Chrestien de Troyes* (Dresde, 1875).

A partir de 1878, consulter la troisième section de la *Bibliographie romane* que publie annuellement la *Zeitschrift* de Groeber et la *Bibliogr. franç.* que publient MM. Körting et Koschwitz.

La plupart des exemples de Montaigne que nous citons sont pris à M. Glauning.

genre différent de celui qu'ils ont aujourd'hui, ou ils hésitent entre le masculin et le féminin.

ABYSME. — *L'abysme la plus profonde* (Ronsard, *Odes*, I, 10). *Combien estoit grande l'abysme de nos péchés* (Calvin., *Instit. chrét.*, 498).

AFFAIRE. — A l'origine masculin : *le grand affaire* (Montaigne, III, 8). *Certains urgens affaires* (Rabelais, *Pantagruel*, IV, *Nouv. prologue*). *Quelque affaire particulier* (Calvin, *Institut.*, 645). *Cest affaire* (Jodelle, *Eugène*, III, 2).

AGE. — *Ceste eage courante, l'an* 1550 (Rabelais, *Pantagr.*, V, *prol.*). *L'age première* (Ronsard, *Hymnes*, II, 5). — Encore au dix-septième siècle : *cette âge ferrée* (Malherbe, I, 4). *L'âge... un peu trop refroidie* (Corneille, *Galerie du palais*, V, 8). « La plupart des femmes font communément ce mot (*âge*) du féminin » (*Nouvelles observations... sur la langue*. Paris, 1688, p. 7).

AIDE. — A été quelquefois masculin au seizième siècle. *Le meilleur aide que vous pourrez* (Marguerite, *Lettres*, 80).

AISE. — A été quelquefois masculin au seizième siècle. *C'est un aise bien malheureux* (Marguerite, *Nouvelles*, XXXIX).

ALARME. — Des deux genres au seizième siècle, à l'origine masculin : *Nouveaux alarmes* (Calvin, *Institution*, 8). *Alarmes continuelles* (id., 115). *O quels piteux alarmes* (Jodelle, *Cléopâtre*, III, 2).

AMOUR. — A l'origine féminin, comme tous les mots venus des masculins latins en *or, oris* [1]. Au seizième siècle le genre commence à devenir incertain, et le mot reste des deux genres jusqu'à nos jours. *Amour est fin* (Marot, I, 337). *L'amour chère* (Saint-Gelais, 241). *Cette amour naturelle* (Montaigne), etc., etc.

ARBRE. — Est féminin dans le dictionnaire de R. Estienne.

ARDEUR. — *Par ardeur impétueux* (Calvin, *Institution, dédicace*). *Tel ardeur* (id., p. 1125).

CARROSSE. — *Ta carrosse est suivie* (Regnier, *Élégies*, II).

CIMETERRE. — *La cimeterre* (Ronsard, 612, éd. Buon).

COCHE. — *Un coche* (Amyot, *Nicias*, 1). *Son coche* (Charron, *Sagesse*, I, 8). *Une coche* (A. Paré, *Mumie*, 10).

COLÈRE. — *Son cholére* (Garnier, *Juives*, V, scène dernière).

COMÈTE. — *Du regard d'un comète* (Aubigné, *Tragiques*, p. 52). Le mot est resté masculin chez quelques auteurs jusqu'à la fin du dix-septième siècle.

1. C'est un fait général du français, du provençal, et du roumain, que les substantifs masculins en *or, oris*, sont devenus féminins dans ces langues, dès les premiers temps.

COMTÉ. — Voir DUCHÉ.

DETTE. — *Ce debte* (Montaigne, III, 1); mais *toute ma debte* (id., III, 9).

DIOCÈSE. — *Chacune cité avait sa diocèse* (Calvin, *Instit.*). Mais : *Une paroisse du diocèse de Mans* (Des Périers, *Contes*, XXIX).

DOT. — *Un grand dot* (Montaigne, II, 8).

DOUTE. — *Une seule doute* (Marguer., *Lettres*, 101). *Doubte aucune* (J. Marot, V, 21). *Toutes doubtes effacées* (d'Aubigné, *Histoires*, I, 129). *La doubte de l'exécution* (id., *ibid.*, I, 185). *Grande doute* (Amyot, *Solon*). *Aucune doute* (Pasquier, *Recherches*, VI, 15). Encore dans Malherbe : *La doute que j'ai* (Poésies, V, *Sonnet*).

DUCHÉ, COMTÉ et ÉVÊCHÉ sont habituellement féminins. Encore au dix-septième siècle : *Avec une comté de plume et ces marquisats d'ancre, il ne lui fallait plus qu'une duché de papier pour assortir tout l'équipage* (Malherbe, éd. Lalanne, III, 107. Cité par M. Courbet, *Régnier*, Glossaire, p. 294).

ÉCHANGE. — *Pour en faire une eschange* (Jean de la Taille, *la Famine*, IV).

ÉNIGME. — *Cest enigme* (Rabelais, V, 1). Encore masc. dans Massillon (*Petit Carême, Malheur des gr.*).

ÉPIGRAMME. — *Cest épigramme* (Amyot, *Marcellus*, 51).

ÉPITAPHE. — *Un épitaphe* (Amyot, *Aristide*, 50).

ÉPITHÈTE. — *Quelque bel épithète* (Henri Estienne, *Précellence*, p. 163). Vaugelas remarque que *épithète* est féminin; quelques-uns pourtant le font masculin; tous les deux sont bons. — Ce mot et les deux précédents, ainsi que *anagramme*, masculins par l'étymologie, doivent leur changement de genre à leur terminaison.

ERREUR. — *Ce contagieux erreur* (Amyot, *Numa*, 57). *Cest erreur pestilent* (Calvin, *Instit.*, 353). *L'erreur est aussi d'autant plus dangereux* (H. Estienne, *Conform.*, p. 80). Selon Maupas (*Grammaire et syntaxe françoise*, Bloys, 1625), *erreur* et *humeur* sont des deux genres.

ESPACE. — *Longue espace* (Marot, ps. 78; Calvin, *Institut.*, 864), *grande espace de temps* (*Grand Parangon*, 108). Le mot est encore féminin, comme terme d'imprimerie.

ÉTUDE. — *Son estude principal* (Rab., I, 23). *C'est un vain estude qui veut* (pour qui veut) (Mont., I, 25). *Cest estude* (id., II, 6). *Tous estudes* (id., II, 13; III, 3), etc.

Au dix-septième siècle, Malherbe, et après lui Chifflet distinguent *étude* s. f., lieu où l'on étudie, et *étude* s. m., action d'étudier

(Voir le dictionnaire de Littré). Aujourd'hui *étude* est féminin dans les deux acceptions.

EXEMPLE. — *Une exemple* (Montaigne, III, 4, p. 652). *Pour exemple parfaitte* (Régnier, *Sat.*, V). *Cette exemple* (id., *Sat.*, X). « A Paris, dans la ville, on fait *exemple* ordinairement féminin; et l'erreur vient de ce que *exemple* est de ce dernier genre quand il signifie le modelle d'escriture que les maistres escrivains donnent aux enfans. » (Vaugelas, *Remarques*, 1665, p. 171).

EXERCICE. — *Exercice amoureuse* (Marot, II, 78).

ÉVANGILE. — *La sainte évangile* (Jeh. Bouchet, fol. VI, verso, dans Talbert, *Dialecte blaisois*). Ce mot est encore féminin au dix-septième siècle. Voir les exemples dans Littré.

ÉVÊCHÉ. — *Dessous la pesanteur d'une bonne évêché* (Ronsard, *Au ministre de Mont-Dieu*). *Le faix léger d'une double évêché* (Régnier, *Sat.*, III).

FABRIQUE. — *Ce mondain fabricque* (Le Maire des Belges, *Plaincte du désiré*).

FANFARE. — *Tels fanfares* (Pasquier, *Lettres*, I, 2).

FOUDRE. — *Frappée du fouldre* (A. Paré, IX, *Préface*). *Le foudre rougissant* (Ronsard, *Od s*, I, 10). De là l'emploi du masculin au figuré : *Un foudre de guerre* (*Sat. Ménippée*, p. 151).

FOURMI. — *D'une jeune fille surnommée* Peau-d'Asne, *et comment elle fut mariée par les moyens que luy donnèrent les petits fourmis* (Des Périers, *Nouv. récréat.*, 129). *De petits fourmis* (Ronsard, *Poemes, l'Alouette*). Au dix-septième, *fourmi* est des deux genres (Chifflet, *Grammaire*, p. 246), après avoir été durant tout le moyen âge masculin. Ménage (*Observ. sur la l. fr.*, I, 133) dit que les auteurs modernes font ce mot féminin, mais que le peuple le fait toujours masculin. De nos jours *fourmi* est devenu tout à fait féminin dans la langue commune; il est encore masculin dans l'Angoumois.

GARDEROBE. — Masculin, au sens de tablier; féminin, au sens de petite chambre.

GENT. — Féminin au singulier, était et est encore des deux genres au pluriel. Au dix-septième siècle, les grammairiens ont déterminé les cas dans lesquels *gens* au pluriel doit s'employer comme substantif masculin ou comme substantif féminin.

GUIDE. — *Ma guide* (Ronsard, *Odes*, I, 2). *Pallas des soudars la guide* (id., *ibid.*, 7). *Mon exemple et ma guide* (Du Bellay, II, 67). Encore au dix-septième siècle : *la guide nouvelle* (La Fontaine, *Fables*, VII, 17). Longtemps employé dans l'expression : *La guide du pécheur*, titre d'ouvrage édifiant.

HONNEUR. — *Leur honneur sauve* (Montaigne, I, 1).

HORLOGE. — « Les Gascons, les Provençaux et les Normand le font masculin. Il est féminin » (Ménage, *Observations*).

HORREUR. — *Un plus grand horreur* (Calvin, *Instit.*, 287). *Un horreur* (Ronsard, *Franciade*, I).

HUILE. - Charles Fontaine a fait ce mot masculin dans son *Quintil censeur* (p. 245).

HUMEUR. — *Quelque humeur moqant* (Rabelais, *Pantagr.*, III, 41). *Humors putréfiés et corrompus* (A. Paré, *Introd.*, 6). *Quel humeur* (Jodelle, *Amours*, sonn. 22). Cf. ERREUR.

HYDRE. — *Un hydre renaissant* (Desportes, *Diverses amours, st. du mariage*). Encore masculin dans Voltaire et de Saint-Ange.

HYMNE. — *Cette hymne* (Ronsard, *Odes*, I, 5). *Cest hymne solennel* (id., I, 7). Le mot était des deux genres : les grammairiens depuis ont spécifié l'emploi du féminin au sens d'hymne chantée à l'église, du masculin aux autres sens.

IDOLE. — *Idoles peints* (Ronsard, 443). *Un bel ydole* (Bern. de Palissy, 226). Encore au dix-septième siècle : *Jamais idole quel qu'il fût* (La Fontaine, *Fables*, IV, 8). *Et Pison ne sera qu'un idole sacré* (Corneille, *Othon*, III, 1).

IMAGE. — *Images affreux* (Du Bartas, *Semaine*, III, p. 101, 6). *Un image de liberté* (Montaigne, III, 10, p. 185). *Ce petit ymage d'argent* (Des Périers, *Cymbalum*, I). *Maint et maint image* (Jodelle, *Cléop.*, III, 3).

INFORTUNE. — *Infortunes... communes* (Garnier, *Juives*, III).

MÉLANGE. — *La mélange de ses adventures* (Amyot, *P. Æmile*, 58).

MENSONGE. — *Une effrontée et solenne mensonge* (Montaigne, I, 9). C'est un provençalisme.

MINUIT. — *Environ la minuict* (Rabelais, *Gargantua*, I, 11). *A la minuict* (D'Aubigné, *Tragiques*, *Princes*). « Il a esté autrefois des deux genres, il n'est plus que du masculin. » (Ménage, *Observations*, I, 136).

NAVIRE. — *La navire* (Montaigne, II, 195). *La navire preste* (Ronsard, *Am.*, II, 16). *Une navire* (Amyot, *Thesœus*). Encore au dix-septième siècle, *Sa navire qui tremble* (Malherbe, I, 6).

ŒUVRE. — *Mon petit œuvre* (Ronsard, *Odes*, I, 12). *Un œuvre que je délibère* (H. Estienne, *Précell.* 1). Genre le plus ordinaire de ce mot.

OFFICE. — *Toutes offices d'amitié* (Rabelais, *Gargantua*, 50) *Office vacante* (Baïf, *Passe-temps*, IV).

OFFRE. — *Les premiers offres* (D'Aubigné, *Histoire*, I, 219). Encore dans Racine : *L'offre de mon hymen l'eût-il tant effrayé?* (*Bajazet*, III, 7.)

OMBRE. — *Un ombre espars* (Ronsard, *Élection de mon tombeau*). *Sous bel ombre* (Marot, III, 162). *Ung ombre* (id., *ibid.*, 249. etc.). Durant le moyen âge ce mot a été des deux genres. Au sens figuré de *fantôme, spectre,* il est toujours féminin au seizième siècle.

ONGLE. — *Une ongle agusée* (Du Bellay, II, 325). Encore au dix-septième siècle : *son ongle maline* (La Fontaine, *Fables*, VI, 15).

ORDRE. — *Telle ordre* (Rabelais, *Pantagruel*, II, 26). *La bonne ordre* (Marg., *Lettres*, 28). Au sens de sacrements de l'Eglise, le féminin s'est conservé au dix-septième siècle : *les saintes ordres.*

ORGANE. — *Organe mal seraine* (Marot, II, 263).

ORTHOGRAPHE. — *L'orthographe nouveau* (D'Aubigné, I, 455). C'est le grec τὸ ὀρθόγραφον.

OUVRAGE. — *Tenez, voyez en ci de l'ouvrage ; elle est de.....* (Rabelais, II, 16). Féminin encore au dix-septième siècle, et de nos jours dans le peuple.

PLEURS. — *Quelles nouvelles pleurs* (Régnier, *Dial. Chlor. et Phil.*). *Ostez toutes ces pleurs* (Bèze, *Abraham*). *Chaudes pleurs* (Remi Belleau, *Pierres précieuses, la pierre aqueuse*). *Pleurs... communes* (Garnier, *Juives*, III).

POISON. — *Les rampantes poisons* (Du Bartas, *Semaine*, III, fol. 128, a). *Une poison mortelle* (Marot, I, 159). *L'amoureuse poison* (Ronsard, *Amours*, II, 24). *Ma poison* (Jodelle, *Am., chans.*, 2). *La froide poison* (Desportes, *Roland furieux*). Encore féminin dans le langage populaire.

REPROCHE. — *Cette reproche* (Calvin, *Quatre sermons*). Encore féminin dans Malherbe, IV, 16, et dans Chifflet, *Grammaire*, 251.

RENCONTRE. — Pasquier reproche à Montaigne, entre autres gasconismes, d'avoir employé ce mot au masculin.

RETS. — *Une rets* (Calvin, *Institution*, 1089). *La rets* (id. ps. IX, 16; XXV, 15). *Sa rets* (id., *ibid.*, X, 9).

RESTE. — *Patelin pousse de sa reste* (Pasquier, *Recherches*, VIII, 59). *La reste du temps* (Dict. de Nicot). Le P. Chifflet admet encore l'expression *à toute reste*, encore usitée dans l'Angoumois.

TRAFIQUE. — *Un marchand d'assez bonne trafique* (Des Périers, *Nouv. récr.*, 9). *Ceste belle trafficque* (H. Estienne, *Conformité, préf.*).

TIGE. — *Ung tige* (Rabelais, III, 49). *Un fort tige* (*Sat. Ménippée*, 176). *L'heureux tige* (Ronsard, *Odes*, I, 10).

VIDANGE. — *Ce vidange* (Montaigne, III, 13. p. 850).

En 1530, Palsgrave donne comme des deux genres les six mots

suivants : *affaire*, *évangile*, *meurs*, *navire*, *val* et *gent*. Un siècle après, en 1625, Maupas dans sa *Grammaire françoise* donne la liste qui suit : *Abisme*, *aide*, *apostéme*, *aise*, *affaire*, *alarme*, *approche*, *accroche*, *ancestre*, *arbitre*, *acte*, *bonace*, *carre* ou *quarre*, *concierge*, *camerade*, *crespe*, *contraste*, *contrecarre*, *coche*, *carrosse*, *diocése*, *divorce*, *débauche*, *emplastre*, *exemple*, *épigramme*, *épitaphe*, *escharre*, *foudre*, *friche*, *garde*, *guimple*, *guide*, *homicide*, *horloge*, *idole*, *laque*, *mensonge*, *marge*, *meslange* et *meslinge*, *navire*, *offre*, *office*, *œuvre*, *ombre*, *ordre*, *obole*, *populace*, *rencontre*, *revange*, *reproche* [1].

Parmi les mots qui précèdent, les uns étaient féminins d'origine, et sont devenus masculins par suite de leur signification : *amour*, *gent*, etc. C'est ainsi que *personne* est devenu un substantif masculin au dix-septième siècle, et de nos jours un pronom indéfini masculin. Les autres en vertu de leur formation étaient masculins en vieux français et sont devenus féminins sous l'influence de leur terminaison, et réciproquement. Tels sont *affaire*, *alarme*, *poison*, etc. Une grande partie des mots qui précèdent sont des mots de création récente empruntés au grec et au latin, et dont le genre, d'abord déterminé par la forme grecque ou latine, s'est modifié sous diverses influences : *un épitaphe*, *un épithète*, *un énigme*, etc. Enfin, dans plusieurs mots, les changements de genre sont dus aux savants qui ont essayé de rapprocher le genre actuel des mots de celui qu'ils avaient en latin. C'est ainsi que la plupart des noms féminins en *eur*, venant de masculins latins en *or*, ont reçu le genre masculin [2] : cette tentative de quelques écrivains n'a pas réussi, et ne pouvait pas réussir [3].

§ 137. Le vieux français avait un certain nombre d'adjectifs invariables au féminin, qui venaient d'adjectifs latins n'ayant qu'une forme pour le masculin et le féminin. *Aux gentilz femmes* (Mont., I, 1). L'adjectif *grand* spécialement a conservé l'ancienne construction. Les exemples de *grand* au féminin sont innombrables ; toutefois il varie aussi : à *grande peine* (*Sat. Mén.*, 55). Voir § 93.

1. Ménage, dans sa *Requête présentée par les Dictionnaires à Messieurs de l'Académie*, se plaint que les genres des mots aient été changés, et que l'on veut contre toute raison.

Que l'on dise : de la poison,
Une épitaphe, une épigramme,
Une navire, une anagramme,
Une reproche, une duché,
Une mensonge, une évêché
Une éventail, une squelette,
La doute, une hymne, une épithète.

2. En revanche *pleur*, substantif verbal de *pleurer*, a été assimilé à tort aux subs. fém. venant des noms latins en *or*, *oris*.

3. Voir *Zeitschrift für romanische Philologie*, 1879, p. 291.

§ 138. Dans quelques constructions, le français moderne emploie l'adjectif qualificatif invariable où l'ancien français, plus logique, le faisait varier : *Sauve ma conscience* (Mont., III, 1). *Saulve l'honneur* (Rabelais, *Pant.*, IV, 7). De même, *nuds pieds* (Rons., *Odes*, I, 1). *Ceux-ci tous ignorants qu'ils sont* (Rabelais, V, 18). *Ces flots, tous assemblés en un* (Du Bart., *Sem.*, IV, fol. III, a). Un reste de cette construction paraît encore dans *toute honteuse, toute puissante*, etc.; la langue parlée continuant à faire varier *tout* dans ces expressions, il a été impossible aux grammairiens de le considérer comme adverbe.

§ 139. La préposition indiquant les cas ne paraît pas encore suivant l'ancien usage : *à : Si Dieu plaist* (Mont., II, 8). — *De*, après *rien* ou l'interrogatif neutre *que : Il n'est rien plus sot que celui qui pense estre fin, ne rien plus sage que celui qui connaist son rien* (néant) (Marguer., *Heptam.*, XXVIII). *Qu'est-il plus farouche que...* (Montaigne, I, 12).

§ 140. Le vieux français emploie souvent le datif au lieu du génitif pour exprimer la possession quand le complément est un nom de personne. Encore au seizième siècle : *Pleurons la mère au grand berger d'icy* (Cl. Marot, *Egl. sur L. de Savoie*). *Les Harpies, chiens à Jupin* (Rons., *Fr.*, II). *La femme à Tithon son chemin commençoit* (Desportes, *Éleg.*, II, Eurylas). *La fille à Séjanus* (Mont., III, 1). Encore aujourd'hui : *La barque à Caron, la fille à Pierre.*

§ 141. On trouve certaines constructions où le substantif paraît être le régime d'une préposition sous-entendue : *Couronné la teste d'une branche,.. Tu nous diras..* (Rons., *Poëmes*, II). (Ils) *accoururent tous esperdus, celle part* (Amyot, *Alcib.*). *Il n'y a point d'ordre que, paresse de chercher ce qui est chez nous, allions bien loing aux emprunts* (H. Estienne, *Conformité, préf.*).

II. — *Article.*

§ 142. Devant les noms propres, les écrivains de la première moitié du seizième siècle suppriment volontiers l'article *le, la, les*, tandis que ceux de la seconde préfèrent l'employer; ceux-ci annoncent l'usage moderne. *Tu as vivant servy France aux dangers* (Marot, *Epigr. du comte de L.*). *Le vent Eurus tout premier s'envola vers Orient, et occuper alla Nabathe et Perse* (Id., *Métam.*, I). *Brutus conquesta Espagne* (Rab., IV, I). *Homère escrivant Iliade et Odyssée* (Id., I, *Prol.*). *Voisin d'Erebe où le soleil ne*

luit (Rons., *Franc.*, IV), *Où Loire en flotant se ride* (id., *Odes*, I, 11). *Dans France* (Baïf, éd. de Fouq., p. 4). — *Le printemps n'a point tant de fleurs, Ny la Beauce tant de moissons, Ny la Bretaigne tant d'arenes, Ny l'Auvergne tant de fonteines* (Rons., *Am.*, II, *Chanson*). *La Judée embasmée, Arabie et Cilice* (Jod., *Cléop.*, I, 2). *Les bords du Simoente* (id., *Am.*, sonn. 23). *Elle luy doit la Tane, le Nil thrésor d'Égypte... Elle luy doit le Rhin, le Danube, l'Eufrate, le Tage au bord doré, la Tamise, le Rhosne, Le Rha, l'Ébre, le Po, la Seine et la Garonne* (Du Bart., *Sem.*, III).

§ 143. L'article déterminé *le, la,* ou indéterminé *un, une,* est souvent supprimé devant les mots *homme, chose, fortune,* devant *lieu* et *temps* précédés de *en* et suivis d'un complément, devant les noms communs pris dans un sens général, et devant les noms abstraits. La langue actuelle, dans la plupart de ces cas, ne peut omettre l'article.

Et ne fus jamais sans homme qui m'en servist (Mont., I, 25). *Est-ce raison de craindre chose de si brief temps?* (id., I, 19.) *En lieu où je ne le dusse pas atteindre* (id., I, 12). *Dont je me treuve en lieu de lasse, fortifiée* (Marg., *Lettres*, 54). *En lieu de* a été remplacé par *au lieu de.* On dit encore *en lieu sûr.*

Qu'elle ne seroit venue en temps que j'en eusse peu jouyr (Mont., III, 10). On dit encore *en temps favorable.*

Autant que fortune leur dure (Mont., I, 14). Cf. encore Mont., I, 18, 20, 22; III, 1, 2, 6, 9, etc. *Soit que fortune ne le luy ait offert* (Despériers, *Des mal contens*).

Les règles... que nature a empreintes en nous (Mont., I, 15). *Les régles de nature* (id., I, 22). Cf. encore dans Montaigne, I, 19 (trois fois); III, 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10, etc. *Le plus riche trésor du ciel et de nature* (Desportes, *Epitaphe, Regrets sur Diane*, 4). Encore dans La Fontaine : *C'est la loi de nature* (*Fabl.*, XII, 8).

En lui foisant les remontrances qu'il fut possible à femme de bien (Marg., *Hept.*, 2). (*Qu'il*) *ne se trouvast en lieu ne festin où elle fust* (id., *ib.*, 14). *Gaudebillaux sont grasses tripes de coiraux; coiraux sont bœufs engressés à la creiche et prés guimaux; prés guimaux sont qui portent herbe deux fois l'an* (Rab., I, 4). *Mais puisqu'on ne la peut tarder, Pour don ny pour or qu'on lui offre* (Rons., *Odes*, IV, 28). *Rocs, eaux ne bois ne logent point en eux, Nymphes qui aient si follastres cheveux* (id., *Am.*, I, 41). *En un moment vient ou mort ou joyeuse victoire* (Des Périers, *Des mal contens*). *Car foi seulement peut montrer...* (Marguerite, *Heptaméron*, XIX).

§ 144. Même lorsqu'il n'est pas pris dans un sens général, le

substantif se passe volontiers de l'article s'il joue le rôle de complément : *Faire aprester et navires et gens* (Rons., *Fr.*, I). (*La jeunesse*) *piquoit chevaux, voltigeoit* (Od., *ibid.*, II). (*Digne qu'on*) *vous adresse honneurs divins* (Jamyn, I, A la royne mère, après la mort de Ch. IX). *S'ils avoient ames pour se mouvoir* (Calvin, *Inst.*, I, 11). *Amassèrent à l'entour d'eux bonne troupe d'hommes vagabonds* (Amyot, *Romulus*).

Nous attribuons à simplesse et à ignorance la facilité de croire (Mont., I, 26). *Patience est d'honneur la porte* (Jod., *Eug.*, I, 3). *De sagesse et pouvoir l'inépuisable source, en formant l'Univers fit donc ainsi que l'Ourse* (Du Bart., *Sepm.*, I). *On peult vaincre par rigueur et audace un cœur obstiné* (Id., *Lettres*, 104). *Ceste plaincte... vient plutôt de malice* (Charron, *Sagesse*, I, 46). *L'employant.. à malice et au vice* (Id., *ibid.*).

Citons encore spécialement le collectif *part* ou *partie* d'ordinaire précédé de *bonne*. *Fourrager bonne partie de la ville* (Montaigne, I, 6). *J'y ai passé partie de ma vie* (III, 3). *Bonne part des livres fameux sont de cette condition* (III, 8).

Rapprochez de ces expressions les suivantes : *Il a gagné bonne somme d'argent* (I, 24). *Il se void grand nombre d'hommes* (III, 5). *Porter... grande quantité de richesses* (III, 10).

§ 145. La langue actuelle a un certain nombre d'expressions telles que : *avoir faim, soif; avoir pitié, courir risque, demander pardon, faire signe, livrer bataille, mettre fin, porter envie, prendre garde, prêter serment, trouver moyen*, où le substantif indéterminé s'unit au verbe pour présenter unité d'idée à l'esprit; ces expressions sont beaucoup plus abondantes au seizième siècle : *entreprendre guerre, faire composition, trouver résistance, gaigner advantage, donner cause, donner loisir, donner moyen; faire response, faire recit, trouver issue, souffrir mort, prendre voie, tourner teste*, etc.

§ 146. De nos jours, on ne peut guère, si ce n'est dans des expressions toutes faites, supprimer l'article devant un nom déterminé par un adjectif ou un complément. On dira : *C'est chose fâcheuse, c'est grand dommage, mourir de mort naturelle;* mais ces tournures, fort peu nombreuses d'ailleurs, sont de véritables archaïsmes. Au seizième siècle, l'ellipse de l'article est commune : *C'est force et violence que cruelles sentences sont prononcées à l'encontre d'icelle* (Calvin, *Instit.*, préf.). *C'est fraude et trahison que sans cause elle soit...* (id., *ibid.*). *Elles n'eussent sceu produire plus grand fruict* (Du Bellay, *Illustr.*, I, 2). *Conserver toujours nostre vie en étroite diète irrépréhensible* (Amyot, *Util. des ennemys*, III). *Qui par*

guerres ordinaires... et continuelles expéditions (id., *ibid.*).

§ 147. Dans certaines phrases négatives, l'ellipse de l'article s'est conservée jusqu'à nos jours. Au seizième siècle, on dira : *C'est un complot, non pas compagnie* (La Boëtie, dans Mont., éd. J. V. Leclerc, V, 401). *Il n'y a poinct place de garde que* (qui) *ne soit* (Monluc, II, 111). Au dix-septième siècle : *Jamais contre un tyran entreprise conçue ne permit*, etc. (Corneille, *Cinna*, I, 3). De nos jours : *on ne voit âme qui vive.*

Inversement nous disons sans article : *grâce à Dieu;* au seizième siècle on disait encore, comme au moyen âge : *la grâce à Dieu* (Du Bellay, *Illustr.*, II, fin).

§ 148. Les substantifs précédés de *mesme, autre, tout* se passent volontiers de l'article : *Ceux que tu vois d'un visage si blesme, Couchez icy, ont eu fortune mesme, De mesme ville issus, de mesme part* (Rons., *Fr.* II). (Plus tost) *qu'autre bonté, qu'autre amour que la tienne Sous autre joug me captive le dos* (Rons., *Am.*, I, 53). *Ce qu'Alcibiade et non autre engarda d'avenir* (Amyot, *Alcib.*). *Comme de l'Océan tous fleuves ont leurs cours* (Des Portes, *Div. Am.* Compl. pour le Duc d'Anj.).

§ 149. Le vieux français connaissait à peine l'emploi de l'article partitif, *du, de la, des.* Il disait : *manger pain, se nourrir avec pain, de pain.* Peu à peu cet emploi s'étendit. Au seizième siècle, H. Estienne constate les trois locutions françaises correspondant à des locutions grecques analogues : *manger le pain* (φαγεῖν τὸν ἄρτον), *manger du pain* (τοῦ ἄρτου), *manger pain* (ἄρτον), et il cite l'exemple suivant : « Il a juré qu'il ne mangerait jamais *pain* ni ne boirait *vin*, qu'il n'eust fait cela [1]. » La langue actuelle n'use que dans des locutions consacrées du substantif sans article; dans la phrase d'H. Estienne elle dirait : « manger du pain, boire du vin, » comme elle dit *manger de la viande, se nourrir avec de la viande.* Toutefois l'impossiblité de dire *se nourrir de de la viande* a fait maintenir l'expression *se nourrir de viande*, véritable archaïsme égaré dans la langue moderne.

§ 150. Au seizième siècle cependant, la langue penche sensiblement vers le nouvel usage.

A côté de phrases telles que les suivantes : *Avec regrets de ce que nul n'avoit pitié de moi* (au lieu de : *des regrets*) (Palissy, p. 314, id., Cap.). (Ils) *leur disent injures* (Ronsard, *Elégies*, XXX). *On sème contre icelle horribles rapports* (Calvin, *Inst.*, préf.). *Se revenoient jeter sur eux comme bestes furieuses* (Mont., I, 47).

1. Conformité, p. 50.

Avec petites bûchettes le secha le mieux qu'il put (Marg., *Heptam., Prol.*), etc., on en trouve d'autres, surtout vers la fin du seizième siècle, qui contiennent l'article partitif: *A des extresmes et soudaines emotions* (Montaigne, IV, 2). *Entremeslant des longues pauses de repos* (id., *ibid.*, 13). *Des fines gens* (id., Lettres à M. de Malassise). *Chercher des petites pierres* (des Périers, *Cymbalum*).

§ 151. Au dix-septième siècle, par un nouveau progrès vers l'analyse, l'article a été supprimé devant les noms pluriels précédés de l'adjectif; on dit *de douces paroles* et *des paroles douces*. Les grammairiens ont étendu cette règle de la langue au singulier: *manger de bon pain, de bonne soupe*; mais la langue n'a pas suivi encore cette marche progressive qu'ils indiquent, et le peuple, s'il dit au pluriel, *manger de bons légumes*, dira au singulier, *manger du bon pain, de la bonne soupe*.

§ 152. Quand *assez* suit le substantif d'après la construction ancienne, celui-ci prend l'article : *Nature leur a donné... assez de matière sienne... et des subjects propres assez* (Montaigne, III, 3).

§ 153. Lorsque plusieurs substantifs déterminés se suivent, même étant de genre et de nombre différents, l'article qui précède le premier substantif sert généralement pour les autres : *L'énorme, indicible, incroyable et inestimable meschansceté* (Rabelais, V, 11). *Les reliques les plus saincles et ustensiles* (*Sat. Mén.*, 50). Avec chute de préposition: *Au partage et société de nos biens* (Mont., II, 8). *Avec un grand ordre et discipline* (*Sat. Mén.*, 44).

En vertu de la même ellipse, on dira : *Son épée et pertuisane* (*Sat. Mén.*, 18). *Sa vaillance et belliqueuse conqueste* (Montaigne, II, 9). *D'une palleur de visage et port d'homme* (id., III, 8). *Sur leur reputation et biens* (c.-à-d. *sur les biens*) *de leurs successeurs* (II, 3; I, 5). *Instruit de tous bons ars et sciences, principalement naturelles* (Du Bellay, *Illustr.*, II, 3).

§ 154. ARTICLE AVEC SUPERLATIF. — Le vieux français disait : *les plus belles choses* et *les choses plus belles* [1]. La langue moderne répète l'article quand le superlatif suit le substantif : *les choses* LES *plus belles*. La langue du seizième siècle hésite entre les deux usages. *L'enfant cruel de sa main la plus forte* (Du Bellay, I, 115). *Car le vers plus coulant est le vers plus parfaict* (Id. II, 69). *C'est la beste du monde plus philosophe* (Rabelais, I, prol.). — Quand plusieurs superlatifs se suivent, le premier a

1. Comme l'italien.

toujours l'article, même quand il vient après le substantif; les autres peuvent perdre l'article et même *plus* : *Les plus sçavans et les plus gros de tous les parlemens* (Rabelais, II, 10). *Les plus riches et fameux marchands du monde* (id., IV, 2). *Du costé qu'elle est la plus pierreuse, la plus aspre et plus dangereuse* (Amyot, *Dion*, 42). *L'action la plus excellente et pure* (Montaigne, I, 36).

§ 155. ARTICLE AVEC ADJECTIFS INDÉFINIS : *Autre, tout* se passent volontiers de l'article. *Soubs autre visage* (Montaigne, I, 9). *Il resolut d'essayer tous moyens de parvenir* (Amyot, *Lucullus*, 12). *Vous estimez la liberté et l'egalité sur toutes autres choses* (id. *Thémistocle*, 4). *Un commun consentement de tous estats* (Calvin, *Inst.*, préf.)., cf. § 154.

Pour l'emploi de l'article avec les possessifs *chacun* et *on*, voir les sections VI et IX.

III. *Déterminatifs.*

§ 156. *Celui, celle qui*, etc., présentent un emploi disparu aujourd'hui de la langue. Précédés de *comme*, ils prennent la valeur d'un pronom indéfini et répondent au latin *ut pote qui* : *Ils marchoient en desordre comme ceux qui cuidoyent bien estre hors de tout danger* (Montaigne, I, 45). Le verbe dépendant de cette expression peut être à une autre personne qu'à la troisième *comme celuy qui suis autant jaloux des droits de...* (id., III, 2). *Je le dis comme celuy qui y estois present* (Pasquier, *Recherches*, VII, 6). De là cette tournure : *Il n'y a celuy* (c.-à-d. il n'y a personne) *qui ne se vante qu'il en a grande quantité* (Des Périers, *Cymbalum*, II), et cette autre : *Je suis celui qui suis* (Bossuet) [1].

§ 157. Le seizième siècle emploie souvent *cela* où nous mettons maintenant *ce*, et réciproquement. (Ils) *entendront assez que cela que j'ay dict pour la deffence de nostre langue* (Du Bellay, *Illustr.*, I, 11). *De prendre cela qu'il avoit* (Grand Parangon, 22). *Le logis est beau, monsieur, pour cela qu'il contient* (Des Périers, *Cymbalum*, I). — *La cause de ce faire* (de faire cela) (Calvin, *Instit* Préface). *Outre ce* (Montaigne, *passim*).

§ 158. L'impersonnel *ce* s'emploie dans la vieille langue e encore au seizième siècle plus volontiers que *il*, qui tend à domi ner dans la langue moderne : *C'estoit raison qu'il fust recom pensé de sa longue patience* (Marg., *Hept.*). *Quand ce viendra qu seray mort* (Mont.)

1. On peut en rapprocher la tournure actuelle dans le parler populaire de Paris : « Il fait *celui qui ne comprend pas* — « Elle fait *celle qui est sourde.* »

§ 159. *Ce* antécédent d'un relatif est régulièrement sous-entendu au seizième siècle : *Je ne scais que c'est* (*Sat. Mén.*, 115, etc.). *Sans scavoir qu'ils faisoient, tant ils estoient troublés* (Amyot, *Com.*). *Voilà qui vaut la succession des pères aux enfants* (Calvin, *Instit.*, IV, II, 3). *Les Thebains... y envoyèrent aussi Pelopidas : qui fut sagement advisé à eux, d'y envoyer un tel personnage* (Amyot, *Pélop.*, 54). *Tous se plaignent... non-seulement le simple populaire... mais encores, qui est* (ce qui est) *plus estrange, les grands...* (Charron, *Sagesse*, I, 36). Un reste de cette construction se retrouve dans *qui plus est, qui mieux est, qui pis est.*

§ 160. Ce n'est pas *ce* et le relatif *que*, mais *ce* et la conjonction *que* qu'il faut reconnaître dans les tournures suivantes. *Ce que* (c.-à-d. *ce fait que, hoc quòd*) *tant de maisons gardées se sont perdues où ceste-cy dure me fait soupçonner que...* (Mont., II, 15). *Outre ce que c'est blasphémer de lui en apparier nulle en vigueur* (id.). A cette construction se rapporte la locution conjonctive *cependant que* usuelle au seizième siècle et dans la première moitié du dix-septième.

IV. *Relatifs.*

§ 161. La distinction entre *qui, quoi, lequel, dont*, n'est pas aussi nette que maintenant. *Qui* serait aujourd'hui remplacé par *lequel* dans les exemples suivants : *Après s'estre aperceu de la manière qu'avoit ce singe, qui estoit de faire*, etc. (Des Périers, *Nouv. Récr.*, 19) ; par *quoi* dans : *A qui on a esté une fois capable, on n'est plus incapable* (Montaigne, I, 20). — *Lequel* serait remplacé par *que* dans : *Ma doctrine laquelle je ne doubte pas estre veritable* (Calvin, *Inst.*, 832). *Cette bonté, laquelle il déploie envers nous, procède...* (Calvin, *Confession des égl. réform.*) ; par *dont* dans : *Celuy duquel j'ai faict mention* (H. Est., *Préc.*, 197). — A *dont* on substituerait *de quoy* : (Le rat vanta sa race) *Dont* (de quoi, de ce que) *il avoit trouvé temps favorable* (Cl. Marot, *Ep. à Lion Jamet*). — *Quoy* a un emploi plus large : *La fureur en quoi vous mettoit l'amour* (Marguerite, *Heptam.*, 8). *Les Esséniens de quoy parle Pline* (Montaigne, III, 51). *Se plaignant de quoy* (de ce que) *il ne luy avoit osé demander* (id., I, 23). — *Pourquoi*, qui correspond exactement pour le sens à *quam ob rem* (*Pourquoy David fait bien de nous esteindre ;* Jean de la Taille, *les Gabaonites*, II) est remplacé maintenant par *c'est pourquoi*, qui est moins logique.

§ 162. Le remplacement du relatif par *que* ou par *où, d'où*, est

maintenant hors d'usage. *Qu'ils le laissassent dans le champ mesme qu'il* (c.-à-d. *dans lequel il*) *avoit combattu* (Brantôme, éd. Lalanne, III, 105). *Eussent toujours esté en l'excellence qu'on les a veues* (Du Bellay, *Ilustr.*, I, 3). (Le pays) *d'où je n'ay sceu perdre le souvenir* (Cl. Marot, II, 186). *L'or où elle a sa liesse* (id. 343). *J'ay receu vostre lettre, par où j'ai sceu de vostre santé* (Marg., *Lettres*, 4). *Monta en chaire où ayant prouvé* (*Sat. Mén.*, 18). — Si *où* et *d'où* ont la valeur de relatifs, en revanche *dont* conserve sa valeur primitive d'adverbe : « *O Socrates, dist-il, dont est la venue et où allez-vous* » (B. des Périers, *Lysis*). *Pour sortir dont tu es entré* (Cl. Marot, I, 204).

§ 163. Dans les constructions suivantes, le relatif a été décomposé en conjonction et en pronom personnel ; ce sont de vrais latinismes qu'on ne rencontre guère que dans Montaigne : *Il est digne pour qui on face* (c.-à-d. QU'*on face pour* LUI ; Mont., I, 50). *Tel devant qui vous n'osiez clocher* (tel que vous n'osiez clocher devant lui ; id. I, 38).

§ 164. *Qui* peut avoir pour antécédent *on*, *l'on*, qui signifie étymologiquement *homme*, *l'homme*. *Qui ne vous voit de bien loin on vous sent* (Cl. Marot, *Ep. aux dames de Paris*), c.-à-d. « l'homme qui ne vous voit vous sent. » Cette tournure s'est continuée jusqu'au dix-huitième siècle : *Qui voudroit débiter des choses spécieuses et brillantes, on soutiendroit*, etc. (Fontenelle, *Digress. sur les anc. et les mod.*). Par extension de cette construction, on dira : *Il se faut garder qui peut* (Montaigne, I, 14).

§ 165. Dans la vieille langue le relatif pouvait réunir à la proposition absolue une incidente dépendant d'une autre proposition. Encore au seizième siècle : *Lesquels s'ils estoyent visibles, à bon droict tout le monde le pourroit juger* (Calvin, *Instit.*, préface), *Choses... desquelles si nous ne pouvons estre persuadez, au moins les faut-il laisser en suspens* (Montaigne, I, 16) ; et même, au dix-septième : *Lois... contre lesquelles tout ce qui se fait est de nul droit* (Bossuet, *Polit.*, VIII, II, 1). *Cette nuit dont nos âmes couvertes Dans le chemin du vice ont erré si longtemps* (Racine, *Hymnes, à Laudes*).

§ 166. Les pléonasmes sont fréquents dans les phrases un peu longues, la construction de la vieille langue n'ayant pas la rigueur logique d'aujourd'hui. *Bayard à qui ce jour M. de Bonnivet... luy donna toute la charge* (Brantôme, III, 103). *Mes vaiets dont il y a toujours quelqu'un d'entre eux qui accuse* (La Boétie, éd. *Feugère*, p. 204). *Qui est l'homme, duquel si la femme s'abandonne à la paillardise, il la veuille après recevoir?* (Calvin, *Instit.*, 832.) *Dont*

j'en dis (Monluc, III, 500). *Le riche homme y mit dedans ladite cave ses dix tonneaux d'huile* (Parangon, 98). *Quelques-uns tiennent que Dieu a en particulière protection les grands, et qu'aux esprits où reluist quelque excellence non commune, il leur donne...* (Marg. de Nav., *Mém.*, p. 41). C'est un pléonasme quelque peu différent qu'il faut reconnaître dans ces phrases : *c'est à Dieu auquel il faut avoir tout son recours* (La Noue, 30). *C'est à moi à qui l'honneur appartient* (Palissy, 92); pléonasme commun au seizième siècle et qu'on rencontre encore au dix-septième. *C'est à vous, mon esprit, à qui je veux parler* (Boileau). *C'est à sa table à qui l'on rend visite* (Molière)[1].

V. *Interrogatifs.*

§ 167. *Qui* interrogatif n'est pas encore restreint à désigner les personnes : *Qui nous a troublez et divisez sinon les opinions de la religion?* (Lanoüe, 53). Il faudrait aujourd'hui *qu'est-ce qui?*

§ 168. *Qui* peut s'employer comme attribut : *Qui est l'homme duquel si la femme s'abandonne à la paillardise, il la veuille après recevoir?* (Calvin, *Instit.*, 832.) *Qui est ceste belle jeune fille* (Des Périers, *Cymbal.*, III.) Nous dirions maintenant : *Quel es l'homme? quelle est cette belle jeune fille?* Et même cet emploi actuel de *quel* n'est pas général, et il faut voir un archaïsme dans les vers suivants : *Que scais-tu que j'estois devant qu'aller à Rome? Quel j'en suis retourné? quel j'ay vescu et comme?* (Du Bellay, t. VI, p. 50 verso, éd. Morel). Encore dans Racine : *Quel devins-je?*

§ 169. *Que* s'emploie au sens de *quoi* et de *quel : ils n'ont que* (quoi) *leur donner* (Des Pér., *Cymb.*, III). Encore aujourd'hui : *je ne sais que faire. — Que diable de langaige est cecy?* (Rabel., II, 6.)

§ 170. *Qui* répété, au sens de *l'un, l'autre*, est usuel[2] : *Qui entonne du vin la liqueur écoulée..., qui trépigne dessus ; qui... fait geindre... le pressoir* (Baïf, 12). De même le neutre *que*, au sens du latin *partim*, qu'on retrouve encore au dix-septième siècle : *Que bien que mal* (La Font., *Les deux Pigeons*).

1. La vieille langue, comme tous les idiômes populaires que ne régissent pas les grammairiens, use volontiers du pléonasme. En voici des exemples pour le XVI^e siècle. *D'un défaut naturel on en fait un défaut de conscience* (Montaigne, I, 9). *La nuit d'entre deux il la passa avec grande inquiétude* (id., 33). *Ses gens d'elle* (id., II, 35). Le pléonasme n'est autorisé de nos jours que pour appuyer avec plus de force sur l'idée.

2. La grammaire comparée des langues romanes prouve qu'on n'a pas affaire ici au relatif *qui*, mais à l'interrogatif.

VI. *Indéfinis.*

171. *Aucun* a encore le sens de *quelqu'un* que lui donne son étymologie *auque* + *un*, c.-à-d. *alque* + *un*, du latin *aliquis* + *unus*. Les exemples s'en rencontrent à chaque page des écrivains du seizième siècle ; il nous est resté de cet emploi l'expression *aucuns disent*, corrompue en *d'aucuns disent*.

On sait que l'usage de joindre *aucun* à la négation *ne* lui a fait donner la valeur négative.

§ 172. *Autruy*, suivant l'ancien usage, peut se construire avec l'article qui en ce sens le régit : *Usurper à force l'autruy* (c.-à-d. *le bien d'autruy*) (Amyot, *Numa*, 6).

§ 173. *Chasque* prend décidément la place de *chascun* qui seul était connu au moyen âge. *Non-seulement chasque païs, mais chasque cité et chasque vocation a sa civilité particulière* (Montaigne, I, 13).

Toutefois *chascun* conserve encore sa valeur d'adjectif : *chascun an* (Rab., I, 50), et quoiqu'il s'emploie absolument comme pronom : *chascun de son costé* (La Boétie, éd. Feugère, p. 134), il peut néanmoins, dans cet emploi, se faire précéder de *tout* ou de *un* : *Tout chacun s'embesoigna aux barricades* (Carloix, V, 15). *Allons un chascun selon son petit pouvoir* (Calvin, *Inst.*, 537). Encore au dix-septième siècle : *Aux yeux d'un chacun* (Molière, *D. Juan*, IV).

§ 174. *L'on* est aussi usité que *on* ; il est surtout employé par euphonie. *Yra-l'on au-devant?* (*Sat. Mén.*, 5). *Et trouve-l'on aux vieux registres* (Pasquier, *Rech.*, III, 29) ; cf. § 107.

§ 175. *Mesme* avec l'article sert à rendre le latin *ipse* et *idem*. Au sens de *idem*, *mesme* s'est toujours fait suivre du nom : *le mesme homme* ; au sens de *ipse*, dans la vieille langue, jusqu'à la seconde moitié du dix-septième siècle, il se faisait indifféremment précéder ou suivre du nom : *Le mesme homme*, ou *l'homme mesme. Ce qu'ils estimèrent plus que le mesme argent* (que l'argent même) (Carloix, IX, 48). On peut voir dans le *Dictionnaire* de M. Littré de nombreux exemples de cette construction, pris aux auteurs du dix-septième siècle, et même à Jean-Jacques Rousseau.

Mesme, adverbe en vieux français, prenait généralement un *s* ; adjectif, il suivait la déclinaison des adjectifs. Au seizième siècle, on trouve souvent l'adjectif singulier écrit *mesmes*.

§ 176. *Nul*, portant en lui-même la négation (*nullus* = *ne ullus*) n'a pas besoin de *ne* : *Nul croyt monter dessus* (Rabelais, I, 14).

L'analogie de *aucun...ne* a amené la particule négative : *Nul ne le feit mieux que luy* (Rabelais, I, 23). De là vient qu'on a parfois donné à *nul* le sens positif que possède *aucun* : *Autre exemple aussi remarquable... que nul des precedents* (Montaigne, I, 3).

§ 177. *Personne* hésite entre le féminin (d'après l'étymologie) et le masculin (d'après la signification). Les exemples sont nombreux au seizième et au dix-septième siècle. En voici un frappant : *Une personne se doit bien garder de soy donner au diable... A telle heure s'y pourroit-il donner qu'il seroit hors de...* (Grand Parangon, 110). Voy. le *Dictionnaire* de M. Littré au mot *personne*.

§ 178. *Quant, quante* (quantus), adjectif usité encore dans cette expression un peu vieillie *toutes et quantes fois*, était d'un usage commun jusqu'au milieu du seizième siècle : *Quantes heures sont?* (Rabelais, IV, 21.) *Quantes et quelles conditions seroient requises* (id., V, prologue). *Quantes personnes estimez-vous* (Pasquier, *Lettres*, I, 2).

§ 179. *Quelque chose* n'est pas encore devenu substantif neutre : *Si l'on peut nommer quelque chose plus vile* (Calvin, *Inst.*, préface).

§ 180. *Rien* veut dire *quelque chose* et peut s'employer dans des phrases positives : *Si nous vallons rien* (quelque chose), (Des Périers, *Cymbal.*, I). Lire à ce sujet la page de H. Estienne dans sa *Conformité* (éd. de 1569, p. 96).

§ 181. *Un*, qui joue le rôle d'article indéterminé (*un homme*), présente diverses particularités.

Il s'emploie au pluriel,

1) quand il détermine un substantif pluriel de nature : *Unes messes, une matines, unes vespres* (Rab., I, 40); *unes lettres patentes* (Pasq., *Rech.*, III, 29). C'est un souvenir du vieux français qui disait *unes armes, unes lettres*, et même, avec des substantifs *duels* de nature, *unes joues, unes chausses*.

2) quand il annonce une énumération : *Uns Hippocrate, Plaon, Aristote, Xénophon, Théophraste, Socrate* (Pasquier, *Lettres*, I, 2). *Uns Pontus de Thiard, Estienne Jodelle, Remi Belleau*, etc. — *Uns Philippes Desportes, Scevole de Sainte-Marthe, Florent Chrestien*, etc. — *Uns Homère, Pindare, Théocrite*, etc. (id., *Recherches*, VII, 6).

Il peut s'employer absolument comme pronom : *Uns montans en grant preeminence, autres tombans en basse decadence* (J. Marot, V, 59). Nous dirions maintenant *les uns*. Cet emploi vieillit déjà au seizième siècle; mais à cette époque *un* est généralement usité au singulier, au sens de *quelqu'un* : *Comme un qui prend une coupe* (Ronsard, *Odes*, I, 2). *Oster à un ce que sa fortune*

lui avoit acquis (Montaigne, II, 8). Encore dans La Fontaine : *Un seul vit des voleurs* (*Fables*, VII, 23). *L'un* peut encore s'employer comme adjectif : (Relation) *des unes choses aux aultres* (Montaigne, t. II, p. 4, éd. Didot, 1802). Mais cette construction est déjà rare ; la construction habituelle est donnée par cette phrase : *L'eslancement des combattans les uns contre les aultres* (id., I, 47).

VII. *Noms de nombre.*

§ 182. *Cent* et *vingt*, comme en français moderne, prennent la marque du pluriel, quand ils sont multipliés par un autre nombre ; mais, à l'encontre de ce qui se passe dans la langue actuelle, et avec plus de logique, ils conservent l's même s'ils sont suivis de dizaines et d'unités. *Deux cents soixante mille quatre cents dix et huict* (Rab., I, 17). *Six vingts et dix-huict charretées* (id. II, 33). *Caton ayant vescu quatre-vingts et cinq ans* (Mont., II, 37). Ces exemples montrent en même temps que les dizaines et les unités peuvent encore être reliées par *et*.

§ 183. Les nombres ordinaux ne sont pas encore entièrement remplacés par les cardinaux : *Loys douziesme* (Cl. Marot). *Le quatriesme livre de l'Énéide* (Du Bellay, I, 340). Dans *les quatre et dixiesme* (Pasq., *Rech.*, VII, 6), on a une abréviation analogue à celle qui nous fait dire actuellement : *C'est le vingt-deux ou vingt-troisième* (c.-à-d. *vingt-deuxième* qui est lui-même pour *vingtième et deuxième*).

Remarquons qu'on sous-entend volontiers le mot *livre* avec les noms ordinaux. Du Bellay traduit « le *quart* ou *quatrième* de l'Énéide. »

VIII. *Pronoms personnels.*

§ 184. Le pronom personnel sujet est souvent absent, d'après l'ancien usage, spécialement après une conjonction

Première personne : *Depuis que suis au monde* (Baïf, p. 60). *Et prieray le lecteur* (H. Est., *Préc.*, 50). *Afin que ne te tienne !* (Des Périers, *Malcontens.*) *Et ne sommes pour aultre raison despouillez* (Calvin, *Inst.*, préf.).

Deuxième personne : *Bien qu'à la desrobée aux vents sacrifiasses* (Jodelle, *Didon*, II, 1). *Je m'asseure que voudriez* (*Sat. Mén.*, 52). *Je vous pry que si je meurs vous et le conseiller de Nort, vous monstriez amis de ma femme* (pour *vous vous monstriez*) (Monluc, III).

Troisième personne : *Le domtant de plus près, Osa* (= il osa)

tenter l'oïr après (Rons., *Od.*, I, 7). *Plus n'escoutera vœux* (Des Pér., *Malcont.*). *Debilitez par desespoir ne voudront point essuyer ce à quoy ne s'attendront de pouvoir parvenir* (Du Bell. *Ill.*, II, 5)

§ 185. L'impersonnel *il* de même est encore d'un usage restreint. *En vous n'a* (il n'y a) *point tant de rudesse* (Cl. Marot, II. 326). *Longtemps y ha que je vis* (id., II, 345). *N'a guères* (passim). *Plus de sept ans avoyt* (Rabelais, II, 4). *Et ne se fauldra plus doresnavant trouver* (id., II, 8). *Tant y a* (Calvin, *Lettres, M[me] de Cany*); *Tant s'en faut* (Du Vair, 266), locutions conservées jusqu'à nos jours.

§ 186. L'ellipse des pronoms régimes de plusieurs verbes est permise. *Se desgourdir et exercer, — se rasseoir et sejourner, — se range, modère et fortifie* (Montaigne, III, 3). *Alors s'avançoit et faisoit veoir* (*Sat. Mén.*, 17).

§ 187. L'emploi de *soi* est fréquent devant l'infinitif. *Les veoit ainsi soy rigouller* (Raselais, I, 4). *Contraincts de soy retirer* (Amyot, *Fabius*, 4). *Pour soy garder* (Grand Parangon, 107). *Soi* n'est pas encore remplacé par *lui, elle*, etc., au sens du latin *se* (*ipsum*) : *La vertu est honorée pour l'amour de soy-mesme* (d'elle-même) (id., *ibid.*, 11). *Il rendit ses concitoyens pires que soy* (id., *Sylla et Lys.*, 6). *(Il) y eust senti quelque ton.... obscur et sensible seulement à soy* (Mont., II, 20). *Soi* peut être pluriel : *Leurs favoris regardent à soi plus qu'au maistre* (id. II, 6).

§ 188. Le pronom personnel, n'étant pas encore complétement devenu le signe de la personne, et conservant encore une valeur propre, on s'explique ces tournures : *Moy, qui y suis fort subject, sçay bien* (Montaigne, III, 6), au lieu de *je sais bien*. Le vieux français disait : *Je qui suis, di* (ego qui sum dico), *tu qui es, dis, il qui est, dit;* le seizième siècle dit : *je*[1], ou mieux *moi* (latin *me*), *qui suis, dis ; toi, qui es, dis ; lui, qui est, dit*[2] ; la langue moderne : *moi qui suis, je dis ; toi qui es, tu dis ; lui qui est, il dit...*

§ 189. *Ils* s'emploie pour *on* : *ils demeurèrent plus tard qu'ils n'avoient coustume* (c.-à-d. *on demeura*, etc.) (Du Fail, II, 311) ; *ils* deut être sous-entendu : *et disent* (= et on dit) (Mont., I, 44).

IX. *Pronoms possessifs.*

§ 190. *Mien, tien, sien, nostre, vostre, leur*, conservent encore toute leur valeur d'adjectifs. De là les constructions : *La mienne volonté* (Montaigne, II, 12). *Sans aucun leur intérêt* (id., III, 1). *Le*

1. *Je, respondit Bridoye, respondray bridvement* (Rabelais, III, 39).
2. De même pour le régime. *Et avoit*
3. *qui estoit son hoste... trahy et abandonné* (Amyot, *Themist.*, 8). Ici, *lui* est le lat. *illum*. Le fr. moderne dirait : « Et il l'avait trahi, *lui* qui, etc. »

mien père (Baïf, 2). *Du père sien* (Ronsard, *Odes*, I, à Henri II) *Chose qui soit toute tienne* (id., I, 38). *Les qualités plus vostres* (id., II, 12). *Elle est si* (aussi) *leur que la nostre* (id., III, 3).

La langue a conservé quelques débris de ces constructions : *un mien ami; chose qu'il a faite sienne.* Sauf ces deux sortes d'expressions, *mien, tien, sien,* s'emploient, comme pronoms avec *le, la, les,* et se font remplacer, quand il s'agit d'exprimer l'adjectif possessif, par *mon, ton, son.* Dans ce changement, la langue a éprouvé une perte que rien n'a compensée.

X. *Verbes.*

§ 191. Le verbe est à examiner : 1° dans la forme, 2° dans les modes, 3° dans les temps, 4° dans les nombres, 5° dans les personnes.

§ 192. I. Forme du verbe. — 1. *Faire* est encore fréquemment employé pour éviter la répétition du verbe : *Et comme ils font* (m'espouvantent) *du vray, du faux ils m'espouvantent* (Régnier, *Élégies*, I).

§ 193. — 2. Le verbe peut se remplacer par une périphrase formée de *aller* ou *être* et du participe présent du verbe. Cette périphrase, à laquelle H. Estienne trouve bonne grâce (*Précellence*, 355) et que signale Palsgrave (p. 409-410), a vieilli depuis Corneille et elle ne s'emploie plus qu'en donnant au verbe *aller* sa valeur propre. *Elle va chantant* veut aujourd'hui dire *elle va, marche en chantant; elle va se consumant, elle continue de se consumer.* — Au contraire, *aller* n'a guère de signification par lui-même dans ces exemples archaïques : *Tous vont disant* (Marot, II, 293). *Chascun va sa fluste abandonnant* (id., 300). *La peur va mes sens effrayant* (Ph. Desportes, cité par H. Estienne, *l. c.*). *D'elle estre jouissant* (Marot, I, 293). *Sous ceste tombe est gisant* (id., III, 250).

§ 194. — 3. L'emploi du pronominal à la place du passif ou de *on* avec l'actif, inconnu au vieux français, paraît vers le xvᵉ siècle. *Ainsi que la huée et la noix se continuèrent* (Les 7 Sages de Rome, éd. Paris, p. 7); *Ceux-ci se gardent longuement sans pourrir* (J. de Paris, éd. Montaiglon, p. 55); *plusieurs grandes corruptions... se conceurent et après s'enfantèrent avec une fertilité incroyable* (Lanoue, 18). *Allons vistement; La soupe se mange; je pindarise, je cuidois dire; on mange la soupe* (B. De Verville, *Moyen de parvenir*, 7). *Cette qualité ne se peult acquérir* (Du Bellay, *Illustr.*, *I*, 5). (Par cette étude) *les plus abstruses parties de nostre estre se penetrent* (sont pénétrées, approfondies) (Mon-

taigne, I, 25). *Je m'enterreray* (Monluc, III, 499). Encore au dix-septième siècle : *L'élection s'en faisoit par le peuple* (leur élection était faite par, etc.) (Bossuet, *Hist. univ.*, III).

De nos jours, cette construction n'est plus usitée que dans les phrases où le sujet n'est pas un nom de personne et où le verbe n'est pas suivi d'un complément indirect indiquant le sujet de l'action. On dira : *Ce qui se dit, ce qui se fait ; cette pièce ne se joue plus ;* mais non *cette pièce ne se joue plus par la troupe du Théâtre-Français.*

§ 195. — 4. Les verbes peuvent changer de nature dans le cours de la langue : tels sont neutres qui deviennent actifs ou réfléchis et réciproquement ; tels régissent l'infinitif sans préposition qui en prennent ensuite.

a) : *aboyer qq. ch.* (Ronsard, *Franc.*, préf.), *aprocher qq. ch.* (en approcher) (Des Portes, *Stances du mariage*), *bruire* (faire retentir) *en nous des exploits* (Jodelle, *Cléop.*, prol.; Du Bartas, *Judith*, II; d'Aubigné, *Trag.*, I; Régnier, *Sat.* I, etc.), *contribuer nos passions à la ruine publique* (Du Vair, 601), *croistre son courage* (id., 602), *delibérer une affaire* (N. du Fail, II, 311), *échapper un danger* (Monluc, III, 499), *empiéter l'autorité* (*Sat. Mén.*, 193), *éclater qq. ch.* (Des Périers, *Nouv. récr.*, 29), *entrer un lieu* (spécial à Rabelais, I, 23; III, 51, etc.), *exceller qqn* (le surpasser) (Ronsard, *Odes*, III, 20), *jouir qq. ch.* (spécial à Montaigne, I, 19, etc.; gasconisme blâmé par Pasquier, *Lettres*, XVIII, 1), *lutter qqn* (id., I, 24); *pâlir qqn* (Baïf, *Météores*, I), *penser qq. ch.* et *en qq. ch.* (Ronsard, *Hymnes*, II, 4, et *Franc.*, I), *refuser qq. ch. de qqn.* (*Sat. Mén.*, 43 ; Parangon, 90), *survivre qqn* (Pasquier, *Recherches*, VII, 6), *sembler* (ressembler) *qqn* (*Sat. Mén.*, 262), *soupirer qqn* (Des Portes, *Bergeries*, *imit. d'Hor.*), *suppleer qq. ch.* (suppléer à qq ch.) (Pasquier, *Recherches*, VIII, 49), *user qq ch.* (s'en servir) (Régnier, *Élégies*, IV).

b) *Apprendre qqn à qqch.*, *à faire*, *de faire qq. ch.* (Calvin, *Inst.*, 440; Montaigne, t. I, p. 80); encore usité au dix-septième siècle et conservé de nos jours dans l'expression *un mal appris ; conseiller qqn de faire* (Amyot, *Artax.*, 15), *refuser qqn de qq ch.* (Parang., 90).

c) *Accorder à qq. ch.* (Jodelle, *Eug.*, II, 2), *ennuyer à qqn* (Belleau, II, 162), *favoriser à qqn* (Charron, *Sag.*, I, 48; latinisme), *haranguer à qqn* (Pasquier, *Recherches*, VIII, 1), *servir à qqn*

1. Signalons un singulier emploi de l'auxiliaire *être* pour *avoir : Je ne suis point voulu passer oultre* (Marguerite, *Lettres*, 58).

(Calvin, *Ps.* II, 11 ; Amyot, *Thésée*), *offenser contre qqn* (Ronsard, *Odes*, I, à Henry II).

d) *Affaiblir* pour *s'affaiblir* (Marguerite, *Lettres*, 99), *abismer* pour *s'abismer* (id., Le Maire, *Amant Vert*, II), *despiter, desconforter, escrier* pour *se despiter*, etc. (Montaigne, II, 12), *fourvoyer* pour *se fourvoyer* (Belleau, III, 38), *renouveler* pour *se renouveler* (Vauquelin, *Art. Poét.*), *ruer* pour *se ruer* (Rab., I, 33), *terminer* pour *se terminer*, *être terminé* (Cl. Marot, I, 14). — Inversement, *s'apparaître* (Ronsard, *Odes*, I, 10; Jodelle, *Didon*, I, 1), *se delibérer de faire qq. ch.* (Pasquier, *Recherches*, VI, 18).

e) *Je vous supplie croire* (de croire) (Marg., *Lettres*, 5). *N'ai craint vous ennuyer* (de vous enn.) (id., *ibid.*). *Je fus contraint brusler* (de br.) (Palissy, 315). *L'amena se plonger* (à se pl.) (Mont., I, 27). *Ne s'advança s'enquérir* (à s'enq.) (N. Dufail, II, 312). *Il t'a pleu faire* (de f.) (Du Bart., *Sem.*, II). *Ils entreprennent exposer* (Du Bell., *Illustr.*, I, 6). *Entreprennent jouyr de l'ordre* (Mont., I, 3). *Qui refuse se laisser* (de se l.) (Ronsard, *Odes*, I, 7). (Dieu) *a permis faire* (de f.) (Jodelle, II, 104). *Aimer mieux faire qq. ch. que faire* (que de faire). (Rons., *Franc.*, II; Jodelle, *Eug.*, II, 2).

f) *Ne taschez jamais* à *desrober* (Monluc, III, 517). *Ne craindre point* à *mourir* (Mont., I, 19). *Il ne laisse* à *faire le mal* (de faire le mal) (id., *ibid.*, 25). *Mériter* à *être* (Jamyn, III, *Eleg. d'une fontaine*). *Oublier* à *faire* (Rons., *Fr.*, préf.; Calvin, *Inst.*, préf., H. Est., *Conform.*, préf.). *Il faut travailler* de *rejeter* (Mont., I, 16). *Ayant appris* de *caresser* (id., I, 22). *Qui par de faux rapports cherchent* de *complaire aux gens* (Calv., *Ps.*, préf.).

§ 196. — 5. Le passif peut être exprimé par une périphrase : *Toute la ville s'en alloit déserte* (Aubigné, *Hist.*, I, 326). *Cela s'en va guéry* (Marguerite, *Lettres*, 47). Au dix-septième siècle : *La conjuration s'en alloit dissipée* (Corneille, *Cinna*, III, 4). De nos jours : *La chose s'en va faite*.

§ 197. — 6. L'infinitif actif a souvent en français la valeur du passif : *je l'ai fait* VOIR répond au latin *jussi* OSTENDI. Nous disons : *Il est à plaindre ; facile à dire ; admirable à voir ; vin prêt à boire, fait à peindre ;* mais *digne d'être vu*. Au seizième siècle, il y a quelques hésitations : *Aisés à estre vaincus* (Monluc, I, 248), et inversement : *Tout ce qui est digne d'escripre* (d'être écrit) (Marguerite, *Lettres*, 166).

§ 198. — 7. Les verbes impersonnels ne présentent pas de particularités importantes. Toutefois le seizième siècle conserve quelques usages de la vieille langue pour *avoir* et *falloir*. Le vieux

français a commencé par dire *il a*, puis *il y a*, qui seul s'est maintenu. On trouve encore *il a* dans quelques auteurs de la Renaissance : *Une fois à Poictiers avoit ung riche marchant* (Grand Parangon, 95). — *Falloir*, suivi de l'infinitif, ne se construit plus aujourd'hui avec un complément indirect de personne ; il le peut au seizième siècle : *Fallut à la femme dire la verité* (id., 126).

II et III. Modes et Temps.

§ 199. *Indicatif.* L'indicatif, dans le récit narratif, passe plus facilement qu'aujourd'hui du présent au passé et du passé au présent. *Si s'en* part *le roi et* sonna *sa trompe* (Grand Parangon, 25). *Si virent ung cloché de loing, et alors* vont *tous piquer de ce costé et tant* allèrent *que* (id., 25).

§ 200. *Subjonctif.* La conjonction *que* se supprime volontiers. *Souvienne-vous des Athéniens* (Montaigne, I, 9). *Ny le plus jeune refuie à philosopher ny le plus vieil s'y lasse* (id., 25). *Aille devant ou après* (id., *ibid.*). Encore aujourd'hui : *Advienne que pourra ; vaille que vaille ; aille qui voudra*, etc. ; *si sage soit-il* (cf. Montaigne ; *tant fantastique soit-il*, II, 12).

§ 201. L'imparfait du subjonctif remplace souvent le conditionnel ; c'est un latinisme : *Il est peu d'hommes qui osassent mettre en évidence...* (Montaigne, I, 56). *Il pensoit qu'ils s'en allassent* (Grand Parangon, 93). *Qui me payast, réplique l'autre, je m'en allasse* (Pasquier, *Recherches*, VIII, 59). *Si ces auteurs eussent jugé que... elles n'eussent* (n'auraient) *sceu produire* (Du Bellay, *Illustr.*, I, 3).

§ 202. L'usage du subjonctif dans les propositions subordonnées, tel qu'il est fixé dans la langue actuelle, ne concorde plus entièrement avec celui que connaissait le seizième siècle et qui rappelle la tradition du moyen âge [1]. *Est-ce qu'en cinq ou six sortes ne puissions varier un point* (Pasquier, *Lettres*, I, 2). (Ils) *pensent que ce soit une complainte* (Calv., *Ps.* XII, 3). *Les autres pensent que ce nom leur ait été imposé par manière d'exception* (Amyot, *Numa*, 16). *Aucuns* (quelques-uns) *songent que nous ayons deux âmes* (Montaigne, II, 1). *Comme si ce fussent ennemys* (id., I, 9). *Estimant que le danger fust passé* (Marguerite, *Mém.*, p. 33). *Il est incertain où* (en quel lieu) *la mort nous attende* (Mont., I, 19). *Il me semble que si cela fust* (était), *vous priez* (Des Périers, *Cymbal.*, II, 5). *Personne n'ignore que ce ne fussent Castor et Pollux* (Coeffeteau, *Florus* I, 11). *Comme ils le priassent de leur vouloir écrire des lois* (Amyot, *Lucullus*, 4). — *Je crains que c'est un traistre* (id., III, 5). *J'ai grand paour que toute ceste entreprise*

1. Nous ne pouvons qu'indiquer ce point qui, comme les précédents, mériterait une étude spéciale, et prêterait matière à de longs développements.

sera semblable à la farce du pot au lait (Rabelais, I, 33). *Il fault que vous vous resouldrez à trois choses* (Monluc, III, 353). *C'est force et violence que cruelles sentences sont prononcées* (Calvin, *Instr.*, préface) (on dirait aujourd'hui, *soient prononcées*). *Bien qu'au milieu tu sens...* (Aubigné, *Tragiques*, 51). *Je trouveray bien moyen que ce « Defunctis » ne vous scandalisera plus* (id., *Fœneste*, II, 1). *Je m'esbahis, dit Longarine, que ceste pauvre femme ne mouroit de honte* (Marg., *Heptam.*, 49).

§ 203. *Infinitif.* — L'infinitif en vieux français, comme en grec et en latin, peut devenir substantif. Encore au seizième siècle : *Un plaider sommaire* (H. Estienne, *Précellence*, 13). *Un oser ingénieux* (Ronsard, *Odes*, V, 2). Avec un complément : *Le longtemps vivre, le peu de temps vivre* (Montaigne, I, 19). *L'estre morts ne les fasche pas, mais ouy bien le mourir* (id., II, 13). *Lequel chercher est le premier degré de sa peine* (Calvin, *Inst.*, II, 12). (Il) *desiroit plus le renaistre d'Homère que...* (Du Bellay, *Illustr.*, II, 5).

§ 204. Il faut encore voir une imitation du latin dans l'emploi de la proposition infinitive. Inconnue au vieux français, excepté dans les textes qui traduisent le latin, elle ne se montre que vers le quatorzième siècle dans la littérature proprement dite. Au quinzième siècle, Comines en fait déjà un usage marqué ; au seizième, elle est entièrement entrée dans la langue écrite. *Je la soutiendray estre telle* (Marot, II, 334). *Ce vous sera trop plus d'honneur et gloire Qu'avoir chascun quelque grosse victoire* (Marot, II, 304). *Ils demandoient les cloches leur estre rendues* (Rabelais, I, 18). *Disant misère estre compagne de procès* (id., I, 20). *Cuides-tu ces outrages estre recelez es esprits éternels?* (id., I, 36.) *Qui endurent ceste humanité estre exercée* (id., I, 37). *C'est chose accordée entre les sçavants le naturel faire plus sans la doctrine que...* (Du Bellay, *Illustr.*, II, 3). *Se disent tant prendre de peine* (disent qu'ils prennent, etc.) (Des Périers, *Malcontens*). *Hérodote dit avoir esté remarqué... que* (Mont., I, 35). *Aristote dit appartenir aux beaux le droit de commander* (Mont., III, 12). *Et pour estre les occupations domestiques moins importantes, elles n'en sont pas moins importunes* (Mont., I, 38). *Ceux dont on descœuvre Avant la mort mourir les vers, l'amour et l'œuvre* (Jodelle, II, 101).

§ 205. L'infinitif, employé comme sujet logique, et annoncé par *c'est*, ne se fait pas encore précéder de *que* ou de *que de*. *C'est trahison se marier sans s'espouser* (Montaigne, III, 5.)

§ 206. L'infinitif employé comme sujet ou régime logique, au début de la phrase, se fait volontiers précéder de *de* : *D'appeler* (c'est-à-dire *appeler*) *les mains ennemies, c'est un conseil peu gail-*

lard (Montaigne, I, 13). *De m'en deffaire, je ne puis* (id., III, 9).

§ 207. Inversement, la préposition régissant l'infinitif peut être sous-entendue : *Qui le contraignent suivre plus tost son destin que sa volonté* (Rons., *Fr.*, préf.). *Que serviroit expliquer ce que...?* (Jodelle, *Eugène*, I, 1). *Dessus l'autre horizon reparoistre commence* (Du Bart., *Sem.*, III). *Il luy convint abandonner son pays* (Amyot, *Thés.*) *Je la priay s'en reposer sur moy* (Mont., I, 20). —Cf. § 195. L'infinitif de narration est généralement annoncé par *de* ; quelquefois *de* manque ; ainsi dans Rabelais, IV, 4.

§ 208. La construction de *depuis* avec l'infinitif, usuelle au seizième siècle, a disparu de la langue : *Depuis avoir vestu nostre chair* (Calvin, *Instit.*, 374). Encore au dix-septième siècle. *Depuis avoir connu feu M. votre père* (Molière, *Bourg. gent.*, IV, 5). De même la construction *être venu, avoir dîné*, pour *après être venu, après avoir dîné : Le père Sainct, avoir donné sa bénédiction sus elles, se retira en son logis* (Rab., III, 34). *Pantagruel, avoir entièrement conquesté le pays de Dipsodie, en icelluy transporta une colonie de Utopiens* (id. III, 1). Voyez ce que dit de cette tournure H. Estienne, *Conformité*, p. 159 ; cf. *Loyal serviteur*, VII.

§ 209. Rappelons enfin la construction, aujourd'hui inusitée, de l'infinitif précédé d'un *que* qui dépend de *si, tel ; tellement : Estant si fort esperdu de frayeur que de se jetter dehors* (avec) *son enseigne hors de la ville* (Montaigne, I, 17).

§ 210. *Participes.* 1° Présent. — La vieille langue distinguait le part. prés. variable (*chantant*, cantantem) du gérondif invariable (*chantant*, cantando). La langue, faisant au gérondif la part de plus en plus large, l'a substitué au participe, si bien qu'aujourd'hui la forme verbale en *ant* est invariable. Au seizième siècle, le participe présent varie encore : *Tendans un filé* (Du Bart., *Sem.*, II). (Nymphes) *Fuyantes le satyreau* (Ronsard, *Odes*, II, 9) *Aux oreilles attendantes* (id., *ibid.*, I, 12). *Se retirantes... vers leur ville* (Rabelais, IV, 36). *Ces filles de Scédase, pleurantes à l'entour de leurs sépultures et maudissantes les Lacédémoniens* (Am., *Pélop.*, 38).

Mais les variations de genre sont plus rares que les variations de nombre On trouve des formes du masculin pluriel pour le féminin : (femmes) *venans à estre vefves* (Montaigne, III, 5). *Passions servans seulement à...* (id., *ibid.*, 1). D'après Palsgrave (p. XXXVII et 135), le participe présent n'a pas de féminin. Cela montre bien que l'esprit de la langue était de le faire invariable.

§ 211. Dans la langue actuelle le gérondif doit se rapporter au sujet exprimé de la proposition : *Il l'a renversé en courant*

c'est-à-dire *celui qui courait a renversé l'autre.* La langue du seizième siècle, gardant quelque chose de la liberté du vieux français, peut rapporter le gérondif au sujet ou au régime, exprimé ou sous-entendu. *L'estat se conserve non moins en ne faisant rien qui ne lui soit bien séant, qu'en faisant tout ce qui lui est convenable* (Amyot, *Romulus*). *Donc ceste douce Afrique en la laissant nous charme* (Jod., *Didon*, I, 1).

Il en est de même pour l'infinitif. *Nostre belle jeunesse, Qui las! sans y penser, comme un songe nous laisse!* (Des Portes, *Élégies*, II *Carylas*). *Je suis royne née... destenue dix-neuf ans prisonnière... par celle vers laquelle je m'estois refugiée,.. sans avoir aucune jurisdiction sur moy* (Pasq., *Rech.*, VI, 15).

§ 212. Sur les tournures *estre consentant, estre refusant, aller pensant*, voir § 193. Rappelons ici les constructions si fréquentes du participe présent absolu : (*je n'avois*) *argument plus persuasif... que... remonstrant comment*, etc. (Rab. III. 34).

§ 213. 2° Passé. — Construit avec *avoir*, le participe variait *ad libitum* dans la vieille langue, qui considérait le participe tantôt comme un adjectif qualifiant le régime du verbe et par suite variable, tantôt comme un élément du verbe et par suite invariable, que le régime le précédât ou le suivît.

Exemples. 1. Le régime précède le verbe : *Mais sa garison a perdue* (Renard, I, 753). *De lamproies et d'anguilles qu'il orent* (eurent) *acheté* (id., 761-62).

2. Le régime suit : *Avez me vos dit verité?* (M'avez-vous dit vérité) (id., 980). *Si crieng ausinc* (je crains aussi) *avoir perdue m'espérance et m'atendue* (et mon attente) (Rose, v. 3981).

Au seizième siècle, la langue tend à ne faire accorder le participe avec le substantif que quand celui-ci le précède, quoique la règle posée par Marot [1] soit loin d'être absolue. Quand en effet le substantif est d'abord énoncé, le rapport qui l'unit

1. *Marot à ses disciples :*
Enfans, oyez une leçon :
Notre langue a ceste façon
Que le terme qui va devant
Voluntiers regist le suivant :
Les vieulx exemples je suivray
Pour le mieulx : car à dire vray
La chanson fut bien ordonnée
Qui dit : « M'amour vous ai donnée [4]. »
Et du bateau est estonné [2]
Qui dit : « M'amour vous ay donné [3]. »
Voilà la force que possède
Le féminin [5], quand il précède.

Or prouveray par bons tesmoings
Que tous pluriers n'en font pas moins [6].
Il faut dire en termes parfaicts :
« Dieu en ce monde nous a faicts. »
Fault dire en parolles parfaictes :
« Dieu en ce monde les a faictes. »
Et ne fault point dire en effect
« Dieu en ce monde les a fait. »
Ne [6] « nous a faict » pareillement,
Mais « nous a faictz » tout rondement.
L'Italien dont la faconde
Passe les vulgaires [7] du monde
Son langage a ainsi basty
En disant : « Dio noi a fatti [8]. »

1. En faisant accorder le participe avec le régime qui le précède.
2. Il a perdu la tête (comme un homme qui revient d'un voyage sur l'eau) celui qui dit.
3. En laissant le participe invariable.
4. Ou plutôt le régime.
5. La règle est la même au pluriel.
6. Ni.
7. Dépasse les idiomes vulgaires.
8. Et non *fatto*.

au participe est plus visible, et celui-ci est plus facilement considéré comme adjectif; tandis que si le substantif suit le participe, on tend plutôt à relier le participe avec l'auxiliaire et à ne faire des deux qu'un seul et même mot. Et même dans ce dernier cas, si le participe est séparé de l'auxiliaire par un mot, il peut s'accorder avec le régime qui le suit.

Exemples : le régime précède : *Qui fier l'avoit* OFFENCÉE (Ronsard, *Odes*, I, 19). *Les escritz que M. de Lyon a* FAICTZ (*Sat. Mén.*, 53). — *La gloire qu'il n'a pas* MÉRITÉ (Ronsard, *Odes*, I, 15) *Quelque bonne mine que j'aye* FAICT (*Sat. Mén.*, 39).

Le régime suit : *Il* A *tantost* PRINSE (prise) *une flesche* (Palsgrave, p. 137). *Mignonne, allons voir si la rose qui ce matin* AVOIT DESCLOSE *sa robe de pourpre au soleil,* A *point* PERDU, *ceste vesprée, les plis de sa robe pourprée.*

Les grammairiens, de nos jours, ont fixé les règles d'accord, sans se préoccuper des tendances de la langue. Celle-ci aujourd'hui considère le participe comme un élément du verbe et non plus comme un adjectif. Par suite, le participe passé construit avec l'auxiliaire *avoir* devrait toujours être invariable, comme de fait il l'est dans la langue parlée du peuple.

Telle est donc la marche de la langue qui, partant de *epistolam quam habeo scriptam*, arrive par une série de modifications apportées à la conception de cette phrase, à *epistolam quam habeo-scriptum.*

§ 214. *Participe des verbes pronominaux.* — Dès les premiers temps de la langue, les verbes pronominaux se sont construits avec l'auxiliaire *être*, par suite d'une confusion d'idée entre le réfléchi et le passif. Aussi les règles de l'accord du participe en ce cas sont celles du participe construit avec l'auxiliaire *être.*

Le seizième siècle tient encore beaucoup de l'ancien usage et considère le participe plutôt comme un passif que comme un actif. Dans l'exemple suivant : *Se sont donnez trop de licence* (H. Estienne, *Précell.*, 343), le participe, quoique ayant la valeur *active*, s'accorde encore avec le sujet. Un autre exemple de J. Du Bellay est plus curieux encore : (Nos ayeux) *se sont privez de la gloire de leurs bienfaicts, et nous du fruict de l'imitation d'iceux* (*Illustr.*, I, 3). L'auteur assimile ici complétement *se sont privez* à *ont privé eux*, puisque la seconde partie de la phrase doit s'expliquer : *et ils* nous *ont privés* [2].

1. Pour le participe des verbes impersonnels, qui est invariable, citons cet exemple curieux de Pasquier; *Quand quelque faute y eust eue* (Recherches, VI, 15).

2 Voir à ce sujet l'étude de M. Gessner:

§ 214 bis. *Participe passé suivi d'un infinitif.* — Les règles actuelles d'accord, tout artificielles, sont encore inconnues. Le régime se rapporte toujours au participe qui peut s'accorder avec lui et ne dépend jamais de l'infinitif : *Le ciel l'a faite naistre* (Magny, dern. poés. 25). *Qui ma flamme a nourrie et l'a faite ainsi croître* (Desportes, dans Malherbe, IV, 278). Le XVI^e^ s. eût dit, comme la vieille langue, sans distinction de sens : *la personne, la chanson que j'ai entendue chanter*, tournure dont on trouve encore des traces aujourd'hui dans la construction des verbes *avoir* et *laisser* suivis d'un infinitif.

IV. Nombres.

§ 215. Avec un sujet collectif sing., le v. fr. met souvent le verbe au plur. : *Ja furent venu la gent* (Fabl. et Contes, II, 443). Mais le XVI^e^ s. suit déjà la règle moderne. Dans l'exemple de Racine : *Le peuple... vole de toute part; ils la mènent au temple* (Brit., V, 8), il y a *syllepse*. Pour que la règle du v. fr. fût appliquée, il faudrait : *le peuple..... volent de toute part.*

§ 216. Si un verbe a plusieurs sujets au sing., il peut s'accorder avec l'un d'eux ; la règle est plus libre dans la langue du XVI^e^ s. que dans la nôtre : *ce conseil et délibération fut divulgué* (Rab., II, 31) (cf. § 153). *Son miroir et quelqu'un... luy remontrera* (Marg., *Hept.*, 15). *Pourvu que Dieu bénin et mon roi me regarde* (Baïf, p. 5).

§ 217. Le v. fr. disait : *C'est nous, c'est vous, c'est eux*, ou *ce sommes nous, c'estes vous, ce sont eux ;* au XVI^e^ s. *ce sommes nous, c'estes vous* ont disparu ; mais *c'est eux* se dit encore à côté de *ce sont eux;* il s'est, maintenu jusqu'au XVIII^e^ s. dans la langue littéraire, et jusqu'à nos jours, dans celle du peuple.

§ 218. Rappelons ici un singulier barbarisme qui fut en honneur à la cour au seizième siècle et qu'on n'entend plus aujourd'hui que dans la bouche des paysans : selon Palsgrave, c'est l'usage général de dire : *je allons bien, je serons bien, j'avons fait un grant exploit* (p. 331). *J'avons espérance qu'il fera beau temps, veeu ce que disent les estoiles que j'avons eu le loisir de veoir* (Marg.). Au commencement du XVII^e^ s., Du Lorens (*Sat.*, XXVI) se moque des seigneurs qui disent : *J'avons été* [1].

V. Personnes. Voir aux *pronoms personnels*.

De l'auxiliaire être dans les verbes réfléchis en français, dans le *Jahrb. für roman. und engl. Sprache und Liter.*, 1876, 210 et suiv. Voici des exemples du XVI^e^ siècle que cite l'auteur de cette ingénieuse étude : *Il se sont frottez leur main* (Rab.). *Jusques aux enfants qui se sont donnez la mort* (Mont.). *Le nom que vous vous estes appropriez* (Pasq.). A ces exemples on peut opposer : *Les veines des bras qu'il s'estoit faictes tailler* (Mont.). Cf. § 214 bis.

1. Voir Talbert, *op. cit.*, p. 288.

XI. *Mots invariables.*

1° *Prépositions.*

§ 219. — **A.** Certains emplois de cette préposition sont aujourd'hui inusités : *J'attends à ce soir M. de Villiers et sa nièce* (Marguerite, *Lettres*, 97). *Le roy de Navarre lequel je pense estre à chemin* (c.-à-d. en chemin) (id., 123). *Il n'y a jour auquel* (pendant lequel) *les hommes soient si tristes qu'à* (que pendant) *celuilà* (Amyot, *Numa*, 18). (Afin que) *le malheureux se voye manger aux* (par les) *avocats* (J. Du Bellay). *Les hommes bruslés à* (par) *centaines* (Aubigné, *Hist.*, I, 66). (Ils) *se présentoient promptement à* (pour) *faire les informations* (Monluc).

A spécialement a le sens d'*avec* qui lui est usuel au moyen âge : dans ce sens *à* représente le latin *apud* et non *ad*. *Donnez dessus à vostre mast* (Rabelais, II, 29). Au lieu de *à*, on emploie plutôt *à tout* qui à l'origine voulait dire *tout à fait avec* et qui est devenu un pur synonyme de *à* : *Puis à tout son baston de croix gaigna* (id., I, 27). *A tout sa bouche* (des Périers, *Malcontens*). *Ils ne font pas tant malicieusement que... grossièrement les injurieux à tout leur médisance* (Montaigne, I, 36).

§ 220. *Auparavant*, préposition dans : *Auparavant luy* (Amyot, *Thésée*) ; adverbe dans : *Auparavant de luy* (M. Du Bellay, *Mém.*, prologue).

§ 221. *Avec* jusqu'au dix-septième siècle peut s'écrire *avecque*, *avecques*. Il s'emploie quelquefois encore en qualité d'adverbe comme en vieux français : *Moi avec... peut estre, m'en devrois taire* (Montaigne, II, 7). Encore de nos jours dans la langue populaire : « Que me donnes-tu *avec ?* » (Cf. La Fontaine, *Fables*, IV, 20).

§ 222. *Alors de* s'emploie comme aujourd'hui *lors de*. *Alors de la révolte* (Brantome, VI, 320).

§ 223. *Autour* : dans un sens figuré : *Personnage puissant et de grande authorité autour de l'empereur* (Montaigne). *Je veux dire mon expérience autour de ce sujet* (id.). *Jugemens seurs et ouvers autour des objets qu'elle connoissoit* (id., I, 25).

§ 224. *Après*. On trouve parfois *emprés* (en, près) : *Amprés estre mort ainsin* (Brant., I, 234). De même *en après* : *Ils produisent* en après *le tesmoignage des...* (Calvin, *Instit.*, 452).

Après est quelquefois supprimé devant l'infinitif passé. On trouve dans Rabelais plusieurs exemples de cette bizarre cons-

truction signalée) déjà par l'auteur du *Traité de la conformité du langage françois avec le grec.*

§ 225. *Avant* (Coustume) *Receue en l'Esglise desja avant treze cens ans* (Calvin, *Inst.*, 531).

§ 226. *De* présente diverses particularités intéressantes : 1° Il s'ajoute à *monsieur* et les analogues devant un substantif. *Son bon seigneur de maistre* (Loyal Servit. VIII) *Le pauvre monsieur du pape* (Rabelais, I, 33). *Monsieur de l'Ours* (II, 4); construction aujourd'hui disparue, mais qu'on retrouve encore dans La Fontaine : *Eh! bonjour, monsieur du Corbeau.*

2° Il ne s'emploie pas après *rien, quelque chose*, etc., suivi d'un adjectif : le seizième siècle dit habituellement : *quoi plus beau? il n'est rien plus beau. Quelque chose plus beau* (ou *plus belle*) *? Il n'y a rien si vray* (des Périers, *Cymbalum*, I). *Rien trop* (Montaigne, I, 16).

3° Nous avons parlé plus haut de l'infinitif employé comme sujet logique et annoncé par *de*. Ce *de* peut être supprimé. *Ce seroit chose trop facile, se faire éternel par renommée* (Du Bellay, *Illustr.*, II, 3); cf. §§ 195 et 205.

4° Après un comparatif, quelques écrivains emploient encore comme en vieux français, *de* au lieu de *que* : *Homme de moy plus, grand* (Marot, IV, 124). *Nul mieux de toy* (Du Bellay, II, 419). Même après *autant* : *Je dors sallé et le dormir m'a vallu autant de jambon* (Rabelais, I, 22). (Cf. pourtant, page 229, n. 1.)

5° *De* se trouve dans certaines constructions où la langue moderne le supprimerait ou le remplacerait par une autre préposition. *Délivré de* (par) *son maistre* (Calvin, *Inst.*, 623). *Ils sont jugés de* (par, d'après) *leurs fruits* (id., 627). *Ce qu'est de faire* (ce qui est *à* faire) (Rabelais, I, 23). *Elles me servent de* (à) *trois choses* (id., III, 40). *Trois gentilshommes qui d'une* (avec une) *hardiesse incroyable soutenoient seuls l'effort de son armée* (Montaigne, I, 1). *De moy* (pour moi), *si je pensois* (des Périers, *Nouv. récr.*, 91). *Faisant de l'audacieux* (Amyot, *Fabius*, 13). *Pensant faire du plaisant* (id., *Timol.*, 22).

6° Rappelons aussi la construction du moyen âge encore habituelle au seizième siècle : *que c'est de ceci*, c.-à-d. (ce) *que c'est* que *ceci. Ils ne savent que c'est de Dieu, ni de religion* (Calvin, *Inst.*, 127). *Quel crime c'estoit d'adultère et d'homicide* (id., 833). Dans cette phrase de Bossuet : *Qu'est-ce que* DE *nous* (*Sermon sur la mort*, 1er point), il y a un reste de cette construction.

§ 227. *Dedans, dehors, dessus, dessous* sont restés prépositions jusqu'au dix-septième siècle, où ils sont devenus adverbes ex-

cepté quand ils forment des locutions composées avec *par* ou *de*: *par dedans la ville*, *par dessus les murs*, *de dessous la table*, etc.

§ 228. *Depuis*, voir plus haut, § 208.

§ 229. *Dernier* pour *derrière* : *dernier la chaire* (derrière la chaise) (Monluc, I, 149).

§ 230. *Devant* ou *davant* est remplacé maintenant par *avant* : *davant boyre ny manger* (Rabelais, I, 26). *Devant hier* (Amyot, *Comment réfrén. la col.*, 33).

§ 231. *En*. Le domaine de cette préposition ne s'est pas encore réduit entièrement au profit de *dans* qui aujourd'hui a pris sa place devant les substantifs déterminés. *En la mer* (Mont., I, 1). *En l'Europe* (id., III, 73). *En lieu de* est usuel pour *au lieu de*. *En lieu de ces tens-ci* (des Périers, *Cymb.*, 1). *En lieu du fer outrageux* (Rons., *Odes*, I, 2). Cf. § 143.

§ 232. *Ensemble* a souvent le sens de *avec*: *ensemble les exordes et pérorations* (Montaigne, I, 51). *Disoit avoir vu le grand bonhomme... ensemble la bonne dame* (Rabelais, III, 40).

§ 233. *Emmy*, de *en* et *my*, c.-à-d. *in medio*, est d'un emploi usuel : *Emmy les champs* (au milieu des champs).

§ 234. *Environ* a le sens de *vers* : *Environ quatre heures* (Rabelais, I, 23).

§ 235. *Joignant* a le sens de *auprès*, jusqu'au milieu du dix-septième siècle.

§ 236. *Jusque*, selon Palsgrave, se prononçait *juque* : de là l'orthographe *juc* qu'on rencontre quelquefois.

§ 237. *Par* peut être suivi de l'infinitif : *Par bien gouverner sa maison l'eust augmentée*, *par me piller sera destruict* (Rabelais, I, 36).

Par quelqu'un s'emploie pour *par chez quelqu'un* : *J'ay donné charge à ce porteur de passer par vous* (Marguerite, *Lettres*, 112).

L'étymologie de *parmi* (*par* et *mi* = *per medium*) explique les tournures suivantes : (*que*) *parmi les pieds je puisse estre pendu* (Cl. Marot, II, 137). *Nay et nourry aux champs et parmy le labourage* (Mont., t. III, p. 59). De nos jours, *parmi* ne s'emploie plus que suivi d'un pluriel. On le trouve encore au seizième siècle employé comme adverbe : *Il y a quelque plaisir corporel naturellement meslé parmy* (Mont., II, 3).

§ 238. *Pour* a souvent le sens de *par* : *pour exemple* (Montaigne, I, 12). Cf. la locution conjonctive *pour ce que* = *parce que*.

Dans l'expression *pour qui sait*, etc., *pour* se supprime volontiers. *Qui considérera*, c.-à-d. *pour qui considérera* (Pasq., *Re-*

cherches, VI, 15). *C'est un vain estude, qui veult* (*pour qui veult*) (Montaigne, I, 25).

§ 239. *Puis*, au sens étymologique de *post*, est déjà rare au seizième siècle, et est remplacé par le composé *depuis : Puys Clovis... plus puissant roy l'on ne sauroit nommer* (J. Marot, V, 21).

§ 240. *Quand et* ou *quant et* signifie *avec : Ils ont achevé leurs jours quant et la liberté de leur pais* (Amyot, *Dém.*, 7). Cette locution, encore usitée dans quelques provinces, s'explique facilement : *Je suis sorti quand et lui* veut dire : *je suis sorti quand lui aussi* (et) *est sorti ;* autrement dit, *nous sommes sortis en même temps, ensemble.*

De cette expression dérive cette autre : *quand et quand* (ou *quant et quant*), employée comme préposition au sens de la première et plus souvent comme adverbe au sens de *également : Elle* (la peine) *naist en l'instant et quant et quant le pesché* (à l'instant où, alors que naît le péché) (Montaigne, II, 5).

§ 241. *Sus* est souvent préposition : *Comment Pantagruel raisonne sus la discussion des âmes héroïques* (Rab., IV, 27). De nos jours, il n'est plus qu'adverbe, excepté dans quelques mots composés.

§ 242. *Voici, voilà*, qu'on peut considérer maintenant comme des prépositions, ont encore, au seizième siècle, la valeur que leur donne leur étymologie et peuvent se diviser en : *Voi ci, voi là*, c'est-à-dire *vois, regarde ici ; vois, regarde là. Voyez ci le contract* (Rabelais, I, 32).

2° *Adverbes.*

§ 243. 1. Adverbes en *ment.* — Ces adverbes sont formés d'adjectifs *féminins* suivis de *ment* qui est le latin *mente : bonnement*, signifie étymologiquement : bona mente (d'un bon esprit, d'une bonne manière).

Les adjectifs venant des adjectifs parisyllabiques latins en *is*, n'ayant qu'une forme en vieux français comme en latin, pour le masculin et le féminin, on a eu des adverbes tels que *loyal-ment, royal-ment, spécial-ment, fort-ment* (et par contraction *forment*), *grand-ment* (*granment*), *abondant-ment* (*abondan-ment*), etc., etc. Dès le quatorzième siècle, les écrivains cherchèrent à refaire ces adverbes sur la forme féminine qu'avaient prise les adjectifs : *loyalement, fortement, grandement.* Les formes nouvelles ne réussirent pas pour les adjectifs en *ant*, et *meschantement* (Rabelais, II, 34), *patientement* (Marguerite, *Lettres*, 5), *éloquentement*

(Rabelais, I, 23), *violentement* (Calvin, *Inst.*, préf.), etc., n'ont pu triompher de *méchamment*, *patiemment*, etc. [1].

§ 244. 2. Adjectifs employés adverbialement. — Voici quelques exemples de cet emploi, plus étendu au seizième siècle qu'aujourd'hui. *Si la memoire m'eust tenu* bon (Mont., I, p. 34). *Afin de leur vendre* bon *les plaisirs qu'ils se promettent* (Yver, p. 578). *Dire publiquement* hault *et* clair *que...* (Amyot, *P. Æm.*, 51). *Doux-grave* (Cotgrave), *doux-inhumain* (Nicot), *doux-coulant*, *doux-bruyant*, etc., compositions usuelles au seizième siècle, dans lesquelles *doux* veut dire *doucement*. *Tel que* pour *aussi bien... que* fréquent en vieux français, se rencontre au seizième siècle. *Un homme pareillement résolu à tous accidens, tel seul qu'en compagnie ; tel en camp clos qu'en une bataille* (Montaigne, II, 1).

§ 245. Citons spécialement *premier* qui veut dire *premièrement, d'abord*, et *petit* qui veut dire *peu* : *Adieu, vieille forest, Où premier j'accorday les langues de ma lyre, Où premier j'entendi*, etc. (Ronsard, *Élégies, Forest de Gastine*). *Et premier, c'est une chose accordée* (Du Bellay, *Illustr.*, I, 5). De là, les locutions *premier de faire, premier que faire, premier qu'il fasse*, où *premier* a la valeur d'*avant*. — *Ne craignez d'ung petit* (d'un peu) *temporiser* (Marguerite, *Lettres*, 35). *Attendons un petit* (des Périers, *Cymbalum*, I). *Un petit plus bizarre* (*Sat. Mén.*, 14).

§ 246. L'adjectif *pur* s'emploie avec la valeur adverbiale de *purement* : *Des choses pures humaines* (Amyot, *P. Æm.*, 58). *Aussi contentez-vous tout le monde de belles pures paroles* (Des Périers, *Cymb.*, II). De nos jours, on emploie encore quelquefois *seul* de la même manière, pour *seulement*.

§ 247. 3. Emploi particulier de quelques adverbes. — *Davantage* s'emploie absolument : *D'avantage, Pétrarque n'escrivit qu'en un subject* (Pasquier, *Rech.*, VII, 7).

D'autant ; voir aux conjonctions, *d'autant que* (§ 273).

§ 248. *Devant* ou *davant*, adverbe, est, comme *devant* ou *davant* préposition (§ 230), remplacé aujourd'hui par *avant* : *Trois jours devant* (Mont., III, 8).

§ 249. *Dont* ou *dond* (du latin vulgaire *de-unde*), n'a pas encore pris absolument la signification de relatif, la seule qu'il

1. Les adjectifs terminés en *é* perdent de nos jours, dans le composé adverbial, l'*e* muet du féminin : *aisément*. Le XVI[e] siècle n'avait pas encore supprimé cet *e* : *aiséement* (des Périers, *Cymbalum*, II), *asseurément* (Amyot, *Démosth.* 26,, etc., etc. Toutefois *effrontément* est, dans Carloix (IX, 47). Les adverbes tels que *expressément, confusément, impunément* etc., sont encore au XVI[e] siècle *expressement*, (de *expresse*), *confusement* (de *confuse*), *impunement* (de *impune*), etc.

2. Sur cet emploi de *bon* cf. *Il faisoit merveilleusement bon veoir* (S. Mén. 3).

possède aujourd'hui. *Mais, dy-je, dond venez? et où allez* (Rabel., V, 17). *D'ont vient cela* (B. des Pér., *Malcontens*)? Cf. § 162.

§ 250. *Guère* [1], ou, conformément à l'orthographe archaïque, *gaire*, signifiait *beaucoup*. « *Guère* ou *gaire*, dit Robert Estienne, signifie *beaucoup* ou *moult*, soit de temps, ou autre chose, et ne se met jamais sans négation précédente ; comme : *Il n'y a guère de vin.* Les Savoyens en usent sans négation en interrogant. *Guère cela?* comme s'ils disoyent : *Cela coustera-il beaucoup?* » (*Gramm. fr.*, p. 87.) La signification première de ce mot est visible dans cet exemple du quatorzième siècle pris aux Chroniques de Saint-Denis : *S'il eust guères vescu, il eust conquis toute Italie* (dans Littré, *Dict.* s. v. *guère*). De même au seizième siècle : *Tout cela ne nous profite de guères, jusques à ce que Dieu nous ait ouvert les yeux pour voir* (Calv., *Inst.*., 199). *Seigneur d'une ville non guéres grande* (Amyot, *Solon*, 55). (*Fièvre*) *survenue en un corps qu'elle n'a de guére empiré* (c.-à-d. qu'elle n'a pas *de beaucoup* empiré, parce qu'il était déjà très-malade) (Mont., III, 9). *Il est malaysé que l'art et l'industrie* (dans la nature) *aillent guère avant* (*Id.*, I, 19).

Guère, ne s'employant plus qu'avec la négation *ne*, a reçu de celle-ci une valeur négative qui ne lui est pas propre. Dans *ne... guère*, le peuple ne reconnaît plus la signification de *beaucoup* propre à *guère*, et *guère* prend peu à peu la signification de *pas beaucoup*, que la négation *ne* ne fait, pour ainsi dire, que renforcer : *Aimez-vous cela? — Guère.*

A *guère* se rattache *naguére*, aujourd'hui adverbe, à l'origine locution adverbiale qui se décomposait en *n'a guères*, c'est-à-dire : *Il n'y a guére* (*de temps*). Cf. plus bas *Piéça*.

§ 251. *Jà*, qui n'existe plus aujourd'hui qu'en composition (*jadis, jamais, déjà*), s'emploie encore isolément, soit au sens de *déjà*, soit au sens figuré de *certes*, soit même au sens de *jamais* ; dans ce dernier cas, le verbe qu'il modifie est accompagné de la négation *ne* : *Je vous ay ja dict et encore rediz que* (Rab., III, 2). *Jà la campagne croist par le descroist des eaux* (Du Bartas, *Sem.*, II). *L'utilité la recommande tant* (l'histoire) *qu'il n'est jà besoin de luy chercher d'ailleurs authorité* (Amyot, *Préf.*, IV, 28). *Jà à Dieu ne plaise que...* (Mont., III, 9).

1. On écrit aussi *guères* avec une *s* qui, dans la vieille langue, s'est ajoutée à un grand nombre d'adverbes et en forme comme la caractéristique : *Avecques ia-dis, mesmes, ores. ors, volontiers*, etc. Les limites étroites de cette étude ne nous permettent pas d'expliquer ici l'origine de cette *s*.

§ 252. *Mais*, avec *ne* et *pouvoir*, forme une locution qui, de bonne heure, a pris une signification particulière conservée jusqu'à nos jours : *Il n'en peut mais.* (*Le lion*) *bat l'air qui n'en peut mais* (La Font., Fables, *Le lion et le Moucheron*).

§ 253. *Meshuy*, composé de *mes*, c'est-à-dire *mais* (*magis*), et de *huy* (*hodie*, aujourd'hui), a été remplacé dès le seizième siècle par son presque synonyme *désormais* : *Meshuy cela est fait* (Monluc, *Comm.*, III, 499). La vieille langue disait encore *huimais* ou *huimès*, en intervertissant les deux termes *hui* et *mais*.

§ 254. *Mesmement* a d'ordinaire le sens de *surtout : Qu'il y a de danger pour ceux qui portent les armes, et mesmement qui commandent* (Monluc, *Comm.*, III, 498).

§ 255. *Mon* est une particule d'origine obscure, fréquente en vieux français, et qui signifie *assurément, en réalité*. Elle s'employait spécialement dans les locutions : *ce fais-je mon, c'est mon, ç'a mon. Tu penses à quelque chose, Phocion? — Ce fais mon certes, respondit-il* (Amyot, *Phocion*). *Ardez, voire, c'est mon* (Régnier, *Sat.*, XI).

Cette particule se retrouve encore dans Molière qui écrit *ça mon* (au lieu de *ç'a mon*). *Ça mon, ma foi, j'en suis d'avis, après ce que je me suis fait* (*Mal. imag.*, I, 2). Cf. également *Bourg. gentil.*, III, 3.

§ 256. *Moult* (vieux français *molt*, latin *multum*) disparaît au seizième siècle devant *beaucoup*. Voir un exemple de R. Estienne, plus haut, au mot *guère* (§ 250).

§ 257. *Onques*, du latin *unquam*, a été remplacé dans la langue moderne par *jamais* : *C'estoit le plus horrible spectacle qu'on vist onques* (Rab., I, 27).

§ 258. *Or*, *ors* ou mieux *ores*. Ces particules n'existent plus de nos jours, au sens propre et étymologique de *maintenant* (*horam, horas*), que dans les composés *désormais*, *dorénavant*. Au sens figuré, *or* est d'un emploi usuel.

Au seizième siècle, ces particules conservaient encore leur signification première, et présentaient divers emplois dignes d'être notés.

Or, *ores* au sens de *maintenant : Or sage à mes despens, j'esquive la bataille* (Régnier, *Ép.* II). *O débile raison, où est ores ta bride* (id., *Sat.*, IX)?

Or ou *ores* répété, au sens de *tantôt... tantôt : Or je suis glace et ores un feu chaud* (Ronsard, éd. Buon, p. 6). *Ores doucement... ores avecques violence* (Mont., II, 1).

Or en composition : *Orendroit*, c'est-à-dire juste en ce moment : *Resveillez-vous, chascun fidèle, Menez en Dieu joye orendroit* (Marot, *Psaumes*, 38). — *Désor*, même sens que *désormais* : *Et que désor toute espérance est vaine* (J. de la Taille, *Gabaon.*, IV). — *Lors* (composé de l'article et de *ors*) : *De l'ors en avant* (Amyot, *Nicias*, 15). Nous disons maintenant, sans article : *Dorénavant*. — *Lors* et *alors* sont souvent remplacés par *l'heure*, et *à l'heure*. *Les amoureux traits blessent plus fort de loin qu'à l'heure qu'ils sont près* (Ronsard, éd. Buon, 269). — Montaigne, Monluc, Brantôme et d'autres écrivains méridionaux emploient volontiers le composé *astur*, c'est-à-dire *asteur*, contraction de *à cette heure*.

§ 259. *Oui, oui bien*, s'emploient dans une signification légèrement détournée, pour renchérir sur l'idée : *Le repentir ne touche pas proprement les choses qui ne sont pas en nostre force; oui bien le regret* (Mont., III, 3). *Qui aime le jeu ne fera jamais grande fortune, oui bien avec le temps il se verra réduit à une misérable pauvreté* (Pasquier, *Lettres*, t. III, p. 68). *L'estre mort ne les fasche pas, mais oui bien le mourir* (Mont., II, 13).

§ 260. *Piéça* est un adverbe de temps, formé, comme *naguère*, d'une proposition entière : *Piéce a*, c'est-à-dire *il y a une piéce, une partie (de temps)*. *Piéça* signifiait « il y a longtemps » et s'opposait à *naguére*. Cet adverbe a disparu à la fin du seizième siècle, malgré les protestations d'Henri Estienne qui, dans sa *Conformité*, le défendait contre les proscriptions de grammairiens contemporains.

§ 261. *Plus*. De nos jours, l'emploi de cet adverbe, dans les phrases négatives, a modifié quelque peu sa signification primitive. *Je ne l'aime plus* présente un autre emploi de *plus* que *je l'aime plus*. Au seizième siècle, on saisit sur le fait ce changement de sens : *Qu'est-ce qu'il nous reste plus si nostre Seigneur nous efface du nombre de ses enfants* (Calvin, *Instit.*, 278)? *Si d'aventure tu te rends et es las de plus tenter la fortune, aussi suis-je quant à moi las de plus vivre* (Amyot, *Coriol.*, 35). *Mon amy, voulez-vous plus rien dire? — Non, monsieur* (Rabel., III, 1).

Plus, dans certains cas, a été remplacé par *plutôt* : *Le Seigneur a seulement à demi signifié son vouloir, plus que l'exprimer clairement* (Calv., *Inst.*, 278).

§ 262. *Quelquefois*, se décomposant en *quelque fois*, signifie *une fois* : *Mais quelquefois qu'ung grand ours que nourrissoit son père eschappa* (Rab., III, 4). *A ce qu'ils soient quelquefois* [une fois, un jour] *participans de la nature divine* (Calv., *Inst.*, 806). Encore dans La Fontaine : *J'ai quelquefois aimé* (*Fables*, IX, 2).

Aujourd'hui *quelquefois* se décompose en *quelques fois*, et signifie *plusieurs fois*. Le seizième siècle disait encore : *aucune fois* au sing., et *aucunes fois* au pluriel.

§ 263. *Tandis*, dans la vieille langue et encore au seizième siècle, est un adverbe de temps. Il ne s'emploie plus aujourd'hui que dans la locution conjonctive *tandis que* : *Tandis la sainte Nef sur l'échine azurée, Du superbe Océan navigeoit assurée* (Du Bart., *Sem.*, II).

§ 264. *Tant* devant un adjectif ou un adverbe a été remplacé par *si* : *Un tiltre tant superbe* (Calv., *Inst.*, 186). *De tant loing que le veid Pantagruel* (Rab., II, 9). On trouve de même *autant*, où la langue moderne dit *aussi*. *D'une volonté autant volage* (Mont., III, 6). *On escrit autant indiscrètement qu'on parle* (id., III, 13).

Tant, dans certaines locutions, rappelle la signification adjective qu'il possédait dans la vieille langue. *Démosthènes employa entièrement tout tant qu'il avoit de sens et de science en l'art de rhétorique* (Amyot, *Cic. et Dém.*, 1).

Rappelons la locution *à tant* qui signifie *à ce point, alors* : *A tant Francus s'embarque en sa navire* (Ronsard, *Franc.*, I). *A tant* a encore été employé par La Fontaine dans son conte du *Calendrier des Vieillards*.

Quant à *si* (latin *si*), il annonce souvent l'interrogation adversative (au sens du latin *an*) : *Rendez-vous la justice ou si vous la vende.* (D'Aub., *Trag.*, III).

§ 265. *Trop* s'emploie au seizième siècle avec le sens de *beaucoup, bien*, pour modifier soit un adverbe de qualité, soit un adjectif. *Ils sont en nombre trop plus dix foys que nous* (Rab., I, 3). *Vous estes trop meilleur parent que le roy de Navarre n'est bon mary* (Marg., *Lettres*, 76). On trouve encore au dix-septième siècle et même au dix-huitième, *trop mieux* pour *beaucoup mieux* : *Trop mieux aimant suivre quelques dragons* (Gresset.

§ 266. *Voir, voire* ou *voire mais* signifie proprement *vraiment*, ou *vraiment même* : *Et comme les Normands, sans lui répondre voir* (Régnier, *Sat.*, III). *Voire mais, comment seroit-il possible de trouver un taureau si grand?* (Amyot, *Lyc.*, 31.) *Voire* a pris le sens de *même* : *Se dressant un faux sujet et fantastique, voire contre sa propre créance* (Mont., I, 4). *Voire même* est encore usité.

3° *Conjonctions.*

§ 267. La langue du seizième siècle offre certaines conjonctions ou locutions conjonctives aujourd'hui disparues ou em-

ployées avec des significations différentes. Nous allons passer les principales en revue.

§ 268. *A ce que* a la valeur de *afin que* ou de *pour que : Il suffit donc, à ce que quelqu'un soit nostre prochain, qu'il soit homme* (Lanoue, 72).

§ 269. *Adonc* a disparu devant *alors : Et adonc Pompeius tira sa robe à deux mains au devant de sa face* (Amyot, *Pompeius*).

§ 270. *Ains* a disparu vers la fin du seizième siècle devant *mais.*

A la louange non d'une maistresse, ains de Dieu (Est. Pasquier, *Recherches*, VII). *A un hérétique il ne falloit garder sa foy, ains à un traistre estre traistre* (Brant., éd. Lalanne, I, p. 123). *Ma deliberation n'est de provocquer, ains de apaiser; d'assaillir, mais de défendre* (Rab., I, 29).

Ains, qui vient du latin *ante*, signifie étymologiquement *avant ;* il garde encore cette signification en qualité de préposition : *Mille ans ains sa venue* (Marot, IV, p. 201), ou dans la locution conjonctive *ains que : Le cler soleil ains qu'estre en Occident, Lairra espandre oscurité sus elle* (Rab., I, 58).

§ 271. *Ainsi* entre dans la composition de plusieurs locutions aujourd'hui hors d'usage. *Par ainsi*, même sens que *ainsi : Par ainsi, je ne plaincz point ce que m'a cousté à les bancqueter* (Rab., II, 17).

Ainsi que, même sens que *pendant que : Ainsi que je reguardoy ce beau feu, sortirent plus de six cens chiens* (id., II, 14).

Ainsi que ce soit que, sens analogue à celui de *quelque manière que ce soit : Ainsy que ce soit que l'advanture traicte avec moy* (Brantome, II, p. 382).

Ainsi comme répond à notre *autant que : Ainsi comme je puis congnoistre, vecy le lieu* (Gringoire, éd. Montaiglon, t. II, p. 157).

Comme ainsi soit que répond à *quoique : Comme ainsi soit que la haine produise ordinairement le discord, toutesfois...* (Lanoue, p. 54).

§ 272. *A mesme que* s'emploie au sens de *selon que, à mesure que : A mesme qu'on prend le plaisir au vice, il s'engendre un desplaisir contraire en la conscience* (Mont., II, 5).

§ 273. *Autant* entre dans diverses locutions conjonctives : *D'autant : En ceste confusion où nous sommes depuis trente ans, tout homme Français... se voit à chaque heure sur le poinct de l'entier renversement de sa fortune. D'autant faut-il tenir son courage fourny de provisions plus fortes et vigoureuses* (Mont., III. 12). Nous dirions maintenant plutôt *d'autant plus. — D'autant plus*

se présente sous la forme *plus d'autant*, qui est plus conforme à l'analogie : *La lecture profite plus d'autant qu'elle délecte et délecte davantage d'autant qu'elle profite* (Amyot, préface, 25). — Sur *autant comme*, voir *comme* (§ 276).

§ 274. *Cependant que* n'a pas encore disparu devant *pendant que*. On le retrouve au siècle suivant dans La Fontaine et ailleurs.

§ 275. *Combien que* n'a pas encore fait place à *bien que : Combien que la chose soit telle que, tant plus seroit remembrée tant plus elle plairoit* (Rab., I, 1).

§ 276. *Comme* est aujourd'hui remplacé par *que* après *tant, autant* et d'autres termes de comparaison. *Tant à dextre comme à senestre* (Rab., *Garg.*, I, 23). *Autant comme s'ils plaidoient contre Dieu* (Calvin, *Inst.*, 351). *Lesquelles facons n'accordent non plus avec la nature du sacrement comme le feu avec l'eau* (id., *ibid.*, 345).

Comme s'emploie au sens de *comment* : (Il) *luy racompte comme il avoit esté à sa requeste* (Pasquier, *Rech.*, VIII, 59). Cet emploi est encore fréquent au dix-septième siècle : *A peine pouvez-vous dire comme il se nomme* (Mol., *Misant.*, I, 1).?

§ 277. *Comment que*, c'est-à-dire *de quelque manière que ce soit : Comment que cela soit* (Mont., I, 19).

§ 278. *Devant que* ou *davant que* a fait place à *avant que : Davant que soy retirer* (Rab., I, 23). *Devant que de m'aller coucher* (Mont., II, 8).

§ 279. *De mode que*, locution assez rare : *De mode que personne ne sçache leur naissance* (Mont., I, 43).

§ 280. *Depuis que : Rien ne leur échappe depuys que une foys l'ont mis entre les serres* (Rab., V, 11).

§ 281. *De quoy* est une locution fort usitée qui a été remplacée depuis par *de ce que : Pleurant de quoy les pieds lui saignoyent* (d'Aub., *Mém.*). *Je me sens bien heureux, de quoy mon petit Loir est voisin de ta Sarte* (Rons., *Sonn. div.*, 81).

§ 282. *Jasoit que*, c'est-à-dire *jà soit que*, est une locution signifiant *bien que*. Au seizième siècle, on avait déjà perdu la valeur étymologique de cette conjonction, puisqu'on l'écrivait communément *jaçoit que* (pour éviter qu'on ne prononçât *jazoit que*.) *Jaçoit que d'ailleurs entre tous les peuples la langue grecque eust grand credit* (Pasquier, *Rech.*, VIII, 1).

§ 283. *Mesmement que* a le sens de *bien que : Mesmement qu'il n'estoit question que de moutons en la cause, neantmoins le drapier y entremesloit son drap* (Pasquier, *Rech.*, VIII, 59).

§ 284. *Moyennant que*, c'est-à-dire *sous la condition que :*

Moyennant qu'il promettoit de n'attenter rien sur la vie de ce Duc (Mont., I, 7).

§ 285. *Ores que* a souvent le sens de *quoique : Ores que le sag ne doive donner aux passions humaines de se fourvoyer de la droite carrière, il peut bien...* (Mont., I, 44).

§ 286. *Par quoy* a la valeur du moderne *c'est pourquoi : Par quoy fault avoir les yeulx ouverts* (Gringore, *Le jeu du prince des sots*). *Parquoy, si tu veux croire à moy* (Lecoq, *Caïn*).

§ 287. La préposition *pour* entre dans diverses locutions conjonctives :

Pource que a le sens de *parce que : Pource que le conseil de Dieu est incompréhensible* (Calvin, *Confession de foy*). — *Pour autant que* a le même sens : *Pour autant qu'il avoit mengé le lard* (Marot, *Épistre à son ami Lyon*). — Il en est de même de *pourtant que : Recevons injures et opprobres, pourtant que nous mettons nostre esperance en Dieu vivant* (Calvin, *Inst.*, préface).

Si *pourtant que* a signifié *parce que*, c'est que *pourtant* était, non une conjonction adversative, comme aujourd'hui, mais une conjonction explicative, et signifiait *pour cela : Pourtant* (pour tous ces motifs), *mon fils bien-aimé, le plus tost que faire pour ras, retourne* (Rab., I, 29).

Pour... que avec intercalation d'un adjectif, d'un adverbe ou même d'un nom, est usuel au seizième siècle, et se maintient encore au siècle suivant : *Pour orage qu'il face*, dit Montaigne (II, 3). *Pour grands que soient les rois*, disent Malherbe dans une de ses odes et Corneille dans le *Cid*.

§ 288. *Puisque* conserve quelquefois encore au seizième siècle sa signification de *après que* qu'il doit à son origine (*post quam*)

§ 289. *Premier*, étant adverbe, peut se combiner avec *que* pour former une locution conjonctive : *Il se fault tenter Premier que l'on se vienne à la cour présenter* (Du Bellay, *Poëte court.*).

§ 290. *Que*. Cette conjonction se supprime volontiers après *de mesme : Toute mort doit estre de mesme sa vie* (Mont., II, 11). Elle a la valeur de *où* dans cette phrase : *L'heure que vous feustes jamais nay* (Monluc, *Comm.*, II, p. 632) ; celle de *pour que* dans cette autre : *Quel est nostre mérite, o puissant Roy des roys, Que tu viennes livrer aux douleurs de la croix, Ton fils?* (Bertaut, p. 2.) Elle est souvent remplacée par *comme*, après *tant, autant, ainsi*, etc. Voir § 276.

§ 291. *Si* (du lat. *sic*) annonce souvent une proposition principale, quand elle est précédée de la proposition subordonnée :

Si tu es de Dieu, si parle; si tu es de l'aultre, si t'en vas (Rab., I, 34). *Qui a de la valeur, si le faut cognoistre en ses murs* (Mont., II, 37).

Cette conjonction a souvent une signification adversative : *Si est-il à craindre* (id., I, 15). *Si* (toutefois) *n'y eust-il gallant homme parmy eux qui ne le regrettast* (Brantôme, II, p. 383). *Si* (cependant) *me veulx-je déterminer encor de marcher sans arrest* (Gringore, *S. Louis*). *Si pourtant je me trouve peu subject aux maladies...* (Mont., I, 55). *Si*, dans cette signification, paraît souvent précédé de *et* ou suivi de *est-ce que : Si est-ce qu'encores en y a-t-il qui...* (Mont., I, 5).

Si conserve encore sa signification étymologique de *ainsi* (latin *sic*) : *Que doivent donc craindre les grands* (qui manquent à leur parole) ?... *Si faut-il croyre qu'il y a un Dieu qui ne manque, quoy qu'il tarde, aux vengeances !* (Brantôme, I, p. 124.)

Si que est une locution conjonctive usuelle dans la première moitié du seizième siècle. (*Amour*) *sans grand art et dons se demenoit, Si qu'un bouquet donné d'amour profonde, C'estoit donné toute la terre ronde* (Marot, *Rondeaux*).

§ 292. *Soudain que* et *subit que* s'emploient au sens de *aussitôt que : Soudain qu'elles sont à nous, nous ne sommes plus à elles* (Mont., III, 5). *Subit que M. de Guise vit l'artillerie assise* (Paré, *Apologie, Voyage de Metz*).

§ 293. *Tant* entre dans diverses locutions conjonctives : *De tant que* (c'est-à-dire *d'autant que*) : *De tant qu'il a apprins d'eulx-mesmes qu'il peult tout* (La Boët., *Contre-un*). *Tant comme* (c'est-à-dire *tant que* ou *autant que*); voir § 276. *Tan plus..., tant plus* (c'est-à-dire *d'autant plus..., d'autant plus*, ou simplement *plus... plus*); cette locution est encore en plein usage au dix-septième siècle, et ne tombe en désuétude qu'au siècle dernier.

4° *Interjections.*

§ 294. Nous n'avons à remarquer que le mot *hélas !* qui est formé de l'interjection *hé !* et de l'adjectif *las*. Jusqu'au seizième siècle l'adjectif *las* était encore séparé de l'interjection et variait en genre et en nombre.

§ 295. *Las* avait également la valeur d'une interjection et, à ce titre, restait invariable : *Las ! voyez comme en peu d'espace, Mignonne, elle a dessus la place, Las ! las ! ses beautés laisser cheoir !* (Ronsard, *Odes*, I, 17.)

XII. *Négation.*

§ 296. La négation *ne* possède encore au seizième siècle toute sa valeur négative, de sorte qu'elle suffit à exprimer la négation, sans l'aide de *pas* ou de *point,* dans les propositions simples ou complexes, principales ou subordonnées. De nos jours, dans les propositions principales, *ne* s'emploie seul avec les verbes *avoir garder, cesser, importer* (verbe impersonnel), *oser, pouvoir, savoir.*

Et ne veux croire... (Mont., I, 38). *Ceux qui n'auront leu la prodigieuse force et vaillance de ce prince* (id., I, 1). *Ne s'effrayer de chose qui arrive, Ne s'en fascher aussi, Rend l'homme heureux* (Rons., *Odes,* I, 19).

Par telle legereté ne convient autoriser les œuvres des humains (Rab., I, *Prol.*). *Entre les astres ne sera cours régulier quelconque... Juppiter ne s'estimant débiteur à Saturne, le dépossédera de sa sphère... Mercure ne vouldra soy asservir es aultres... Vénus ne sera vénérée... Le soleil ne luyra sur leur terre. L'un ne se réputera obligé à l'aultre... De terre ne sera faicte eau, l'eau en air ne sera transmuée; de l'air ne sera faict feu; le feu n'eschauffera la terre... Il n'y pluyra pluie, n'y luyra lumière, n'y ventera vent, n'y sera esté ni automne...* (id., III, 3).

Il trouve que ce n'estoit resverie de son costé (Pasquier, *Rech.*, VIII, 59). *S'il ne se faict* (Amyot, *Coriol.*). *Ce que Martius ne pouvant supporter* (id., *ibid.*). *Si vostre langue n'est si copieuse et riche que la grecque ou latine, cela ne doit estre imputé au deffaut d'icelle* (Du Bellay, *Illustr.*, I, 3).

Nous ne prions pas que nostre raison ne soit combattue et surmontée par la concupiscence (Mont., III, 10). *Une mesure que nous n'avons achevé d'arrêter* (id., *ibid.*, 13). *Affin que je ne parle de luy* (id., I, 27). *Afin que d'adventure ton pied ne chope* (Marot, IV, 306). *Pour n'oublier l'absence* (Mont., I, 9). *De crainte et de joie je tremble ; De joie pour ce bonheur-ci ; de crainte qu'il ne soit ainsi* (c'est-à-dire *qu'il ne soit pas ainsi*) (Jodelle, *Eugène,* V, 4). *Car je craignois que je ne puisse prendre le beau poisson* (Jamyn, *Songe d'un pêcheur*).

§ 297. La négation a été renforcée par des particules *pas, point, mie, goutte,* etc. ; qui sont devenues elles-mêmes des négations. De là vient que *ne* a pu être supprimé, la négation étant suffisamment exprimée par *pas, point,* etc. *Prends garde si le tillac est bon, si la carène est point entrefendue* (Ronsard, *Odes à Henry II*). *As-tu point souvenance d'avoir eu...* (R. Belleau,

Bergerie, I). *La plus belle peine est-elle pas de mourir par la main d'un bourreau?* (Mont., I, 18.) Cette ellipse s'est maintenue jusqu'à nos jours dans la langue populaire : *C'est pas vrai*; et même dans la langue littéraire, dans les phrases interrogatives : *Fit-il pas mieux que de se plaindre?* (La Font., *Fabl.* III, 22). *Viens-tu pas voir mes ondines?* (V. Hugo, *Ball.*, 4.)

§ 298. Quand la phrase présente un sens négatif, même si la forme de la proposition est affirmative, la langue du seizième siècle, comme celle du moyen âge, exprime la négation : *Je t'aime plus que mes yeux, mon cœur, ny moi-mesme* (Jodelle, *Amours, sonn.* 13). *Je m'esmerveille... comment tu peux danser en habit de femme ni chanter en un festin* (Amyot, *Flaminius*). *Il n'y a rien qui te manque, pourveu qu'un autre n'ayt le bruict d'estre plus riche que toy* (Des Pér., *Malcontens*). *Il fit sonner la retraite deffendant qu'on ne les chassât plus* (Amyot, *Philop.*, 24). *Deffendoient expressément que l'on n'honorât aucun particulier du titre...* (id., *Pélop.*, 46). *Que les Papistes nient... que l'État de l'Église ne soit aussi corrompu* (Calvin, *Inst.*, IV, II, 9). *Il n'est pas inconvénient que les Dieux n'avertissent aucunes fois les hommes* (Amyot, *Coriol.*, 58).

§ 298. Il faut noter spécialement le cas où la négation accompagne le second terme d'une comparaison : *Que les apostres aient laissé par vive voix à l'Église plus qu'ils n'ont point écrit* (Calvin, *Inst.*, IV, VIII, 14). *Il vouloit que l'on acquit des héritages et maisons où il y eut plus à semer et à pâturer que non pas à balayer et à arroser* (Amyot, *Philop.*, 27). *Il est..., plus expédient d'ôter la licence de parler..., qu'il n'est pas aux amis* (id., *M. Caton*, 10). (*Le sénat*) *estima la honte de ce refus lui estre plutost faicte que non pas à Martius* (id., *Coriolan*, 20). *Pendant qu'il regarde plus tost où est sa queste... que non pas lui-mesme* (Fr. de Sales, *Lettre à madame de Chantal*, 97).

§ 299. Les exemples précédents expliquent les suivants où l'on voit employer les adverbes *pas* et *point* d'une façon qui formerait pléonasme, d'après l'usage actuel : *Ni ne firent pas grande preuve de hardiesse* (Amyot, *Camille*, 47). *Fermeté de courage qui ne fléchissoit ni ne s'estonnoit point* (id. *Romulus*, 8). *Encores qu'elles ne soient pas guère certaines* (id. *Thémistocle*, 48). *Personnage qui n'estoit pas de pure grande qualité* (id., *Camille*, 23). *Sans point de nuages* (Malherbe, *Lettres*, I, 3).

§ 300. En revanche, il faut remarquer que la langue du seizième siècle ne met pas toujours la négation *ne* après certains verbes négatifs (tels que *craindre*, *avoir peur*, etc.) qui l'exigent

absolument aujourd'hui : *Si est-il à craindre que la honte les désespère* (Montaigne, I, 15). *J'ay peur que nous ayons les yeux plus grands que le ventre* (Id., I, 29). *Il y avoit danger qu'un marchand luy fist mettre la main sur le collet* (Id., I, 40).

§ 302. La négation *non* conserve encore de l'ancienne langue un emploi plus large et plus voisin des origines.

1. Devant l'infinitif et le participe présent : *Ils faisoient semblant de le non croire* (Cent Nouv. Nouv. 38). *Non ayans femmes* (Rabel., III, 35). (Cf. encore aujourd'hui *nonchaloir* et *non obstant*). 2. Dans des propositions elliptiques : *Sentez-vous... les aguillons..? Bien fort, respondit Panurge... Non faict-il, dit Hippothadée* (Rab., III, 30). *Ainsi donnons-nous aux daimons des formes sauvages; et qui non à Tambarlan des sourcilz eslevez, des naseaux ouverts?* (Mont., III, 2). 3. En tête de la proposition : *autant faict de la coignée d'argent et dist : Non est ceste-cy : je la vous quitte.* (Rab. IV, *Prol.*). Cf. également § 298.

XIII. *Ordre des mots.*

§ 303. L'inversion, usuelle en vieux français, tend à disparaître avec le progrès de la langue vers l'analyse. Au seizième siècle, la langue est à mi-chemin, et ses constructions conservent encore des traces nombreuses de l'ancienne liberté. Il y a donc lieu d'étudier l'ordre des mots en usage à cette époque, la langue l'ayant depuis modifié [1].

I. — Ordre des mots isolés.

§ 304. *Substantifs attributifs.* Le substantif attributif est celui qui est relié à un substantif principal, par quelque rapport de dépendance, et spécialement de possession : *Les commandements de Dieu.* En vieux français, le substantif attributif se plaçait volontiers avant le substantif principal; de nos jours il est de règle qu'il le suive. Au seizième siècle, l'inversion est encore fréquente : *Et de ces gens là les âmes... rapportent facilement le fruit de la science* (Montaigne, I, 24). *Et du monde la dixiesme partie ne s'en sert pas encores à ceste heure* (id., III, 37). *Veulent-ils... que d'un injuste commencement la suitte soit juste* (id., III, 10). Elle ne s'est conservée que dans la langue poétique : *De son sang généreux la trace nous conduit* (Racine, *Phèdre*, V, 6). *Enfants, du rossignol la voix pure et légère N'a jamais apaisé le vautour sanguinaire* (A. Chénier, *l'Aveugle*). *Voilà du Dieu des champs la rustique demeure* (Lamartine, *Nouv. Médit.*, Préludes).

§ 305. Le substantif attributif peut être séparé du substantif

1. Cf. Diez, *Grammaire des langues romanes*, t. III, p. 414 de la traduction française.

qui le régit par un verbe intercalé. *De ceux-là est la liberté peu suspecte* (Montaigne, III, 1). De même, dans la langue moderne, en poésie : *Quand je devrois du ciel hâter l'arrêt fatal* (Racine, *Britannicus*).

§ 306. *Qualificatifs.* Il est difficile d'établir des regles sur la place que l'adjectif occupe relativement au substantif qu'il qualifie, soit dans la vieille langue, soit dans la langue du seizième siècle, soit dans la langue moderne. Il semble toutefois que, quand l'adjectif précède le substantif, il lui soit plus intimement lié et que, s'il le suit, il soit plutôt attribut qu'épithète. *Un enfant sage* s'analysera en : *Un enfant* qui est *sage*; il n'en est pas de même de *un sage enfant*. Voilà pourquoi, quand l'adjectif précède, il peut former avec le substantif une expression où il prend une acception spéciale : *Grand* dans *un grand homme* a une autre valeur que dans *un homme grand* où il garde son acception ordinaire. Comparez encore *un brave homme* et *un homme brave*. Voilà pourquoi encore, quand un adjectif en qualifie un autre pris substantivement, la liaison entre les deux mots se fait si l'adjectif précède et non s'il suit : *Un savan*t-*aveugle* est *un aveugle qui est savant*; *un savan*(*t*) *aveugle* est *un savant qui est aveugle* [1].

§ 307. Nous ne pouvons ici que donner des exemples des différences d'usage entre la construction du seizième siècle, héritière de la construction du moyen âge, et la construction moderne (Dans les exemples qui suivent, nous considérons comme des adjectifs les participes employés adjectivement) : *Ceste sacrée amitié* (Rabelais, I, 32). *Un entretenement unicque de l'humain lignaige* (id., III, 3). *Coupant à l'entour les inutiles rameaux* (Du Bellay, *Illustration*, I, 3). *Ne craignez plus ce muet Apollon, ses faux oracles* (id., *ibid.*, II, *fin*). *O enfants de ce siècle, ô abusez moqueurs* (D'Aubigné, *Tragiques*, VII). *La Grecque subtilité et astuce Punique* (Montaigne, I, 5). *Le mentir est un maudit vice* (id., I, 9). *Garantir la publique ruine par une injure privée* (id., II, 33). *Quelque impétueux et inopiné accident* (id., III, 1). *Oubliez votre naissante gloire et aux destins pliez* (Garnier, *Marc-Antoine*, V, début). *Blasmant les vitieuses actions et louant les honnestes* (Larivey, *Lettre à M. d'Amboise en tête de son théâtre*). — Inversement : *Entamée au burin d'une graveure belle* (Garnier, *Hippolyte*, III). *Urgulania, sa mère-grand* (Mont., II, 13). *Se tua tout soudain de sa main propre* (id., II, 34).

1. Cf. Weil, *De l'ordre des mots dans les langues anciennes comparées aux langues modernes*, Paris, 1869.

§ 308. Il faut noter le cas où plusieurs adjectifs s'accordent avec un substantif. *A ta furieuse et hostile venue* (Rabelais, I, 32). *Ce sont vraies et non feintes imprécations* (Montaigne, I, 37). *Deux ou trois, non diverses seulement, mais contraires opinions* (Montaigne, I, 49). *Il nous estoit aspre à la vérité, mais non pourtant cruel ennemy* (id., II, 19).

§ 309. Les déterminants de l'adjectif exercent de nos jours une action sur la place qu'il occupe : il n'en est pas rigoureusement ainsi au seizième siècle. *D'un encore pire exemple* (Montaigne, I, 19). *Une sottement modeste fuitte de contention* (*ibid.*, III, 8). *Une contraire opinion à la mienne* (*ibid.*, II, 12).

§ 310. *Déterminatifs.* Les noms de nombre et les démonstratifs ne donnent lieu à aucune remarque importante. — Les possessifs peuvent se placer après le substantif : *Les douceurs de cette vie nostre* (Mont., I, 18). Pour les indéfinis, nous avons déjà signalé l'emploi archaïque de *mesme* (Cf., § 175). — *Tel* accompagné de *autre* le précède aujourd'hui : *Telles autres choses.* Au seizième siècle, il peut encore le suivre. *Autres telles choses* (Estienne, *Précellence*). *Autres telles peintures contrefaites à plaisir* (Rabelais). C'est un souvenir de l'ancienne construction qui combinait même *autre* (*altre*) et *tel* en un mot : *altretel.* — *Tout* peut suivre le substantif qu'il détermine et même en être séparé par quelque complément. — *Seul* peut affecter trois places différentes : *Seule la France, la France seule, la seule France.* Aujourd'hui, de ces trois constructions, la dernière tend à sortir de l'usage.

Nous étudierons plus loin la place que les pronoms personnels occupent dans la phrase (§§ 329-334).

§ 311. *Article.* Les règles de position de l'article n'ont pas changé depuis le moyen âge jusqu'à nos jours. Il précède le substantif dont il ne peut être séparé que par des qualificatifs qui, comme lui, déterminent le substantif. *Les hommes, les grands hommes.* Il est inutile de donner des exemples du seizième siècle qui ne nous apprendraient rien de particulier.

§ 312. *Participes, infinitifs dépendants d'un verbe auxiliaire* [1]. La construction dans l'usage actuel est stricte. La première place est donnée au verbe auxiliaire : *J'ai écrit, c'est écrit, il le fait chercher, il va le voir.* La vieille langue pouvait placer le participe ou l'infinitif avant l'auxiliaire régissant. On en trouve

1. Nous considérons comme auxiliaire tout verbe qui en régit un autre, cf. plus bas, § 333.

encore des traces dans la première moitié du seizième siècle. *Pas demourer là ne fault* (Rabelais, I, *prol.*). *Je sçay comment garder se fault de ce cornard* (id., III, 12). *Soubvenir assez vous peult* (id., III, 13). *Là pleurer je la vy* (Ronsard, éd. Buon, p. 85).

§ 313. *Adverbes.* Aujourd'hui, dans la construction ordinaire, en général, l'adverbe simple ou composé suit immédiatement le verbe, ou précède immédiatement l'adjectif qu'il qualifie. On ne modifie cet ordre que quand on veut insister d'une façon spéciale sur l'idée qu'exprime l'adverbe. *Il est venu ici, il travaille courageusement, il a plu hier matin; il est très-bon, il est tout à fait ruiné, c'est fort beau.* Mais *jusqu'ici tout allait bien; ici, il faut s'arrêter et examiner la situation ; tant il est sage* [1].

§ 314. Au seizième siècle, la langue jouit de plus de liberté qu'aujourd'hui, et conserve des traces nombreuses des constructions usitées au moyen âge.

Adverbes de lieu et de temps : *Je fais icy sentir mes inclinations* (Montaigne, III, 9). *Jamais nous n'aurons la vraie intelligence de ce qui est là dit* (Calvin, *Instit.*, p. 652). *Qui est cil aujourd'hui, qui ne voudra ensuivre ce bon maistre* (Marot, tom. I, p. 297; édit. de 1731). *Qui tard veut ne veut* (Colgrave).

Adverbes de modalité : *Beaucoup moins est Camillus comparable à Thémistocle* (Montaigne, II, 32). *S'ainsi n'estoit* (c.-à-d. *s'il n'en était ainsi*). (Ronsard, éd. Buon, p. 25). *Ainsi soit-il,* construction archaïque qui, consacrée par un usage spécial, s'est maintenue jusqu'à nos jours. *Trop mieux ressembloit* (il ressemblait bien mieux à) *quelque petit angelot qu'ung homme* (Rabelais, I, 15). *Caton... se mit si fort à dormir, que* (Montaigne, I, 44). *Elles volontiers de mesme cachent la leur* (leur affection) *à leur mari* (id., II, 35). *Jamais peut estre il ne s'ouyt dire que si licentieusement, si effrontément on se jouast de la fortune d'un si grand et puissant Royaume* (Du Vair, *Loi salique,* exorde). *Et qui plus lui estoit importable* (et ce qui lui importait plus) (Marguerite *Heptam.*, 15).

Cf. plus haut, *assez, trop,* §§ 152 et 265.

§ 315. Les particules de négation *ne, pas, point, plus,* etc., ac-

1. L'ordre est moins fixe pour les temps composés ; ainsi on dit aussi bien *il a courageusement travaillé* que *il a travaillé courageusement.* Du même *il est alors parti* ou *il est parti alors. Combien! comme! que!* commencent toujours la proposition. *Que vous êtes joli! que vous me semblez beau!* (La Fontaine, *Fables*, I, 2). *Comme il est bon! Combien tout ce qu'on dit est loin de ce qu'on pense!* (Racine, *Britann.*, V, 1). — Notons encore que pour les adverbes *plus, autant, moins,* l'usage actuel n'a pas admis les règles strictes qui s'appliquent aux autres adverbes.

compagnent immédiatement les verbes qu'elles modifient. *Je ne veux pas, je ne parle plus. Pas, point, plus*, etc., s'intercalent entre l'auxiliaire et le participe : *Je n'ai pas fait cela, il n'a plus rien dit.* Quand le verbe est à l'infinitif, *pas, point*, etc., peuvent le suivre ou le précéder : *Pour ne pas souffrir, pour ne souffrir pas.* Les pronoms personnels régimes *me, te, se, le*, etc., *en, y* seuls peuvent séparer *ne* du verbe. *Je ne le vois pas, je n'en veux plus. Je n'y vois goutte.*

Au seizième siècle, l'usage est déjà établi, sauf en ce qui concerne la place des pronoms personnels. Nous en reparlerons plus loin, §§ 329 et suivants.

§ 316. *Prépositions.* Nous n'avons à nous occuper que d'un cas, celui où une préposition est suivie d'un infinitif. *De, à, pour* peuvent être, au seizième siècle, séparés de l'infinitif par des compléments directs ou circonstantiels. *De ce faire, à ce faire, pour ce faire* sont des tournures fréquentes au seizième siècle. Nous en avons conservé *pour ce faire.* Ajoutons les exemples suivants : *Cette coutume de si exactement poiser et mesurer les paroles* (Montaigne, II, 18). *Le courage d'ainsi mourir* (id., II, 32). *Pour à l'accent des Grecs ma parole dresser* (Baïf, éd. Becq de Fouq., p. 3). *Pour, par l'opinion de leur fuitte, faire rompre et dissoudre cette masse* (Montaigne, I, 12). *Une légende de qualitez et titres pour auxquelles ne broncher j'ay maintefois laissé d'escrire* (id., I, 39). *Aruntius se tua pour, disoit-il, fuir et l'advenir et le présent* (id., II, 3).

II. — Ordre des éléments de la proposition.

§ 317. D'après l'usage actuel, les éléments de la proposition se placent dans l'ordre suivant : sujet, verbe, attribut (*Dieu est bon*), ou : sujet, verbe, régime (*j'ai écrit une lettre*). Quand il y a plusieurs régimes différents, la première place est donnée au régime direct (*j'ai donné cet argent à un pauvre*), à moins qu'il ne présente une certaine étendue et qu'il ne soit accompagné de déterminations accessoires (*j'ai envoyé à mon père la lettre que j'ai écrite*).

Telle est la règle générale de la construction. L'usage actuel toutefois s'accorde, dans des cas déterminés, certaines libertés que nous signalerons plus loin. Ce sont les restes d'un usage plus libre qui régnait au seizième siècle, et que nous allons étudier. Nous examinons successivement la place du sujet, de l'attribut et du régime.

I. *Place du sujet.*

§ 318. Le sujet suit régulièrement le verbe quand la proposition commence par un complément, un adverbe, un attribut, un membre de phrase, etc. *Et à cela regardoit saint Paul en escrivant aux Éphésiens* (Calvin, *Instit. chrét.*, IV, III, 1). *Et de ce que je dis font bonne preuve Cicéron et Virgile* (Du Bellay, *Illustr.*, I, 7). *Aussi ne nous est cette diversité nécessaire* (Pasquier, *Lettres*, I, 2). *Toutefois, depuis ceste heure-là, ne s'aida plus du page le bastard* (Marguerite, *Heptaméron*, 21). *Si fist venir l'hostesse le marchant disner avec le gentilhomme* (*Parangon*, 120). *En vain fais-tu amas* (d'Aubigné, *Trag.*, éd. Lalanne, p. 59). *Or commencèrent et furent mis les deux champions... Si joutèrent les deux champions* (*Parangon*, 53). *Car Romulus estoit desja bien près de la ville et s'alloient joindre à lui plusieurs citoyens d'Albe* (Amyot, *Romulus*, 12). *Tous les ans, à sa feste en Libye honorée, Ne luy tombe un taureau à la corne dorée, Mais souvent un agneau* (Ronsard, *Ode à Henri II*).

§ 319. Dans les temps composés du verbe, le sujet peut s'intercaler entre le verbe auxiliaire et le participe. *Et nous l'a le créateur donnée* (Montaigne, III, 3). *Si furent alors leurs cris et leurs regrets entendus clairement* (Amyot, *Romulus*, 28). *Et fut ainsi l'appointement juré entre eux* (id., *Lycurgue*, 2). Le sujet même peut se placer entre les deux parties de l'auxiliaire. *Environ ce temps-là avoit déjà Mithridate été contraint d'abandonner la ville de Pergame* (Amyot, *Lucullus*, 7). Construction plus rare que la précédente qui est usuelle.

De nos jours encore, certains adverbes font rejeter le sujet après le verbe : *Peut-être vaut-il mieux ; encore faut-il que... ; ainsi le veut la situation ; à peine est-il arrivé* (ou, comme dans les phrases interrogatives, *à peine mon ami est-il arrivé*) ; *de là dépend notre salut ; toujours est-il qu'il a eu tort*, etc.

§ 320. Le sujet suit le verbe dans les propositions *incidentes*, où il est représenté comme portant la parole. *L'avez-vous, dist Grandgousier au moine, mis à rançon? — Non, dist le moine* (Rabelais, I, 47). Construction encore usuelle aujourd'hui : *dit-il, fait-il. D'un air égaré : « Tu vois de mes soldats tout ce temple entouré »*, *Dit-elle* (Racine, *Athalie*).

§ 321. *Formules de souhait.* Dans les phrases qui expriment un vœu et où le verbe est toujours au subjonctif, la langue moderne place le sujet après le verbe, quand il désigne l'être qui doit profiter du souhait. *Vive le roi! Puissé-je de mes yeux y voir*

tomber la foudre (Corneille, *Horace*, IV, 5). Dans les autres cas, le sujet peut précéder ou suivre le verbe : *Me préserve le ciel d'en faire de semblables* (Molière, *Femmes, sav.*, III, 5). *Dieu vous bénisse ! Que le bon Dieu le bénisse.*

§ 322. *Phrases interrogatives.* Que l'on compare les deux propositions suivantes : *Pierre viendra* et *Pierre viendra-t-il?* on verra que la proposition interrogative reproduit la proposition positive, en la faisant suivre du pronom personnel qui représente une seconde fois le sujet. D'où vient cette bizarre manière d'exprimer l'interrogation ? Le vieux français disait, en plaçant le sujet après le verbe : *viendra Pierre?* Cette tournure contredisait la tendance de plus en plus caractérisée du français à donner à la phrase une construction uniforme où le sujet occupe la première place. Pour résoudre la difficulté, le français détourna de son emploi propre la construction qu'indique la phrase suivante : *Pierre, viendra-t-il?* c'est-à-dire, *Est-ce qu'il viendra, lui, Pierre* [1] ; et, supprimant avec la virgule la signification de vocatif qu'il donnait à *Pierre*, il en fit le sujet logique du verbe (comme dans *Pierre viendra*), en même temps qu'en conservant *il* après *viendra* (avec une valeur de sujet formel plutôt que réel, il est vrai), il satisfaisait aux exigences de la construction primitive qui voulait le sujet après le verbe.

Au seizième siècle, l'usage actuel est dominant ; toutefois on trouve encore des traces de l'ancienne construction. *Las ! pourra bien ceste blanche vieillesse Porter le fais d'une telle tristesse ?* (Th. de Bèze, *Abraham*).

§ 323. Il faut noter également la construction suivante où aucun signe extérieur n'indique l'interrogation qui ne peut être rendue sensible que par l'intonation : *Les Dieux ne puniront si grande félonie? — Nos prières ne vont jusqu'à leur trône sainct? — Nos suppliantes voix leurs courages n'esmeuvent? Ne font justice à ceux qui le vont demandant?* etc. (R. Garnier, *Cornélie*, III). *Ose icy mandier ta rechigneuse face?* (A. d'Aub., *Tragiques*, III.)

2. *Place de l'attribut.*

§ 324. La proposition, réduite à sa plus simple expression, étant composée de trois éléments, les combinaisons possibles que présentent, quant à l'ordre, ces éléments, sont au nombre de six.

1. Comparez la tournure suivante : « ce malheur, *comment peut*-il *être à craindre?* » ou « ce malheur, *ne* le *craignez-vous pas?* »

Dieu est bon, Dieu bon est,
Est Dieu bon, Est bon Dieu,
Bon Dieu est, Bon est Dieu.

La première construction est la construction usuelle. Les autres présentent des inversions plus ou moins rares.

Les unes consistent à rejeter le sujet après le verbe : *Est bon Dieu, est Dieu bon.* Nous les avons examinées plus haut, § 318. Les autres placent l'attribut avant le verbe et même avant le sujet : *Bon est Dieu, bon Dieu est, Dieu bon est.* La première de ces constructions est encore usuelle : *Bienheureux sont les pauvres d'esprit.* On en trouve beaucoup d'exemples au seizième siècle : *Nostre estoit-il à très-bonnes enseignes* (Montaigne, I, 23). *Au moins sages ne pouvons-nous estre que de nostre propre sagesse* (id., I, 24) [1]. Quant aux deux autres, nous n'en avons pas rencontré d'exemples, quoiqu'elles soient possibles. Au moyen âge elles étaient usuelles.

3. *Place du régime.*

§ 325. Le régime, qui doit venir régulièrement après le verbe, peut être aujourd'hui placé au commencement de la proposition, pourvu qu'il soit représenté à sa place régulière par un pronom. *Cet homme, je l'ai longtemps cherché. — Cette nouvelle, j'en ai eu connaissance.* Cette construction présente un pléonasme, et on n'y a recours que quand on veut appuyer plus fortement sur l'idée.

Au seizième siècle elle est si fréquente qu'il faut y voir une construction régulière de la langue qui s'en sert pour passer de l'inversion ancienne à l'usage actuel.

La vieille langue en effet pouvait dire : *Cet homme j'ai longtemps cherché. — De cette nouvelle, j'ai eu connaissance.* Il semble même que dans la construction primitive du français le régime régulièrement ait été placé avant le verbe.

§ 326. Au seizième siècle, on trouve encore des traces nombreuses de l'usage du moyen âge: *Ceci ai-je reconnu de mes yeux* (Montaigne, I, 11). *Toutes choses prenoit en bonne partie* (Rabelais, III, 2). *Le mal par iceux advenu, advenant ou advenir, ne recordent, ne sentent, ne prévoient* (id., V, 11). *Cependant je prierai ta puissance divine, ainsi que Jupiter Callimaque en son hymne*

1. A cette sorte de construction se rattache celle dont le vers suivant offre un exemple : *En Buthrote, vivant sa mère* (Ronsard, *Odes*, I, 1). C'est un ablatif absolu dont les termes sont intervertis.

(Rons., *Ode à Henri II*). *Pour ce qu'un moindre mal un pire mal n'esteint* (D'Aubigné, *Tragiques*, éd. Lalanne, p. 57). *Le ciel qui ses lampes darde Sur tout ce qu'il aperçoit, Rien de si grand ne regarde Qui vassal des rois ne soit. D'armes le monde ils estonnent; Sur le chef de ceux ils tonnent Qui les viennent despiter; Leurs mains toute chose atteignent* (Ronsard, *Odes*, I, 2). Encore au dix-septième siècle : *On ne sut pas longtemps à Rome Cette éloquence entretenir* (La Fontaine, *Fables*, XI, 7). *Puis en autant de parts le cerf il dépeça* (id., *ibid.*, I, 6). *L'aigle et le chat-huant leurs querelles cessèrent* (id., *ibid.*, V, 18).

§ 327. Dans les temps composés, le régime direct s'intercale volontiers entre l'auxiliaire et le participe. *J'ai cette lettre écrite.* Voir plus haut, § 213. Cette construction s'est maintenue au dix-septième siècle, où elle produit en poésie de beaux effets. *Les endroits où la terre pressée A des pieds du Sauveur les vestiges écrits* (Malherbe, *Les larmes de saint Pierre*).

§ 328. Pour le complément indirect, voici des exemples qui montrent de quelle liberté jouissait encore la langue au seizième siècle : *D'un cas vous adverty* (Rabelais, I, 8). *Le tout fut par icelui proféré avecque gestes* (id., *ibid.*, 15). *Ainsi par sa prouesse furent desconfits tous ceulx de l'armée* (id., *ibid.*, 27). *Par leur vouloir l'alla guérir son maître d'hostel* (id., *ibid.*, 39). *Et alors avecque grande puissance se leva, emportant son berceau sur l'eschine ainsi lié* (id., *ibid.*, 5). *Y voi* (je vois dans l'étude des lettres) *tel amendement que de présent à difficulté seroi-je receu en la première classe des petits grimaulx* (id., *ibid.*, 8). *Fortune ne recognoist point de supérieur auquel d'elle et de ses sorts on puisse appeler* (id., III, 12). *Comment par les Andouilles farouches est dressée embuscade contre Pantagruel* (id., IV, 36). *Il vaut mieux d'une belle assurance se préparer à tout* (Montaigne, I, 23). *Democritus... trouva moyen de nuit d'échapper* (id., II, 3). *Il est bon une fois le mois de les esveiller* (id., II, 2). *Solon donna liberté aux femmes, aux dépens de leur pudicité de pourvoir au besoing de leur vie* (id., III, 5). *Les nations que si à pleine bouche nous appelons barbares* (id., I, 5). *César à un soldat de sa garde, regardant son maintien décrépit, respondit* (id., I, 19). *A homme ne soit permis porter en son doigt anneau d'or* (id., I, 43). *Nous sommes tous par la gloire enflammez à l'estude des sciences* (du Bellay, *Illustr.*, II, 5).

4. *Place du pronom.*

§ 329. Nous devons examiner à part la place qui revient dans

la proposition, aux pronoms *je, me, te, se, lui, le, la, les, en, y*, e aux pronoms *nous, vous* quand ils sont enclitiques, c'est-à-dire quand ils sont employés comme régimes.

§ 330. Lorsque plusieurs pronoms régimes, ainsi que la négation *ne*, précèdent le verbe, la première place est accordée à la négation : *Je* ne *le lui dirai pas*. — Les particules *en, y* précèdent immédiatement le verbe. *Il ne lui* en *parlera pas. Il ne l'y verra pas*. — Deux pronoms personnels, l'un régime direct, l'autre indirect, ne peuvent précéder le verbe, sauf quand l'accusatif est le pronom de la troisième personne *le, la, les*; en ce cas le régime indirect suit, s'il est à la troisième personne, précède dans les deux autres cas. On dira donc : *il m'envoie à toi, à lui*, et non *il te m'envoie, il lui m'envoie*, ou *il me t'envoie, il me lui envoie*. On dira encore *il me l'envoie* et *il le lui envoie*, et non *il le m'envoie, il lui l'envoie*. — Quand *en* et *y* se trouvent ensemble, *y* précède *en* : *il y en sera*. Telles sont les règles qui régissent aujourd'hui l'ordre de ces particules.

§ 331. Ces règles sont en partie récentes; et le seizième siècle a gardé des traces nombreuses d'un usage général qui remonte aux origines mêmes de notre langue, et qui assigne à ces particules pronominales un ordre différent.

Et le vous conseille (Rab. III, 9). *Je la vous nomme* (id., IV, 38). *Vous la me donnerez* (Parangon, 90). *Tu les nous as bien mis en besongne* (des Pér., *Cymbal.*, II). *Mercure qui la nous a baillée* (id., *ibid.*). *Il le te semble* (id., *ibid.*, I). *Ce meschant la m'a fait perdre* (id., *ibid.*, II). *Mercure qui le vous brisa* (id., *ibid.*, II). *Je ne t'abandonneray jamays que tu ne le me ayes enseigné* (id., *ibid.*), *Ces meschans... le m'auroient-ils point desrobé* (id., *ibid.*, III). *Je la te presteray volontiers* (id., *ibid.*). *Et suis content de la vous enseigner* (Montluc, II, 113). *S'il la vous baille* (id., *ibid.*). *Ils le nous font faire* (id., III, 500). *Je le vous promy* (*Sat. Mén.*, 45)[1]. *Et si en y a aulcunes* (des Périers, *Cymbalum*, II). *Et en y avoit qui* (Montaigne, I, 49). *Plus qu'il n'en y a* (id., III, 5).

Pourquoi de ces deux tournures *il le lui dira* et *il le me dira* (ou *il le te dira*)[2], la première s'est-elle maintenue jusqu'à ce jour, tandis que les deux autres ont été modifiées par l'usage? Pourquoi l'impératif les a-t-il toutes gardées : *dis-le moi; dis-le lui?*

§ 332. Les observations précédentes portent sur des propositions affirmatives et négatives. Les phrases impératives se

1 Mais *je te le diray* (des Pér., *Cymb.*, II). *Je ne vous le sauroi mieux comparer qu'à* (Rab., V, 11).

2. Et de même naturellement au pluriel : *il le leur dira*, mais *il nous, il vous le dira.*

comportent différemment. Nous avons vu qu'en vieux français le régime précède volontiers le verbe ; une exception toutefois est faite pour l'impératif qui se place le plus souvent avant son régime. Cette règle particulière trouve son application pour les pronoms, qui précèdent tous les modes, comme nous venons de le voir, et ne suivent que l'impératif positif. *Voyez-le, regarde-moi, songez-y, parlez-en.* Avec l'impératif négatif, ils précèdent : *Ne le croyez pas, ne lui dites rien.*

Cependant la vieille langue place quelquefois le pronom avant l'impératif dans des phrases affirmatives : *Te tien* (c.-à-d. *tiens-toi*), *i venez, tu lo juva* (toi, aide-le), phrase d'une litanie ancienne. Au seizième siècle cette construction est usuelle dans les propositions secondaires : *Roidissons-nous et nous efforçons* (Montaigne, I, 19). *Garde-le encore et t'en va disner* (Parangon, 26). *Va le quérir et le mettons en son sac en lieu de cestuy-cy* (Des Périers, *Cymbalum*, I). Encore au dix-septième siècle : *Polissez-le sans cesse et le repolissez* (Boileau, *Art poétique*, I). Construction très-fréquente dans Molière.

§ 333. Un cas particulier se présente, lorsque le verbe principal régit un infinitif : *laisser faire*. Quelle est, dans ce cas, la place du pronom personnel régi par le verbe principal ou l'infinitif ?

En vieux français le pronom se plaçait régulièrement avant le verbe principal, comme si celui-ci n'était qu'un auxiliaire de l'infinitif. *Ains que nus la poist veoir* (c.-à-d. *avant que nul ne la pût voir*) dit au douzième siècle le poëte Chrestien de Troyes (*Chevalier au Lyon*, vers 65). De même, vers 1609, *si je feire la puis* (c.-à-d. *si je puis la faire*). L'ancienne langue considérait donc le pronom comme le régime de la locution verbale tout entière et non de l'un des deux verbes.

§ 334. Cette conception de la phrase s'est maintenue jusqu'au dix-septième siècle pour les locutions où le pronom est régime de l'infinitif, et jusqu'à nos jours pour celles où il est le sujet logique. Examinons d'abord ce dernier cas. Dans les phrases *Je le laisse partir, je le vois tomber, le* est logiquement le sujet de *partir* et de *tomber :* mais grammaticalement il est le régime des locutions verbales *laisse partir*, *vois tomber*, et, à ce titre, se place avant elles.

Dans les phrases suivantes : *Je le vais chercher, il se veut promener*, le pronom est le complément de l'infinitif. L'ancien usage toutefois le considérait comme le complément de la locution

verbale tout entière, et le plaçait par suite avant le verbe personnel : *Je* le *vais chercher*, *il* se *veut promener*.

Voici des exemples du seizième siècle. *Cette doctrine de laquelle je me veux efforcer de vous rendre raison* (Calvin, *Instit.*, préface). *N'est-ce pas grand pitié... que personne ne se veuille faire aux dépens d'autruy* (La Boétie, *Servitude*). *Veut-on attendre qu'on nous vienne lier les pieds et les mains?* (La Noue, *Discours*, XXVI). *Ne les ayant peu vaincre ni attraper* (Brantôme, t. I, p. 122, éd. Lalanne). *Et le venoit voir qui pouvoit* (id., II, 383). *Il faut sauver l'âme qui se veut perdre et perdre l'âme qui se veut garder* (d'Aubigné, *Hist. univ.*, I, III, II). *Je vous veux aller voir dedans deux jours d'icy* (Parangon, 28). *Avant qu'il le vint trouver* (Montaigne, I, 3).

L'usage ancien s'est maintenu jusqu'au dix-septième siècle. *Nous l'allons voir dépouillée même de cette triste décoration* (Bossuet, *Henriette d'Angl.*). *Le roi m'a voulu voir* (La Fontaine, *Fables*, IX, 3). *Notre baudet s'en dut enfin passer pour cette fois* (id., VIII, 17) [1].

De nos jours, la langue analysant ces constructions trop synthétiques, a rapproché le pronom de l'infinitif auquel il appartient, de manière à rendre plus sensible à l'esprit la double proposition qu'elles contiennent. *Je vais le chercher, il veut se promener.*

Toutefois l'usage ancien se retrouve encore chez quelques écrivains qui affectent l'imitation de nos classiques, et même il est obligatoire avec les six verbes suivants : *voir*, *entendre*, *envoyer*, *sentir*, *laisser* et *faire* [2]. *Je l'ai vu tuer* (= *qu'on le tuait*). *Je les ai entendu appeler. Je vous enverrai chercher. Il m'a laissé frapper* (*me sivit cædi*). *Il l'a fait battre de verges.*

5. *Séparation de termes coordonnés.*

§ 335. Il nous reste à dire quelques mots d'une liberté que possédait la langue au moyen âge et au seizième siècle, et qui est aujourd'hui disparue. Cette liberté consistait dans la séparation de termes coordonnés que les habitudes plus sévères du

1. La langue considère si peu dans cette construction le pronom comme le régime immédiat de l'infinitif que pour l'unir plus étroitement avec le verbe personnel, elle change parfois l'auxiliaire *avoir* en *être* si la proposition offre l'apparence d'une proposition pronominale. Nous dirions aujourd'hui : *Il a voulu se surpasser*. Boileau dit : *Et Mignot aujourd'hui s'est voulu surpasser* (Sat., III).

2. Cette tournure est encore obligatoire dans les cas où le sujet de l'infinitif est exprimé avec les verbes *croire*, *dire*, *penser*, *savoir*. *Je vous savais être ici* et non *je savais vous être ici*.

langage moderne obligent à réunir. On en jugera par les exemples suivants :

Voilà d'où est venue ceste folle diligence et inconsidérée (Calvin, *Instit.*, III, v, 10). *Le roi François Ier estoit en un beau chasteau et plaisant* (Marguerite, *Heptam.*, 53). — *Grec et escolier estoient mots de reproche entre les Romains et de mépris* (Montaigne, I, 10). *Exiger d'un homme libre telle sujection à leur service et telle obligation* (id., III, 1). — *Qu'on ne se puisse comporter commodément entre des hommes qui sont ennemis et loyalement* (id., *ibid.*).

§ 336. Pour terminer cette rapide étude, nous aurions encore à parler de l'ordre dans lequel se suivent les propositions dans les phrases. Mais l'usage actuel ne diffère guère de l'usage au seizième siècle. L'usage actuel n'a pas soumis ici la construction à des règles aussi fixes que l'ordre des éléments de la proposition. On peut, suivant les besoins de la pensée, donner le premier rang aux propositions incidentes ou relatives : on peut intercaler une proposition principale au milieu d'une incidente, et réciproquement. La langue ayant en ce point gardé les libertés qu'elle possédait au seizième siècle, il n'y a pas lieu de faire une étude comparative[1].

1. *Observation générale.* Pour les exemples cités dans le *Tableau de la langue* qui se réfèrent à une édition déterminée, il faut se reporter, sauf indications contraires, aux éditions que nous suivons dans les *Morceaux choisis*. Toutefois, il nous arrive de citer Jean et Clément Marot, d'après l'édition de La Haye, 1731 (6 vol. in-12), Montaigne, d'après l'édition de Paris, Didot, 1802 (4 vol. in-12), Calvin, *Instit. chrét.*, d'après l'édition princeps de Genève, 1561, et B. Palissy, d'après l'édition Cap, Paris, 1844 (1 vol. in-12).

FIN.

1-10.

E. GREVIN — IMPRIMERIE DE LAGNY